

DERRIÈRE LA PERFORMANCE, LES HOMMES



ERAMET

DES ALLIAGES,
DES MINÉRAIS ET DES HOMMES.

Sommaire

1	Présentation du Groupe	5	5.7. Responsabilité en matière de produits chimiques	161	
1.1.	Profil du Groupe	6	5.8. Sécurité, Hygiène et Santé	164	
1.2.	Chiffres clés/Commentaires sur l'exercice	7	5.9. Ressources humaines	170	
1.3.	Historique et évolution de la Société	12	5.10. Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion	184	
2	Activités	15	6	États financiers	187
2.1.	Structure du Groupe	16	6.1.	Comptes consolidés de l'exercice 2013	188
2.2.	ERAMET Nickel	17	6.2.	Comptes sociaux de l'exercice 2013	261
2.3.	ERAMET Manganèse	25	6.3.	Comptes consolidés des exercices 2012 et 2011	290
2.4.	ERAMET Alliages	39	6.4.	Politique de distribution des dividendes	290
2.5.	Organisation ERAMET/ERAMET Holding	49	6.5.	Honoraires des Commissaires aux comptes	291
2.6.	L'activité des Branches en 2013	49	7	Informations sur la Société et son capital	293
2.7.	Usines et équipements	52	7.1.	Marché des titres de la Société	294
2.8.	Recherche et développement/Réserves et Ressources	53	7.2.	Capital social	297
3	Facteurs de risques	65	7.3.	Renseignements concernant la Société	304
3.1.	Risques sur matières premières	66	7.4.	Pactes d'actionnaires	308
3.2.	Relations spécifiques avec les partenaires du Groupe	66	8	Assemblée Générale – Texte des projets de résolutions	311
3.3.	Risques miniers et industriels	68	8.1.	Exposé des motifs	312
3.4.	Risques juridiques et fiscaux/Litiges	71	8.2.	Texte des projets de résolutions – De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire	313
3.5.	Risques de liquidités, de marché et de contrepartie	75	8.3.	Texte des projets de résolutions – De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire	315
3.6.	Assurance/Couverture des risques éventuels susceptibles d'être encourus par l'émetteur	76	9	Informations complémentaires	317
4	Gouvernement d'entreprise	79	9.1.	Personnes responsables du Document de référence	318
4.1.	Rapport du Président du Conseil d'administration	80	9.2.	Commissaires aux comptes	319
4.2.	Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société ERAMET	99	9.3.	Information financière	319
4.3.	Rémunération des mandataires sociaux	100	9.4.	Liste des rapports	321
4.4.	Titres détenus par les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale	119	9.5.	Tableau de réconciliation avec le rapport financier annuel	322
4.5.	Rapport spécial sur les attributions gratuites d'actions	120	9.6.	Table de concordance avec le règlement européen 809-2004	323
5	Développement durable	121	9.7.	Table de concordance informations sociales, sociétales et environnementales	326
5.1.	Introduction	122			
5.2.	Politique développement durable	123			
5.3.	Informations environnementales	126			
5.4.	Indicateurs environnementaux	130			
5.5.	Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable	149			
5.6.	Grands projets	156			



ERAMET

Société anonyme au capital de
80 956 814,90 euros.

Siège social : Tour Maine-Montparnasse
33, avenue du Maine – 75015 Paris.

Immatriculée au Registre du commerce
et des sociétés de Paris sous le numéro
632 045 381.

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

2013

Le présent Document, établi sur la base des comptes de l'exercice 2013, incorpore les informations significatives postérieures à l'arrêté des comptes à la date de son dépôt.



Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 26 mars 2014, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce Document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.



1

PRÉSENTATION DU GROUPE

1.1. Profil du Groupe.....	6
1.2. Chiffres clés/Commentaires sur l'exercice	7
1.2.1. Chiffres clés de l'activité	7
1.2.2. Financement	9
1.2.3. Financement et ressources de liquidités	9
1.2.4. Investissements	9
1.2.5. Évolution récente et perspectives.....	11
1.3. Historique et évolution de la Société.....	12

PRÉSENTATION DU GROUPE

1.1. PROFIL DU GROUPE

1.1. PROFIL DU GROUPE

Le groupe ERAMET est un groupe minier et métallurgique français qui détient des positions mondiales de premier plan dans chacune de ses activités. Le Groupe, qui a employé en 2013 environ 14 000 personnes dans près de 20 pays, a réalisé sur cet exercice un chiffre d'affaires de 3,2 milliards d'euros.

Le groupe ERAMET détient des positions de leadership mondial dans ses métiers :

- ERAMET Manganèse est le deuxième producteur mondial de minerai de manganèse à haute teneur grâce à sa mine de Moanda (Gabon), le deuxième producteur mondial d'alliages de manganèse, le 1^{er} producteur d'alliages à plus haute valeur ajoutée, les « affinés », et le premier producteur mondial de dérivés chimiques du manganèse.

Au sein d'ERAMET Manganèse, le Groupe développe un nouveau pôle d'activité dans le domaine des sables minéralisés, avec l'achèvement de la construction de l'exploitation de Grande Côte au 1^{er} semestre 2014 au Sénégal, qui complète l'activité d'enrichissement du minerai de titane par pyrométallurgie à l'usine norvégienne de Tyssedal.

- ERAMET Nickel détient des mines de nickel en Nouvelle-Calédonie et transforme elle-même la quasi-totalité de son minerai. Septième producteur mondial de nickel, le Groupe est le second producteur mondial de ferronickel, un des trois seuls producteurs mondiaux de nickel de haute pureté, ainsi que le leader mondial du chlorure de nickel. ERAMET étudie par ailleurs le développement de son gisement de nickel de Weda Bay situé sur l'île de Halmahera en Indonésie. Ce gisement de classe mondiale serait valorisé localement grâce à un procédé hydrométallurgique développé par le Groupe. La décision a été reportée par les partenaires début 2014 (cf. chapitre 2 « Nickel »).
- ERAMET Alliages est le deuxième producteur mondial de pièces matricées pour l'aéronautique et l'énergie, et le deuxième producteur mondial d'aciers rapides et le leader mondial en ce qui concerne la métallurgie des poudres alliées.

Le Groupe dispose d'avantages compétitifs importants :

- des réserves minières de classe mondiale tant en terme de richesse (teneur des minerais) que de durée de vie ;
- de fortes compétences technologiques dans les domaines de la mine, de la métallurgie, du matriçage et de la chimie des métaux.

Le Groupe met en œuvre sur le long terme une stratégie de croissance pour renforcer ses positions actuelles et les diversifier, selon les axes suivants :

- élargir ses positions de leadership mondial sur les métaux d'alliages (métaux actuels et nouveaux métaux) ;
- renforcer ses positions de métallurgiste haut de gamme ;
- diversifier son portefeuille vers des métaux spéciaux à fort potentiel de croissance (ex. : zircon et dioxyde de titane, terres rares, lithium...);
- accroître sa diversification géographique ;
- poursuivre la croissance dans le recyclage des métaux.

Ces mouvements doivent permettre au groupe ERAMET d'accéder à une diversification géographique et à une diversification de son portefeuille de métaux plus importantes, afin d'améliorer son profil de risque et de renforcer sa capacité de résistance. Pour certains grands projets, ERAMET travaille également en s'associant avec des partenaires industriels.

Le développement du Groupe s'inscrit dans le long terme. Le Groupe agit de façon responsable vis-à-vis de son environnement, de ses employés et de ses actionnaires, en adéquation avec les principes de sa charte éthique et de sa politique de développement durable.

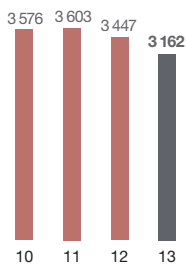
Dans l'environnement actuel des marchés et de l'économie mondiale, et sans perdre de vue ses objectifs stratégiques, le Groupe met l'accent sur la préservation de sa solide situation financière et d'une liquidité importante. Il intensifiera en 2014 les mesures efficaces déjà prises en 2013, et limitera notamment ses investissements à un niveau inférieur à 400 millions d'euros.

1.2. CHIFFRES CLÉS/COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE

1.2.1. Chiffres clés de l'activité

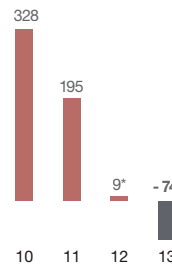
1.2.1.1. Éléments d'activité (en millions d'euros)

Chiffres d'affaires (en millions d'euros)



Le chiffre d'affaires a diminué de 8,3 % en 2013 par rapport à 2012 pour s'élever à 3 162 millions d'euros.

Résultat net part du Groupe (avant dépréciation d'actifs)

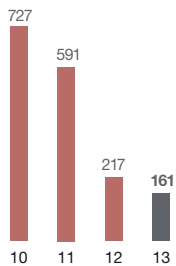


Un résultat net avant dépréciation, impacté par les coûts des projets, en diminution moins forte que le ROC du fait d'un effet positif d'impôt.

* Retraités de l'application rétrospective de la norme IAS 19 révisée.

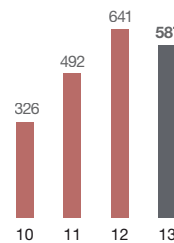
Flux de trésorerie net généré par l'activité

(en millions d'euros)



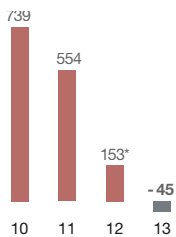
161 millions d'euros de flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles contre 217 millions d'euros en 2012.

Investissements industriels



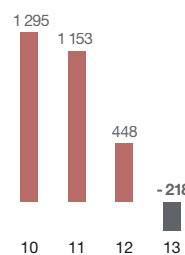
Des investissements industriels en baisse de plus de 8 %.

Résultat opérationnel courant



Un résultat opérationnel courant en baisse du fait essentiellement de la baisse du prix du nickel.

Trésorerie nette consolidée (en millions d'euros)



Une situation de trésorerie en baisse due aux distributions de dividendes et aux investissements élevés.

* Retraités de l'application rétrospective de la norme IAS 19 révisée.

Répartition du chiffre d'affaires par Branche d'activité en 2013

Chiffre d'affaires par Branche	2013	2012
Nickel	704	898
Manganèse	1 562	1 560
Alliages	904	997
Holding et divers	(8)	(8)
TOTAL	3 162	3 447

Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique en 2013

Chiffre d'affaires par zone géographique	2013	2012
Europe	1 418	1 598
Amérique du Nord	642	686
Asie	949	992
Autres zones	153	171
TOTAL	3 162	3 447

PRÉSENTATION DU GROUPE

1.2. CHIFFRES CLÉS/COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE

1.2.1.2. Synthèse des comptes consolidés

(en norme IFRS et en millions d'euros)

	2013	2012 ⁽¹⁾
Chiffre d'affaires	3 162	3 447
Résultat opérationnel courant	(45)	153
Résultat opérationnel avant dépréciation	(125)	80
Résultat opérationnel	(548)	79
Résultat net	(507)	43
Résultat net – part du Groupe	(370)	9
Flux net de trésorerie généré par l'activité	161	217
Capitaux employés	2 992	2 979
Investissements industriels	587	641
Effectif moyen	13 648	14 167

(1) Retraités de l'application rétrospective de la norme IAS 19 révisée.

Compte de résultat

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du groupe ERAMET a diminué de 8,3 % en 2013 par rapport à 2012, pour s'élever à 3 162 millions d'euros. Cette diminution est principalement due aux activités d'ERAMET Nickel qui ont subi une baisse moyenne des prix du nickel de 15 %.

Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant du Groupe s'est établi à - 45 millions d'euros, contre + 153 millions d'euros en 2012. Cette évolution s'explique essentiellement par l'effet chiffres d'affaires du fait de la baisse des prix du nickel compensé par une bonne tenue du résultat du manganèse notamment grâce à une hausse des volumes de production de minerai de manganèse et à une amélioration de la productivité et une maîtrise de coûts de structure dans la branche Alliages.

Les efforts de productivité réalisés par le Groupe ont permis de réaliser en 2013 des économies d'un montant de 85 millions d'euros.

Résultat opérationnel avant dépréciation

Il s'élève à - 125 millions d'euros contre + 80 millions d'euros en 2012. Cette diminution s'explique essentiellement par la baisse du résultat opérationnel courant à hauteur de 198 millions d'euros, les autres charges et produits opérationnels (hors dépréciation d'actifs) étant en légère hausse entre 2012 (73 millions d'euros) et 2013 (80 millions d'euros). Elles intègrent essentiellement les coûts de développement sur les nouveaux projets.

Résultat opérationnel

Il s'élève à - 548 millions d'euros en baisse significative par rapport à 2012 (+ 79 millions d'euros). Le résultat opérationnel 2013 est impacté à hauteur de - 423 millions d'euros par des dépréciations d'actifs : projet Weda Bay en Indonésie pour 337 millions d'euros, activités Recyclage en France et aux États-Unis dans la branche Manganèse pour 53 millions d'euros et activités « Aciers rapides » d'Erasteel pour 33 millions d'euros.

Résultat net

Il s'établit à - 507 millions d'euros en 2013 contre + 43 millions d'euros en 2012, après prise en compte :

- du « Coût de l'endettement net » négatif pour - 7 millions d'euros, résultant d'une trésorerie moyenne de 860 millions d'euros placés à environ 1,9 % et d'une dette moyenne de 773 millions d'euros au taux de 4,7 % ;
- des « Autres produits et charges financiers » qui représentent une perte de 25 millions d'euros, dont 12 millions d'euros de charges de désactualisation, 7 millions d'euros d'intérêts nets sur les avantages du personnel et 4 millions d'euros de charges sur les instruments financiers non qualifiés de couverture ;
- d'un produit d'impôt de 72 millions d'euros, soit un taux effectif de 12 % (46 % avant dépréciation d'actifs) par rapport à 40 % en 2012 et à 41 % au 30 juin 2013.

Résultat net part du Groupe

Il s'élève à - 370 millions d'euros par rapport à + 9 millions d'euros en 2012, après prise en compte de 137 millions d'euros de part des minoritaires dans le résultat net composé à hauteur de 115 millions de la quote-part de pertes affectés aux minoritaires suite aux dépréciations d'actifs sur le projet Weda Bay en Indonésie.

Bilan consolidé

Le total du bilan consolidé du Groupe s'établit au 31 décembre 2013 à 5 960 millions d'euros par rapport à 6 309 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Cette diminution de 349 millions d'euros résulte principalement :

- à l'actif : diminution des immobilisations incorporelles de 262 millions d'euros essentiellement due à l'impact des dépréciations de l'exercice, la baisse des actifs financiers courants (obligations) pour 199 millions d'euros et la diminution du poste clients et autres actifs courants (110 millions d'euros) qui s'explique par la baisse d'activité partiellement compensés par l'augmentation de la trésorerie et équivalent de trésorerie pour 121 millions d'euros et des immobilisations corporelles (82 millions d'euros) ;

- au passif : baisse des capitaux propres (- 799 millions d'euros) due pour l'essentiel à la perte nette 2013 et aux versements de dividendes dans les filiales Comilog et Société Le Nickel-SLN, diminution des impôts différés (- 76 millions d'euros) liée aux provisions réglementées constituées au Gabon, en Nouvelle-Calédonie et en France et des fournisseurs et autres dettes courantes (- 59 millions d'euros) du fait de la baisse de l'activité en partie compensés par l'augmentation des emprunts de 588 millions d'euros (émission obligataire, *Schuldschein*, billets de trésorerie).

Les passifs éventuels liés à des litiges sont détaillés à la note 20 et à la note 36 aux comptes consolidés.

Les objectifs et la politique en matière de gestion des risques financiers, y compris sa politique de couverture ainsi que l'exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité, de trésorerie sont présentés dans l'annexe des comptes consolidés dans les notes annexes 1.27 – Risques et 24 – Gestion des risques et instruments financiers dérivés.

1.2.2. Financement ⁽¹⁾

L'endettement financier net ⁽²⁾ du Groupe s'élève à 218 millions d'euros au 31 décembre 2013 par rapport à une trésorerie nette ⁽²⁾ de 448 millions d'euros au 31 décembre 2012. Cette diminution est la résultante des flux suivants :

- 161 millions d'euros de flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles (217 millions d'euros en 2012) ;
- - 594 millions d'euros de flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements, dont principalement - 587 millions d'euros d'investissements industriels ;
- - 252 millions d'euros de flux de trésorerie liés aux opérations sur fonds propres correspondant aux dividendes versés (dont 34 millions d'euros aux actionnaires d'ERAMET et 218 millions d'euros aux actionnaires minoritaires des sociétés intégrées) ;
- 19 millions d'euros en incidence positive des variations des cours de devises.

Détail des investissements par Branche et nature des principaux projets

ERAMET Nickel

	2010	2011	2012	2013
Investissements comptabilisés	124 M€	141 M€	146 M€	172 M€

1.2.3. Financement et ressources de liquidités

Le groupe ERAMET ne fait actuellement pas l'objet de notation par une agence de notation financière.

Le Groupe dispose si nécessaire de sources de financement détaillées dans les notes aux comptes consolidés (partie 6 du présent document).

1.2.4. Investissements

1.2.4.1. Objectifs poursuivis

La finalité poursuivie est tout à la fois le renforcement de la compétitivité et le développement de l'activité des trois Branches stratégiques (Nickel, Manganèse et Alliages) ; la politique repose sur la recherche de la différenciation des produits, focalisée sur des marchés structurellement en croissance sur le moyen-long terme.

1.2.4.2. Principaux investissements

Montant total des investissements

Les investissements corporels comptabilisés au niveau du Groupe se sont élevés à 231 millions en 2005, 309 millions d'euros en 2006, 319 millions d'euros en 2007, 419 millions d'euros en 2008, 286 millions en 2009, 326 millions en 2010, 492 millions en 2011, 641 millions en 2012 et 587 millions en 2013.

Le mode de financement peut différer pour chaque grand projet (fonds propres, crédits bancaires et crédit-bail notamment). Ainsi, le programme de développement dans la branche Nickel a été financé par des fonds propres et une partie par une opération de défiscalisation dans le cadre de la loi Paul. Des informations complémentaires figurent aux notes 6 et 7 aux comptes consolidés.

Les investissements courants sont généralement financés sur fonds propres.

(1) Tableau de flux de l'endettement (note 22.8.2 de l'annexe aux comptes consolidés).

(2) La trésorerie nette (positif) ou l'endettement financier net (négatif) est composée de la « Trésorerie et équivalents de trésorerie », des « Actifs financiers courants » diminués des « Emprunts – part à moins d'un an » et des « Emprunts – part à plus d'un an ».

PRÉSENTATION DU GROUPE

1.2. CHIFFRES CLÉS/COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE

Amélioration des outils de production

Les investissements réalisés en 2013 sur l'ensemble des sites industriels de la branche Nickel ont fait l'objet d'un examen rigoureux au travers d'un prisme « productivité-sécurité-environnement-renouvellement ». Dans le cadre de cette recherche systématique de performances dans un contexte de limitation des sommes à investir, les plus importants investissements qui ont été priorisés ont été :

- pour la Société Le Nickel-SLN, sur mines, des installations fixes (scalpeurs, grille, trémies...) et des renouvellements d'engins permettant d'améliorer la productivité ;
- pour la Société Le Nickel-SLN, à Doniambo, des équipements permettant d'améliorer la productivité (broyeur, by-pass chaudière...), les performances environnementales (électro-filtre) et la sécurité (tank à fuel...). La construction d'un nouvel atelier charbon, autorisée en 2013, a été reportée à 2014 compte tenu des délais relatifs à l'obtention du permis de construire ;
- à Sandouville, l'attention a été portée sur l'amélioration de la sécurité industrielle et des conditions de travail, ainsi que la productivité et le renouvellement ;
- à Eurotungstène, divers investissements de maintien de l'outil et de diversification ont été réalisés.

Les dépenses de 2014 seront dans la même optique que 2013, après un examen rigoureux de chaque investissement, compte tenu du contexte économique défavorable.

ERAMET Manganèse

	2010	2011	2012	2013
Investissements comptabilisés	130 M€	245 M€	399 M€	346 M€

En 2013, la branche Manganèse a maintenu sous contrôle son niveau d'investissement global pour faire face à des conditions de marché dégradées tout en préservant ses dépenses d'investissements, stratégiques :

- Complexe métallurgique de Moanda (Gabon) ;
- Usine de New Guilin (Chine) ;
- Consolidation de la capacité de Comilog (4 Mt) (Gabon) ;
- Rénovation de la Setrag (Gabon).

Le projet du Complexe Métallurgique de Moanda

Les travaux de construction de l'usine ainsi que ceux concernant son alimentation en électricité ont pris un léger retard. Le calendrier de démarrage initialement prévu début 2014 est maintenant prévu à l'été 2014.

Cette période est mise à profit pour parfaire la formation des futurs opérateurs du CMM ainsi que le partage d'expérience technique avec les autres usines du Groupe.

Projet New Guilin

Après son démarrage qui s'est déroulé à un rythme correct, l'usine de Guilin a dû faire face à un marché local de ses principaux produits très dégradé. Ceci a conduit à une réorientation de la production de l'usine qui vise désormais à ne produire que des produits affinés à plus haute valeur ajoutée. La production de

Centrale électrique pour la Société Le Nickel

L'orientation vers une solution d'une centrale au charbon pulvérisé a été confirmée par une expertise extérieure mandatée par l'État français. Le partenariat mettant en œuvre une réalisation de type EPC avec un développeur d'actifs électriques a été intensifié. La préparation des dossiers administratifs, techniques et financiers a débuté. Grâce à ce renouvellement de la centrale, la Société Le Nickel-SLN retrouvera des coûts de production dans la moyenne de ses principaux concurrents.

Projet Weda Bay

L'année 2013 a vu la finalisation de la phase d'optimisation de l'étude de faisabilité et de mise au point finale des procédés hydro- et pyrométallurgiques grâce à des pilotages de plusieurs semaines. Les demandes d'autorisations administratives ont été poursuivies conformément à la réglementation indonésienne. L'analyse de risques est terminée. Les négociations avec le gouvernement indonésien se sont poursuivies. Compte tenu de la dégradation observée en 2013 sur le marché du nickel et des perspectives de prix de nickel à court terme, ERAMET, en accord avec ses partenaires Mitsubishi Corp. et Pt Antam, a considéré que les conditions n'étaient pas réunies pour envisager une décision d'investissement concernant le projet Weda Bay en 2014.

produits standard a été arrêtée. La production de produits affinés est maintenant opérationnelle et représente 100 % de la production de l'usine de Guilin.

Consolidation de la capacité de production de Comilog

Les investissements relatifs à la consolidation de la capacité de production de Comilog ont porté sur deux points principaux :

- la livraison de 50 wagons minéraliers en milieu d'année ;
- l'achat de six locomotives qui seront livrées en 2015-2016 pour remplacer des locomotives anciennes.

La rénovation de la Setrag

Après les achats de six locomotives de lignes neuves réalisés les années précédentes, Setrag a entamé les consultations en vue de rénover son parc de locomotives de manœuvres.

Un plan important de remise à niveau du parc de wagons a été lancé et les premiers wagons citernes et plats ont été reçus en 2013. En 2014 le plan se poursuivra et concernera également la remise en état du parc des wagons grumiers.

En parallèle d'importants travaux ont continué dans les gares toujours dans le but d'améliorer l'accueil des clients, et un programme ambitieux de rénovation du parc des logements des agents a démarré. Une première tranche de 32 logements a démarré en 2013.

La rénovation de la voie se poursuit au rythme annuel de 30 km de rails et de 65 000 traverses. Une machine permettant le contrôle géométrique de la voie ferrée a été acquise et mise en service.

En parallèle, les tests concernant différentes options techniques pour la remise en état des principales zones instables de la voie ferrée ont été lancés. Ils permettront de déterminer les modalités de réalisation des travaux qui devraient démarrer en 2014 et se terminer en 2015.

Au-delà de la poursuite de ces grands projets, des investissements nécessaires au maintien de la capacité de production des usines d'alliages ont été effectués.

En cours d'année 2013, le four 10 de Porsgrunn a fait l'objet de travaux très importants visant à améliorer sa fiabilité.

Et en fin d'année le four 12 de l'usine de Sauda a fait quant à lui l'objet de travaux importants de rénovation qui permettront également d'améliorer significativement la sécurité d'exploitation et qui vont se terminer en 2014.

ERAMET Alliages

	2010	2011	2012	2013
Investissements comptabilisés	69 M€	100 M€	84 M€	64 M€

Au cours de l'exercice 2013, ERAMET Alliages a significativement réduit ses investissements.

Ils ont concerné la fin de l'investissement d'un atelier intégré de traitement thermique de barre chez Aubert & Duval (usine des Ancizes) et d'équipements de traitement thermique et parachèvement chez Erasteel (usines de Champagnole et de Commentry) en relation avec la fermeture fin juillet 2013 de l'établissement Aubert & Duval de Gennevilliers.

Les autres investissements concernent la modernisation des Systèmes d'Information d'Aubert & Duval et Erasteel, l'acquisition d'un four de traitement de pièces en titane lié à la montée en cadence des nouveaux programmes aéronautiques et des investissements de maintien/modernisation des installations existantes en particulier dans les domaines du traitement thermique, de l'usinage et du contrôle réparties principalement dans les usines impactées par les marchés aéronautiques.

pour le Groupe le développement d'un nouveau gisement en dehors du nickel et du manganèse, ainsi que sa première implantation au Sénégal. L'État sénégalais est associé au capital du projet à hauteur de 10 % aux côtés de TiZir, dont ERAMET est actionnaire en partenariat à 50/50 avec Mineral Deposits Limited, groupe australien. Ce projet de 650 millions de dollars constituera avec l'usine norvégienne de Tyssedal un puissant acteur présent sur la chaîne de valeur du dioxyde de titane, à l'amont des producteurs de pigments blancs.

- Le complexe métallurgique de Moanda, qui consiste en deux usines adjacentes à l'exploitation minière, produira pour la première fois sur le sol gabonais du silicomanganèse et du manganèse métal. Le Gabon devient ainsi à travers ce projet de Comilog le seul pays africain, hors Afrique du Sud, ayant développé ce type de transformation de son minerai de manganèse. Ce projet a représenté un investissement total de 228 millions d'euros.

Compte tenu des perspectives économiques et de marchés qui restent, en ce début 2014, globalement dans la continuité de la fin de l'année 2013, le Groupe poursuivra, dans chacune de ses Branches, ses efforts de renforcement de sa compétitivité. L'objectif du Groupe pour l'année 2014 en matière d'amélioration de sa productivité s'élève à un montant de l'ordre de 110 millions d'euros, après 85 millions d'euros déjà réalisés en 2013.

En 2014, ERAMET poursuivra ses efforts de réduction du besoin en fonds de roulement et limitera ses dépenses d'investissements à un niveau inférieur à 400 millions d'euros.

Enfin, ERAMET entend poursuivre sa stratégie de diversification de ses ressources de financement. La structure financière du Groupe demeurera très solide.

1.2.5. Évolution récente et perspectives

1.2.5.1. Information jusqu'à la date du Conseil d'administration du 20 février 2014

Il n'y a pas d'autre événement significatif intervenu jusqu'à la date du Conseil d'administration.

1.2.5.2. Perspectives 2014

Le 1^{er} semestre 2014 sera marqué par le démarrage de deux grands projets :

- La production d'ilménite (minerai à l'amont de la chaîne du dioxyde de titane) et de zircon de Grande Côte représente

PRÉSENTATION DU GROUPE

1.3. HISTORIQUE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

1.3. HISTORIQUE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

La Société a été créée sous le nom de Société Le Nickel, en 1880, pour l'exploitation, à l'origine, de mines de nickel en Nouvelle-Calédonie.

Contrôlée majoritairement depuis la fin du XIX^e siècle par la famille Rothschild, elle devient, à la fin des années soixante, la société mère de l'ensemble des filiales minières du groupe Rothschild (groupe Le Nickel-Peñarroya-Mokta). Ultérieurement, les principales dates qui ont marqué la vie de la Société et du Groupe sont les suivantes :

1974 : L'activité Nickel est filialisée sous le nom de Société Métallurgique Le Nickel-SLN : Elf Aquitaine prend une participation de 50 % dans cette nouvelle société. L'ancienne Société Le Nickel change de nom en devenant Imétal et détient les 50 % restants de la Société Métallurgique Le Nickel-SLN.

1983 : Dans le cadre d'une restructuration industrielle, actionnariale et financière, ERAP, une société publique française, entre à hauteur de 70 % dans le capital de la Société Métallurgique Le Nickel-SLN. Les participations d'Imétal et d'Elf Aquitaine sont réduites à 15 % chacune.

1985 : La Société Métallurgique Le Nickel-SLN qui regroupe les actifs miniers localisés en Nouvelle-Calédonie devient filiale à 100 % d'une nouvelle société mère, dénommée ERAMET-SLN, dont l'actionnariat demeure à 70 % ERAP, 15 % Imétal, 15 % Elf Aquitaine.

À partir de 1989 et afin d'atténuer les effets des cycles du nickel, la Société adopte une stratégie de diversification dans des activités complémentaires, avec l'objectif de détenir de fortes positions mondiales sur ses marchés principaux.

1989-1991 : Acquisition de la société française La Commentryenne et de la société suédoise Kloster Speedsteel, respectivement troisième et premier producteurs mondiaux d'aciers rapides. Ces deux sociétés sont regroupées en 1992 au sein d'une nouvelle société dénommée Erasteel, intégralement détenue par ERAMET-SLN, qui devient ainsi le leader mondial du secteur avec plus de 25 % de parts de marché.

1991 : Accord de partenariat commercial et financier à long terme avec le sidérurgiste japonais Nisshin Steel (un des principaux producteurs japonais d'aciers inoxydables) qui se traduit par une prise de participation progressive dans le capital de la Société Métallurgique Le Nickel-SLN. La participation de Nisshin Steel a atteint son niveau définitif de 10 % fin octobre 1994.

1992 : La Société Métallurgique Le Nickel-SLN et ERAMET-SLN prennent leur dénomination actuelle respective de Société Le Nickel-SLN et ERAMET.

1994 : Acquisition de 51 % d'Eurotungstène, producteur de poudres de cobalt et de tungstène.

Placement privé suivi d'une introduction d'ERAMET au Second Marché de la Bourse de Paris, à hauteur de 30 % du capital, par cession par l'ERAP, Elf et Imétal.

1994 : Apport à ERAMET par le groupe BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières, société publique française) de sa filiale Cofremmi, détentrice de réserves minières de nickel en Nouvelle-Calédonie, en échange de l'octroi d'actions représentant 2,34 % du capital nouveau d'ERAMET.

1995 : Transfert de l'action ERAMET au Premier Marché de la Bourse de Paris (compartiment du Règlement Mensuel).

1995-1996 : Prise de participation, par ERAMET, à hauteur de 46 % dans le capital de Comilog (Gabon), le deuxième producteur mondial de minerai de manganèse à haute teneur et également l'un des premiers producteurs mondiaux de ferromanganèse pour la sidérurgie et de produits chimiques à base de manganèse.

1997 : Accord avec Gengabon (groupe Gencor) aux termes duquel ce dernier cède à ERAMET 15 % du capital de Comilog. ERAMET détient désormais 61 % du capital de Comilog.

1998 - Accord sur l'échange de titres miniers Poum/Koniambo en Nouvelle-Calédonie.

1999 : Plusieurs opérations majeures sont réalisées, qui conduisent à la structure actuelle du capital et à la configuration actuelle du Groupe en termes d'activités :

- intégration au sein du Groupe de la société S.I.M.A. (famille Duval), un des premiers producteurs et transformateurs mondiaux d'aciers spéciaux à hautes performances et d'alliages de nickel ;
- cession de 30 % du capital de la Société Le Nickel-SLN dans le cadre d'un échange avec l'ERAP contre des actions ERAMET ; l'ERAP transfère ensuite cette participation à une structure publique de Nouvelle-Calédonie, la Société Territoriale Calédonienne de Participation Industrielle (STCPI). L'état français transfère la participation restante de l'ERAP à Cogema, par la suite elle-même intégrée au sein du groupe AREVA ;
- acquisition des activités Manganèse du groupe norvégien Elkem, grâce à laquelle ERAMET devient le premier producteur mondial d'alliages de manganèse et complète sa gamme de produits avec des alliages à forte valeur ajoutée, les alliages affinés.

Au terme de ces opérations, les activités du Groupe sont réparties en trois Branches, Nickel, Manganèse et Alliages, et le capital du Groupe se trouve majoritairement détenu par des actionnaires privés, l'État français conservant une participation minoritaire.

2000 : Acquisition de la société mexicaine Sulfamex, producteur de produits agrochimiques à base de manganèse – Inauguration du complexe industriel de Moanda (Gabon).

2001 : Dépréciation de Special Metals Corporation.

2002 : Acquisition de l'usine d'alliages de manganèse de Guilin (Chine).

Prise de contrôle à 78 % de la société Peter Stubs (Royaume-Uni) par Erasteel.

2003 :

- Fermeture de l'usine de ferromanganèse de Boulogne-sur-Mer et de l'usine d'alliages de manganèse de Shaoxing (Chine) – Cession par Comilog de Sadaci (grillage de molybdène) et de l'activité Noir de Carbone, toutes deux basées en Belgique.
- Prise de contrôle à 100 % du Centre de Recherche de Trappes et à 100 % d'Eurotungstène.

2004 : Nouvelle-Calédonie : démarrage du nouveau four.

Rachat des participations minoritaires détenues par le groupe AREVA dans la branche Manganèse.

Rachat à Comilog de 80 % de Comilog Asia, société détenant les joint-ventures en Chine (Guilin et Guangxi).

2005 : Prise de participation à 100 % dans Bear Metallurgical (filiale de Gulf Chemical and Metallurgical Corp.) aux États-Unis.

En novembre 2005, Setrag obtient la concession du train Transgabonais pour trente ans.

2006 : Aubert & Duval : Ouverture du centre de distribution d'aciers à outils de Wuxi (Chine).

Acquisition de Weda Bay Nickel.

Production de minerai de manganèse à 3 millions de tonnes.

Démarrage de la nouvelle usine de matricage de Pamiers (presse de 40 000 t).

2007 : Usine d'EMD en Chine (bioxyde de manganèse électrolytique) : démarrage de la nouvelle usine de Chongzuo.

Tiébaghi (Nouvelle-Calédonie) : démarrage de l'usine d'enrichissement des minerais de nickel.

Erasteel en Chine : construction d'un atelier d'étrépage à Tianjin.

Juillet 2007 : échange d'actions ERAMET contre des actions SLN pour STCPI dans le cadre du Pacte d'actionnaires de la SLN.

Nouvelle-Calédonie : fin 2007, ouverture de la mine de Poum.

2008 : Juillet : acquisition de 58,93 % du contrôle du groupe norvégien Tinfos (soit 55,78 % d'intérêt économique).

2009 : Février : Projet Weda Bay : partenariat et accord pour la cession de 33,4 % de Strand Minerals (Indonésie) à Mitsubishi Corporation.

Mars : Tinfos : Nouvel accord permettant à ERAMET de porter sa participation dans Eralloys (société regroupant les activités de l'ancien Tinfos hors centrale électrique de Nottoden) de 56 à 94,3 % tout en réduisant sa participation dans Notodden de 56 à 34 %.

Avril : Pose de la première pierre du complexe métallurgique de Moanda (Gabon). Aubert & Duval implante une unité de transformation de titane (UKAD) en Auvergne (France).

Mai : Réalisation de la seconde phase d'acquisition d'Eralloys (ex-Tinfos) (Norvège).

Juin : ERAMET porte sa participation dans Eralloys à 100 % après acquisition des minoritaires.

Décembre : Accord pour la cession de Nizi, activité de négoce international acquise en 2008 avec Tinfos.

Accord pour l'acquisition de Valdi (France), activité de recyclage des métaux non ferreux.

2010 : Février : Accord signé par ERAMET et Bolloré en vue de l'exploration de gisements de lithium.

Octobre : Accord avec la République gabonaise sur l'augmentation progressive (jusqu'en 2015) de sa participation au capital de la société Comilog.

2011 : Mise en service de quatre investissements stratégiques d'ERAMET Alliages.

Octobre : Création de TiZir, joint-venture dans le secteur des sables minéralisés avec Mineral Deposits Ltd.

2012 : Mai : entrée du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) au capital d'ERAMET suite à son acquisition des parts détenues antérieurement par AREVA. Démarrage en juillet de l'usine chinoise d'alliages de manganèse de New Guilin.

2013 : Nomination, sur proposition commune de BPI, de SORAME et CEIR, d'un administrateur représentant le Gabon au Conseil d'administration d'ERAMET.

Succès de l'émission inaugurale de 400 millions d'euros d'une obligation à sept ans.



2

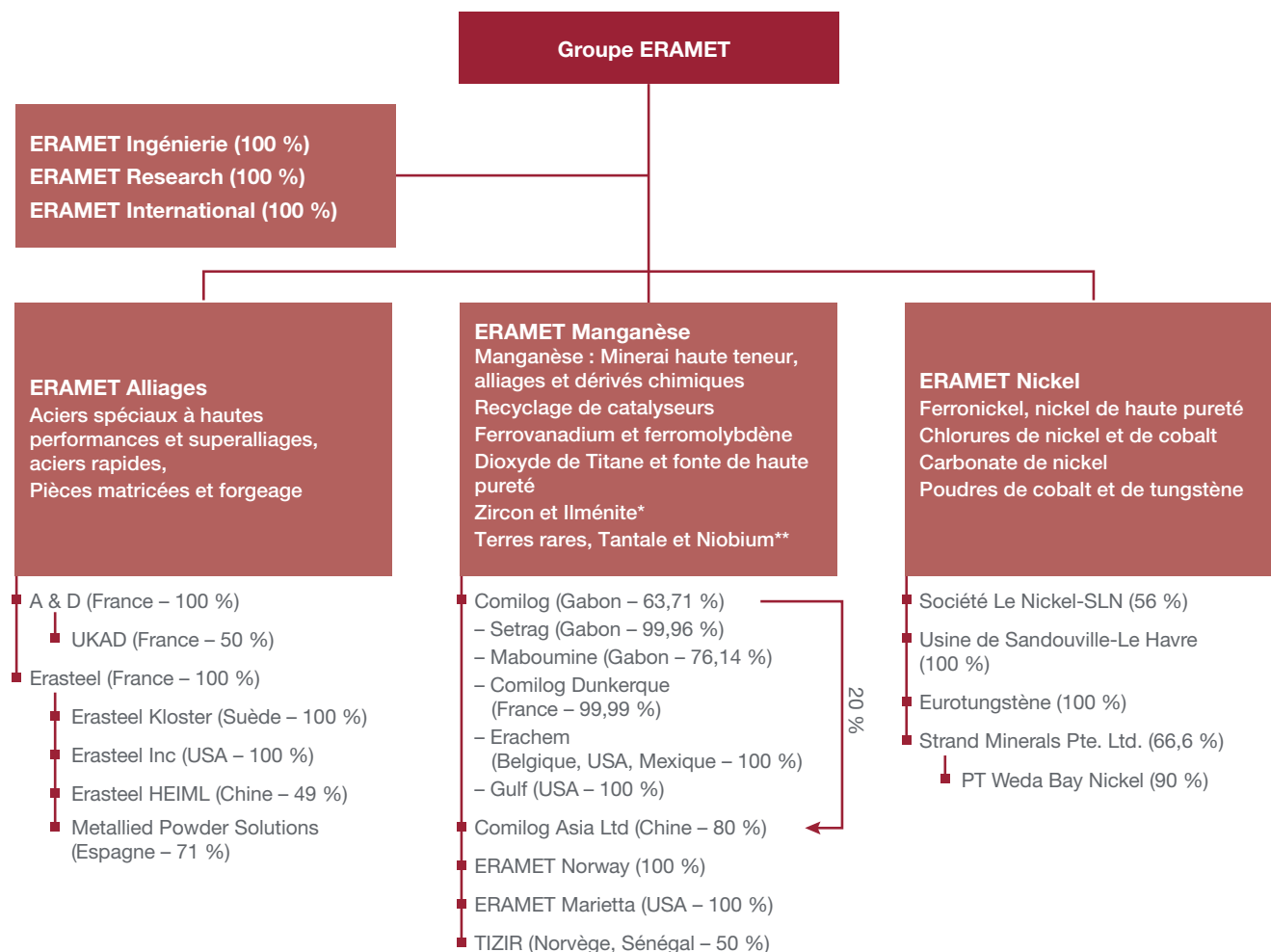
ACTIVITÉS

2.1. Structure du Groupe.....	16	2.5. Organisation ERAMET/ERAMET Holding.....	49
2.2. ERAMET Nickel.....	17	2.6. L'activité des Branches en 2013.....	49
2.2.1. Le marché du nickel.....	17	2.6.1. ERAMET Nickel en 2013.....	49
2.2.2. Présentation d'ERAMET Nickel.....	21	2.6.2. ERAMET Manganèse en 2013.....	50
2.3. ERAMET Manganèse.....	25	2.6.3. ERAMET Alliages en 2013.....	51
2.3.1. Le marché du manganèse.....	25	2.7. Usines et équipements.....	52
2.3.2. Présentation d'ERAMET Manganèse.....	31	2.8. Recherche et développement/Réserves	53
2.4. ERAMET Alliages.....	39	et Ressources.....	53
2.4.1. Les métiers d'ERAMET Alliages : un		2.8.1. Recherche et développement : une R&D qui	
métallurgiste haut de gamme à l'amont		se déploie sur toute la chaîne de valeur des	
d'industries stratégiques.....	39	métaux, de la mine aux produits.....	53
2.4.2. Le positionnement haut de gamme		2.8.2. Réserves et ressources minérales.....	55
d'ERAMET Alliages.....	40		
2.4.3. Des procédés de production spécialisés			
pour l'élaboration des aciers à hautes			
caractéristiques et superalliages.....	42		
2.4.4. Les concurrents d'ERAMET Alliages.....	43		
2.4.5. Structure d'ERAMET Alliages.....	44		

ACTIVITÉS

2.1. STRUCTURE DU GROUPE

2.1. STRUCTURE DU GROUPE



* En cours de construction

** Mise au point du procédé en cours

2.2. ERAMET NICKEL

2.2.1. Le marché du nickel

2.2.1.1. Les applications du nickel

Propriétés du nickel

Le nickel, généralement utilisé en alliage avec d'autres produits, est un métal doté d'une riche combinaison de propriétés, qui en font un élément indispensable à la vie moderne.

Le nickel est un élément d'alliage essentiel qui apporte, selon les nuances d'acier :

- résistance à la corrosion atmosphérique, en combinaison avec le chrome ;
- résistance à la haute température tout en conservant de bonnes propriétés mécaniques ;
- ductilité (facilité de transformation) ;
- résistance mécanique ;
- résistivité électrique ;
- propriétés magnétiques.

Le nickel peut également être déposé par électrochimie sous forme d'un dépôt mince et il est utilisé dans les batteries rechargeables. Enfin il possède des propriétés catalytiques.

Le symbole du nickel dans la table périodique des éléments est « Ni », généralement utilisé comme abréviation pour désigner le nickel.

Utilisations du nickel

Le nickel est difficilement substituable pour la plupart de ses applications. En 2013, la consommation mondiale de nickel primaire, estimée à près de 1,8 million de tonnes, se répartissait comme suit :

Acier inoxydable :	67 %
Alliages base nickel :	12 %
Galvanoplastie :	8 %
Aciers alliés et fonderie :	7 %
Autres (dont catalyse et batteries) :	6 %

Sources : estimations ERAMET

Usages finaux du nickel

Le nickel est utilisé dans une très large variété d'usages finaux, essentiels à la vie moderne.

Acier inoxydable (« inox »)

L'acier inoxydable est de très loin le premier secteur consommateur de nickel dans le monde.

Sécurité alimentaire et hygiène

C'est une des utilisations importantes de l'acier inoxydable, qui présente d'excellentes propriétés d'hygiène indispensables pour garantir la sécurité des consommateurs. L'usage de l'acier inoxydable est souvent imposé par les législations dans les pays développés et l'on retrouve notamment l'acier inoxydable dans les équipements ménagers (évier, couverts, casseroles, etc.), l'électroménager (machines à laver, fours à micro-ondes, cuisines pour restauration), les outils de production de l'industrie agroalimentaire et pharmaceutique ou le matériel chirurgical.

Industries de base

Chimie, pétrochimie, papier, production d'énergie.

Bâtiment, construction

Ascenseurs, rampes, mobilier urbain, citernes d'eau, décoration et accessoires des bâtiments. L'usage de l'acier inoxydable est retenu pour ses propriétés esthétiques, son faible coût d'entretien, ainsi que pour sa durée de vie.

Transport

Trains (carrosserie et aménagements intérieurs), marine, camions citernes, aéronautique, pots catalytiques des automobiles.

Alliages base nickel

Superalliages

Le développement de l'aviation moderne s'est largement appuyé sur les superalliages, qui utilisent des teneurs en nickel élevées (supérieures à 45 %) en association avec d'autres métaux (notamment le cobalt et le chrome). Les superalliages ont la capacité de conserver leurs propriétés mécaniques aux températures de plus en plus élevées de fonctionnement des réacteurs. Ces superalliages sont également utilisés pour les turbines à gaz servant à produire de l'énergie, ainsi que dans certaines applications de la production pétrolière.

Alliages nickel/fer

La production et le transport des gaz industriels, ainsi que du gaz naturel liquéfié, à de très basses températures rendent indispensable l'usage de certains alliages nickel/fer. D'autres alliages nickel/fer sont utilisés dans les appareils de mesure et les semi-conducteurs.

Alliages à base de nickel résistants à la corrosion

Ces alliages sont utilisés dans les industries chimiques et dans les installations de protection de l'environnement (traitement des fumées et des gaz, traitement des eaux...).

Galvanoplastie (revêtement de métal pur)

Le nickel procure un aspect brillant et une résistance à la corrosion atmosphérique (robinetterie, quincaillerie, tubes...).

Aciers alliés et fonderie

Automobiles et constructions mécaniques.

ACTIVITÉS

2.2. ERAMET NICKEL

Batteries rechargeables

Batteries de secours, téléphones, ordinateurs portables, automobiles électriques et hybrides.

Monnaies

Dans de nombreux pays, il existe des pièces de monnaie en nickel pur (cas du franc français jusqu'à l'introduction de l'euro) ou en alliages cuivreux contenant du nickel (pièces de 1 et 2 euros).

Autres

Catalyse (pétrochimie, production de margarine, colorants...).

Développement durable et nickel

Le nickel est utilisé dans un grand nombre d'usages liés à la protection de l'environnement (traitement des gaz, des effluents...).

Outre ses qualités intrinsèques, le nickel confère une longue durée de vie aux composants dans lesquels il est incorporé. Le nickel est recyclable à l'infini et sa valeur économique élevée rend sa collecte et son recyclage rentables. La structure de l'industrie du recyclage du nickel est établie depuis de nombreuses années : la collecte des produits à recycler (chutes industrielles ainsi que produits issus de la démolition d'appareils et d'équipements) est généralement le fait de sociétés de petite taille, qui vont elles-mêmes vendre les produits collectés aux grands industriels du recyclage du nickel. Ces derniers assemblent les différents alliages contenant du nickel (acier inoxydable, superalliages, aciers alliés...) dans des proportions soigneusement définies, pour en faire un nouveau produit parfaitement utilisable par leurs clients, dont les producteurs d'acier inoxydable sont les principaux. En 2013, le nickel issu du recyclage représentait près de 38 % du nickel consommé pour la production d'acier inoxydable dans le monde.

2.2.1.2. L'offre de nickel

Les trois types de minerais de nickel

L'accès à des réserves minières de qualité (richesse du minerai, caractéristiques chimiques, taille des gisements) est un facteur déterminant dans l'industrie du nickel.

Il existe trois familles de minerais avec des caractéristiques propres, qui se différencient par leurs modes d'exploitation et la structure de leurs coûts de production :

- les minerais sulfurés ;
- les minerais oxydés latéritiques (limonites) ;
- les minerais oxydés garniéritiques (sapolites).

Minerais sulfurés

Les mines de minerais sulfurés sont généralement souterraines. Elles sont situées géographiquement plutôt au Nord (Canada, Sibérie...) ou au Sud (Afrique du Sud, Australie...). Le nickel est associé dans ces minerais à plusieurs autres métaux : le cuivre, le cobalt, l'or, l'argent et souvent des platinoïdes.

Le minerai peut être concentré par voie physique, permettant d'accroître la teneur à environ 10 à 20 %. Le concentré qui en résulte est traité par un procédé pyrométallurgique (fours) pour donner un produit intermédiaire, la matte. Des procédés de raffinage chimique complexes permettent de récupérer et valoriser les différents métaux contenus. Le procédé se termine en général par une phase de réduction (production de poudres et de briquettes) ou par une électrolyse (nickel électrolytique). Le procédé carbonyle (vapométallurgie) permet également de produire du nickel métal (poudres et billes de nickel).

Minerais oxydés : les latérites, partie supérieure du profil minier

Les mines sont à ciel ouvert. Elles sont situées en général dans les zones à climat tropical (Nouvelle-Calédonie, Indonésie, Philippines, Cuba...). Les teneurs en nickel sont faibles, autour de 1 % en général. Les minerais oxydés contiennent du cobalt et ne sont généralement pas enrichissables. Ils sont traités par des procédés hydrométallurgiques (dissolution par l'ammoniaque ou l'acide sulfurique), afin de séparer le nickel et récupérer le cobalt contenu.

Minerais oxydés : les garniérites, partie inférieure du profil minier

Les mines sont à ciel ouvert, situées en général dans les zones à climat tropical (Nouvelle-Calédonie, Indonésie, Philippines, Colombie, République dominicaine...). Les garniérites sont situées sous les latérites. Les teneurs sont plus élevées, de l'ordre de 1,5 à 3 %. Ces minerais sont peu ou pas enrichissables.

Le minerai est traité par un procédé pyrométallurgique (four électrique), qui donne généralement un produit fini, le ferronickel (utilisé pour l'élaboration des aciers inoxydables) ou, plus rarement, un produit intermédiaire, la matte (sulfure de nickel), destinée à être raffinée pour produire du nickel métal.

Répartition géographique de la production minière par pays en 2013

Production minière 2013	Millions de tonnes de nickel contenu	% de la production
Indonésie	680	28 %
Philippines	335	14 %
Russie	250	10 %
Australie	245	10 %
Canada	225	9 %
Nouvelle-Calédonie	152	6 %
Chine	95	4 %
Brésil	80	3 %
Cuba	65	3 %
Colombie	55	2 %
Autres	215	9 %
TOTAL MONDE	2 400	100 %

Sources : INSG (International Nickel Study Group), estimations ERAMET.

2.2.1.3. Les principaux pays producteurs de nickel

En 2013, ERAMET était le 7^e producteur mondial de nickel raffiné (produit fini). La production de nickel raffiné par pays s'est répartie comme suit :

Année 2013 (en milliers de tonnes de nickel contenu)	Production métallurgique	Produits finis
Chine	618	33 %
Russie	242	13 %
Japon	177	9 %
Australie	144	8 %
Canada	140	7 %
Norvège	91	5 %
Brésil	57	3 %
Nouvelle-Calédonie	55	3 %
Colombie	49	3 %
Finlande	45	2 %
Royaume-Uni	41	2 %
Afrique du Sud	33	2 %
Autres	187	10 %
TOTAL MONDE	1 880	100 %

Sources : INSG (International Nickel Study Group), producteurs, estimations ERAMET.

ACTIVITÉS

2.2. ERAMET NICKEL

2.2.1.4. Situation du marché du nickel

En 2013, la production d'acier inoxydable a marqué un nouveau record de production estimé à 37,8 millions de tonnes, soit + 7 % par rapport à 35,3 millions de tonnes en 2012. Avec plus de 18 millions de tonnes, la Chine est restée le principal vecteur de la croissance de la production d'acier inoxydable. Au contraire, la production hors Chine est estimée en légère contraction (- 1 % en 2013 après une baisse similaire en 2012).

La demande de nickel primaire en 2013 a progressé de 5,5 % dans l'acier inoxydable (+ 61 000 tonnes) et de + 4 % dans les secteurs hors-inox (+ 22 000 tonnes), notamment grâce à une demande robuste dans les alliages et à un rebond du marché de la galvanoplastie qui avait connu un ralentissement marqué en 2012. Au total, la demande réelle de nickel primaire dans le monde a connu une croissance de + 5 % avec une consommation totale de plus de 1,76 million de tonnes.

En parallèle, l'offre de nickel a continué de progresser très fortement et est estimée à près de 1,91 million de tonnes, soit une croissance de + 8 % en 2013 (+ 145 000 tonnes additionnelles).

Les nouveaux projets, dont la production était restée limitée sur 2011-2012, ont contribué plus largement à l'augmentation de l'offre à hauteur de 72 000 tonnes (+ 36 000 tonnes). Néanmoins, le principal contributeur de l'augmentation de l'offre est resté la fonte au nickel chinoise (*Nickel Pig Iron* ou NPI) avec une production estimée à 455 000 tonnes (soit + 102 000 tonnes par rapport à 2012). Cette augmentation est liée au développement des producteurs RKEF (*Rotary Kiln Electric Furnace* = four électrique précédé d'une calcination en four rotatif, technologie équivalente à celle utilisée par les producteurs de ferronickel traditionnels) qui représentaient 52 % de l'offre de NPI en 2013 contre 38 % en 2012. Profitant de l'abondance de minerai de nickel indonésien à bas prix, le NPI est parvenu à rester compétitif et à continuer son développement au cours de l'année.

La croissance de la production de nickel primaire, plus forte que celle de la demande, a ainsi généré un excédent de marché estimé à 149 000 tonnes en 2013. Cette situation de marché, qui

fait suite à deux années de surplus (+ 20 000 tonnes en 2011 et + 82 000 tonnes en 2012), a lourdement pesé sur les cours et a contribué à la création de stocks excédentaires sur le LME et chez les producteurs de nickel.

2.2.1.5. Les prix du nickel

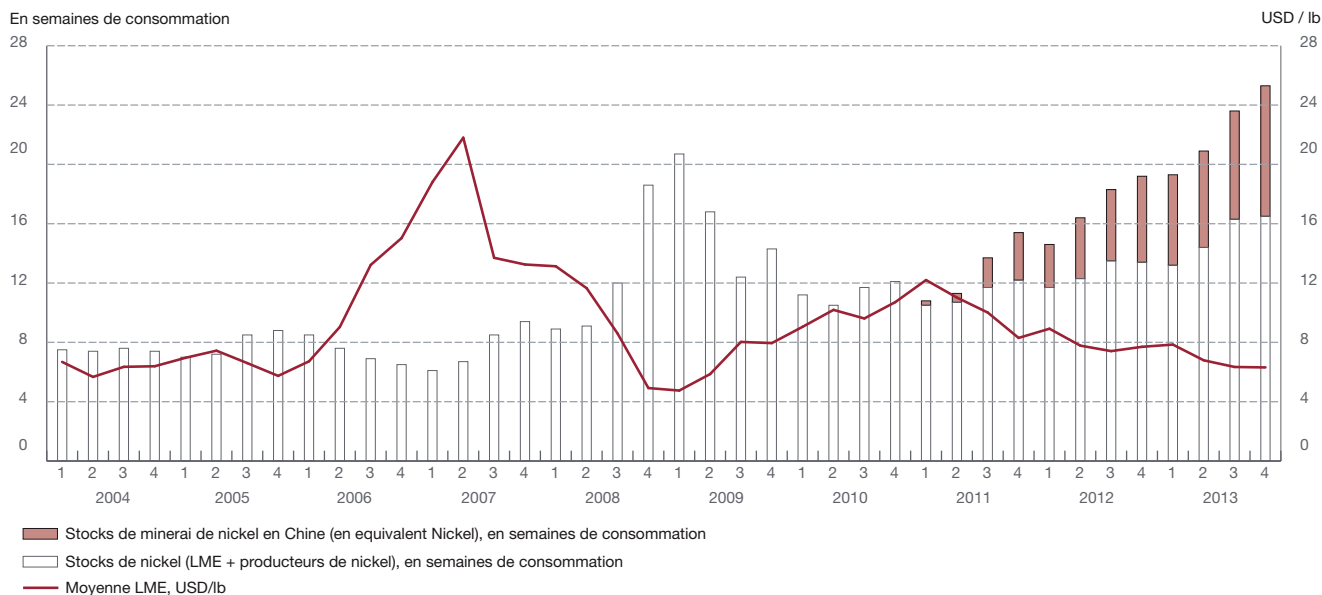
Avant 1979, le prix du nickel était fixé par les principaux producteurs de nickel. Depuis 1979, le nickel est coté au *London Metal Exchange* (« LME »), sur lequel les intervenants peuvent prendre des positions à terme et réaliser des couvertures. Tous les échanges sur le LME peuvent théoriquement être dénoués par une livraison physique de métal. Mais en pratique seule une petite fraction des échanges se traduit par une livraison physique. Par ailleurs, des volumes importants sont traités de gré à gré entre institutions financières.

En janvier 2007, ERAMET est devenue *Associate Trade member (Category 5)* du *London Metal Exchange*.

À moyen terme les cours LME réagissent aux fondamentaux du marché du nickel, à savoir l'équilibre offre-demande. Cependant, à court-terme, la situation macroéconomique et le positionnement des acteurs financiers sont susceptibles d'accroître certains ajustements à la hausse ou à la baisse. Le graphique ci-après illustre la variation historique des cours (en monnaie courante USD/livre) : la forte hausse des cours depuis dix ans traduit, outre la forte demande, des évolutions très importantes de la qualité des gisements, ainsi que des facteurs de coûts de production et d'investissement.

Conséquence d'un marché largement excédentaire, le nickel a enregistré une tendance baissière en 2013 (- 14 % par rapport à la moyenne 2012) et a atteint un niveau critique : 6,81 USD/lb en moyenne sur l'année (15 003 USD/tonne) et 6,31 USD/lb en moyenne sur le deuxième semestre 2013 (13 913 USD/tonne).

En 2013, les stocks sur le LME ont augmenté à plus de 261 000 tonnes (soit + 120 000 tonnes par rapport à l'année précédente).



2.2.2. Présentation d'ERAMET Nickel

2.2.2.1. Points clés

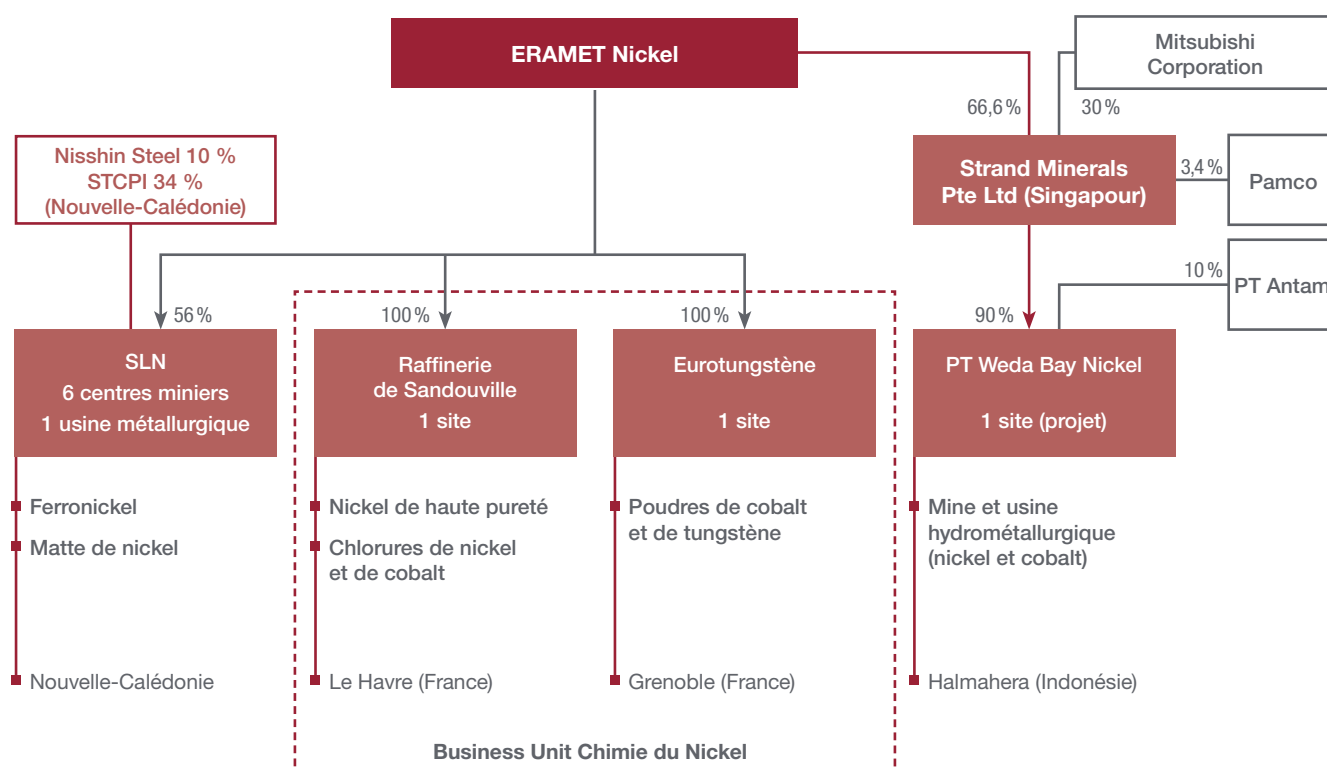
ERAMET dispose d'une présence très ancienne (1880) et solide en Nouvelle-Calédonie.

- ERAMET est le septième producteur mondial de nickel, avec une production qui a augmenté progressivement au cours des dernières années pour atteindre 56 000 tonnes en 2012 (en légère baisse en 2013).
- Les mines exploitées par ERAMET sont de haute qualité (teneur et réserves). Leurs conditions d'exploitation ont évolué au cours des dernières années (recouvrement, humidité...) et le Groupe a fait évoluer ses technologies métallurgiques grâce à son centre de recherches pour s'adapter à ces évolutions tout en continuant à faire progresser la production.
- Toute la production métallurgique d'ERAMET est réalisée à partir de minerai de ses propres mines.
- ERAMET est le deuxième producteur mondial du ferronickel, destiné au marché de l'acier inoxydable.
- Le Groupe a réalisé des investissements très importants en Nouvelle-Calédonie pour renouveler une part importante des équipements de la Société Le Nickel-SLN (SLN) et accroître leur capacité afin de compenser certaines évolutions techniques dans ses gisements.

- La production progresse régulièrement, à plus de 56 000 tonnes en 2012, mais avec toutefois une année en légère baisse en 2013, à 53 000 tonnes, en raison d'incidents techniques, de conflits sociaux et en phase avec le marché.
- ERAMET étudie le développement du projet Weda Bay à Halmahera en Indonésie, avec ses partenaires Mitsubishi et Antam. Ce projet hydrométallurgique, reposant sur une technologie propre au Groupe, est à un stade très avancé de ses études mais a vu début 2014 la décision reportée par les partenaires, en raison de l'environnement de marché, des conditions de financement en découlant ainsi que de négociations en cours avec le gouvernement indonésien.
- ERAMET/SLN étudie la possibilité de valoriser localement les minerais oxydés calédoniens grâce au même procédé développé par le groupe ERAMET que celui qui serait mis en œuvre à Weda Bay. À cet effet, une déclaration d'intention a été signée avec Vale et la Province Sud en vue de l'exploration conjointe des gisements de nickel oxydé de Prony et Creek Pernod, préparant un projet de valorisation locale de cette ressource, qui pourrait être de classe mondiale.

2.2.2.2. Structure

Structure organisationnelle au 31 décembre 2013



ACTIVITÉS

2.2. ERAMET NICKEL

La branche Nickel du Groupe, dénommée « ERAMET Nickel » est organisée aujourd'hui autour de quatre sociétés : Société Le Nickel-SLN, ERAMET (Sandouville), Eurotungstène et Weda Bay Minerals Inc.

Société Le Nickel-SLN

La Société Le Nickel-SLN, créée en 1880, exploite de manière continue depuis plus de cent vingt ans des gisements de nickel en Nouvelle-Calédonie. Aujourd'hui, elle exploite des mines et une usine métallurgique en Nouvelle-Calédonie.

Weda Bay Minerals Inc.

Le 2 mai 2006, ERAMET a réalisé l'acquisition de Weda Bay Minerals Inc. cotée à la Bourse de Toronto, détentrice du gisement de nickel de classe mondiale de Weda Bay à Halmahera en Indonésie. Ce gisement est codétenu par la société indonésienne Pt Antam à hauteur de 10 %. ERAMET a engagé les études en vue de la construction d'une mine et d'une usine qui utiliserait le procédé hydrométallurgique mis au point par le Groupe dans son centre de recherche. En février 2009, ERAMET a cédé à Mitsubishi Corporation 33,4 % de Strand Minerals (Indonesia) Pte Ltd, qui détient 90 % de Pt Weda Bay Nickel, les 10 % restants étant détenus par la société indonésienne Pt Antam. En décembre 2011, Mitsubishi Corporation a décidé de céder 3,4 % du capital de Strand Minerals (Indonesia) Pte Ltd à la société japonaise Pacific Metals Co. Ltd (Pamco).

Compte tenu de la dégradation observée en 2013 sur le marché du nickel et des perspectives de prix du nickel à court terme, ERAMET, en accord avec ses partenaires Mitsubishi Corp. et Pt Antam, a considéré que les conditions n'étaient pas réunies pour envisager une décision d'investissement concernant le projet Weda Bay en 2014.

- En effet, les niveaux particulièrement bas de prix du nickel ne permettraient pas de financer le projet dans des conditions satisfaisantes. Par ailleurs, les échanges avec le gouvernement indonésien se poursuivent afin de clarifier certains points majeurs du cadre réglementaire et fiscal qui s'appliqueraient à ce projet.
- Ce report du projet a conduit le groupe ERAMET à constater au 31 décembre 2013 des pertes de valeur pour un montant de 224 millions d'euros (en quote-part ERAMET) des actifs immobilisés au titre du projet Weda Bay.
- La décision de report ne remet nullement en cause ni la qualité du projet, fondé sur l'un des plus importants gisements de nickel de classe mondiale, ni les performances du procédé hydrométallurgique développé avec succès par les équipes d'ERAMET pour ce type de gisement.

ERAMET

ERAMET possède et exploite une raffinerie de nickel à Sandouville, en France métropolitaine, et commercialise tous les produits de la Société Le Nickel-SLN, à l'exception des ventes de minerai qui sont réalisées par la Société Le Nickel-SLN. De plus, ERAMET apporte une assistance technique à la Société Le Nickel-SLN dans de nombreux domaines, en particulier pour la gestion des achats, la recherche, l'ingénierie, le juridique et le financier.

ERAMET est donc ainsi tout à la fois l'actionnaire majoritaire, et l'opérateur industriel et commercial de la Société Le Nickel-SLN.

La totalité de la production métallurgique de Doniambo est vendue par la Société Le Nickel-SLN à ERAMET. Le prix de vente du ferronickel par SLN à ERAMET est fonction du prix de vente moyen d'ERAMET à ses clients après déduction des frais de commercialisation et d'une marge commerciale pour ERAMET. Le prix de vente de la matte est fonction du prix de vente moyen d'ERAMET à ses clients pour les produits de Sandouville après déduction des frais de commercialisation et des frais de raffinage.

Eurotungstène

Eurotungstène est spécialisée dans la production de poudres de cobalt extrafines et de poudres de tungstène. Ces poudres sont utilisées notamment pour la fabrication des carbures cémentés employés dans l'usinage des métaux et pour les outils diamantés, utilisés pour découper la pierre et les matériaux de construction.

Les recherches effectuées pendant plusieurs années par cette société ont permis la mise au point de nouvelles lignes de produits (les gammes de poudres polymétalliques Next® et Keen®). Ces nouveaux produits, où le cobalt est partiellement remplacé par des métaux moins coûteux, présentent des propriétés spécifiques qui ont permis leur fort développement par rapport aux liants traditionnels au cobalt.

Eurotungstène a la possibilité de s'approvisionner en cobalt en utilisant le chlorure de cobalt fourni par l'usine ERAMET de Sandouville.

Les mines et l'outil industriel

Le Groupe est un producteur de nickel intégré, de la mine au produit commercialisable.

Les mines de nickel

Les mines de la branche Nickel situées en Nouvelle-Calédonie bénéficient :

- de tonnages importants de ressources en saprolites pour pyrométallurgie ;
- de teneurs en nickel élevées à 2,45-2,5 % environ avec des teneurs de coupure de 1,7 à 2,0 % Ni ;
- de réserves représentant actuellement une quinzaine d'années de production avec deux usines d'enrichissement (les ressources récupérables représentent une durée d'exploitation beaucoup plus longue estimée à ce jour à une quinzaine d'années supplémentaires). En effet, le Groupe a développé sa propre technique d'enrichissement des minerais oxydés calédoniens. Cette technologie a été mise en œuvre d'abord avec l'usine d'enrichissement de Népoui et a été adaptée pour valoriser au mieux le gisement de Tiébaghi ;
- d'une connaissance approfondie de la géologie et des méthodes d'exploitation mises au point par la Société Le Nickel-SLN ;
- de techniques d'exploitation permettant la préservation de l'environnement.

Exploitation des mines de nickel

Les gisements de minerais oxydés (garniérites) de la Société Le Nickel-SLN sont exploités à ciel ouvert. Ils se situent en général entre 500 et 1 000 mètres d'altitude. Aujourd'hui, la Société Le Nickel-SLN dispose de six mines en activité.

Cinq d'entre elles sont exploitées directement par la Société :

- Thio, exploitée depuis 1875 ;
- Kouaoua, exploitée depuis 1960, ré-ouverte en 1977 ;
- Népoui Kopéto, exploitée entre 1970 et 1982, ré-ouverte en 1994 ;
- Tiébaghi, exploitée depuis 1997 ;
- Poum : la mine a été ouverte fin 2007.

La sixième, Étoile du Nord, est exploitée depuis 1988 par un sous-traitant, la Société Minière Georges Montagnat.

La Société Le Nickel-SLN dispose d'une grande expérience de l'exploitation minière des gisements de Nouvelle-Calédonie. Les gisements sont définis par des études géologiques, géochimiques et géophysiques et les structures géologiques font l'objet de modélisations. L'extraction est guidée par la géologie de planification minière et elle est effectuée par des pelles hydrauliques. Le

transport du minerai est effectué par camions ayant une charge utile de 50 tonnes à 100 tonnes selon les modèles.

La production minière est principalement expédiée vers l'usine de Doniambo. La production est acheminée de la mine vers le bord de mer, soit par camions, soit comme à Kouaoua, par un convoyeur de onze kilomètres de long, soit comme à Népoui ou Tiébaghi sous forme de pulpe. En bord de mer, le minerai est stocké et homogénéisé avant d'être chargé sur des navires pour expédition à l'usine de Doniambo.

Les techniques minières prennent en compte les nécessités de la préservation de l'environnement : stockage des stériles en verses stabilisées, contrôle de l'écoulement des eaux, et revégétalisation/réhabilitation.

La production minière globale de la Société Le Nickel-SLN pour ces trois dernières années a été la suivante :

Évacué kth	2010	2011	2012	2013
Saprolites centres SLN	2 519	2 442	2 451	2 586
Saprolites tacherons	736	632	757	739

Les usines d'enrichissement de Népoui et Tiébaghi

À Népoui, le minerai fait l'objet d'une évacuation hydraulique par un tuyau de sept kilomètres vers l'usine d'enrichissement. Cette dernière, inaugurée en 1994, utilise une technologie innovante, qui permet par tri granulométrique et densimétrique d'accroître la teneur des minerais. Ceci permet d'exploiter une portion plus large du gisement (en incluant des minerais à plus basse teneur) et d'augmenter ainsi la durée de vie des réserves. Ce procédé a été adapté pour traiter le minerai de la mine de Tiébaghi. La nouvelle usine d'enrichissement de Tiébaghi a été inaugurée en novembre 2008.

L'usine métallurgique de Doniambo

L'usine de Doniambo produit du ferronickel (typiquement 80 % de sa production), directement commercialisable, et de la matte de nickel (20 % de la production), qui est utilisée en totalité par l'usine de Sandouville. La proportion varie selon les évolutions des marchés respectifs de ces produits.

Le minerai reçu des mines est homogénéisé, puis séché. Il est ensuite calciné dans cinq fours rotatifs, après ajout d'un réducteur. L'étape suivante est la fusion, dans trois fours électriques Demag. Le produit résultant est transformé, soit par affinage en poche puis grenailage, en ferronickel commercialisable (SLN 25), soit en matte de nickel, par ajout de soufre et affinage dans des convertisseurs Bessemer.

L'usine de Doniambo est une des deux plus importantes unités de production de ferronickel au monde et un effort d'investissement soutenu a permis de faire régulièrement évoluer les technologies et les équipements qui y sont utilisés. Sa situation à proximité du port de Nouméa permet également à l'usine de bénéficier d'un accès direct pour les minéraliers et les navires cargo.

Un important programme de modernisation de l'outil de production à Doniambo est en cours. Au total quatre des cinq fours rotatifs de

calcination et deux des trois fours électriques ont été renouvelés au cours des dernières années. Par ailleurs des installations de séchage du minerai ont été modernisées. Sur le plan environnemental, des investissements importants ont également été réalisés.

Production métallurgique (ferronickel + matte) de l'usine de Doniambo (en tonnes de nickel contenu)

1994	50 129
1995	52 343
1996	53 413
1997	54 892
1998	56 502
1999	56 642
2000	57 463
2001	58 973
2002	59 867
2003	61 523
2004	55 180
2005	59 576
2006	62 383
2007	59 796
2008	51 131
2009	52 131
2010	53 719
2011	54 360
2012	56 447
2013	53 015

ACTIVITÉS

2.2. ERAMET NICKEL

La raffinerie de Sandouville

La raffinerie de Sandouville-Le Havre utilise un procédé hydro-métallurgique très performant spécialement développé par les équipes de recherche d'ERAMET. L'approvisionnement en matte à 70 % de nickel est assuré en totalité par l'usine métallurgique de la Société Le Nickel-SLN à Doniambo en Nouvelle-Calédonie.

La matte est broyée puis attaquée par une solution de chlorure ferrique en présence de chlore. Plusieurs étapes successives d'extraction dans des mélangeurs-décanteurs permettent d'extraire le fer, sous forme de chlorure ferrique et le cobalt, sous forme de chlorure de cobalt. Les diverses impuretés restantes sont ensuite éliminées. La solution de chlorure de nickel restante est pour la plus grande part envoyée dans une série de cuves d'électrolyse. On obtient ainsi une cathode de nickel très pur, qui est généralement découpée et mise en fût. La raffinerie de Sandouville a engagé une politique de création de produits à forte valeur ajoutée destinés à diverses applications (électronique, chimie...).

La raffinerie produit du nickel de haute pureté (plus de 99,97 % de nickel contenu) sous forme de nickel métal (nickel électrolytique) ainsi que du chlorure de nickel, du carbonate de nickel, du chlorure de cobalt et du chlorure ferrique.

Politique commerciale et produits d'ERAMET Nickel

Le Groupe dispose d'un réseau commercial mondial, ERAMET International, qui assure l'essentiel de la commercialisation du nickel. Le minerai est vendu directement par la Société Le Nickel-SLN.

La stratégie commerciale de la branche Nickel repose sur une gamme de produits à forte valeur ajoutée, développés spécifiquement pour répondre aux besoins techniques de leurs utilisateurs. Le Groupe détient des positions mondiales de premier plan sur ses principaux produits.

Le Groupe apporte un accompagnement technico-commercial important à ses clients, afin de les aider à valoriser pleinement ses produits dans leur propre procédé de production. Le Groupe entretient des relations de partenariat de long terme avec ses clients. Les ventes de ferronickel sont réalisées généralement dans le cadre de contrats pluriannuels, qui se traduisent par des engagements de tonnages.

Les prix de vente utilisent comme référence le cours du nickel au LME, auquel sont ajoutées typiquement des « primes » significatives traduisant notamment la valeur d'usage de ces produits. Les primes font l'objet de négociations principalement annuelles ou trimestrielles.

Minerai

Le minerai est vendu essentiellement au Japon à des producteurs de ferronickel et à l'usine de Yabulu en Australie.

Ferronickel

La totalité de la production de ferronickel du Groupe est vendue à des producteurs d'aciers inoxydables. Le ferronickel est un alliage de nickel (entre 23 et 30 %) et de fer. Le ferronickel SLN 25

apporte aux producteurs d'acier inoxydable non seulement du nickel, mais aussi du fer d'excellente qualité. Utilisé par l'aciériste dans un convertisseur, grâce à sa forme en grenailles, il permet des gains de productivité et de rendement importants.

La plupart des grands producteurs d'aciers inoxydables sont clients du Groupe. Le Groupe a conclu, avec certains, des contrats à long ou moyen terme, prévoyant des engagements en volume sous réserve de prix à négocier périodiquement. Ces contrats assurent à ERAMET une relative régularité des livraisons. Ils représentent la plus grande part des livraisons de ferronickel du Groupe.

Nickel pur et produits associés : un des trois seuls producteurs de nickel de haute pureté au monde

- Nickel métal (Nickel HP) : les cathodes de nickel sont principalement vendues à des fabricants d'alliages de nickel (superalliages pour l'aéronautique et le nucléaire, alliages à contraintes pour améliorer la résistance à la corrosion, à la dilatation ou à la pression...) et à des ateliers de traitement de surface par galvanoplastie (nickelage) ;
- Chlorure de nickel (SELNIC) : ERAMET est le premier producteur mondial de chlorure de nickel, produit utilisé pour le nickelage et dans l'industrie chimique (catalyseurs) ;
- Carbonate de nickel (Nickel ONE) : le carbonate de nickel est utilisé principalement dans l'industrie du raffinage pour la fabrication de catalyseurs et aussi dans l'industrie des céramiques comme pigment ;
- Chlorure de cobalt : Il est utilisé dans l'industrie des pneumatiques, dans l'industrie chimique (catalyseurs) et par la filiale Eurotungstène.

Politique de recherche et développement d'ERAMET Nickel

La politique de recherche et développement de la branche Nickel a permis des développements importants depuis 30 ans. Le Groupe dispose de moyens de recherche avec ERAMET Research basé à Trappes (France).

Les travaux ont permis le développement :

- du procédé hydrométallurgique de l'usine de Sandouville en 1976 ;
- des grenailles de ferronickel en 1978 ;
- des procédés d'enrichissement des minerais pour les usines de Népoui (1991) et de Tiébaghi (2008) ;
- des techniques de géologie minière.

Ainsi, l'amélioration des procédés obtenue par la recherche et le développement a rendu possible l'accroissement progressif de la capacité des trois fours Demag.

Parallèlement, le Groupe a créé son propre procédé hydrométallurgique pour traiter les latérites. Celui-ci pourrait être mis en application industrielle sur le gisement de Weda Bay, et pourrait également être déployé à terme sur d'autres gisements, notamment en Nouvelle-Calédonie pour l'exploitation éventuelle des gisements de Prony et Creek Pernod.

Rentabilité des capitaux employés d'ERAMET Nickel

ROCE : Résultat opérationnel courant ajusté des dotations/reprises sur tests de juste valeur/capitaux employés au 31 décembre de l'année n-1 (capitaux propres de la Branche, plus l'endettement

financier net, plus les provisions pour grands contentieux, plans sociaux et restructurations, moins les immobilisations financières, hors investissements Weda Bay).

ROCE Nickel (avant impôts)

%	2009 ⁽¹⁾	2010 ⁽¹⁾	2011 ⁽¹⁾	2012 ⁽²⁾	2013
Nickel	(7)	26	24	(5,3)	(69,8)

(1) Non retraités suite à l'application de la norme IAS 19 révisée.

(2) Retraités de l'application rétrospective de la norme IAS 19 révisée.

2.3. ERAMET MANGANÈSE

2.3.1. Le marché du manganèse

2.3.1.1. La demande de manganèse

Principales applications

L'acier

Plus de 90 % du manganèse dans le monde est utilisé pour la production d'acier. Tous les producteurs d'aciers utilisent du manganèse dans leur processus de production ; en moyenne, 6 à 7 kg de manganèse sont utilisés par tonne d'acier, mais il faut produire environ 9 à 10 kg de manganèse contenu dans du minerai par tonne d'acier. Le manganèse représente une part très faible du coût de production de l'acier.

Dans l'acier, le manganèse sert principalement comme élément d'alliage, pour améliorer la dureté, la résistance à l'abrasion, l'élasticité, l'état de surface au laminage. Il est également utilisé pour la désoxydation/désulfuration lors de l'élaboration. Il est consommé sous forme d'alliages de manganèse (ferromanganèse, silicomanganèse).

Autres applications

- piles et batteries : il s'agit principalement des piles alcalines. Une consommation moins importante subsiste en outre dans les piles salines, dont les performances sont inférieures. On trouve des dérivés du manganèse également dans les batteries rechargeables au lithium ;
- ferrites : utilisées dans les circuits électroniques ;
- agriculture : engrais et alimentation animale ;
- divers chimie : pigments, chimie fine ;
- autre usage dans la métallurgie : principalement comme agent durcisseur pour l'aluminium (cannettes pour boissons).

Évolutions historiques de la consommation et perspectives

La demande de manganèse est influencée principalement par l'évolution de la production mondiale d'acier au carbone.

De 1998 à 2008, on constate une forte croissance moyenne de la consommation mondiale d'acier au carbone. Ceci s'explique par la fin de la baisse de la consommation d'acier de l'ancien bloc soviétique, la reprise d'une légère croissance de la demande dans les zones traditionnelles et surtout l'accélération de la demande des pays émergents, avec un poids de plus en plus majeur de la demande chinoise.

Sur les années 2002 à 2008, la croissance de la demande mondiale a même progressé de plus de 7 % par an, tirée notamment par la croissance de la demande chinoise, qui a augmenté de près de 14 % par an.

La crise économique de 2008 a fortement affecté la consommation réelle mondiale d'aciers : un fort mouvement de déstockage chez les consommateurs et chez les producteurs d'aciers en amplifiant les effets. Les pays développés ont été particulièrement touchés, leur production en 2009 baissant à 60-70 % du niveau 2008 alors que l'Inde et la Chine retrouvaient dès le second trimestre 2009 leur niveau de production d'avant-crise.

Durant les années 2010-2012, la production d'acier dans les pays développés a peu évolué du fait des mesures de désendettements dans ces régions où la demande d'acier est restée quasi constante, à des niveaux toujours inférieurs à ceux de 2008. La consommation d'acier dans les pays émergents progressait quant à elle, à un rythme plus soutenu tout en restant affectée par les mesures gouvernementales de réduction du crédit pour lutter contre l'inflation, comme en Chine.

Pour 2013, la Chine a été le véritable moteur de la croissance de la production d'acier dans le monde. Grâce à une bonne tenue de la demande, les chiffres de production d'acier chinois se sont

ACTIVITÉS

2.3. ERAMET MANGANÈSE

établis à un niveau élevé tout au long de l'année ; à 779 millions de tonnes. Par rapport à l'année 2012 caractérisée par un déstockage et donc une croissance plus faible de la production d'acier (+ 3 %) que celle de la consommation, l'année 2013 a au contraire été marquée par une forte croissance de la production d'acier (+ 7,5 % par rapport à 2012), en partie liée à un phénomène de restockage.

Au niveau global la production d'acier mondiale s'est établie à un niveau de 1 604 millions de tonnes d'acier carbone en 2013, en hausse de 3,4 % par rapport à 2012. Pour les pays développés, seul le Japon grâce aux mesures monétaires et financières (Abenomics) voit sa production d'acier augmenter (+ 3,1 %), alors que l'Europe (- 1,8 %) et les États-Unis (- 2 %) sont en retrait, du fait de forts chiffres dus à un restockage en 2012 aux États-Unis.

Les pays émergents ont aussi enregistré des chiffres de production d'acier assez décevants, en baisse par rapport à 2012 pour le Brésil (- 0,9 %), la Turquie (- 3,3 %) et la Russie (- 1,4 %). Seule la

production d'acier en Inde est en croissance de + 5,2 % mais en dessous des prévisions. Ces difficultés dans les pays émergents s'expliquent par l'aggravation à partir de mi 2013 de difficultés économiques propres à ces pays : déficit commercial, forts taux d'intérêt, monnaies dévaluées, changement de politique de la Fed...

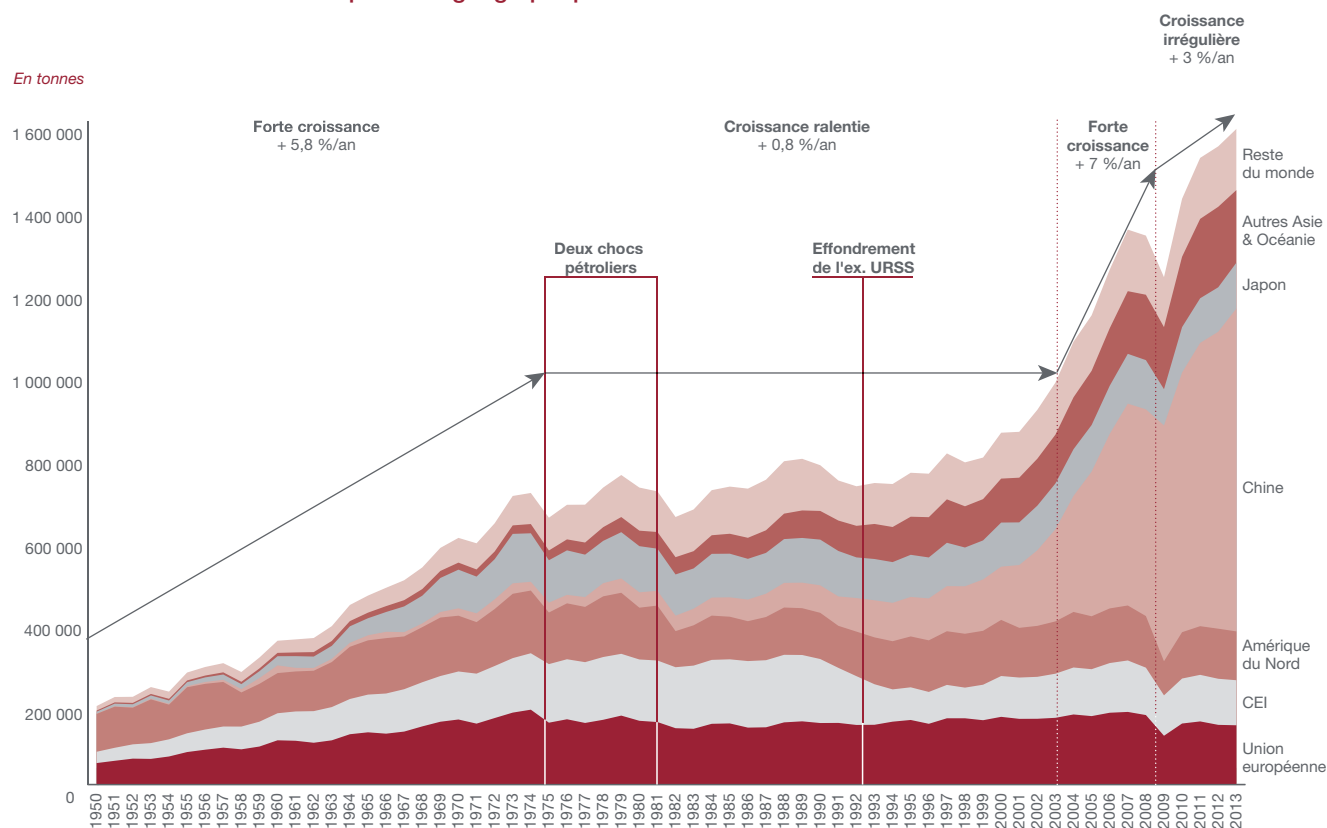
Les perspectives à moyen et long terme restent favorables au-delà de la crise, car la croissance de la demande mondiale d'acier va continuer à être tirée par le développement des pays émergents, dont le potentiel reste considérable. L'urbanisation des populations mondiales, notamment, est un mouvement de fond : environ 20 millions de personnes en Chine et en Inde, et 60 millions dans le monde, s'urbanisent annuellement. Or la construction représente plus de la moitié de la consommation mondiale d'aciers. Les besoins liés à l'infrastructure et à l'industrialisation sont progressivement complétés par ceux liés aux biens de consommation durable, tels que l'automobile.

Répartition de la production mondiale d'aciers carbone

<i>(en millions de tonnes)</i>	2011	%	2012	%	2013	%
Europe	181,4	12,0 %	170,3	11,0 %	167,5	10,4 %
Ex-URSS	112,4	7,4 %	110,8	7,1 %	108,7	6,8 %
NAFTA (Canada/États-Unis/Mexique)	117,5	7,8 %	120,4	7,8 %	117,8	7,3 %
Japon	107,7	7,1 %	107,3	6,9 %	110,5	6,9 %
Chine	694,0	45,2 %	724,7	46,7 %	779,0	48,6 %
Inde	72,3	4,8 %	77,2	5,0 %	81,2	5,1 %
Autres Asie & Océanie	116,6	7,7 %	117,5	7,6 %	116,6	7,3 %
Autres	117,0	7,8 %	122,1	7,9 %	123,3	7,7 %
TOTAL	1 512,1	100 %	1 550,3	100 %	1 604,4	100 %

Source : WSA, ERAMET estimations.

Production d'acier au carbone par zone géographique



Source : WSA, ERAMET.

2.3.1.2. L'offre de manganèse

Le minerai de manganèse

L'offre de minerai de manganèse est constituée de nombreux types de minerais de qualités variées. On distingue généralement pour le manganèse, comme pour le minerai de fer, l'offre de minerai à teneur élevée de 35 à 48 % qui supporte les coûts de transport et l'offre de minerai à basse teneur qui est consommée localement. Bien que ces deux types de minerai soient utilisés conjointement par les producteurs d'alliages, la valeur d'usage du minerai de haute teneur est très supérieure à celle des minerais de moindre teneur. De ce fait le prix du minerai de manganèse est fortement influencé par la disponibilité de minerai riche et l'évolution de sa consommation.

La production mondiale de minerai était évaluée en 2013 à 15 millions de tonnes de manganèse contenu. La production de minerai vient principalement de huit pays : l'Afrique du Sud, l'Australie, la Chine, le Gabon, le Brésil, l'Ukraine, l'Inde et le Ghana. La production de minerai à haute teneur est concentrée en Australie, au Gabon, en Afrique du Sud et au Brésil.

Production de minerai de manganèse en 2013

(en milliers de tonnes de manganèse contenu)

Chine ⁽¹⁾	1 705
Australie	3 237
Afrique du Sud	4 434
Brésil	916
Gabon	1 633
Inde ⁽¹⁾	750
Kazakhstan ⁽¹⁾	351
Ukraine ⁽¹⁾	448
Ghana ⁽¹⁾	521
Mexique ⁽¹⁾	189
Géorgie ⁽¹⁾	53
Autres ⁽¹⁾	765
MONDE	15 002

(1) Minerai à faible teneur. Sources : International Manganese Institute et estimations ERAMET.

Les principaux producteurs de minerai de manganèse à haute teneur sont les sociétés BHP Billiton, Comilog (ERAMET), Assmang et Vale.

ACTIVITÉS

2.3. ERAMET MANGANÈSE

Les alliages de manganèse

Les alliages de manganèse sont produits par réduction du minerai de manganèse, à une température d'environ 1 600 °C. Cette opération est réalisée par ajout de coke dans des fours qui peuvent être :

- des fours électriques : c'est le principal procédé utilisé aujourd'hui dans le monde. La compétitivité relative des producteurs dépend pour une forte part de la disponibilité et du coût de leur approvisionnement en électricité ;
- des hauts-fourneaux : la plupart des producteurs utilisant ce procédé sont basés en Chine, en raison de la disponibilité locale de coke. En dehors de la Chine, les hauts-fourneaux sont situés uniquement au Japon et en Europe de l'Est.

Quatre familles de produits sont distinguées :

- le ferromanganèse haut carbone (HC FeMn) : il contient 65 à 79 % de manganèse et 6 à 8 % de carbone et peut être produit par les deux types de procédés, four électrique ou haut-fourneau ;
- le silicomanganèse (SiMn) : il contient 60 à 77 % de manganèse. Il ne peut être produit que par four électrique en utilisant du minerai, éventuellement complété par un ajout de laitier de FeMn ;
- le ferromanganèse affiné (MC FeMn...) : c'est un produit à plus forte valeur ajoutée, contenant moins de carbone. Il est produit principalement en transférant l'alliage de HC FeMn fondu dans un convertisseur à oxygène, qui réduit la teneur en carbone au niveau souhaité. On distingue le ferromanganèse moyen carbone (1,5 % de carbone) et le ferromanganèse bas carbone (0,5 % de carbone.) Il est utilisé surtout pour la production d'acier sous forme de produits plats et d'aciers spéciaux ;
- le silicomanganèse bas carbone (SiMnLC) : avec l'acquisition de Tinfos, ERAMET Comilog Manganèse a renforcé sa présence sur le marché des alliages de manganèse affinés, en particulier le silicomanganèse bas carbone. Cet alliage, pour la production duquel Tinfos a su développer un savoir-faire unique, est destiné principalement à la production d'aciers inoxydables, un des marchés principaux du groupe ERAMET.

ERAMET Manganèse est le premier producteur mondial d'alliages affinés.

Répartition de la production mondiale d'alliages de manganèse en 2013

Silicomanganèse	64 %
Ferromanganèse haut carbone	25 %
Ferromanganèse affiné et silicomanganèse affiné	11 %

Sources : estimations ERAMET.

Production mondiale d'alliages de manganèse en 2013

(en milliers de tonnes d'alliages)

Europe	1 042
CEI	1 342
Amérique du Nord	174
Chine	9 705
Autres Asie et Océanie	3 737
Autres	1 519
TOTAL MONDE	17 519

Sources : estimations ERAMET.

L'industrie des alliages de manganèse est très fragmentée. Il n'existe pas de barrière technologique importante pour les produits standards que sont le ferromanganèse haut carbone et le silicomanganèse.

Toutefois, entre l'évolution de l'offre de minerai, avec des teneurs en manganèse plus faibles, et l'évolution de la demande d'aciers, de plus haut de gamme, une différenciation de plus en plus marquée s'opère sur le marché entre des alliages de même nature mais de qualité variable.

Parmi les alliages standards, le silicomanganèse est celui qui a connu la croissance la plus forte bénéficiant à la fois du fait qu'il puisse être produit en plus grande partie par des minerais de basse teneur disponible en Chine, en Inde et en Ukraine ainsi que du fait qu'il soit adapté à la production d'aciers longs qui bénéficient de la croissance de la construction dans ces pays.

L'offre d'alliages de manganèse dépend de la disponibilité du minerai de manganèse. Après une longue période de surcapacité dans les années 1980-90, l'accélération de la demande des sidérurgistes durant les années 2000, combinée à une moindre élasticité de l'offre de minerai a provoqué des périodes courtes de forte tension sur le marché des alliages de manganèse. En 2012 et 2013, l'offre importante de minerai a généré une offre excédentaire d'alliages compte tenu du niveau de la demande. Le marché des alliages de manganèse affinés est un marché de spécialités. La production d'affinés représente environ 11 % de la production d'alliages. Ce marché est essentiellement lié à la production d'aciers plats destinés à des marchés comme l'automobile et la construction navale.

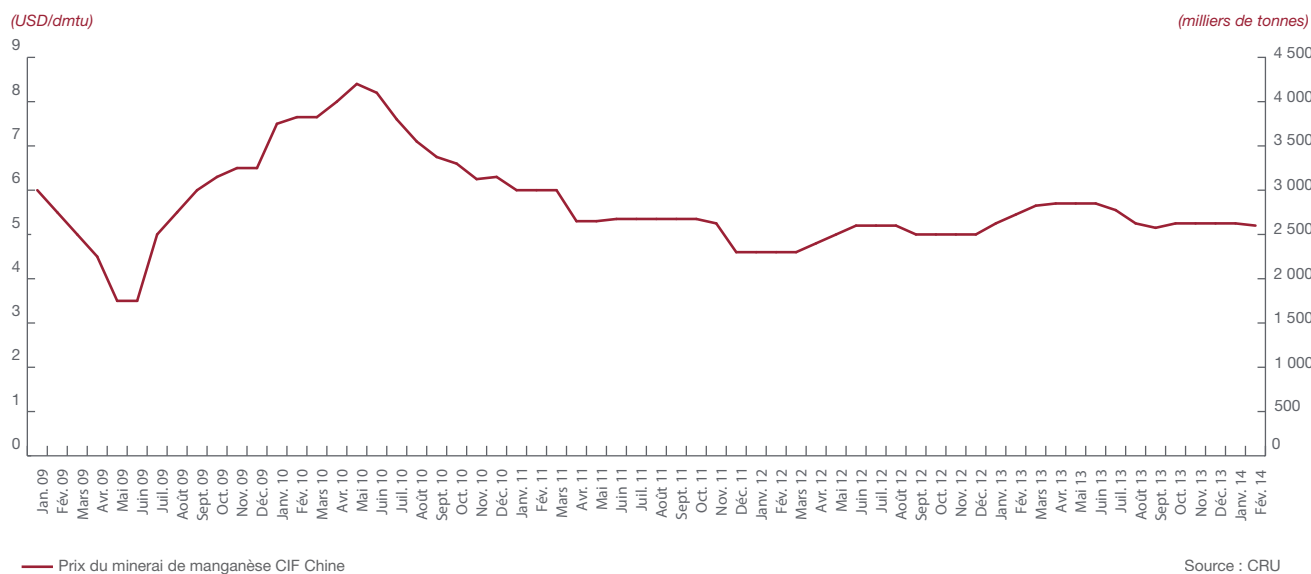
Les producteurs se trouvent dans un grand nombre de pays, même si la Chine représente environ la moitié de la production mondiale. La compétitivité des alliages chinois ainsi que du manganèse métal qui est un substitut aux alliages affinés s'est fortement réduite début 2008 suite à la décision du gouvernement chinois d'imposer des taxes à l'exportation de 20 % sur les alliages et le manganèse métal. Cela a entraîné un retrait de l'offre chinoise d'alliages de Mn destinée à l'exportation, ainsi qu'une accentuation de la surcapacité de production d'alliages en Chine. Hors de Chine la réduction de l'offre chinoise a été compensée depuis fin 2010 par un accroissement significatif de l'offre d'alliages en provenance d'Inde, notamment de silicomanganèse. Depuis janvier 2013 toutefois, le gouvernement chinois a décidé de retirer la taxe à l'export sur le manganèse métal tout en la maintenant sur les alliages de manganèse.

2.3.1.3. Prix du manganèse

Minerai de manganèse

Le prix de vente du minerai de manganèse, comme celui des alliages, résulte de négociations directes entre acheteurs et vendeurs. Il est classiquement exprimé en USD/dmtu (*dry metric*

ton unit). Une dmtu correspond à 10 kg de manganèse contenu. Le prix de la dmtu est plus élevé pour les minerais riches et dépend aussi de la granulométrie et de la présence éventuelle d'impuretés.



Source : CRU.

Prix spot CIF du minerai de manganèse à 44 % importé en Chine.

Alors que le prix du minerai « haute teneur » se fixait dans le passé pour un an, la durée de validité des prix « contrat » s'est raccourcie depuis 2009 amplifiant la volatilité des prix du minerai de manganèse. Cette tendance s'est encore accélérée depuis 2010 : les prix sont passés de trimestriels à mensuels.

Alliages de manganèse

Il n'existe pas de marché à terme pour les alliages de manganèse. Les prix sont négociés directement entre les producteurs et leurs clients. En ce qui concerne les ventes programmées, les prix des alliages sont souvent négociés suivant une fréquence trimestrielle. Les ventes non programmées sont négociées sur la base de prix ponctuels (« spot »).

Le marché du manganèse est avant tout un marché mondial, extrêmement concurrentiel. Il peut cependant parfois exister des écarts de prix entre les grandes zones géographiques (Europe, Amérique du Nord, Asie) du fait de l'évolution des parités moné-

taires ou des décalages de cycles économiques. Ces écarts ne sont, en général, que temporaires.

Par ailleurs, il existe également des écarts de situation entre les différentes familles d'alliages liés aux écarts de valeur d'usage. Les alliages affinés notamment ont un prix de vente plus élevé que les alliages standards.

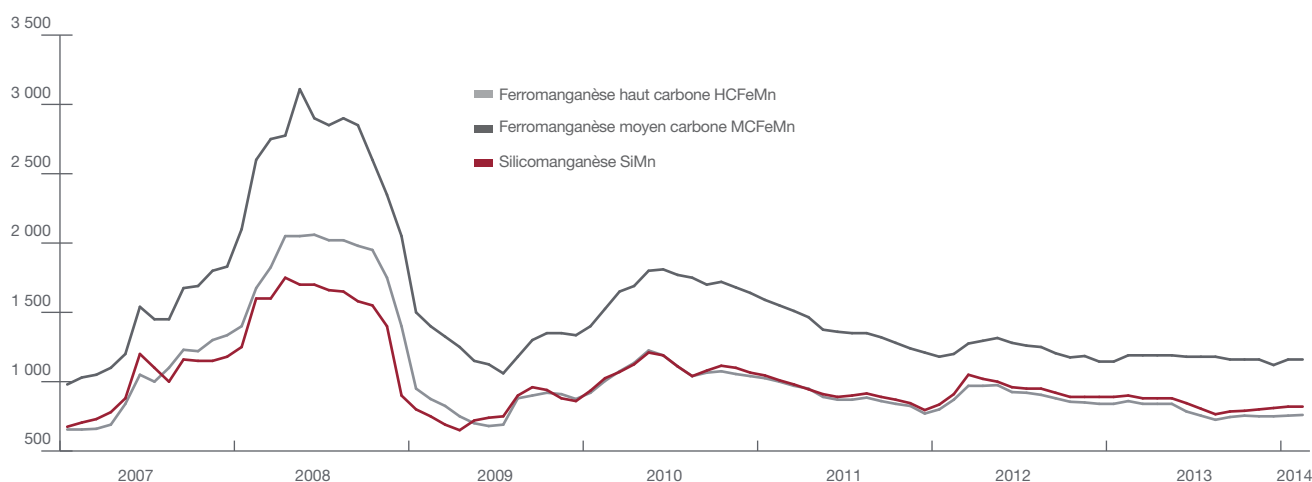
Hors Europe, les prix des alliages de manganèse sont essentiellement fixés en dollars américains (USD). En Europe, ils se traitent essentiellement en euros. Les prix sont fixés par tonnes brutes d'alliages et non en manganèse contenu. Cependant, la qualité du produit et notamment sa teneur en manganèse sont prises en compte lors de la négociation.

Il existe plusieurs publications spécialisées dans les métaux qui suivent l'évolution des prix du manganèse par le biais d'enquêtes mensuelles sur les prix spot. La courbe ci-dessous est établie à partir des données de la publication du CRU (Londres).

ACTIVITÉS

2.3. ERAMET MANGANÈSE

Prix des alliages de manganèse en Europe (euros par tonnes brutes d'alliages : euros/t)



Source : CRU.

La volatilité des prix des alliages de manganèse est historiquement moins forte que celle des métaux cotés au LME.

2.3.1.4. Situation récente du marché

Après de longues années de faible croissance, la production mondiale d'acier au carbone a accéléré entre les années 2000 et 2007, portée par la Chine, avec un taux de croissance annuel moyen d'environ 7 %/an.

Ceci a entraîné une forte demande de manganèse, qui s'est traduite par un premier pic des prix du manganèse en 2004, tant pour les alliages que pour le minerai.

La capacité de réaction de l'offre a été rapide et dès 2005, les cours avaient rechuté à leur niveau historique moyen.

En 2006 et 2007, la production mondiale d'acier au carbone a progressé de 9,1 % et de 7,3 % respectivement, entraînant une reprise des cours qui ont remonté pour atteindre des niveaux record en 2008.

L'offre de minerai de manganèse a été confrontée à des goulots d'étranglement logistiques (chemins de fer et ports) dans certains grands pays producteurs, notamment l'Afrique du Sud. Par ailleurs, très peu de grands projets d'investissement ont été annoncés pour faire face à la croissance rapide de la demande et ceux-ci sont essentiellement concentrés en Afrique du Sud.

Sur le plan de la production d'alliages de manganèse, au-delà de la contrainte logistique et du prix du minerai, s'est ajoutée au cours des dernières années la hausse des prix de l'énergie (électricité, coke...) qui a contribué à la hausse des cours. Par ailleurs, la Chine, où l'essentiel des nouvelles capacités ont été construites au cours des dernières années, a engagé une politique visant à limiter ses exportations d'un certain nombre de produits métallurgiques, dont les alliages de manganèse. Ceci a été conduit à travers des hausses successives des taxes à l'exportation.

Le marché du minerai étant essentiellement lié à l'évolution de la consommation de minerai en Chine et donc à l'évolution de la production d'acier chinoise, dès la fin 2009 la demande de minerai s'est redressée. Cette reprise brutale de la demande chinoise de minerai accentuée par le développement de la demande en Inde a entraîné une augmentation des prix du minerai qui ont atteint un

point haut en mai 2010 avant de rebaisser. Depuis 2011, le prix du minerai de manganèse est resté relativement stable, autour de 5 USD/dmtu, niveau plus élevé qu'avant 2006 mais avec des effets de volatilité, du fait de la dépendance très importante vis-à-vis de la Chine.

L'année 2013 a été marquée par l'émergence de deux nouveaux projets sud-africains et la montée en puissance d'un acteur existant qui ont introduit un peu moins de 2 millions de tonnes brutes supplémentaires (à 37 % de teneur manganèse en moyenne) sur le marché en 2013 soit environ 5 % de la demande de minerai hors minerais locaux. Aidés par une situation de change favorable, du fait d'un rand faible, permettant de multiplier les solutions logistiques, les exports sud-africains de minerai ont ainsi atteint un niveau record de 2 200 kt sur T1, 2 300 kt sur T2 et 2 600 kt au T3 2013. Les nouveaux producteurs de minerai en Afrique du Sud ont essayé de gagner des parts de marché sur la première partie de l'année 2013 en étant agressifs sur les prix.

Le prix du minerai oxydé riche a augmenté d'environ 11 % entre janvier et avril 2013, avant de baisser d'environ 13 % jusqu'à la fin août 2013, sous la pression de l'offre sud-africaine. Depuis le mois de septembre, le minerai oxydé s'est maintenu dans une gamme de prix entre 5,1 et 5,3 USD/dmtu.

Concernant les alliages, le marché souffre d'une faible visibilité liée aux difficultés rencontrées par les économies dites matures depuis le milieu de l'année 2011 : croissance molle, crise de la dette en zone Euro... Ceci se traduisant par une pression négative sur la production d'acier hors Chine, et donc par une demande en alliages plus incertaine, alors même que les producteurs ont pour la plupart maintenu leur rythme de production. L'offre excédentaire de minerai en 2011 a même soutenu l'émergence de nouvelles capacités de production, en Inde et en Corée.

En Chine, où l'on note une surcapacité structurelle d'alliages depuis la hausse des taxes à l'exportation, le ralentissement marqué de la production d'acier fin 2011 et en 2012 a également mécaniquement joué à la baisse sur la demande d'alliages, et donc sur les prix. La conjonction de cette baisse des prix à des coûts de production en hausse (notamment électricité) a poussé

de nombreux producteurs locaux de silicomanganèse à réduire ou même à stopper leur activité.

Les perspectives pour 2014 sont orientées vers une reprise de l'activité industrielle pour l'Europe et une continuité de reprise au Japon et aux États Unis. Le marché des alliages semble se rééquilibrer en ce début d'année, avec des tendances de prix à la hausse.

Bien que plus modérée qu'elle a pu l'être ces dernières années, la Chine devrait encore en 2014 connaître une croissance de sa production d'acier significative (entre 3 et 4 % de hausse par rapport à 2013), de même que l'ensemble des pays dits émergents qui représentent une part de plus en plus importante de la consommation mondiale d'alliages de manganèse.

À moyen terme la capacité de l'offre de minerai de manganèse va continuer à être fortement dépendante de l'Afrique du Sud avec ses nouveaux projets miniers et ses capacités logistiques. Par ailleurs, la production chinoise de minerai de manganèse rencontre des difficultés à répondre à la croissance de la demande et sa qualité (teneur) tend à baisser. Cela rend d'autant plus nécessaire l'usage de produits importés à plus forte teneur mais cette offre reste limitée et les réserves ont tendance à diminuer.

2.3.2. Présentation d'ERAMET Manganèse

2.3.2.1. Points clés

Un leader mondial du minerai de manganèse, sur toute la chaîne de valeur

Le Groupe est un acteur de premier plan mondial dans l'industrie du manganèse, tant pour l'extraction minière qu'au niveau de la transformation du minerai : il est le deuxième producteur mondial de minerai à haute teneur et d'alliages de manganèse, le premier producteur mondial d'alliages affinés, ainsi que le premier producteur mondial de dérivés chimiques du manganèse ; il bénéficie d'une présence ancienne au Gabon avec une mine de haute qualité (teneurs et réserves), à travers sa participation majoritaire dans Comilog aux côtés de la République gabonaise.

Comilog a su développer au cours des dernières années sa production pour accompagner la croissance du marché mondial de l'acier ; avec le programme d'investissements en cours, Comilog atteindra sur 2014/2015 l'objectif de 4 millions de tonnes, soit un doublement en une dizaine d'années. Comilog est par ailleurs le concessionnaire du train Transgabonais, à travers la Setrag.

Trois autres pôles d'activités significatifs sont développés au sein de la branche Manganèse

Au sein d'ERAMET Manganèse, d'autres activités se sont développées également, hors de la filière industrielle du manganèse :

- le recyclage, aux États-Unis (GCMC, filiale de Comilog) et en France (Valdi) ;
- TiZir (50 % ERAMET) : Le démarrage au 1^{er} semestre 2014 d'une nouvelle mine importante au Sénégal complète un

nouveau pôle d'activité dans le domaine des sables minéralisés (zircon et titane), qui comprend d'autre part l'usine de Tyssedal en Norvège ;

- le projet de développement au Gabon d'un gisement polymétallique potentiellement très important de niobium/terres rares/uranium.

2.3.2.2. Historique d'ERAMET Manganèse

1957 : Création de Comilog.

1962 : Début de l'exploitation du gisement de Moanda au Gabon.

1986 : Démarrage du chemin de fer Transgabonais, qui permet d'acheminer le minerai de la mine de Moanda jusqu'au port d'Owendo, proche de Libreville.

1991-1994 : Comilog fait l'acquisition de Sadacem (chimie du manganèse), de SFPO (production de ferromanganèse par haut-fourneau à Boulogne-sur-Mer), de DEM (production d'alliage par four électrique à Dunkerque).

1995 : Acquisition par Comilog des usines d'alliages de manganèse de Guangxi et Shaoxing (Chine).

1996-1997 : ERAMET devient le principal actionnaire de Comilog.

L'historique postérieur à cette date figure au chapitre 1 au paragraphe « Historique et évolution de la Société ».

2.3.2.3. Structure

Organisation au 31 décembre 2013

ERAMET Manganèse comprend essentiellement quatre pôles, dont le manganèse est de loin le premier, mais aussi deux activités et un projet présentant des complémentarités fortes avec les activités du groupe ERAMET et qui se sont développés progressivement au sein d'ERAMET Manganèse :

Manganèse : 90 % du chiffre d'affaires en 2013

Le principal pôle d'activité est le pôle « Manganèse » qui comprend l'extraction du minerai au Gabon par la Comilog, (2^e producteur mondial), son transport par rail (y compris les autres activités de transport liées à la concession du train Transgabonais) et son chargement au port ; mais aussi des activités de valorisation du minerai, soit par pyrométallurgie sous forme d'alliages de manganèse (pour la sidérurgie, qui est de loin le principal usage du manganèse), soit sous forme de dérivés chimiques (clients chimistes diversifiés). Ce pôle dont le cœur d'activité minier est situé au Gabon, à travers la Comilog, a une forte empreinte internationale et des compétences complètes en matière de valorisation du manganèse.

Recyclage : 5 % du chiffre d'affaires en 2013

Le recyclage de catalyseurs pétroliers, est une activité basée aux États-Unis, principalement, complétée par les activités françaises de Valdi (dont le champ d'activité est plus diversifié). Ces activités comportent, outre leur dimension de service environnemental, l'extraction pour recyclage et la valorisation de différents métaux d'alliages : principalement à base de molybdène et de vanadium, mais aussi de nickel, cobalt, etc. Les technologies utilisées (pyro- et hydrométallurgiques) sont au cœur du domaine de compétences

ACTIVITÉS

2.3. ERAMET MANGANÈSE

de 1^{er} plan du groupe ERAMET. De plus, certaines synergies concrètes se mettent en place avec ERAMET Alliages.

Entrée dans le Groupe au moment de l'acquisition de Comilog, qui la détenait (GCMC, ou « Gulf »), cette activité a été progressivement développée (Bear, ferromolybdène, ferovanadium, puis Valdi). Cette activité est actuellement dans une phase de redressement après des difficultés de plusieurs natures.

Zircon/dioxyde de titane : 5 % du chiffre d'affaires 2013 (50 % ERAMET dans TiZir)

Avec le démarrage au 1^{er} semestre 2014 du projet Grande Côte, le groupe ERAMET pourrait devenir à régime établi, à terme, un des principaux acteurs au plan mondial dans le zircon et le titane (7 % du zircon et 5 % dans le dioxyde de titane), activité qui devrait apporter une contribution de plus en plus significative aux résultats du Groupe.

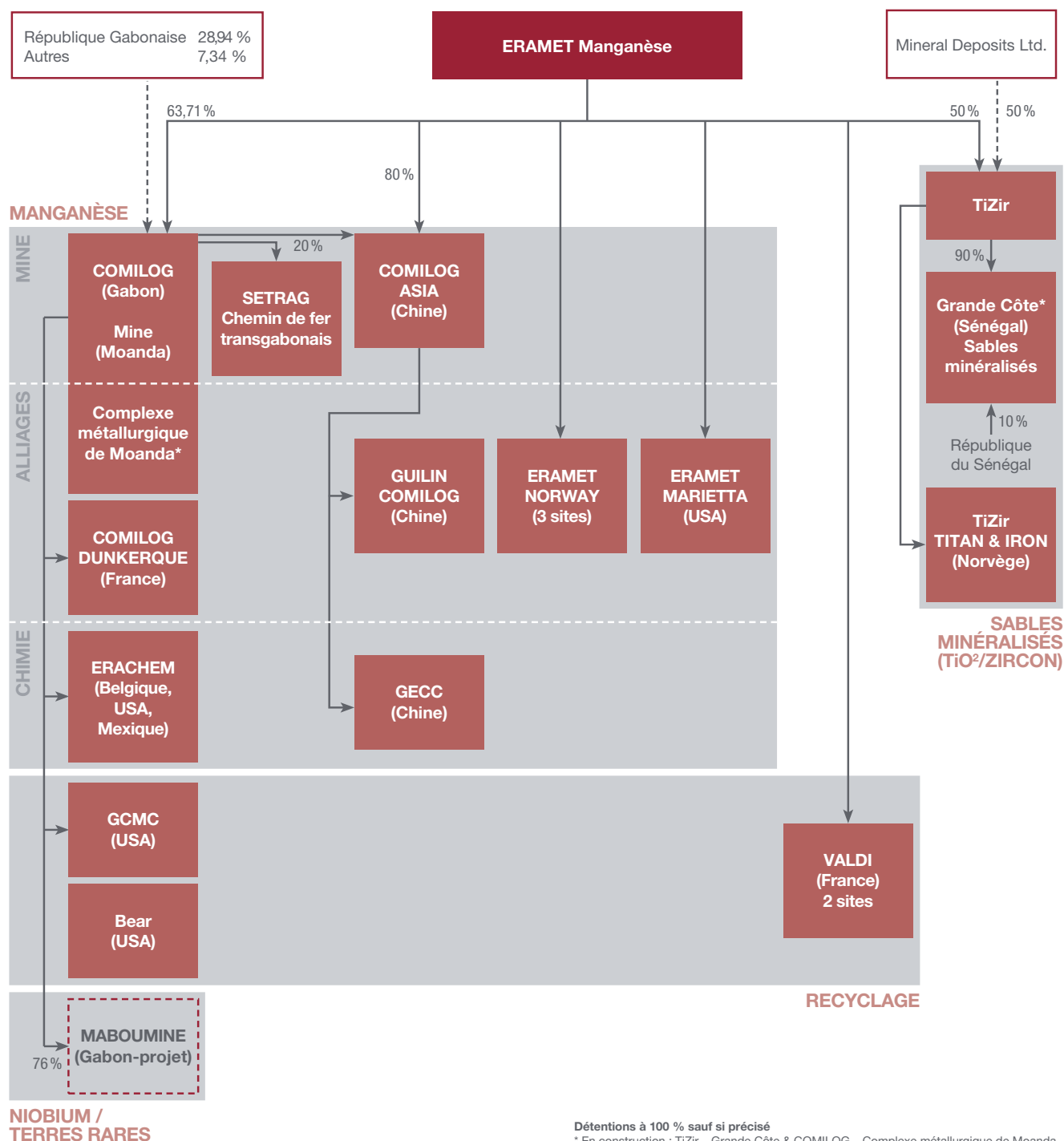
Depuis l'acquisition du groupe norvégien Tinfos en 2008, le Groupe disposait en Norvège d'un outil industriel pyrométallurgique de premier plan mondial permettant d'enrichir le minerai de titane, pour livrer un produit à plus forte teneur en dioxyde de titane aux clients producteurs de pigments blancs. Le Groupe a su trouver le partenaire idéal pour maximiser les synergies : en 2011, ERAMET

a rapproché à travers un nouveau partenariat à 50/50 cet actif « aval » métallurgique de premier plan avec une source de minerai « amont » sur le point d'être développée : le projet Grande Côte au Sénégal, développé jusqu'alors seul par le groupe australien Mineral Deposits Limited. Grande Côte va devenir une source importante de zircon par ailleurs dans un futur où peu de nouvelles capacités sont attendues.

Projet Maboumine : Projet niobium/terres rares au Gabon

ERAMET étudie un développement très important au Gabon à Mabounié dans la province du Moyen-Ogooué, à travers la société Maboumine, filiale de Comilog. Il s'agit de la mise au point d'un procédé permettant de valoriser un gisement très important de niobium et de terres rares au Gabon, dont la complexité du minerai ne permet pas la valorisation par pyrométallurgie directe. Après une phase de recherches et de mise au point en laboratoire, le Groupe a engagé des études d'avant-projet sur une usine pilote permettant de poursuivre la validation du procédé à une échelle plus importante au Gabon. À terme, le gisement de Mabounié pourrait devenir l'une des principales sources mondiales de niobium et de terres rares, dont le besoin à terme est considérable et dont il existe un nombre restreint de fournisseurs à ce jour.

La branche Manganèse d'ERAMET, « ERAMET Manganèse », est organisée aujourd'hui autour de six sociétés schématiquement décrites ci-dessous :



Détentions à 100 % sauf si précisé

* En construction : TiZir – Grande Côte & COMIOLOG – Complexe métallurgique de Moanda

ACTIVITÉS

2.3. ERAMET MANGANÈSE

- Comilog est une société de droit gabonais détenue à 63,71 % par ERAMET. Ses activités comprennent :
 - l'exploitation de la mine et de l'usine d'agglomération de manganèse de Moanda ;
 - l'exploitation de Setrag (concessionnaire du chemin de fer Transgabonais) ;
 - la production d'alliages de manganèse à Dunkerque (France) ;
 - la production de dérivés chimiques à base de manganèse, le recyclage de métaux contenus dans les catalyseurs pétroliers ;
 - la production de ferrovandium et de ferromolybdène ;
 - le projet Maboumine (niobium, terres rares).
- Comilog Asia comprend les activités chinoises dans la transformation du manganèse, sous forme d'alliages ou de dérivés chimiques.

Dans le domaine des alliages, en 2013 le Groupe a concentré toute sa production chinoise d'alliages de manganèse sur le nouveau site de Guilin, qui remplace deux sites anciens moins performants, ne produisant pas d'alliages affinés, et fermés en 2011 et 2012.

Par ailleurs, Comilog Asia comprend, dans les dérivés chimiques du manganèse l'usine de bioxyde électrolytique de manganèse pour piles située à Chongzuo.

- ERAMET Norway comprend les trois usines d'alliages norvégiennes de Porsgrunn, Sauda et Kvinnesdal.
- ERAMET Marietta (États-Unis) produit des alliages de manganèse.
- TiZir est la joint-venture à 50/50 avec le groupe australien, Mineral Deposits Limited portant sur les sables minéralisés et la production de dioxyde de titane et de zircon. TiZir regroupe l'usine d'enrichissement du minerai de titane par pyrométallurgie située à Tyssedal (Norvège) et l'exploitation de Grande Côte, au Sénégal, qui commencera la production des sables minéralisés (minerai de titane et zircon) au 1^{er} semestre 2014, la construction ayant été achevée au 1^{er} trimestre 2014.

Activité minière et transformation du manganèse (alliages de manganèse et chimie)

La mine et l'usine d'agglomération de Moanda

La mine de Moanda exploite un des plus riches gisements de minerai de manganèse au monde. La teneur du minerai est en moyenne de l'ordre de 46 %. Les réserves minières sont traitées dans le chapitre 2.8.

L'exploitation est réalisée à ciel ouvert. La couche de stériles recouvrant le minerai représente quatre à cinq mètres d'épaisseur. Elle est généralement extraite par des draglines. Le minerai « tout-venant » est extrait avec des pelles hydrauliques et chargé sur des camions de cent dix tonnes. Le minerai est traité à l'usine d'enrichissement. Le minerai enrichi sortant est expédié par convoyeur jusqu'à la gare de Moanda.

Les fines de minerai, non commercialisables, qui étaient mises en terril précédemment, sont désormais expédiées au complexe industriel de Moanda. Elles y sont tout d'abord enrichies par milieu dense, pour passer de 43 % à un concentré à 52 %. Ce dernier est ensuite mélangé à du coke et aggloméré dans un four à une température de 1 300 degrés Celsius pour obtenir un produit à environ 58 % de manganèse. Ce dernier est expédié par convoyeur pour chargement des wagons à la gare de Moanda. L'usine d'agglomération a une capacité de production de 600 000 tonnes par an.

Le chemin de fer Transgabonais achemine, entre Franceville et Libreville, sur une distance de plus de six cents kilomètres, outre le minerai de manganèse de Comilog, le bois et les marchandises diverses et transporte des passagers. Comilog possède ses propres locomotives et ses propres wagons.

Par ailleurs, en mai 2003, Comilog s'est vu confier un mandat de gestion provisoire du Transgabonais par le gouvernement gabonais, par suite de la déchéance de la concession accordée à l'opérateur précédent. Ceci a permis d'améliorer considérablement la maintenance et la fiabilité du trafic, permettant ainsi l'écoulement de quantités plus importantes de minerai de manganèse.

Ce mandat de gestion a été prolongé en février 2004 par le gouvernement gabonais pour une durée de dix-huit mois.

Enfin, à compter de novembre 2005, Comilog a obtenu la concession du train Transgabonais pour une durée de trente ans. Ceci lui permet de sécuriser ses liaisons et d'assurer l'expédition de quantités de minerais en forte croissance.

Comilog, via sa filiale, Port Minéralier d'Owendo, est concessionnaire de son port minéralier, le port d'Owendo, avec une capacité de stockage correspondant à environ trois mois de production. Le port peut accueillir des bateaux de 60 000 tonnes et les charger en trois jours.

La production d'alliages de manganèse

Le Groupe est le deuxième producteur mondial d'alliages de manganèse et le premier producteur mondial d'alliages affinés, produits à plus forte valeur ajoutée. Le Groupe, qui possède actuellement six usines d'alliages de manganèse, est le seul producteur d'alliages disposant d'usines dans les trois grandes zones de consommation : Europe, États-Unis, Asie (Chine), ce qui lui permet d'assurer un meilleur service à ses clients, tout en lui apportant une meilleure résistance contre les fluctuations des marchés et des parités monétaires. À ce dispositif s'ajoutera très prochainement le complexe métallurgique de Moanda (Gabon)

La gamme d'alliages produits par le Groupe est très large : ferromanganèse haut carbone, silicomanganèse, ferromanganèse moyen et bas carbone, silicomanganèse bas carbone. ERAMET Manganèse accroît progressivement la part des alliages affinés dans sa production.

Production d'alliages de manganèse pour la sidérurgie

(en milliers de tonnes)	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005
Ferromanganèse haut carbone (y compris Chine)	118	144	227	256	246	287	299	279	290
Silicomanganèse standard	267	236	199	196	197	172	191	201	185
Alliages affinés	366	350	358	327	174	249	270	271	252
TOTAL DE LA PRODUCTION D'ALLIAGES DE MN	750	730	784	779	617	708*	760	751	727

Sites de production d'alliages de manganèse

Sites	Pays	Capacité de production	Type de four	Produits
Dunkerque	France	70 kt	Four électrique	SiMn
Sauda	Norvège	210 kt	Four électrique	HC, MC, LC FeMn, SiMn
Porsgrunn	Norvège	165 kt	Four électrique	HC, MC, LC FeMn, SiMn, LC SiMn
Kvinesdal	Norvège	165 kt	Four électrique	SiMn, LCSiMn
Marietta	États-Unis	120 kt	Four électrique	HC, MC, LC FeMn, SiMn
Guilin	Chine	165 kt	Fours électriques	HC, MC, SiMn
Moanda (1 ^{er} semestre 2014)	Gabon	20 kt 65 kt	Fours électriques Hydro+électrolyse	SiMn Mn métal

En Europe, trois usines d'alliages sont situées en Norvège. La quatrième usine est en France (Dunkerque).

En Chine, le dispositif industriel a été rationalisé et repositionné, face à une situation excédentaire du marché des alliages standard. Les deux usines de Guilin (ancienne usine) et Guangxi ont été fermées et une nouvelle usine a démarré en juillet 2012 sur un nouveau site à Guilin, utilisant des fours électriques et disposera d'une gamme de production comprenant des alliages affinés.

Aux États-Unis, ERAMET Marietta est le principal producteur d'alliages de manganèse.

Politique commerciale d'ERAMET Manganèse

Grâce à son implantation industrielle et à sa très large gamme de produits, la branche Manganèse est en mesure d'apporter une offre complète et une réponse flexible aux différents besoins de ses clients en matière de manganèse.

Le Groupe entretient des relations de partenariat avec ses clients, avec un accompagnement technico-commercial important, afin de les aider à valoriser pleinement ses produits dans leur propre procédé de production. La politique commerciale est dirigée par ERAMET Comilog Manganèse qui utilise le réseau commercial mondial du groupe ERAMET, ERAMET International, lequel assure l'essentiel de la commercialisation des produits de la branche Manganèse. Dans les pays où ERAMET International n'est pas présent, le Groupe est représenté par des agents.

Recherche et Développement

Le Groupe dispose de moyens importants en matière de recherche et développement avec ERAMET Research qui ont permis notamment le développement et la mise au point du procédé de l'usine d'agglomération des fines de manganèse à Moanda (Gabon).

Les activités liées à la chimie du manganèse dépendent pour une part importante du développement de nouveaux produits

conjointement avec les clients, notamment dans le domaine de l'électronique.

Enfin au 1^{er} semestre 2014, une étape importante sera franchie au Gabon avec le démarrage de la première usine métallurgique au Gabon : le complexe métallurgique de Moanda, qui produira 65 000 tonnes par an de silicomanganèse et 20 000 t par an de manganèse métal.

Activité Chimie du manganèse

Le Groupe est le leader mondial des dérivés chimiques du manganèse. L'activité chimie du manganèse, regroupée au sein d'Erachem Comilog, est réalisée à partir de cinq usines :

Localisation	Produits
Tertre (Belgique)	Sels et oxydes de manganèse
Baltimore (États-Unis)	Sels et oxydes de manganèse
New Johnsonville (États-Unis)	EMD (bioxyde de manganèse électrolytique)
Tampico (Mexique)	Oxyde et sulfate de manganèse
Chongzuo (Province de Guangxi – Chine)	EMD (bioxyde de manganèse électrolytique)

Les principaux marchés visés par les dérivés chimiques du manganèse sont :

- l'énergie portable (piles et batteries rechargeables) ;
- les ferrites (industrie électronique) ;
- l'agriculture (engrais et alimentation animale) ;
- la chimie fine.

La chimie du manganèse, dont ERAMET Manganèse est l'un des leaders mondiaux, a préservé un chiffre d'affaires voisin de celui de 2012, à 165 millions d'euros et sa marge opérationnelle courante a légèrement diminué mais dépasse toutefois 13 %.

ACTIVITÉS

2.3. ERAMET MANGANÈSE

Activité Recyclage

Elle est réalisée actuellement sur les sites suivants :

Localisation	Produits
Tertre (Belgique)	Recyclage de solutions de cuivre
Freeport (États-Unis)	Recyclage de catalyseurs pétroliers et récupération des métaux contenus (vanadium, molybdène...)
Butler (États-Unis)	Production de ferromolybdène et de ferrovanadium
Valdi – Le Palais-sur-Vienne (France)	Recyclage des catalyseurs pétroliers Traitement d'autres déchets métalliques

Le recyclage est resté en perte opérationnelle en 2013, en raison d'une sous-activité persistante, mais a enregistré des progrès dans le domaine des autorisations administratives aux États Unis, qui seront des éléments utiles pour la poursuite de son redressement. Par ailleurs des synergies avec ERAMET Alliages sont étudiées.

Activité Sables minéralisés (TiO₂ et zircon)

La société TiZir a été créée en 2011 par ERAMET et la société australienne Mineral Deposits Limited. Détenu à 50 % par ERAMET, elle regroupe deux sites.

Sites	Pays	Produits
Tyssedal	Norvège	Dioxyde de titane (industrie des pigments) Fonte de haute pureté pour la fonderie
Grande Côte (démarrage 1 ^{er} semestre 2014)	Sénégal	Sables minéralisés : Dioxyde de titane (ilménite, rutile, leucoxène) et zircon

L'usine de Tyssedal produit du laitier de dioxyde de titane destiné à l'industrie des pigments ainsi que de la fonte de haute pureté à partir de minerais (ilménite) achetés à plusieurs fournisseurs. Grande Côte est un projet minier de sables minéralisés situé au Sénégal.

TiZir 50 % ERAMET : un important acteur sur les marchés du dioxyde de titane et du zircon en cours de constitution

En 2011, ERAMET et la société australienne Mineral Deposits Limited (« MDL ») ont établi une joint-venture associant 100 % de l'usine de dioxyde de titane et de fonte de haute pureté de Tyssedal en Norvège, opérée auparavant par ERAMET Titanium & Iron (« ETI »), et 90 % du projet de sables minéralisés de Grande Côte situé au Sénégal, qui étaient détenus par MDL – les 10 % restants étant détenus par la République du Sénégal.

La combinaison de ces deux actifs constituera une entité verticalement intégrée et un acteur majeur de l'industrie des sables

minéralisés : l'usine de Tyssedal bénéficiera de la sécurité d'une nouvelle source d'approvisionnement en ilménite de haute qualité – un minerai de titane –, assuré par le projet Grande Côte, qui pourra sécuriser ainsi la vente d'une majeure partie de sa production sur le long terme.

Aujourd'hui, l'usine de Tyssedal fait appel à d'autres fournisseurs de minerai, dont un producteur norvégien de minerai adapté à la production de dioxyde de titane par voie sulfate.

L'adossement de l'usine au gisement de Grande Côte lui ouvre plusieurs options d'évolution et de développement pour l'avenir, dont certaines intégreraient la production de dioxyde de titane par voie chlorure, technologie également maîtrisée.

Les sables minéralisés, source du zircon et du dioxyde de titane

Les sables minéralisés sont des matières premières minérales qui font référence à des minéraux lourds qui se sont concentrés au fil du temps en milieu alluvial (plaine fluviale, côte marine ou lacustre) ou éolien (dunes). Les gisements de sables minéralisés sont ainsi d'anciennes plages, d'anciennes dunes ou encore d'anciens lits de rivière. Les principaux produits issus de ces sables sont le dioxyde de titane – qu'on trouve principalement sous forme d'ilménite (FeTiO₃) mais aussi de rutile (TiO₂) et dans une moindre mesure le leucoxène (FeTiO₃.TiO₂) – et le zircon (ZrSiO₄).

Les teneurs de ces minerais dans le sable sont souvent de l'ordre de quelques pourcents, il s'agit donc de les concentrer par séparation gravimétrique dans un premier temps, puis par séparation magnétique ou électrostatique. Les minerais de zircon et de titane sont séparés au niveau de la mine et suivent une chaîne logistique distincte.

Les principaux gisements de sables minéralisés exploités aujourd'hui se trouvent essentiellement en Australie et en Afrique du Sud, qui à eux deux représentent près de 50 % de l'offre de minerai de titane et plus de la moitié de l'offre de zircon.

Marché du dioxyde de titane : un fort potentiel de croissance tirée par les pays émergents

Si le titane métal est bien connu pour des usages aéronautiques, comme c'est le cas chez ERAMET Alliages, 90 % des unités de titane sont consommées dans l'industrie des pigments blancs sous forme de dioxyde de titane.

Utilisation des pigments blancs à base de TiO₂

■ Peintures	56 %
■ Plastiques	25 %
■ Papiers	9 %
■ Autres	10 %

Le pigment à base de TiO₂ est d'un blanc très pur, utilisé dans les peintures, les plastiques, les textiles ou encore les papiers et à l'avantage d'être non toxique.

Ce marché progresse au niveau mondial d'environ 3,8 % par an.

Poids des principaux producteurs de dioxyde de titane pour pigments blancs

DuPont	19 %
Cristal	13 %
Huntsman	10 %
Kronos	9 %
Tronox	6 %
Sachtleben	4 %

Source TZMI.

Les producteurs de pigment ont besoin d'une matière première riche en TiO_2

Il peut s'agir du rutile qui contient plus de 95 % de TiO_2 et du rutile synthétique produit à partir d'ilménite de haute teneur, mais aussi du laitier de TiO_2 obtenu par fusion de l'ilménite, que produit notamment l'usine de Tyssedal faisant désormais partie de TiZir. La fusion/réduction de l'ilménite permet également la production de fonte qui, selon les caractéristiques du minerai, peut constituer un coproduit très intéressant : c'est le cas actuellement à Tyssedal, fournisseur de fonte de haute pureté destiné aux fonderies ainsi qu'à des applications telles que les moyeux d'éoliennes.

Poids des principaux fournisseurs d'unité de TiO_2 aux producteurs de dioxyde de titane pour pigments blancs

Rio Tinto ⁽¹⁾	27 %
Iluka	13 %
Tronox	11 %
Kenmare	6 %
Kronos	6 %
Ostchem	6 %

Source TZMI.

(1) Avec 100 % de Richards Bay Minerals.

Après une longue phase de stabilité, le marché du dioxyde de titane a connu une envolée de ses cours, sur toute la chaîne de valeur, avec sur des prix spots jusqu'à un triplement des cours lors du pic de 2012.

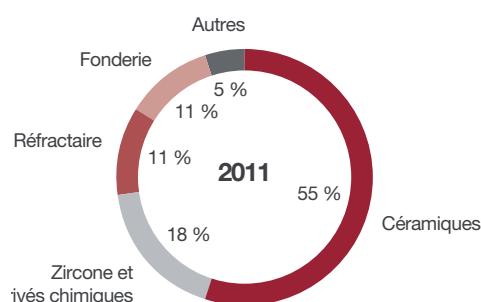
Puis une phase de correction des excès en a découlé, conduisant à un déstockage qui paraît en voie d'achèvement.

Marché du zircon

Le zircon est utilisé en particulier dans les céramiques (55 % de la demande en 2011) en tant qu'opacifiant, conférant à celles-ci un aspect brillant et une surface lisse. Les carreaux de céramiques ou les lavabos des salles de bains contiennent du zircon : le sable de zircon est broyé finement puis ajouté directement à la préparation de la céramique.

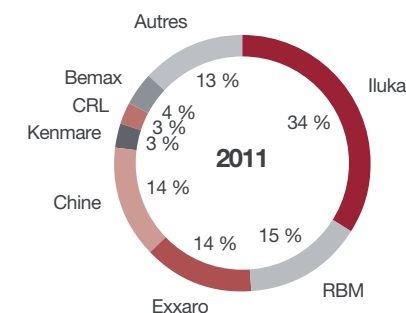
Ce minéral a également des propriétés réfractaires très importantes, il est ainsi utilisé dans certains segments industriels comme élément de moule dans la fonderie de haute précision. Les dérivés chimiques du zircon sont utilisés dans une multitude d'applications comme les abrasifs, les matériaux résistant à l'usure ou encore certains catalyseurs. Enfin, le zirconium métal est utilisé notamment dans le secteur nucléaire et constitue l'enveloppe protectrice des crayons de combustible (très résistant à la chaleur et perméable aux neutrons).

Consommation du zircon 2011



La production de zircon est concentrée en Australie et en Afrique du Sud qui représentaient 70 % de l'offre en 2011. Les cinq premiers producteurs de zircon représentent en 2011 plus de 70 % de la production mondiale (Iluka, Rio/BHP, Exxaro, Bemax et DuPont).

Principaux producteurs de zircon 2011



De même que pour le dioxyde de titane, le marché du zircon a connu en 2012 une période de prix très élevés et de tension sur le marché physique. Celle-ci a été accentuée par des comportements de stockage sur toute la filière.

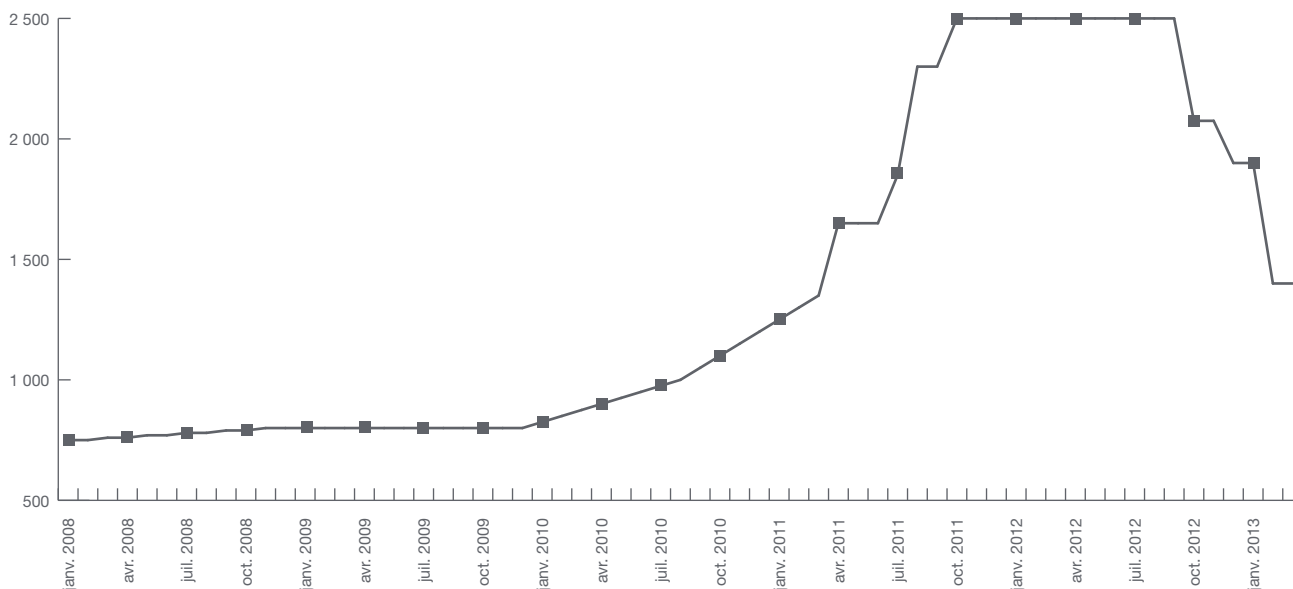
En 2013, le mouvement s'est inversé. Une phase de déstockage et de baisse importante des cours a caractérisé le marché sur l'essentiel de l'année, tandis que certains consommateurs ont adapté leurs modes de consommation sur un plan technique pour optimiser leur utilisation du zircon.

ACTIVITÉS

2.3. ERAMET MANGANÈSE

Zircon vrac d'Australie – prix indicatifs FOB

(USD/tonne)



Le secteur des sables minéralisés a souffert pendant plusieurs décennies d'un manque d'investissements importants, notamment en termes d'exploration et de développement minier. Les gisements qui alimentaient autrefois une grande partie de la demande sont aujourd'hui en cours d'épuisement et de nouveaux projets miniers seront nécessaires pour satisfaire la croissance de la demande en zircon, qui est tirée par l'urbanisation et la croissance des marchés émergents.

TiZir sera un acteur de référence dans ce nouveau secteur et constitue une véritable diversification à la fois sectorielle et géographique pour le groupe ERAMET. Les diverses applications des sables minéralisés offrent en effet de nouveaux marchés au Groupe élargissant ainsi son exposition en dehors de la sidérurgie. Par ailleurs, ERAMET sera ainsi implanté au Sénégal via la filiale Grande Côte S.A. de TiZir.

L'usine de Tyssedal

L'usine de Tyssedal, est l'une des deux usines ayant rejoint ERAMET en 2008 dans le cadre de l'acquisition de Tinfos.

Cette usine emploie 165 personnes, produit du laitier de dioxyde de titane destiné principalement à l'industrie des pigments avec une capacité annuelle de 200 kt, ainsi que de la fonte de haute pureté (« *high purity pig iron* ») avec une capacité annuelle de 120 kt, vendue à des fonderies pour diverses applications, notamment la production de pièces pour éoliennes. Le site bénéficie en outre d'un accès à l'énergie hydroélectrique privilégié, étant localisé près d'importantes chutes d'eau exploitées à cet effet. La technologie particulièrement complexe de transformation d'ilménite et le caractère flexible du procédé de Tyssedal ainsi que son accès unique à une énergie compétitive font de l'usine de Tyssedal un atout majeur dans l'industrie du titane.

Le projet Grande Côte

Le projet de sables minéralisés de Grande Côte est situé le long de la côte sénégalaise. Il débute environ 50 km au nord de Dakar et s'étend vers le nord sur plus de 100 km. Sur la base d'une durée d'exploitation attendue d'au moins 14 ans, la production annuelle anticipée de Grande Côte s'élève à environ 85 000 tonnes de zircon, 575 000 tonnes d'ilménite ainsi qu'environ 16 000 tonnes de rutile et de leucoxène. Ce site est l'un des rares nouveaux projets dans le monde pouvant tirer parti de l'important déficit d'offre attendu dans l'industrie des sables minéralisés.

La taille importante du gisement et la simplicité de son exploitation permettront au projet d'atteindre un bon niveau de rentabilité. La construction du projet a débuté au deuxième trimestre de 2011 et s'est achevée en février 2014 ; la mise en production est prévue au cours des semaines suivantes, pour un investissement total estimé aujourd'hui à 650 millions de dollars. Les investissements comprennent entre autres la construction d'une drague et d'une unité de concentration flottante utilisées pour récupérer le sable et séparer les principaux minéraux lourds ; une usine de séparation sera également construite ainsi qu'une centrale électrique. La logistique est un point crucial du succès de ce projet minier, à cet égard une ligne de chemin de fer, des infrastructures de stockage et portuaires à Dakar ont également construites.

Rentabilité des capitaux employés par ERAMET Manganèse

ROCE : Résultat opérationnel courant ajusté des dotations/reprises sur tests de juste valeur/Capitaux employés au 31 décembre de l'année n-1 (Capitaux propres de l'ensemble, plus l'endettement financier net, plus les provisions grands contentieux, plans sociaux et restructurations, moins les immobilisations financières, hors investissement du complexe métallurgique de Moanda).

ROCE Manganèse (avant impôts)

%	2009 ⁽¹⁾	2010 ⁽¹⁾	2011 ⁽¹⁾	2012 ⁽²⁾	2013
Manganèse	(3)	49	35	20,3	11,8

(1) Non retraités suite à l'application de la norme IAS 19 révisée.

(2) Retraités de l'application rétrospective de la norme IAS 19 révisée.

2.4. ERAMET ALLIAGES

2.4.1. Les métiers d'ERAMET Alliages : un métallurgiste haut de gamme à l'amont d'industries stratégiques

ERAMET Alliages déploie ses activités au sein de deux filiales principales : Aubert & Duval et Erasteel, toutes deux positionnées sur le haut de gamme des alliages et des compétences métallurgiques.

Aubert & Duval figure parmi les premiers fournisseurs mondiaux d'alliages métallurgiques à hautes performances, d'importance critique pour des industries stratégiques

L'aéronautique, les industries de la Défense, la production d'énergie (notamment le nucléaire, mais aussi les turbines à gaz) sont les domaines de prédilection d'Aubert & Duval, groupe réputé pour sa très haute qualité et sa capacité à proposer des solutions métallurgiques aux problèmes les plus exigeants. Aubert & Duval est ainsi très bien représenté dans les nouveaux modèles d'avions de très grande capacité (A380, B787...). Il figure parmi les leaders mondiaux de la métallurgie haut de gamme.

Aubert & Duval est à la fois un aciériste (amont) et un forgeron (aval, par nature au contact avec l'industriel), mais sur des productions et avec des outils très spécifiques

Le champ d'intervention d'Aubert & Duval est large puisqu'il couvre aussi bien la phase de fusion des matières premières, c'est-à-dire l'élaboration des alliages, avec une large gamme de procédés décrits plus loin, que l'ensemble des types de traitements que l'on peut appliquer à un alliage à chaud : forgeage (pour faire des pièces mais aussi pour faire des demi-produits tels que des barres, etc.), laminage, matriçage...

Mais pour simplifier, on peut dire que pour la majeure partie de ses activités Aubert & Duval est :

- producteur d'aciers à hautes performances, mais aussi d'alliages base nickel ; Aubert & Duval se positionne aussi sur le haut de la « pyramide des aciers » (cf. plus bas). Il produit des quantités limitées d'aciers à outils sur des niches spécifiques ;
- producteur de pièces par « matriçage de grande puissance » pour l'aéronautique (de 1^{er} à 3^e mondial selon les matériaux). Le matriçage est un type de forgeage où le métal est mis en forme à chaud au moyen d'une presse ou d'un pilon en utilisant un outillage spécifique pour chaque pièce à fabriquer. Dans ce métier, Aubert & Duval travaille quatre matériaux clés : les aciers à hautes performances, les superalliages (base nickel), l'aluminium et le titane. Par grande puissance on entend des puissances supérieures à 30 000 tonnes pouvant aller jusqu'à 80 000 tonnes (cf. plus loin).

Erasteel, est le leader historique des aciers rapides et conserve le leadership du haut de gamme de ces aciers, utilisés pour des outils d'usinage, de perçage, de découpe... à hautes performances industrielles

Ce type d'aciers est très dur et chargé en métaux d'alliages, car ils sont utilisés pour des outils à performances élevées et à cadences de marche très rapides en amont d'industries exigeantes telles que la production d'automobiles. Ces outils sont ceux où l'acier est en mouvement rapide et au contact pour usiner, couper, percer d'autres aciers et métaux.

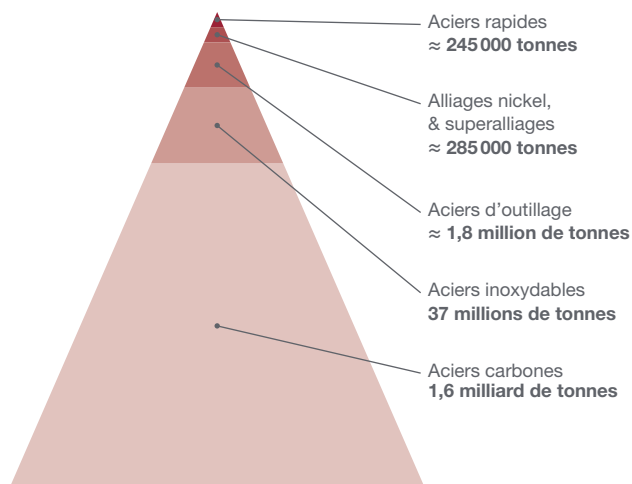
Erasteel est un spécialiste et même le leader mondial de la métallurgie des poudres, voie qui permet d'obtenir des aciers fortement alliés tout en préservant une qualité métallurgique très supérieure. À partir de cette compétence forte, Erasteel a entamé un développement connexe dans d'autres produits réalisés par métallurgie des poudres, domaines en fortes croissance.

ACTIVITÉS

2.4. ERAMET ALLIAGES

2.4.2. Le positionnement haut de gamme d'ERAMET Alliages

Les matériaux et les produits commercialisés par ERAMET Alliages sont des produits à prix beaucoup plus élevés que ceux de l'acier au carbone ou même que ceux de l'acier inoxydable livrés sous forme non transformée. La taille des marchés est également bien plus limitée en volumes.



Si l'on remonte vers le haut de la pyramide, on trouve dans l'ordre (et de façon non exhaustive) :

2.4.2.1. Les aciers à outils (environ 1,8 million de tonnes)

Les aciers à outils sont des aciers alliés contenant de l'ordre de 5 à 15 % d'éléments d'alliages. Ces derniers sont principalement le nickel, le chrome, le molybdène, le vanadium, le tungstène et le cobalt.

Les aciers à outils sont utilisés pour la production d'outils servant à la mise en forme des métaux, des plastiques, et du verre. Les utilisateurs de ces outils sont généralement des sous-traitants de l'industrie automobile, de l'électroménager, de l'électronique...

Leurs caractéristiques principales sont la dureté, permettant une grande résistance aux déformations lors du travail par enfoncement, pénétration ou cisailage, la résistance à l'usure, la ténacité (possibilité de supporter des contraintes élevées sans rupture brutale) caractéristique souvent complétée par une bonne résistance aux sollicitations répétées (fatigue).

La demande des aciers à outils est principalement influencée par le renouvellement des modèles (d'automobile, d'appareils électroménager, etc.), qui implique la création de nouveaux outillages. Le marché des aciers à outils est jugé moins cyclique que celui des autres types d'aciers.

On distingue trois groupes d'applications :

- le travail à froid (fabrication d'outillage pour le découpage et l'emboutissage) ;

- le travail à chaud (fabrication d'outillage pour l'estampage, le filage, l'injection d'alliages légers) ;
- les moules pour l'injection des plastiques.

2.4.2.2. Les aciers rapides (environ 245 000 tonnes)

Les aciers rapides sont des aciers à haute teneur en carbone contenant du tungstène, du molybdène, du vanadium, du chrome, et parfois du cobalt. Ils ne contiennent pas de nickel. Après traitement thermique, ces aciers sont extrêmement résistants à l'usure et sont utilisés de ce fait principalement pour la fabrication d'outils de coupe.

Les produits longs représentent la plus grande partie du marché total et servent à la fabrication de forets, tarauds, fraises, alésoirs... Les produits plats sont utilisés pour la fabrication de lames de scies, de disques de coupe et de couteaux de découpe industrielle.

Ces marchés nécessitent des circuits de distribution pour répondre aux demandes spécifiques de chaque client.

En dehors du marché des outils de coupe, il existe quelques autres applications des aciers rapides, notamment dans le domaine de la mise en forme des métaux et des pièces d'usure pour l'automobile.

La consommation occidentale d'aciers rapides a été affectée par la concurrence avec le carbure de tungstène. Par ailleurs, les industries consommatrices d'aciers rapides se sont pour parties déplacées vers les pays émergents, notamment dans des pays tels que la Chine et dans une moindre mesure le Brésil, en particulier pour les applications de technicité moindre (bricolage...). Ainsi, le marché occidental de l'acier rapide a suivi une tendance baissière et s'est de plus en plus recentré sur les outils plus sophistiqués à base de métallurgie des poudres, ou des produits spécifiques (bimétal, permettant un usage ciblé des aciers rapides sur les lames...).

Cependant, on observe en Chine une forte croissance de la demande d'outils contenant des aciers rapides, en raison du développement économique et industriel de ce pays, qui a entamé la phase correspondant au premier achat d'automobiles pour de nouveaux consommateurs. De fait la Chine est devenue le premier pays au Monde en matière d'immatriculations de voitures.

L'industrie de l'outillage devient dès lors pour l'industrie chinoise un socle important et même stratégique pour faciliter son développement considérable. Des concurrents produisant de gros volumes d'aciers rapides à bas coût et de qualité moins bonne que celle des producteurs occidentaux se sont rapidement développés en Chine pour satisfaire cette demande, certains réalisant à la fois les aciers rapides et les outils et bénéficiant d'un accès privilégié à certaines matières premières primaires et secondaires sur lesquelles la Chine détient de fortes positions (tungstène, molybdène...) du fait de réglementation chinoises manifestement anticoncurrentielles. Au total la production mondiale d'aciers rapides est évaluée à 245 000 tonnes.

2.4.2.3. Les alliages à hautes caractéristiques et alliages à base nickel (285 000 tonnes environ)

Il existe plusieurs types d'alliages au nickel, que l'on peut regrouper par type de propriétés recherchées :

- les alliages à propriétés physiques spéciales : alliages à faible dilatation, alliages à propriétés magnétiques, principalement destinés aux industries électroniques, résistances électriques (pour chauffage industriel et appareils domestiques), alliages pour le transport du gaz naturel liquéfié ;
- les alliages pour résistance à la corrosion (chimie, agroalimentaire, plates-formes off shore, nucléaire, environnement) ;

- les alliages à résistance mécanique élevée à haute température (superalliages).

Les superalliages comprennent 40 à 75 % de nickel. Ce dernier y est allié au chrome (15 à 30 %) ainsi que, selon les nuances recherchées, au cobalt, au molybdène, au titane, à l'aluminium, au niobium. Leur débouché principal est l'aéronautique (moteurs) et le secteur des turbines à gaz. L'automobile constitue un troisième pôle de développement.

La demande de superalliages est principalement tirée par l'activité aéronautique, dont le taux de croissance moyen à long terme est généralement évalué à 5 % par an. Cette activité connaît toutefois des cycles marqués. L'activité des moteurs neufs est complétée par une activité liée à l'entretien des moteurs existants.

(nombre d'avions livrés par Boeing et Airbus)



Source : Airbus – Boeing.

ACTIVITÉS

2.4. ERAMET ALLIAGES

2.4.3. Des procédés de production spécialisés pour l'élaboration des aciers à hautes caractéristiques et superalliages

Les procédés déployés par ERAMET Alliages pour élaborer ses aciers lui sont propres à ce niveau de maîtrise et de performances à garantir. Ils sont différents des procédés utilisés pour la production d'acier inoxydable et d'aciers au carbone.

2.4.3.1. Élaboration des aciers à hautes caractéristiques et superalliages (amont)

L'élaboration des aciers à hautes caractéristiques et superalliages consiste à produire par fusion dans un four électrique un alliage de composition parfaitement maîtrisée à partir de chutes d'alliages recyclés et de métaux primaires.

Plusieurs types de procédés sont utilisés selon les produits :

Métallurgie à l'air

La fusion est réalisée dans un four à arc. Elle est suivie par un traitement métallurgique au convertisseur AOD ou dans un four poche, afin de réaliser les additions de métaux d'alliages, d'éliminer les impuretés (inclusions et gaz) et d'obtenir l'analyse chimique souhaitée.

Deux voies de solidification sont classiquement utilisées : la coulée en lingots, procédé plus adapté aux petites quantités et seul procédé pour les aciers objet d'une refusion et aux fabrications à caractéristiques particulières, et la coulée continue, procédé adapté aux grandes quantités.

Métallurgie sous vide

Réalisée pour des alliages supportant des contraintes plus élevées (et comportant des éléments d'alliages réactifs à l'oxygène et à l'azote). Elle s'effectue dans des fours à induction sous vide de type VIM (*Vacuum Induction Melting*).

Refusion

L'opération de refusion est effectuée sous laitier (four ESR *Electro Slag Remelting*) ou sous vide (VAR *Vacuum Arc Remelting*). Pour certains types d'alliages pour l'aéronautique, les deux traitements sont réalisés successivement.

La refusion permet une meilleure maîtrise des ségrégations et de la morphologie inclusionnaire, et d'abaisser la teneur en gaz. Ainsi les caractéristiques et la fiabilité mécanique des matériaux sont significativement améliorées. La refusion est nécessaire pour les pièces critiques destinées aux secteurs de l'aéronautique, de la production d'énergie et de l'outillage.

Métallurgie des poudres

Après une fusion du métal au four, ce procédé consiste à atomiser un jet de métal liquide sous forme de fines gouttelettes qui en refroidissant forment une poudre qui sera compactée en un matériau parfaitement dense par compaction isostatique à chaud. Ce procédé est notamment adapté pour les nuances très fortement alliées et à très hautes caractéristiques. Il est aussi utilisé sous forme de poudre libre pour des applications comme le rechargement, le MIM et l'*additive manufacturing*.

2.4.3.2. Mise en forme des alliages (aval)

Après l'élaboration, différentes techniques sont utilisées pour mettre en forme la matière par des moyens mécaniques, généralement à chaud. Au-delà de la mise en forme, ces opérations permettent également d'optimiser les caractéristiques mécaniques du matériau par écrouissage (modification de la microstructure de la matière sous l'effet de la déformation et de la température).

- Le matriçage consiste à mettre en forme la matière sous forme d'ébauches matriçées par pressage à chaud entre deux matrices usinées aux formes de la pièce. Le matriçage est réalisé sous une presse ou un pilon. Il est généralement suivi par des opérations d'usinage et de finition.
- Le forgeage consiste à mettre en forme des barres (typiquement de diamètre 200 à 600 mm) ou des ébauches de forme simple de façon à garantir une géométrie et des caractéristiques. Cette opération est réalisée à chaud sous une presse, sous machine à forger voire sous pilon, par une séquence de pressages successifs entre des outils simples.
- Le laminage consiste à mettre en forme la matière sous forme de tôles, barres (typiquement 20 à 200 mm de diamètre) ou fil (5 à 20 mm de diamètre) de façon à garantir une géométrie (section), un état de surface et des caractéristiques d'emploi. Cette opération est réalisée par une série de passages entre des cylindres de laminage.

2.4.4. Les concurrents d'ERAMET Alliages

Le tableau ci-dessous indique les principaux producteurs dans les différentes activités de la branche Alliages.

Sociétés	Métaux élaborés					Mode d'élaboration			Matriçage de grande puissance				Matriçage isotherme	Forge libre	Laminage circulaire		
	Aciers rapides	Aciers à outils	Aciers spéciaux de hautes performances		Super-alliages	Titane	Air	Vide	Poudre	Aciers spéciaux de hautes performances		Super-alliages				Aluminium	Titane
Alcoa (États-Unis & Russie)																	
ATI – Ladish (États-Unis)																	
Böhler + Buderus (Autriche/Allemagne) voestAlpine																	
BGH (Allemagne)																	
Carpenter – Latrobe (États-Unis)																	
Cogne (Italie)																	
Tata Steel (Inde et Royaume-Uni)																	
Ellwood (États-Unis)																	
ERAMET ALLIAGES																	
Firth Rixson (États-Unis et Royaume-Uni)																	
Gloria (Taiwan)																	
Kalyani (Inde)																	
HeYe (Chine)																	
Hitachi Metals (Japon)																	
Midhani (Inde)																	
Nachi Fujikoshi (Japon)																	
Otto Fuchs (RFA)/Weber (États-Unis)																	
PCC (Wyman Gordon & SMC)																	
Shultz (États-Unis)																	
Shanghai Baosteel (Chine)																	
Schmolz & Bickenbach (Allemagne et États-Unis)																	
Snecma (France)																	
Thyssen Krupp (Allemagne)																	
Tiangong (Chine)																	
Valbruna (Italie)																	
VSMPO (Russie)																	

Les dernières années ont vu plusieurs mouvements de fond se dessiner :

- la consolidation « tridimensionnelle » à la fois verticale (de la fusion des alliages au matriçage et même au recyclage) et horizontale (matriçage, fonderie, etc.) mais aussi transmatériaux (titane) aux États-Unis autour de deux pôles ATI et Precision Castparts, voire d'un troisième, Carpenter ;
- l'émergence de nouveaux concurrents décidés à pénétrer leur marché domestique et à réduire leur dépendance : Japon, Chine, voire Inde... ;
- les mouvements transcontinentaux : développement de Firth Rixson aux États-Unis, filiales chinoises de plusieurs Groupes ;

- la poussée de VSMPO dans le titane, mais aussi les initiatives de nouveaux acteurs face à la croissance attendue de ce matériau dans les nouveaux et futurs modèles d'avions (Kazakhstan, Chine, Inde...).

La spécificité d'ERAMET Alliages est :

- sa maîtrise du matriçage dans quatre grandes familles de matériaux : aluminium, titane, aciers, superalliages ;
- une intégration vers l'amont (élaboration) dans le domaine des aciers et des superalliages.

ERAMET Alliages a noué plusieurs partenariats stratégiques :

- UKAD dans le forgeage du titane, appuyé sur l'amont d'UKTMP (Kazakhstan) ;

ACTIVITÉS

2.4. ERAMET ALLIAGES

- HeYe en Chine dans les aciers rapides ;
- Inde (SQUAD).

ERAMET Alliages a réalisé seul plusieurs développements vers de nouveaux matériaux, en amont (four sous vide pour superalliages et autres alliages bases nickel), élaboration de poudres (Suède) ou dans leur forgeage (aluminium, lithium...).

2.4.5. Structure d'ERAMET Alliages

2.4.5.1. Points clés

Les points clés d'ERAMET Alliages sont les suivants :

- des positions de leadership mondial : 2^e producteur mondial d'aciers rapides (Erasteel), deuxième producteur mondial de pièces matricées aéronautiques (Aubert & Duval), premier producteur de poudres métalliques atomisées au gaz ;
- une stratégie de maîtrise technologique et de marchés de spécialités ;
- le démarrage, en 2011/2012, de quatre investissements stratégiques : une nouvelle usine de forgeage de lingots de titane (UKAD, joint-venture à 50/50), d'une nouvelle tour d'atomisation pour la métallurgie des poudres (Erasteel), d'un nouveau four VIM pour l'élaboration sous vide (Aubert & Duval) et d'une presse pour l'aluminium (Aubert & Duval) ;
- de nouveaux partenariats en Chine et en Inde.

2.4.5.2. Historique d'ERAMET Alliages

Au sein du Groupe, le développement de la branche Alliages a commencé tout d'abord par la constitution d'Erasteel entre 1990 et 1992. Puis en 1999, les différentes sociétés apportées par le groupe S.I.M.A., dont l'essentiel est aujourd'hui regroupé dans la société Aubert & Duval, ont donné à la branche Alliages sa dimension actuelle. ERAMET Alliages s'est développé principalement par croissance interne, complété par des acquisitions très ciblées.

Historique de la société Erasteel

1676 : La production métallurgique sur le site suédois de Söderfors remonte à 1676 (production d'ancres).

1846 : La production métallurgique sur le site de Commentry remonte à 1846 (production de rails).

1956 : Création de la société Commentryenne des Aciers Fins Vanadium Alloys.

1982 : Création de Kloster Speedsteel en Suède par regroupement des divisions aciers rapides de Uddeholm et Fagersta.

1983 : Acquisition par Kloster Speedsteel du site français de production d'aciers rapides, les Aciers de Champagnole (créé en 1916).

1990 : Acquisition par ERAMET de la société Commentryenne des Aciers Fins Vanadium Alloys, 3^e producteur mondial d'aciers rapides.

1991 : Acquisition par ERAMET de la société Kloster Speedsteel, premier producteur mondial d'aciers rapides.

1992 : Création d'Erasteel par ERAMET, société regroupant la Commentryenne et Kloster Speedsteel ; réorganisation industrielle et intégration commerciale.

Historique de la société Aubert & Duval

1907 : Création d'Aubert & Duval, société spécialisée dans la vente et le traitement des aciers spéciaux. À cette date, les aciers spéciaux sont très peu connus en France, alors que les aciéries anglaises bénéficient d'une avance technique importante.

1920/1939 : Le développement des aciers spéciaux permet à la société de prendre un essor considérable. Ouverture des usines des Ancizes et de Gennevilliers. Aubert & Duval participe à l'essor de la construction automobile (moteur, boîte de transmission) et des moteurs d'avion, qui comportent de plus en plus d'aciers spéciaux.

1945/1960 : L'entreprise se positionne sur les secteurs de pointe, dont le développement joue un rôle important dans la reconstruction de la France, tels que l'aéronautique et le nucléaire, qui exigent des aciers et des alliages de haute qualité. Aubert & Duval est une des premières entreprises européennes à développer les élaborations sous vide et les refusions par électrode consommable, destinées en particulier au marché des moteurs à réaction pour avions.

1970-1980 : Aubert & Duval résiste à la crise du secteur sidérurgique (liée aux baisses des commandes de l'automobile, des travaux publics et du bâtiment) grâce à sa politique de spécialités destinées pour une large part aux secteurs à hautes technologies.

1977 : Création d'Interforge (avec une participation d'Aubert & Duval : 13 %).

1984 : Transformation d'Aubert & Duval en une holding de même nom et création d'une société d'exploitation, Acieries Aubert & Duval, contrôlée à 100 %.

1987 : Prise de participation dans Special Metals Corporation (SMC).

1989 : La holding Aubert & Duval est renommée S.I.M.A.

1991 : La société d'exploitation Acieries Aubert & Duval est renommée Aubert & Duval.

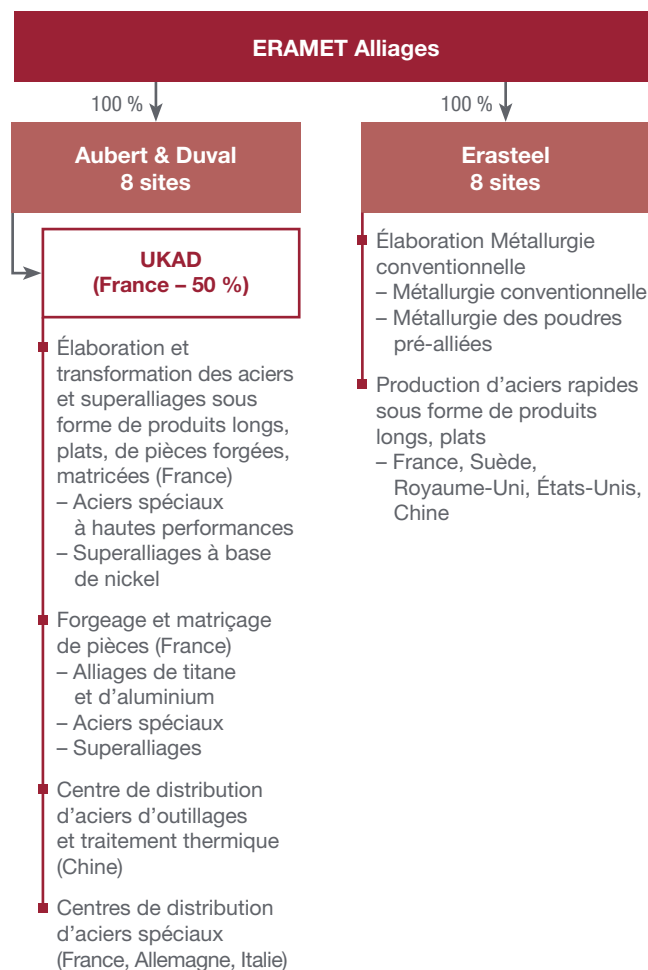
1994 : Accord entre S.I.M.A. et Usinor pour la création, par apport d'actifs, d'une holding intermédiaire, CIRAM, détenue à 55 % par S.I.M.A. et à 45 % par Usinor : CIRAM constitue un Groupe de cinq entreprises complémentaires : Aubert & Duval, Fortech, Tecphy, Interforge (94 %) et Dembiermont.

1997 : Dilution de la participation de S.I.M.A. dans SMC de 48 % à 38,5 % à la suite de l'introduction en bourse (sur le NASDAQ) de SMC par augmentation de capital. Usinor cède 40 % du capital de CIRAM à S.I.M.A., qui en détient désormais 95 %. La société FISID, holding de Tecphy et Fortech, est rebaptisée HTM.

1999 : Intégration des activités de S.I.M.A. au sein du groupe ERAMET, dont les actionnaires de S.I.M.A. deviennent le premier actionnaire. Erasteel et les sociétés apportées par S.I.M.A. (qui forment le périmètre actuel de la branche Alliages) sont dans le périmètre du groupe ERAMET.

Pour l'historique postérieur à cette date, il convient de se reporter au chapitre 1, paragraphe « Historique et évolution de la Société ».

2.4.5.3. Structure organisationnelle au 31 décembre 2013



2.4.5.4. La production d'ERAMET Alliages

Erasteel

La production d'Erasteel

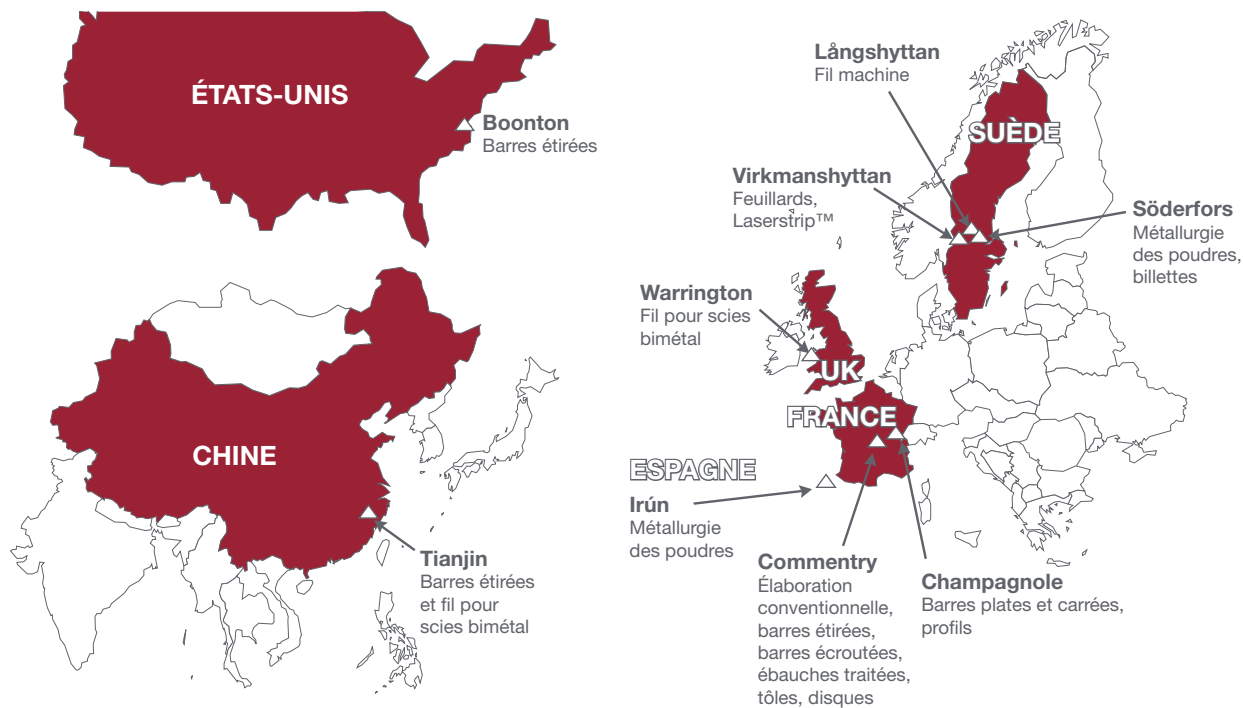
- Erasteel, spécialisée dans le marché des aciers rapides est le 2^e producteur mondial dans ce domaine. Ses concurrents sont souvent des sociétés généralistes : Böhler-Uddeholm (Autriche), Carpenter/Latrobe (États-Unis), Hitachi (Japon), HeYe (Chine), Tiangong (Chine).
Cette spécialisation donne à Erasteel une grande maîtrise de la qualité de sa production et lui permet d'optimiser ses procédés. Son catalogue de produits recouvre l'ensemble des nuances et des dimensions demandées par les clients du secteur. Erasteel est enfin l'un des seuls producteurs à être présent sur l'ensemble des marchés mondiaux.
- Erasteel est également le leader mondial des poudres métalliques alliées atomisées au gaz et a doublé sa capacité avec la mise en service en 2011 d'une nouvelle tour d'atomisation en Suède.

ACTIVITÉS

2.4. ERAMET ALLIAGES

L'organisation industrielle d'Erasteel

L'activité industrielle d'Erasteel est aujourd'hui organisée autour de huit sites de production en France, en Suède, au Royaume-Uni, aux États-Unis, en Chine et en Espagne.



Aubert & Duval

Aubert & Duval a toujours développé une stratégie de produits de spécialités intégrant une forte technicité et destinés à une clientèle recherchant une grande reproductibilité et fiabilité dans la qualité des produits. Dans le cadre de sa stratégie de spécialités à forte valeur ajoutée, Aubert & Duval s'est doté d'un outil industriel très complet lui permettant de répondre à des besoins exigeants et très diversifiés.

L'activité d'Aubert & Duval peut être segmentée en quatre pôles :

- le matriçage ;
- les produits longs ;
- l'outillage, pôle commun avec Erasteel ;
- les pièces forgées unitaires et autres spécialités.

Le pôle matriçage d'Aubert & Duval

Le pôle matriçage est le segment principal en termes de chiffre d'affaires au sein d'Aubert & Duval. Aubert & Duval est le deuxième matriçeur au plan mondial, avec une spécialisation sur les grandes pièces et les fortes puissances de matriçage, supérieures à 12 000 tonnes.

Aubert & Duval est un des seuls producteurs à matriçer les quatre types de matériaux : aciers, superalliages, aluminium, titane. Les aciers et une partie des superalliages sont élaborés en interne chez Aubert & Duval. Les alliages d'aluminium et le titane sont achetés à des fournisseurs externes.

Le matriçage est réalisé sur les sites d'Issoire et de Pamiers.

L'outil industriel du pôle matriçage

Ce pôle comporte les outils suivants :

- des presses à matriçer de 4,5 kt à 65 kt ;
- des pilons de 1 à 16 tonnes ;
- diverses installations de parachèvement (meulage), de traitement thermique, de contrôles non destructifs et d'usinage (tours, fraiseuses).

Le site d'Issoire est spécialisé sur le matriçage des alliages d'aluminium, tandis que le site de Pamiers réalise le matriçage des aciers, du titane et des superalliages.

La presse d'Interforge

L'activité de la société Interforge, située à Issoire, est constituée depuis le milieu des années 1970 autour d'une presse de 65 000 tonnes, la plus puissante dans le monde occidental ; elle réalise de la sous-traitance de matriçage exclusivement au profit de ses actionnaires, au prorata de leur participation (soit 94 % pour Aubert & Duval et 6 % pour SNECMA).

Cette presse constitue un atout stratégique de premier ordre, car elle place Aubert & Duval dans une situation favorable face à la concurrence mondiale et en particulier américaine :

- sa capacité lui permet de fabriquer des pièces difficilement réalisables avec des presses concurrentes, limitées à 40 000/50 000 tonnes. Seuls trois producteurs occidentaux, hors Aubert & Duval, possèdent des outils de capacité de plus de 30 000 tonnes ;

- deux presses de 75 000 tonnes existent en Russie (Russal, producteur d'aluminium et VSMPO, producteur de titane).

La presse d'Airforge

La construction de l'usine de matriçage d'Airforge à Pamiers a été achevée mi-2006. Celle-ci, organisée autour d'une presse de 40 000 tonnes, totalement intégrée, est un outil particulièrement adapté pour le matriçage de pièces pour moteurs d'avion. Elle est totalement opérationnelle depuis 2007.

Les marchés du matriçage

Dans le segment des grandes pièces (force de matriçage supérieure à 12 000 tonnes), les principaux marchés sont :

- l'industrie aéronautique : ce marché se divise lui-même en deux segments, celui des pièces pour moteurs (clients tels que General Electric, SNECMA, Pratt et Whitney, Rolls Royce, IHI, MTU, ITP...) et celui des pièces de structures trains d'atterrissage et équipements (Airbus, Boeing, Spirit, Dassault Aviation, Messier-Bugatti-Dowty, Asco, Liebherr, Goodrich...);
- l'industrie des turbines à gaz : producteurs de turbines tels que General Electric (Power Systems), Siemens, Alstom.

Aubert & Duval exploite des logiciels de CAO/DAO associés à des logiciels de simulation, qui permettent, en liaison directe avec le client, d'optimiser les caractéristiques et les coûts des pièces. Les cycles d'étude, mise au point et production s'en trouvent grandement réduits.

Au cours des années récentes, Aubert & Duval a développé sa position stratégique dans le segment du matriçage par :

- une politique de recherche et développement innovante sur le plan des produits : nouvelles nuances d'aciers et de superalliages, maîtrise des pièces de grandes dimensions liées à la taille croissante des équipements (avions de grande capacité, turbines à gaz de forte puissance...);
- une politique de recherche et développement innovante sur le plan des procédés : matriçage près des cotes finales pour optimiser la mise en œuvre de la matière, usinage à grande vitesse;
- une optimisation de la performance industrielle, tant sur le plan des coûts de production que de la qualité des produits et de la fiabilisation du service (spécialisation des unités de production, démarrage *Lean Manufacturing*).

L'activité dans le domaine du matriçage est renforcée depuis 2007 par l'usine de matriçage, comportant notamment une presse de 40 000 tonnes, implantée à Pamiers. Sur ce site, Aubert & Duval dispose d'ateliers automatisés et d'un outil aux temps de cycles fortement réduits, ce qui le met en position favorable pour répondre aux exigences croissantes de ses clients, notamment dans le domaine des pièces de moteurs aéronautiques.

Par ailleurs, Aubert & Duval développe son rôle dans la chaîne de valeur en capitalisant sur sa capacité d'intégration amont (élaboration + matriçage) et en se développant vers l'aval dans les fonctions usinage.

Les concurrents du pôle matriçage

Dans le domaine de l'acier de hautes performances et des superalliages, les principaux concurrents d'Aubert & Duval sont les groupes américains PCC, ATI-Ladish et le groupe autrichien Böhler.

Pour le matriçage d'aluminium, les deux principaux concurrents sont Alcoa (États-Unis) et Otto Fuchs (Allemagne & États-Unis).

Enfin, dans le domaine du matriçage du titane, les principaux concurrents sont les groupes VSMPO (Russie), PCC, Otto Fuchs, Schultz (États-Unis) et ATI-Ladish.

Les autres pôles d'activité d'Aubert & Duval

L'outil industriel comporte pour ces autres pôles :

- des fours à arc jusqu'à 60 tonnes associés à des outils de métallurgie en poche (four poche, AOD ou VOD);
- des fours VIM jusqu'à 20 tonnes pour l'élaboration sous vide;
- des unités de production par métallurgie des poudres;
- des fours de refusion sous vide ou sous laitier jusqu'à 30 tonnes de capacité;
- des trains de laminage permettant de réaliser des produits longs de 5,5 mm à 200 mm de diamètre;
- des presses à forger et machines à forger jusqu'à 4 500 tonnes de force;
- des équipements d'usinage (fraisage, tournage, alésage ou forage);
- des équipements de traitement thermique y compris pour des pièces jusqu'à 50 tonnes ou jusqu'à 20 m de longueur, ainsi que des traitements de surface par cémentation ou par nitruration;
- des équipements de contrôle non destructif (ressuage, ultrasons, rayons X, magnétoscopie, etc.).

L'ensemble de ces outils intègre des moyens de pilotage et de supervision informatisés et sont qualifiés en accord avec les exigences des marchés de haute technologie aéronautique, énergie, armement, automobile, médical...

Le pôle produits longs

Ce sont des produits de hautes caractéristiques destinés à être transformés ou usinés. Aubert & Duval vise des applications critiques : aéronautique, médical, automobile (soupapes...).

Le nombre de clients est limité. La vente se caractérise par des contrats réguliers et par un grand nombre de nuances commercialisées, souvent par petites quantités.

Les principaux concurrents sont les groupes Carpenter/Latrobe (États-Unis), ATI (États-Unis), Tata Steel (Royaume-Uni), Böhler Uddeholm (Autriche), qui sont également positionnés sur des produits plus standardisés.

Le pôle outillage

Les produits de ce pôle sont des gros blocs forgés, éventuellement préusinés et des produits longs, généralement de section importante. Les marchés visés sont les marchés traditionnels des aciers à outils : le travail à chaud, le travail à froid et les moules pour injection. Le marché est fragmenté (grand nombre de clients) et régional. De ce fait, la distribution joue un rôle important. Les principaux acteurs sur le marché des aciers à outils sont les groupes Böhler Uddeholm, Schmolz & Bickenbach, Hitachi et Daido.

Aubert & Duval se positionne spécifiquement sur le haut de gamme, avec un fort contenu de conseil technique. Par ailleurs, Aubert & Duval vise à développer cette activité sur le plan géographique par le renforcement de sa distribution, notamment en

ACTIVITÉS

2.4. ERAMET ALLIAGES

Chine, avec le centre de distribution d'aciers d'outillage de Wuxi, mis en service début 2006.

Le pôle pièces forgées unitaires et spécialités

Ce pôle regroupe plusieurs activités associées à des compétences spécifiques :

- pièces forgées unitaires : il s'agit de pièces réalisées en petites séries pour les secteurs de la défense, du forage pétrolier, de la marine ;
- pièces de fonderie : petites séries très techniques et outillage SPF destiné à l'aéronautique ;
- alliages pour refusion ;
- métallurgie des poudres : demi-produits pour matriçage de disques de turbines, poudres de rechargement.

2.4.5.5. La politique commerciale et les produits

La politique commerciale et produits d'Erasteel

Erasteel travaille en partenariat étroit avec ses clients sur le long terme. Erasteel dispose de ses propres filiales commerciales dans les principaux pays occidentaux consommateurs d'aciers rapides. Dans certains pays, Erasteel est adossé au réseau de vente ERAMET International.

Dans les autres pays, les ventes sont réalisées par des agents locaux. Pour apporter un support à ce réseau de vente, des chefs de marché assurent la promotion technique et commerciale de l'ensemble de la gamme de produits dont il est responsable. Erasteel dispose d'une gamme de produits très complète pour répondre aux besoins de ses marchés.

La politique commerciale d'Aubert & Duval : des relations étroites avec les donneurs d'ordre

Les contrats pluriannuels (classiquement trois à dix ans) avec les donneurs d'ordre dans l'aéronautique spécifient en général les

parts de marché qui seront commandées chaque année. Les livraisons effectuées sont ainsi liées au rythme de production d'avions et donc à la situation du marché aéronautique. Les variations de prix des achats de matières premières (cobalt, nickel, chrome, molybdène, ferraille...) sont répercutées sur les prix de vente.

Les outillages spécifiques à une pièce (cas du matriçage) sont en général financés par les clients. Cette situation constitue un frein à l'entrée de nouveaux concurrents une fois que le marché initial a été attribué.

L'intégration forte dès la conception de la pièce avec les bureaux d'études des donneurs d'ordre est une nécessité essentielle de ce métier : les ingénieurs technico-commerciaux d'Aubert & Duval coopèrent étroitement avec ces bureaux d'études.

2.4.5.6. La recherche et développement d'ERAMET Alliages

La branche Alliages développe une forte activité dans le domaine de la recherche et développement. Cette activité se déroule principalement dans les deux centres de recherche de Söderfors (Suède) et Les Ancizes (France). Ces deux derniers s'appuient également sur ERAMET Research.

La branche Alliages consacre environ 4 % de sa valeur ajoutée à la recherche et développement. Les travaux concernent tant l'amélioration des procédés que le développement de nouveaux alliages et de nouveaux produits.

2.4.5.7. Rentabilité des capitaux employés par ERAMET Alliages

ROCE : Résultat opérationnel courant ajusté des dotations/reprises sur tests de juste valeur/Capitaux employés au 31 décembre de l'année n-1 (Capitaux propres de l'ensemble, plus l'endettement financier net, plus les provisions grands contentieux, plans sociaux et restructurations, moins les immobilisations financières).

ROCE ALLIAGES (avant impôts)

%	2009 ⁽¹⁾	2010 ⁽¹⁾	2011 ⁽¹⁾	2012 ⁽²⁾	2013
Alliages	(14)	7	3	(0,6)	(3,7)

(1) Non retraités suite à l'application de la norme IAS 19 révisée.

(2) Retraités de l'application rétrospective de la norme IAS 19 révisée.

Une démarche de progrès important en cours de réalisation

ERAMET Alliages s'est fixé un objectif de rentabilité, à l'horizon fin 2015 en rythme annuel de :

- Marge opérationnelle : ROC/CA/10 % ;
- Retour sur capitaux employés : ROCE : 15 %.

2.5. ORGANISATION ERAMET/ERAMET HOLDING

La société ERAMET S.A., maison mère consolidante, regroupe de manière opérationnelle deux fonctions principales :

- une fonction holding pure appelée ERAMET Holding regroupant les différents services support dont la Direction générale, la Direction administrative et financière, la Direction des Ressources Humaines, la Direction Communication et Développement Durable, la Direction juridique, la Direction Achats et la Direction des Systèmes d'Information ;
- une partie de la branche Nickel (Direction générale, Direction commerciale et Direction industrielle).

Les coûts de ces différents services sont refacturés aux trois Branches par l'intermédiaire de contrats de *management fees*. Les autres coûts opérationnels concernant le Nickel sont directement affectés à la branche Nickel.

ERAMET dispose également de filiales détenues directement, intervenant pour le compte des différentes entités ou pour la maison-mère. Il s'agit notamment de :

- ERAMET Research : Centre de Recherche d'ERAMET qui regroupe les activités de recherche et développement ;

- ERAMET Ingénierie : société de projets et technologies ;
- ERAMET International : société qui regroupe le réseau commercial d'ERAMET pour certaines activités des trois Branches. ERAMET International dispose de filiales ou succursales implantées à travers le monde. L'activité d'ERAMET International est généralement rémunérée par des contrats de commissions d'agents ;
- Metal Securities : société de gestion de trésorerie du Groupe qui centralise les excédents de trésorerie et les besoins court terme de l'ensemble du Groupe ;
- Metal Currencies : société de gestion de change du Groupe qui réalise toutes les opérations de couverture de change pour l'ensemble du Groupe ;
- ERAS : société de réassurance.

Au niveau de la consolidation, la partie ERAMET Holding regroupe ainsi la fonction holding logée au sein d'ERAMET et les filiales consolidées (Metal Securities, Metal Currencies et Eras).

2.6. L'ACTIVITÉ DES BRANCHES EN 2013

2.6.1. ERAMET Nickel en 2013

2.6.1.1. Chiffres clés

(en normes IFRS et en millions d'euros)

	2013	2012 ⁽¹⁾
Chiffre d'affaires	704	898
Résultat opérationnel courant	(222)	(38)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(116)	42
Capitaux employés	824	778
Investissements industriels	172	146
Effectif moyen	3 015	3 045

(1) Retraités de l'application rétrospective de la norme IAS 19 révisée.

2.6.1.2. Commentaires

Le chiffre d'affaires d'ERAMET Nickel est en baisse de 22 % par rapport à 2012, à 704 millions d'euros. La production d'ERAMET Nickel s'est établie à 53 000 tonnes en 2013, un niveau en léger recul, en phase avec l'évolution du marché. Les livraisons sont voisines de la production à 52 400 tonnes. Le résultat opérationnel courant d'ERAMET Nickel s'est établi à - 222 millions d'euros en 2013 contre - 38 millions d'euros en 2012.

Ces résultats reflètent des conditions de marché du nickel difficiles :

- Malgré une progression de 5 % de la production mondiale d'aciers inoxydables, le marché du nickel a été affecté par la chute des prix à des niveaux très bas, surtout en fin d'année. Le cours du nickel au LME est en moyenne en recul de 14 %, à 6,8 USD/lb en 2013 contre 8,0 USD/lb en 2012. Il a poursuivi sa chute au 2^e semestre 2013, avec un cours moyen de 6,3 USD/lb.

ACTIVITÉS

2.6. L'ACTIVITÉ DES BRANCHES EN 2013

- Cette nouvelle baisse des prix du nickel résulte de la croissance toujours excessive des productions liées à la Chine à tous les niveaux de la chaîne de valeur du nickel et de l'acier inoxydable. La production des fontes au nickel chinoises réalisées à partir de minerais importés d'Indonésie et des Philippines, a en effet quasiment triplé en trois ans, pour atteindre désormais environ un quart de l'offre mondiale.
- Les prix du minerai de nickel vendus en Chine ont été divisés par deux environ en un an, abaissant considérablement le coût de production des fontes au nickel chinoises.
- Ce développement a été réalisé accentuant encore la montée des stocks déjà excédentaires de nickel qui ont atteint des niveaux très élevés notamment au LME.
- De plus, l'interdiction par l'Indonésie d'exporter des minerais non transformés (annoncée en 2009 pour une mise en œuvre en 2014) a suscité des comportements de stockage de précaution très importants en Chine, qui ont artificiellement gonflé les exportations en provenance d'Indonésie et des Philippines. La mise en œuvre en janvier 2014 de cette interdiction d'exporter des minerais non transformés d'Indonésie est incontestablement une bonne nouvelle et soutiendra à terme le prix du nickel.

Compte tenu de la dégradation observée en 2013 sur le marché du nickel et des perspectives de prix du nickel à court terme, ERAMET, en accord avec ses partenaires Mitsubishi Corp. et

Pt Antam, a considéré que les conditions n'étaient pas réunies pour envisager une décision d'investissement concernant le projet Weda Bay en 2014.

- En effet, les niveaux particulièrement bas de prix du nickel ne permettraient pas de financer le projet dans des conditions satisfaisantes. Par ailleurs, les échanges avec le gouvernement indonésien se poursuivent afin de clarifier certains points majeurs du cadre réglementaire et fiscal qui s'appliqueraient à ce projet.
- Ce report du projet a conduit le groupe ERAMET à constater au 31 décembre 2013 des pertes de valeur pour un montant de 224 millions d'euros (en quote-part ERAMET) des actifs immobilisés au titre du projet Weda Bay.
- La décision de report ne remet nullement en cause ni la qualité du projet, fondé sur l'un des plus importants gisements de nickel de classe mondiale, ni les performances du procédé hydrométallurgique développé avec succès par les équipes d'ERAMET pour ce type de gisement.

Enfin, concernant la Société Le Nickel-SLN, de nouveaux plans d'amélioration de la productivité et de réduction des coûts ont été élaborés pour l'année 2014. Par ailleurs une réflexion globale a été engagée sur une réduction importante des frais fixes d'ERAMET Nickel.

2.6.2. ERAMET Manganèse en 2013

2.6.2.1. Chiffres clés

(en normes IFRS et en millions d'euros)

	2013	2012 ⁽¹⁾
Chiffre d'affaires	1 562	1 560
Résultat opérationnel courant	218	240
Flux net de trésorerie généré par l'activité	314	172
Capitaux employés	1 406	1 400
Investissements industriels	346	399
Effectif moyen	5 813	6 293

(1) Retraités de l'application rétrospective de la norme IAS 19 révisée.

2.6.2.2. Commentaires

Les résultats d'ERAMET Manganèse sont restés très solides en 2013. Le chiffre d'affaires d'ERAMET Manganèse a été stable à 1 562 millions d'euros. Le résultat opérationnel courant est resté soutenu à 218 millions d'euros contre 240 millions d'euros en 2012.

La production mondiale d'acier au carbone a progressé de plus de 3 % en 2013, traduisant une production ralentie hors Chine et en hausse de 7 % en Chine. La demande de minerai de manganèse a progressé plus fortement, du fait du restockage nécessaire après les bas niveaux de stocks atteints fin 2012.

Les prix spot CRU CIF Chine du minerai de manganèse à haute teneur ont progressé de 10 % en moyenne en 2013 par rapport à

2012, soutenus par une production d'acier importante en Chine et par un niveau bas des stocks constatés fin 2012. Néanmoins les deux semestres ont été contrastés, les cours s'érodant progressivement au 2^e semestre pour terminer à environ 5,1 USD/dmtu.

ERAMET Manganèse a poursuivi sa politique de renouvellement et d'extensions des capacités de sites existants et le renforcement de son positionnement sur des produits à forte valeur ajoutée :

- De nouveaux records de production ont été atteints dans les deux principaux domaines de leadership d'ERAMET Manganèse : le minerai de manganèse à haute teneur et les alliages de manganèse affinés. Ainsi, la production de minerai et d'aggloméré a atteint 3,7 millions de tonnes (+ 22 %) au Gabon. Les livraisons externes de minerai ont progressé de 29 %.

- La production d'alliages de manganèse est en hausse de près de 2 % à 746 000 tonnes, avec un record de production pour les alliages affinés (366 000 tonnes), grâce notamment au démarrage de l'usine de New Guilin en Chine. Les prix des alliages de manganèse ont subi les conséquences d'un marché surcapacitaire en Chine. Par ailleurs, ERAMET Manganèse a achevé en 2013 la concentration de toute sa production chinoise d'alliages de manganèse sur le nouveau site de Guilin, qui remplace deux sites anciens moins performants et ne produisant pas d'alliages affinés.
- La chimie du manganèse, dont ERAMET Manganèse est l'un des leaders mondiaux a préservé un chiffre d'affaires voisin de celui de 2012, à 165 millions d'euros et sa marge opérationnelle courante a légèrement diminué mais dépasse toutefois 13 %.

Au Gabon, les travaux de recherches et développement sur le projet Maboumine (niobium, terres rares, tantale et uranium) au Gabon, ont permis de progresser significativement en 2013.

2.6.3. ERAMET Alliages en 2013

2.6.3.1. Chiffres clés

(en normes IFRS et en millions d'euros)

	2013	2012 ⁽¹⁾
Chiffre d'affaires	904	997
Résultat opérationnel courant	4	(5)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	34	22
Capitaux employés	760	787
Investissements industriels	64	84
Effectif moyen	4 611	4 638

(1) Retraités de l'application rétrospective de la norme IAS 19 révisée.

2.6.3.2. Commentaires

Le chiffre d'affaires d'ERAMET Alliages est en baisse de 9 % en 2013 par rapport à 2012.

Grâce à des efforts de productivité importants réalisés en 2013 (31 millions d'euros), le résultat opérationnel courant s'est élevé à un niveau positif de 4 millions d'euros, en amélioration par rapport à 2012 (- 5 millions d'euros). La conjoncture européenne reste néanmoins très défavorable à certaines activités d'ERAMET Alliages et continue à peser sur sa rentabilité.

ERAMET Alliages a connu en 2013 des performances très contrastées entre ses différentes activités :

- Les ventes au secteur de l'aéronautique sont en légère progression (+ 2 %), malgré les décalages de certains programmes de nouveaux avions.
- Les ventes au secteur des outillages ont chuté de 27 % et restent essentiellement pénalisées par la crise du secteur automobile européen. Les ventes destinées aux équipements de production d'énergie sont également en recul de 22 %.
- Compte tenu des surcapacités de production d'aciers rapides installées ces dernières années, le repositionnement d'Erasteel est à l'étude en s'appuyant sur ses points forts que sont la métallurgie des poudres et l'élaboration.

ACTIVITÉS

2.7. USINES ET ÉQUIPEMENTS

2.7. USINES ET ÉQUIPEMENTS

Le Groupe est généralement propriétaire des sites et de leurs différents équipements. Certains gros équipements sont financés par crédit-bail (presse 40 000 tonnes dans la branche Alliages, laverie de Tiébaghi et engins miniers dans la branche Nickel) et sont retraités au niveau des comptes consolidés.

La répartition des immobilisations corporelles par Branche et par unité est présentée ci-dessous. Près de 80 % de la valeur des immobilisations appartenant à une dizaine de sites industriels :

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur brute	%	Valeur nette	%
Société Le Nickel -SLN (Nouvelle-Calédonie)	1 673	30,26 %	659	25,98 %
Autres	141		42	
Branche Nickel	1 814	32,81 %	701	27,64 %
Comilog S.A. (Gabon)	808	14,62 %	518	20,42 %
ERAMET Norway A/S (Norvège)	368	6,66 %	147	5,81 %
Grande Côte Opérations S.A. (Sénégal)*	247	4,47 %	243	9,58 %
Setrag (Gabon)	192	3,47 %	138	5,43 %
Gcmc (États-Unis)	152	2,75 %	39	1,55 %
ERAMET Marietta Inc. (États-Unis)	141	2,55 %	42	1,67 %
Erachem Comilog SPRL (Belgique)	125	2,26 %	12	0,48 %
Erachem Comilog Inc. (États-Unis)	113	2,04 %	32	1,28 %
Autres	300		166	
Branche Manganèse	2 446	44,25 %	1 338	52,77 %
Aubert & Duval (France)	815	14,74 %	405	15,97 %
Erasteel Kloster AB (Suède)	143	2,59 %	15	0,61 %
Erasteel SAS (France)	131	2,37 %	8	0,31 %
Autres	149		56	
Branche Alliages	1 238	22,40 %	484	19,08 %
Branche Holding (France)	30		13	
TOTAL	5 528		2 536	

* Quote-part ERAMET à 50 %.

2.8. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT/ RÉSERVES ET RESSOURCES

2.8.1. Recherche et développement : une R&D qui se déploie sur toute la chaîne de valeur des métaux, de la mine aux produits

1) Le groupe ERAMET déploie ses activités R&D tout au long de la chaîne de valeur des métaux de la mine aux produits, en incluant le recyclage. Cette chaîne de valeur couvre l'exploration, la mine, la métallurgie extractive, la métallurgie d'élaboration (élaboration primaire, procédés de refusion, métallurgie des poudres), la métallurgie de transformation avec le forgeage libre, le matriçage. Le recyclage des métaux est pris en compte à toutes les étapes de cette chaîne de valeur. Ce positionnement constitue une opportunité stratégique pour le groupe ERAMET d'acquies une compréhension globale, incluant chacune des étapes de la création de valeur des produits et des procédés.

Plus précisément, ERAMET est actif en R&D sur la valorisation d'un bon nombre des métaux élémentaires de la classification périodique, avec, dans l'ordre des numéros atomiques les métaux suivants : aluminium, titane, vanadium, manganèse, fer, cobalt, nickel, cuivre, zinc, zirconium, molybdène, tungstène, et rhénium. Les grands projets stratégiques amènent également le Groupe à conduire des recherches sur une large gamme de substances complémentaires, tels que, dans l'ordre de la classification périodique : lithium, phosphore, potassium, scandium, yttrium, niobium, la série des Lanthanides comprenant les terres rares telles que lanthane, cérium, praséodyme, néodyme, samarium, europium, dysprosium et la série des actinides avec l'uranium.

Par ailleurs, ERAMET conduit de nombreux projets R&D dans les domaines des superalliages, des aciers à haute performances, des alliages d'aluminium et des alliages de titane, ainsi que de la métallurgie des poudres.

Ces compétences multi-métaux et multi-alliages, de surcroît sur toute la chaîne de valeur, contribuent à donner à la R&D d'ERAMET une position unique.

2) Le premier domaine d'expertise majeur du groupe ERAMET s'enracine en amont autour des disciplines majeures de la métallurgie extractive que sont la minéralogie, la minéralurgie, l'hydrométallurgie et la pyrométallurgie.

Le second domaine d'expertise majeur du groupe ERAMET est la métallurgie d'élaboration, couvrant l'innovation sur de nouvelles nuances d'alliages ainsi que tous les procédés associés à la métallurgie d'élaboration. Au sein de ce domaine, une place de plus en plus importante est consacrée à la métallurgie des poudres dont les nouveaux développements concernent aujourd'hui jusqu'à l'aéronautique, avec en particulier la fabrication additive en pleine expansion.

Le troisième domaine d'expertise du groupe ERAMET est la transformation des alliages par matriçage produisant des pièces

à des cotes proches des produits finis, en particulier pour les marchés aéronautiques, nucléaires et de la défense.

Enfin, le quatrième domaine d'expertise est celui de la chimie du manganèse et des activités de recyclage associées aux métaux.

La modélisation numérique, appliquée à des domaines tels que la thermodynamique, la mécanique des fluides, la simulation dynamique des réacteurs, le génie chimique et la métallurgie physique apporte un complément indispensable aux développements et à l'optimisation des procédés et des produits.

3) L'organisation de la R&D du Groupe est déclinée opérationnellement pour chacun de ces pôles d'expertise.

En ce qui concerne la métallurgie extractive, un centre de recherche dédié (filiale d'ERAMET à 100 % depuis 2003), situé à Trappes (Yvelines) et qui a pris le nom d'ERAMET Research en 2008, emploie environ 190 personnes dont 150 chercheurs, ingénieurs ou techniciens. L'activité de ce centre pour les activités en propre du Groupe a atteint en 2013 26,4 millions d'euros et a plus que triplé par rapport à 2006. Ce centre possède des outils d'observation ultra-performants comme le premier microscope en France doté du logiciel d'analyse minéralogique QEMSCAN, d'outils de laboratoires perfectionnés et d'installations pilotes, parfois à taille semi industrielles (fours rotatifs, fours électriques haute et basse impédance d'environ 1 MW), susceptibles d'être utilisées en continu pendant plusieurs semaines.

Le Département Études Techniques et Investigations (DETI) de la Société Le Nickel en Nouvelle-Calédonie est également très actif dans ce domaine, et emploie environ 30 personnes.

Pour la métallurgie d'élaboration (élaboration à l'air, sous vide, refusion) un important pôle de compétence est localisé aux Ancizes (Puy de Dôme) et une équipe R&D sur le domaine du matriçage est basée à Pamiers (Ariège).

En métallurgie des poudres, on distingue deux voies, ayant chacune une organisation propre :

- la voie atomisée qui emploie 11 personnes regroupées en Suède à Söderfors. Il s'agit de PEARL (*Powder Expertise Analysis and Research Laboratory*) ;
- la voie de réduction à l'hydrogène avec l'équipe d'Eurotungstène constituée de 15 personnes à Grenoble.

Enfin la chimie du manganèse et le recyclage consacrent 16 personnes aux activités de R&D, essentiellement réparties entre Baltimore (États-Unis), Tertre (Belgique), Chongzuo (Chine) et Valdi (France).

Au total, le groupe ERAMET emploie environ 315 personnes entièrement dédiées à la R&D, sans compter les équipes d'industrialisation et de suivi des procédés déployées sur tous les sites industriels. Au sein des Branches ces équipes coordonnent les essais et les phases essentielles d'industrialisation des projets de recherche du Groupe. Au total, 1 à 2 % du chiffre d'affaires des Branches est consacré à la R&D.

ACTIVITÉS

2.8. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT/RÉSERVES ET RESSOURCES

En 2010, afin d'accroître l'efficacité et l'efficience des activités de R&D, ERAMET a créé la Direction de la Recherche, de l'Innovation, de l'Ingénierie et des Achats afin de fédérer au sein du Groupe les actions de progrès pour ces quatre domaines significatifs de son activité. Et en 2011, la nouvelle Direction Scientifique et de l'Innovation lui a été rattachée.

4) ERAMET cible son effort de recherche et développement pour répondre aux exigences de ses clients industriels, améliorer sa compétitivité, offrir de nouveaux services et aussi créer de nouvelles opportunités de développement. Le souci environnemental est continûment présent au cours du développement de nouveaux procédés dans le but de diminuer l'empreinte environnementale des procédés.

Dans les activités du Groupe, de la mine aux produits, l'efficacité de la recherche est un atout déterminant. Pour répondre aux attentes des clients, voire les devancer, les programmes de recherche et développement permettent au Groupe de renforcer ses positions y compris sur les marchés les plus concurrentiels.

Ces programmes sont menés au sein des Branches ou au centre ERAMET Research. Afin de garantir l'entière pertinence des résultats, les équipes d'ERAMET Research travaillent en étroite collaboration avec celles en charge du développement au sein des différentes unités, en lien direct avec les opérationnels. Ceci génère une grande efficacité depuis la définition des programmes jusqu'à la mise en place des innovations, celles-ci pouvant concerner les produits, les procédés eux-mêmes, dont l'amélioration de la productivité.

En 2013, les principaux grands thèmes de recherche ont été les suivants :

- Pour la branche Nickel : finalisation des travaux sur le procédé de Weda Bay avec plusieurs campagnes de pilotage démontrant la stabilité des schémas retenus (dont l'étude en taille réelle du procédé de refroidissement à l'étape de lixiviation), amélioration de productivité sur les tubes rotatifs et recherche de nouvelles matières premières de complément pour les convertisseurs Bessemer qui produisent la matte de nickel à la Société Le Nickel-SLN en Nouvelle-Calédonie.
- Pour la branche Manganèse : modélisation et optimisation des procédés de production de silicomanganèse et de ferromanganèse, travaux de recherche en vue de la prolongation de la durée de vie des fours de pyrométallurgie du manganèse, mise au point d'un procédé de déphosphoration du minerai, augmentation de capacité à l'étape d'affinage des alliages, travaux de recherche en vue d'accroître la capacité de désarséniage dans le procédé de traitement et de recyclage des catalyseurs de Valdi, et pilotage du nouveau procédé d'électrolyse du manganèse métal, en vue du démarrage du Complexe Métallurgique de Moanda au Gabon. Un volume très significatif de R&D a été consacré aux travaux de mise au point du procédé de traitement des pyrochlores du gisement de Mabounié au Gabon, en vue de la valorisation du niobium et des terres rares.
- Pour la branche Alliages : développement de nouveaux produits, avec de nouvelles pièces pour l'aéronautique, tant pour le marché des moteurs que des structures aéronautiques, permettant de valoriser de nouveaux alliages ou superalliages brevetés comme l'AD730. En parallèle de développements produits, la branche Alliages a conduit des travaux d'optimisation des procédés visant à réduire les

coûts, et tout un volet métallurgie des poudres, tant pour les marchés de la prospection pétrolière et gazière, que pour le marché en pleine expansion de la fabrication additive. Enfin, pour le marché de la réfrigération, la mise au point du procédé de substitution des fluides caloporteurs par des poudres métalliques magnétocaloriques a été poursuivie dans le cadre d'un partenariat avec la société Cooltech.

- Pour les projets du Groupe : évaluation de plusieurs procédés d'extraction du lithium à partir de saumures issues de différents salars (lacs salés) en Amérique du Sud, et proposition d'un schéma de production de sel de haute pureté.
- 5) Par ailleurs, la R&D du groupe ERAMET s'enrichit par un lien continu avec le monde universitaire et par des partenariats avec des instituts de recherche et d'autres grandes entreprises industrielles.

En France, et dans le domaine de la métallurgie extractive, ERAMET est en partenariat régulier avec Chimie ParisTech, Mines ParisTech, l'École Centrale Paris, l'École Nationale Supérieure de Géologie de Nancy ou encore l'École des Mines de Nancy.

Pour la mise au point du procédé de valorisation des pyrochlores du gisement de Mabounié, ERAMET travaille en partenariat avec AREVA (France), GTK (*Geologian Tutkimuskeskus*, Finlande), Hazen Research (États-Unis), Solvay (Belgique), l'Institut de recherche minéralurgique sud-africain MINTEK ou encore les instituts australiens ANSTO et CSIRO (dont les équivalents français sont respectivement le CEA et le CNRS), de même que l'Institut IAN WARK (Australie) et SGS (Canada).

ERAMET collabore également avec Technip et l'Ifremer dans le cadre de l'étude prospective sur les ressources minérales marines.

Le Groupe a conclu plusieurs partenariats de recherche en pyrométallurgie, notamment avec l'université de Trondheim en Norvège, le KTH (*Royal Institute of Technology*) en Suède, ainsi que le centre de recherche semi-public suédois MEFOS.

En France, et dans le domaine des alliages, ERAMET est en partenariat étroit avec des centres de recherche académiques apportant des compétences spécifiques sur les matériaux métalliques (conception, structure, traitements thermomécaniques, élaboration, mise en forme), et associé aux grandes écoles d'ingénieurs suivantes : Mines Paris Tech, École Centrale Paris, École des Mines de Nancy, École des Mines de Saint-Étienne, École des Mines d'Albi, IFMA (Clermont-Ferrand), ENSMA (Poitiers). Ces partenariats se concrétisent pour la plupart par l'engagement de travaux de thèses permettant le développement et le partage de compétences et de techniques innovantes en métallurgie, mécanique et modélisation des procédés. Pour le développement de nouveaux alliages et la mise aux points des produits en découlant, ERAMET est également présent dans des projets initiés au sein des Pôles de Compétitivité (ViaMéca, Aerospace Valley, Pôle nucléaire de Bourgogne) et est partenaire de l'Institut de Recherche Technologique M2P (Metz, Besançon, Troyes).

À l'étranger, dans le domaine des alliages, le Groupe poursuit son partenariat avec l'université de Strathclyde en Écosse, avec une présence active et permanente au sein du centre de recherche et développement sur le forgeage de pièces destinées à l'industrie aéronautique (AFRC). Par ailleurs une collaboration a été engagée avec l'université de Cambridge

pour le développement de nouveaux aciers. Les programmes de recherche se sont poursuivis avec le CEIT (Centre d'Études et d'Investigations Techniques), organisme semi-public au pays basque espagnol, spécialisé dans les matériaux et la métallurgie des poudres.

Conclusion

La R&D du Groupe se déploie sur toute la chaîne de valeur de ses activités, de la mine aux produits. L'organisation et la gouvernance de la R&D sont focalisées sur la création de valeur pour le Groupe, avec un équilibre entre les thématiques court terme de progrès pour les sites industriels et de mise sur le marché de nouveaux produits, et les axes plus long terme à travers les projets de développement innovants de valorisation de nouveaux métaux ou de nouveaux gisements. La R&D du Groupe est donc un maillon essentiel dans le déploiement de sa stratégie sur le long terme mais aussi pour affronter les défis opérationnels de plus court terme.

2.8.2. Réserves et ressources minérales

2.8.2.1. Généralités

Localisation

Le Groupe, à travers ses filiales, la Société Le Nickel-SLN en Nouvelle-Calédonie et Comilog S.A. au Gabon, exploite, respectivement, des gisements de nickel et de manganèse. Avec le développement du projet Weda Bay Nickel en Indonésie, ERAMET s'est donné en outre les moyens de doubler à terme sa production de nickel.

En Nouvelle-Calédonie, la Société Le Nickel-SLN exploite à ciel ouvert des gisements de nickel oxydés, formés par altération superficielle de roches ultrabasiqes. À l'heure actuelle, l'exploitation et le traitement sont concentrés sur la partie saprolitique du profil d'altération.

Au Gabon, Comilog S.A. exploite à ciel ouvert un gisement tabulaire de manganèse à haute teneur, situé sous faible recouvrement et formé par altération superficielle de roches volcano-sédimentaires.

En Indonésie, l'avancement du projet Weda Bay Nickel se poursuit avec une phase d'optimisation qui fait suite à la réalisation de l'étude de faisabilité réalisée durant l'année 2013.

ERAMET S.A. a créé en octobre 2011 une joint-venture avec la société australienne Mineral Deposits Limited (MDL). À l'issue de la transaction, ERAMET détient 50 % de la Société TiZir, qui finalise le projet de sables à Minéraux Lourds « Grande Côte » au Sénégal. Le gisement de Grande Côte, situé à quelques dizaines de kilomètres au nord de Dakar, est un placier de dunes côtières à minéraux lourds, contenant des quantités importantes de minéraux titanifères (ilménite, rutile, leucoxène) et de zircons. Ce gisement est exploitable par dragage. À l'issue d'une étude de faisabilité positive, la construction de la mine de Grande Côte a débuté au 3^e trimestre 2011. La production doit démarrer en 2014.

Titres juridiques

Les réserves et ressources sont présentes sur des titres miniers pour lesquels le Groupe dispose de droits à long terme, essentiellement des concessions perpétuelles ramenées à la date d'échéance du 31 décembre 2048 (art. 7 de la Loi de Pays du 16 avril 2009) et des droits concédés sur une période de 75 ans renouvelables par tranche de 25 ans en Nouvelle-Calédonie, d'une concession de 75 ans renouvelable au Gabon et d'un « *Contract of Work* » sur une période de 30 ans renouvelable en Indonésie.

Les minéralisations du projet Grande Côte se trouvent à l'intérieur d'une concession minière, attribuée à MDL par l'État sénégalais en septembre 2007, pour une durée de 25 ans renouvelable.

Les valeurs comptables des réserves sont inscrites au coût historique pour les titres achetés et les concessions accordées ne sont pas valorisées. La valeur au bilan ne reflète pas nécessairement la valeur de marché.

Estimations

Les estimations des ressources et réserves ont été établies pour Le Nickel-SLN, Weda Bay Nickel et Comilog S.A. par des professionnels salariés à temps complet du Groupe, avec des méthodes de calcul conventionnelles ou géostatistiques.

La reconnaissance géologique, l'estimation des ressources et des réserves, la planification des exploitations et l'extraction minière sont consolidées par plus de 40 années de pratique à l'échelle industrielle. Les méthodes utilisées évoluent toutefois constamment de façon à tirer profit des avancées techniques dans ces différents domaines.

Base des estimations

Les estimations sont basées sur des échantillonnages qui peuvent ne pas être totalement représentatifs des gisements complets. Au fur et à mesure de l'exploration et/ou de l'exploitation de ceux-ci, les estimations peuvent donc évoluer soit positivement, soit négativement, en fonction de l'amélioration de la connaissance des amas.

Méthodologie des estimations

Compte tenu de la présence du Groupe en Nouvelle-Calédonie, l'estimation des réserves et des ressources minérales du Groupe, telle que présentée, a été établie selon les principes du « JORC Code » (*Australian Code for Reporting of Exploration Results, Mineral Resources and Ore Reserves*), édition 2012, pour tout ce qui est relatif aux méthodes d'estimation et aux niveaux de classification.

Les chiffres publiés sont validés en interne par un collège de référents et des « *Competent Persons* » selon la définition du code « JORC ».

Les estimations de ressources et réserves du projet de sables à minéraux lourds ont été réalisées par des « *Competent Persons* » de la société AMC Consultant, société indépendante de MDL et ERAMET.

Pour Pt Weda Bay Nickel (latérites et saprolites), Comilog S.A. (minerai de manganèse) et la Société Le Nickel-SLN (saprolites destinées à l'usine de Doniambo), des audits externes menés respectivement en 2009, 2011 et 2013, ont certifié que les

ACTIVITÉS

2.8. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT/RÉSERVES ET RESSOURCES

ressources et réserves sont évaluées de manière satisfaisante et dans le respect des recommandations du code JORC.

Ressources minérales

Les ressources minérales sont établies aux mêmes teneurs de coupure que les réserves (sauf lorsque spécifié autrement de façon explicite), mais sans garantie que ces ressources minérales soient intégralement converties en réserves à l'issue de compléments d'études technico-économiques et commerciales.

Un sondage et/ou un intercept est considéré comme positif :

- s'il contient au moins 2 m de minerai à une teneur supérieure à la teneur de coupure ;
- s'il n'est pas isolé.

L'amas défini par les sondages ainsi retenus est intégré aux ressources minérales si son positionnement et ses caractéristiques géométriques et chimiques sont tels que les perspectives d'une éventuelle exploitation économique sont raisonnables.

Ressources minérales récupérables

Les ressources « récupérables » (*recoverable*) correspondent aux ressources minérales auxquelles ont été appliqués des facteurs de récupération minière et de préparation des minerais tirés de l'expérience acquise sur les sites considérés.

Les tonnages nickel ou manganèse fournis correspondent à la quantité de métal présent dans les minerais à la sortie des unités minières lors de leur expédition à des usines de traitement métallurgique ou chimique. Les abattements miniers de dilution et pertes, ceux relatifs à la préparation des minerais, sont établis à partir de bilans miniers comparant les productions aux estimations de volumes déjà exploités.

Les ressources récupérables sont incluses dans les ressources minérales.

Résultats d'exploration

Les résultats d'exploration sont estimés selon la même logique que pour les ressources.

Réserves

L'estimation des réserves est basée sur des conditions économiques moyen-long terme (prix du fuel, du charbon, du coke, de l'électricité, cours des métaux, taux de change...), des contraintes commerciales (qualités, clients...), environnementales (permis, limites d'exploitation...) et sur des procédés techniques d'exploitation et de traitement actuels ou prévus.

L'estimation des réserves se fait dans un projet de fosse complet. Aucune assurance ne peut être donnée quant à la récupération totale des réserves annoncées, dans la mesure où des fluctuations de marchés ou des changements techniques peuvent rendre économique ou non la récupération de certains gisements ou parties de ceux-ci.

Les réserves sont incluses dans les ressources minérales.

Présentation des estimations

Les chiffres des ressources minérales ainsi que ceux des ressources récupérables et des réserves sont donnés pour l'ensemble du domaine minier. Les résultats peuvent aussi être comparés aux niveaux de production, ce qui donne une indication de la durée de vie résiduelle des exploitations.

Définitions

Définitions des ressources

Une **Ressource Minérale** est la concentration ou l'occurrence de matières économiquement intéressantes dans ou sur la surface de la terre, en quantité et qualité telles que les perspectives d'une éventuelle exploitation économique sont raisonnables. L'emplacement, la quantité, la qualité, la continuité du gisement et les caractéristiques géologiques de ces ressources sont connus, estimés ou interprétés sur la base de preuves et de connaissances géologiques spécifiques. Les ressources minérales sont classées par ordre croissant de degré de confiance géologique en ressources « supposées », « indiquées » et « mesurées ».

Une **Ressource Minérale Supposée** est la partie d'une Ressource Minérale pour laquelle la quantité et la qualité peuvent être estimées à l'aide de preuves géologiques, avec un niveau de confiance bas. La continuité géologique de la minéralisation et de sa qualité est supposée mais non vérifiée. L'estimation est basée sur des informations limitées ou d'une qualité et fiabilité incertaines, obtenues par des techniques appropriées sur des emplacements comme des affleurements, des tranchées, des puits, des fronts d'exploitation et des sondages.

Une **Ressource Minérale Indiquée** est la partie d'une Ressource Minérale pour laquelle les tonnages, la densité, la forme, les caractéristiques physiques, la qualité et les teneurs peuvent être estimés avec un niveau de confiance raisonnable. L'estimation est basée sur des données d'exploration, d'échantillonnage et des résultats d'essais obtenus par des techniques appropriées sur des emplacements comme des affleurements, des tranchées, des puits, des carrières et des sondages. Les emplacements sont trop éloignés les uns des autres ou espacés d'une manière trop inadéquate pour confirmer la continuité géologique de la minéralisation et/ou de sa qualité, mais sont assez proches pour envisager raisonnablement une telle continuité.

Une **Ressource Minérale Mesurée** est la partie d'une Ressource Minérale pour laquelle les tonnages, la densité, la forme, les caractéristiques physiques, la qualité et les teneurs peuvent être estimés avec un niveau de confiance élevé. L'estimation est basée sur des données d'exploration, d'échantillonnage et des résultats d'essais obtenus par des techniques appropriées sur des emplacements comme des affleurements, des tranchées, des puits, des carrières et des sondages. Les emplacements sont assez proches les uns des autres pour confirmer la continuité géologique de la minéralisation et/ou de sa qualité.

Définitions des réserves

Une **Réserve** est la partie économiquement exploitable des ressources « mesurées » ou « indiquées » d'un gisement. L'estimation de réserves est établie sur la base d'une étude de pré-faisabilité ou de faisabilité (projet minier au sens large) qui intègre des contraintes techniques (dessin de fosse, dilutions et pertes minières fonction des méthodes d'exploitation retenues, rendement des installations), économiques, commerciales, légales, environnementales, sociales et gouvernementales, existantes ou prévisibles au moment de l'estimation. La pré-faisabilité ou la faisabilité démontrent au moment de la déclaration que l'exploitation est justifiée. Les réserves minérales sont classées par ordre croissant de degré de confiance en réserves minérales « probables » et « prouvées ».

Une **Réserve Probable** est la partie économiquement exploitable d'une ressource « indiquée », et dans certaines circonstances, « mesurée » tandis qu'une Réserve Prouvée est la partie économiquement exploitable d'une ressource « mesurée ».

Résultats d'Exploration

Les **Résultats d'Exploration** correspondent aux mêmes matières économiquement intéressantes que celles évaluées pour les ressources et réserves. Les prospections réalisées permettent d'envisager la mise en évidence d'une zone minéralisée, mais les informations de reconnaissance disponibles sont très ténues.

2.8.2.2. Réserves et ressources de Comilog S.A.

Ressources minérales

Le tableau ci-dessous regroupe les chiffres des ressources minérales de Comilog S.A., estimées au 1^{er} janvier 2014.

Gisement de Bangombé

L'estimation du gisement de Bangombé, en cours d'exploitation, a été réévaluée au 1^{er} janvier 2014. Elle est établie par fractions granulométriques selon le découpage suivant :

- le minerai rocheux correspond à la fraction + 5 mm des échantillons de sondages ;
- les « fines » correspondent à la fraction 1-5 mm des échantillons de sondages.

Les chiffres de ressources au 1^{er} janvier 2014 ont été mis à jour en tenant compte :

- des nouveaux résultats de prospection acquis depuis la dernière estimation, avec intégration de 440 nouveaux sondages ;
- d'une teneur de coupure à 30 % Mn sur la fraction granulométrique rocheuse ;
- des contours des zones exploitées actualisés à fin décembre 2013.

Les critères de classement des ressources restent identiques à ceux retenus en 2011 suite à l'audit des ressources et des réserves réalisés par le cabinet Melabar Geoconsulting.

Gisement Okouma

Le gisement d'Okouma n'a pas été ré-estimé au 1^{er} janvier 2014. Dans l'attente de l'intégration des derniers travaux de prospection, les ressources annoncées sont donc identiques à celle publiées au 1^{er} janvier 2013.

Par analogie au gisement Bangombé, les ressources sont établies :

- par fractions granulométriques en respectant le même découpage :
 - le minerai rocheux correspond à la fraction + 5 mm des échantillons de sondages,
 - les « fines » correspondent à la fraction 1-5 mm des échantillons de sondages ;
- en appliquant une teneur de coupure de 30 %Mn sur la fraction granulométrique rocheuse.

Gisements Bafoula, Massengo et Yéyé

La concession minière de Comilog S.A. couvre également d'autres plateaux dans la région de Moanda : Bafoula, Massengo et Yéyé.

Les travaux de reconnaissance effectués sur Bafoula et Massengo indiquent l'existence d'amas minéralisés. La qualité et la quantité des informations disponibles sont suffisantes pour établir une estimation de ressources supposées. Pour ces plateaux, les ressources restent identiques à celles annoncées au 1^{er} janvier 2013.

En revanche, même si les travaux de reconnaissance effectués sur Yéyé indiquent l'existence d'amas minéralisés, la qualité et la quantité des informations disponibles sont insuffisantes pour établir une estimation de ressources supposées.

Commentaires généraux pour Bangombé, Okouma, Bafoula, Massengo

Les tonnages et teneurs inscrits caractérisent la totalité de la couche porteuse de la minéralisation (sans sélection verticale).

Les tonnages de manganèse contenus sont calculés avec une humidité de :

- 9 % pour les minerais rocheux ;
- 12 % pour les minerais fins.

Les chiffres sont donnés en millions de « *dry metric ton units* » (« millions de dmtu Mn » avec 1 dmtu = 10 kg de manganèse).

Dépôt de la Moullili

La rivière « Moullili » a été comblée par un dépôt de minerai de manganèse dont seule la fraction fine est actuellement considérée. Celle-ci correspond au découpage granulométrique 1-10 mm sur les échantillons des sondages.

De l'amont vers l'aval, le dépôt a été divisé en tronçons, dont deux sont étudiés : MT1 et MT3.

Le tronçon MT1 est en cours d'exploitation. Au 1^{er} janvier 2014, la mise à jour des ressources a tenu compte :

- de l'estimation réalisée à partir des sondages forés en 2006 et actualisée avec les données topographiques acquises fin 2012. Le niveau de reconnaissance du tronçon MT1 a permis de classer les ressources en mesurées ;
- des contours des zones exploitées actualisés à fin décembre 2013 ;
- sans application de teneur de coupure ;
- d'une densité sèche de 2,06, correspondant au résultat d'études menées en 2012.

Pour le tronçon MT3, la mise à jour des ressources a tenu compte :

- de l'estimation réalisée à partir des sondages forés en 2010 et actualisée avec de nouvelles données topographiques (acquises fin 2012). Le niveau de reconnaissance du tronçon MT3 a permis de classer les ressources en indiquées ;
- des contours des zones exploitées actualisés à fin décembre 2013, la partie aval du tronçon faisant l'objet d'un début d'exploitation ;
- sans application de teneur de coupure ;
- d'une densité sèche de 1,88, valeur issue des études menées en 2012.

ACTIVITÉS

2.8. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT/RÉSERVES ET RESSOURCES

Ressources minérales en minerais de manganèse rocheux et fins au 1^{er} janvier 2014

Domaine	Mesurées			Indiquées			Supposées			Total		
	kt	% Mn	dmtu.10 ⁶	kt	% Mn	dmtu.10 ⁶	kt	% Mn	dmtu.10 ⁶	kt	% Mn	dmtu.10 ⁶
Rocheux > 5 mm												
Bangombé	39 309	44,7	1 757	29 325	46,5	1 363	813	47,2	38	69 447	45,5	3 158
Okouma	28 900	48,3	1 390	52 400	46,3	2 430				81 300	47,0	3 820
Bafoula							23 000	34,0	780	23 000	34,0	780
Massengo							12 000	40,0	480	12 000	40,0	480
TOTAL	68 209	46,2	3 147	81 725	46,4	3 793	35 813	36,3	1 298	185 747	44,4	8 238
Fines 1-5 mm												
Bangombé	14 106	41,1	579	12 321	42,7	526	266	44,0	12	26 693	41,9	1 117
Okouma	9 300	45,3	420	17 400	43,5	760				26 700	44,1	1 180
Mouilli	3 518	45,3	159	2 620	39,6	104				6 138	42,9	263
Bafoula							15 000	32,4	490	15 000	32,4	490
Massengo							7 900	38,1	300	7 900	38,1	300
TOTAL	26 924	43,1	1 158	32 341	42,9	1 390	23 166	34,5	802	82 431	40,6	3 350

Ressources récupérables et réserves

Le tableau ci-dessous regroupe les chiffres des ressources récupérables et des réserves au 1^{er} janvier 2014 de Comilog S.A. répartis sur les gisements suivants :

Gisement Bangombé

Les chiffres des ressources récupérables sont établis à partir :

- de la teneur de coupure de 30 % manganèse (Mn) sur la fraction granulométrique rocheuse ;
- de l'épaisseur minéralisée supérieure ou égale à 2 m ;
- des facteurs miniers et techniques permettant de transformer les ressources minérales en ressources récupérables ou réserves. Ces derniers ont été mis à jour en intégrant les bilans de production de l'année 2013 ;
- des spécifications commerciales. Au 1^{er} janvier 2014, les spécifications commerciales des minerais rocheux ont évolué :
 - la qualité BIOG a été supprimée,
 - la qualité MMR a été supprimée et remplacée par la qualité MMA, visant des minerais à plus hautes teneurs en manganèse,
 - la qualité MMD demeure.

Seules les qualités MMA et MMD sont incluses dans les ressources récupérables et les réserves ;

- des contours des zones gelées liées aux servitudes publiques (aérodrome, route nationale).

Les réserves sont incluses dans les ressources récupérables. Les ressources récupérables ayant fait l'objet d'une étude minière ont été converties en réserves.

Ainsi, les ressources récupérables situées sur les flancs du plateau de Bangombé (désignés sous le terme de bordures) n'ont pas été converties en réserves. Les études se poursuivent, avec pour objectif la transformation de ces ressources récupérables en réserves.

Gisement Okouma

Les chiffres des ressources récupérables pour le gisement d'Okouma ont été établis selon la même démarche que pour le plateau Bangombé. Cependant, compte tenu des incertitudes sur les facteurs de récupération minières et de traitement des minerais, seules des ressources récupérables indiquées ont été éditées pour le gisement d'Okouma.

Dans l'attente de la réalisation des études minières, aucune réserve n'est annoncée pour ce gisement.

Gisement Bafoula et Massengo

Compte tenu des incertitudes portant sur les facteurs de récupération minière et de traitement des minerais pouvant s'appliquer aux ressources minérales supposées, il n'a pas été calculé de ressources récupérables sur les amas minéralisés de Bafoula et Massengo.

Dépôt Mouilli

Pour le tronçon MT1, exploité depuis 2010, les chiffres des ressources récupérables sont établis à partir des facteurs miniers et techniques issus des bilans de production. En 2013, les études minières, concernant notamment l'emprise du projet de carrière ont été consolidées et complétées. Ce travail a permis de transformer les ressources en réserves.

Pour le tronçon MT3, compte tenu des incertitudes actuelles sur la méthode d'exploitation et les facteurs de récupération, les ressources minérales correspondantes ne sont pas à ce jour transformées en ressource récupérable ou réserve.

Rappel – Terril

À fin 2010, le terril, stock de minerai constitué de fines excédentaires non commercialisées dans le passé, a été totalement exploité. Le terril n'apparaît plus dans les ressources récupérables et réserves publiées au 1^{er} janvier 2014.

Ressources récupérables et réserves en minerai de manganèse au 1^{er} janvier 2014 (en millions de dmtu)

Domaine	Granulométrie	Ressources Récupérables			Total
		Mesurées	Indiquées	Supposées	
Bangombé	> 8 mm	1 269	803		2 072
Okouma	> 8 mm		2 710		2 710
TOTAL ROCHEUX		1 269	3 513		4 782
Bangombé		457	339		796
Okouma	1-8 mm		1 200		1 200
Moullili	1-10 mm	154			154
TOTAL FINES		611	1 539		2 150

Domaine	Granulométrie	Réserves			Total	Expéditions 2013
		Prouvées	Probables			
Bangombé	> 8 mm	1 178	100		1 278	
TOTAL ROCHEUX		1 178	100		1 278	97
Bangombé	1-8 mm	427	34		461	
Moullili	1-10 mm	151			151	
TOTAL FINES		578	34		612	63

Les chiffres de production indiqués dans le tableau ci-dessus correspondent aux expéditions de minerai réalisées pour l'année 2013 (y compris la production du CIM : aggloméré + fines enrichies HM).

L'audit externe conduit début 2011 par la société Melabar GeoConsulting a certifié que les ressources et réserves estimées par la Société Comilog S.A. sont évaluées de manière satisfaisante dans le respect des recommandations définies dans le code JORC.

2.8.2.3. Réserves et ressources de la Société Le Nickel-SLN

Réserves et ressources en saprolites pour pyrométallurgie

Un audit externe a été conduit début 2013 par la société Sigma Blue Pty Ltd qui certifie que les chiffres des ressources et réserves de minerais saprolitiques nickélfères destinés à l'alimentation de l'usine pyrométallurgique de la Société Le Nickel à Doniambo ne comportent pas d'anomalies et sont évalués de manière globalement acceptable dans le respect des recommandations définies par le code australien « JORC ».

Ressources minérales

Les ressources minérales ont été regroupées en fonction de leur classification, suivant les critères définis par les géologues de la SLN conformément à la définition du code « JORC ».

Conformément au système de description des données de sondages, les tonnages et teneurs donnés correspondent uniquement à la phase altérée des saprolites, porteuse de la minéralisation, et non à l'ensemble de la colonne saprolitique.

Les ressources minérales sont estimées majoritairement par modélisation de blocs 3D en utilisant des méthodes de géostatistique linéaire pour l'ensemble des amas minéralisés, non linéaire et multi-variable pour le gisement de Tiébaghi dont la valorisation est basée sur les qualités des minerais.

Les tonnages de minerai sont indiqués en millions de tonnes sèches et les humidités, constatées sur les productions en cours ou estimées, varient de 22 à 45 % suivant les amas considérés.

Évolution des ressources minérales entre 2012 et 2013

Ressources minérales	2013			2012		
	Mt	% Ni	ktNi	Mt	% Ni	ktNi
Mesurées	29,5	2,41	711	26,8	2,41	646
Indiquées	77,8	2,42	1 884	66,0	2,48	1 638
Supposées	69,5	2,44	1 694	63,5	2,49	1 581
TOTAL	176,8	2,43	4 289	156,0	2,47	3 865

ACTIVITÉS

2.8. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT/RÉSERVES ET RESSOURCES

Les chiffres ont été établis avec :

- une teneur de coupure de 1,8 à 2,2 % de nickel pour les centres de Tiébaghi et Népoui Kopeto avec un traitement minéralurgique du tout-venant ;
- une teneur de coupure de 1,8 à 2,4 % de nickel pour les sites avec un traitement traditionnel.

L'année 2013 est marquée par les faits suivants concernant les ressources :

- Centre de Thio : Peu de travaux de mise à jour des modèles géologiques. Il en résulte une augmentation des ressources indiquées sur un amas périphérique (RGT). L'humidité des minerais a été corrigée suivant les bilans miniers réalisés ;
- Centre de Kouaoua : Mise à jour des modèles géologiques et peu de mises à jour d'estimations. Diminution des ressources suite à modification des facteurs miniers, mais les réserves sont inchangées ;
- Centre de Népoui : Mise à jour des modèles géologiques et des projets miniers avec augmentation des réserves sur Kopéto B1 et des ressources minérales sur l'ensemble du domaine. Les travaux de reconnaissance se poursuivront à l'avenir sur le Kopéto Est ;
- Centre de Tiébaghi : Les principales différences avec 2013 sont dues à l'augmentation des ressources minérales sur les amas périphériques et à la précision des bordures de l'amas Alpha ;
- Mines tâcheronnées : Les travaux réalisés sur les sites miniers tâcheronnés conduisent à une augmentation des réserves ;

- Hors-centres : Mise en évidence de ressources significatives sur les sites de Poro et Tontouta.

Résultats d'exploration

Les résultats d'exploration correspondent aussi à la phase altérée des saprolites. Au 01/01/2014, ils sont évalués à 674 ktNi. La différence par rapport aux chiffres de 2012, de l'ordre de + 20 ktNi, s'explique par la prospection en 2013 de cibles dans les régions de Douthio, Kouakoué Ouinné, Kombwi N'Goye, Poro, Kopéto Est et les périphériques de Tiébaghi. Les efforts se poursuivront dans les années à venir pour amener ces sujets au stade de ressources minérales.

Ressources récupérables et réserves

Le tableau ci-dessous regroupe les chiffres de ressources récupérables et réserves en saprolites pour l'usine pyrométallurgique de Doniambo recensés en 2013 et publiés au 1^{er} janvier 2014 et, en italique, ceux recensés en 2012.

Ces chiffres proviennent des ressources minérales données ci-dessus et prennent en compte :

- un traitement traditionnel du tout-venant similaire à celui en vigueur sur les sites de la Société Le Nickel-SLN et/ou sous-traités : criblage à 80 mm environ avec récupération ou non d'une partie des fractions plus grossières selon la minéralisation ;
- un traitement minéralurgique à Népoui Kopéto et à Tiébaghi ;
- les projets miniers optimisés dans le cas de réserves.

Évolution des ressources récupérables et réserves entre 2012 et 2013

Ressources récupérables	2013			2012		
	Mt	% Ni	ktNi	Mt	% Ni	ktNi
Mesurées	18,4	2,62	483	23,0	2,65	610
Indiquées	51,1	2,56	1 305	42,8	2,59	1 109
Supposées	45,7	2,53	1 155	41,2	2,56	1 055
TOTAL	115,2	2,55	2 943	107,0	2,59	2 774

Réserves	2013			2012		
	Mt	% Ni	ktNi	Mt	% Ni	ktNi
Prouvées	13,5	2,69	362	14,4	2,72	392
Probables	23,5	2,62	616	22,1	2,67	590
TOTAL	37,0	2,65	978	36,5	2,69	982

Les tonnages de minerai sont indiqués en millions de tonnes sèches et les tonnages métal en milliers de tonnes de nickel contenus dans les minerais.

Les ressources récupérables et les réserves des minerais destinés à un traitement minéralurgique sont estimées en « concentré laverie » (totalité pour Népoui-Kopéto, tranche 1,8-2,8 % Ni pour Tiébaghi).

La production minière SLN de 2013 s'élève à 60,1 ktNi (milliers de tonnes de nickel) en augmentation de 7 % par rapport à

2012. Elle correspond aux tonnages de nickel contenus dans les minerais évacués vers les différents sites bord de mer (wharf ou chargements mécanisés).

Les réserves sont estimées à environ 977 ktNi au 1^{er} janvier 2014, à comparer aux 982 ktNi de réserves à fin 2012. Ceci correspond à un taux de renouvellement de 92 % des réserves.

La proportion de réserves prouvées se maintient depuis quelques années avec la mise en place des sondages de planification (37 % en 2013 à comparer avec 40 % en 2012).

Les ressources récupérables mesurées et indiquées sont évaluées à 1 786 ktNi, à comparer avec 1 719 ktNi à fin 2012. La proportion de ressources récupérables mesurées et indiquées sur le total inventorié est stable par rapport aux chiffres 2012. L'augmentation des ressources est surtout portée par les résultats des prospections des périphériques de Tiébaghi et Thio. Elle est cependant limitée par un ajustement à la baisse des facteurs miniers appliqués aux amas de Kopéto et de Kouaoua.

Les ressources récupérables supposées sont estimées à 1 155 ktNi, en hausse de 9 % par rapport à fin 2012. Cette différence résulte principalement de l'estimation d'amas minéralisés dans la région de Poro suite à des compléments de prospection réalisés en 2013, ainsi qu'à des effets déjà évoqués, positifs sur les périphériques de Tiébaghi et négatifs sur Kopéto et Kouaoua.

Le taux de renouvellement des ressources récupérables en saprolites pour pyrométallurgie a été de + 376 %.

La SLN construit son plan minier et industriel à partir de la totalité de ses réserves, ainsi que d'une partie des ressources récupérables considérées comme économiquement exploitables mais non encore inscrites dans un projet minier. Dans le plan minier long terme 2011, la somme des réserves et ressources récupérables retenues est de 2 025 ktNi (dont 1 030 ktNi déclarées en réserves).

Ressources minérales pour hydrométallurgie

Sur l'ensemble du domaine minier de la Société Le Nickel-SLN et à teneur de coupure de 1,0 % Ni, les ressources minérales allant de supposées à mesurées en latérites sont actuellement estimées à 6 000 ktNi.

En dehors des centres avec traitement minéralurgique, les résultats d'exploration sur des zones saprolitiques à basse teneur, actuellement non économiques pour un traitement pyrométallurgique, permettent d'estimer de manière préliminaire la présence de 2 000 kt de nickel contenu pouvant être valorisées en hydrométallurgie par le procédé développé par ERAMET ou exportées selon des contrats signés ou en voie de signature avec des producteurs de ferronickel.

Les ressources minérales pour hydrométallurgie ou export n'ont à ce jour pas été auditées. Elles sont toutefois estimées suivant la même méthodologie que celle définie pour l'estimation des ressources destinées à l'usine Doniambo.

2.8.2.4. Réserves et ressources de Pt Weda Bay Nickel

Ressources minérales

Les données relatives aux ressources minérales correspondent aux tonnages, teneurs en Ni et milliers de tonnes de nickel contenus dans les minerais estimés dans des enveloppes établies à 1 % Ni sur les latérites et les saprolites, sans application d'aucun facteur de transformation ou d'enrichissement. Les ressources minérales sont calculées à la teneur de coupure de 1 % Ni et regroupées par prospect en individualisant les produits latéritiques et saprolitiques.

Les densités sèches moyennes des latérites et des saprolites terreuses sont de l'ordre de 0,8-1,0 suivant les amas considérés. Les minerais saprolitiques rocheux présentent des densités sèches plus élevées dont la valeur moyenne oscille suivant les amas autour de 1,3-1,4. Ces chiffres sont établis à partir de mesures réalisées en 1999-2001 et 2008-2012.

Compte tenu de la faible proportion de roche saine intercalaire, les tonnages et teneurs donnés pour les saprolites correspondent à l'ensemble de la colonne saprolitique.

Les ressources globales sont calculées par modélisation de bloc 3D par l'équipe de Pt Weda Bay Nickel. Les ressources mesurées et indiquées sont estimées par krigeage ordinaire tandis que les ressources supposées sont estimées par inverse distance carrée ou krigeage ordinaire lorsque la qualité des variogrammes le permet.

Les ressources locales ont été estimées sur le gisement de Bukit Limber Barat par la société Tenzing PTY LTD, et sur les amas des *Coastals*, de Tofu Blowen et de Kao Rahai par les équipes d'ERAMET et de Pt Weda Bay Nickel, en utilisant la méthode de conditionnement uniforme multi-variables. Les résultats obtenus permettent de définir les courbes tonnages – teneurs et d'appréhender les effets de la sélectivité dans les amas considérés.

Les chiffres présentés ci-après proviennent des résultats issus des estimations locales pour les saprolites classées en ressources mesurées ou indiquées, transformées en réserves, et d'estimations globales pour les ressources des autres amas dans les saprolites et dans l'horizon latéritique.

Par rapport aux chiffres de 2012, les ressources minérales mesurées et indiquées ne sont pas modifiées. Seules les ressources minérales supposées sont revues à la hausse, résultant de la poursuite de la reconnaissance de la zone comprise entre les amas de Kao Rahai et de Tofu Blowen.

Évolution des ressources minérales en limonites et saprolites entre 2012 et 2013

Ressources minérales	2013			2012		
	Mt	% Ni	ktNi	Mt	% Ni	ktNi
Limones						
Mesurées	36,0	1,26	455	36,0	1,26	455
Indiquées	66,4	1,22	809	66,4	1,22	809
Supposées	20,9	1,20	252	20,9	1,20	252
TOTAL	123,3	1,23	1 516	123,3	1,23	1 516

ACTIVITÉS

2.8. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT/RÉSERVES ET RESSOURCES

Ressources minérales	2013			2012		
	Mt	% Ni	ktNi	Mt	% Ni	ktNi
Saprolites						
Mesurées	98,8	1,72	1 694	98,8	1,72	1 694
Indiquées	166,0	1,54	2 547	166,0	1,54	2 547
Supposées	175,8	1,49	2 623	96,0	1,54	1 473
Total	440,6	1,56	6 864	360,8	1,58	5 714
TOTAL	563,9	1,49	8 380	484,1	1,49	7 230

À teneur de coupure constante, les ressources mesurées, indiquées et supposées ont été augmentées de plus de quatre millions de tonnes de nickel par rapport aux estimations effectuées au moment de l'acquisition en mai 2006 (8,4 MtNi contre 4,1 MtNi).

Réserves

Les chiffres ci-dessous regroupent les chiffres de réserves en saprolites et limonites destinées à un traitement par hydrométallurgie. Ces chiffres restent inchangés par rapport à ceux publiés au 1^{er} janvier 2013.

Réserves en limonites et saprolites de Pt Weda Bay Nickel au 1^{er} janvier 2014

Réserves	2013				
	Mt	% Ni	ktNi	% Co	ktCo
Limonites					
Prouvées	31,5	1,27	400	0,17	54
Probables	21,4	1,26	269	0,16	35
TOTAL	52,9	1,26	669	0,17	89

Réserves	2013				
	Mt	% Ni	ktNi	% Co	ktCo
Saprolites					
Prouvées	75,1	1,78	1 334	0,04	28
Probables	47,2	1,62	765	0,03	16
TOTAL	122,3	1,72	2 099	0,04	44
TOTAL	175,2	1,58	2 768	0,08	133

Les données relatives aux réserves correspondent à la transformation des ressources, présentées dans le paragraphe précédent, dans les amas qui ont fait l'objet d'un projet minier, avec application de facteurs d'exploitation selon les critères suivants :

- teneur de coupure de 1 % Ni pour les minerais des « *Coastal Deposits* », les latérites et les saprolites terreuses des amas de Bukit Limber et les limonites de Tofu Blowen et Kao Rahai ;
- teneur de coupure de 1,4 % Ni appliquée sur les saprolites rocheuses de Bukit Limber et sur la totalité des saprolites de Tofu Blowen et Kao Rahai West. Les ressources mesurées de ces produits établies à une teneur de coupure de 1 % Ni ont été transformées en réserves prouvées suite aux études de géostatistique non linéaire qui ont permis de mesurer sur ces derniers l'impact d'une sélectivité à 1,4 % Ni.

Des facteurs miniers ont été appliqués sur les tonnages et les teneurs afin de tenir compte des limites techniques en phase d'exploitation pour assurer la sélectivité estimée par conditionnement uniforme. Ces facteurs ont été ajustés suivant la géométrie de l'amas, la méthode et les résultats de l'estimation. Ils sont en moyenne de 0,98 sur la teneur en Ni et varient de 0,95 à 1 sur le tonnage de minerai.

L'expérience tirée de l'exploitation d'un test minier, réalisé en 2007, et la forte pluviométrie observée sur les gisements ont piloté le choix des contraintes géotechniques et environnementales actuellement retenues. En particulier, les problèmes d'accès et la gestion des eaux d'exhaure de la mine ont conduit à écarter du projet les zones présentant une pente de terrain naturel supérieure à 30° et à limiter la pente intégratrice des fosses à 35°. Pour les mêmes raisons, l'épaisseur minimale des minerais a également été utilisée comme critère de sélection des zones exploitables. Elle varie, à ce stade de l'étude, de 3 à 12 m suivant les conditions climatiques, géomorphologiques ou environnementales spécifiques à chaque amas.

Évolution des ressources et réserves en 2013

L'évolution des ressources et réserves, observée entre 2013 et 2014, se caractérise par une augmentation sensible des ressources supposées tandis que les chiffres des ressources mesurées et indiquées et les réserves restent inchangés. L'essentiel des travaux réalisés en 2013 s'est focalisé sur l'approfondissement des connaissances des minerais sur les amas existants et l'optimisation de la séquence minière.

Les sondages se poursuivront dans les prochaines années pour réduire la maille de sondage sur certains amas stratégiques, ce qui aura pour effet principal d'améliorer le degré de confiance et la classification des ressources/réserves.

Suite à l'audit externe conduit en mars 2009 par la société Melabar GeoConsulting, la procédure de classification des ressources recommandée lors de l'audit a été intégrée.

En conséquence, la société Melabar GeoConsulting confirme que les ressources sont calculées de manière satisfaisante, que la transformation des ressources en réserves est effectuée dans le respect de contraintes techniques maîtrisées grâce aux résultats acquis sur une fosse expérimentale, le tout dans le respect des recommandations définies dans le code JORC.

Ressources minérales de la société TiZir au 1^{er} janvier 2014

Ressources	T.V. (Mt)	ML (%)	ML (Mt)
Mesurées	1 002	1,73	17,3
Indiquées	74	1,77	1,3
TOTALES	1 075	1,73	18,6

L'assemblage minéralogique a été déterminé sur échantillons composites par utilisation de la technologie *Mineral Liberation Analyser* (MLA) utilisant un microscope électronique à balayage et une microsonde, ainsi que par spectrométrie de fluorescence X.

Les concentrés de minéraux lourds contiennent en moyenne environ 10 % de zircon et 75 % de minéraux titanifères (ilménite, pseudorutile, leucoxène et rutile).

Réserves de la société TiZir au 1^{er} janvier 2014

Réserves	T.V. (Mt)	ML (%)	ML (Mt)
Prouvées	746	1,8	13,2
Probables	5	1,7	0,1
TOTALES	751	1,8	13,3

Des tests de pilotage du procédé industriel ont démontré la faisabilité technique de l'extraction et de la séparation des minéraux lourds par des méthodes minéralurgiques classiques.

2.8.2.5. Réserves et ressources de la société TiZir

Ressources minérales

Les données relatives aux ressources minérales correspondent aux tonnages de sables minéralisés et teneurs en minéraux lourds (ML).

La modélisation par bloc a été réalisée par krigeage ordinaire. Les ressources minérales ont été estimées à une teneur de coupure de 1,25 % ML, jusqu'à une profondeur de 6 m sous le niveau de la nappe phréatique naturelle, sans application d'aucun facteur de transformation ou d'enrichissement.

Les teneurs en Minéraux Lourds ont été déterminées par séparation gravimétrique en liqueur dense à la densité de coupure de 2,85 g/cm³.

Réserves

Les données relatives aux réserves correspondent à la transformation des ressources, présentées dans le paragraphe précédent et situées à l'intérieur de l'enveloppe d'exploitation par dragage, par application de facteurs miniers de dilution et de perte.

3

FACTEURS DE RISQUES

3.1. Risques sur matières premières	66	3.5. Risques de liquidités, de marché et de contrepartie	75
3.2. Relations spécifiques avec les partenaires du Groupe	66	3.5.1. Risque de liquidité	75
3.2.1. Risques associés à des facteurs politiques	66	3.5.2. Risques de marché	75
3.2.2. Contrats d'approvisionnement ou de commercialisation	66	3.5.3. Risque de contrepartie	76
3.2.3. Relations spécifiques avec des tiers	66	3.6. Assurance/Couverture des risques éventuels susceptibles d'être encourus par l'émetteur	76
3.3. Risques miniers et industriels	68	3.6.1. Politique générale de couverture du Groupe/ Stratégie de couverture des risques	76
3.3.1. Risques liés à l'évaluation des ressources et réserves minières	68	3.6.2. Différentes catégories de police d'assurance souscrites	77
3.3.2. Risques sur le développement de projets miniers	68		
3.3.3. Risques relatifs à la sécurité et à l'environnement	68		
3.3.4. Risques spécifiques liés aux transports	71		
3.4. Risques juridiques et fiscaux/Litiges	71		
3.4.1. Dépendance du Groupe vis-à-vis de l'environnement législatif et réglementaire	71		
3.4.2. Litiges significatifs	72		

FACTEURS DE RISQUES

3.1. RISQUES SUR MATIÈRES PREMIÈRES

3.1. RISQUES SUR MATIÈRES PREMIÈRES

Le Groupe est exposé à la volatilité des cours des matières premières au niveau de son chiffre d'affaires en tant que producteur de nickel et de manganèse ou au niveau de ses coûts de production en tant que consommateur d'énergie (fioul, électricité) ou de matières premières (nickel, aluminium).

Les principaux acteurs du Groupe sont :

- ERAMET, Société Le Nickel-SLN et Aubert & Duval pour le nickel ;
- Société Le Nickel-SLN pour le fioul ;
- Aubert & Duval pour l'aluminium ;
- Erasteel Kloster AB et ERAMET Norway A/S pour l'électricité.

Les expositions au manganèse et au coke ne sont pas couvertes puisqu'il n'existe pas de marché organisé pour ces matières.

Les couvertures se font à un horizon de un à quatre ans selon les matières sur la base du budget. Seule une partie des consommations ou productions prévisionnelles est couverte lorsque les critères de la politique sont déclenchés. Le Groupe utilise différents instruments pour couvrir et limiter son exposition tout en profitant d'une évolution favorable des cours (contrats à terme et options).

Au 31 décembre 2013, la juste valeur des couvertures réalisées pour ces différentes matières est de :

- 0 pour le nickel (0 au 31 décembre 2012) ;
- 0 pour le fioul (0 au 31 décembre 2012) ;
- 1 million d'euros au passif pour l'aluminium (0 au 31 décembre 2012) ;
- 3 millions d'euros au passif pour l'électricité (1 million d'euros au passif au 31 décembre 2012).

3.2. RELATIONS SPÉCIFIQUES AVEC LES PARTENAIRES DU GROUPE

3.2.1. Risques associés à des facteurs politiques

Certaines activités du Groupe s'exercent dans des pays dont l'évolution politique peut engendrer des modifications réglementaires. En particulier, le Groupe élabore et/ou commercialise ses produits dans des pays hors de la zone OCDE, dont certains peuvent être analysés comme des pays dans lesquels la situation politique et économique n'est pas pérenne. Tout en faisant en sorte de prendre les mesures appropriées pour éviter ces risques, les changements politiques et/ou économiques pourraient avoir des conséquences significatives pour l'activité du Groupe.

3.2.2. Contrats d'approvisionnement ou de commercialisation

Le Groupe maîtrise dans l'ensemble les contrats d'approvisionnement et de commercialisation du minerai et de ses sous-produits, dès lors que ces contrats sont conclus avec les sociétés qu'il contrôle (contrat d'approvisionnement et de commercialisation entre ERAMET et la Société Le Nickel-SLN ; approvisionnement des usines de la branche Manganèse par Comilog). Les autres accords commerciaux relevant des opérations courantes ne présentent pas de risques ou d'engagements particuliers par le Groupe. Il s'agit notamment des achats de matières premières (électricité, coke, alliages spéciaux), de frets (maritimes, terrestres).

À ce jour, ERAMET n'a pas conclu de contrat important conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe, autres que ceux conclus dans le cadre normal de ses affaires.

3.2.3. Relations spécifiques avec des tiers

Afin de soutenir ses différentes activités et projets, la politique du Groupe est de développer et maintenir des partenariats solides, durables et complémentaires avec des partenaires nationaux ou des acteurs régionaux. Ces partenariats peuvent notamment prendre la forme de détention d'une partie du capital des filiales du Groupe et être assortis d'un certain nombre d'engagements particuliers en fonction de l'équilibre actionnarial existant.

3.2.3.1. Branche Nickel

Relation avec la STCPI et la Nouvelle-Calédonie – Pacte d'actionnaires de la Société Le Nickel-SLN

La Société Le Nickel-SLN, filiale à 56 % d'ERAMET et dont Nisshin Steel détient 10 %, a comme actionnaire à hauteur de 34 % : la Société Territoriale Calédonienne de Participation Industrielle – STCPI.

La STCPI est une SAS qui a pour seul objet de détenir cette participation au capital de la Société Le Nickel-SLN ainsi qu'une participation d'environ 4 % au capital d'ERAMET (où deux administrateurs sur dix-sept la représentent au Conseil d'ERAMET). La participation au capital de la Société Le Nickel-SLN, à hauteur de 30 % du capital à l'origine portée à 34 % à la suite de l'échange d'actions du 23 juillet 2007, a été transférée par l'État français lors de la privatisation d'ERAMET et a une valeur politique, financière et stratégique, puisqu'elle associe les intérêts publics locaux aux intérêts miniers et industriels du Groupe en Nouvelle-Calédonie. La STCPI représente les trois Provinces de Nouvelle-Calédonie que sont la Province Sud d'un côté (de population en majorité d'origine européenne) et les Provinces Nord et des Îles (à majorité mélanésienne) de l'autre. Le choix de ces administrateurs et du censeur assure aux Provinces une représentation équilibrée entre le Nord et les Îles d'un côté, le Sud de l'autre.

Le Pacte d'actionnaires Le Nickel-SLN du 13 septembre 2000, qui faisait suite à l'accord du 17 juillet 2000 entre l'État, les provinces de Nouvelle-Calédonie et les représentants des principaux partis politiques de l'île a été reconduit en 2010 pour une première période allant jusqu'au 31 décembre 2011. Depuis 2010, il a été prorogé chaque année pour une période d'un an. Il comprend :

- une répartition des postes d'administrateurs à raison, à ce jour, de huit postes réservés à ERAMET (dont le poste du représentant de Nisshin Steel) et quatre postes réservés à STCPI, à laquelle revient également le droit de proposer un censeur ;
- une clause de préemption réciproque en faveur de chacune des parties ;
- une option d'achat réciproque des actions de la partie qui ferait l'objet d'un changement de contrôle au profit d'une entreprise « dont l'activité principale ou celle du Groupe auquel elle appartient est concurrente de l'activité de la Société Le Nickel-SLN » ;
- une clause de non-dilution aux termes de laquelle en cas de rachat d'actions à un autre actionnaire ou en cas d'augmentation de capital, chaque partie conserve un pourcentage de participation en capital ou en droits de vote identique à celui qu'elle avait auparavant, soit par le jeu d'une rétrocession d'actions, soit par une concertation dans l'exercice des droits de souscription à une augmentation de capital.

À la suite du communiqué de la STCPI du 27 juin 2008 proposant l'ouverture de discussion sur le niveau de sa participation au capital de la Société Le Nickel-SLN, le Conseil d'administration d'ERAMET, réuni le 11 juillet 2008, a considéré qu'il n'y avait pas lieu de modifier la structure du capital de la Société Le Nickel-SLN, qui représente un point d'équilibre satisfaisant.

La Société Le Nickel-SLN a annoncé à l'issue de son Conseil d'administration du 19 novembre 2009 la mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance modernisée pour renforcer encore l'implication de la Nouvelle-Calédonie, avec la création d'un Comité stratégique, d'un Comité d'audit et d'un Comité des rémunérations. La STCPI est largement représentée dans ces trois comités et détient la présidence du Comité d'audit.

La STCPI et ERAMET ont convenu le 13 juillet 2010 d'engager des discussions en vue d'apporter des aménagements au Pacte, dont les principes directeurs demeureront inchangés, afin de tenir compte de l'ensemble des évolutions industrielles, commerciales et technologiques intervenues au sein de la Société Le Nickel-SLN

comme de son environnement depuis la conclusion du Pacte d'origine. Les prorogations du Pacte intervenues en 2011, en 2012 et en 2013 jusqu'au 31 décembre 2014 permettent de poursuivre ces discussions.

Contrat d'approvisionnement avec Nisshin Steel

Depuis 1991, le groupe ERAMET et Nisshin Steel, producteur japonais d'acier inoxydable et actionnaire à hauteur de 10 % du capital de la Société Le Nickel-SLN, ont un accord d'approvisionnement en ferronickel. Nisshin Steel est l'un des principaux clients et représente environ 10 % du chiffre d'affaires de l'activité Nickel. Cet accord a été renouvelé en 2001 et en 2007 et vise à garantir les livraisons de ferronickel sur plusieurs années ainsi qu'à lisser les prix du nickel.

Relation avec Pt Antam et l'Indonésie (projet Weda Bay)

La société indonésienne Pt Weda Bay Nickel, est la société de projet et d'exploration créée pour le développement du projet de nickel et de cobalt de Weda Bay, situé sur l'île de Halmahera en Indonésie. Cette société est détenue à 90 % par Strand Minerals (Indonesia) et à 10 % par la société publique à responsabilité limitée indonésienne, productrice de nickel, Pt Antam Tbk (Antam), société spécialisée dans l'exploration, l'exploitation minière, le raffinage et la distribution de produits miniers. Antam est représentée par un administrateur au Conseil d'administration de Pt Weda Bay Nickel (sur un total de cinq administrateurs dont trois représentants d'ERAMET) et détient également une option pour augmenter sa participation à 25 %.

Par ailleurs, l'exploration et l'exploitation de Pt Weda Bay Nickel se font dans le cadre d'un « *Contract of Work* » passé avec le gouvernement indonésien.

Relations avec Mitsubishi Corporation (projet Weda Bay)

Le 19 février 2009, la société Mitsubishi Corporation est devenue propriétaire de 33,4 % du capital de Strand Minerals, qui détient 90 % du capital de la société indonésienne, Pt Weda Bay Nickel. En décembre 2011, Mitsubishi Corporation a décidé de céder 3,4 % du capital de Strand Minerals à la société japonaise Pacific Metals Co. Ltd (Pamco). Le Pacte d'actionnaires signé entre ERAMET et Mitsubishi Corporation a été modifié pour permettre l'intégration de Pamco. Au titre de ce Pacte modifié, Mitsubishi Corporation est représentée au Conseil d'administration de Strand Minerals par deux administrateurs sur un total de six administrateurs, ainsi que par un administrateur au Conseil d'administration de Pt Weda Bay Nickel sur un total de cinq administrateurs. Pamco n'est pas représentée au sein de ces conseils.

3.2.3.2. Branche Manganèse

Relation avec l'État gabonais

Comilog entretient des relations privilégiées avec l'État gabonais, qui est présent au capital depuis 1973 et trois administrateurs gabonais siègent au Conseil d'administration. Depuis l'origine, l'État soutient Comilog, sur le plan fiscal (convention minière et convention fiscale particulière pour le financement du complexe d'agglomération), sur le plan industriel (partenaire de Comilog pour la construction du port d'Owendo, dont sa filiale, Port Minéralier

FACTEURS DE RISQUES

3.3. RISQUES MINIERS ET INDUSTRIELS

d'Owendo, est concessionnaire) ; plus récemment encore, en accordant la concession du chemin de fer à la Setrag dont Comilog est le partenaire de référence. Ces relations de confiance et la conscience des intérêts communs permettent de travailler sur des bases constructives et d'envisager le développement de nouveaux projets industriels.

Ainsi, dans le cadre de son projet de construction de deux nouvelles unités métallurgiques de silicomanganèse et manganèse métal à Moanda dans le Haut-Ogooué (dit « Complexe Métallurgique de Moanda »), Comilog a, en date du 7 janvier 2010, signé à Libreville avec les autorités gabonaises, d'une part, une première convention ayant notamment pour objet de préciser le cadre juridique, fiscal et douanier particulier au projet, et d'autre part, une seconde convention venant préciser les conditions propres à la sécurisation du futur approvisionnement énergétique du complexe. Afin de mettre en œuvre le projet, un financement dédié a été mis en place, assorti de garanties données par ERAMET et la République gabonaise, actionnaires de référence.

Le 20 octobre 2010, ERAMET et la République gabonaise ont conclu un accord en vue du renforcement de la participation de la République gabonaise au capital de la société Comilog. Cet accord prévoit la cession par ERAMET à la République gabonaise en plusieurs étapes sur la période 2010-2015 d'une participation complémentaire pouvant aller jusqu'à 10 % du capital de Comilog, ce qui porterait à 35,4 % la participation

de la République gabonaise. La première étape concernant la cession d'une participation de 3,54 % du capital a été réalisée pour 2,17 % le 17 décembre 2010, et pour le solde soit 1,37 % le 14 juin 2011. Par ailleurs, dans sa séance du 21 mars 2013, le Conseil d'administration d'ERAMET a coopté comme censeur M. Michel Antsélévé, personnalité proposée par l'État gabonais et, d'autre part, proposé, conformément au Pacte d'actionnaires sur proposition commune des sociétés SORAME et CEIR et du FSI, à l'Assemblée Générale des actionnaires de le désigner comme administrateur. M. Michel Antsélévé a été désigné administrateur le 15 mai 2013 par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Partenariat TiZir avec Mineral Deposits Limited

Le 25 octobre 2011, ERAMET et Mineral Deposits Ltd ont créé une société commune, détenue à 50 % par chacun des partenaires, regroupant 100 % de TiZir Titanium and Iron (TTI) (Norvège) et 90 % du projet de sables minéralisés Grande Côte au Sénégal. Le projet Grande Côte permettra à TTI de bénéficier d'un approvisionnement en ilménite de bonne qualité pour sa production de laitier de dioxyde de titane. La production de zircon du projet Grande Côte permettra à TiZir d'avoir une forte position sur un autre marché très prometteur. Enfin, TiZir bénéficie des compétences d'ERAMET en matière de minéralurgie, de métallurgie, de R&D, de logistique et de marketing, et de l'expérience des équipes de MDL en matière de développement de projets, ainsi que d'exploitation des sables minéralisés.

3.3. RISQUES MINIERS ET INDUSTRIELS

3.3.1. Risques liés à l'évaluation des ressources et réserves minières

Les ressources et réserves minières peuvent évoluer dans le temps, notamment en raison des hypothèses techniques et économiques retenues pour leur exploitation (informations géologiques, facteurs de coût d'exploitation, technologies d'exploitation). À cet effet, l'estimation des ressources et réserves est révisée chaque année, tant en termes de quantité que de qualité. Le détail de ces estimations et des hypothèses retenues est donné au chapitre 2, sous-chapitre « Réserves et Ressources » de ce document.

3.3.2. Risques sur le développement de projets miniers

Compte tenu de leur échelle capitalistique et de leur durée, les études de lancement de nouvelles exploitations minières ou de réfection d'exploitations existantes sont des décisions d'investissement qui impliquent de réaliser au préalable, outre des études de faisabilité technique complètes, des hypothèses de financement et de calcul de rentabilité, directement influencées par l'évolution du cours des matières premières concernées, du

cours des devises concernées, du coût du crédit et du financement choisi. En période de ralentissement de la demande, certaines de ces décisions peuvent être retardées ou annulées, ce qui peut avoir un impact sur la rentabilité de l'exploitation.

3.3.3. Risques relatifs à la sécurité et à l'environnement

3.3.3.1. Une activité inscrite dans une logique de développement durable

Au sein d'ERAMET, la Direction de la Communication et du Développement Durable (DC2D) est en charge du suivi des aspects techniques du développement durable en lien étroit avec les trois Branches opérationnelles, la Direction des Ressources Humaines du Groupe et la Direction juridique Groupe.

La prise en compte des diverses dimensions environnementales et sociétales du développement durable fait partie des critères intégrés à la procédure investissement Groupe et la fonction Environnement est systématiquement représentée dans les comités de pilotage des projets significatifs.

Compte tenu de la spécificité unique des métaux d'être recyclables pratiquement à l'infini, les activités du Groupe s'inscrivent naturellement dans une logique de développement durable, dans un contexte mondial de rareté, et donc de valorisation et d'optimisation maximale des ressources naturelles. Cependant ces produits, durables et recyclables, peuvent, à certaines étapes de leur transformation ou de leur usage, présenter des dangers ou des risques. L'enjeu est donc tout à la fois pour le Groupe d'identifier ces dangers potentiels de façon exhaustive et de prévenir et maîtriser sur ses sites, et vis-à-vis de leur environnement extérieur, les impacts et les risques qui en découlent, tout en contribuant à la pérennité et au développement des activités.

Outre sa Charte Environnement adoptée en 2002, le Groupe s'est doté en 2010, d'une politique développement durable.

En matière de conformité réglementaire, ERAMET s'est fixé un objectif de « Zéro contentieux » détaillé ci-après. Les diverses thématiques du risque industriel en lien avec les activités du Groupe que sont les situations de sites et sols pollués ainsi que l'adéquation prévention des risques industriels sont également passés en revue.

3.3.3.2. Politique de prévention des risques industriels

Procédures Groupe de gestion des crises

Elles définissent les bonnes pratiques et la communication pour trois situations :

- prévention des situations de crise : identification et prise en compte opérationnelle des signaux faibles, exercices de simulation de crise afin que chacun connaisse son rôle et pour améliorer en continu les plans d'urgences (en liaison avec la procédure standard assurance correspondante) ;
- gestion des incidents sérieux : définition d'un incident sérieux, reporting Groupe, retour d'expérience, communication ;
- lors d'une crise : critères d'identification d'une situation de crise, reporting Groupe, organisation en temps de crise (Direction des opérations, communication, expertise, cellule de crise), retour d'expérience.

Ces procédures ont été déployées sur tous les sites. En 2013, une attention particulière a été portée aux exercices de simulation de crise. Sur les 42 sites suivis actuellement, 80 % ont réalisé un ou plusieurs exercices en 2013, parfois en collaboration avec les pompiers. Les huit autres sites sont en cours de refonte et déploiement de leur plan d'urgence.

Assistance méthodologique dans l'analyse des risques

Le Groupe assure une assistance aux sites, dans le cadre de leurs études de dangers, afin d'identifier, de façon exhaustive, les scénarios d'accidents majeurs, leurs causes et leurs conséquences, et de déboucher sur la mise en place de barrières de prévention et/ou de protection (éléments importants pour la sécurité) qui réduisent la probabilité ou la gravité d'un événement. En 2013, cela a surtout concerné la Société Le Nickel-SLN, Aubert & Duval à Pamiers et le projet Ecotitanium.

Plan d'actions sur les risques de contact entre de l'eau et des matières en fusion

À la suite d'un accident industriel majeur survenu fin juin 2011 sur le site de Valdi, à Feurs (Loire), un plan d'actions a été décidé, dont l'objectif est d'éliminer les risques d'explosions provoquées par le contact entre de l'eau et des matières en fusion (métal ou laitier liquides), ou de les réduire autant que faire se peut.

Les 18 sites dont les processus mettent en œuvre du métal liquide sont :

- branche Alliages : Aubert & Duval à Firminy (Loire), Imphy (Nièvre) et Les Ancizes (Puy-de-Dôme), Erasteel à Commentry (Allier), à Söderfors (Suède) et Metallied à Irun (Espagne) ;
- branche Manganèse : ERAMET Norway à Porsgrunn, Sauda et Kvinesdal (Norvège), ERAMET à Marietta (États-Unis), TiZir TTI à Tyssedal (Norvège), Comilog à Dunkerque (Nord), Comilog au Complexe Métallurgique de Moanda, GLC à Guilin (Chine), GCMC à Freeport (États-Unis), Valdi au Palais (Vienne) ;
- branche Nickel : Société Le Nickel-SLN à Doniambo (Nouvelle-Calédonie) ;
- ERAMET Research.

Le plan d'actions est structuré en trois phases :

■ Phase 1 : Études de dangers

Chaque site doit procéder à une révision des études de dangers déjà réalisées, focalisée sur les événements en objet.

■ Phase 2 : Visites des installations

Visites avec l'assistance d'un expert externe, afin d'étudier en détail les fours et leur environnement et d'examiner, avec les personnes concernées des sites, leurs études de dangers, la pertinence des mesures prises (prévention/protection) et d'envisager d'éventuelles mesures complémentaires.

■ Phase 3 : Plans d'actions sites

Tenant compte des résultats des études de dangers et des recommandations de l'expert.

Suivi semestriel par DC2D/RI de l'avancement de ces plans d'actions

La phase 1 a été entièrement réalisée pendant le 2^e semestre de 2011.

La phase 2, déployée en 2012 et 2013, est terminée et chacun des 18 sites concernés a reçu un rapport officiel d'expertise listant les remarques et recommandations de l'expert indépendant.

Une synthèse Groupe a été diffusée, regroupant les principales recommandations communes à tous les sites, ainsi que des points critiques à traiter par chaque site.

Globalement, il a été constaté :

- un haut niveau d'implication de tous les sites sur ce sujet ;
- un bon niveau général de maîtrise de ces risques ;
- des pistes concrètes d'amélioration, certaines d'application générale, d'autres spécifiques à certains sites ;
- une des actions principales à mettre en œuvre concerne la formation du personnel affecté aux postes à risque et la vérification périodique des connaissances des équipements et des procédures.

FACTEURS DE RISQUES

3.3. RISQUES MINIERS ET INDUSTRIELS

Dans le cadre de la phase 3, qui va se poursuivre en 2014, des réunions de synthèse et de revue des plans d'actions ont été organisées en 2013 avec les Directions industrielles et les coordinations risques industriels des branches Alliages et Manganèse.

Ingénierie de prévention dans le cadre de la police d'assurance Groupe « dommages aux biens »

ERAMET a poursuivi en 2013 sa campagne de visites bisannuelles d'ingénierie (audits prévention) de tous ses sites industriels, en collaboration étroite avec l'assureur, les courtiers et la Direction des Assurances Groupe.

Les sites suivants ont été visités :

■ branche Alliages :

- Brown Europe à Laval de Cère (Lot), CMM à Landevant (Morbihan), UKAD (Puy-de-Dôme), AD TAF à Gennevilliers (Hauts-de-Seine) ;
- Aubert & Duval à Imphy (Nièvre) et Pamiers (Ariège), Airforge à Pamiers (Ariège) et Supa ;
- Erasteel : à Stubs (Royaume-Uni) et Kloster (Suède) (trois sites).

■ branche Manganèse :

- Comilog au Gabon (Mine, CIM, DFIP DEV et CMM), Setrag (Gabon) ;
- ERAMET Norway à Porsgrunn et Sauda (Norvège) ;
- ERAMET à Marietta, BMC à Butler et GCMC à Freeport (États-Unis) ;
- Erachem Comilog à Tertre (Belgique), GECC à Chongzuo (Chine), GLC à Guilin (Chine).

Les indicateurs de suivi des actions décidées suite à ces visites donnent lieu à un reporting synthétique deux fois par an sur le respect des procédures standard de sécurité incendie et les actions de protections des installations stratégiques (version à fin septembre 2013 diffusée en novembre).

Comme toujours, une forte implication des correspondants risques industriels des sites et des équipes ingénierie de l'assureur principal dans tous les projets d'investissement, permet de prendre en compte les préconisations assurance dès la conception des nouvelles installations. En 2013, les études ont porté essentiellement sur le projet Ecotitanium, la poursuite du projet aval laminoir aux Ancizes, le projet CMM au Gabon, la protection des salles électriques critiques ainsi que le projet de nouvel atelier charbon à la SLN, le projet de chaudières biomasse à Sandouville, le nouveau dépoussiéreur à Marietta, le nouveau laveur de gaz SO₂ à GCMC...

Police assurance environnement – Visites prévention

ERAMET a signé avec AXA, en 2007, une extension de sa police Responsabilité Civile Groupe incluant une couverture environnementale (Écosphère).

Ainsi, depuis 2008, un programme de visite a permis aux assureurs d'évaluer les risques d'atteinte à l'environnement de 13 sites, en complément des échanges d'information et questionnaires remplis par l'ensemble des entités couvertes par cette police.

Chaque visite comporte une prise de connaissance de la situation réglementaire du site, une appréciation des plans d'actions existants ainsi qu'une partie visite du terrain.

Les recommandations des assureurs, classées par priorité, sont ensuite suivies dans des plans d'actions par les sites et font l'objet d'une revue semestrielle consolidée au niveau du Groupe.

En 2013, les sites d'Aubert & Duval à Firminy et ERAMET Norway à Sauda ont fait l'objet de premières visites et une revisite a été organisée à Erasteel Commentry.

En accord avec les assureurs AXA, deux nouvelles visites seront réalisées en 2014.

L'ensemble de ces évaluations sur site réalisées par AXA, vient en complément du programme des audits internes HSE assurés par le Groupe.

3.3.3. Objectif « Zéro contentieux »

Le groupe ERAMET promeut une politique de strict respect des réglementations, de transparence et de dialogue avec les autorités de tutelle dans toutes les situations et particulièrement en cas de difficultés temporaires ou de conditions spécifiques d'exploitation. Il s'est fixé depuis 2007 un objectif dit de « Zéro contentieux » : il s'agit de tendre vers l'absence de mises en demeure ou poursuites pénales, qui pourraient résulter de manquements du fait des sites du Groupe aux obligations réglementaires opposables.

Le bilan « zéro contentieux » couvre, depuis 2009, l'ensemble des mines et sites industriels en activité du Groupe.

Cet objectif est décliné en trois niveaux :

- **Niveau 1** : Courrier de demande spécifique de l'administration (hors compte-rendu de visite) pendant l'année, qui si elle n'est pas prise en compte, peut conduire à une mise en demeure, en regard des obligations réglementaires.
- **Niveau 2** : Mise en demeure ou plainte officielle de l'administration de tutelle liée à un manquement de notre fait, en regard des obligations réglementaires, et qui peut conduire à une action pénale ou à une amende.
- **Niveau 3** : Action en justice aboutie et/ou mise en demeure échue faisant l'objet d'une procédure judiciaire.

Le bilan « zéro contentieux » 2013 rapporte un nombre de situations cumulées semblable au précédent bilan.

À noter, tout de même :

- le solde d'un contentieux de niveau 3 initié en 2009 sur le site de GCMC Freeport (États-Unis), par une amende de 6 millions de dollars US, la mise en place d'un monitoring en continu des émissions atmosphériques et aqueuses ainsi que le suivi des plans d'actions mis en place suite aux notifications de non-conformités ;
- l'apparition d'un nouveau contentieux de troisième niveau, visant le site d'Erasteel Kloster Söderfors (Suède), suite à un rejet accidentel d'huile au sol ;
- la « stabilisation » du nombre de mise en demeure à sept nouveaux cas pour la deuxième année consécutive, ce qui vient confirmer l'amélioration annoncée en 2012, et récompenser le dialogue et la transparence entretenus par l'ensemble des sites du Groupe avec leurs administrations respectives (pour mémoire l'année 2011 comptait 13 mises en demeure).

	2012		2013	
	Nombre de mises en demeure	Ratio Mises en demeure/ permis d'exploiter	Nombre de mises en demeure	Ratio Mises en demeure/ permis d'exploiter
Apparues	7	0,037	7	0,035
Non soldées	10	0,053	12	0,059

Enfin, tel qu'illustré par le tableau ci-dessus, il est important de mettre en perspective ces quelques situations de contentieux avec l'ensemble des prescriptions détaillées dans les multiples permis d'exploiter et auxquelles les différents sites du Groupe ont à se conformer. Le nombre des permis d'exploiter s'élève en 2013 à 203 (contre 190 en 2012 et 169 en 2011), chacun comportant a minima une dizaine de paramètres de surveillance à respecter sur bases annuelle, trimestrielle, mensuelle ou même parfois continue doublé d'un nombre significatif de contraintes opérationnelles.

3.3.4. Risques spécifiques liés aux transports

3.3.4.1. Fret maritime

Le Groupe a largement recours à la voie maritime pour l'acheminement des produits, d'abord, aux différents stades, sur les sites de production, ensuite pour leur livraison aux clients, en raison de l'éloignement d'une part entre les mines d'extraction de la matière

première et les sites de traitement, d'autre part entre lesdits sites et les marchés. Aussi, pour se protéger contre d'éventuelles hausses brutales de prix du fret, le Groupe s'efforce-t-il de conclure des contrats à long terme à des conditions prédéfinies, et de procéder à des réservations à long terme de certains navires. Lors des périodes de faible activité commerciale, ceci peut notamment avoir pour contrepartie la renégociation de certains contrats.

Le risque dommages est par ailleurs couvert par des assurances spécifiques.

3.3.4.2. Transports ferroviaires

Le Groupe a obtenu au Gabon la concession du train Transgabonais pour une durée de trente ans à compter de novembre 2005. Outre les missions de service public et le transport de marchandises diverses, celui-ci assure l'acheminement du minerai de manganèse entre la mine de Moanda et le port d'embarquement d'Owendo (Libreville).

Une interruption des transports maritimes ou ferroviaires, ou une forte hausse des prix de transport, en dépit des contrats à long terme, aurait néanmoins une incidence négative sur les résultats.

3.4. RISQUES JURIDIQUES ET FISCAUX/LITIGES

3.4.1. Dépendance du Groupe vis-à-vis de l'environnement législatif et réglementaire

3.4.1.1. Réglementations spécifiques

L'exploitation minière est soumise à des réglementations spécifiques suivant les activités et les sites d'extraction. Ces réglementations concernent principalement :

- les régimes miniers des permis de recherche et d'exploitation et des concessions minières ;
- les obligations spécifiques propres à l'exploitation minière ;
- les limitations et contrôles relatifs à la protection de l'environnement et à la biodiversité ;
- la remise en état après mine.

Ces réglementations sont susceptibles d'évoluer ce qui peut entraîner une incidence sur l'exploitation et les résultats. Tel est le cas au Gabon où une réforme du Code minier et du Code

de l'environnement est actuellement engagée par les autorités publiques.

Indépendamment de l'exploitation minière, l'exploitation industrielle est également soumise à des réglementations spécifiques suivant les sites industriels. Ces réglementations concernent principalement :

- les régimes des permis et autorisations d'exploiter ;
- le respect de valeurs limites de rejets dans le milieu naturel au cours de l'exploitation, la prise en compte des risques industriels majeurs et des impacts sanitaires potentiels liés à l'exploitation ainsi que la gestion et l'élimination des déchets industriels ;
- les obligations de remise en état en fin d'exploitation avec notamment la prise en compte des risques liés aux sites et sols pollués et aux déchets.

Ces réglementations sont susceptibles d'évoluer et d'impacter l'exploitation industrielle, notamment par la nécessité d'engager des investissements environnementaux supplémentaires à la suite d'un changement de réglementation.

FACTEURS DE RISQUES

3.4. RISQUES JURIDIQUES ET FISCAUX/LITIGES

3.4.1.2. Fiscalités spécifiques

Par ailleurs, l'activité est soumise, pour partie, à une fiscalité (redevances, taxes ou impôts) qui lui est propre. Les sociétés et établissements du Groupe situés en France métropolitaine sont soumis à la fiscalité française de droit commun, le taux de l'imposition sur les bénéfices étant actuellement de 33,33 % hors contribution sociale de 3,3 % et hors contribution exceptionnelle de 10,7 % applicable depuis 2013.

Il est précisé qu'ERAMET est la société mère d'un Groupe d'intégration fiscale, qui comporte 22 sociétés au 31 décembre 2013.

Pour les filiales, hors métropole ou à l'étranger, il convient de souligner que :

- La Société Le Nickel-SLN est redevable de l'impôt sur les sociétés minières et métallurgiques en Nouvelle-Calédonie, au taux de 35 %. Cette société bénéficie, depuis 1975, d'un régime de stabilisation fiscale qui a fait l'objet de renouvellements successifs – en dernier lieu pour une durée de quinze ans à compter du 1^{er} janvier 2002 en vertu d'un arrêté local en date du 13 juin 2002. Certains des investissements de cette filiale en Nouvelle-Calédonie ont bénéficié, par ailleurs, des mesures de défiscalisation instaurées par les lois Paul et Girardin et des avantages accordés par le Code des impôts de Nouvelle-Calédonie aux investissements dans la métallurgie.

En date du 1^{er} septembre 2011, le congrès de la Nouvelle-Calédonie a demandé au gouvernement d'engager une réforme globale de la fiscalité directe, fiscalité indirecte, et contribution des secteurs minières et métallurgiques qui serait sans effet sur les charges des entreprises, avec aussi un objectif fixé de mise en place d'une TVA (TGA, « taxe générale sur les activités ») au 1^{er} janvier 2013. À ce jour le taux de TGA n'a toujours pas été fixé, l'entrée en vigueur de cette nouvelle taxe est reportée au 1^{er} juillet 2014 et le projet de redevance minière est toujours à l'étude. SLN et les autres entreprises minières et métallurgiques se sont engagées dans un travail important et ont proposé au gouvernement de Nouvelle-Calédonie des amendements concernant les modalités d'application du régime de TGA et les principes souhaitables pour la mise en place d'une redevance minière à la tonne de minerai extraite et exportée. L'ensemble des entreprises minières de Nouvelle-Calédonie seront vigilantes sur les conséquences que pourrait avoir cette réforme sur leur compétitivité et leurs compatibilités avec les pactes de stabilité fiscale en cours et à venir.

- Le projet d'investissement Weda Bay est encadré par un « *Contract of Work* » qui définit entre autres le régime fiscal qui sera applicable à l'activité de production au démarrage de l'exploitation du site. Les sujets de nature fiscale sont actuellement en cours de discussion avec le gouvernement indonésien et concernent les questions relatives aux revenus de l'état (royalties, mesures d'incitations fiscales, TVA). L'issue de ces discussions est déterminante pour le succès de cet investissement et sa rentabilité.
- De son côté, la filiale Comilog est soumise à un impôt sur les sociétés au taux de 35 %, à des droits de sortie et à une redevance minière représentant environ 6 % de la valeur carreau mine des produits extraits (valeur proche de la valeur FOB) ainsi qu'à un impôt sur dividendes de 15 %. Cette fiscalité est stabilisée jusqu'en 2032 dans le cadre d'une convention

minière signée en octobre 2004 et qui a été ratifiée par le Parlement gabonais en 2005. La convention fiscale entre le Gabon et la France signée à Libreville le 20 septembre 1995, entrée en vigueur le 1^{er} mars 2008 et qui s'est substituée à celle en date du 21 avril 1966, a été publiée au *Journal officiel de la République du Gabon* en date du 24 au 31 juillet 2011. La refonte du Code minier est en cours et les autorités ont soumis un projet de texte à l'Assemblée pour ratification au premier semestre 2014. L'ensemble des entreprises minières du Gabon seront vigilantes sur les conséquences que pourraient avoir cette réforme sur les conventions minières en cours et à venir.

- Il est à noter que depuis le 1^{er} janvier 2008, la fiscalité chinoise a été profondément réformée avec principalement la suppression des régimes de faveur accordés à certaines sociétés étrangères et l'unification du taux d'imposition sur les bénéfices à 25 %. Cette réforme n'a pas entraîné de conséquence particulière pour les sociétés chinoises du groupe ERAMET.
- De par la convention signée avec l'État du Sénégal en 2005 et son avenant n° 1 signé en 2007, la société Grande Côte Operations (GCO) bénéficie d'un régime de concession minière pour une durée de 25 ans à compter de novembre 2007. Conformément aux dispositions du Code minier, elle jouit d'un régime de pleine exonération durant 15 ans (exonération de TVA, droits de douanes, impôts sur les sociétés, patentes et contributions foncières...), sans compter la période de réalisation des investissements (construction).

En outre, en ce qui concerne les redevances minières, de manière dérogatoire au Code minier, qui fixe lesdites redevances à 3 % du carreau minier, GCO a accepté en 2007 de relever cette redevance à 5 % et d'appliquer un partage de production à 10 % minoré d'un certain nombre de coûts.

- D'une façon générale, les filiales implantées à l'étranger sont soumises à la fiscalité locale de droit commun et bénéficient du régime des conventions fiscales en vigueur. Les dividendes versés par les filiales en Norvège, Suède, États-Unis, Chine, Belgique à la maison mère ne sont pas soumis à une retenue à la source. En revanche les dividendes versés par Comilog (Gabon) et SLN (Nouvelle-Calédonie) subissent une retenue à la source respectivement au taux de 15 % et 5 %.

3.4.2. Litiges significatifs

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe, autre que celles détaillées ci-dessous.

Litige Carlo Tassara France

Le 17 décembre 2009, la société Carlo Tassara France a assigné les sociétés S.I.M.A., SORAME et CEIR, ainsi que des membres de la famille Duval, à comparaître devant le tribunal de commerce de Paris. Cette action est engagée, précise l'assignation, en présence d'ERAMET. Ce fait est détaillé à la note 36 aux comptes consolidés présentés au chapitre 6 de ce document.

Le 2 décembre 2011, le tribunal de commerce de Paris a jugé irrecevable l'ensemble des demandes de la société Carlo Tassara France, en vertu de la prescription. La société Carlo Tassara France a fait appel de cette décision. La Cour d'appel de Paris a confirmé, le 19 mars 2013, le jugement du tribunal de commerce de Paris en toutes ses dispositions. La société Carlo Tassara France s'est pourvue en cassation.

3.4.2.1. Branche Nickel

Contentieux salariés cadres SLN

En 2012, une cinquantaine de salariés et anciens salariés cadres de SLN ont assigné leur employeur devant le tribunal du travail de Nouméa, réclamant, pour la période non prescrite, des arriérés de salaires correspondant au versement d'une prime de fin d'année. Les demandeurs contestent la validité à leur égard d'une modification, intervenue à la fin de 1992, par laquelle cette prime a été intégrée à la rémunération annuelle versée mensuellement par douzième.

Après échec de la procédure de conciliation, la décision de la formation de jugement du tribunal du travail de Nouméa est attendue dans les prochains mois.

3.4.2.2. Branche Manganèse

Réclamation de sociétés kazakhes

À la suite du dépôt d'une plainte anti-dumping en 2006 par Euroalliages au nom de ses membres contre les producteurs kazakhs d'alliages de manganèse auprès de l'Union européenne, ces producteurs estimant la plainte abusive et non fondée, ont assigné Euroalliages et ses membres (dont ERAMET Comilog Manganèse) devant le tribunal de première instance de Bruxelles le 9 mai 2007, en réclamant 335 millions d'euros de dommages et intérêts. ERAMET Comilog Manganèse, en liaison avec Euroalliages, a pris toutes les dispositions pour combattre cette réclamation manifestement excessive, qui est en réalité destinée à faire indirectement pression sur l'Union européenne. Elle a en l'état peu de chance d'aboutir. Le tribunal de première instance de Bruxelles a rendu le 17 février 2009 une décision en faveur d'Euroalliages et de ses membres, en jugeant que seules les instances judiciaires de l'Union européenne étaient compétentes pour entendre ce litige relevant d'une plainte antidumping. Les producteurs kazakhs ont fait appel de cette décision et la Cour d'appel de Bruxelles a rendu un arrêt le 25 juin 2013 confirmant la décision de première instance.

Anciens salariés de Comilog au Congo

Avant la mise en service du chemin de fer Transgabonais, Comilog exportait son minerai de manganèse par la République du Congo où elle employait alors près de 1 000 personnes. À la suite d'un très grave accident ferroviaire survenu le 5 septembre 1991 en République du Congo, le transport du minerai de Comilog par ce pays a été suspendu. Cette situation, en se prolongeant, a entraîné la cessation de l'activité Comilog au Congo et le licenciement des salariés congolais. Après plusieurs années de négociations retardées par la guerre civile en République du Congo, un « protocole d'accord pour le règlement définitif du contentieux relatif à la

cessation des activités de la Comilog en République du Congo » a été conclu entre la République du Congo, la République gabonaise et la société Comilog, le 19 juillet 2003. Par ce protocole, Comilog et la République du Congo mettaient fin à tous contentieux passés ou à venir, cette dernière reprenant notamment à son compte tous les passifs et obligations résultant des activités de Comilog en République du Congo. En exécution de cet accord, Comilog réglait à la République du Congo une somme de un milliard deux cents millions de FCFA pour dédommager les salariés licenciés, somme qui venait s'ajouter au très important patrimoine mobilier et immobilier cédé à titre gracieux par Comilog. Contestant les conditions de cet accord, 867 anciens salariés de Comilog en République du Congo ont cité à comparaître le 9 octobre 2008 devant le bureau de conciliation du Conseil de prud'hommes de Paris trois sociétés françaises filiales de Comilog, lesquelles n'ont à aucun moment été employeurs desdits salariés, ainsi que Comilog. Par une décision du 26 janvier 2011, le bureau de jugement du Conseil des prud'hommes s'est déclaré territorialement incompétent. Les demandeurs ont formé contredit devant la Cour d'appel de Paris. Par un arrêt du 20 juin 2013, après contredit formé par six demandeurs contre la décision du bureau de jugement du Conseil des prud'hommes qui s'était déclaré territorialement incompétent, la Cour d'appel de Paris a ordonné à deux filiales françaises de Comilog de lui produire plusieurs documents et a renvoyé les parties à une audience du 5 juin 2014. Comilog et ses filiales se sont pourvues en cassation contre cet arrêt. Au vu des faibles fondements de ces actions, les sociétés défenderesses concernées n'ont pas constitué de provision.

Litige Sacinter

Une procédure d'arbitrage a été engagée dans le litige opposant Comilog à la société Sacinter, ancien actionnaire majoritaire de la société Port Minéralier d'Owendo (PMO). Cette procédure portait sur le calcul du prix des actions PMO détenues par Sacinter et rachetées par Comilog en 2008. La demande de Sacinter tendait au versement par Comilog de 49 millions de francs suisses. L'audience d'arbitrage s'est tenue le 8 mars 2013. La sentence arbitrale rendue le 20 juin 2013 a mis à la charge de Comilog la somme de 4,5 millions de francs suisses en compensation de la perte de chance subie par SACINTER de bénéficier d'un complément de prix des actions dans les conditions fixées par le contrat de 2008.

Litige Environnement Moanda

Quatre ONG (organisations non gouvernementales), un collectif d'habitants et un ancien député ont engagé, devant le tribunal de première instance de Libreville, par différentes requêtes datées des mois de février et mars 2011, des actions civiles pour obtenir réparation de Comilog S.A. et ERAMET de prétendus dommages environnementaux causés dans le passé par l'exploitation du site minier de Moanda.

Le tribunal de première instance de Libreville a fait droit, le 13 novembre 2012, à la demande de Comilog S.A. et des autres défendeurs en se déclarant territorialement incompétent. L'appel formé par les demandeurs contre ce jugement a été jugé irrecevable par la Cour d'appel de Libreville le 16 mai 2013. Les requérants se sont pourvus en cassation contre l'arrêt de la Cour d'appel de Libreville en septembre 2013. En l'état des moyens

FACTEURS DE RISQUES

3.4. RISQUES JURIDIQUES ET FISCAUX/LITIGES

avancés par les requérants, ceux-ci ne justifient pas du bien-fondé de leurs demandes.

Gulf Chemical & Metallurgical Corp.

À partir de 2009, la TCEQ (*Texas Commission for Environment Quality*) a reproché à la société américaine GCMC (Gulf Chemical & Metallurgical Corp.), filiale du Groupe, un certain nombre de manquements à son permis d'exploitation. Un premier accord, permettant d'éviter des poursuites pénales, a été signé en 2011 avec les autorités de l'État du Texas. En juillet 2013, un second accord a été signé avec ces mêmes autorités pour clore la procédure en responsabilité civile, pour un montant de 6 millions de dollars (4,6 millions d'euros), montant provisionné au 31 décembre 2012.

En février 2013, le Groupe a eu connaissance d'une action civile, à l'encontre de sociétés du Groupe, tendant à la réparation de prétendus dommages causés à des riverains de l'usine de Freeport au Texas. Au jour du dépôt du présent document, aucune assignation n'a été reçue et le montant des réparations susceptibles d'être demandées n'est pas connu.

3.4.2.3. Branche Alliages

Classement Amiante des Ancizes

L'établissement des Ancizes de la société Aubert & Duval n'a jamais produit ou transformé de l'amiante, ni commercialisé des matériaux composés pour tout ou partie d'amiante. Cette matière n'a jamais été pour lui qu'un composant de certains matériaux de ses équipements thermiques (fours). À titre d'exemple, les matériaux réfractaires contenant de l'amiante, utilisés dans le passé sur le site des Ancizes, représentaient moins de 1 % de l'ensemble des matériaux réfractaires présents sur le site.

Le dispositif réglementaire de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante est ouvert aux salariés des établissements où une proportion significative des travailleurs ont été significativement exposés à l'amiante, indépendamment des postes occupés. Le ministre du travail est chargé d'apprécier le caractère significatif d'une telle exposition et d'inscrire les établissements concernés sur la liste des établissements dont les salariés ont droit à ce dispositif. Quatre enquêtes contradictoires successives, diligentées par le ministère du travail, ont concerné le site des Ancizes et ont conclu que cet établissement ne remplissait aucun des critères réglementaires justifiant cette inscription.

Dans son arrêt du 7 mai 2013, la Cour administrative d'appel de Lyon a toutefois enjoint au ministre du travail d'inscrire l'établissement des Ancizes sur la liste des établissements dont les salariés ont droit au dispositif, pour la période antérieure à 2005.

La société Aubert & Duval a saisi le Conseil d'État d'un pourvoi en cassation contre cet arrêt. La société Aubert & Duval a également demandé au Conseil d'État d'accorder un sursis à exécution de l'arrêt en tant qu'il enjoignait au ministre du travail de classer le site des Ancizes. Cette demande de sursis était notamment motivée par le risque opérationnel de désorganisation et de perte de savoir-faire qu'entraînerait pour la société le départ anticipé en retraite de nombreux salariés très expérimentés.

Le 1^{er} août 2013, le Conseil d'État a prononcé le sursis à exécution de l'arrêt pour la période postérieure à 1992 et a rejeté le pourvoi pour la période antérieure à 1993.

Le classement du site des Ancizes a été prononcé, pour la période antérieure à 1993 par un arrêté interministériel de novembre 2013.

Le Conseil d'État se prononcera dans les prochains mois sur le pourvoi de la société Aubert & Duval pour la période postérieure à 1992.

3.5. RISQUES DE LIQUIDITÉS, DE MARCHÉ ET DE CONTREPARTIE

3.5.1. Risque de liquidité

Le Groupe dispose d'une position de liquidité confortable au travers :

- du crédit syndiqué – *Revolving Credit Facility* (RCF), totalement non tiré, d'un montant de 981 millions d'euros essentiellement à échéance janvier 2018 ;
- du programme de Billet de Trésorerie de 400 millions d'euros dont 148 millions d'euros émis au 31 décembre 2013 ;
- 911 millions d'euros d'excédents de trésorerie dont 742 millions d'euros classés en Trésorerie et équivalents de trésorerie. Ces excédents de trésorerie sont pour l'essentiel transférés à la société ad hoc du Groupe en charge de la centralisation et du placement des excédents de trésorerie du Groupe, Metal Securities.

Par ailleurs, l'endettement net du Groupe s'élève à 218 millions d'euros au 31 décembre 2013. ERAMET S.A. a notamment mis en place au cours de l'année 2013 :

- un contrat de prêt placé de droit allemand de 60 millions d'euros à échéance juin 2020 ;
- une émission d'obligations cotées placées auprès d'investisseurs institutionnels du marché Eurobond d'un montant de 400 millions d'euros, arrivant à échéance en novembre 2020.

Covenants

Les principaux covenants au niveau du Groupe sont décrits dans l'annexe des comptes consolidés (note 24).

3.5.2. Risques de marché

Le Groupe est principalement exposé à trois types de risques de marché : risque de change, risque de taux et risque sur matières premières. Ces trois types de risques sont mesurés et gérés par la Trésorerie Groupe conformément aux politiques Groupe.

3.5.2.1. Risque de change

Le groupe ERAMET est exposé à deux natures de risques de change, à savoir :

- les risques de change transactionnels lorsqu'une société du Groupe règle ou encaisse des flux nets dans une devise différente de sa devise de compte ;
- les risques de change bilantiels liés aux variations des actifs nets des filiales dont la devise de compte est différente de l'euro.

Depuis 2003, le Groupe centralise le risque de change transactionnel des filiales. Chaque société du Groupe communique à la

Trésorerie Groupe ses expositions en devise. Cette gestion s'inscrit dans le cadre d'une politique pluriannuelle selon des procédures et des modalités approuvées par le Comité exécutif et fait l'objet de reporting mensuels à destination de ses membres.

Risques transactionnels

Depuis 2007, les opérations de couverture de change sont réalisées au travers de la société ad hoc Metal Currencies. Les filiales concernées déterminent le montant de leur exposition nette. Les risques associés font alors l'objet d'une couverture si le montant net est supérieur à 2 millions d'euros ou équivalent par devise et par an.

Les couvertures de change portent majoritairement sur le dollar américain mais également sur la couronne norvégienne, la livre sterling et la couronne suédoise.

Le détail de ces couvertures est précisé dans l'annexe des comptes consolidés (note 24).

Au 31 décembre 2013, la juste valeur des couvertures de change liées aux risques transactionnels représente un actif net de 11 millions d'euros (31 décembre 2012 : actif net de 17 millions d'euros).

La conversion des ventes/achats en devises (facture émises, factures reçues, encaissements, paiements) s'effectue à un cours mensuel représentant une approximation fiable du cours de change du marché. Chaque fin de mois, les créances/dettes commerciales et les comptes bancaires sont revalorisés au cours de couverture communiqué par la Trésorerie Groupe en fonction des couvertures effectuées. Les écarts entre :

- le cours mensuel de comptabilisation ventes et encaissements/achats et paiements ; et
- le cours contractuel de dénouement des opérations de couverture,

sont comptabilisés par chaque société en résultat opérationnel courant attaché au chiffre d'affaires (rubrique « Écarts de change sur chiffre d'affaires ») ou aux achats (rubrique « Coûts des produits vendus »).

Une variation de plus ou moins 10 figures du cours du dollar aurait un impact sur les instruments financiers de couverture, en contrepartie des capitaux propres, de l'ordre de + 18 millions d'euros en cas de hausse des cours et d'environ 24 millions d'euros en cas de baisse des cours.

Risques bilantiels

Le groupe ERAMET gère en partie les risques de change bilantiels à travers l'émission de dettes financières libellées dans la même devise que les actifs nets concernés.

Le Groupe gère le risque de change bilantiel au cas par cas.

FACTEURS DE RISQUES

3.6. ASSURANCE/COUVERTURE DES RISQUES ÉVENTUELS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE ENCOURUS PAR L'ÉMETTEUR

3.5.2.2. Risque de taux

a) En ce qui concerne la situation de la dette brute, le Groupe décide de l'opportunité de réaliser ou non des couvertures de taux en fonction de la situation de la dette et de l'évolution des marchés. Les opérations de couvertures sont réalisées par la Trésorerie Groupe.

Une variation de 10 points de base des taux aurait un impact annuel de 0,3 million d'euros sur l'ensemble de la dette à taux variable du Groupe.

b) En ce qui concerne les excédents de trésorerie gérés par Metal Securities, ils sont placés pour l'essentiel sur des supports rémunérés sur la base des taux EONIA (*Euro OverNight Index Average*) ou EURIBOR (*Euro InterBank Offered Rate*).

Dans ces conditions, une baisse des taux EONIA/EURIBOR de 10 points de base aurait un impact annuel négatif de 0,1 million d'euros environ sur les produits financiers.

Pour le risque client, sont utilisées l'assurance-crédit ou la mise en place de lettres de crédit ou crédits documentaires. Pour les créances non garanties, le Groupe dispose de différents outils de suivi et de couverture : la collecte d'informations en amont des opérations (agences de notation et de renseignements, états financiers publiés...). Spécifiquement les comptes clients sont suivis par un responsable crédit dans chaque Branche du Groupe et un Comité de crédit se réunit mensuellement pour fixer les limites de crédit et d'encours par client. En outre, tous les deux mois, un Comité de crédit Groupe échange sur les bonnes pratiques et revoit la situation commerciale des grands comptes clients.

Pour les émetteurs d'obligations ou de titres de créances négociables à plus de trois mois : la procédure applicable à Metal Securities fixe des limites générales de placement en fonction de la notation des contreparties et de la maturité. Par ailleurs, chaque contrepartie fait l'objet d'un suivi régulier de l'évaluation par les analystes crédit et/ou agences de notation et l'ensemble des risques fait l'objet d'une revue trimestrielle.

Pour les OPCVM, la procédure applicable à Metal Securities fixe une double règle de dispersion, en terme de ratio d'emprise d'un OPCVM donné, ainsi que de division des encours de Metal Securities, procédure qui s'ajoute aux règles de division des risques appliquées par les gérants eux-mêmes à leurs actifs.

3.5.3. Risque de contrepartie _____

Le Groupe est exposé à plusieurs types risques de contrepartie : sur ses clients et sur ses partenaires financiers en raison de ses excédents de trésorerie notamment.

3.6. ASSURANCE/COUVERTURE DES RISQUES ÉVENTUELS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE ENCOURUS PAR L'ÉMETTEUR

3.6.1. Politique générale de couverture du Groupe/Stratégie de couverture des risques _____

3.6.1.1. Organisation du Groupe

La Direction Assurances Groupe a été créée en 2003 avec pour mission de développer la mise en place de programmes Groupe, le suivi de la politique de prévention en liaison avec la Direction Communication et Développement Durable et la recherche de solutions optimales risque-primés-rétention incluant l'intervention de la captive de réassurance du Groupe.

3.6.1.2. Identification et maîtrise des risques

Dans le cadre de la mise en place de sa politique de *risk management*, le Groupe a élaboré en 2011 une nouvelle cartographie des risques en cours de mise à jour, afin de mettre en place des plans d'actions pour chaque risque permettant de les prévenir et limiter leurs impacts, notamment en les transférant au marché de l'assurance chaque fois que cela est possible. Le 11 décembre 2013, le Conseil d'administration a adopté la charte du *risk*

management du Groupe afin de coordonner les démarches « top-down » insufflée par la Direction générale et la Direction des risques et la démarche « bottom-up » entreprise par les Directions opérationnelles en particulier au niveau de leurs projets.

Ainsi, la charte précise notamment que le dispositif de Management des Risques est un levier de gestion du Groupe et contribue notamment à l'atteinte des objectifs suivants :

- protéger les principaux actifs humains et financiers et l'image du Groupe ;
- sécuriser la création de valeur ;
- favoriser une prise de risque à un niveau acceptable ;
- être en conformité avec les obligations légales et réglementaires ainsi qu'avec les valeurs promues par le Groupe ;
- rechercher des opportunités créatrices de valeur pour le Groupe (par exemple, de nouveaux marchés, de nouveaux clients, etc.).

3.6.1.3. Recours au marché de l'assurance

Les risques étant identifiés et leurs impacts maîtrisés, le Groupe recherche sur le marché de l'assurance les solutions les plus adaptées, offrant le meilleur équilibre entre le coût et l'étendue des couvertures proposées. Ainsi, le Groupe a mis en place par

l'intermédiaire de courtiers des programmes mondiaux d'assurance souscrits auprès de pools d'assureurs de réputation et de solidité financière internationalement reconnues. Le Groupe recourt également au marché pour la couverture des risques spécifiques à certaines activités de ses filiales ou à des opérations ponctuelles, ainsi que dans les cas où les assurances sont rendues obligatoires par la réglementation locale.

3.6.1.4. Réassurance

Par ailleurs, le Groupe dispose d'une société captive de réassurance (dénommée Eras), ce qui lui permet d'intervenir en première ligne sur certains programmes d'assurance. Il est ainsi à même à la fois de mieux gérer le montant des primes par le mécanisme de rétrocession, et d'adapter le niveau de rétention. Par voie de conséquence, les Branches se trouvent incitées à développer leur programme de prévention.

3.6.1.5. Niveau des couvertures

Le Groupe estime avoir mis en place des couvertures adéquates, tant dans leur étendue qu'en termes de montants assurés ou de limites de garanties, pour les principaux risques liés à son activité dans le monde.

3.6.2. Différentes catégories de police d'assurance souscrites

Le Groupe dispose de programmes d'assurance variés destinés à couvrir les différents risques assurables auquel il est exposé.

Les quatre principaux programmes d'assurance couvrent les risques de responsabilité civile et responsabilité civile atteinte à l'environnement, de dommages et pertes d'exploitation et de transport.

3.6.2.1. Assurance responsabilité civile

Responsabilité civile générale

Ce programme couvre la responsabilité civile légale encourue par le Groupe en raison des dommages causés aux tiers dans le cadre de ses activités ou du fait de ses produits, à savoir : la responsabilité générale d'exploitation, les biens confiés, la responsabilité produits y compris produits aéronautiques, la responsabilité civile professionnelle, la pollution soudaine et accidentelle. La garantie s'exerce sous une forme « tout sauf », ce qui signifie que ce qui n'est pas exclu est couvert, les exclusions étant celles communément admises pour ce type de risques. La garantie s'applique sur une base « réclamation », ce qui signifie qu'elle s'applique à toute réclamation formulée pendant la période d'assurance (y compris la période subséquente de cinq ans, conformément à la réglementation française). Pour toutes réclamations reçues, le programme intervient depuis la France. Le cas échéant, lorsque la réglementation locale impose des polices locales, il intervient au-delà de ces polices en différence de conditions et/ou de limites (DIC/DIL), partout dans le monde. Au-delà des polices locales, ce programme repose sur une première ligne de 50 millions d'euros appelée police « Master » émise en France

et sur deux lignes supplémentaires de 50 millions d'euros chacune dite « Excess » complétant la police « Master » offrant ainsi une couverture totale de 150 millions d'euros ; les franchises applicables pouvant varier suivant les polices locales, sont en général de l'ordre de 15 000 euros par sinistre. Ce programme intervient également au-delà des plafonds et des garanties de plusieurs sous-programmes spécifiques, notamment : en Amérique du Nord, pour couvrir la responsabilité civile automobile et employeur, et au Royaume Uni, en complément d'assurances obligatoires comme la responsabilité civile employeur. L'échéance de renouvellement annuelle de ce programme est fixée au 1^{er} juillet. Ce programme, a été mis en place le 1^{er} juillet 2004 auprès d'AXA Corporate Solutions. Il a depuis lors été renouvelé sans augmentation du montant des primes forfaitaires mais avec de sensibles améliorations en termes de garanties, notamment en 2012.

Responsabilité civile Atteinte à l'environnement

Courant 2007, une police spécifique responsabilité civile atteinte à l'environnement d'un montant de 10 millions d'euros a été mise en place pour certaines filiales. Les conditions de couverture de cette police ont été significativement améliorées en 2010 puisque notamment son montant a été porté de 10 à 25 millions d'euros. Au 1^{er} juillet 2012, son champ d'application a été étendu au préjudice écologique. Le programme a été renouvelé au 1^{er} juillet 2013 sans augmentation du montant de la prime forfaitaire mais avec de notables améliorations en termes de garanties. Une police d'un montant de 25 millions de dollars US a été mise en place au début de l'année 2008 pour les États-Unis et le Canada.

3.6.2.2. Assurance dommages matériels et pertes d'exploitation

Ce programme mondial couvre les dommages matériels directs d'origine soudaine et accidentelle atteignant les biens assurés y compris le risque de bris de machine, ainsi que les pertes d'exploitation consécutives de toutes les entités du Groupe. La garantie s'exerce sous une forme « tous risques sauf », ce qui signifie que tout ce qui n'est pas exclu est couvert, les exclusions étant celles communément admises pour ce type de risques. Ce programme s'articule autour d'une police-mère émise en France qui couvre directement les pays suivants : France, Belgique, Italie, Norvège, Royaume-Uni et Suède et intervient en différence de conditions et/ou de limites (DIC/DIL) des polices locales. Avec l'intégration en 2009 des sociétés implantées en Chine, toutes les sociétés du Groupe sont désormais intégrées au programme. Ce programme a été souscrit auprès d'un pool d'assureurs, dont la compagnie AXA Corporate Solutions est apériteur, et mis en place avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2005 pour un montant de garantie maximum de 250 millions d'euros sous réserve des sous limites appliquées à certains événements et des exclusions communément admises. Depuis lors, le programme a fait l'objet de nouvelles améliorations techniques sensibles en termes de garanties. Il a en outre été systématiquement reconduit dans des conditions satisfaisantes notamment au regard d'une sinistralité variable d'une année sur l'autre. Une attention toute particulière est portée aux préconisations émises par les assureurs dans le cadre des visites de prévention des sites, ce qui permet de personnaliser à la fois le programme de prévention et les conditions de couverture des sites.

FACTEURS DE RISQUES

3.6. ASSURANCE/COUVERTURE DES RISQUES ÉVENTUELS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE ENCOURUS PAR L'ÉMETTEUR

3.6.2.3. Assurance transport

Au 1^{er} janvier 2008, un programme Groupe mondial transport a été mis en place. Il couvre toutes les entités du Groupe partout dans le monde pour l'ensemble des transports qu'ils soient d'origine maritime, fluviale, terrestre ou aérien, aussi bien pour les marchandises transportées, le fret ou les équipements. Ce programme est composé de trois polices : une police dite « facultés » pour les marchandises transportées, une police dite « affréteur » placée

auprès du RAETS Club et une police dite « corps de navire » souscrite auprès d'AXA Corporate Solutions. La mise en place de ce programme a permis en son temps d'obtenir à la fois des conditions de garantie et de primes particulièrement favorables. Fin 2012, un nouvel appel d'offres, limité à la police « facultés », a été lancé. C'est AIG qui l'a, à nouveau, emporté. Un accord de deux ans a été conclu avec des garanties et des conditions tarifaires sensiblement améliorées.

4

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.1. Rapport du Président du Conseil d'administration.....	80	4.3. Rémunération des mandataires sociaux.....	100
4.1.1. Composition du Conseil et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration	80	4.3.1. Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux.....	100
4.1.2. Procédures de contrôle interne	86	4.3.2. Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos à chaque Dirigeant Mandataire Social, soumis à l'avis des actionnaires.....	106
4.2. Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société ERAMET	99	4.4. Titres détenus par les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale.....	119
		4.5. Rapport spécial sur les attributions gratuites d'actions	120

4.1. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Approuvé par le Conseil d'administration du 20 février 2014

Ce rapport, prévu par l'article L. 225-37 du Code de commerce, porte, en premier lieu, sur la composition du Conseil et l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil et les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et, d'autre part, sur le contrôle interne et la gestion des risques mises en place.

4.1.1. Composition du Conseil et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

4.1.1.1. Code de gouvernement d'entreprise

Conformément à la décision du Conseil d'administration du 9 décembre 2008, ERAMET se réfère au code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées Afep/Medef (« le Code Afep/Medef »), disponible sur le site Internet de l'Afep et du Medef.

La Société estime que ses pratiques sont conformes aux recommandations du Code Afep/Medef. Certaines adaptations ont été opérées par rapport à ces recommandations pour les raisons expliquées dans le tableau figurant en annexe au présent rapport.

4.1.1.2. Le Conseil d'administration

Composition/indépendance

Conformément au Pacte d'actionnaires du 16 mars 2012 modifié le 21 mars 2013 existant entre les sociétés SORAME et CEIR d'une part et Bpifrance Participations (ex-FSI) d'autre part, le Conseil d'administration est composé de dix-sept membres depuis le 15 mai 2013 qui comptent :

- cinq administrateurs, proposés par le concert SORAME-CEIR, (dont un (Manoelle Lepoutre) ayant le statut des « personnes qualifiées » citées ci-dessous) ;
- trois administrateurs, proposés par Bpifrance Participations ;
- deux administrateurs, proposés par STCPI ;
- un administrateur proposé d'un commun accord par SORAME-CEIR et Bpifrance Participations ;
- cinq « personnes qualifiées », proposées à raison de trois par le concert SORAME-CEIR, et deux par Bpifrance Participations, choisies en considération de leur compétence et de leur indépendance vis-à-vis de la partie qui la propose et de la Société elle-même, en harmonie avec le code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées Afep/Medef ;
- un administrateur appelé à présider le Conseil d'administration.

Le nombre de membres du Conseil d'administration a été porté de 15 à 17, lors de l'Assemblée Générale du 15 mai 2013. En outre, conformément à la loi du 14 juin 2013 relative à la sécurisation

de l'emploi, la Société répondant aux critères fixés par la loi, deux administrateurs représentant les salariés devront être désignés et entrer en fonction au plus tard dans les six mois qui suivront la date de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à se réunir le 14 mai 2014 pour arrêter les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

La composition détaillée du Conseil d'administration et de la Direction générale au 31 décembre 2013 figure dans le tableau ci-annexé.

Le Code Afep/Medef considère qu'un administrateur est indépendant « lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement » et détermine également un certain nombre de critères qui doivent être examinés afin de déterminer si un administrateur peut être qualifié d'indépendant :

- « ne pas être salarié ou mandataire social de la Société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide, et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes » ;
- « ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient, directement ou indirectement, un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur » ;
- « ne pas être (ou être lié directement ou indirectement à) un client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, significatif de la Société ou de son Groupe, ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité » ;
- « ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social » ;
- « ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes » ;
- « ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans ».

Au 31 décembre 2013, sur la base de l'examen de ces critères par le Conseil, le Conseil est composé de six administrateurs indépendants sur un total de 17 membres, soit un tiers de membres indépendants conformément aux recommandations du Code Afep/Medef.

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 16 février 2011, a estimé que Monsieur Treuille, nommé pour la première fois administrateur de la Société en juillet 1999, pouvait continuer à être considéré comme indépendant en raison de sa grande expérience et compétence. Le Conseil d'administration du 21 mars 2013 a également estimé que Monsieur Tona qui ne conserve aucun lien avec la société AREVA depuis mai 2012 remplissait les conditions d'indépendance requises.

Conformément aux dispositions de la loi 2011-103 du 27 janvier 2011, il est rappelé que le Conseil d'administration d'ERAMET comporte 17 % d'administrateurs de sexe féminin au 31 décembre 2013.

En application de l'article 10 des statuts, les administrateurs ne peuvent être âgés de plus de soixante-dix ans au moment de leur nomination et sont nommés pour une durée de quatre ans. Le Président et la majorité des membres du Conseil d'administration (y compris les personnes morales et leurs représentants permanents) doivent avoir la nationalité d'un État membre de l'Union européenne. Conformément aux statuts, chaque administrateur doit être propriétaire d'une action au moins et le Conseil d'administration du 11 mai 2011 a indiqué qu'en outre, chaque administrateur, dans les dix-huit mois suivant son entrée au Conseil, doit devenir détenteur de cent actions.

Pour des raisons historiques liées à l'actionariat de la Société et à l'existence d'un Pacte d'actionnaires depuis 1999, les mandats des administrateurs n'ont pas été échelonnés. Quatorze mandats viennent à échéance lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et trois mandats viennent à échéance lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Autres participants au Conseil d'administration

Censeurs

Le Conseil d'administration du 12 avril 2000, faisant usage de la possibilité offerte à l'article 18 des statuts, a décidé de pourvoir deux postes de censeurs en y désignant des salariés du Groupe, en sus des représentants du Comité d'entreprise. Dans la pratique, la nomination des deux censeurs se fait sur proposition du Comité d'entreprise européen, le Conseil prononçant la cessation anticipée du mandat des intéressés lorsqu'ils cessent d'appartenir à ce Comité. Le Conseil du 27 juillet 2012 a renouvelé Messieurs Daniel Signoret et Pierre Lescot aux postes de censeurs pour une période de quatre ans. Le Conseil du 26 juillet 2013 a nommé Monsieur Jean-François Rebatel en remplacement de Monsieur Pierre Lescot.

En outre, M. Michel Antsélévé a été désigné censeur par le Conseil d'administration du 21 mars 2013. Son mandat de censeur a pris fin lors de sa nomination en qualité d'administrateur le 15 mai 2013.

Compte tenu du nouveau dispositif de représentation obligatoire des salariés introduit par la loi du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi, il est proposé à l'Assemblée Générale de mai 2014 de modifier l'article 18 des statuts pour mettre fin à la possibilité offerte au Conseil d'administration de nommer des Censeurs. Les mandats actuellement en cours des deux censeurs se poursuivraient jusqu'à leur expiration, dans les conditions actuellement prévues par les statuts.

Délégués du Comité central d'entreprise

Béatrice Peignot, Odile d'Erceville, Nicolas Lehmann, Florian Viger.

Charte de l'administrateur ERAMET

La mission et les obligations des administrateurs sont développées dans le cadre de la charte des administrateurs, prévue à l'article 11-4 des statuts. L'article 12 alinéa 6 des statuts rappelle également que « la mission des administrateurs est de défendre en toutes circonstances les intérêts de la société ERAMET et ils doivent s'interdire, dans l'exercice de leurs fonctions, toutes actions ou inactions susceptibles d'y porter préjudice ».

Tout nouvel administrateur élu par l'Assemblée ou coopté par le Conseil, qu'il soit administrateur à titre personnel ou représentant permanent d'une personne morale, adhère à la charte qui rappelle, d'une façon générale, la mission des administrateurs, les principes qui gouvernent leur action et les règles de comportement imposées par les lois en vigueur et les statuts de la Société.

Cette charte, adoptée pour la première fois en 1999, insiste en particulier sur la compétence des administrateurs, leur droit à l'information et leur devoir de s'informer, leur présence tant aux réunions du Conseil que, dans la mesure du possible, aux Assemblées, et leur indépendance. Les membres du Conseil sont notamment invités, à tout moment, à veiller à ne pas se trouver en conflit d'intérêts, directement ou indirectement, entre la Société et une société dans laquelle ils exerceraient une fonction. Une telle situation, qui doit être révélée au Conseil, devrait conduire, selon le cas, soit à un refus de nomination ou à une démission (conflit structurel), soit à l'abstention (conflit ponctuel). À la date d'établissement du présent rapport, et à la connaissance de la Société, aucun administrateur n'est en conflit d'intérêt au sens du paragraphe 14.2 de l'annexe 1 du règlement CE 809/2004.

Aucun membre du Conseil d'administration n'a conclu un contrat de service avec la Société ou l'une de ses filiales.

L'obligation de secret professionnel et de non-intervention sur les titres de la Société, en cas de détention d'informations significatives non encore publiques, est également rappelée. La règle de non-intervention sur les titres de la Société fait l'objet depuis 2005 d'une procédure applicable aux mandataires sociaux et aux cadres dirigeants dont la liste est régulièrement mise à jour. Cette procédure a fait l'objet d'une mise à jour et d'un réexamen lors du Conseil d'administration du 16 février 2011 qui a adopté une charte de déontologie boursière du groupe ERAMET. La charte de déontologie boursière, visant à prévenir les délits et manquements d'initié, fixe des périodes d'abstention de toute transaction sur le titre ERAMET préalablement à la publication des résultats annuels et semestriels et du chiffre d'affaires trimestriel.

Règlement intérieur

Le Conseil a révisé lors de sa délibération du 25 mai 2012 le règlement intérieur précisant ses modalités d'organisation et adopté pour la première fois en 2006. Le règlement intérieur est disponible auprès du Secrétaire du Conseil d'administration au siège social de la Société. Il y est indiqué que le Conseil approuve les orientations stratégiques du Groupe et les projets d'investissement stratégiques, ainsi que toute opération, notamment d'acquisition ou de cession, susceptible d'affecter significativement le résultat du Groupe, la structure de son bilan et son profil

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.1. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

de risques. Préalablement à chaque réunion du Conseil, les administrateurs reçoivent, selon l'ordre du jour, les comptes, le budget et les prévisions. Il examine également les communiqués de presse relatifs aux arrêtés de comptes ou à des opérations d'acquisition ou de cession, préalablement à leur diffusion, sauf urgence justifiée.

Le règlement intérieur précise également la composition, l'organisation et le fonctionnement des comités, tels que décrits plus bas. Les comités peuvent, dans l'exercice de leurs attributions respectives et après en avoir informé le Président, entendre les cadres de direction du Groupe. Ils rendent compte des informations obtenues et des avis recueillis.

Charte d'éthique

Sur recommandation du Comité d'audit, le Conseil a adopté le 20 janvier 2010 les termes de la charte d'éthique du Groupe. Le texte complet de la charte est disponible sur le site Internet d'ERAMET. Cette charte a pour but de formaliser un socle de principes communs essentiels de comportement afin que chacun dans le Groupe puisse s'y référer et s'y conformer en toute situation. Ces principes s'appliquent d'abord au Groupe, mais le Groupe encourage chacun de ses partenaires à partager ces mêmes exigences. Ces principes sont les suivants : lutter contre toute forme de fraude ou de corruption, éviter tout conflit d'intérêt, respecter les règles de concurrence, protéger les informations du Groupe, respecter et protéger la santé et la sécurité au travail, fournir des produits et des services de qualité, dans le respect des normes de sécurité et de protection de l'environnement, promouvoir la responsabilité territoriale et citoyenne du Groupe, fournir une information de qualité aux partenaires locaux du Groupe et une information fiable et complète à ses actionnaires.

Cette charte, traduite dans les douze langues du Groupe, a fait l'objet durant l'exercice 2010 d'une diffusion à l'ensemble des salariés du Groupe. Elle est relayée par les membres du Comex, du Comité de direction de chaque Branche et les principaux collaborateurs des Directeurs corporate. Un déontologue est chargé notamment de veiller à la bonne application de la charte d'éthique. Au cours de l'exercice 2013, les missions d'audit interne initiées en 2012 ont été poursuivies dans plusieurs des principales filiales du Groupe, avec l'appui de cabinets extérieurs spécialisés.

Une nouvelle version de la charte a été rédigée en 2013 afin de développer et illustrer davantage les principes qui guident l'action du Groupe et de ses collaborateurs.

Évaluation des travaux du Conseil

Le Conseil d'administration du 28 juillet 2010 a revu les conclusions de la dernière évaluation des travaux du Conseil réalisée. Une nouvelle évaluation des travaux du Conseil a été engagée au cours de l'exercice 2013.

Réunions

Convocations

Les réunions se tiennent aussi souvent que nécessaire, sur convocation du Président adressée à ses membres, conformément à la loi. Elles sont adressées par tous moyens, y compris par la voie électronique, en principe une semaine avant la date de réunion du Conseil. Indépendamment des Conseils tenus par téléphone au

cours de l'année, les séances du Conseil se tiennent en général au siège de la Société (tour Maine-Montparnasse).

Déroulement des séances

À chaque séance du Conseil, un dossier comportant des fiches sur la plupart des points de l'ordre du jour est remis à chaque participant au Conseil.

Chaque réunion commence en général par un exposé préliminaire du Président sur les faits marquants de la période écoulée depuis la dernière réunion suivi d'une présentation par chaque Directeur de Branche de l'état de marche de chacune des trois Branches. Les projets particulièrement importants dans le cadre de la stratégie du Groupe font l'objet d'une présentation.

En fin de séance, en particulier lorsque le Conseil arrête les comptes, un projet de communiqué de presse est soumis aux administrateurs pour approbation et est publié en fin de journée ou le lendemain avant l'ouverture des marchés pour faire connaître au marché les principaux éléments marquants de l'évolution de la Société et du Groupe.

Procès-verbal

Le procès-verbal de chaque Conseil est établi par le Secrétaire du Conseil (en principe le Directeur juridique de la Société) et soumis par le Président à l'approbation des administrateurs lors du Conseil suivant, le projet étant adressé à chaque participant (administrateurs, censeurs et représentants du CCE) avec la convocation et l'ordre du jour, environ une semaine avant la date de réunion prévue.

Travaux en 2013

Le Conseil s'est réuni huit fois en 2013. Le taux de présence de ses membres a été de 90 %.

Outre l'examen des éléments récurrents liés à l'activité du Groupe, le Conseil a notamment procédé à :

- l'arrêté des comptes 2012 de la Société et du Groupe et la convocation de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires ;
- l'examen des comptes du premier semestre 2013 ;
- la revue des principaux faits marquants de la vie du Groupe et de ses Branches d'activité ;
- les programmes d'amélioration de la productivité et les projets d'investissements des trois Branches ;
- le plan de financement à moyen et long terme du Groupe (en ce compris l'émission d'obligations réalisée en novembre 2013 pour un montant de 400 millions d'euros).

Pour réaliser sa mission, le Conseil s'appuie également sur les travaux des quatre comités qu'il a constitués. En tant que de besoin, chaque Comité peut recourir à des experts extérieurs sur des sujets relevant de sa compétence.

Comité d'audit

La charte précisant sa composition (trois membres au moins, cinq membres au plus et deux tiers d'administrateurs indépendants en harmonie avec le Code de gouvernement d'entreprise Afep/Medef), son fonctionnement et ses missions a été révisée par le Conseil du 25 mai 2012.

Conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce, ce Comité est notamment chargé d'assurer le suivi (i) du processus d'élaboration de l'information financière, (ii) de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, (iii) du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes, (iv) de l'indépendance des Commissaires aux comptes.

À cet effet, il a notamment pour mission (i) d'examiner la pertinence et la bonne application des méthodes comptables utilisées, (ii) d'analyser les comptes semestriels et annuels, (iii) d'étudier les plans et les conclusions d'audit interne, (iv) d'assurer le suivi des contentieux importants, (v) d'examiner la politique de gestion des changes et matières premières, des couvertures et des placements du Groupe, (vi) donner au Conseil son avis sur les propositions de désignation concernant les Commissaires aux comptes et (vii) d'examiner le rapport du Président sur la préparation et l'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne. Il se réunit au minimum deux jours avant l'examen par le Conseil.

Pour l'organisation des travaux du Comité d'audit, la Société s'appuie sur le rapport du groupe de travail de l'AMF sur le Comité d'audit (recommandation AMF du 22 juillet 2010).

Lors des réunions du Comité, il entend notamment le Directeur administratif et financier, les Commissaires aux comptes et le Directeur de l'Audit interne du Groupe, le Directeur de la Comptabilité et de la Fiscalité, le Directeur du Financement et de la Trésorerie et le Directeur du Management des Risques et des Assurances Groupe.

Le Comité d'audit est actuellement composé de quatre administrateurs : Caroline Grégoire-Sainte-Marie (administrateur indépendant), Michel Somnolet (administrateur indépendant) et Antoine Treuille (administrateur indépendant).

Caroline Grégoire-Sainte-Marie, diplômée de l'IEP Paris, administrateur de sociétés a exercé des fonctions de Direction générale et de Direction financière aux seins de groupes industriels et pharmaceutiques.

Michel Somnolet, diplômé d'HEC, est ancien administrateur, Vice-Président et Directeur général de l'administration finance de L'Oréal.

Antoine Treuille, diplômé de l'ESSEC et d'un MBA de l'Université de Columbia aux États-Unis, est *Executive Managing Director* d'Altamont Capital Partners LLC, un fonds privé basé à New York.

Le Comité d'audit s'est réuni trois fois en 2013. Le taux de présence de ses membres a été de 89 %.

Outre la présentation des comptes de l'année précédente en février et l'examen des comptes du premier semestre en juillet, le Comité revoit annuellement le bilan des audits de l'année ainsi que le plan d'audit de l'année suivante. L'examen des comptes par le Comité est accompagné d'une présentation des Commissaires aux comptes décrivant les conclusions de leurs travaux et les points essentiels sur les travaux menés.

Pour l'exercice 2013, outre la revue des comptes annuels et semestriels, le Comité a plus particulièrement examiné les points suivants :

- le rapport du Président sur les travaux du Conseil d'administration et sur le contrôle interne ;

- les travaux de la Direction de l'Audit interne pour l'année 2013 et son plan de travail prévisionnel pour 2014 ;
- les dernières évolutions des normes IFRS ;
- le suivi du plan d'amélioration de la compétitivité de la branche Alliages ;
- Les besoins futurs de trésorerie ;
- la structure de gestion des risques du Groupe ;
- les évolutions des systèmes informatiques du Groupe.

Comité des rémunérations

La charte précisant sa composition (trois membres), son fonctionnement et ses missions a été révisée par le Conseil du 25 mai 2012. Ce Comité a pour mission principale de faire des propositions au Conseil d'administration quant à la rémunération des mandataires sociaux du groupe ERAMET nommés par le Conseil d'administration.

Le Comité se fait assister dans sa tâche du Directeur des Ressources Humaines, Santé, Sécurité & Sûreté du Groupe qui assure également la fonction de Secrétaire de séance du Comité.

Le Comité des rémunérations est actuellement composé de trois administrateurs : Michel Somnolet (administrateur indépendant), Claude Tendil et Antoine Treuille (administrateur indépendant).

La politique de rémunération des mandataires sociaux fixée par le Conseil d'administration repose sur les éléments suivants :

- La rémunération comporte une partie fixe et une partie variable, déterminées chaque année par le Conseil sur la base des recommandations du Comité des rémunérations.
- La part variable est fondée sur un certain nombre de critères et objectifs précis, dont le choix et la pondération sont approuvés chaque année par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations, comme par exemple pour 2013 : (i) les résultats économiques effectifs (Résultat Opérationnel Courant (ii) les résultats financiers (trésorerie nette) (iii) l'accomplissement par rapport au calendrier et au budget de gros investissements, de projets industriels majeurs ou d'actions à mener en matière de développement et de croissance (iv) les résultats « managériaux » d'animation et de motivation d'équipes, de propositions de stratégies et de projets et d'objectifs dans le domaine de la sécurité, de l'environnement, de la santé et du risque industriel Pour des raisons de confidentialité, ces résultats, comparés à des objectifs préétablis et définis de manière précise par le Comité des rémunérations et le Conseil d'administration, ne peuvent être rendus publics. La partie variable ne peut dépasser un pourcentage de 70 % de la rémunération fixe annuelle brute (140 % pour le Président-Directeur général).
- En outre, les mandataires sociaux peuvent bénéficier, au titre d'intéressement au capital, de plans d'actions de performance ou d'options de souscription ou d'achat d'actions, dont les conditions sont arrêtées par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations. Depuis le Conseil du 23 juillet 2007, les mandataires sociaux ont l'obligation de conserver 20 % des actions acquises dans le cadre des plans d'actions de performance attribuées, pendant toute la durée de leur mandat. Compte tenu du niveau significatif de cette obligation de conservation imposée lors de l'acquisition définitive d'actions, il n'est pas imposé l'achat, recommandé par

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.1. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

le Code Afep/Medef, d'une quantité supplémentaire d'actions de la Société lors de la disponibilité des actions attribuées. Les attributions ont lieu annuellement aux mêmes périodes calendaires et ne font pas l'objet de décote. Les règlements de plans interdisent le recours à des opérations de couverture du risque. En 2013, un total de 37 830 actions de performance, actions existantes, soumises dans leur intégralité à des conditions de performance ont été attribuées aux mandataires sociaux. Les conditions de performance sont calculées sur trois ans et sont les suivantes : performance relative de l'action ERAMET pour un tiers de l'attribution (il s'agit de comparer sur trois ans l'évolution du taux de rentabilité de l'action – « *Total Shareholder Return* » – par rapport à celui d'un panel constitué de 30 sociétés comparables de l'indice Stoxx 600 Basic Resources, les conditions de performance étant remplies à 100 % en cas d'atteinte d'un classement dans les 15 premiers pourcents du panel) et performance intrinsèque réalisée par tiers sur trois ans de certains indicateurs économiques pour deux tiers de l'attribution (à hauteur de 50 % le résultat opérationnel courant sur chiffre d'affaires et à hauteur de 50 % le flux de trésorerie lié aux activités opérationnelles, les objectifs annuels faisant référence aux objectifs budgétaires de la Société et les conditions de performance n'étant remplies à 100 % qu'en cas de dépassement significatif de ces objectifs). Aucune attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions n'a été effectuée durant l'exercice à ces mêmes bénéficiaires.

- Les mandataires sociaux sont éligibles au régime de retraite supplémentaire à prestations définies existant au profit des cadres dirigeants de la société ERAMET, régime dont le nouveau dispositif est entré en application à effet du 1^{er} juillet 2008. En cas de liquidation au regard de la Sécurité sociale de leurs droits à la retraite, ils peuvent bénéficier d'une retraite supplémentaire qui ne peut pas excéder 35 % de la rémunération de référence définie dans le règlement intérieur du régime, laquelle rémunération de référence est limitée dans ce même règlement à vingt-cinq fois le plafond annuel de la Sécurité sociale. La rémunération globale des mandataires sociaux prend en compte l'avantage que représente le bénéfice d'un régime de retraite supplémentaire. Sont éligibles à ce régime les personnes qui ont acquis une ancienneté d'au moins deux ans dans l'entreprise. La période de référence prise en compte pour le calcul de la rémunération de référence est de douze mois pour la partie fixe annuelle et la moyenne des trois dernières rémunérations variables calculées en année pleine pour la partie variable. L'ensemble de ce dispositif, combiné à la limitation globale de 35 % de la rémunération de référence, rémunération de référence elle-même limitée à 25 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale ⁽¹⁾ confère à l'ensemble de ce régime de retraite un caractère équilibré. Suivant le dernier calcul actuariel réalisé, la valeur actuelle de la part estimée des quatre mandataires sociaux aujourd'hui concernés et présents au 31 décembre 2013 dans le montant total des engagements liés aux services passés de l'ensemble des bénéficiaires de ce régime supplémentaire de retraite s'élève à 18,7 millions d'euros à fin décembre 2013, le montant total des engagements étant valorisé, selon les normes IFRS, à 43,4 millions d'euros.
- En cas de départ du Président-Directeur général, le bénéfice de l'indemnité de départ prévue à son contrat de mandataire social est subordonné au respect de conditions de performance :

la somme des rémunérations variables brutes (elles-mêmes soumises à des conditions de performance précises) perçues au cours des trois derniers exercices pleins du mandat doit être supérieure ou égale à 20 % de la somme des rémunérations annuelles fixes brutes perçues au cours des mêmes exercices. Ce dispositif exclut ainsi le versement d'une telle indemnité en cas de situation d'échec. Le montant de l'indemnité susceptible d'être due est égal à trois fois la dernière rémunération annuelle fixe brute à laquelle s'ajoutera une somme égale à trois fois la moyenne des rémunérations annuelles variables brutes perçues au cours des trois derniers exercices pleins précédant le départ. À la suite du renouvellement du mandat du Président-Directeur général décidé par le Conseil d'administration du 11 mai 2011, et sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration du 27 juillet 2011 a décidé, à l'unanimité, le Président-Directeur général s'abstenant, de maintenir l'ensemble des éléments de sa rémunération et toutes les dispositions de son contrat de mandataire social du 20 février 2008 (en prenant en compte toutes les modifications décidées depuis par le Conseil d'administration de la Société), en ce compris le dispositif relatif à son indemnité de départ, et ce afin de préserver l'économie générale du contrat de mandataire social du 26 avril 2007 établi lors de son entrée dans le groupe ERAMET. Le maintien de ce dispositif a fait l'objet, conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, d'une approbation par les actionnaires réunis en Assemblée Générale annuelle le 15 mai 2012. Par ailleurs, conformément aux recommandations du Code Afep/Medef, Monsieur Patrick Buffet n'est pas titulaire d'un contrat de travail le liant à la Société.

Les autres mandataires sociaux ne bénéficient pas d'engagement ou de promesse relatifs à l'octroi d'une indemnité de départ au titre de leur mandat social. Le contrat de travail liant les Directeurs généraux délégués à la Société a été suspendu pendant la durée de leur mandat social jusqu'à la fin de ce dernier. Le contrat de travail suspendu de MM. Madelin et Vecten prévoit le versement, en cas de licenciement ou de départ à la retraite ou mise à la retraite, d'une indemnité conventionnelle, calculée en application de la Convention collective nationale des cadres de la métallurgie et sur la base de leur rémunération de référence (fixe plus variable) en tant que salarié. La Convention collective prévoit un maximum de 18 mois de rémunération pour une ancienneté maximale de 28 ou 30 ans en fonction de l'âge des intéressés à la date de leur départ. Le contrat de travail suspendu de M. Georges Duval contient une clause prévoyant, en cas de licenciement ou de départ à la retraite ou mise à la retraite, le versement d'une indemnité contractuelle de 18 mois de rémunération, calculée sur la base de sa rémunération de référence (fixe plus variable) en tant que salarié et sans cumul avec les indemnités conventionnelles calculées en application de la Convention collective nationale des cadres de la métallurgie. Le contrat de travail de M. Édouard Duval contient une clause identique.

Il n'est pas prévu pour les mandataires sociaux d'indemnité relative à un engagement de non-concurrence à l'issue de leur mandat, à l'exception de M. Cyrille Duval dont le contrat de travail prévoit, pour son employeur, la faculté de mettre en œuvre une obligation de non-concurrence d'une année, renouvelable une fois pour la même durée, contre versement

(1) Le plafond annuel de la Sécurité sociale en 2013 était de 37 032 euros.

d'une indemnité égale à 50 % de la moyenne de sa rémunération fixe sur les douze derniers mois précédant la rupture du contrat, quelle qu'en soit la cause. En cas de licenciement, cette indemnité est portée à 60 % de cette moyenne.

En cas de changement de contrôle d'ERAMET et de rupture du contrat de travail réputée imputable à l'employeur, une garantie spécifique, non cumulable avec les autres indemnités conventionnelles ou contractuelles applicables, a été décidée en 2005 et mise en œuvre. Au 31 décembre 2013, cette garantie concerne 15 cadres dirigeants du Groupe (MM. Madelin et Vecten, seuls mandataires sociaux bénéficiaires, certains membres du Comité exécutif Groupe non mandataires sociaux et des membres du « Comex » des Branches). Cette garantie qui représente pour chaque cadre concerné une indemnité de trois années de rémunération (fixe plus variable) est estimée globalement à 6,9 millions d'euros au 31 décembre 2013. M. Patrick Buffet ne bénéficie pas de cette garantie.

Certains salariés bénéficient également, au titre de leur contrat de travail, d'indemnités contractuelles, y compris lors de leur départ en retraite, calculées sur une base allant d'une à deux années de rémunération (fixe plus variable), intégrant les droits acquis en application de la convention collective dont ils dépendent.

- Les membres du « Comex » bénéficient également du régime collectif d'assurance complémentaire frais de santé et du régime collectif de prévoyance complémentaire invalidité décès offert à tous les salariés du groupe ERAMET.
- Les membres du « Comex » non dirigeants mandataires sociaux bénéficient en outre du régime collectif d'intéressement. Les sommes versées à ce titre en 2013, au titre de l'année 2012 s'élèvent au total à 44 574 euros dans le respect du plafond prévu par la loi.

Le Comité des rémunérations s'est réuni quatre fois en 2013. Le taux de présence de ses membres a été de 92 %.

Au cours de l'exercice, outre la validation des propositions de bonus 2012 et des objectifs 2013 des mandataires sociaux, auxquels le Conseil d'administration a donné son accord, le Comité a proposé au Conseil d'administration qui l'a approuvé, dans le cadre du plan annuel d'attribution d'actions de performance destiné aux mandataires sociaux et cadres dirigeants de la Société et de ses filiales, un plan mondial d'attribution d'actions gratuites EraShare 2013 ayant permis l'attribution de deux actions gratuites à l'ensemble des salariés de la Société et de ses filiales, ainsi qu'un plan sélectif d'actions de performance pour 2013 d'un total de 145 040 actions de performances à 209 cadres du Groupe (y compris 37 590 actions de performance aux mandataires sociaux).

Comité de sélection

Composé de quatre membres (trois administrateurs et le Président), il propose la nomination des mandataires sociaux placés à la tête de chacune des trois Branches du Groupe et du Directeur financier du Groupe. La charte précisant sa composition, son fonctionnement et ses missions a été révisée par le Conseil du 25 mai 2012.

S'agissant de l'examen des propositions de nomination de nouveaux administrateurs, il s'assure de l'absence d'incompatibilité légale ou de conflit d'intérêt et, concernant les propositions de nomination de nouveaux administrateurs indépendants, il examine dans quelle mesure les candidats possibles répondent aux critères d'indépendance proposés par le Code Afep/Medef. Enfin, s'agissant de la succession des dirigeants mandataires sociaux en cas de vacance imprévisible, il doit être en mesure d'examiner pour avis des solutions de succession.

Le Comité est actuellement composé de Patrick Buffet, Cyrille Duval, Édouard Duval et de Jean-Yves Gilet (ayant remplacé Thomas Devedjian en février 2014). Ce Comité n'est doté d'aucun administrateur indépendant. Cette situation tient aux règles particulières du Pacte d'actionnaires visant à organiser les relations entre les actionnaires de contrôle de la Société.

Le Comité de sélection s'est réuni une fois au cours de l'année 2013, afin d'examiner les candidatures des deux nouveaux administrateurs proposés au suffrage de l'assemblée du 15 mai 2013.

Comité stratégique

Il a été décidé de mettre en place un Comité stratégique composé de sept membres (six administrateurs et le Président). La charte précisant sa composition, son fonctionnement et ses missions est en cours d'élaboration.

Le Comité est composé de Patrick Buffet, Claire Cheremetinski, Cyrille Duval, Édouard Duval, Jean-Yves Gilet, Thierry Le Hénaff (administrateur indépendant) et Manoelle Lepoutre (administrateur indépendant).

4.1.1.3. Modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales sont précisées aux articles 8, 20, 21 et 22 des statuts.

4.1.1.4. La Direction générale

Mode de direction de la Société

Le Conseil d'administration de la Société a adopté en sa séance du 26 mars 2003, conformément à la délibération de l'Assemblée du 23 mai 2002 et à l'article 14 des statuts, une organisation classique de direction de la Société par un Président-Directeur général assumant tout à la fois la Direction générale de la Société et la présidence du Conseil d'administration, considérant que ce choix était le plus adapté à l'organisation et à la composition du capital de la Société.

Conformément à l'article 16 des statuts, le Conseil peut, sur proposition de la personne assurant la Direction générale de la Société, procéder à la nomination de cinq Directeurs généraux délégués au plus, aux fins de l'assister. Le Directeur général et les Directeurs généraux délégués de la Société doivent jouir de la nationalité de l'un des États de l'Union européenne et ne peuvent exercer leurs fonctions au-delà de soixante-dix ans.

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.1. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition de la Direction générale

La Direction générale de la Société et du Groupe est organisée comme suit :

Président-Directeur général

Patrick Buffet.

Le Conseil d'administration du 25 avril 2007 lui a confié tous les pouvoirs dévolus par la loi au Président-Directeur général d'une société anonyme. Le Conseil d'administration du 11 mai 2011 a renouvelé ses pouvoirs et ceux des Directeurs généraux délégués. Le Conseil a accordé au Président-Directeur général la faculté de substituer et de déléguer, sous sa responsabilité, à telles personnes qu'il avisera, avec faculté de subdéléguer, telle partie de ses pouvoirs qu'il jugera opportun, par mandat spécial et pour un ou plusieurs objets déterminés.

Le Président-Directeur général exerce ses pouvoirs conformément à la loi et dans les limites de l'objet social et sous réserve, conformément à ce qui est indiqué à l'article 13 alinéa 2 des statuts, du principe selon lequel « aucune décision relative aux grandes orientations stratégiques, économiques, financières ou technologiques de l'entreprise ne peut intervenir sans que le Conseil en ait préalablement délibéré ».

Conformément à l'article 13 alinéa 4 des statuts, « les actes concernant la Société sont signés soit par le Directeur général, soit par le Directeur général délégué, soit par tout fondé de pouvoir spécial ».

Directeurs généraux délégués

Ont été nommés en cette qualité :

- Georges Duval (depuis le 23 mai 2002), ERAMET Alliages ;
- Bertrand Madelin (depuis le 1^{er} janvier 2008), ERAMET Nickel ;
- Philippe Vecten (depuis le 23 mai 2007), ERAMET Manganèse.

Les trois Directeurs généraux délégués sont chacun Directeur de Branche. La Direction Chine rapporte à Philippe Vecten. La Direction Administration et Finances, la Direction Ressources Humaines, Santé, Sécurité & Sûreté, la Direction Communication et Développement Durable, la Direction de la Recherche, de l'Innovation, de l'Ingénierie et des Achats, la Direction de la Stratégie et du Développement, la Direction du Projet Leaders, la Direction de la Communication Financière et des Études Économiques Groupe, la Direction juridique, ainsi qu'ERAMET International, rapportent au Président-Directeur général. Le Directeur administratif et financier, Jean-Didier Dujardin, supervise également les systèmes d'informations, l'audit interne, le contrôle de gestion, la trésorerie, le management des risques et les assurances, le financement et la comptabilité.

Les réunions mensuelles de Branches présidées par le Président-Directeur général permettent de suivre le reporting mensuel et de définir les choix essentiels opérationnels concernant les Branches.

Le mode de direction de la Société comprend également depuis septembre 2004 un Comité exécutif (« Comex ») et un Comité de direction international (*International Management Committee* – IMC), tous deux présidés par le Président-Directeur général.

Le Comité exécutif est constitué du Président-Directeur général, des trois Directeurs de Branche, du Directeur des Ressources Humaines, Santé, Sécurité & Sûreté, du Directeur administratif

et financier, ainsi que du Directeur de la Communication et du Développement Durable. Le fait que les Directeurs « Corporate » des fonctions supports (Direction des Ressources Humaines, Santé, Sécurité & Sûreté, Direction Administration et Finances et Direction de la Communication et du Développement Durable) soient membres du Comex renforce l'efficacité et la cohérence de leur action. L'objectif est de permettre aux fonctions transversales de remplir leurs trois missions essentielles : une mission opérationnelle, une mission de pilotage et une mission de service aux Branches.

Le Comité de direction international réunit trimestriellement les membres du Comité exécutif, le Directeur général d'Aubert & Duval et Erasteel, le Président d'ERAMET International, le Directeur général de la Société Le Nickel-SLN, le Directeur du projet Weda Bay Nickel, le Directeur des Programmes Leaders, le Directeur d'ERAMET en Chine, le Directeur exécutif chargé du développement du Groupe en Afrique, le Représentant Général d'ERAMET au Gabon, le Directeur de la Recherche, de l'Innovation, de l'Ingénierie et des Achats et le Directeur juridique Groupe.

4.1.2. Procédures de contrôle interne

4.1.2.1. Objectifs de la Société en matière de procédures de contrôle interne

En conformité avec le Cadre de référence de l'AMF de janvier 2007, les procédures de contrôle interne en vigueur chez ERAMET ont pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels respectent les politiques définies par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société ;
- de s'assurer de la mise en place de procédures et/ou programmes d'assurances permettant la protection des actifs contre les différents risques de pertes résultant du vol, de l'incendie, d'activités irrégulières ou illégales et de risques naturels ;
- de prévenir et maîtriser les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

4.1.2.2. Description synthétique des procédures de contrôle mises en place

Les acteurs du contrôle interne

ERAMET, du fait de ses activités diversifiées, est organisée en trois Branches disposant chacune de l'ensemble des services nécessaires à son fonctionnement (direction, production, ventes, achats, finances...). Le siège, outre sa fonction de Direction générale

rale, assure les missions d'assistance ou de contrôle nécessaires à la cohésion de l'ensemble. Les principaux acteurs du contrôle interne sont :

- le Comité exécutif (Comex) dont la composition est détaillée à la partie « Direction générale » ci-dessus, se réunit tous les quinze jours. Le Comité de direction international, dont la composition détaillée figure également à la partie « Direction générale » ci-dessus, traite plus particulièrement des sujets d'organisation. Il se réunit quatre fois par an ;
- la Direction de l'Audit interne, rattachée au Directeur administratif et financier. À partir d'un Plan d'Audit validé annuellement par le Comex, elle réalise au sein des différentes unités du Groupe les missions définies dans le Plan et déclenchées par le Président. Elle rend compte trimestriellement au Comex et annuellement au Comité d'audit du résultat de ses missions et de l'avancement des plans d'action qui en résultent. Ce dernier examine de même chaque année le Plan d'audit interne du Groupe et de ses filiales (plan en cours et plan qui devra être exécuté l'année suivante) et propose au Conseil d'administration tout aménagement qui lui paraît nécessaire ;
- la Direction du Plan et du Contrôle de Gestion Groupe, rattachée au Directeur administratif et financier. Elle définit l'architecture du contrôle de gestion ERAMET et suit les projets de systèmes de gestion des Branches pour assurer leurs cohérences avec les objectifs du Groupe. Elle définit pour le Groupe et aide à mettre en place au niveau Branche et dans chaque entité les indicateurs-clés pertinents pour chacun de ces niveaux. Elle assure le reporting Groupe ;
- la Direction juridique, rattachée au Président-Directeur général. Centre de service, elle fournit à l'ensemble du Groupe une assistance juridique, dans tous les domaines relevant de ses compétences ;
- la Direction du Financement et de la Trésorerie, rattachée au Directeur administratif et financier, gère, en liaison avec les comités spécialisés des grandes filiales, pour l'ensemble du Groupe la couverture des risques de change et de matières premières, en particulier nickel et fuel, et la gestion des moyens financiers (placements et emprunts) ;
- la Direction du Management des Risques et des Assurances Groupe, rattachée au Directeur administratif et financier, coordonne le processus de gestion des Risques. Assistée du *Risk manager* Groupe, elle pilote le déploiement de la filière gestion des risques au sein du Groupe, réalise la mise à jour régulière de la cartographie des risques, et s'assure de la mise en œuvre de plans d'action afin d'accroître le niveau de maîtrise des risques. Elle rend compte au Comex et au Comité d'audit des actions menées sur la gestion des risques. Elle gère également la mise en place et le suivi de l'ensemble des contrats d'assurance souscrite par le Groupe ;
- le département fiscal, au sein de la Direction Comptabilité, Fiscalité et Consolidation, rattachée au Directeur administratif et financier. Centre de service, il assiste les différentes filiales du Groupe dans leurs obligations fiscales respectives et remplit celles de la Société mère ;
- la Direction de la Communication et du Développement Durable. Elle assiste les différentes Branches dans la maîtrise et la réduction de l'impact environnemental du Groupe, pour assurer la pérennité des activités, produits et marchés de

celui-ci au regard des évolutions réglementaires, politiques et de société ;

- la Direction des Ressources Humaines, Santé, Sécurité & Sûreté Groupe. Elle gère les ressources humaines au sein de la Société et assure la cohérence des politiques sociales au sein des différentes entités du Groupe. Elle coordonne les politiques Sûreté et Sécurité au sein du Groupe et formalise la dimension « santé » via un réseau de correspondants dans les sites ;
- plus généralement, chaque niveau hiérarchique de l'entreprise, dans son domaine de compétence est responsable de la définition, de la mise en œuvre et du pilotage des éléments de contrôle interne, sous le contrôle du Directeur concerné, membre du « Comex ».

Gestion des risques

Charte du management des risques

Le Conseil d'administration a adopté le 11 décembre 2013 les termes de la charte du management des risques du groupe ERAMET. Le groupe ERAMET retient pour définition du risque :

« Notre dispositif de management des risques est un levier de gestion du Groupe, et contribue notamment à l'atteinte des objectifs suivants :

- protéger nos principaux actifs humains et financiers, ainsi que notre image ;
- sécuriser la création de valeur ;
- favoriser une prise de risque à un niveau acceptable ;
- être en conformité avec les obligations légales et réglementaires, ainsi qu'avec les valeurs promues par le Groupe ;
- rechercher des opportunités pour le Groupe, créatrices de valeur (ex : nouveaux marchés, nouveaux clients, etc.). »

Le texte complet est disponible sur le site Internet d'ERAMET.

En raison de l'évolution permanente du contexte économique et réglementaire dans lequel s'inscrivent les activités du Groupe, ERAMET se doit de disposer d'une connaissance des risques d'origine interne ou externe qui pourraient l'empêcher d'atteindre ses objectifs, ou affecter l'un de ses principaux actifs ou processus clés. La démarche mise en œuvre par le Groupe comprend deux étapes : le recensement et l'évaluation des risques majeurs d'une part, la gestion des risques d'autre part.

Recensement et évaluation des risques

- Fin 2011, le Groupe a réalisé avec un cabinet de conseil la cartographie des risques du Groupe. La méthode déployée a permis d'identifier les risques majeurs d'ordre stratégique, opérationnel, financier, et de conformité pouvant affecter les Branches et plus largement, le Groupe.
- En 2013, la démarche a été poursuivie avec l'objectif d'un alignement du dispositif sur les meilleures pratiques :
 - actualisation des cartographies Branches ;
 - mise en place d'un outil de suivi des risques ;
 - la charte du management des risques et procédure associée a été validée par le Comité d'audit le 24 juillet 2013 et approuvée par le Conseil du 26 juillet 2013.

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.1. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Les principaux risques opérationnels et financiers auxquels le Groupe doit faire face sont décrits dans le Document de référence relatif à l'exercice 2012 au chapitre 3 – Facteurs de risques -, ainsi que dans l'annexe aux comptes consolidés 2013 pour les risques financiers.

Traitement des risques

En 2014 et au-delà, les principaux risques identifiés dans la cartographie font l'objet de deux types de traitement :

- Des plans d'actions visant à renforcer les dispositifs de maîtrise en place seront déployés sur les risques majeurs identifiés. Le suivi de la démarche sera assuré par le *Risk Manager* du Groupe.
- Le résultat de la cartographie des risques est intégré, dans la mesure du possible, au plan d'audit interne du Groupe : l'objectif de cette démarche est de s'assurer que des contrôles sont mis en place pour maîtriser les risques.

Les risques opérationnels sont gérés pour l'essentiel au niveau des Branches, d'une manière adaptée aux activités spécifiques. Les risques industriels et les risques liés à l'environnement sont suivis par les Branches, en liaison avec la Direction de la Communication et du Développement Durable.

Les risques financiers de liquidité, de taux, de change et matière premières sont gérés par la Direction du Financement et de la Trésorerie pour l'ensemble du Groupe, en liaison avec les interlocuteurs concernés des grandes filiales.

Enfin, la Direction du Financement et de la Trésorerie fixe avec les responsables des Branches, la politique de couverture des risques assurables pour toutes les sociétés du Groupe. Les différents programmes d'assurances sont décrits dans le Document de référence relatif à l'exercice 2012 du Groupe. Les compléments éventuels à ces programmes d'assurance seront décrits dans le Document de référence relatif à l'exercice 2013 du Groupe.

Informations synthétiques sur les procédures de contrôle interne mises en place dans le Groupe

- **Chartes existantes** : le Comité d'audit, l'Audit Interne, la Direction juridique, la Direction du Management des Risques et des Assurances Groupe, le Contrôle de Gestion, le département fiscal, la Direction des Systèmes d'Information ont publié chacun une charte. Ces chartes ont pour but de préciser les règles de fonctionnement de ces différents comités ou départements et Directions et de formaliser les échanges avec leurs différents interlocuteurs. Enfin, sur recommandation du Comité d'audit, le Conseil a adopté le 20 janvier 2010 les termes de la charte d'éthique du Groupe.
- **Délégations de signature, pouvoirs** : les trois Directeurs de Branche, Directeurs généraux délégués disposent de tous les pouvoirs que leur donne la loi. Le Directeur administratif et financier du Groupe dispose d'un pouvoir donné par le Président-Directeur général, lui permettant de gérer les différents comptes bancaires de la Société, et d'effectuer avec un cosignataire figurant sur une liste établie toute opération dans le domaine financier dans la limite d'un montant de cent millions d'euros. Il peut en outre effectuer seul, dans la limite du même montant, les opérations de change, de prêt, avance ou emprunt

par téléphone, ainsi que tout ordre de virement par fax en faveur de tiers avec contre-appel de la banque dans le cas de défaillance des systèmes de télétransmission. Ces opérations doivent être confirmées par écrit avec un cosignataire figurant sur la même liste.

- **Systèmes d'information** : la fonction Système d'Information Groupe a pour mission de renforcer la cohérence de ces systèmes au sein du Groupe, et d'assister les différentes filiales. Elle a mis en place un réseau mondial et une messagerie unique Groupe. Un renforcement de la sécurité à l'aide d'audits de certains systèmes a été effectué, ainsi que la mise en place d'outils spécifiques. La détermination d'un standard bureautique (matériel et logiciels) a été réalisée. Plusieurs projets de renforcement des systèmes de gestion ont été réalisés ou sont en cours dans les différentes Branches, dont en particulier la mise en place d'applications intégrées permettant notamment en matière d'achats, un meilleur contrôle des engagements et une séparation des tâches sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. Le projet Spring a été lancé en 2011 en vue de mieux sécuriser et moderniser nos infrastructures informatiques. Une organisation globale couvrant l'ensemble du Groupe et de ses filiales est en cours de mise en place. La modernisation porte sur trois aspects :

- un poste de travail repensé, embarquant les dernières technologies en terme de bureautique, communication, et de sécurisation des données et de la navigation Internet est en cours de déploiement ;
- les principaux serveurs de données sont consolidés au sein de centres régionaux. Le réseau intersites mondial est renforcé et si nécessaire doublé pour supporter cette nouvelle architecture technique ;
- concernant les applications métiers, une réflexion est lancée pour moderniser nos principales plateformes ERP autour de la solution SAP de manière cohérente sur l'ensemble du Groupe. Un premier projet pilote a été lancé pour la gestion de l'activité Manganèse Europe.

- **Organisation générale des procédures** : ERAMET a formalisé et diffusé sur l'ensemble de la Société et ses filiales des manuels de procédures internes qui concernent les investissements, la couverture des risques de change, les procédures de gestion (budget, plan opérationnel, plans de financement à long terme, prévisions, analyses d'écart), le manuel de consolidation et les règles comptables communes, les voyages et déplacements/notes de frais, les procédures financières en matière de trésorerie. Trois procédures dans le domaine de la prévention et la gestion des situations de crise ont été établies et diffusées. Elles concernent l'anticipation et l'identification des signaux faibles, les incidents sérieux et la gestion de crise pour des questions ou événements touchant à la sécurité des installations, des biens et des personnes, et la maîtrise des risques industriels et l'environnement.

- **Contrôle juridique et opérationnel exercé par la Société mère sur les filiales** :

- chaque Branche, du fait de la diversité des métiers, est gérée de manière autonome pour la gestion quotidienne. Elle dispose de son propre Comité de direction, qui prend l'ensemble des décisions relevant de son niveau, en informant le « Comex » Groupe de façon fidèle et régulière ;

- la Direction juridique assure le secrétariat du Conseil pour les principales sociétés (Société Le Nickel-SLN, Comilog S.A.) ;
- le Conseil d'administration de la société Comilog S.A. s'est doté courant 2008, d'un Comité d'audit, ainsi que d'un Comité des rémunérations. Les administrateurs représentant la société ERAMET ont proposé au Conseil d'administration de la Société Le Nickel (SLN), qui s'est tenu en Novembre 2008, de créer de même trois comités : Comité stratégique, Comité d'audit et Comité des rémunérations dans le cadre d'un dispositif de gouvernement de l'entreprise modernisé. Ceci a été mis en place lors du Conseil de SLN du 17 novembre 2009 avec beaucoup d'efficacité depuis lors. Ce dispositif a été adapté lors du Conseil d'administration de la SLN du 4 décembre 2012 pour tenir compte de la dissociation des fonctions de Président et de Directeur général de la Société et de la désignation de nouveaux titulaires de ces mandats en remplacement du Président-Directeur général du Groupe ;
- réunions de Branche : des réunions mensuelles sont organisées avec le management de chaque Branche pour examiner les résultats du mois, l'analyse des écarts par rapport au budget, et les plans d'action en résultant. Des comités gestion/comptabilité et Trésorerie ont de même lieu mensuellement réunissant respectivement Directeurs administratifs et financiers, comptables, contrôleurs de gestion, trésoriers des différentes Branches avec ceux de la Société tête de Groupe pour traiter des sujets communs et assurer la nécessaire coordination. Des réunions spécifiques ont lieu tous les mois pour traiter de tous les sujets ventes, comptabilité, trésorerie, assurances..., avec les Branches. Enfin des réunions spécifiques Budget, Représvisions, Plan sont de même organisées avec les mêmes participants que les réunions Branche pour traiter ces sujets ;
- exécution du plan d'audit interne : l'audit interne a réalisé 11 missions en 2013 sur l'ensemble des filiales du Groupe ;
- contrôle des investissements stratégiques : la Procédure Investissement prévoit l'instruction de tous les dossiers dépassant un montant de quatre millions d'euros en réunion Branche suivant des modalités précises (dossier de présentation, réunions de validation, suivi...). Les dossiers d'investissements sont contrôlés et validés sur le plan technique par la Direction technique rattachée au Directeur de la Stratégie et du Développement Groupe et, sur le plan économique, par la Direction administrative et financière. Dans le cas de dossiers à caractère stratégique, ceux-ci sont présentés au Conseil d'administration de la société ERAMET ;
- suivi des engagements donnés/reçus : indépendamment de la procédure décrite ci-dessus, le reporting trimestriel comptable prévoit une information sur ces engagements. Par ailleurs, la Direction juridique intervient en appui pour tous les contrats d'importance lors de leur négociation ou en cas de contentieux.

Dispositif de contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable

- Organisation de la fonction comptable au sein du Groupe : les Services Comptables de la société mère et de ses filiales

enregistrent les opérations quotidiennes (achats, ventes, mouvements de trésorerie) et s'assurent de la conformité des méthodes comptables avec les procédures diffusées par le Groupe. La Direction Comptabilité – Fiscalité – Consolidation au sein de la Direction administrative et financière du Groupe assure la tenue des comptes de la Société Mère, émet ses déclarations fiscales ainsi que toutes celles se rapportant à l'intégration fiscale et publie les comptes sociaux et consolidés d'ERAMET. La nécessaire coordination avec les filiales est assurée par le Comité comptabilité/gestion qui réunit tous les mois, les Directeurs administratifs et financiers, comptables et contrôleurs de gestion des principales Branches et Filiales.

- Procédures d'élaboration des comptes consolidés : la saisie des liasses de consolidation dans le logiciel BusinessObjects Finance est assurée par chaque filiale, et la consolidation au niveau Branche est assurée par chacune d'entre elles sous le contrôle et avec l'assistance du service de consolidation central. Ce dernier assure ensuite la consolidation Groupe. La consolidation est mensuelle, avec estimation pour les arrêts en cours d'année des éléments à caractère annuel (impôts, provisions...).
- Manuel comptable : le manuel de consolidation est diffusé à l'ensemble des filiales et comprend les règles comptables communes à l'ensemble du Groupe et applicables dans le cadre de comptes établis en conformité avec les normes IFRS. Il définit les méthodes d'évaluation utilisées par le Groupe et précise pour les sous-paliers de consolidation les règles à respecter pour l'élaboration des comptes.
- Contrôle budgétaire et de gestion : Le budget du plan opérationnel à trois ans, incluant le budget de la première année est déterminé en fin d'année pour l'année suivante, et au moins trois reprévisions sont réalisées en cours d'année pour le budget de l'année en cours. Les budgets et reprévisions ainsi que les plans d'action associés font l'objet de validations formelles par le management de la Branche, le Comex du Groupe puis par le Président-Directeur général d'ERAMET. Une analyse des écarts entre le budget et le réel est effectuée tous les mois au niveau des Branches puis au niveau du Groupe. En complément des comptes la Direction du Contrôle de Gestion prépare les analyses sur la performance du Groupe sur la période.
- Contrôle de la Trésorerie et du Financement : la Direction administrative et financière Groupe, outre son rôle pivot dans la gestion du risque de change et de matières premières, met en place les moyens de financement pour les principales filiales du Groupe, et réalise les placements financiers en liaison avec les responsables desdites filiales. Elle centralise les prévisions de trésorerie des principales sociétés et les assiste dans la mise en place des moyens de paiement sur les pays à risque. Le Groupe a créé fin 2004 une Société de Trésorerie Participante, Metal Securities, dont l'objet est de servir de pivot de trésorerie central pour l'ensemble des sociétés du Groupe. Fin 2006, il a été créé une société « de garantie de changes », Metal Currencies, dont l'objet est de regrouper les opérations de change qui étaient auparavant domiciliées dans les comptes de chacune des entités du Groupe. Tant Metal Securities que Metal Currencies font l'objet d'une gouvernance élaborée associant totalement les responsables des filiales concernées.

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.1. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Travaux du Comité d'audit du Conseil d'administration : le Comité d'audit revoit les comptes semestriels et annuels, suit les contentieux importants, la conformité aux procédures de la politique de gestion des changes et matières premières ainsi que les politiques de couverture. Il examine le plan de l'audit interne et les actions décidées suite aux audits réalisés.
- Liaison avec les Commissaires aux comptes : la revue des comptes par les auditeurs est semestrielle et fait l'objet de réunions de validation avec les Directions financières des Branches, du Groupe, avec les Directeurs de Branche, le Directeur administratif et financier du Groupe puis avec le Président-Directeur général d'ERAMET.

Paris, le 20 février 2014

Le Président du Conseil d'administration

Annexe – Mise en œuvre de la règle « Appliquer ou expliquer »

Dispositions du Code Afep-Medef écartées	Explications
<p>Recommandation 17.1 (sur renvoi à 18.1) – composition du Comité de sélection :</p> <p><i>« Il ne doit comporter aucun dirigeant mandataire social et doit être composé majoritairement d'administrateurs indépendants. Il doit être présidé par un administrateur indépendant ».</i></p>	<p>Le Comité de sélection ne comprend pas d'administrateur indépendant et le Président-Directeur général est membre du Comité. Cette situation tient aux règles particulières du Pacte d'actionnaires visant à organiser les relations entre les actionnaires de contrôle de la Société.</p>
<p>Recommandation 17.2 – attributions du Comité de sélection</p> <p>S'agissant de la sélection de nouveaux administrateurs, le Comité de sélection « a la charge de faire des propositions au conseil ».</p>	<p>Le Comité de sélection n'a pas pour mission de proposer au Conseil la sélection de nouveaux administrateurs.</p> <p>Cette situation tient aux règles particulières du Pacte d'actionnaires visant à organiser les relations entre les actionnaires de contrôle de la Société, qui prévoit uniquement que le Comité de sélection « a pour mission de proposer aux organes sociaux compétents la nomination des dirigeants des différentes Branches d'activité et le Directeur financier du groupe ERAMET ». Toutefois, la charte du Comité de sélection indique que « s'agissant de l'examen des propositions de nomination de nouveaux administrateurs indépendants, le Comité de sélection a la charge, dans le respect des dispositions du Pacte, d'examiner dans quelle mesure les candidats possibles répondent aux critères d'indépendance proposés par le Code Afep/Medef et de faire part au Conseil du résultat de cet examen » et que « s'agissant de l'examen des propositions de nominations de nouveaux administrateurs, le Comité de sélection a la charge, dans le respect des dispositions du Pacte, de s'assurer de l'absence d'incompatibilité légale ou de conflit d'intérêt ».</p>
<p>Recommandation 23.2.4 – actions de performance :</p> <p><i>« Il convient de [...] conditionner, suivant des modalités fixées par le conseil et rendues publiques à leur attribution, les actions de performance attribuées aux dirigeants mandataires sociaux à l'achat d'une quantité définie d'actions lors de la disponibilité des actions attribuées. »</i></p>	<p>Compte tenu du niveau significatif de l'obligation de conservation imposée lors de l'acquisition définitive d'actions (20 % des actions pendant toute la durée du mandat), il n'est pas imposé l'achat d'une quantité supplémentaire d'actions de la Société lors de la disponibilité des actions attribuées.</p>
<p>Recommandation 23.2.5 – indemnité de départ du PDG : nombre d'annuité prises en compte : deux ans de rémunération fixe et variable.</p>	<p>L'indemnité est calculée sur la base de trois fois la dernière rémunération annuelle fixe brute à laquelle s'ajoute une somme égale à trois fois la moyenne des rémunérations annuelles variables brutes perçues au cours des trois derniers exercices pleins précédant le départ. Ce dispositif a été maintenu afin de préserver l'économie générale du contrat de mandataire social du 26 avril 2007.</p> <p>Enfin, il est rappelé que M. Patrick Buffet ne bénéficie d'aucun contrat de travail avec la société ERAMET, suspendu pendant la durée de son mandat social, à la différence des trois Directeurs généraux délégués également mandataires sociaux.</p>
<p>Recommandation 23.2.6 – régimes de retraite supplémentaires :</p> <p><i>« L'augmentation des droits potentiels doit être progressive en fonction de l'ancienneté dans le régime et ne doit représenter, chaque année, qu'un pourcentage limité à 5 % de la rémunération du bénéficiaire. »</i></p>	<p>Les règles relatives à la progressivité de l'augmentation des droits potentiels ne sont pas en ligne avec cette recommandation. Ceci résulte de la nécessité pour le Groupe de pouvoir attirer des salariés très expérimentés, avec des carrières longues.</p> <p>L'ensemble du dispositif de régime de retraite supplémentaire, combiné à la limitation globale de 35 % de la rémunération de référence, rémunération de référence elle-même limitée à 25 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale, confère à l'ensemble de ce régime de retraite un caractère équilibré.</p>

Annexe – Composition détaillée du Conseil d'administration et de la Direction générale au 20 février 2014

Liste et fonctions des administrateurs

Nom, prénom ou dénomination sociale Principale fonction Lien familial Expertise	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement, et date d'échéance du mandat	Autres fonctions exercées
<p>Buffet Patrick Administrateur, ⁽³⁾ ⁽⁵⁾ Président-Directeur général depuis le 25 avril 2007 Né le 19 octobre 1953 (60 ans) Nationalité française Adresse professionnelle : Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris M. Buffet est ingénieur au Corps des Mines. Il a été Délégué général de Suez jusqu'en 2007.</p>	<p>Administrateur : Coopté au Conseil du 7 mars 2007 Président-Directeur général : Conseil du 25 avril 2007</p>	<p>Renouvellements : Assemblées Générales du 25 avril 2007 et du 11 mai 2011 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2014</p>	<p>Au sein de sociétés du Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur de la Société Le Nickel-SLN ; <ul style="list-style-type: none"> Administrateur de Comilog S.A. <p>Au sein de sociétés hors du Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> Membre du Conseil de surveillance d'Arcole Industries (non cotée) ; <ul style="list-style-type: none"> Administrateur de Bureau Veritas, Banimmo (Belgique) (sociétés cotées). <p>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur de Rhodia (jusqu'au 21 octobre 2011) ; Président-Directeur général de la Société Le Nickel-SLN (jusqu'au 31 décembre 2012).
<p>Antsélévé Michel Administrateur Né le 19 février 1965 (48 ans) Nationalité gabonaise Adresse professionnelle : Présidence de la République Libreville Gabon M. Antsélévé est Conseiller Spécial Chargé de Missions du Président de la République gabonaise, Chef de département Mines, Hydrocarbures, Énergies et Ressources Hydrauliques.</p>	<p>Assemblée Générale du 15 mai 2013</p>	<p>Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2016</p>	<p>Au sein de sociétés hors du Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur représentant la Présidence de la République gabonaise aux Conseils d'administration de la Société de Développement des Ports (Gabon), la Compagnie Minière de Bellinga (Gabon) et la Société Nationale de Gestion et de Construction du Logement Social (Gabon). <p>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur représentant la République gabonaise au Conseil d'administration de la Compagnie de Navigation Intérieure (Gabon).
<p>Cheremetinski Claire Administrateur représentant de l'État ⁽⁴⁾ Née le 2 mai 1976 (37 ans) Nationalité française Adresse professionnelle : Agence des Participations de l'État 139, rue de Bercy Teledoc 229 75012 Paris Mme Cheremetinski est Sous-Directrice Énergie et autres participations à l'Agence des Participations de l'État.</p>	<p>Cooptée au conseil du 14 décembre 2011 (ratification par l'Assemblée Générale du 15 mai 2012)</p>	<p>Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2014</p>	<p>Au sein de sociétés hors du Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur de la Française des Jeux ; Membre du Conseil de surveillance d'AREVA, d'Électricité Réseau Distribution France (ERDF) et RTE EDF Transport. <p>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur d'AREVA NC.

(1) Comité d'audit.

(2) Comité des rémunérations.

(3) Comité de sélection.

(4) Administrateur indépendant.

(5) Comité stratégique.

Nom, prénom ou dénomination sociale Principale fonction Lien familial Expertise	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement, et date d'échéance du mandat	Autres fonctions exercées
<p>FSI Equation Administrateur ⁽³⁾ ⁽⁵⁾ Représentée par Gilet Jean-Yves Né le 9 mai 1956 (57 ans) Nationalité française Adresse professionnelle : 6-8, boulevard Haussmann 75009 Paris M. Gilet est Directeur exécutif ETI/GE de Bpifrance.</p>	<p>Coopté par le Conseil du 25 mai 2012 (ratification par l'Assemblée Générale du 15 mai 2013)</p>	<p>Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2014</p>	<p>Au sein de sociétés hors du Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> • Directeur exécutif ETI/GE de Bpifrance Participations ; • Membre du Conseil d'administration d'Eiffage et Orange. <p>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> • Directeur général du Fonds Stratégique d'Investissement ; • Membre du Conseil d'administration d'ArcelorMittal France, ArcelorMittal Stainless International, ArcelorMittal Europe, ArcelorMittal Stainless France, ArcelorMittal Stainless Belgium, ArcelorMittal Inox Brasil.
<p>Duval Georges Administrateur Directeur général délégué Né le 3 mai 1946 (67 ans) Nationalité française Adresse professionnelle : Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris Frère d'Édouard Duval, cousin de Cyrille et Patrick Duval M. Duval est Directeur général délégué d'ERAMET, Gérant de SORAME et Directeur général de CEIR.</p>	<p>Assemblée Générale du 21 juillet 1999 Directeur général délégué : Conseil du 23 mai 2002</p>	<p>Renouvellement : Assemblées Générales du 21 mai 2003, du 25 avril 2007 et du 11 mai 2011 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2014</p>	<p>Au sein de sociétés du Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> • Président de : Aubert & Duval (SAS) ; ERAMET Holding Alliages (SAS) ; ERAMET Alliages ; Erasteel (SAS). <p>Au sein de sociétés hors du Groupe (sociétés non cotées)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gérant de SORAME SCA ; • Directeur général de CEIR. <p>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> • Président de UKAD (S.A.).
<p>Duval Édouard Administrateur ⁽³⁾ ⁽⁵⁾ Né le 2 décembre 1944 (69 ans) Nationalité française Adresse professionnelle : Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris Frère de Georges Duval, cousin de Cyrille et Patrick Duval M. Duval est Président d'ERAMET International, Président du Conseil de Gérance de SORAME et Directeur général de CEIR.</p>	<p>Assemblée Générale du 21 juillet 1999</p>	<p>Renouvellements : Assemblées Générales du 21 mai 2003, du 25 avril 2007 et du 11 mai 2011 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2014</p>	<p>Au sein de sociétés du Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur de la Société Le Nickel-SLN ; • Président d'ERAMET International (SAS) ; <ul style="list-style-type: none"> • Directeur général délégué d'ERAMET Holding Alliages (SAS). <p>Au sein de sociétés hors du Groupe (sociétés non cotées)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Président du Conseil de Gérance de SORAME SCA ; • Directeur général de CEIR.

(1) Comité d'audit.

(2) Comité des rémunérations.

(3) Comité de sélection.

(4) Administrateur indépendant.

(5) Comité stratégique.

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.1. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nom, prénom ou dénomination sociale Principale fonction Lien familial Expertise	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement, et date d'échéance du mandat	Autres fonctions exercées
<p>CEIR Administrateur représenté par Duval Patrick Représentant permanent de CEIR au Conseil d'administration Né le 15 mai 1941 (72 ans) Nationalité française Adresse : c/o ERAMET Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris Frère de Cyrille Duval, cousin de Georges et Édouard Duval M. Duval est Président de CEIR et Gérant de SORAME.</p>	Assemblée Générale du 11 mai 2011	Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2014	<p>Au sein de sociétés du Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> • Directeur général d'ERAMET Holding Alliages. <p>Au sein de sociétés hors du Groupe (sociétés non cotées)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Président de CEIR ; • Gérant de SORAME SCA ; • Administrateur de Cartonneries de Gondardennes S.A. ; • Gérant de SCI Compagnie Franroval, SCI Les Bois de Batonceau, SCI de la Plaine, SCEA Les Terres d'Orphin.
<p>SORAME Administrateur ⁽³⁾ ⁽⁵⁾ représenté par Duval Cyrille Représentant permanent de SORAME au Conseil d'administration Né le 18 juillet 1948 (65 ans) Nationalité française Adresse professionnelle : Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris Frère de Patrick Duval, cousin de Georges et Édouard Duval M. Duval est Secrétaire général de la branche Alliages et Gérant de SORAME et Directeur général de CEIR.</p>	Assemblée Générale du 11 mai 2011	Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2014	<p>Au sein de sociétés du Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> • Directeur général délégué d'ERAMET Holding Alliages ; • Administrateur de Comilog S.A. ; • Représentant permanent d'ERAMET Holding Alliages au Conseil de Metal Securities ; • Président de Brown Europe et de la société Forges de Monplaisir ; • Gérant de Transmet et de la SCI Grande Plaine. <p>Au sein de sociétés hors du Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur de Nexans (société cotée) ; <p>(sociétés non cotées)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Directeur général de CEIR ; • Gérant de SORAME. <p>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> • Président d'AD TAF.
<p>Grégoire-Sainte-Marie Caroline Administrateur ⁽¹⁾ ⁽⁴⁾ Née le 27 octobre 1957 (56 ans) Nationalité française Adresse professionnelle c/o ERAMET Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris Mme Grégoire-Sainte-Marie a exercé des fonctions de Direction générale au sein des Groupes Frans Bonhomme, Tarmac et Lafarge et exerce une activité investisseur.</p>	Coopté par le Conseil du 25 mai 2012 (ratification par l'Assemblée Générale du 15 mai 2013)	Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2014	<p>Au sein de sociétés hors du Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur de Groupama S.A. (société cotée) et FLSMIDTH (Danemark) ; • Censeur de Safran (société cotée). <p>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> • Président-Directeur général de Frans Bonhomme, Président-Directeur général de Tarmac

(1) Comité d'audit.

(2) Comité des rémunérations.

(3) Comité de sélection.

(4) Administrateur indépendant.

(5) Comité stratégique.

Nom, prénom ou dénomination sociale Principale fonction Lien familial Expertise	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement, et date d'échéance du mandat	Autres fonctions exercées
<p>Le Hénaff Thierry Administrateur ⁽⁴⁾ ⁽⁵⁾ Né le 4 mai 1963 (50 ans) Nationalité française Adresse professionnelle ARKEMA 420, rue d'Estienne-d'Orves 92705 Colombes Cedex M. Le Hénaff est Président-Directeur général d'Arkema depuis le 6 mars 2006.</p>	<p>Coopté par le Conseil du 25 mai 2012 (ratification par l'Assemblée Générale du 15 mai 2013)</p>	<p>Renouvellement à l'Assemblée Générale du 15 mai 2013 Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2016</p>	<p>Au sein de sociétés hors du Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> Président-Directeur général d'ARKEMA (société cotée) ; Président du Conseil d'administration d'ARKEMA FRANCE <p>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années. Néant.</p>
<p>Lepoutre Manoelle Administrateur ⁽⁴⁾ ⁽⁵⁾ Née le 8 mai 1959 (54 ans) Nationalité française Adresse professionnelle : TOTAL 2, place Jean-Millier La Défense 6 92078 Paris La Défense Cedex Mme Lepoutre est Directeur des Dirigeants et Équipes Dirigeantes du groupe TOTAL et membre du CODIR.</p>	<p>Assemblée Générale du 11 mai 2011</p>	<p>Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2014</p>	<p>Au sein de sociétés hors du Groupe (sociétés non cotées)</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur de la Fondation Villette-Entreprises. <p>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur de l'Ifremer (jusqu'en 2011), de Total E&P Norvège (jusqu'en 2010).
<p>Mapou Louis Administrateur Né le 14 novembre 1958 (55 ans) Nationalité française Adresse professionnelle STCPI Immeuble Carcopino 3000 98845 Nouméa Cedex M. Mapou est Président de la STCPI.</p>	<p>Coopté par le Conseil du 29 mars 2001 (ratification par l'Assemblée Générale du 30 mai 2001)</p>	<p>Renouvellements : Assemblées Générales des 21 mai 2003, 25 avril 2007 et 11 mai 2011 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2014</p>	<p>Au sein de sociétés hors du Groupe (sociétés non cotées)</p> <ul style="list-style-type: none"> Président de la STCPI (Nouvelle-Calédonie) ; <ul style="list-style-type: none"> Directeur général de Sofinor (Nouvelle-Calédonie). <p>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur de la Société Le Nickel-SLN.
<p>Quintard Michel Administrateur Né le 1^{er} août 1946 (67 ans) Nationalité française Adresse professionnelle BP 1109 98845 Nouméa Cedex M. Quintard est Conseiller technique à la Chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie, qu'il a présidée de 1998 à 2005.</p>	<p>Coopté par le Conseil du 15 décembre 2010 (ratification par l'Assemblée Générale du 11 mai 2011).</p>	<p>Renouvellement : Assemblée Générale du 15 mai 2013 Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2016</p>	<p>Au sein de sociétés du Groupe (sociétés non cotées)</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur de la Société Le Nickel-SLN. <p>Au sein de sociétés hors du Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> Gérant de Locauto, filiale du Groupe CFAO ; <ul style="list-style-type: none"> Conseiller du commerce extérieur, conseiller technique à la CCI de NC. <p>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur de Vale NC.

(1) Comité d'audit.

(2) Comité des rémunérations.

(3) Comité de sélection.

(4) Administrateur indépendant.

(5) Comité stratégique.

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.1. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nom, prénom ou dénomination sociale Principale fonction Lien familial Expertise	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement, et date d'échéance du mandat	Autres fonctions exercées
Somnolet Michel Administrateur ⁽¹⁾ ⁽²⁾ ⁽⁴⁾ Né le 6 février 1940 (73 ans) Nationalité française Adresse professionnelle c/o ERAMET Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris M. Somnolet est ancien administrateur, Vice-Président et Directeur général de l'administration finance de L'Oréal (jusqu'en 2002).	Assemblée Générale du 21 mai 2003	Renouvellements : Assemblées Générales des 25 avril 2007 et 11 mai 2011 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2014	Au sein de sociétés hors du Groupe <ul style="list-style-type: none">Administrateur et membre du Comité de rémunération de L'Oréal USA ;Président du Conseil de CSTC (Tanzanie). Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années <ul style="list-style-type: none">Administrateur et Vice-Président du conseil de L'Oréal Maroc ;Administrateur de Perinvest Dividend Equity Fund.
Tendil Claude Administrateur ⁽²⁾ Né le 25 juillet 1945 (68 ans) Nationalité française Adresse professionnelle Generali France 7-9, bld Haussmann 75309 Paris Cedex 09 M. Tendil est Président du Groupe Generali en France.	Coopté par le Conseil du 25 mai 2012 (Ratification par l'Assemblée Générale du 15 mai 2013)	Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2014	Au sein de sociétés hors du Groupe <ul style="list-style-type: none">Président du Conseil d'administration de Generali France, Generali Vie et Generali IARD ;Président du Conseil d'administration de Europ Assistance Holding et Generali France Assurance ;Administrateur de SCOR SE ;Président du Conseil d'administration de Europ Assistance Italie ;Représentant permanent de Europ Assistance Holding au Conseil de Europ Assistance Espagne. Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années <ul style="list-style-type: none">Administrateur de Assicurazioni Generali S.p.A (jusqu'en avril 2010).
Tona Frédéric Administrateur ⁽⁴⁾ Né le 27 août 1947 (66 ans) Nationalité française Adresse professionnelle c/o ERAMET Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris M. Tona est consultant indépendant dans le domaine minier.	Assemblée Générale du 15 mai 2013	Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2016	Au sein de sociétés hors du Groupe <ul style="list-style-type: none">Administrateur d'OMM (OSEAD Mining Morocco) (Maroc), de CMT (Compagnie Minière de Touissit) (Maroc), de Minrex S.A. (Maroc). Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années : <ul style="list-style-type: none">Administrateur d'OSEAD SAS (France), de SOMAIR (Niger), de Cominak (Niger), d'Imouraren (Niger), de CFMM (France) ;Administrateur d'ERAMET en qualité de représentant d'AREVA jusqu'en mai 2011 puis en son nom propre jusqu'au 25 mai 2012.

(1) Comité d'audit.

(2) Comité des rémunérations.

(3) Comité de sélection.

(4) Administrateur indépendant.

(5) Comité stratégique.

Nom, prénom ou dénomination sociale Principale fonction Lien familial Expertise	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement, et date d'échéance du mandat	Autres fonctions exercées
<p>Treuille Antoine Administrateur ⁽¹⁾ ⁽²⁾ ⁽⁴⁾ Né le 7 octobre 1948 (65 ans) Adresse professionnelle Charter Pacific Corporation 3239, 47 Street Astoria, NY 11103 États-Unis M. Treuille est Président d'Altamont Capital Partners LLC.</p>	<p>Assemblée Générale du 21 juillet 1999</p>	<p>Renouvellement : Assemblées Générales des 21 mai 2003, 25 avril 2007 et 11 mai 2011 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2014</p>	<p>Au sein de sociétés hors du Groupe (sociétés non cotées)</p> <ul style="list-style-type: none"> Président de : Altamont Capital Partners, LLC (États-Unis), Mercantile Capital Partners LLC (États-Unis) ; Président de Charter Pacific Corporation (États-Unis) ; Administrateur : Harris Interactive, Inc. (États-Unis), <i>French American Foundation</i>. <p>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur de BIC S.A. (France), Harlem Furniture, LLC (États-Unis) (jusqu'en 2009), Partex Corporation et Imperial Headwear Inc. (États-Unis) (jusqu'en 2013) ; Président de Partex Corporation (États-Unis) (jusqu'en 2013).
<p>Madelin Bertrand Directeur général délégué (non administrateur) Né le 13 septembre 1954 (59 ans) Adresse professionnelle Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris M. Madelin est Directeur général délégué.</p>	<p>Nommé par le Conseil du 12 décembre 2007</p>		<p>Au sein de sociétés du Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> Président du Conseil de Strand Minerals (Indonesia) Pte Ltd (Singapour) ; Administrateur de la Société Le Nickel-SLN ; Membre du <i>Board of Commissioners</i> de Pt Weda Bay Nickel (Indonésie) ; Président de la société Eurotungstène. <p>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années Néant.</p>
<p>Vecten Philippe Directeur général délégué (non administrateur) Né le 22 avril 1949 (64 ans) Adresse professionnelle Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris M. Vecten est Directeur général délégué.</p>	<p>Nommé par le Conseil du 23 mai 2007</p>		<p>Au sein de sociétés du Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur de Comilog S.A. ; Comilog US ; Port Minéralier d'Owendo, Maboumine ; Président du Conseil d'administration de Setrag et d'Eralloys Holding AS ; Directeur général d'ERAMET Comilog Manganèse ; Gérant de Comilog Holding. <p>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur de Tinfos International (jusqu'en janvier 2010) et Société Le Nickel-SLN (jusqu'en juin 2012).

(1) Comité d'audit.

(2) Comité des rémunérations.

(3) Comité de sélection.

(4) Administrateur indépendant.

(5) Comité stratégique.

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.1. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ainsi que le paragraphe 14.1 de l'annexe 1 du règlement CE n° 809/2004 le prévoit, la Société vous informe qu'à la connaissance de la Société et à la date d'établissement du présent rapport :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'administration ou de la Direction générale ;
- aucun des membres du Conseil d'administration ni de la Direction générale n'a été associé au cours des cinq dernières années à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que Directeur général ;

- aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'administration ou de la Direction générale par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) ; et
- aucun administrateur ni membre de la Direction générale n'a été empêché par un tribunal au cours des cinq dernières années d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Aucun administrateur n'est en conflit d'intérêts au sens du paragraphe 14.2 de l'annexe 1 du règlement CE 809/2004 et n'a conclu un contrat de service avec ERAMET.

Tableau récapitulatif des changements intervenus dans la composition du Conseil durant l'exercice 2013 et jusqu'à la date de dépôt du présent document

Nominations de deux administrateurs lors de l'Assemblée Générale du 15 mai 2013	M. Michel Antsélévé, de nationalité gabonaise, Conseiller Spécial chargé de missions du Président de la République gabonaise. M. Frédéric Tona, de nationalité française, Consultant indépendant dans le domaine minier.
Départs	En février 2014, M. Jean-Yves Gilet a remplacé M. Thomas Devedjian en qualité de représentant permanent de FSI Equation.
Renouvellement du mandat de deux administrateurs lors de l'Assemblée Générale du 15 mai 2013.	M. Thierry Le Hénaff, Président-Directeur général d'Arkema. M. Michel Quintard, Conseiller technique à la Chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie.

4.2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ERAMET

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Eramet et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 21 février 2014

Les Commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES

Alain Penanguer

ERNST & YOUNG et Autres

Aymeric de La Morandière

4.3. RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

4.3.1. Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux membres du « Comex » est fixée chaque année par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations. Pour les membres du « Comex » non mandataires sociaux, les rémunérations sont fixées par le Président-Directeur général du Groupe.

La rémunération de chacun des membres du « Comex » comprend une partie fixe et une partie variable. Les objectifs des dirigeants

mandataires sociaux sont déterminés en Comité des rémunérations et transmis pour approbation au Conseil d'administration.

La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux repose sur des principes détaillés au sein du rapport du Président du Conseil d'administration, au paragraphe « Comité des rémunérations ».

Le détail de la répartition individuelle du montant des rémunérations brutes dues au titre de 2013 aux mandataires sociaux et aux membres du Comité exécutif « Comex » du Groupe se répartit ainsi :

Tableau 1 – Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

(en euros)	Rémunérations dues au titre de l'exercice		Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice ⁽²⁾		Total	Total
	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Patrick Buffet ⁽¹⁾ Président-Directeur général	1 589 502	1 662 555	1 223 761	976 662	2 813 263	2 639 217
Georges Duval ⁽¹⁾ Directeur général délégué	474 939	446 752	277 743	90 810	752 682	537 562
Bertrand Madelin ⁽¹⁾ Directeur général délégué	383 868	403 472	216 841	169 361	600 709	572 833
Philippe Vecten ⁽¹⁾ Directeur général délégué	507 482	495 852	258 353	206 593	765 835	702 445
Édouard Duval Directeur ERAMET International	318 240	338 335	49 158	78 551	367 398	416 886
Cyrille Duval Secrétaire général branche Alliages	228 661	228 684	27 310	33 600	255 971	262 284
Total Mandataires sociaux	3 502 692	3 575 650	2 053 166	1 555 577	5 555 858	5 131 227
Michel Carnec ⁽¹⁾ Directeur des Ressources Humaines	416 697	407 376	234 593	187 523	651 290	594 899
Jean-Didier Dujardin ⁽¹⁾ Directeur administratif et financier	455 682	465 204	271 461	219 306	727 143	684 510
Catherine Tissot-Colle ⁽¹⁾ Directeur Communication & Développement Durable	265 596	241 041	157 579	127 134	423 175	368 175
TOTAL MANDATAIRES SOCIAUX ET COMEX	4 640 667	4 689 271	2 716 799	2 089 540	7 357 466	6 778 811

(1) Membre du Comex.

(2) Calculé selon la juste valeur de l'action au jour d'attribution par le Conseil d'administration – Il n'y a pas eu d'attribution d'options au cours de l'exercice.

Tableau 2 – Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social et/ou membres du Comex

	Montant au titre de l'exercice 2013		Montant au titre de l'exercice 2012	
	Dus	Versés	Dus	Versés
Patrick Buffet				
Président-Directeur général				
Rémunération fixe	807 365	807 365	783 850	783 850
Rémunération variable	712 566	804 479	804 479	650 022
Jetons de présence	62 992	66 500	66 500	65 000
Avantages en nature ⁽¹⁾	6 579	6 579	7 726	7 726
Total	1 589 502	1 684 923	1 662 555	1 506 598
Georges Duval				
Directeur général délégué				
Rémunération fixe	326 600	326 600	320 197	320 197
Rémunération variable	119 145	98 861	98 861	90 704
Jetons de présence	25 000	23 500	23 500	20 000
Avantages en nature ⁽¹⁾	4 194	4 194	4 194	4 194
Total	474 939	453 155	446 752	435 095
Bertrand Madelin				
Directeur général délégué				
Rémunération fixe	261 250	261 250	250 000	250 000
Rémunération variable	96 924	124 556	124 556	102 241
Jetons de présence	22 500	24 500	24 500	25 500
Avantages en nature ⁽¹⁾	3 194	3 194	4 416	4 416
Total	383 868	413 500	403 472	382 157
Philippe Vecten				
Directeur général délégué				
Rémunération fixe	306 940	306 940	298 000	298 000
Rémunération variable	156 191	150 699	150 699	120 558
Jetons de présence	38 737	41 573	41 573	43 914
Avantages en nature ⁽¹⁾	5 614	5 614	5 580	5 580
Total	507 482	504 826	495 852	468 052
Édouard Duval				
Directeur ERAMET International				
Rémunération fixe	281 740	281 740	277 573	277 573
Rémunération variable		23 262	23 262	19 822
Jetons de présence	36 500	37 500	37 500	34 500
Avantages en nature ⁽¹⁾				
Total	318 240	342 502	338 335	331 895
Cyrille Duval				
Secrétaire général branche Alliages				
Rémunération fixe ⁽²⁾	161 409	161 409	157 596	157 396
Rémunération variable	23 036	28 367	28 367	24 473
Jetons de présence	40 995	39 500	39 500	36 000
Avantages en nature ⁽¹⁾	3 221	3 221	3 221	3 221
Total	228 661	232 497	228 684	221 090
SOUS-TOTAL MANDATAIRES SOCIAUX	3 502 692	3 631 403	3 575 650	3 344 887

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.3. RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

	Montant au titre de l'exercice 2013		Montant au titre de l'exercice 2012	
	Dus	Versés	Dus	Versés
Michel Carnec				
Directeur des Ressources Humaines				
Rémunération fixe	278 615	278 615	270 500	270 500
Rémunération variable	110 141	107 997	107 997	100 750
Jetons de présence	23 495	24 500	24 500	21 500
Avantages en nature ⁽¹⁾	4 446	4 446	4 379	4 379
Total	416 697	415 558	407 376	397 129
Jean-Didier Dujardin				
Directeur administratif et financier				
Rémunération fixe	322 400	322 400	313 000	313 000
Rémunération variable	86 509	104 776	104 776	101 127
Jetons de présence	40 491	41 500	41 500	42 000
Avantages en nature ⁽¹⁾	6 282	6 282	5 928	5 928
Total	455 682	474 958	465 204	462 055
Catherine Tissot-Colle				
Directeur Communication & Développement Durable				
Rémunération fixe	187 250	187 250	181 800	181 800
Rémunération variable	74 601	55 631	55 631	57 372
Jetons de présence				
Avantages en nature ⁽¹⁾	3 745	3 745	3 610	3 610
Total	265 596	246 626	241 041	242 782
TOTAL MANDATAIRES SOCIAUX ET COMEX	4 640 667	4 768 545	4 689 271	4 446 853

(1) Il s'agit de la mise à disposition d'une voiture de fonction.

(2) Temps partiel à compter du 1^{er} janvier 2012.

Aucune rémunération variable pluriannuelle ou rémunération exceptionnelle n'est due ou n'a été versée au cours de l'exercice.

Le montant des dix plus fortes rémunérations versées par ERAMET au titre de l'année 2013 s'élève à 4 774 910,50 euros et a fait l'objet d'une certification des Commissaires aux comptes.

Tableau 3 – Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Le montant des jetons de présence versés aux mandataires sociaux d'ERAMET en janvier 2014 au titre de l'année 2013 s'élève à 497 600 euros (428 775 euros en 2012). L'enveloppe globale allouée au Conseil d'administration a été fixée à 700 000 euros lors de l'Assemblée Générale du 15 mai 2013 (treizième résolution), à répartir librement par le Conseil d'administration entre les administrateurs.

La distribution des jetons de présence au titre de l'année 2013 a été opérée sur les bases suivantes :

- forfait annuel de 13 000 euros ;
- montant de 1 500 euros à chaque participation effective au Conseil ;

- forfait annuel de 8 000 euros pour les membres du Comité d'audit ;
- montant de 1 300 euros à chaque participation effective au Comité d'audit ;
- forfait annuel de 8 000 euros pour les membres du Comité de rémunération ;
- montant de 1 300 euros à chaque participation effective au Comité de rémunération.

Par ailleurs, une indemnité de déplacement de 1 525 euros est versée à chaque administrateur résidant à l'étranger, lorsqu'il y a effectivement déplacement, lors de chaque Conseil (et Comité pour le cas où une réunion de Comité se tiendrait plus de 48 heures avant ou après une réunion du Conseil).

Les jetons de présence versés aux administrateurs d'ERAMET par d'autres sociétés du Groupe ont atteint globalement quant à eux 79 487 euros en 2013 (87 500 euros en 2012).

Il n'est pas versé d'autre rémunération aux mandataires sociaux non dirigeants.

La répartition des jetons de présence versés début 2014 au titre de l'exercice 2013 est la suivante (en euros et avant retenues à la source) :

	ERAMET	Autres sociétés	Total 2013	Total 2012
Michel Antsélévé ⁽¹⁰⁾	20 225	-	20 225	-
Patrick Buffet ⁽¹⁾	25 000	37 992	62 992	66 500
Pierre Charreton (AREVA) ⁽⁴⁾		-		5 528
Claire Cheremetinski (rep. État) ⁽³⁾	23 500	-	23 500	23 500
Thomas Devedjian (FSI Equation) ⁽⁹⁾	25 000	-	25 000	13 583
Cyrille Duval ⁽¹⁾	25 000	15 995	40 995	39 500
Édouard Duval ⁽¹⁾	23 500	13 000	36 500	37 500
Georges Duval ⁽¹⁾	25 000	-	25 000	23 500
Patrick Duval	22 000	-	22 000	23 500
Caroline Grégoire-Sainte-Marie ⁽⁶⁾	36 900	-	36 900	19 350
Gilbert Lehmann ⁽⁷⁾	-	-	-	16 050
Thierry Le Hénaff ⁽⁸⁾	25 000	-	25 000	10 583
Manoelle Lepoutre ⁽²⁾	22 000	-	22 000	23 500
Jean-Hervé Lorenzi ⁽⁵⁾	-	-	-	9 917
Louis Mapou	26 575	-	26 575	16 000
Sébastien de Montessus (AREVA) ⁽⁷⁾	-	-	-	2 889
Michel Quintard	28 075	12 500	40 575	39 575
Michel Somnolet	58 200	-	58 200	59 275
Claude Tendil ⁽⁶⁾	35 200	-	35 200	19 550
Frédéric Tona ⁽⁶⁾	14 125	-	14 125	16 275
Antoine Treuille	62 300	-	62 300	50 200
TOTAL	497 600	79 487	577 087	516 275

(1) Autres rémunérations : voir les autres tableaux relatifs à la rémunération des mandataires sociaux.

(2) Nomination lors de l'Assemblée Générale du 11 mai 2011.

(3) Nomination lors du Conseil d'administration du 14 décembre 2011 – montant versé au ministère des Finances.

(4) Nomination à compter du 20 mars 2012 – Démission lors du Conseil d'administration du 25 mai 2012.

(5) Démission lors du Conseil d'administration du 25 mai 2012.

(6) Démission lors du Conseil d'administration du 25 mai 2012 – Nomination lors de l'Assemblée Générale du 15 mai 2013.

(7) Démission à compter du 20 mars 2012.

(8) Nomination lors du Conseil d'administration du 25 mai 2012.

(9) Nomination lors du Conseil d'administration du 25 mai 2012 – Nomination lors de l'Assemblée Générale du 15 mai 2013. En février 2014, M. Jean-Yves Gilet a remplacé M. Devedjian en qualité de représentant permanent de FSI Equation.

(10) Nomination lors de l'Assemblée Générale du 15 mai 2013.

Tableaux 4 et 5 – Non applicable

Il n'a pas été procédé à l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions aux dirigeants mandataires sociaux durant l'exercice. Il n'a pas été procédé au cours de l'exercice à la levée d'options de souscription ou d'achat d'actions par les dirigeants mandataires sociaux.

Tableau 6 – Actions de performance attribuées à chaque mandataire social durant l'exercice

Il a été procédé à l'attribution d'actions de performance aux dirigeants mandataires sociaux durant l'exercice, ainsi qu'à 204 cadres, cadres dirigeants et jeunes potentiels du groupe ERAMET. Par ailleurs, chaque salarié du Groupe a reçu deux actions gratuites dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuite à l'ensemble du personnel EraShare 2013.

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.3. RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions ⁽¹⁾	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
P. Buffet	Plan du 21/03/2013	22 405	1 223 761	21/03/2016	21/03/2018	Performance relative de l'action ERAMET par rapport à celle des sociétés appartenant à l'indice Stoxx 600 Basic Resources (1/3) et performance intrinsèque d'indicateurs économiques (2/3) (ROC/CA et flux de trésorerie activités opérationnelles) ; acquisition progressive sur trois ans
G. Duval	Plan du 21/03/2013	5 085	277 743	21/03/2016	21/03/2018	idem
B. Madelin	Plan du 21/03/2013	3 970	216 841	21/03/2016	21/03/2018	idem
P. Vecten	Plan du 21/03/2013	4 730	258 353	21/03/2016	21/03/2018	idem
E. Duval	Plan du 21/03/2013	900	49 158	21/03/2016	21/03/2018	idem
C. Duval	Plan du 21/03/2013	500	27 310	21/03/2016	21/03/2018	idem
TOTAL		37 590	2 053 166			

(1) Calculée selon la juste valeur de l'action au jour d'attribution par le Conseil d'administration, selon la méthode retenue pour les comptes consolidés.

Le nombre d'actions attribuées indiqué correspond au nombre maximal des actions qui pourraient être attribuées sous réserve que les conditions de performance soient remplies. Ces conditions de performance, très rigoureuses, sont calculées sur trois ans et sont présentées ci-dessus dans la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

Le nombre des actions qui pourront être effectivement acquises et la valeur correspondante ne seront connus qu'à l'échéance du plan, en 2016.

Tableau 7 – Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

Aucune action de performance n'est devenue disponible durant l'exercice.

Tableau 8 – Non applicable

Il n'existe pas de plan d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions actuellement en vigueur.

Tableau 9 – Historique des attributions d'actions de performance – Information sur les actions de performance

	Plan 2010	Plan 2011	Plan 2012	Plan 2013
Date d'assemblée	20/05/2010	20/05/2010	20/05/2010	15/05/2012
Date du Conseil d'administration	20/05/2010	16/02/2011	15/02/2012	21/03/2013
Nombre total d'actions attribuées dont le nombre attribué à (total)	65 008	71 665	89 885	145 040
Les mandataires sociaux				
P. Buffet	8 670	8 605	10 755	22 405
G. Duval	1 600	2 030	1 000	5 085
B. Madelin	1 530	1 490	1 865	3 970
P. Vecten	1 865	1 820	2 275	4 970
E. Duval	600	750	865	900
C. Duval	630	600	370	500
Date d'acquisition des actions plan France	20/05/2013	16/02/2014	15/02/2015	21/03/2016
Date de fin de période de conservation Plan France	20/05/2015	16/02/2016	15/02/2017	21/03/2018
Date de fin de période d'acquisition et de conservation des actions plan International	20/05/2014	16/02/2015	15/02/2016	21/03/2017
Conditions de performance	Performance relative de l'action ERAMET (TSR) par rapport à celle des sociétés appartenant à l'indice Stoxx 600 Basic Resources (50 %) et performance intrinsèque d'indicateurs économiques (50 %) (ROC/CA et flux de trésorerie activités opérationnelles ; acquisition progressive sur trois ans	Performance relative de l'action ERAMET (TSR) par rapport à celle des sociétés appartenant à l'indice Stoxx 600 Basic Resources (50 %) et performance intrinsèque d'indicateurs économiques (50 %) (ROC/CA et flux de trésorerie activités opérationnelles ; acquisition progressive sur trois ans	Performance relative de l'action ERAMET par rapport à celle des sociétés appartenant à l'indice Stoxx 600 Basic Resources (50 %) et performance intrinsèque d'indicateurs économiques (50 %) (ROC/CA et flux de trésorerie activités opérationnelles ; acquisition progressive sur trois ans	Performance relative de l'action ERAMET par rapport à celle des sociétés appartenant à l'indice Stoxx 600 Basic Resources (1/3) et performance intrinsèque d'indicateurs économiques (2/3) (ROC/CA et flux de trésorerie activités opérationnelles ; acquisition progressive sur trois ans
Nombre d'actions acquises au 31/12/2013	13 097	0	0	0
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	37 122	7 539	650	1 650
Actions de performance restantes en fin d'exercice	14 789	64 126	89 235	143 390

Les conditions de performance sont calculées sur trois ans et sont les suivantes pour les plans d'attribution d'actions de performance 2010, 2011 et 2012 : performance relative de l'action ERAMET pour 50 % de l'attribution (il s'agit de comparer sur trois ans l'évolution du taux de rentabilité de l'action –« *Total Shareholder Return* » – par rapport à celui d'un panel constitué de 30 sociétés comparables de l'indice Stoxx 600 Basic Resources, les conditions de performance étant remplies à 100 % en cas d'atteinte d'un classement dans les 15 premiers pourcents du panel) et performance intrinsèque réalisée par tiers sur trois ans de certains indicateurs économiques pour 50 % de l'attribution (à hauteur de 25 % résultat opérationnel courant sur chiffre d'affaires et à hauteur de 25 % flux de trésorerie lié aux activités opérationnelles, les objectifs annuels faisant référence aux objectifs budgétaires de la Société et les conditions de performance n'étant remplies à 100 % qu'en cas de dépassement significatif de ces objectifs).

Pour le plan 2013, les conditions de performance sont calculées sur trois ans et sont les suivantes : performance relative de l'action ERAMET pour un tiers de l'attribution (il s'agit de comparer sur trois ans l'évolution du taux de rentabilité de l'action –« *Total Shareholder Return* » – par rapport à celui d'un panel constitué de 30 sociétés comparables de l'indice Stoxx 600 Basic Resources, les conditions de performance étant remplies à 100 % en cas d'atteinte d'un classement dans les 15 premiers pourcents du panel) et performance intrinsèque réalisée par tiers sur trois ans de certains indicateurs économiques pour deux tiers de l'attribution (à hauteur de un tiers résultat opérationnel courant sur chiffre d'affaires et à hauteur de un tiers flux de trésorerie lié aux activités opérationnelles, les objectifs annuels faisant référence aux objectifs budgétaires de la Société et les conditions de performance n'étant remplies à 100 % qu'en cas de dépassement significatif de ces objectifs).

Tableau 10 – Tableau récapitulatif par dirigeant mandataire social

Mandataires sociaux	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnité ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence
Patrick Buffet Président-Directeur général Début de mandat : 25/04/07 Fin de mandat administrateur : AG sur comptes 2014	Non	Oui	Oui	Non
Georges Duval Directeur général délégué Début de mandat : 23/05/02 Fin de mandat administrateur : AG sur comptes 2014	Oui – suspendu	Oui	Oui (dans la limite du contrat de travail suspendu)	Non
Bertrand Madelin Directeur général délégué Début de mandat : 01/01/08 Fin de mandat : indéterminée	Oui – suspendu	Oui	Oui (dans la limite du contrat de travail suspendu)	Non
Philippe Vecten Directeur général délégué Début de mandat : 23/05/07 Fin de mandat : indéterminée	Oui – suspendu	Oui	Oui (dans la limite du contrat de travail suspendu)	Non
Édouard Duval Directeur ERAMET International Administrateur Début de mandat : 21/07/99 Fin de mandat administrateur : AG sur comptes 2014	Oui	Non	Oui (dans la limite du contrat de travail)	Non
Cyrille Duval Secrétaire général branche Alliages Représentant permanent de SORAME, Administrateur Début de mandat de SORAME : 11/05/2011 Fin de mandat administrateur : AG sur comptes 2014	Oui	Non	Non	Oui (dans la limite du contrat de travail)

4.3.2. Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos à chaque Dirigeant Mandataire Social, soumis à l'avis des actionnaires _

En application de la recommandation 24.3 du Code Afep-Medef de juin 2013, lequel constitue le code de référence de la Société en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, sont soumis à consultation des actionnaires les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos à chaque Dirigeant Mandataire Social de la Société :

- la part fixe ;
- la part variable annuelle et, le cas échéant, la part variable pluriannuelle, avec les objectifs contribuant à la détermination de cette part variable ;

- les rémunérations exceptionnelles ;
- les options d'actions, les actions de performance et tout autre élément de rémunération long terme ;
- les indemnités liées à la prise ou à la cessation des fonctions ;
- le régime de retraite supplémentaire ; et
- les avantages de toute nature.

Par le vote des **6^e, 7^e, 8^e et 9^e résolutions**, il est proposé aux actionnaires d'émettre un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 à chaque Dirigeant Mandataire Social de la Société.

En conséquence, il est proposé aux actionnaires d'émettre un avis sur les éléments suivants de la rémunération de chaque Dirigeant Mandataire Social.

4.3.2.1. Monsieur Patrick Buffet, Président-Directeur général

Éléments de la rémunération soumis à l'avis des actionnaires

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos

	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
		Pas de contrat de travail suspendu ; P. BUFFET bénéficie d'un pur contrat de mandataire social
Rémunération fixe	807 365 euros (montant versé)	Rémunération fixe brute au titre de l'exercice 2013 arrêtée par le Conseil d'administration du 24 janvier 2013 sur proposition du Comité des rémunérations.
Rémunération variable annuelle	712 566 euros (montant arrêté pour l'exercice 2013)	<p>Au cours de la réunion du 20 février 2014, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations et après validation par le Comité d'audit des éléments financiers, a arrêté le montant de la rémunération variable de M. Patrick Buffet au titre de l'exercice 2013 à 712 566 euros (soit 63 % de sa rémunération variable maximale).</p> <p>La part variable est fondée sur un certain nombre de critères et objectifs précis, dont le choix et la pondération sont proposés par le Comité des rémunérations et approuvés par le Conseil d'administration. Ces objectifs étaient pour 2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) les résultats économiques effectifs (Résultat Opérationnel Courant) ; (ii) les résultats financiers (trésorerie nette) ; (iii) l'accomplissement par rapport au budget de projets industriels majeurs ou d'actions à mener en matière de développement en optimisant le calendrier ; (iv) les résultats « managériaux » d'animation et de motivation d'équipes, de propositions de stratégies, de projets et d'objectifs dans le domaine de la sécurité, de l'environnement, de la santé et du risque industriel. <p>Le niveau de réalisation requis pour chacun de ces critères est établi de manière précise en début d'exercice, mais ne saurait être rendu public pour des raisons de confidentialité et de secret des affaires.</p> <p>La part variable ne peut dépasser 140 % de la rémunération fixe annuelle brute pour le Président-Directeur général.</p> <p>En 2013, la part des objectifs quantitatifs représentait 65 % de la rémunération variable annuelle totale maximale.</p>
Rémunération variable différée	N/A	M. Patrick Buffet ne bénéficie d'aucune rémunération variable différée.
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	M. Patrick Buffet ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle	N/A	M. Patrick Buffet n'a bénéficié d'aucune rémunération exceptionnelle.

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.3. RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos

	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Actions de performance ou options d'actions ou tout autre élément de rémunération de long terme	22 405 actions de performance = 1 223 761 euros (selon la méthode retenue pour les comptes consolidés juste valeur de l'action au jour de l'attribution par le Conseil d'administration) Options = N/A Autre élément = N/A	<p>Le Conseil d'administration du 21 février 2013, sur proposition du Comité des rémunérations, et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 15 mai 2012 (10^e résolution), a attribué à M. Patrick Buffet 22 405 actions de performance (soit 0.08 % du capital social), pour une valorisation de 1 223 761 euros selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (juste valeur de l'action au jour de l'attribution par le Conseil d'administration). Le nombre d'actions attribuées indiqué correspond au nombre maximal des actions qui pourraient être définitivement acquises en tout ou partie trois ans après l'attribution et si les conditions de performance sont remplies en tout ou partie. Les conditions de performance sont remplies à 100 % qu'en cas de dépassement très significatif des objectifs fixés. De plus, ces actions de performance font l'objet d'une période de conservation de deux ans supplémentaires et 20 % de ces actions sont bloquées jusqu'à la fin du mandat social.</p> <p>Ces conditions de performance, très rigoureuses, sont calculées sur trois ans et sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • performance relative de l'action ERAMET pour un tiers de l'attribution (il s'agit de comparer sur trois ans l'évolution du taux de rentabilité de l'action (« <i>Total Shareholder Return</i> ») par rapport à celui d'un panel constitué de 30 sociétés comparables de l'indice Stoxx 600 Basic Resources ; cette condition de performance n'étant remplie à 100 % qu'en cas d'atteinte d'un classement dans les 15 premiers pourcents du panel) ; et • performance intrinsèque réalisée par tiers sur trois ans de certains indicateurs économiques pour deux tiers de l'attribution (à hauteur d'un tiers le résultat opérationnel courant sur chiffre d'affaires et à hauteur de un tiers le flux de trésorerie lié aux activités opérationnelles, les objectifs annuels faisant référence aux objectifs budgétaires de la Société) ; cette condition de performance n'étant remplie à 100 % qu'en cas de dépassement significatif de ces objectifs. <p>À titre d'information, le plan d'attribution d'actions de performance de 2011 ayant pris fin en 2013 n'a permis d'acquérir que 15,58 % du total des actions attribuées à l'origine. Par ailleurs, ces actions sont soumises à une période de conservation supplémentaire de deux ans.</p> <p>M. Patrick Buffet n'a bénéficié d'aucune attribution d'options d'actions ou d'autre élément de rémunération de long terme durant l'exercice clos le 31 décembre 2013.</p>
Jetons de présence	62 992 euros (montant brut avant retenues à la source)	Conformément aux règles d'attribution des jetons de présence applicables à l'ensemble des administrateurs d'ERAMET, M. Patrick Buffet a perçu des jetons de présence bruts sur la base d'un forfait annuel de 13 000 euros et d'un montant de 1 500 euros à chaque participation effective au Conseil. Il a également perçu des montants bruts de 24 992 euros et de 13 000 euros, pour sa participation aux Conseils des filiales COMILOG et Société Le Nickel SLN respectivement, selon les règles applicables à l'ensemble des administrateurs de ces deux sociétés.
Avantages de toutes natures	6 579 euros (valorisation comptable)	M. Patrick Buffet bénéficie d'une voiture de fonction.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'Assemblée Générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés

	Montant soumis au vote	Présentation
Indemnité de prise ou de cessation de fonctions	Aucun versement	<p>Dans le cadre de l'équilibre général de son contrat de mandataire social, M. Patrick Buffet bénéficie d'une indemnité en cas de départ égale à trois fois la dernière rémunération annuelle fixe brute à laquelle s'ajoutera une somme égale à trois fois la moyenne des rémunérations annuelles variables brutes perçues au cours des trois derniers exercices pleins précédant le départ.</p> <p>Le bénéfice de cette indemnité de départ est subordonné au respect de conditions de performance : la somme des rémunérations variables brutes (elles-mêmes soumises à des conditions de performance précises) perçues au cours des trois derniers exercices pleins du mandat doit être supérieure ou égale à 20 % de la somme des rémunérations annuelles fixes brutes perçues au cours des mêmes exercices.</p> <p>Conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, ce dispositif a été autorisé par le Conseil du 20 février 2008 et approuvé par l'Assemblée Générale du 16 avril 2008 (4^e résolution), puis lors du renouvellement du mandat de Président-Directeur général de M. Patrick Buffet en 2011 par le Conseil d'administration du 27 juillet 2011 et l'Assemblée Générale du 15 mai 2012 (4^e résolution).</p>
Indemnité de non-concurrence	N/A	M. Patrick Buffet n'est pas soumis à une clause de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	Aucun versement	<p>M. Patrick Buffet bénéficie du régime de retraite supplémentaire à prestations définies en vigueur existant au profit des cadres dirigeants de la société ERAMET, qui peuvent bénéficier d'une retraite supplémentaire qui ne peut excéder 35 % de la rémunération de référence définie dans le règlement intérieur du régime, laquelle rémunération est limitée à 25 fois le PASS (plafond annuel de Sécurité sociale). La période de référence prise en compte pour le calcul de la rémunération de référence est de douze mois pour la partie fixe annuelle et la moyenne des trois dernières rémunérations variables calculées en année pleine pour la partie variable.</p> <p>Dans le cas de M. Patrick Buffet, la rente de retraite supplémentaire est limitée à 35 % de 25 fois le PASS.</p> <p>Ce dispositif a été autorisé par le Conseil d'administration du 30 juillet 2008 et approuvé par l'Assemblée Générale du 13 mai 2009 (3^e résolution).</p> <p>À titre d'illustration, si le calcul était opéré sur la base de la rémunération de référence, cf. ci-dessus, (fixe + moyenne des variables des trois derniers exercices), la rente annuelle servie par ce régime serait de l'ordre de 20 % de cette rémunération de référence de M. Patrick Buffet.</p> <p>Ces calculs de retraite supplémentaire sont faits en supposant un départ à la retraite à 65 ans, un coefficient d'abattement important s'applique en cas de liquidation de la retraite supplémentaire entre 65 et 60 ans.</p>
Régimes collectifs de prévoyance et de frais de santé		<p>M. Patrick Buffet bénéficie des régimes collectifs d'assurance complémentaire frais de santé et de prévoyance complémentaire invalidité décès en vigueur au sein du groupe ERAMET.</p> <p>Conformément à la procédure relative aux conventions et engagements réglementés, cet engagement a été autorisé par le Conseil du 17 février 2010 et approuvé par l'Assemblée Générale du 20 mai 2010 (3^e résolution).</p>
Droits Assedic	N/A	M. Patrick Buffet ne bénéficie pas de ce droit.
Indemnités de départ conventionnelles	N/A	M. Patrick Buffet ne bénéficie pas d'indemnités de départ conventionnelles collectives pour retraite ou autres motifs.

4.3.2.2. Monsieur Georges Duval, Directeur général délégué

Éléments de la rémunération soumis à l'avis des actionnaires

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos

	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
		M. Georges Duval bénéficie d'un contrat de travail, suspendu pendant la durée de son mandat social.
Rémunération fixe	326 600 euros (montant versé)	Rémunération fixe brute au titre de l'exercice 2013 arrêtée par le Conseil d'administration du 24 janvier 2013 sur proposition du Comité des rémunérations.
Rémunération variable annuelle	119 145 euros (montant arrêté pour l'exercice 2013)	<p>Au cours de la réunion du 20 février 2014, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations et après validation par le Comité d'audit des éléments financiers, a arrêté le montant de la rémunération variable de M. Georges Duval au titre de l'exercice 2013 à 119 145 euros (soit 52,1 % de sa rémunération variable maximale).</p> <p>La part variable est fondée sur un certain nombre de critères et objectifs précis, dont le choix et la pondération sont proposés par le Comité des rémunérations et approuvés par le Conseil d'administration. Ces objectifs étaient pour 2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) les résultats économiques effectifs (Résultat Opérationnel Courant) ; (ii) les résultats financiers (trésorerie nette) ; (iii) l'accomplissement par rapport au budget de projets industriels majeurs ou d'actions à mener en matière de développement en optimisant le calendrier ; (iv) les résultats « managériaux » d'animation et de motivation d'équipes, de propositions de stratégies, de projets et d'objectifs dans le domaine de la sécurité, de l'environnement, de la santé et du risque industriel. <p>Le niveau de réalisation requis pour chacun de ces critères est établi de manière précise en début d'exercice, mais ne saurait être rendu public pour des raisons de confidentialité et de secret des affaires.</p> <p>La part variable ne peut dépasser 70 % de la rémunération fixe annuelle brute pour les Directeurs généraux délégués.</p> <p>En 2013, la part des objectifs quantitatifs représentait 35 % de la rémunération variable annuelle totale maximale.</p>
Rémunération variable différée	N/A	M. Georges Duval ne bénéficie d'aucune rémunération variable différée.
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	M. Georges Duval ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle	N/A	M. Georges Duval n'a bénéficié d'aucune rémunération exceptionnelle.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos

	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Actions de performance ou options d'actions ou tout autre élément de rémunération de long terme	<p>5 085 actions de performance = 277 743 euros (selon la méthode retenue pour les comptes consolidés juste valeur de l'action au jour de l'attribution par le Conseil d'administration)</p> <p>Options = N/A</p> <p>Autre élément = N/A</p>	<p>Le Conseil d'administration du 21 février 2013, sur proposition du Comité des rémunérations, et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 15 mai 2012 (10^e résolution), a attribué à M. Georges Duval 5 085 actions de performance (soit 0,02 % du capital social), pour une valorisation de 277 743 euros selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (juste valeur de l'action au jour de l'attribution par le Conseil d'administration). Le nombre d'actions attribuées indiqué correspond au nombre maximal des actions qui pourraient être définitivement acquises en tout ou partie trois ans après l'attribution et si les conditions de performance sont remplies en tout ou partie. Les conditions de performance sont remplies à 100 % qu'en cas de dépassement très significatif des objectifs fixés. De plus, ces actions de performance font l'objet d'une période de conservation de deux ans supplémentaires et 20 % de ces actions sont bloquées jusqu'à la fin du mandat social.</p> <p>Ces conditions de performance, très rigoureuses, sont calculées sur trois ans et sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • performance relative de l'action ERAMET pour un tiers de l'attribution (il s'agit de comparer sur trois ans l'évolution du taux de rentabilité de l'action (« <i>Total Shareholder Return</i> ») par rapport à celui d'un panel constitué de 30 sociétés comparables de l'indice Stoxx 600 Basic Resources ; cette condition de performance n'étant remplie à 100 % qu'en cas d'atteinte d'un classement dans les 15 premiers pourcents du panel) ; et • performance intrinsèque réalisée par tiers sur trois ans de certains indicateurs économiques pour deux tiers de l'attribution (à hauteur d'un tiers le résultat opérationnel courant sur chiffre d'affaires et à hauteur de un tiers le flux de trésorerie lié aux activités opérationnelles, les objectifs annuels faisant référence aux objectifs budgétaires de la Société) ; cette condition de performance n'étant remplie à 100 % qu'en cas de dépassement significatif de ces objectifs. <p>À titre d'information, le plan d'attribution d'actions de performance de 2011 ayant pris fin en 2013 n'a permis d'acquérir que 15,58 % du total des actions attribuées à l'origine. Par ailleurs, ces actions sont soumises à une période de conservation supplémentaire de deux ans.</p> <p>M. Georges Duval n'a bénéficié d'aucune attribution d'options d'actions ou d'autre élément de rémunération de long terme durant l'exercice clos le 31 décembre 2013.</p>
Jetons de présence	25 000 euros (montant brut avant retenues à la source)	Conformément aux règles d'attribution des jetons de présence applicables à l'ensemble des administrateurs d'ERAMET, M. Georges Duval a perçu des jetons de présence bruts sur la base d'un forfait annuel de 13 000 euros et d'un montant de 1 500 euros à chaque participation effective au Conseil.
Avantages de toutes natures	4 194 euros (valorisation comptable)	M. Georges Duval bénéficie d'une voiture de fonction.

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.3. RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'Assemblée Générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés

	Montant soumis au vote	Présentation
Indemnité de prise ou de cessation de fonctions	Aucun versement	<p>M. Georges Duval ne bénéficie pas d'un engagement ou d'une promesse relatifs à l'octroi d'une indemnité de départ au titre de son mandat social.</p> <p>Le contrat de travail suspendu de M. Georges Duval contient une clause prévoyant, en cas de licenciement ou de départ à la retraite ou de mise à la retraite, le versement d'une indemnité contractuelle de 18 mois de rémunération calculée sur la base de sa rémunération de référence (fixe + variable) en tant que salarié et sans cumul avec les indemnités conventionnelles calculées en application de la Convention collective nationale des cadres de la métallurgie.</p>
Indemnité de non-concurrence	N/A	<p>M. Georges Duval n'est pas soumis à une clause de non-concurrence.</p>
Régime de retraite supplémentaire	Aucun versement	<p>M. Georges Duval bénéficie du régime de retraite supplémentaire à prestations définies en vigueur existant au profit des cadres dirigeants de la société ERAMET, qui peuvent bénéficier d'une retraite supplémentaire qui ne peut excéder 35 % de la rémunération de référence définie dans le règlement intérieur du régime, laquelle rémunération est limitée à 25 fois le PASS (plafond annuel de Sécurité sociale). La période de référence prise en compte pour le calcul de la rémunération de référence est de douze mois pour la partie fixe annuelle et la moyenne des trois dernières rémunérations variables calculées en année pleine pour la partie variable.</p> <p>À titre d'illustration, si le calcul était opéré sur la base de la rémunération de référence, cf. ci-dessus, (fixe + moyenne des variables des trois derniers exercices), la rente annuelle servie par ce régime serait de l'ordre de 31 % de cette rémunération de référence de M. Georges Duval.</p> <p>Ces calculs de retraite supplémentaire sont faits en supposant un départ à la retraite à 65 ans, un coefficient d'abattement important s'applique en cas de liquidation de la retraite supplémentaire entre 65 et 60 ans.</p>
Régimes collectifs de prévoyance et de frais de santé		<p>M. Georges Duval bénéficie des régimes collectifs d'assurance complémentaire frais de santé et de prévoyance complémentaire invalidité décès en vigueur au sein du groupe ERAMET.</p> <p>Conformément à la procédure relative aux conventions et engagements réglementés, cet engagement a été autorisé par le Conseil du 17 février 2010 et approuvé par l'Assemblée Générale du 20 mai 2010 (3^e résolution).</p>

4.3.2.3. Monsieur Bertrand Madelin, Directeur général délégué

Éléments de la rémunération soumis à l'avis des actionnaires

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos

	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
		M. Bertrand Madelin bénéficie d'un contrat de travail, suspendu pendant la durée de son mandat social
Rémunération fixe	261 250 euros (montant versé)	Rémunération fixe brute au titre de l'exercice 2013 arrêtée par le Conseil d'administration du 24 janvier 2013 sur proposition du Comité des rémunérations.
Rémunération variable annuelle	96 924 euros (montant arrêté pour l'exercice 2013)	<p>Au cours de la réunion du 20 février 2014, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations et après validation par le Comité d'audit des éléments financiers, a arrêté le montant de la rémunération variable de M. Bertrand Madelin au titre de l'exercice 2013 à 96 924 euros (soit 53 % de sa rémunération annuelle variable maximale).</p> <p>La part variable est fondée sur un certain nombre de critères et objectifs précis, dont le choix et la pondération sont proposés par le Comité des rémunérations et approuvés par le Conseil d'administration. Ces objectifs étaient pour 2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) les résultats économiques effectifs (Résultat Opérationnel Courant) ; (ii) les résultats financiers (trésorerie nette) ; (iii) l'accomplissement par rapport au budget de projets industriels majeurs ou d'actions à mener en matière de développement en optimisant le calendrier ; (iv) les résultats « managériaux » d'animation et de motivation d'équipes, de propositions de stratégies, de projets et d'objectifs dans le domaine de la sécurité, de l'environnement, de la santé et du risque industriel. <p>Le niveau de réalisation requis pour chacun de ces critères est établi de manière précise en début d'exercice, mais ne saurait être rendu public pour des raisons de confidentialité et de secret des affaires.</p> <p>La part variable ne peut dépasser 70 % de la rémunération fixe annuelle brute pour les Directeurs généraux délégués.</p> <p>En 2013, la part des objectifs quantitatifs représentait 60 % de la rémunération variable annuelle totale maximale ;</p>
Rémunération variable différée	N/A	M. Bertrand Madelin ne bénéficie d'aucune rémunération variable différée.
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	M. Bertrand Madelin ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle	N/A	M. Bertrand Madelin n'a bénéficié d'aucune rémunération exceptionnelle.

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.3. RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos

	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Actions de performance ou options d'actions ou tout autre élément de rémunération de long terme	3 970 actions de performance = 216 841 euros (selon la méthode retenue pour les comptes consolidés juste valeur de l'action au jour de l'attribution par le Conseil d'administration) Options = N/A Autre élément = N/A	<p>Le Conseil d'administration du 21 février 2013, sur proposition du Comité des rémunérations, et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 15 mai 2012 (10^e résolution), a attribué à M. Bertrand Madelin 3 970 actions de performance (soit 0,01 % du capital social), pour une valorisation de 216 841 euros selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (juste valeur de l'action au jour de l'attribution par le Conseil d'administration). Le nombre d'actions attribuées indiqué correspond au nombre maximal des actions qui pourraient être définitivement acquises en tout ou partie trois ans après l'attribution et si les conditions de performance sont remplies en tout ou partie. Les conditions de performance sont remplies à 100 % qu'en cas de dépassement très significatif des objectifs fixés. De plus, ces actions de performance font l'objet d'une période de conservation de deux ans supplémentaires et 20 % de ces actions sont bloquées jusqu'à la fin du mandat social.</p> <p>Ces conditions de performance, très rigoureuses, sont calculées sur trois ans et sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• performance relative de l'action ERAMET pour un tiers de l'attribution (il s'agit de comparer sur trois ans l'évolution du taux de rentabilité de l'action (« <i>Total Shareholder Return</i> ») par rapport à celui d'un panel constitué de 30 sociétés comparables de l'indice Stoxx 600 Basic Resources ; cette condition de performance n'étant remplie à 100 % qu'en cas d'atteinte d'un classement dans les 15 premiers pourcents du panel) ; et• performance intrinsèque réalisée par tiers sur trois ans de certains indicateurs économiques pour deux tiers de l'attribution (à hauteur d'un tiers le résultat opérationnel courant sur chiffre d'affaires et à hauteur de un tiers le flux de trésorerie lié aux activités opérationnelles, les objectifs annuels faisant référence aux objectifs budgétaires de la Société) ; cette condition de performance n'étant remplie à 100 % qu'en cas de dépassement significatif de ces objectifs. <p>À titre d'information, le plan d'attribution d'actions de performance de 2011 ayant pris fin en 2013 n'a permis d'acquérir que 15,58 % du total des actions attribuées à l'origine. Par ailleurs, ces actions sont soumises à une période de conservation supplémentaire de deux ans.</p> <p>M. Bertrand Madelin n'a bénéficié d'aucune attribution d'options d'actions ou d'autre élément de rémunération de long terme durant l'exercice clos le 31 décembre 2013.</p>
Jetons de présence	22 500 euros (montant brut avant retenues à la source)	M. Bertrand Madelin n'a pas perçu de jetons de présence d'ERAMET, n'étant pas administrateur d'ERAMET S.A. Il a perçu un montant brut de 22 500 euros, pour sa participation au Conseil de la filiale Société Le Nickel SLN, selon les règles applicables à l'ensemble des administrateurs de cette société.
Avantages de toutes natures	3 194 euros (valorisation comptable)	M. Bertrand Madelin bénéficie d'une voiture de fonction.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'Assemblée Générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés

	Montant soumis au vote	Présentation
Indemnité de prise ou de cessation de fonctions	Aucun versement	<p>M. Bertrand Madelin ne bénéficie pas d'un engagement ou d'une promesse relatifs à l'octroi d'une indemnité de départ au titre de son mandat social.</p> <p>Le contrat de travail suspendu de M. Bertrand Madelin contient une clause prévoyant, en cas de licenciement ou de départ à la retraite ou de mise à la retraite, le versement d'une indemnité conventionnelle calculée en application de la Convention collective nationale des cadres de la métallurgie et sur la base de sa rémunération de référence (fixe + variable) en tant que salarié. La convention collective prévoit un maximum de 18 mois de rémunération pour une ancienneté maximale de 28 ou 30 ans en fonction de l'âge des intéressés à la date de leur départ.</p> <p>En cas de changement de contrôle d'ERAMET et de rupture du contrat de travail réputée imputable à l'employeur, une garantie spécifique, non cumulable avec les autres indemnités conventionnelles ou contractuelles applicables, a été décidée en 2005 et mise en vigueur. Elle représente une indemnité de trois années de rémunération (fixe + variable).</p>
Indemnité de non-concurrence	N/A	M. Bertrand Madelin n'est pas soumis à une clause de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	Aucun versement	<p>M. Bertrand Madelin bénéficie du régime de retraite supplémentaire à prestations définies en vigueur existant au profit des cadres dirigeants de la société ERAMET, qui peuvent bénéficier d'une retraite supplémentaire qui ne peut excéder 35 % de la rémunération de référence définie dans le règlement intérieur du régime, laquelle rémunération est limitée à 25 fois le PASS (plafond annuel de Sécurité sociale). La période de référence prise en compte pour le calcul de la rémunération de référence est de douze mois pour la partie fixe annuelle et la moyenne des trois dernières rémunérations variables calculées en année pleine pour la partie variable.</p> <p>Ce dispositif a été autorisé par le Conseil d'administration du 30 juillet 2008 et approuvé par l'Assemblée Générale du 13 mai 2009 (3^e résolution).</p> <p>À titre d'illustration, si le calcul était opéré sur la base de la rémunération de référence, cf. ci-dessus (fixe + moyenne des variables des trois derniers exercices), la rente annuelle servie par ce régime serait de l'ordre de 35 % de cette rémunération de référence de M. Bertrand Madelin.</p> <p>Ces calculs de retraite supplémentaire sont faits en supposant un départ à la retraite à 65 ans, un coefficient d'abattement important s'applique en cas de liquidation de la retraite supplémentaire entre 65 et 60 ans.</p>
Régimes collectifs de prévoyance et de frais de santé		<p>M. Bertrand Madelin bénéficie des régimes collectifs d'assurance complémentaire frais de santé et de prévoyance complémentaire invalidité décès en vigueur au sein du groupe ERAMET.</p> <p>Conformément à la procédure relative aux conventions et engagements réglementés, cet engagement a été autorisé par le Conseil du 17 février 2010 et approuvé par l'Assemblée Générale du 20 mai 2010 (3^e résolution).</p>

4.3.2.4. Monsieur Philippe Vecten, Directeur général délégué

Éléments de la rémunération soumis à l'avis des actionnaires

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos

	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
		M. Philippe Vecten bénéficie d'un contrat de travail, suspendu pendant la durée de son mandat social
Rémunération fixe	306 940 euros (montant versé)	Rémunération fixe brute au titre de l'exercice 2013 arrêtée par le Conseil d'administration du 24 janvier 2013 sur proposition du Comité des rémunérations.
Rémunération variable annuelle	156 191 euros (montant arrêté pour l'exercice 2013)	<p>Au cours de la réunion du 20 février 2014, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations et après validation par le Comité d'audit des éléments financiers, a arrêté le montant de la rémunération variable de M. Philippe Vecten au titre de l'exercice 2013 à 156 191 euros (soit 72,7 % de sa rémunération variable maximale).</p> <p>La part variable est fondée sur un certain nombre de critères et objectifs précis, dont le choix et la pondération sont proposés par le Comité des rémunérations et approuvés par le Conseil d'administration. Ces objectifs étaient pour 2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) les résultats économiques effectifs (Résultat Opérationnel Courant) ; (ii) les résultats financiers (trésorerie nette) ; (iii) l'accomplissement par rapport au budget de projets industriels majeurs ou d'actions à mener en matière de développement en optimisant le calendrier ; (iv) les résultats « managériaux » d'animation et de motivation d'équipes, de propositions de stratégies, de projets et d'objectifs dans le domaine de la sécurité, de l'environnement, de la santé et du risque industriel. <p>Le niveau de réalisation requis pour chacun de ces critères est établi de manière précise en début d'exercice, mais ne saurait être rendu public pour des raisons de confidentialité et de secret des affaires.</p> <p>La part variable ne peut dépasser 70 % de la rémunération fixe annuelle brute pour les Directeurs généraux délégués.</p> <p>En 2013, la part des objectifs quantitatifs représentait 40 % de la rémunération variable annuelle totale maximale.</p>
Rémunération variable différée	N/A	M. Philippe Vecten ne bénéficie d'aucune rémunération variable différée.
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	M. Philippe Vecten ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle	N/A	M. Philippe Vecten n'a bénéficié d'aucune rémunération exceptionnelle.

Actions de performance ou options d'actions ou tout autre élément de rémunération de long terme	<p>4 730 actions de performance = 258 353 euros (selon la méthode retenue pour les comptes consolidés juste valeur de l'action au jour de l'attribution par le Conseil d'administration)</p> <p>Options = N/A</p> <p>Autre élément = N/A</p>	<p>Le Conseil d'administration du 21 février 2013, sur proposition du Comité des rémunérations, et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 15 mai 2012 (10^e résolution), a attribué à M. Philippe Vecten 4 730 actions de performance (soit 0.02 % du capital social), pour une valorisation de 258 353 euros selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (juste valeur de l'action au jour de l'attribution par le Conseil d'administration). Le nombre d'actions attribuées indiqué correspond au nombre maximal des actions qui pourraient être définitivement acquises en tout ou partie trois ans après l'attribution et si les conditions de performance sont remplies en tout ou partie. Les conditions de performance sont remplies à 100 % qu'en cas de dépassement très significatif des objectifs fixés. De plus, ces actions de performance font l'objet d'une période de conservation de deux ans supplémentaires et 20 % de ces actions sont bloquées jusqu'à la fin du mandat social.</p> <p>Ces conditions de performance, très rigoureuses, sont calculées sur trois ans et sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • performance relative de l'action ERAMET pour un tiers de l'attribution (il s'agit de comparer sur trois ans l'évolution du taux de rentabilité de l'action (« <i>Total Shareholder Return</i> ») par rapport à celui d'un panel constitué de 30 sociétés comparables de l'indice Stoxx 600 Basic Resources ; cette condition de performance n'étant remplie à 100 % qu'en cas d'atteinte d'un classement dans les 15 premiers pourcents du panel) ; et • performance intrinsèque réalisée par tiers sur trois ans de certains indicateurs économiques pour deux tiers de l'attribution (à hauteur d'un tiers le résultat opérationnel courant sur chiffre d'affaires et à hauteur de un tiers le flux de trésorerie lié aux activités opérationnelles, les objectifs annuels faisant référence aux objectifs budgétaires de la Société) ; cette condition de performance n'étant remplie à 100 % qu'en cas de dépassement significatif de ces objectifs. <p>À titre d'information, le plan d'attribution d'actions de performance de 2011 ayant pris fin en 2013 n'a permis d'acquérir que 15,58 % du total des actions attribuées à l'origine. Par ailleurs, ces actions sont soumises à une période de conservation supplémentaire de deux ans.</p> <p>M. Philippe Vecten n'a bénéficié d'aucune attribution d'options d'actions durant l'exercice clos le 31 décembre 2013.</p>
Jetons de présence	38 737 euros (montant brut avant retenues à la source)	M. Philippe Vecten n'a pas perçu de jetons de présence d'ERAMET, n'étant pas administrateur d'ERAMET S.A. Il a perçu un montant brut de 38 737 euros, pour sa participation au Conseil de Comilog et de ses filiales, selon les règles applicables à l'ensemble des administrateurs de cette société.
Avantages de toutes natures	5 614 euros	M. Philippe Vecten bénéficie d'une voiture de fonction.

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.3. RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'Assemblée Générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés

	Montant soumis au vote	Présentation
Indemnité de prise ou de cessation de fonctions	Aucun versement	<p>M. Philippe Vecten ne bénéficie pas d'un engagement ou d'une promesse relatifs à l'octroi d'une indemnité de départ au titre de son mandat social.</p> <p>Le contrat de travail suspendu de M. Philippe Vecten contient une clause prévoyant, en cas de licenciement ou de départ à la retraite ou de mise à la retraite, le versement d'une indemnité conventionnelle calculée en application de la Convention collective nationale des cadres de la métallurgie et sur la base de sa rémunération de référence (fixe + variable) en tant que salarié. La convention collective prévoit un maximum de 18 mois de rémunération pour une ancienneté maximale de 28 ou 30 ans en fonction de l'âge des intéressés à la date de leur départ.</p> <p>En cas de changement de contrôle d'ERAMET et de rupture du contrat de travail réputée imputable à l'employeur, une garantie spécifique, non cumulable avec les autres indemnités conventionnelles ou contractuelles applicables, a été décidée en 2005 et mise en vigueur. Elle représente une indemnité de trois années de rémunération (fixe + variable).</p>
Indemnité de non-concurrence	N/A	<p>M. Philippe Vecten n'est pas soumis à une clause de non-concurrence.</p>
Régime de retraite supplémentaire	Aucun versement	<p>M. Philippe Vecten bénéficie du régime de retraite supplémentaire à prestations définies en vigueur existant au profit des cadres dirigeants de la société ERAMET, qui peuvent bénéficier d'une retraite supplémentaire qui ne peut excéder 35 % de la rémunération de référence définie dans le règlement intérieur du régime, laquelle rémunération est limitée à 25 fois le PASS (plafond annuel de Sécurité sociale). La période de référence prise en compte pour le calcul de la rémunération de référence est de douze mois pour la partie fixe annuelle et la moyenne des trois dernières rémunérations variables calculées en année pleine pour la partie variable.</p> <p>Ce dispositif a été autorisé par le Conseil d'administration du 30 juillet 2008 et approuvé par l'Assemblée Générale du 13 mai 2009 (3^e résolution).</p> <p>À titre d'illustration, si le calcul était opéré sur la base de la rémunération de référence, cf. ci-dessus, (fixe + moyenne des variables des trois derniers exercices), la rente annuelle servie par ce régime serait de l'ordre de 34 % de cette rémunération de référence de M. Philippe Vecten.</p> <p>Ces calculs de retraite supplémentaire sont faits en supposant un départ à la retraite à 65 ans, un coefficient d'abattement important s'applique en cas de liquidation de la retraite supplémentaire entre 65 et 60 ans.</p>
Régimes collectifs de prévoyance et de frais de santé		<p>M. Philippe Vecten bénéficie des régimes collectifs d'assurance complémentaire frais de santé et de prévoyance complémentaire invalidité décès en vigueur au sein du groupe ERAMET.</p> <p>Conformément à la procédure relative aux conventions et engagements réglementés, cet engagement a été autorisé par le Conseil du 17 février 2010 et approuvé par l'Assemblée Générale du 20 mai 2010 (3^e résolution).</p>

4.4. TITRES DÉTENUS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Certains administrateurs ont un intérêt significatif dans le capital de la Société.

4.4.1. Intérêts indirects

Patrick Duval est Président de CEIR. Édouard Duval est Président du Conseil de gérance de SORAME. Georges, Édouard, Cyrille et Patrick Duval sont actionnaires de SORAME et CEIR.

4.4.2. Intérêts directs

Actions détenues au 31 décembre 2013	Actions	Droits de vote
Michel Antseleve	50	50
Patrick Buffet	12 386	22 396
Claire Cheremetinski (représentant de l'État)	N/A	N/A
FSI Equation	6 810 317	6 810 317
Thomas Devedjian (remplacé par Jean-Yves Gilet en février 2014)	N/A	N/A
SORAME	8 051 838	13 558 933
Cyrille Duval	715	1 228
Édouard Duval	630	1 095
Georges Duval	1 648	2 857
CEIR	1 783 996	1 783 996
Patrick Duval	102	204
Caroline Grégoire-Sainte-Marie	100	100
Thierry Le Hénaff	100	100
Manoelle Lepoutre	100	100
Louis Mapou	100	101
Michel Quintard	100	200
Michel Somnolet	100	200
Claude Tendil	100	100
Frédéric Tona	206	208
Antoine Treuille	160	320
Bertrand Madelin	3 596	3 596
Philippe Vecten	1 662	2 812

Aucun administrateur ne détient une participation directe significative dans l'une quelconque des filiales du Groupe.

4.4.3. Prêts et garanties accordés ou constitués

La Société n'a accordé ou constitué aucun prêt ou garantie en faveur des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance.

4.5. RAPPORT SPÉCIAL SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

Exercice 2013

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, le présent rapport est soumis à votre Assemblée.

4.5.1. Attributions consenties aux mandataires sociaux de la Société

Plan du 21 mars 2013	Nombre d'actions	Valeur
Patrick Buffet	22 405	1 223 761
Cyrille Duval	500	27 310
Édouard Duval	900	49 158
Georges Duval	5 085	277 743
Bertrand Madelin	3 970	216 841
Philippe Vecten	4 730	258 353

4.5.2. Attributions consenties aux salariés de la Société et de ses filiales non mandataires sociaux

Plan du 21 mars 2013	Nombre d'actions	Valeur
Jean-Didier Dujardin	4 970	271 461
Michel Carnec	4 295	234 593
Catherine Tissot-Colle	2 885	157 579
Pierre Gugliermi	1 300	78 624
Philippe Gundermann	1 300	71 006
Jean de l'Hermitte	1 000	54 620
Jean Fabre	1 000	54 620
Jean-Michel Fourcade	1 000	54 620
Alain Giraud	1 000	60 480
Antoine Greco	1 000	54 620

4.5.3. Attributions à l'ensemble des salariés bénéficiaires

Lors du plan du 21 mars 2013, chaque salarié à l'effectif, sous conditions d'ancienneté, a reçu 2 actions gratuites.

Le Conseil d'administration

5

DÉVELOPPEMENT DURABLE

5.1. Introduction	122
5.2. Politique développement durable	123
5.2.1. Protéger et développer les collaborateurs d'ERAMET en les impliquant dans nos actions	124
5.2.2. Gérer nos risques et nos impacts sur la santé et l'environnement afin de préserver les équilibres de manière durable	124
5.2.3. Saisir les opportunités offertes par le développement durable au bénéfice de nos clients.....	125
5.2.4. Entretenir une relation de confiance avec nos parties prenantes pour créer de la valeur pour tous.....	125
5.3. Informations environnementales	126
5.3.1. Charte de l'environnement.....	126
5.3.2. Certification ISO 14001 des sites industriels	126
5.3.3. Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux	128
5.4. Indicateurs environnementaux	130
5.4.1. Pollution et gestion des déchets.....	131
5.4.2. Utilisation durable des ressources.....	135
5.4.3. Changement climatique.....	138
5.4.4. Environnement minier	140
5.4.5. Préservation de la biodiversité.....	143
5.5. Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable	149
5.5.1. Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société.....	149
5.5.2. Relations entretenues avec les parties prenantes ..	152
5.5.3. Sous-traitance et fournisseurs.....	155
5.6. Grands projets	156
5.6.1. Un projet Greenfield en Indonésie	156
5.6.2. Un complexe métallurgique en cours de construction au Gabon	157
5.6.3. Un projet de valorisation du niobium, des terres rares et du tantale au Gabon	158
5.6.4. TiZir, une joint-venture pour la valorisation des sables minéralisés.....	158
5.6.5. L'exploration minière en Argentine.....	159
5.6.6. Des campagnes d'exploration des fonds marins ..	159
5.6.7. Un projet de nouvelle centrale électrique en Nouvelle-Calédonie.....	160
5.6.8. Coopération avec la Province Sud et Vale en Nouvelle-Calédonie pour les concessions de Prony et Creek Pernod	160
5.6.9. Une extension des activités Titane en France	160
5.7. Responsabilité en matière de produits chimiques	161
5.7.1. Au niveau du Groupe	161
5.7.2. Une implication forte au sein des structures professionnelles	163
5.7.3. ERAMET et le monde scientifique international sur le plan HSSE.....	164
5.8. Sécurité, Hygiène et Santé	164
5.8.1. Sécurité	164
5.8.2. Hygiène et Santé.....	168
5.9. Ressources humaines	170
5.9.1. La politique de Ressources Humaines du Groupe	170
5.9.2. L'emploi.....	171
5.9.3. Organisation du travail	174
5.9.4. Une politique de rémunération équitable et compétitive	175
5.9.5. Un dialogue social riche et constructif	176
5.9.6. Développement des collaborateurs et gestion de carrière	177
5.9.7. Égalité des chances – Mesures en faveur de la non-discrimination et promotion de la diversité	181
5.10. Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion	184

5.1. INTRODUCTION

ERAMET est un groupe minier et métallurgique qui opère deux implantations minières de classe mondiale ainsi qu'une cinquantaine de sites industriels, tout en développant d'importants projets. Par la nature de ses activités, le Groupe est concerné par l'ensemble des thématiques du développement durable (développement économique et social, protection de l'environnement, qualité des relations avec les parties prenantes). Conscient de sa très forte interdépendance avec les territoires dans lesquels il opère, ERAMET est engagé de longue date pour placer le développement durable au cœur de ses activités et pour améliorer de manière continue cet engagement. Au travers de cette démarche, l'objectif visé par ERAMET, en conduisant durablement ses activités dans ses lieux d'implantation, est de renforcer sans cesse l'acceptabilité de ses opérations et d'accompagner son développement sur de nouveaux territoires et dans de nouveaux secteurs.

Le chapitre 5 de ce document vise à donner au lecteur une vision complète des systèmes managériaux mis en place et des actions réalisées dans cette optique, sur le plan de la protection de l'environnement (parties 5.3 et 5.4), de la qualité des relations avec les territoires et les parties prenantes (5.5), de la responsabilité associée aux produits (5.7) ou enfin de la protection et du développement des collaborateurs (parties 5.8 et 5.9).

L'engagement du Groupe se traduit par une implication au plus haut niveau de l'entreprise. Les Directeurs de la Communication et du Développement Durable et des Ressources Humaines, tous deux membres du Comité exécutif (Comex) du Groupe animent, accompagnent et assurent le suivi de ces diverses actions depuis 2007. La Direction Communication et Développement Durable (DC2D) compte une Direction de l'Environnement, une Direction des Affaires Publiques et une coordination des Risques Industriels tandis que la Direction des Ressources Humaines (DRH) inclut une Direction Hygiène, Santé, Sécurité (HSS) et une Direction de la Sécurité. Enfin un Médecin-conseil du Groupe répond à ces deux directions suivant qu'il s'agisse de considération de santé au travail ou environnementale.

La politique développement durable dont s'est doté le Groupe en 2009 reprend, met en perspective, amplifie et complète les objectifs et actions conduites dans le cadre des politiques thématiques sur les trois axes du développement durable que sont le social, l'environnement et l'économique. Elle a été adoptée par le Conseil d'administration en janvier 2010. Le document est structuré autour de quatre piliers correspondant aux quatre constituants essentiels des activités : les salariés, les sites, les produits et les parties prenantes. Le détail de cette politique est présenté au chapitre 5.2.

Cette politique de développement durable, déployée dès 2010 sur l'ensemble des sites et traduite dans les 12 langues du Groupe, se décline au travers d'un plan d'actions pluriannuel validé par le Comex. Le plan d'action hiérarchise les objectifs selon trois niveaux de priorité :

- Niveau 1 : Objectifs essentiels :
 - liés au respect d'obligations réglementaires existantes,
 - contribuant à la défense des marchés et activités,

- permettant la prévention active des dangers et risques potentiels des produits et activités pour les salariés du Groupe ;
- Niveau 2 : Objectifs permettant le déploiement effectif de la politique :
 - réalisation d'états des lieux préalables à des actions de progrès,
 - mise en place et/ou mise à jour d'outils support ;
- Niveau 3 : Objectifs correspondant à des démarches nouvelles ou anticipatrices :
 - réflexions à conduire : nouveaux outils, définition d'indicateurs, nouveaux thèmes (exemple : biodiversité),
 - déploiement Groupe d'actions engagées sur certains périmètres (France, UE...),
 - actions de prévention long terme.

L'évolution de ces objectifs suit un processus continu de révision sur base bisannuelle. Dès lors qu'ils ont abouti, certains de ces objectifs sont considérés comme déployés et rejoignent l'ensemble des sujets traités dans le domaine des affaires courantes et plans d'actions du Groupe, des Branches et des sites. C'est le cas pour le déploiement de l'outil de collecte des données environnementales EraGreen, l'anticipation des nouvelles réglementations, la certification ISO 14001 ou encore la démarche d'économies d'énergie.

Voici pour 2013 quelques exemples d'avancement d'objectifs à titre indicatif :

- La politique de certification ISO 14001 des sites industriels et miniers s'est poursuivie avec succès. À fin 2013, deux nouveaux sites se sont vus attribuer cette certification. La bonne marche d'un système de gestion de l'environnement suivant les grands principes de l'amélioration continue, ce ne sont pas moins de 10 sites qui ont renouvelé leur certification pour trois nouvelles années.
- L'expertise du Groupe en matière de biodiversité déjà renforcée durant les années précédentes a fait l'objet d'importants travaux de consolidation. Un groupe de travail rassemblant les experts du Groupe dans ce domaine a élaboré une politique spécifique et a instauré des indicateurs de performance. Par ailleurs les travaux de coopération avec BBOP (*Business and Biodiversity Offset Program*) se sont poursuivis.
- La dimension minière de la gestion de l'environnement était un des objectifs majeurs des deux dernières années. Après de multiples approches de « benchmark » tant interne qu'externe, un référentiel de maîtrise des risques de l'environnement minier a été développé. Les pratiques d'audit sur site ont également été revues et implémentées afin de circonscrire l'ensemble des aspects particuliers qui découlent de cette dimension.
- Les études de danger des 17 sites du Groupe concernés par le risque lié au contact eau/métal liquide ont été réexaminées à la fois en interne ainsi qu'avec le support d'un bureau expert indépendant. Des plans d'actions dédiés ont systématiquement été établis (voir chapitre 3 § 3.3.3.2).

- Le dialogue avec les parties prenantes a fait l'objet d'une attention constante des sites et projets du Groupe qui a par ailleurs poursuivi son implication sur les grandes thématiques d'actualité dans le domaine de la RSE, que ce soit le reporting extra-financier, la transparence ou la responsabilité des entreprises au sein de leur chaîne de valeur.
- Les travaux de fond sur les statuts de dangerosité et de toxicité du Mn, Co et Ni se sont poursuivis au sein des associations professionnelles avec le concours du Groupe et ont donné naissance à des documents guide afin d'assurer un suivi adéquat de l'exposition des salariés. Une meilleure connaissance d'autres métaux présentant un intérêt pour le Groupe a également été développée. Les scénarios d'exposition des substances dangereuses mises sur les marchés par la Groupe ont été finalisés et sont annexés aux Fiches de Données de Sécurité. Ce même travail pour les mélanges, à réaliser pour l'échéance de 2015, a été commencé.
- Enfin, l'intégration des aspects DD dans les projets a conduit à l'élaboration de standards sur les bonnes pratiques en matière de réalisation d'études de caractérisation de l'état initial, d'évaluation des impacts et de maîtrise des risques sur l'environnement. Les prestataires utilisés et agréés par le Groupe pour les différentes études relatives aux dimensions environnementales ont été évalués.

Les objectifs du Groupe en matière de développement durable, hors aspects sociaux (traités par ailleurs) ont été revus durant le second semestre 2013 et font l'objet d'une nouvelle déclinaison qui couvre la période 2014-2015. Pour les deux années à venir, on relève un total de 40 thématiques de progrès donnant elles-mêmes lieu à 59 objectifs, dont 37 priorités de niveau 1 inscrites dans la continuité directe des objectifs des années précédentes. Ce nouveau plan d'action a été validé par le Comex du Groupe et partagé avec les Directions des trois Branches.

Ces orientations et plans d'actions sont déclinés dans l'ensemble des Branches et entités opérationnelles du Groupe. Au cours des dernières années, ERAMET a créé plusieurs groupes de travail transverses renforçant la coordination environnement siège/Branches ; celle des Branches avec les sites ou encore traitant de la biodiversité (cf. 5.4.5) ou de la gestion environnementale des activités minières (cf. 5.4.4). Le partage d'expérience et la bonne application de règles partagées en sont ainsi renforcés.

Parallèlement, le Groupe prête une attention toute particulière à l'intégration des critères sociaux, environnementaux, culturels

et sociétaux lors de la conception et du développement de ses projets. En se référant aux meilleurs standards internationaux, le Groupe a vocation à bâtir des relations pérennes sur le long terme avec ses parties prenantes partout où il s'implante, dans le respect des règles et cultures spécifiques et des connaissances scientifiques actuelles. La partie 5.6 de ce chapitre détaille l'application de ces principes généraux pour tous les grands projets transformants du Groupe.

Enfin, le Groupe a mis en place les instruments de suivi et de contrôle qui lui permettent de s'assurer de la mise en œuvre concrète des objectifs de développement durable sur l'ensemble du périmètre.

L'analyse des données environnementales est réalisée au moyen d'un logiciel spécifique au Groupe, ERAGREEN, complètement déployé depuis 2011 à l'ensemble des sites industriels et miniers. Elle s'appuie sur la méthodologie GRI et permet d'assurer la conformité aux exigences de la réglementation française. En plus d'indicateurs génériques qui s'appliquent aux diverses productions industrielles, certains autres indicateurs ont été développés ou ont fait l'objet d'ajustement afin de répondre au mieux aux spécificités des activités du Groupe. C'est notamment le cas des dimensions « développement durable » des activités minières qui après concertation interne et benchmark externe, ont conduit à l'élaboration de nouveaux indicateurs spécifiques.

Le Groupe s'appuie aussi sur un système d'audit interne périodique de la performance de ses entités en matière d'Environnement, de Santé et de Sécurité adossé à un référentiel très exigeant qui reprend à minima les exigences des normes ISO 14001 et OHSAS 18001. D'autres inspections effectuées dans le cadre du programme d'assurances, qui abordent tant le risque industriel que le risque environnemental, complètent la bonne connaissance des impacts environnementaux des sites et des structures et actions mises en place pour les minimiser. Ces présences sur le terrain sont essentielles à la bonne prise en compte des multiples facettes de la réglementation et des enjeux qui s'appliquent aux diverses activités. Cette connaissance de détail est également primordiale à l'examen anticipatif des évolutions réglementaires ainsi que pour favoriser les échanges et la synergie de progrès intersites ou inter-Branches.

Les données issues de ces systèmes d'audit et de contrôle permettent ainsi au Groupe d'alimenter sans relâche sa démarche d'amélioration continue.

5.2. POLITIQUE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Inscrivant son action dans une logique d'amélioration continue créatrice de valeur, le groupe ERAMET s'est doté d'une politique de développement durable visant à lui permettre de conduire durablement ses activités dans ses lieux d'implantation et à accompagner son développement dans de nouveaux territoires.

Le Groupe respecte rigoureusement les réglementations applicables à ses activités et à des standards de performance conformes aux meilleures pratiques de l'industrie. Cette politique concerne tant ses collaborateurs que ses clients et parties

prenantes et intègre la maîtrise des risques industriels, sanitaires, sociaux et environnementaux liés à ses activités.

Sa mise en œuvre s'appuie sur les chartes et politiques dédiées adoptées par le Groupe telles la charte éthique, les politiques sécurité et santé et la Charte Environnement ainsi que formalisées en 2013, les politiques énergétique, biodiversité, achats responsables ou encore une récente révision d'un référentiel « risques industriels ». Ces divers documents sont à disposition de toute partie prenante intéressée sur le site Internet du Groupe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

5.2. POLITIQUE DÉVELOPPEMENT DURABLE

5.2.1. Protéger et développer les collaborateurs d'ERAMET en les impliquant dans nos actions

5.2.1.1. Préserver la santé et la sécurité de nos collaborateurs

- Les collaborateurs du groupe ERAMET en sont la première richesse. Le Groupe s'engage à poursuivre les actions engagées pour diminuer le taux de fréquence et de gravité des accidents du travail, éliminer totalement les accidents mortels et tendre vers le « zéro accident ».
- Des plans d'actions sont constamment mis en œuvre pour harmoniser le niveau d'exigence en matière de sécurité entre les différents sites d'implantation du Groupe et organiser le partage des bonnes pratiques.
- La prévention et le dépistage des maladies professionnelles constituent une priorité de la politique santé du groupe ERAMET qui s'attache également à la lutte contre le SIDA et certaines pandémies éventuelles ainsi que contre certaines addictions ou le stress.
- De plus, le Groupe contribue de manière active au développement des recherches et connaissances scientifiques liées aux impacts sanitaires et environnementaux de son activité.

5.2.1.2. Favoriser le développement professionnel et encourager le dialogue social

- Nous reconnaissons le talent et le mérite personnel. Nous valorisons la diversité car elle est un atout important pour un Groupe aussi international et innovant qu'ERAMET.
- Nous veillons à ne pratiquer aucune discrimination qu'elle soit basée sur le sexe, le handicap, la situation de famille, l'âge, les opinions politiques, les convictions religieuses, l'activité syndicale ou les origines.
- La valorisation et le développement des compétences des collaborateurs constituent des éléments essentiels pour favoriser la fidélisation du personnel et développer l'attractivité d'ERAMET. La valorisation des compétences managériales et techniques, le développement des opportunités de carrière au sein du Groupe et la promotion de cadres issus des territoires où le Groupe est implanté, constituent des priorités.
- Le groupe ERAMET s'attache à entretenir un dialogue constructif avec les représentants du personnel, qui constituent des partenaires indispensables à la mise en œuvre et au déploiement de la politique de développement durable.

5.2.1.3. Faire de nos collaborateurs des acteurs du développement durable

- L'adhésion des collaborateurs aux engagements pris par le groupe ERAMET en matière de développement durable constitue un élément indispensable au succès de cette démarche.

- Le déploiement de la politique de développement durable s'accompagne d'actions de sensibilisation et de formation à destination des collaborateurs du Groupe. Celles-ci mettent l'accent sur les leviers d'actions dont disposent les collaborateurs dans leurs spécialités respectives pour contribuer à la réalisation des engagements développement durable du Groupe et en démontrer les enjeux.

5.2.2. Gérer nos risques et nos impacts sur la santé et l'environnement afin de préserver les équilibres de manière durable

5.2.2.1. Maîtriser les impacts sanitaires et environnementaux des procédés industriels et de nos sites d'implantation

- Conscient des impacts potentiels des activités minières et métallurgiques sur le milieu naturel, le groupe ERAMET considère qu'il est de sa responsabilité d'adopter une conduite exemplaire en mettant en œuvre tous les moyens nécessaires pour préserver l'environnement.
- Tant pour ses mines que pour ses usines, le Groupe s'engage à réduire son empreinte environnementale en poursuivant les efforts entrepris depuis plusieurs années. Cette volonté est mise en œuvre dans ses projets et développements dès leur conception.
- La préservation de la ressource en eau, la diminution des émissions nocives dans l'air, la protection de la biodiversité et la réhabilitation des sites après fermeture constituent des priorités d'action mobilisant, chacun dans son domaine, toutes les Branches d'activités du Groupe.

5.2.2.2. Réduire les consommations d'énergie et lutter contre le changement climatique

- La lutte contre le changement climatique constitue une priorité d'action pour la communauté internationale et toutes les entreprises engagées dans une démarche de développement durable.
- Le groupe ERAMET a fait le choix d'améliorer l'efficacité énergétique de ses installations, en se fixant des objectifs de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre.

5.2.2.3. Viser une meilleure valorisation des ressources naturelles et développer le recyclage

- La valorisation durable des gisements miniers est un enjeu environnemental et économique de toute première importance pour le groupe ERAMET.
- Le Groupe développe des procédés visant à permettre l'exploitation des minerais à faible teneur et à prolonger l'utilisation des ressources naturelles. Enfin, il favorise l'usage de matières premières secondaires issues du recyclage.

5.2.3. Saisir les opportunités offertes par le développement durable au bénéfice de nos clients

5.2.3.1. Intégrer le développement durable à la politique d'innovation et de diversification des activités de l'entreprise

- Le groupe ERAMET poursuit ses efforts d'innovation et de recherche consacrés à la diminution des impacts environnementaux de ses installations, de ses procédés de fabrication et de ses produits.
- Un travail de partage des connaissances, de capitalisation du savoir-faire et de développement de nouveaux partenariats avec des clients est mis en œuvre afin d'exploiter de façon plus systématique ces nouveaux gisements de croissance.
- La diversification des activités vers de nouveaux produits et de nouvelles applications, et le renforcement de notre présence sur certains marchés innovants et durables constituent ainsi d'autres sources de développement pour le Groupe.

5.2.3.2. Valoriser les bénéfices environnementaux liés à l'utilisation de nos produits dans notre démarche client et réduire les risques liés aux produits pour les hommes et l'environnement

- Le groupe ERAMET structure sa démarche marketing en répondant à la demande de ses clients pour davantage de bénéfices environnementaux liés à l'utilisation de ses produits (aciers inoxydables, alliages à très hautes résistances, utilisation du manganèse dans les batteries rechargeables, etc.).
- Cette démarche s'appuie sur la réalisation d'études scientifiques permettant de quantifier précisément les impacts environnementaux liés à l'ensemble du cycle de vie de nos produits.
- Le Groupe met également en œuvre tous les moyens nécessaires, en termes de traçabilité et de respect des réglementations, pour s'assurer que l'utilisation de ses produits ne porte pas atteinte à la sécurité et à la santé des personnes et ne perturbe pas les équilibres naturels.

5.2.3.3. S'engager dans une démarche d'achats responsables

- La prise en compte des coûts liés à l'utilisation et à la fin de vie des produits conduit dans de nombreux cas à privilégier des produits ayant des impacts plus limités sur l'environnement et ne représentant pas un surcoût pour l'acquéreur.
- Partant de ce constat, le groupe ERAMET développe une politique d'achats responsables en privilégiant les fournisseurs proposant des produits ou des services plus respectueux de critères environnementaux et sociaux, tout en restant compétitifs.
- Il vérifie notamment que ses fournisseurs sont en conformité avec les exigences du règlement REACH.

5.2.4. Entretenir une relation de confiance avec nos parties prenantes pour créer de la valeur pour tous

5.2.4.1. Mieux répondre aux attentes de nos parties prenantes

- Le groupe ERAMET a fait preuve dans ses territoires historiques d'implantation de sa capacité à dialoguer et à comprendre les attentes des parties prenantes locales. Il favorise les actions de concertation et de gouvernance modernisée dans ses différentes zones d'implantation, afin d'être en mesure d'identifier le plus tôt possible les préoccupations de ses parties prenantes et de répondre de façon adaptée aux sollicitations dont il est l'objet.
- Une telle approche nécessite de nouer des formes de dialogue adaptées au contexte politique et culturel des pays d'accueil.

5.2.4.2. Contribuer de façon transparente au développement économique et social des territoires en veillant à la bonne gouvernance de nos opérations

- La capacité d'ERAMET à maintenir sa présence à long terme dans ses territoires d'implantation et à développer ses activités vers de nouvelles directions, dépend en grande partie de sa faculté à démontrer que sa présence est porteuse de retombées économiques et sociales positives pour ses partenaires locaux et les populations riveraines de ses installations.
- Acteur majeur de l'économie de nombreuses régions du monde, le Groupe souhaite ainsi poursuivre le développement d'actions en matière d'aide à l'éducation, de prévention sanitaire et de stimulation de l'entrepreneuriat local.
- La conclusion de partenariats avec des structures associatives est encouragée. Le Groupe est soucieux d'améliorer sans cesse la gouvernance de ses opérations, dans le cadre d'un principe de dialogue et de respect de ses actionnaires.

5.2.4.3. Partager avec le plus grand nombre nos défis et nos réalisations

- Les performances extra-financières des entreprises deviennent un sujet d'intérêt majeur examiné par différents types de parties prenantes souhaitant s'informer sur le niveau d'intégration des enjeux environnementaux et sociaux dans la politique des entreprises.
- Pour répondre à cette attente, le groupe ERAMET délivre une information toujours plus claire et objective dans sa communication externe et interne, sur ses réalisations passées et à venir en matière de développement durable.
- Ces informations sont basées sur des faits vérifiables et des indicateurs chiffrés et permettent d'entretenir une relation de confiance avec nos actionnaires, le grand public ou toutes autres parties prenantes s'intéressant à notre démarche de développement durable.

5.3. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

5.3.1. Charte de l'environnement _____

Maîtriser et réduire l'impact environnemental des activités industrielles du Groupe

Industriel responsable, le groupe ERAMET exerce son activité en veillant à en limiter autant que possible l'impact sur la santé et l'environnement, tant interne qu'externe, dès lors que le coût de cet effort reste économiquement supportable.

Maîtriser les risques et impacts liés aux produits commercialisés

L'environnement dans le groupe ERAMET comprend un volet spécifique lié aux risques et impacts potentiels découlant des caractéristiques et de l'utilisation de ses produits. La gestion maîtrisée et raisonnable de ces risques constitue l'une de ses priorités.

Promouvoir une logique d'amélioration continue

Le Groupe inscrit son action dans une logique d'amélioration continue de sa performance environnementale. Cet engagement constitue l'une de ses responsabilités, au même titre que la préservation de la sécurité et de la santé des salariés, le respect des engagements commerciaux ou la recherche de technologies optimisées au meilleur coût.

Intégrer l'environnement à toutes les étapes de la vie du Groupe

Cette volonté d'intégrer l'environnement dans le fonctionnement du Groupe s'exprime à toutes les étapes de la vie de l'entreprise :

- lors de la conception et du démarrage d'une nouvelle activité, d'un projet ou d'un investissement ;
- tout au long de l'exploitation quotidienne des installations ;
- lors de la cessation d'activité.

Respecter rigoureusement la réglementation

Le respect rigoureux des textes réglementaires applicables aux sites constitue la première garantie d'une prise en compte responsable de leur impact. Toute situation de non-conformité ne peut être que temporaire, justifiée et connue de l'administration compétente.

Se connaître pour progresser et communiquer

Connaître précisément la réalité de son impact est une nécessité. Savoir anticiper et évaluer les progrès comme les difficultés est indispensable au pilotage d'une politique. Communiquer sur les

résultats obtenus devient une obligation réglementaire. En mettant en place un Système d'Information pour l'Environnement (SIE), le groupe ERAMET se donne les moyens nécessaires pour répondre à son ambition.

Anticiper les évolutions réglementaires dans une logique de développement durable

Le champ réglementaire dans lequel évolue le groupe ERAMET en matière d'environnement est multiple, complexe et en croissance. Se donner les moyens de le connaître, d'en anticiper les évolutions et d'agir pour faire connaître nos réalités dans une logique de développement durable qui préserve notre compétitivité constitue l'un de nos devoirs.

Contribuer au développement des connaissances scientifiques

Les connaissances scientifiques relatives aux impacts sanitaires ou environnementaux des activités du Groupe sont complexes et évolutives. Le groupe ERAMET contribue au développement des recherches et connaissances liées à son activité.

5.3.2. Certification ISO 14001 des sites industriels _____

Les progrès significatifs enregistrés ces dernières années au regard de l'objectif de mise en place progressive de démarches de type Systèmes de Management de l'Environnement, initialement prévu par la Charte Environnement de 2002 et confirmé par la politique développement durable de janvier 2010, ont continué en 2013.

Conformément à l'objectif formellement fixé début 2007 et reconduit chaque année, un calendrier d'engagement des sites dans des démarches de certification ISO 14001 a été poursuivi, avec en 2013, l'obtention de la certification ISO 14001 pour deux sites supplémentaires, situés en France.

Il s'agit de SUPA (Société d'Usinage des Pyrénées Ariégeoises) et d'UKAD.

Il est à noter qu'à partir de 2013, le Groupe a souhaité focaliser son objectif de certification ISO 14001 sur les sites susceptibles d'avoir un impact réel sur l'environnement. Ainsi, certains sites tels que les centres de distribution ou d'autres, dont l'activité ne présente pas de risque notable pour l'environnement, et des entités ayant cessé leur activité ont été exclus du périmètre de cet objectif, portant le nombre de sites concernés à 46 en 2013, contre 57 en 2012.

D'autre part, à compter du présent exercice, les sites ayant obtenu leur recertification seront également suivis, afin de confirmer cet engagement de performance d'amélioration continue.

Les certifications ISO 14001 démontrent l'engagement des sites et la cohérence des systèmes de management ainsi que la mesure de cette amélioration continue qui sont vérifiées annuellement lors des audits externes de suivi, ainsi que lors des audits de renouvellement triennal de la certification.

Au 31 janvier 2014, ce sont ainsi 33 sites au total qui sont certifiés ISO 14001 :

- Airforge, Pamiers ;
- Aubert & Duval Firminy ;
- Aubert & Duval Imphy ;
- Aubert & Duval Issoire ;
- Aubert & Duval Les Ancizes ;
- Aubert & Duval Pamiers ;
- Comilog Dunkerque ;
- Comilog Gabon (Port Minéralier d'Owendo, Direction Entretien Voie ⁽¹⁾, Complexe Industriel de Moanda & Mine – Zone Industrielle de Moanda) ;
- Erachem Comilog Baltimore ;
- Erachem Comilog New Johnsonville ;
- Erachem Comilog Tertre ;
- Erachem Mexico ;
- ERAMET Marietta ;
- ERAMET Norway Kvinesdal ;
- ERAMET Norway Porsgrunn ;
- ERAMET Norway Sauda ;
- ERAMET Sandouville ;
- Erasteel Champagnole ;
- Erasteel Commentry ;
- Erasteel Kloster Långshyttan ;
- Erasteel Kloster Söderfors ;
- Erasteel Kloster Vikmanshyttan ;
- Eurotungstène Grenoble ;
- GECC Chongzuo ;
- GCMC Freeport ;
- Interforge, Issoire ;
- SUPA, Pamiers ;
- TiZir Titanium & Iron Tyssedal ;
- UKAD, Saint-Georges-de-Mons ;
- Valdi, Le Palais-sur-Vienne.

Cette démarche d'obtention de la certification ISO 14001 engagée sur les sites industriels et sur les sites miniers se poursuit de façon performante. Les sites certifiés représentent à ce jour 72 % (en nombre de sites) de l'objectif cible.

Il est également important de noter qu'en 2013, 100 % des sites ayant fait l'objet d'audits de renouvellement de leur certification, l'ont maintenue, à savoir :

- Airforge à Pamiers ;

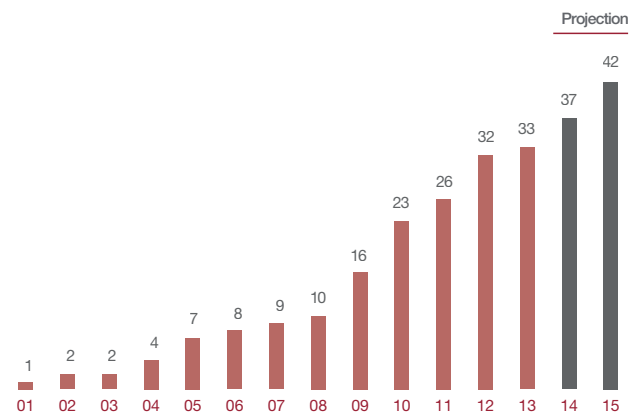
- Aubert & Duval à Imphy ;
- Aubert & Duval à Pamiers ;
- Comilog Dunkerque ;
- Erachem Mexico ;
- Erasteel à Champagnole ;
- Erasteel à Commentry ;
- Erasteel Kloster à Långshyttan ;
- Erasteel Kloster à Söderfors ;
- Erasteel Kloster à Vikmanshyttan,

Afin d'accompagner et d'évaluer les sites dans leur démarche environnementale, le Groupe réalise des audits internes de pré-certification, ainsi que des audits de suivi des sites dans les domaines hygiène, santé, sécurité (HS&S) et environnement.

Pour ce faire, le Groupe travaille avec un référentiel commun à ces diverses thématiques, développé en 2008, en parfaite adéquation avec les exigences des normes ISO 14001 et OHSAS 18001. Ce référentiel exigeant est déployé sur l'ensemble des sites du Groupe et fait lui aussi l'objet de révisions régulières (la dernière mise à jour sera finalisée au 1^{er} semestre 2014) afin de tenir compte de la mixité des pratiques et des réglementations locales ainsi que de l'évolution des normes.

Des équipes mixtes d'auditeurs (Directions centrales et représentants des sites) encadrent ces audits qui sont organisés de façon de plus en plus intégrée afin que chaque site soit, comme le veut la règle interne, évalué régulièrement. Ce sont ainsi une quinzaine de sites qui sont audités tous les ans soit en HS&S, en HSE ou en H&E.

Évolution des sites certifiés ISO 14001 et perspective à deux ans (mines comprises)



Les perspectives de nouvelles certifications en 2014 et 2015 sont issues des engagements des sites revus périodiquement et ont été reconsidérés en fin d'année 2013.

Ainsi, le Groupe compte en ce début d'année 2014 de nouveaux sites industriels et miniers engagés dans cette démarche, parmi lesquelles les mines néo-calédoniennes. Les audits de certification

(1) Ce site faisait auparavant partie de l'entité « Port Minéralier d'Owendo », mais ayant des activités bien distinctes (l'entretien de la voie de chemin de fer du Transgabonais et des engins de maintenance de la voie), il fait maintenant l'objet d'un suivi distinct.

Les sites certifiés Aubert & Duval Heyrieux (Centre de Distribution) et Valdi, Feurs (site ayant cessé son activité en 2013) ayant quitté le périmètre de consolidation du Groupe, ne figurent plus sur cette liste.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

5.3. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

ISO 14001 de l'usine de la SLN à Doniambo et des Forges de Monplaisir ayant été réalisés avec succès en fin d'année 2013, ils ne figurent toutefois pas encore dans ce bilan.

5.3.3. Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux

5.3.3.1. Moyens techniques et humains

Le Groupe décline sa politique environnementale au travers des quatre piliers de sa politique de développement durable (2010), et de sa Charte Environnement (2002).

Des objectifs transverses pluriannuels sont définis, mis à jour et suivis annuellement. Leur pilotage est assuré soit au niveau corporate, soit au niveau des Branches, soit au niveau des sites.

Une vigilance particulière est portée à l'atteinte de ces objectifs qui font l'objet d'une validation annuelle et d'un suivi d'avancement par le Comex.

Afin de décliner cette dynamique, le Groupe garantit un haut niveau de professionnalisation de son réseau d'experts internes. Ce sont ainsi plus de 80 personnes (fonctions HSE) qui le composent avec un rattachement hiérarchique à la Direction générale pour la grande majorité des sites.

Cette dynamique transverse, mais également ascendante et descendante, a permis la déclinaison d'actions fortes en matière de stratégie environnementale, de formation, de sensibilisation et d'opportunité de synergie.

Pour ne citer que quelques exemples :

- Les trois Branches du Groupe sont dotées d'une structure de coordination pour les thématiques environnementales ainsi que pour le suivi des problématiques relatives à la gestion des produits chimiques. Cette démarche participe au renforcement de la cohérence de la déclinaison des axes de la politique managériale du Groupe entre les Directions centrales, les Branches et les sites.
- Des groupes de travail transverses permettent une déclinaison et un partage structurant des expériences autour de thématiques aussi diverses que la réglementation des déchets et résidus métalliques, la valorisation des laitiers, la valorisation interne entre sites des déchets ou coproduits générés, la déclinaison d'une stratégie biodiversité, la responsabilité produits ou encore, la mise à jour des fiches de données de sécurité suite aux évolutions réglementaires européennes (CLP)...
- Le Comité Métiers Hygiène, Santé et Sécurité (HS&S) et Environnement (E) analyse les compétences disponibles dans le Groupe au regard des besoins et des enjeux une fois par an. Cette démarche d'anticipation se déroule en parfaite coordination entre les Directions des Ressources Humaines des Branches, du Groupe et les Directions Hygiène, Santé & Sécurité/Environnement et Développement Durable.
- Les supports de communication tant interactifs que plus classiques représentent des outils forts de diffusion de messages et d'opportunité de sensibilisation aux thématiques de l'environnement et des attentes des parties prenantes. Ainsi,

les sites Internet, les plaquettes de supports ou les journaux internes à édition régulière font une belle place à ces sujets.

Les actions de formation et de sensibilisation aux incontournables en matière de gestion et de responsabilité environnementales se multiplient sur les sites, dans les Branches ou encore au niveau du siège. Ainsi, les nouveaux embauchés font l'objet d'un accueil et d'une formation HSS&E aux bonnes pratiques sur les sites. Le Groupe, via « IMaGE », son institut de formation au management, ou encore la branche Alliages au travers de son « *Alloys Management Institute* » consacrent une journée entière de sensibilisation des cadres aux thématiques HSS&E. Des représentants de la Direction Développement Durable du Groupe, les coordinateurs des Branches ou des ingénieurs HSE des sites participent à ces diverses initiatives.

Enfin, le Groupe poursuit son programme d'audits des sites en matière d'Environnement, combiné chaque fois que possible avec les dimensions de la Santé et de la Sécurité. Ainsi, 11 sites ont été audités en 2013 pour l'ensemble des thématiques environnementales et une vingtaine d'autres ont fait l'objet de visites approfondies par un de membres de la Direction Environnement du Groupe ou par un des coordinateurs des trois Branches. Le référentiel d'audit commun à l'environnement et à l'hygiène, la santé et à la sécurité est structuré suivant trois piliers : implication des hommes, maîtrise opérationnelle et prévention. Il prend en compte intégralement les exigences des normes ISO 14001 et OHSAS 18001.

Des équipes mixtes d'auditeurs internes au Groupe (Directions centrales, coordinations Branches et représentants des sites) formés et certifiés selon un référentiel interne, animent ces audits qui sont organisés de la façon la plus intégrée possible afin que chaque site soit évalué pour les aspects HSE tous les deux à quatre ans maximum suivant l'importance des pistes d'amélioration soulevées lors de l'audit précédent. Cette implication est de nature à développer un réseau d'experts, à favoriser les partages d'expériences entre les équipes opérationnelles et à faire profiter les uns des bonnes pratiques des autres. En 2013, cette pratique d'audit a été accompagnée par quelques managers non directement impliqués dans les métiers HSE. Ces expériences ponctuelles de terrain ont été saluées à chaque fois par ces personnes comme particulièrement positives et comme un excellent outil afin de parfaire une connaissance plus exhaustive des multiples thématiques de l'environnement et plus généralement du développement durable. Parallèlement, la Direction Environnement du Groupe, dans sa politique d'accompagnement, réalise un audit de précertification ISO 14001 des sites engagés dans la démarche et décline un outil performant d'analyse des écarts qui permet aux sites concernés de maîtriser leurs actions de progrès dans la perspective de leur certification.

Au niveau des moyens techniques, que ce soit pour la maîtrise des impacts sur les rejets aqueux ou les rejets atmosphériques de ses 57 sites, le Groupe se distingue par une série importante d'équipements de traitement ou de surveillance de ses émissions :

- Pour l'eau :
 - 90 points de rejets aqueux canalisés et suivis ;
 - plus de 600 installations de traitement de ces rejets aqueux (stations d'épuration, fosses septiques, ajustement de pH, bassins de décantation, bassins d'orage...) dont près de 120 déboueurs/déshuileurs ;

- 111 tours aéroréfrigérantes qui permettent dans la majorité des cas l'utilisation en boucle de la ressource en eau et qui font l'objet d'un suivi adéquat ;
 - près de 300 piézomètres permettant la surveillance des aquifères et 70 piézomètres supplémentaires également installés hors périmètre des sites.
- Pour l'air :
- plus de 340 points de rejets atmosphériques canalisés et suivis ;
 - plus de 350 installations de traitement de ces rejets (dépolluiseurs par voies sèche ou humide, cyclones, filtres électrostatiques, lavage/absorption de gaz, une installation d'incinération d'ammoniac, désulfuration, absorption sur charbon actif, postcombustion...) ;
 - plus d'une centaine de points de mesures de retombées atmosphériques pour 60 % sur site et pour le reste hors du périmètre du site.

Chaque fois que requis, les sites ont développé un plan d'échantillonnages et d'analyses en parfaite adéquation avec les prescriptions des permis d'exploiter.

Il est renvoyé à la section 5.4 traitant des informations environnementales pour plus de détails quant à l'adéquation des moyens mis en œuvre et des résultats obtenus.

5.3.3.2. Moyens financiers

Cette synthèse met l'accent sur les multiples actions d'améliorations et investissements mis en œuvre durant l'année au niveau des sites. Les investissements globaux en matière d'environnement sont estimés à près de 37 millions d'euros en 2013, répartis sur 44 sites. Ce chiffre est en retrait par rapport aux deux précédentes années compte tenu d'importants travaux réalisés en 2011-2012, tels que l'amélioration du traitement des rejets atmosphériques à GCMC Freeport, à la SLN Doniambo, et à ERAMET Marietta, ainsi que des chantiers visant à prévenir la pollution de l'eau à la Comilog au Gabon (représentant un montant total d'investissements de plus de 90 millions d'euros).

Si on fait abstraction des importants investissements de 2011 et 2012, on constate que le montant dédié aux travaux d'amélioration continue en matière de rejets dans l'eau ou d'émission atmosphérique reste constant par rapport à ceux des deux précédentes années.

Les investissements considérés ici ont un strict caractère de prévention et de protection de l'environnement. Ils couvrent par exemple l'installation de nouveaux équipements ou des travaux effectués afin de minimiser les impacts. Ils ne couvrent pas les investissements consentis pour de nouvelles activités qui comportent obligatoirement une part financière significative mais non spécifiquement identifiée afin de se conformer aux meilleures techniques retenues.

Les investissements 2013 présentent une part plus importante dédiée à la prévention de la pollution de l'eau (près de 50 %), la prévention de la pollution de l'air venant ensuite (environ 40 %), le reste des montants étant dédiés aux déchets, à la biodiversité, et à la prévention d'autres pollutions.

Dans le domaine de la prévention de la pollution de l'eau, des efforts majeurs sont consentis au niveau des sites miniers, aussi

bien à la SLN en Nouvelle-Calédonie, qu'à la Comilog au Gabon. Ces investissements visent essentiellement à la maîtrise de la qualité et des flux d'eaux de ruissellement et d'eaux chargées issues du process par des ouvrages de décantation. Des réservoirs et rétentions ont également été mis en place ou remplacés afin de prévenir toute pollution hydrocarburée.

Les sites industriels ont également réalisés d'importants investissements visant à la prévention de la pollution de l'eau. À titre d'exemples, le Complexe Industriel de Moanda a poursuivi son programme d'assainissement du site (constructions d'ouvrages : caniveaux, dalles, bassins de décantation...), le site d'ERAMET Norway Kvinesdal continue d'améliorer sa gestion des boues (unité de déshydratation, stockages, bassin d'urgence, séparateur...). Les sites de Comilog Dunkerque (France), Erachem Comilog à Tertre (Belgique), ERAMET Norway Porsgrunn (Norvège), New Guilin (Chine) et Setrag (Gabon) ont également réalisé des efforts conséquents dans ce domaine.

En matière de prévention de la pollution de l'air, de nombreux sites industriels se sont illustrés, parmi lesquels ERAMET Norway à Kvinesdal (Norvège), Interforge (France), New Guilin (Chine), et le Port Minéralier d'Owendo (Gabon). Le site d'AD Les Ancizes (France) a notamment réalisé de multiples investissements destinés à améliorer l'aspiration des poussières générées par certains de ses procédés. Le site d'Erachem Comilog New Johnsonville (États-Unis) a finalisé son investissement visant à collecter les poussières de charbon et a entrepris de nombreuses actions visant à économiser de l'énergie et ainsi réduire ses émissions de CO₂. Enfin, la SLN à Doniambo a poursuivi ses efforts de réduction de ses émissions à l'atmosphère en augmentant ses capacités de filtration et de traitements sur diverses installations et en ajustant sa consommation de fioul en fonction de mesures de la qualité de l'air et de données météorologiques.

Des montants conséquents ont été investis pour améliorer la gestion des déchets sur les sites de la Comilog au Gabon, des sites américains Erachem Comilog New Johnsonville et GCMC Freeport, à la Setrag au Gabon et à la SLN Doniambo.

L'année 2013 a également permis de réaliser de nombreuses études, dans 26 des sites du Groupe, pour un montant total de plus de 2 millions d'euros. Ces études sont par exemple des notices ou études d'impact environnemental et social dans le cas de développements ou de nouveaux projets, des rapports d'analyses de rejets aqueux, d'émissions atmosphériques, sonores, ou autres investigations visant à mieux connaître la situation environnementale de nos sites (étude faune flore, hydrologique, etc.).

Les plus importantes en termes de coût ont été menées sur les sites de la Comilog et à la Setrag au Gabon, pour le projet Weda Bay Nickel en Indonésie, à la mine de Thio en Nouvelle-Calédonie, chez Valdi au Palais-sur-Vienne, chez Erachem New Johnsonville (États-Unis), et chez AD TAF à Gennevilliers (France).

L'ensemble de ces investissements est révélateur de l'importance accordée par les sites du Groupe à la prévention des pollutions ainsi qu'au respect des exigences réglementaires et autres exigences qui leur sont applicables. La plupart des sites du Groupe étant certifiés ISO 14001, ils sont également une illustration de la pertinence et du dynamisme de leurs systèmes de management environnementaux.

5.4. INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

L'amélioration significative des indicateurs environnementaux, constatée depuis plusieurs années s'est globalement poursuivie en 2013, même si certains des résultats de 2013 sont proportionnels au taux d'activité comme cela a déjà été constaté pour les années antérieures.

Le reporting environnemental 2013 couvre l'ensemble des sites industriels et miniers du périmètre retenu pour le Groupe (57 sites), répartis sur les cinq continents, soit les sites chinois, norvégiens, italien, suédois, gabonais, mexicain, américains, anglais, belge, allemand, français, indonésiens et calédoniens suivants :

Pays	Entité juridique	Ville d'implantation
Norvège	ERAMET Norway	Kvinesdal, Porsgrunn, Sauda
	TiZir Titanium and Iron	Tyssedal
Suède	Erasteel Kloster	Söderfors, Långshyttan, Vikmanshyttan
Belgique	Erachem Comilog	Tertre
Allemagne	A&D Special Steel GmbH	Mönchengladbach
France	Aubert & Duval	Firminy, Gennevilliers, Heyrieux, Imphy, Issoire, Les Ancizes, Pamiers
	AD TAF	Gennevilliers
	Airforge	Pamiers
	Brown Europe	Laval-de-Cère
	ERAMET	Sandouville
	ERAMET Research	Trappes
	Eurotungstène Poudres	Grenoble
	Interforge	Issoire
	CMM	Landévant
	Comilog	Dunkerque
	Erasteel	Champagnole, Commentry
	Forges de Monplaisir	Saint-Priest
	SUPA	Varilhes
Italie	UKAD	Saint-Georges-de-Mons
	Valdi	Feurs, Le Palais-sur-Vienne
Royaume-Uni	ADES	Ferrare
Nouvelle-Calédonie	Erasteel Stubs	Warrington
	SLN	Doniambo (Usine et Centrale Thermique) ; Thio, Tiébaghi, Poum, Kouaoua, Népoui Kopéto (centres miniers)
États-Unis	Erachem Comilog	Baltimore, New Johnsonville
	ERAMET	Marietta
	Erasteel	Boonton, Romeoville
	GCMC	Butler, Freeport
Mexique	Erachem	Tampico
Gabon	Comilog	Moanda (Mine et Complexe Industriel), Owendo (Port Minéralier d'Owendo et Direction Entretien Voie)
	Setrag	Owendo (+ gares)
Indonésie	Weda Bay Nickel	Halmahera
Chine	A&D	Wuxi
	Comilog	Guilin
	GECC	Chongzuo

Au point de vue du périmètre couvert et par rapport à fin décembre 2012, l'année 2013 est stable. Notons cependant dans la lignée des évolutions de l'année précédente :

- l'arrêt complet de l'usine de Guangxi Comilog Ferro Alloys Ltd à Laibin en Chine ;
- la continuation du démarrage de la nouvelle usine de Guilin Comilog Ferro Alloys Ltd (Chine) dont le niveau d'activité n'a pas impliqué simultanément l'ensemble de ses fours.

Pour suivre ses indicateurs clés, le Groupe s'appuie sur son outil de reporting interne EraGreen. Cet outil informatique permet de collecter et consolider les données environnementales des sites

industriels et miniers. Les principaux thèmes couverts sont l'eau, l'air, les sols, l'énergie, les déchets, la biodiversité et les aspects réglementaires.

L'ensemble des informations quantitatives communiquées dans le présent rapport (indicateurs environnementaux) sont extraites d'EraGreen et proviennent exclusivement des données encodées par chacun des sites du Groupe.

Soucieux de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue, d'une année à l'autre, il peut arriver que certains sites actualisent des chiffres antérieurs, entraînant ainsi, une légère variation des données consolidées les années précédentes.

5.4.1. Pollution et gestion des déchets

5.4.1.1. Rejets atmosphériques

Rejets atmosphériques		2011	2012	2013
Émission de CO ₂ lié à l'énergie	<i>milliers de tonnes</i>	4 780	4 600	4 354
Oxydes de soufre (SO _x)	<i>tonnes</i>	11 286	11 370	9 466
Oxyde d'azote (NO _x)	<i>tonnes</i>	2 875	2 959	5 234
Composés organiques volatils (COV)	<i>tonnes</i>	182	454	438
Poussières totales canalisées	<i>tonnes</i>	1 872	1 698	1 629
Nickel	<i>tonnes</i>	9,8	10	8,8
Manganèse	<i>tonnes</i>	78	142	161

Les rejets atmosphériques du Groupe résultent des besoins énergétiques et des activités de production d'alliages de métaux ferreux et non ferreux.

En parallèle avec les besoins en énergie, on constate que ce sont avant tout les activités pyrométallurgiques avec leurs installations de fusion et les fours de traitement thermique qui contribuent aux rejets atmosphériques. Les émissions de CO₂ associées sont calculées à partir du type et de la quantité d'énergie consommée par un site et en fonction des facteurs d'émission spécifiques.

Les émissions atmosphériques sont très souvent proportionnelles à l'activité de l'installation émettrice. Il faut cependant souligner l'importance que revêtent parfois les teneurs de certains éléments chimiques contenus dans les matières traitées et qui sont à l'origine des émissions. Notons également que les mesures effectuées par des organismes agréés sont parfois remises en cause et que de nouvelles mesures faites par un autre tiers expert peuvent parfois s'avérer très différentes par rapport à celles d'une situation antérieure. Comme un certain nombre de ces mesures sont réalisées de façon ponctuelle, puis extrapolées aux rejets de l'année entière, l'incidence de la justesse de la mesure peut se révéler très significative. C'est d'autant plus vrai que le calcul des émissions atmosphériques est une multiplication de concentrations minimales d'un polluant dont l'ordre de grandeur est le mg/m³ par des débits d'émission qui la plupart du temps sont considérables.

En pyrométallurgie, les émissions canalisées sont générées au niveau de la manutention des matériaux, des fours, des opérations de moulage et de broyage ainsi que de celles impliquant du métal liquide en fusion et des laitiers.

En hydrométallurgie, des émissions canalisées de poussières interviennent le plus souvent lors d'opérations de manutention, de séchage ou de transport de matière.

Le Groupe porte aussi une attention particulière sur les rejets diffus. Les quantités de poussières émises font l'objet de collationnement afin qu'au stade actuel soit développée une connaissance plus approfondie en cette matière. Les situations sont très diversifiées et les règles et hypothèses retenues afin d'estimer ces rejets au niveau des sites ou au niveau de certains des lieux d'implantation sont à la fois très variables en référence à la réglementation applicable et parfois même contestables. Cet effort particulier sera poursuivi afin de dégager une estimation globale des émissions diffuses du Groupe dans les années à venir.

La majorité des opérations émettrices s'accompagne de systèmes de captage ou de filtration. À fin 2013, le Groupe dénombre plus de 350 installations de traitement des rejets atmosphériques, une nouvelle augmentation par rapport à 2012 et qui fait suite à celle de 2011 ! Cette progression s'accorde en effet avec la part des investissements dédiés à ce type d'installations dont quelques réalisations de grande ampleur comme l'unité de captation de gaz sulfurés de GCMC Freeport (États-Unis), le dépoussiéreur de l'usine d'ERAMET Marietta ou encore les électrofiltres à la SLN Doniambo.

Concernant les émissions d'oxydes de soufre et d'oxydes d'azote, en 2013 :

- Les rejets atmosphériques de SO_x sont en nette amélioration par rapport aux années précédentes. L'investissement à l'usine de GCMC Freeport (États-Unis) a produit ses pleins effets avec une réduction de la teneur en SO₂ de plus de 95 %.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

5.4. INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

- La nette amélioration constatée entre 2011 et 2012 pour les émissions de NO_x ne s'est pas poursuivie et le niveau de ces émissions est revenu à une valeur constatée durant les années antérieures à cette période. L'influence première revient au site de la SLN. Parmi les causes possibles qui feront l'objet d'éclaircissements en 2014 : des marches modifiées de la centrale thermique (qualité des fuels, réglage de la combustion). Notons également que la forte activité du Complexe Industriel de Moanda (Gabon) participe dans une moindre mesure à cette augmentation.

La comptabilisation des rejets atmosphériques en composés organiques volatils (COV) avait été impactée par l'extension du nombre de sites où cette mesure est effectuée entre 2011 et 2012

5.4.1.2. Rejets aqueux

Rejets aqueux		2011	2012	2013
Matières en suspension (MES)	tonnes	4 360	9 257	5 246
Demande chimique en oxygène (DCO)	tonnes	200	217	168
Nickel	tonnes	14,4	6,7	8,7
Manganèse	tonnes	90,8	32,3	129,5

Comme pour les émissions atmosphériques, ERAMET affiche sa volonté de réduire ses rejets aqueux. Les sites industriels travaillent à améliorer les procédés de traitement pour assurer une meilleure qualité de l'eau rejetée.

Pour les rejets en matières en suspension (MES) la tendance générale reste très variable d'une année sur l'autre et c'est la SLN à Doniambo (Nouvelle-Calédonie) qui représente plus des trois-quarts des rejets du Groupe. Comme expliqué les années précédentes, la variabilité du contenu en MES de l'eau de mer utilisée pour le refroidissement de la centrale et la granulation de la scorie est la cause première de cette variation. 2013 marque une nette tendance à la baisse alors qu'en 2012, cette même situation était la raison principale d'une nette augmentation. En effet ces quantités sont contenues dans le rejet final, revenant ainsi à comptabiliser le total des MES contenues dans l'eau de mer pompée en amont avec les MES liées aux opérations. Il est toutefois important de noter que la réglementation applicable ne permet pas de travailler par différence.

D'autres sites industriels génèrent des quantités moindres de MES. C'est le cas de l'ensemble des sites de la branche Alliages dont les plus importants contributeurs ont amélioré et maintenu leurs performances de rejets. Quelques sites de la branche Manganèse contribuent au niveau de rejets du Groupe en MES. C'est le cas d'ERAMET Marietta, d'Erachem-Comilog Tertre et de TiZir TTI Tyssedal. Tout en respectant les niveaux qui leur sont imposés, on constate une stabilisation satisfaisante des rejets à Tyssedal en Norvège qui confirme l'amélioration de 2012, une augmentation à Tertre en Belgique et un rejet significatif à Marietta aux États-Unis. Les rejets de ce dernier site sont dépendants des conditions de pluviosité car l'ensemble des rejets alimente un énorme bassin de rétention qui ne fait l'objet d'un rejet vers le milieu naturel qu'en cas de niveau haut provoqué par des pluies abondantes.

avec au niveau des sites contributeurs des situations de stabilité sur les trois dernières années. Pour 2013 et par rapport à 2012, on reste dans cette stabilité.

La maîtrise des rejets atmosphériques canalisés de poussières totales continue son amélioration pour une année supplémentaire. Cela représente un mouvement généralisé. Il est intéressant de constater que des systèmes de captation d'autres polluants comme par exemple le SO₂ induisent de nettes diminutions en émissions de poussières totales. Quant aux rejets atmosphériques en nickel et en manganèse, ils restent dans le même ordre de grandeur que ceux de l'année précédente et sont influencés par les niveaux d'activité.

Les rejets en demande chimique en oxygène (DCO) s'améliorent en 2013. Cet indicateur présente des difficultés quant à sa mesure analytique qui peut être perturbée par divers éléments chimiques et notamment la présence de chlorures. Cela peut entraîner des résultats incohérents. Deux situations identifiées pour le site de Sandouville et le site d'AD Pamiers ont été corrigées et expliquent la diminution constatée. Le site d'Eurotungstène Grenoble (France) présente également une situation imparfaite quant à la pertinence de la mesure de cet indicateur mais est contraint par son arrêté préfectoral à reporter son incidence en DCO suivant des conditions définies, ce qui doit faire l'objet d'une remise à plat avec l'administration.

En matière de rejets aqueux on remarque une ré-augmentation des rejets en nickel qui pour autant sont inférieurs au niveau de 2011. Les concentrations sont faibles alors que les volumes rejetés sont importants. Des épisodes de pluviosité peuvent influencer les situations de rejets par lessivage important des zones d'activités. Pour les rejets aqueux en manganèse, c'est le site d'ERAMET Marietta qui est le principal contributeur et la raison première en revient au rejet dans le milieu naturel par débordement de l'énorme bassin de retenue des eaux.

Comme indiqué au paragraphe 5.2.3, de nombreux investissements ont été réalisés en 2013 pour améliorer la qualité des eaux rejetées.

Enfin, les sites du Groupe suivent avec attention la qualité des eaux souterraines, et l'impact de l'activité sur les sols et les sous-sols. On comptabilise à fin 2013, 70 piézomètres de suivi supplémentaires.

Ce total de plus de 300 de ces équipements, répartis dans les différents sites du Groupe permet de caractériser l'état initial, accompagne les premières phases de tout nouveau projet et permet une surveillance de tout éventuel impact sur les eaux souterraines et de surface.

5.4.1.3. Déchets

Production de déchets		2011	2012	2013
Quantité de déchets non dangereux	<i>milliers de tonnes</i>	3 640	3 309	3 646
Quantité de déchets dangereux	<i>milliers de tonnes</i>	66	64	72

La gestion des déchets est un domaine en constante évolution. ERAMET s'applique, depuis des années, à recycler dans ses procédés les déchets générés mais aussi à s'impliquer dans divers processus de valorisation de déchets contenant des métaux résultant de la fabrication ou de l'usage de produits mis sur le marché par d'autres acteurs industriels.

La branche Alliages du Groupe est un acteur historique fort de cette valorisation de matière. En effet, des résidus métalliques internes (copeaux d'usinage, chutes...) et externes (matières premières secondaires) sont enfournés dans les fours des aciéries du Groupe. Ce secteur se démarque particulièrement par des taux de recyclage extrêmement élevés.

Depuis plusieurs années, ERAMET est actif dans le domaine du recyclage. Ainsi, une partie de la branche Manganèse est spécialisée dans les activités basées sur l'utilisation des matières premières secondaires. C'est le cas pour le site de GCMC Freeport (États-Unis) qui recycle principalement des catalyseurs usés de la pétrochimie, le site d'Erachem Comilog Tertre (Belgique) qui produit des sels et oxydes de cuivre à partir de déchets et également, depuis 2010, le site de Valdi (France), acteur européen majeur de la valorisation des métaux contenus par le recyclage de déchets provenant de la sidérurgie, de catalyseurs de la pétrochimie, et de piles et accumulateurs.

La mise en place de systèmes de management de l'environnement s'accompagne systématiquement d'une gestion renforcée des déchets. L'augmentation du nombre de sites certifiés va de pair avec la mise en place de filières de récupération spécifiques des ferrailles, tubes néons, toners d'imprimantes, graisses usagées, et aérosols. La comptabilisation annuelle révèle des situations d'évacuation de déchets dangereux ou non, parfois stockés sur site durant plusieurs années. Ainsi, assez régulièrement, la mise en place de systèmes de management de l'environnement est à l'origine de remises en ordre qui s'accompagnent d'une augmentation du tonnage de déchets.

Déchets non dangereux

La notion de déchets dangereux et non dangereux est définie en accord avec les réglementations des pays d'implantation. En effet, à ce jour les statuts de déchets sont très disparates d'un pays à l'autre et des prises en compte homogènes ne sont pas facilement applicables.

Ce sont les activités minières et leurs opérations industrielles associées qui sont sources de plus de 95 % des déchets non dangereux. Un important tonnage de ceux-ci est stocké dans des bassins industriels au Gabon. Il s'agit des fractions fines de minerai de manganèse après qu'il ait subi l'étape de lavage afin que soit séparée la fraction grenue conforme aux besoins du marché. Du côté de l'activité nickel, un autre important tonnage de déchets non dangereux correspondant aux scories de fusion est également généré par l'activité pyrométallurgique de l'usine de Doniambo.

À des tonnages bien inférieurs, les activités industrielles d'aciérie et de fusion-réduction, ou de production de ferro-alliages sont génératrices de sous-produits ou de déchets non dangereux du Groupe. Ils se présentent sous forme de laitiers ou de scories inertes principalement stockés en décharge interne ou faisant l'objet pour une partie d'entre eux de valorisation externe.

Ainsi, depuis plusieurs années, une partie croissante est valorisée et ce mouvement s'est particulièrement poursuivi au niveau des aciéries d'Aubert & Duval et d'Erasteel ainsi que pour le site d'ERAMET Norway Porsgrunn durant l'année 2013.

Il est à noter que la comptabilisation des déchets non dangereux ne comprend pas les tonnages de laitiers volontairement riches qui sont générés dans le procédé pyrométallurgique du ferromanganèse afin d'alimenter, en tant que matière première secondaire, les fours de production de silicomanganèse.

La comptabilisation des déchets non dangereux est également affectée par des tonnages significatifs résultant d'opérations de démantèlement (gravats, ferrailles...) ou d'importants travaux de génie civil de construction de nouvelles unités ou d'usines comme ce fut notamment le cas à Guilin pour l'usine pyrométallurgique de production de ferro- et silicomanganèse ou encore au Gabon pour la construction du complexe métallurgique de Moanda.

La quantité globale des déchets non dangereux du Groupe qui avait diminué en 2011 et 2012, reste en proportion dans le même ordre de grandeur que précédemment.

Déchets dangereux

Les activités génératrices de déchets dangereux sont principalement issues des procédés pyrométallurgiques et chimiques de la division Manganèse du Groupe.

Ainsi, l'activité « chimie » de la branche Manganèse produit un volume important de résidus de production et de purification (appelées gangues de minerai). Il est important de préciser que la prise en charge de ceux-ci par des centres d'enfouissement techniques agréés permet une gestion en tout point conforme aux réglementations applicables.

L'activité pyrométallurgique produit des poussières, des boues et des laitiers, qui en fonction de leurs caractéristiques intrinsèques peuvent pour certains être considérés comme des déchets dangereux.

L'évolution constatée en 2013 pour les déchets dangereux correspond bien à cette double explication. En soustrayant un tonnage nouveau généré suite à une amélioration notoire des rejets atmosphériques de l'usine de GCMC Freeport, on peut en conclure que la génération de déchets dangereux du Groupe est en moyenne stable pour l'ensemble des autres sites concernés.

5.4.1.4. Actions de réhabilitation/restauration des sites

Le Groupe fait preuve de la plus grande vigilance envers la gestion des dossiers pouvant être à l'origine d'impacts potentiels sur les sols et sous-sols du fait d'activités passées, en cours ou futures, tant dans le domaine de ses activités industrielles que minières.

Depuis plusieurs années, le Groupe a développé une politique et une expertise dans l'investigation, l'identification, le suivi et la gestion des terrains potentiellement impactés au travers de différents projets tels que la réhabilitation de terrains industriels, la fin de vie de décharges internes, d'anciennes mines... mais aussi des projets de caractérisation des sols avant l'implantation de nouveaux projets.

Par ailleurs, le Groupe porte la plus grande attention à ce type de problématique dans le cadre de ses audits internes ou lors d'acquisition de nouvelles activités.

En 2013, notons les faits marquants suivants. Dans le domaine industriel d'abord :

- *Erasteel Kloster Söderfors (Suède)* : Le programme d'investigation des sols du site industriel de Söderfors lancé en 2008 a touché à sa fin, avec la réalisation des derniers diagnostics.

En parallèle, les échanges avec les autorités locales concernant les mesures de réhabilitation à appliquer aux deux aires de stockage de déchets dangereux d'Ingså, avaient abouti en 2012. La réhabilitation des aires de stockage de déchets dangereux d'Ingså a pu ainsi commencer en 2013 avec la couverture d'un des deux stockages par une première couche de moraines. La deuxième couche sera placée en 2014. Le deuxième stockage de déchets dangereux fait actuellement l'objet d'études complémentaires visant à déterminer la taille et le type de couverture à appliquer. Le contrat visant à la sécurisation de ce stockage ne sera passé qu'une fois ces éléments déterminés, en accord avec les autorités.

- *Aubert & Duval Les Ancizes (France)* : Le centre d'enfouissement des déchets industriels non dangereux (laitiers, briques réfractaires, déblais de bassin de coulée) dont l'exploitation s'est arrêtée le 31 décembre 2010 a donné lieu à une série d'études et de travaux en 2011 menés conjointement avec la commune des Ancizes. Sa réhabilitation a pu s'achever en 2012, après l'éradication d'une espèce végétale invasive (la renouée du Japon) et la plantation de 1 200 arbres au printemps. En 2013, le site a reçu l'arrêté définitif de post-exploitation de cette décharge et a procédé à la constitution de garanties financières. Un 1^{er} COPIL post-exploitation, en présence du maire de la commune des Ancizes et de la DREAL s'est également réuni fin 2013 afin de statuer tant sur des mesures organisationnelles, qu'opérationnelles, qui seront intégrées en 2014 à la convention unissant ces deux parties.
- *Aubert & Duval Firminy (France)* : Chez Aubert & Duval, Firminy, les études de faisabilité technique et financière d'une possible valorisation des laitiers contenus sur les anciens sites de Layat et de Dorian se poursuivent conformément à la convention tripartite signée en 2012 entre la multinationale canadienne Harsco, la municipalité et l'usine.
- *Aubert & Duval Gennevilliers* : Les usines B&C ayant cessé leurs activités en 2011, la sécurisation de ce site et les

études entreprises cette même année, ont permis le dépôt du mémoire de cessation d'activité et du plan de gestion associé. L'administration de tutelle a déterminé les objectifs à atteindre en matière de démantèlement et dépollution du site formalisé au travers d'un arrêté préfectoral. Toutes ces démarches ont été menées en parfaite coordination avec les autorités locales ainsi qu'avec les entités poursuivant leurs activités, notamment l'usine A (ayant cessé son activité à son tour en juillet 2013) et l'atelier de traitement à façon (nouvelle filiale, « AD TAF »). Les appels d'offres en vue de la réalisation des travaux, lancés début 2013 ont permis de sélectionner un groupement d'entreprises qui a démarré le chantier dès le mois de mai. À la fin de l'année, le désamiantage de ces usines était finalisé, ainsi que le démontage de la plupart des superstructures. L'excavation des terres polluées débutée en septembre, sera finalisée en 2014, de même que le reste du chantier. L'usine A débutera une démarche similaire au cours du 1^{er} semestre 2014. Seule, la filiale AD TAF poursuivra son activité sur ce périmètre.

- *Erasteel Kloster (Suède)* : Cette entité suédoise, composée des trois usines de Söderfors Långshyttan et Vikmanshyttan, a poursuivi son projet de valorisation en interne des boues d'hydroxydes métalliques en provenance de la décharge de Långshyttan. Ce projet a été réorienté en 2013 et ces boues ont finalement été envoyées à l'usine de Valdi au Palais-sur-Vienne (France) pour des essais de fusion.

Les tests ayant été concluants, le reste des boues stockées à Söderfors et Långshyttan sera envoyé chez Valdi en 2014.

Le projet de fermeture de la décharge de Långshyttan s'est donc poursuivi. Si les études de caractérisation d'une couche plus ancienne de ce type de boues avait été menées dès l'été 2012 afin de déterminer les possibilités de traitement, la réorientation du projet en 2013 a retardé la consultation des autorités locales. Dans l'attente de leur décision, ce stockage a été sécurisé, de même que les boues déjà excavées en attente de transfert vers Söderfors.

- *GCMC Freeport (États-Unis)* : Le site de GCMC Freeport (États-Unis) valorise les métaux contenus dans des catalyseurs pétroliers usagés. Les contentieux qui concernaient GCMC depuis plusieurs années ont été négociés et ont fait l'objet d'accords avec les autorités en 2013. Ces accords imposent divers engagements et plans de mise en conformité environnementale. À ce titre notamment, après avoir en 2012 rempli ses obligations d'étanchéisation des sols de diverses zones de stockage de catalyseurs usés, GCMC poursuit actuellement l'élaboration d'un plan d'actions pour l'assainissement « *Clean Closure* » de l'ancien stockage déporté de résidus de traitement des catalyseurs usés.
- *Valdi Feurs (France)* : Ce site a notifié sa cessation d'activité et entrepris les actions visant à sa mise en sécurité (évacuation de déchets notamment) en 2013. Début 2014, les études visant à compléter son mémoire de cessation d'activité et le plan de gestion associé seront finalisées pour être transmises à l'administration de tutelle ainsi qu'au propriétaire du terrain. Une fois les objectifs à atteindre en matière de démantèlement et dépollution fixés par l'administration, une procédure similaire à celle menée pour les usines B&C de Gennevilliers pourra être entreprise.

Des actions ont également été menées dans le domaine minier, elles sont développées au chapitre 5.4.4 Environnement minier ainsi que dans le chapitre 5.4.5 consacré à la biodiversité.

Enfin, il est important de mentionner la mise en place d'une politique de caractérisation systématique de l'état des sols préablement à tout nouveau projet, conformément à la politique de développement durable du Groupe.

5.4.2. Utilisation durable des ressources

Consommation		2011	2012	2013
Consommation totale d'énergie	<i>GWh</i>	17 346	16 953	16 114
Consommation totale en eau	<i>millions de m³</i>	29,2	28,2	31,5
<i>dont consommation en eau industrielle</i>	<i>millions de m³</i>	16,7	16,5	13,0
<i>dont consommation en eau du réseau</i>	<i>millions de m³</i>	1,9	2,6	2,5
<i>dont consommation en eau de surface</i>	<i>millions de m³</i>	7,8	6,9	13,9
<i>dont consommation en eau souterraine</i>	<i>millions de m³</i>	2,8	2,2	2,1
<i>dont consommation en eau « sociale »</i>	<i>millions de m³</i>	-	-	1,0

5.4.2.1. Consommation d'eau

Avant tout commentaire sur les consommations d'eau des sites du groupe ERAMET, il est important de souligner qu'aucun des sites industriels du Groupe n'est implanté dans un pays confronté au « stress hydrique », c'est-à-dire dont la ressource en eau par habitant, tous usages confondus est généralement inférieure à 1 700 m³ par personne. Bien que cette ressource en eau soit le plus souvent substantielle ou abondante sur ses sites, le Groupe attache une importance réelle à sa préservation. De multiples actions sont mises en œuvre afin de n'utiliser que la quantité requise. Le recyclage de l'eau est favorisé partout où cela est possible.

Les métiers de la mine, de la métallurgie, de l'hydrométallurgie et de la chimie sont consommateurs d'eau à plusieurs titres :

- procédés de refroidissement de fours et autres installations métallurgiques ;
- lavage des minerais, matières premières et sous-produits ;
- procédés d'hydrométallurgie : solubilisation et milieux réactionnels.

Dès lors que cela est techniquement possible, les sites :

- favorisent le recyclage en interne de l'eau consommée. Le refroidissement des fours et autres installations métallurgiques ainsi que toutes les autres utilisations très consommatrices se font principalement en circuit fermé. Les consommations d'eau sont alors essentiellement des appoints afin de compenser l'évaporation ;
- privilégient l'eau industrielle et l'eau de surface pour les procédés industriels même si certaines contraintes opératoires imposent l'utilisation d'eau dite « propre ».

En 2013, quand bien même la couverture de l'intégralité des réseaux par des compteurs d'eau a progressé, une partie des consommations d'eau est restée basée sur des estimations

(débit de pompes, bilan entrée-sortie). Ainsi, une partie de la consommation d'eau de la Setrag, au Gabon, repose sur des facturations de quantités forfaitaires (surestimées) dans l'attente de la mise en place des derniers compteurs permettant la couverture de la totalité de sa consommation.

Il est à souligner qu'une part de la consommation globale du Groupe est destinée à l'usage soit du public soit du personnel vivant dans les logements mis à disposition. Pour la première année, cette proportion d'eau à caractère « social » a pu être évaluée : elle représente un peu plus d'un million de m³. Les efforts du Groupe pour approvisionner certaines zones isolées en eau potable ont toutefois la contrepartie de devoir faire face à des gaspillages ou surconsommations des usagers (et notamment du public) pouvant s'y approvisionner gratuitement.

Enfin, de par son caractère d'eau restituée, l'eau de mer utilisée pour le refroidissement de la centrale thermique de SLN (Nouvelle-Calédonie) et pour la granulation des scories n'est pas comptabilisée dans le présent bilan.

La baisse de consommation observée de 2010 à 2012, ne s'est pas poursuivie en 2013. L'augmentation constatée s'explique principalement par des contraintes techniques majeures d'alimentation en « eau propre » de la laverie de la Comilog à Moanda. En effet, la boucle de recyclage mise en place en 2012, n'a pu être pérennisée en 2013 en raison d'une remise en suspension des boues gérées dans les bassins industriels et d'autres contraintes techniques imposées par cette recirculation. La production en hausse de cette entité a également engendré de plus fortes consommations. D'autres sites ont également temporairement accroître leurs consommations d'eau que ce soit pour fiabiliser leurs procédés, ou pour des actions de maintenance exceptionnelle (exemples : régulations de température, vidanges de réservoirs incendie, entretien de stations d'épuration...). Certains sites ont également connu des fuites importantes sur certains de leurs réseaux.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

5.4. INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

Si l'augmentation des consommations d'eau de certains sites impacte fortement la consommation globale du Groupe, des efforts de réduction menés par ailleurs ont porté leur fruit. Ainsi, le site d'Eurotungstène à Grenoble a poursuivi son programme de réduction des consommations d'eau industrielle initié depuis 2011 par la mise en place d'une boucle fermée de refroidissement. Ce site a ainsi réduit de 35 % ses consommations d'eau industrielle en trois ans. Le site d'ERAMET Norway Kvinesdal ayant porté lui aussi un focus particulier à la chasse à toute consommation d'eau non essentielle à ses procédés a également obtenu de beaux résultats. Ce site a effectivement réduit ses consommations d'eau industrielle de plus de 45 % en trois ans.

Si l'année 2013 peut être considérée comme exceptionnelle en termes de consommation d'eau, il faut néanmoins garder à l'esprit que cette ressource est essentielle pour le pilotage de certains des

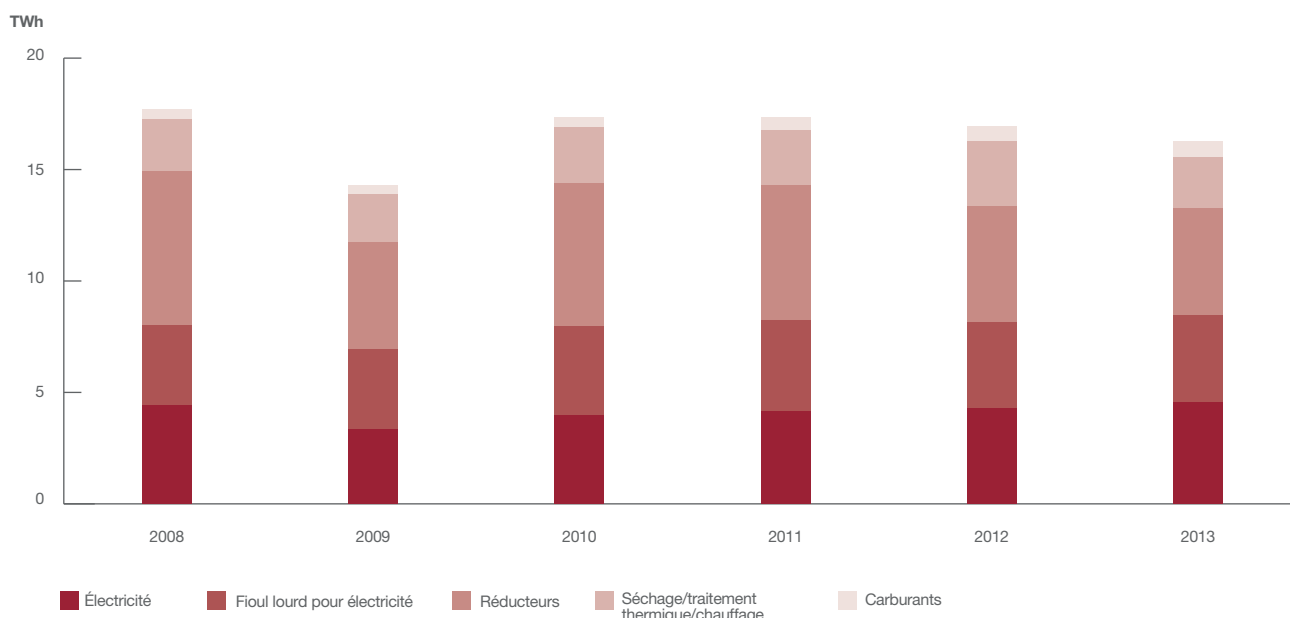
procédés utilisés dans le Groupe. Le processus de refroidissement des fours électriques, par exemple, se doit d'être parfaitement géré et optimisé. Un manque d'alimentation en eau peut dans certains cas entraîner des situations à risque au cours desquelles la sécurité doit être assurée avant toute autre considération.

5.4.2.2. Énergie

Les principaux besoins en énergie sont dus aux sites d'activité pyrométallurgique. Les fours et les installations de fusion, cœur des activités métallurgiques du groupe ERAMET dans ses trois Branches, sont les principaux postes contributeurs.

La consommation d'énergie en 2013 a baissé à 16,11 TWh (16,93 TWh en 2012), 3^e année de baisse consécutive.

Évolution des consommations énergétiques du Groupe



Cette évolution est le résultat d'une relative baisse d'activité mais également de la démarche d'optimisation énergétique menée depuis 2006.

En vue d'une analyse macroscopique, les énergies consommées ont été regroupées selon cinq usages types :

- « Électricité » qui est utilisée soit dans les fours, pour l'électrolyse ou comme force motrice (moteurs) ;
- « Fioul lourd pour électricité » ; il s'agit du fioul lourd utilisé pour la centrale thermique de Doniambo. Le rendement de cet usage est de l'ordre de 28 à 30 % (énergie électrique/énergie contenue dans le fioul) ;

- « Réducteurs », qui interviennent directement dans la réduction du minerai ;
- « Séchage, traitement thermique ou chauffage de pièce », issus d'énergie fossile ;
- « Carburants pour engins ».

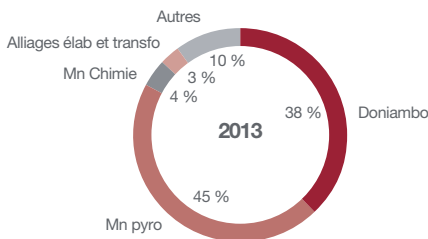
Le cœur de métier du Groupe (la transformation du minerai et des alliages) rend obligatoire l'utilisation de l'électricité et des réducteurs. Le besoin incompressible en énergie nécessaire à ces transformations ⁽¹⁾ est de l'ordre de 10 TWh pour 2013 (soit 62 % du total). En d'autres termes, seulement un peu plus du tiers de l'énergie consommée par le Groupe peut donner lieu à des perspectives d'amélioration de consommation.

(1) Ce besoin est défini comme l'énergie nécessaire pour réaliser et maîtriser l'ensemble des transformations chimiques ou structurales de la matière (réduction du minerai, mise en forme des alliages). Il ne prend pas en compte les opérations intermédiaires de transport, de stockage, de séchage ou de parachèvement.

Il est à noter que la part d'électricité augmente légèrement en 2013. Il s'agit de la conjugaison d'une évolution du mix énergétique de l'usine de la SLN, favorisant l'achat d'électricité hydroélectrique provenant de Yaté afin d'optimiser le fonctionnement de la centrale au fioul, mais également d'une augmentation de la part des fours électriques dans le Groupe (démarrage de New Guilin).

Les réducteurs et le séchage/traitement thermique sont directement proportionnels à l'activité.

On peut également observer une augmentation de la part des carburants (même si celle-ci reste minime) conséquence de plans miniers plus complexes obligeant à plus de roulage.



90 % des besoins en énergie sont consommés par 14 usines. Ils sont dus à l'ensemble des huit usines pyrométallurgiques de la branche Manganèse (Sauda, Porsgruun, Kvinesdal, Tyssedal, Marietta, CIM, New Guilin et Dunkerque), à l'usine de Doniambo puis à trois usines chimiques de la branche Manganèse (New Johnsonville, Chongzuo, GCMC) et aux deux principales usines d'élaboration et de transformation des Alliages (Les Ancizes, Pamiers).

Les 10 % restant de la consommation d'énergie sont répartis sur les 42 autres sites du Groupe.

5.4.2.3. Efficience énergétique

Depuis 2005, le groupe ERAMET s'est doté d'une démarche d'économie d'énergie qui a été conduite dans une logique « *bottom-up* » jusqu'en 2012. 26 sites dont les 15 précédemment cités ont ainsi construit un plan d'action d'économie d'énergie.

L'apparition en 2012 de la norme ISO 50001 « système de management de l'énergie » et des normes associées (ISO 16247 « Audits énergétiques » par exemple) a permis au Groupe de faire compléter sa démarche par une logique « *top-down* » dont le but est de donner une approche méthodologique partagée par l'ensemble des sites.

Dans ce cadre, une Politique Énergie a été validée par le Comex en septembre 2013. Elle reprend les principes fondamentaux de l'amélioration continue appliqués à la gestion de l'énergie. Elle comprend l'engagement du Groupe de :

- fournir ses produits et ses services, en optimisant sans cesse sa performance et sa compétitivité énergétique, tout en faisant la promotion de l'amélioration continue du management des énergies ;
- inciter et soutenir les initiatives créatrices de valeur prises par les entités du groupe ERAMET visant à améliorer de façon continue la maîtrise de l'énergie ;
- à adapter ses objectifs de progrès énergétiques en fonction des avancées technologiques, de la Recherche et Développement et de l'Innovation, tout en respectant l'évolution des exigences légales et réglementaires.

La mise en œuvre de cette Politique Énergie s'appuiera sur :

- l'utilisation des meilleures techniques disponibles, dans la mesure où elles sont compatibles avec les budgets d'investissements et le TRI standard du Groupe ;
- la prise en compte de l'optimisation énergétique dans les processus de décision sur l'ensemble des phases d'un projet (de la conception à la mise en œuvre) ;
- la récupération de l'énergie sous forme valorisable en interne et/ou en externe lorsque cette récupération est économique ;
- des achats d'énergie adaptés, compétitifs, privilégiant, dans la mesure du raisonnable, lorsque cela a un sens technique et économique, les énergies renouvelables et qui incitent à des comportements vertueux ;
- l'affectation de moyens adaptés par chaque entité pour décliner en plans d'actions la politique Énergie du Groupe et prendre en compte le management de l'énergie ;
- la reconnaissance au niveau individuel de la réalisation des objectifs visant à l'efficience énergétique ;
- le développement de nouvelles Meilleures Techniques Disponibles permettant d'évoluer vers des procédés de moins en moins énergivores.

La Direction des Affaires Industrielles Groupe continue donc d'accompagner les sites dans leur propre démarche d'efficience énergétique, à la fois par des audits et des conseils de terrains (comme lors de la première période de la démarche) mais également par un apport méthodologique nouveau qui peut aller jusqu'à l'aide à l'obtention de la certification « système de management de l'énergie ». À cet égard, le coordinateur de la maîtrise de l'énergie Groupe est formé comme auditeur ISO 50001.

Après la certification ISO 50001 de deux sites norvégiens en 2012, plusieurs sites européens se préparent à une éventuelle certification.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

5.4. INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

5.4.2.4. Utilisation de la ressource minérale

Cet aspect est développé au sein du chapitre Environnement minier (cf. § 5.4.4.2).

5.4.3. Changement climatique

5.4.3.1. Contribution à la politique de gestion et de réduction des gaz à effet de serre

Au sein de la Direction Communication et Développement Durable, il existe depuis 2003 une fonction chargée des sujets liés au changement climatique pour l'ensemble du Groupe et dont les principaux rôles sont :

- participer activement aux comités changement climatique des organisations professionnelles françaises et européennes (Afep, Medef, Fedem, FFA, Eurofer, Eurométaux, Euroalliages) qui sont les interlocuteurs industriels des autorités françaises et européennes dans l'élaboration de la réglementation sur ce sujet ;
- informer les sites concernés sur cette réglementation et les assister dans son application ;
- contribuer à définir et déployer la politique du Groupe en matière de changement climatique, en collaboration étroite avec la fonction « maîtrise de l'énergie » de la Direction des Affaires Industrielles, la Direction des Achats, du Développement et de l'Innovation, la Direction des Affaires Publiques et les trois Branches ;
- fournir les informations sur les émissions de CO₂ et les prévisions d'émissions à la Direction Achats Groupe qui est chargée de gérer les comptes des sites français concernés, dans le registre européen des quotas de gaz à effet de serre. Les sites norvégiens assurent la gestion de leurs comptes en coopération étroite avec les autorités du pays.

ETS 3 : Directive 2009/29/CE du 23 avril 2009 modifiant de la directive 2003/87/CE « afin d'améliorer et d'étendre le système communautaire d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre »

Le Groupe a participé activement aux concertations entre l'industrie, à travers les organisations professionnelles et les autorités nationales et européennes (Commission, Parlement et Conseil).

Sites ERAMET concernés

Branche Alliages : Aubert & Duval : Les Ancizes, Firminy, Pamiers ainsi qu'Airforge et Erasteel : Commentry.

Branche Manganèse : Comilog Dunkerque, ERAMET Norway (Porsgrunn, Sauda, Kvinesdal) et TiZir TTI à Tyssedal.

Les émissions globales du Groupe soumises à l'ETS passeront d'environ 100 000 tCO₂ par an actuellement à environ 1 million de tCO₂ par an pour la période 3.

Allocations de quotas à titre gratuit

Le calcul du nombre de quotas gratuits se fait suivant la formule générale :

$$\begin{aligned} & \text{Quotas gratuits} \\ & = \\ & \text{émissions spécifiques (suivant référentiel)} \\ & \quad \times \\ & \text{volume historique de production} \\ & \quad \text{(médiane d'activité 2005-2008)} \\ & \quad \quad \times \\ & \text{facteur intersectoriel de réduction} \end{aligned}$$

La décision de la Commission du 27 avril 2011 a fixé les différents termes qui différeront suivant les installations et sous-installations.

Les sites de forgeage (AD Pamiers, Airforge et Interforge) ne font pas partie de la liste des secteurs « à risque de fuite de carbone » et n'auront donc pas, à terme, droit à des quotas gratuits. À titre de période transitoire, ils recevront un nombre dégressif de quotas gratuits (de 80 % des émissions historiques en 2013 à 30 % en 2020 et 0 % en 2027).

La Commission a validé fin 2013 l'attribution de quotas gratuits proposés par les autorités françaises et norvégiennes. Tous les sites concernés du Groupe ont donc reçu officiellement des quotas gratuits sur l'ensemble de la période 3.

À noter que la Commission a publié le « facteur intersectoriel de réduction » sur la période, qui tient compte de la différence entre le total des quotas gratuits demandés par tous les sites européens et le « cap » auquel l'Europe s'est engagé au niveau international. Ce facteur est inférieur à ce qui avait été anticipé, ce qui réduit d'autant les quotas gratuits des sites.

Les émissions 2013 des sites sont en cours de vérification par des organismes agréés par la Commission. Ils vont ensuite émettre les « rapports d'assurance raisonnable » indispensables pour la restitution des quotas dans les registres officiels fin février 2014.

Comité de Coordination CO₂ (C3O2)

Afin de coordonner les informations et les actions dans le domaine de l'empreinte carbone Groupe, le « C3O2 » a été créé en avril 2010. Il regroupe des représentants de la Direction de la Communication et du Développement Durable, de la Direction des Achats Groupe, de la Recherche et de l'Innovation, de la Direction des Affaires Industrielles Groupe, et des Directions industrielles des trois Branches.

5.4.3.2. Grenelle 2

Application de l'article 75 de la loi Grenelle 2 et du décret n° 2011-829

Aubert & Duval (AD) est la seule « personne morale » du Groupe en France à employer plus de 500 personnes et, donc, à être soumis à ces textes (environ 3 800 ETP en 2011).

Avec l'aide d'un consultant, BURGEAP, un bilan a été réalisé sur l'année 2011, basé sur la « méthode pour la réalisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre » issue du pôle de coordination national (version 2 d'avril 2012).

Le rapport du 27 novembre 2012 détaille en première partie la consolidation du bilan des émissions de GES à l'échelle de l'ensemble des sites d'Aubert & Duval. Une seconde partie synthétise les principales actions envisagées actuellement par Aubert & Duval pour réduire ces émissions.

Le bilan fait apparaître les émissions suivantes :

Émissions directes = 85 491 tCO₂e

Émissions indirectes = 16 504 tCO₂e

Émissions totales = 101 995 tCO₂e

5.4.3.3. Impact des effets du changement climatique

Dans le reporting EraGreen sur 2013, il a été ajouté deux questions sur ce sujet :

1. Quelles sont les conséquences susceptibles d'affecter votre site et comment ont-elles été identifiées ?
2. Quelles mesures d'adaptation aux conséquences du changement climatique avez-vous prises dans l'année ou sont envisagées à terme ?

70 % des sites ont répondu à la première question avec deux thématiques principales :

- impact éventuel d'une élévation du niveau des océans ;
- impact éventuel d'effets climatiques extrêmes.

Dans l'état des réflexions actuelles, les sites n'ont pas prévu de mesures d'adaptations à ces situations. Ainsi par rapport à une éventuelle élévation du niveau des océans, les sites situés près d'une côte s'en réfèrent à l'altitude à laquelle ils sont implantés qui doit leur garantir un impact jugé minimal à négligeable.

5.4.3.4. Bilan Carbone Groupe

Le Bilan Carbone ERAMET initial réalisé en 2007-2008 a été établi en collaboration avec Carbone 4, société agréée par l'Ademe.

Après vérification, consolidation des données 2007 et prise en compte du bilan carbone SLN réalisé sur l'année 2008, le bilan carbone Groupe 2007 s'établissait à environ :

6,35 millions de tonnes d'équivalent CO₂

Répartition par poste :

- **87 % pour le poste « énergie »** qui regroupe la consommation d'énergie (électricité, gaz, fuel, charbon) et la consommation de réducteurs nécessaire aux procédés (coke, charbon, anthracite...) ;
- **8 % pour le fret ;**
- **3 % pour les « intrants »** : CO₂ émis, en particulier, lors de la production des ferrailles consommées dans les fours à arc des aciéries.

Suivant la classification du « *GHG Protocol* », le bilan carbone mettait en évidence les émissions de CO₂ du Groupe suivant une répartition en trois « scopes » :

- Émissions directes issues des procédés (scope 1) = 74 % du total ;
- Émissions indirectes issues des consommations d'énergie électrique (scope 2) = 13 % du total ;
- Autres émissions (transport fret, contenu carbone des intrants...), (scope 3) = 13 % du total.

Évolution du Bilan Carbone Groupe

Pour le suivi dans le temps de l'évolution du bilan carbone, il a été décidé de ne prendre en compte que les émissions des scopes 1 et 2, qui représentent 87 % du total et qui sont faciles à renseigner par les sites car elles proviennent directement de leur activité.

Les données permettant de les calculer sont saisies dans le système de consolidation des données environnementales du Groupe (EraGreen).

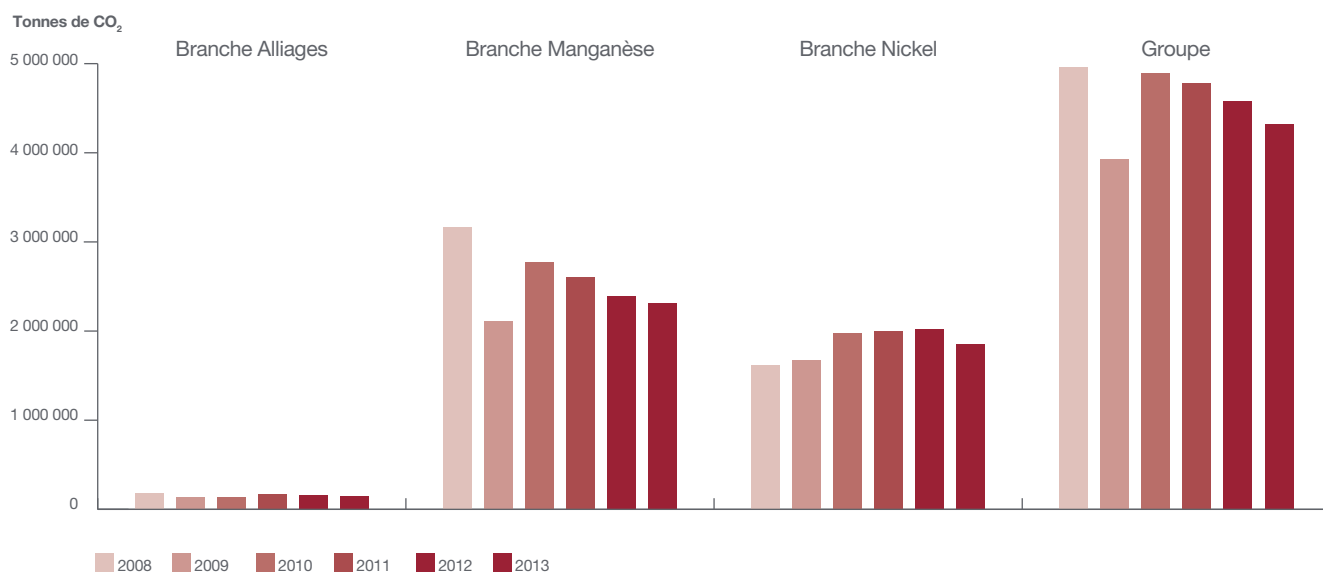
Le tableau ci-après montre l'évolution des émissions du Groupe de 2008 à 2013.

La baisse sensible des émissions (- 13 % entre 2008 et 2013) est attribuable en partie à une baisse des activités des Branches et en partie aux économies d'énergie.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

5.4. INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

Évolution des émissions de CO₂ – Scopes 1 et 2



5.4.4. Environnement minier

Ce chapitre est consacré aux actions de protection de l'environnement déployées sur les sites miniers du Groupe en production (à l'exception des mesures relatives à la biodiversité qui sont détaillées au chapitre 5.4.5). Les dispositions relatives aux projets miniers en développement figurent au chapitre 5.6 Grands Projets.

Toutes les exploitations minières du Groupe en production sont des mines à ciel ouvert, qui ont en commun d'être situées dans des zones géographiques à haut niveau de pluviométrie et d'extraire des minerais oxydés et silicatés stables.

La mine exploitée par Comilog au Gabon sur le plateau de Bangombé est un des gisements de manganèse les plus riches au monde recouvert par une couche de 4 à 5 mètres de stériles. Les caractéristiques du gisement et du minerai font que cette exploitation produit relativement peu de stériles miniers.

La SLN exploite 13 mines en Nouvelle-Calédonie ; cinq sont exploitées directement par la SLN et les huit autres sont sous-traitées à des opérateurs locaux. Les mines sont situées dans un relief accidenté à des altitudes comprises entre 250 et 1 000 mètres. Dans ce type de gisement, il est nécessaire de déplacer environ 7 à 9 tonnes de stériles pour produire 1 tonne de minerai exploitable. Le stockage de ces stériles dans des conditions qui garantissent la sécurité et la protection de l'environnement y constitue donc un enjeu clé.

Tableau de synthèse des sensibilités environnementales des sites miniers d'ERAMET

	Mines SLN de Nouvelle-Calédonie	Mine de Moanda Comilog	Commentaires
Pression sur les ressources en eau (quantité)	Faible pression	Faible pression	Hauts niveaux de pluviométrie sur tous les sites.
Érosion	Forte sensibilité	Faible sensibilité	Sols et roches de Nouvelle-Calédonie plus sensibles à l'érosion ; milieux récepteurs également plus sensibles. La topographie en plateau du gisement de Moanda diminue également la sensibilité.
Drainage acide	Pas de drainage acide	Pas de drainage acide	Minerais oxydés et silicatés stables non susceptibles de générer du drainage acide
Production de stériles miniers	Forte sensibilité	Faible sensibilité	Les stériles de la mine de Moanda sont en grande partie remplacés immédiatement dans les casiers d'exploitation. La production de stériles est beaucoup plus importante en Nouvelle-Calédonie, même si les méthodes d'exploitation de la SLN vont de plus en plus vers le comblement des fosses par les stériles.
Production de résidus	Faible sensibilité	Faible sensibilité	La sensibilité est faible car les résidus produits par les installations de concentration des minerais (laveries) sont stables chimiquement et ne constituent pas des déchets dangereux pour l'environnement.
Biodiversité	Forte sensibilité	Sensibilité moyenne	La biodiversité des sites calédoniens est reconnue comme remarquable en raison notamment de sa très grande endémicité.

5.4.4.1. Les structures de management de l'environnement minier

Des équipes dédiées à la prise en compte de l'environnement dans l'exploitation minière sont présentes sur les sites et dans les filiales concernées tant au Gabon qu'en Nouvelle-Calédonie.

Dans le cadre de sa politique de développement durable, ERAMET a souhaité renforcer depuis 2010 la structuration, la formalisation et la coordination internationale des outils de la gestion environnementale sur mine. Concrètement, dans cette optique, les actions suivantes ont été réalisées :

- toutes les filiales minières concernées ont formalisé un plan d'action Environnement minier associé à une évaluation du risque associé ; l'avancement de ces plans d'actions est revu avec la Direction Environnement Groupe tous les deux mois ;
- une communauté de pratiques interne des experts de l'environnement minier a été mise en place et se réunit régulièrement. Son rôle est de formaliser des guides de bonnes pratiques applicables à l'échelle du Groupe et de favoriser l'échange d'expertise entre les sites ;
- des indicateurs supplémentaires spécifiques aux activités minières ont été intégrés à l'outil de reporting environnemental du Groupe (EraGreen) depuis 2011 ;
- des Systèmes de Management de l'Environnement compatibles avec les exigences de la norme ISO 14001 ont été déployés par les filiales minières. La certification des quatre principaux centres miniers de SLN est visée avant fin 2015. Parallèlement, Comilog a obtenu sa certification dès 2012 pour un périmètre qui couvre les opérations de la mine de Moanda, les activités de stockage, d'expédition du minerai et du sinter à Owendo ainsi que celles d'entretien des équipements ;

- tous les sites miniers de SLN ont mis à jour au cours des dernières années leurs études d'impact sur l'environnement dans le cadre de la réforme du Code minier de Nouvelle-Calédonie. Ce travail considérable permet à chacun des sites de disposer d'études complètes sur l'environnement et les écosystèmes dans lesquels ils sont implantés, et de plans de gestion de l'environnement performants et adaptés à leurs caractéristiques spécifiques ;
- dans le même temps, pour la mine de Comilog au Gabon, un effort important d'études environnementales a été entrepris en 2012-2013 pour améliorer le niveau de connaissance des caractéristiques environnementales du site en vue de poursuivre le développement d'une stratégie pertinente de réhabilitation du site. Ces études portent sur l'hydrologie et l'hydrogéologie ainsi que sur la biodiversité du site ;
- enfin, en concertation avec les autorités, Comilog a choisi, au-delà des obligations réglementaires qui lui sont applicables stricto-sensu de réaliser une étude d'impact environnementale complète pour préparer au mieux le projet d'extension de l'exploitation de la mine de Moanda aux bordures du gisement (partie du gisement en déclivité situé dans l'emprise de la concession Comilog).

Ces efforts seront poursuivis dans les années à venir avec en particulier le renforcement de la sensibilisation des ingénieurs et cadres des activités minières aux techniques et méthodes de protection de l'environnement. Ainsi en 2014, l'intégralité des cadres de la mine de Comilog à Moanda suivra une formation dédiée à ces sujets.

5.4.4.2. L'exploitation responsable de la ressource

L'exploitation minière est un des cœurs de métier du Groupe. La ressource minérale est exploitée de manière responsable, c'est-à-dire en minimisant les impacts lors des étapes d'exploration et d'extraction, et en optimisant la valorisation des gisements. En Nouvelle-Calédonie, les géologues réduisent les ouvertures de pistes, en favorisant à la fois les méthodes de géophysique indirecte, non impactantes sur l'environnement et l'hélicoptage du matériel lors des campagnes d'exploration. Ils font également appel à des outils de modélisation pour compléter leur connaissance des gisements et mieux évaluer les ressources. Ces données sont relayées aux mineurs qui optimisent les étapes d'extraction en réduisant les volumes de stériles à manipuler, en cartographiant précisément et en minimisant les surfaces défrichées et en maximisant la valorisation du profil minéral. L'amélioration de la récupération peut se traduire sur le terrain par la mise en place de GPS sur les godets des pelles et l'affichage des plans de chargement dans les cabines.

En parallèle, les chercheurs d'ERAMET travaillent à la valorisation des stériles et des minerais à des teneurs de plus en plus faibles. Cette volonté s'est récemment illustrée à Moanda, au Gabon, où Comilog a réalisé un investissement de 12 millions d'euros. L'atelier de traitement des sables permet ainsi de récupérer les fractions de minerai les plus fines selon la technologie de la séparation magnétique développée en interne.

La SLN valorise depuis 2010 les stériles de laverie mais aussi des produits stockés en verses, qui sont les terrassements en paliers des résidus d'extraction. En trois ans, ce sont ainsi plus de 483 000 tonnes de produits qui ont pu être valorisées, rendant concret le recyclage de matières premières secondaires. Enfin, la SLN a mis au point des techniques permettant de valoriser des minerais considérés initialement comme marginaux, d'abaisser la teneur de coupure, et ainsi de prolonger la durée de vie des gisements de manière significative tout en réduisant l'impact environnemental final.

5.4.4.3. La gestion des eaux

Étant donné la nature des minerais (minerais oxydés et silicatés), les stériles et les résidus miniers sont chimiquement stables. Ainsi les sites miniers d'ERAMET ne sont pas sujets au phénomène de drainage minier acide (DMA) qui constitue le principal risque de pollution pour de nombreux sites miniers dans le monde.

Étant donné la localisation des sites dans des zones à forte pluviométrie, la consommation d'eau par les sites miniers du Groupe ne constitue pas non plus un enjeu sensible.

Sur les sites miniers d'ERAMET, l'enjeu principal de gestion des eaux est de prévenir l'érosion due au décapage des surfaces exploitées et d'éviter la pollution des milieux récepteurs par les matières en suspension (MES) transportées par les eaux de ruissellement.

Pour éviter cela, la SLN a depuis longtemps équipé ses sites de bassins de sédimentation qui piègent les matières en suspension afin d'éviter leur transport dans le milieu naturel. En amont de ces ouvrages, de multiples précautions sont prises pour limiter au maximum l'érosion : mise hors d'eau des chantiers, réduction

au maximum des zones découvertes, conservation de merlons naturels en bordures des chantiers de décapage, organisation des écoulements pour en réduire la vitesse, mise en œuvre de verrous hydrauliques, etc. Ces mesures sont documentées pour chaque site minier SLN dans un Plan de Gestion des eaux en tous points conformes aux exigences de la réglementation de Nouvelle-Calédonie. La mise en œuvre de ces Plans de gestion des eaux au fur et à mesure de l'évolution des exploitations représente un engagement continu et un investissement considérable. Ainsi, sur les trois dernières années, les investissements dédiés à la gestion des eaux dépassent pour ces sites 10 millions d'euros.

Le savoir-faire particulier de SLN sur le sujet de la prévention de l'érosion a été rassemblé dans un guide technique (dit « Guide Bleu ») qui fait référence pour la profession en Nouvelle-Calédonie et au-delà pour le Groupe.

Au Gabon, le sujet de l'érosion est moins sensible étant donné la topographie du gisement en plateau et le caractère drainant des couches géologiques supérieures du plateau. Cette affirmation a été confirmée par l'étude menée en 2012-2013 pour caractériser les masses d'eau et l'hydrologie du site. Les exploitants sont toutefois sensibilisés aux mesures à prendre pour limiter l'érosion. Cette thématique deviendra plus sensible lors de l'extension future du gisement dans sa partie en déclivité : les ouvrages et mesures de gestion seront alors renforcés en conséquence. Pour cela un benchmark très opérationnel se termine afin d'adapter les bonnes pratiques opérationnelles de gestion des eaux de la SLN à la Comilog.

En outre, au cours des dernières années, des avancées majeures ont été réalisées sur le site de Moanda pour la gestion des rejets aqueux de l'installation de concentration du minerai. Depuis 2010, les rejets à la rivière Mouilli ont été supprimés avec la construction de bassins de sédimentation. Des bassins ont été construits et mis en service de manière à pouvoir récupérer les eaux de surverse et à les rediriger sur l'installation de concentration.

5.4.4.4. Gestion des stériles et résidus miniers

Étant donné le volume considérable de stériles manipulés dans les exploitations de la SLN, le stockage des stériles dans des ouvrages appropriés et leur revégétalisation constitue un enjeu environnemental de première importance pour limiter au maximum l'érosion et les impacts sur l'écosystème et le paysage.

Grâce à sa longue expérience, la SLN a mis au point des techniques efficaces dont l'une consiste à créer des verses à stériles. Les ouvrages sont réalisés dans les règles de l'art et leur stabilité est garantie à long terme, même lors des pluies cycloniques exceptionnelles. Ces verses à stériles font l'objet d'une surveillance continue (auscultation interne) et d'audits réguliers par un tiers externe. Comme pour les techniques de gestion des eaux, SLN a publié un guide technique qui explicite les modalités de construction des verses à stériles et leurs règles de dimensionnement. Ce guide a été remis à jour en 2012, et ce projet a été récompensé par un trophée lors des challenges HSE du Groupe. Ce guide s'applique à tous les sites miniers SLN exploités directement ou en sous-traitance. Par ailleurs, afin de réduire au minimum le défrichement et de favoriser la réhabilitation des sites, depuis plusieurs années la SLN a entrepris la réalisation de verse au sein d'anciennes fosses minières. Ce qui d'une part augmente encore la stabilité, d'autre part favorise et facilite la réhabilitation des sites.

Au Gabon, la problématique est à nouveau moins sensible puisque d'une part les volumes de stériles manipulés sont nettement moindres et d'autre part parce que la technique d'exploitation par ouverture/fermeture successives de casiers permet de replacer en grande partie directement les stériles dans les casiers après l'extraction.

Les résidus miniers, qui sont produits dans les installations de concentration des minerais sur mine, sont stables chimiquement et ne sont donc pas des déchets dangereux au sens des réglementations. Au Gabon, ces résidus sont stockés dans sept bassins d'un million de mètres cubes de capacité. Ces ouvrages font l'objet d'une surveillance et d'un monitoring environnemental continu. La réhabilitation du premier de ces bassins est désormais à l'étude.

5.4.4.5. Réhabilitation des sites miniers

En Nouvelle-Calédonie

Sur les cinq centres miniers principaux de SLN, trois disposent d'un schéma directeur de réhabilitation formalisé. Les deux schémas manquants seront finalisés avant fin 2015. Ces documents ont pour objet la planification des opérations de réhabilitation, mais naturellement la réhabilitation au fur et à mesure est d'ores et déjà pratiquée dans l'ensemble des sites miniers.

Des actions majeures de réhabilitation se sont donc poursuivies en 2013. Ainsi, d'importants travaux de réaménagement, permettant une réhabilitation définitive, ont été conduits :

- à Poum, où le réaménagement de l'ancienne verse Fabrice (verse qui avait glissé avant la récupération du massif de Poum par la SLN) a permis l'évacuation de plus de 130 000 m³ de matériaux glissés et le remodelage des versants pour 50 000 m³. L'ensemencement des talus, en cours de réalisation, achèvera cet immense chantier sans précédent ;
- au Plateau de Thio, où les équipes de la SLN ont poursuivi le remodelage d'une très ancienne verse de produits stériles. La majeure partie des très gros travaux de terrassement (environ 200 000 m³ de mouvement de terres) et de remodelage paysager a été réalisée. Il s'agit particulièrement d'impressionnantes ouvrages de canalisation et de gestions des eaux, ainsi que le remodelage paysager de la verse ;
- à Népoui, les travaux de fermeture de la verse Rachel ont pu être terminés en 2013. De multiples autres chantiers ont été poursuivis à Poro et Kouaoua.

De plus, la surface totale revégétalisée au cours des deux dernières années s'élève à 80 ha.

Parallèlement, la SLN contribue significativement :

- aux comités de réhabilitation des sites miniers (CRSM) exploités avant 1975 financés par le mécanisme de la Délibération 104. Depuis sa création en 1990, la SLN l'a abondé à hauteur de 24 millions d'euros ;
- au financement du Fonds Nickel prévu par le schéma de mise en valeur. Il a été créé en mars 2010 et est destiné à la réhabilitation des mines exploitées principalement avant 1975 et ne comportant plus aucune ressource minière valorisable. Son budget est de l'ordre de 4 millions d'euros par an. Ce fond est alimenté pour moitié par la redevance superficielle sur les concessions minières.

Au Gabon

La revégétalisation est beaucoup plus aisée que dans l'environnement calédonien car la recolonisation par la végétation se fait de manière naturelle. L'enjeu du réaménagement des sites est également paysager avec la nécessité de remodeler les monticules de stériles de quelques mètres créés par l'exploitation.

- Depuis 2010, la procédure d'exploitation minière a été revue de façon à intégrer le remodelage des terrains au fur et à mesure. Un effort de remodelage des surfaces perturbées avant cette date a été entrepris parallèlement et a fait l'objet d'un objectif annuel dans le système de management environnemental de la mine : à ce jour, plus de 150 ha ont ainsi été remodelés. Au-delà de ces actions concrètes, les études préalables pour la définition d'une stratégie complète de réhabilitation du plateau minier Bangombé se sont poursuivies en 2013 (étude sur l'hydrologie et les masses d'eau, étude sur la biodiversité).
- Par ailleurs, les opérations de réhabilitation de la rivière Moulili par extraction des ultrafines déposées dans le lit en aval de la laverie de la mine se sont poursuivies depuis 2010. En 2013, ce sont 1,3 million de tonnes qui ont été extraites, portant ainsi depuis le début des opérations, à plus de 4,6 millions de tonnes de sédiments manganésifères excavés. Ces opérations se réalisent dans le plus strict respect du Plan de Gestion Environnemental et Social établi suite à l'étude d'impact.

5.4.5. Préservation de la biodiversité

Dans le cadre de sa politique de développement durable (2010) et conformément à sa charte sur l'environnement (2002), ERAMET structure ses actions en matière de biodiversité et participe aux réflexions sur la séquence d'atténuation, c'est-à-dire l'évitement, la réduction et la compensation des impacts sur la biodiversité.

5.4.5.1. Les enjeux de la biodiversité

L'érosion de la biodiversité est considérée comme un problème international majeur depuis la rédaction de la convention de Rio sur la diversité biologique de 1992. Les attentes des autorités, des institutions financières et du grand public envers l'industrie ont augmenté ces 20 dernières années. ERAMET, de par ses activités minières et métallurgiques, exerce des pressions sur les espèces, les habitats et les services écosystémiques. Ses grands projets en développement suivent la tendance globale des industries minières qui voient repousser la prospection vers des zones de plus en plus reculées et jusque-là préservées. Les enjeux en biodiversité y sont réels ; ils nécessitent d'être bien évalués et bien gérés.

Depuis quelques années, le Groupe a saisi l'opportunité de ses expériences sur mine et sur ses grands projets ainsi que les évolutions réglementaires dans le domaine industriel pour faire progresser l'ensemble de ses sites sur les questions de préservation de la biodiversité et participer aux réflexions ad hoc sur les scènes locales, nationales et internationale.

ERAMET s'attache à développer des études de qualité avec des spécialistes reconnus. L'étude d'état initial est considérée comme une étape cruciale qui conditionne la pertinence de l'évaluation des impacts et la définition des mesures d'évitement, de réduction voire de compensation qui seront mises en œuvre. L'objectif est

DÉVELOPPEMENT DURABLE

5.4. INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

de toujours chercher à réduire les impacts des activités du Groupe sur la biodiversité, de manière proportionnée aux enjeux et tout au long de la vie des sites.

Un groupe de travail interne et dédié à la biodiversité a été créé en 2011. Il se réunit trois fois par an et regroupe les acteurs principaux du groupe ERAMET dans ce domaine. Son objectif est de favoriser les échanges entre les équipes, qu'elles soient sur site, dans les Branches ou au niveau du Groupe, de créer des réseaux avec des partenaires, de partager les expériences et de réfléchir ensemble à des outils de gestion communs. En 2013, le groupe de travail a travaillé sur une politique biodiversité Groupe, sur un guide pour le bon dimensionnement du volet biodiversité dans les études d'état initial et sur les approches de mise en œuvre d'offset.

ERAMET attache la plus grande importance à la caractérisation de la biodiversité, à sa préservation et à la mise en œuvre de cette démarche hiérarchisée allant de l'évitement à la réduction, voire à la compensation. La biodiversité est intégrée très en amont, dès l'étape de faisabilité, dans le développement des nouveaux projets industriels et miniers, et est prise en compte dans le fonctionnement des sites miniers en exploitation ou en cours de réhabilitation.

Cette démarche biodiversité est valable sur l'ensemble des sites et les actions sont proportionnées aux enjeux. Les activités ERAMET peuvent impacter des biodiversités ordinaires comme des biodiversités remarquables selon les lieux d'implantation.

Sur nos sites	Nouvelle-Calédonie	Gabon	Indonésie	Autres
Nombre d'espèces (faune et flore) classées CR ⁽¹⁾ sur la liste rouge UICN ⁽²⁾	10	2 ^(*)	0 ^(*)	0
Nombre d'espèces (faune et flore) classées EN ⁽³⁾ sur la liste rouge UICN	21	4 ^(*)	14 ^(*)	0

(*) Ces valeurs sont dépendantes des résultats des études de caractérisation qui se poursuivent et Maboumine, sur des sites qui ont été peu étudiés avant le développement desdits projets et pour lesquels, par conséquent, peu de bibliographie est disponible. Elles sont amenées à évoluer.

Le Groupe ne compte aucun site minier ou métallurgique en zone protégée. Il y a cependant le cas de la Setrag, la compagnie de trains gabonaise, dont les voies intersectent sur 300 ha le Parc national de la Lopé inscrit au Patrimoine mondial de l'Unesco ⁽⁴⁾. Le Parc a été créé en 2007, soit près de 20 ans après la mise en service du Transgabonais.

Nombre de sites à moins de 10 km d'une aire protégée	21
Distance moyenne de ces sites avec les aires protégées	2 km
Types d'aire protégée	Réserve naturelle, Parcs nationaux, ZNIEFF ⁽⁵⁾ , ZICO ⁽⁶⁾ , zone Natura 2000 ⁽⁷⁾ , zone RAMSAR ⁽⁸⁾ , Patrimoine mondial de l'Unesco

Sur la scène internationale et auprès des autorités françaises

Au niveau international, ERAMET via le projet Weda Bay Nickel (WBN) a rejoint en octobre 2011 le *Business and Biodiversity Offsets Programme* (BBOP) qui vise l'échange d'expériences et d'expertise en matière d'offset de biodiversité. Le BBOP est un groupe à partenariats multiples qui compte plus de 80 entreprises,

institutions financières, gouvernements et organisations non gouvernementales (ONG). Il a été créé par *Forest Trends* et le *Wildlife Conservation Society* (WCS). Le BBOP a pour but de tester et de développer des pratiques de référence pour la conception et la mise en place de programmes d'offset de biodiversité, par le biais de projets pilotes menés dans le monde entier. À cette fin, le BBOP a adopté en 2010 dix principes qui ont vocation à régir la démarche d'évitement, de réduction et de compensation des impacts sur la biodiversité. En 2011, ces principes ont été déclinés au travers de critères et d'indicateurs et constituent un standard international reconnu sur la compensation en faveur de la biodiversité. ERAMET a participé en 2012 à la traduction dudit standard en langue française. Un premier programme d'offset BBOP est à l'étude pour le projet Weda Bay Nickel en Indonésie avec un objectif d'absence de pertes nettes en biodiversité. Les résultats des premières études de faisabilité ont été présentés à la réunion annuelle du BBOP qui a eu lieu le 21 mai 2013 à Bruxelles.

Au niveau français, ERAMET a participé aux travaux lancés par le ministère de l'environnement autour de la démarche « Éviter-Réduire-Compenser », en cohérence avec les principes du BBOP. Les travaux ont conduit à la publication d'une doctrine dédiée en septembre 2012 et de lignes directrices sous la forme de 27 fiches méthodologiques en octobre 2013.

(1) CR : Classification UICN désignant les espèces en danger critique d'extension.

(2) UICN : Union internationale pour la conservation de la nature.

(3) EN : Classification UICN désignant les espèces en danger d'extension.

(4) Unesco : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (en anglais *United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization*).

(5) ZNIEFF : zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique.

(6) ZICO : zone importante pour la conservation des oiseaux.

(7) Le réseau Natura 2000 est un réseau écologique européen formé de Zones de protection spéciale et de Zones de spéciales de conservation désignées par les États membres.

(8) La liste RAMSAR désigne les zones humides d'importance internationale.

5.4.5.2. En Nouvelle-Calédonie

La Société Le Nickel (SLN) exploite des gisements de nickel sur différents sites de Nouvelle-Calédonie, au cœur d'un territoire reconnu pour sa riche biodiversité et le fort taux d'endémisme de ses espèces faunistiques et floristiques. Depuis 1975, ce sont environ 3 200 ha qui ont été impactés par l'activité minière.

Depuis plus de 30 ans, la SLN a développé des méthodes de prospection, d'exploration, d'exploitation et de réhabilitation fiables et respectueuses de l'environnement. Elles font l'objet de guides internes repris à l'occasion de l'élaboration du guide des bonnes pratiques minières calédoniennes. Ces bonnes pratiques sont partagées entre les compagnies minières et ont fait l'objet d'une publication début 2013.

Les travaux de revégétalisation ont démarré à la SLN en 1993, et ont permis de traiter, par semis hydrauliques et plantations, approximativement 220 ha. La toxicité des sols, riches en métaux

et pauvres en éléments organiques, en plus de conditions climatiques extrêmes, donnent des résultats qui ne sont pas toujours très visibles sur le court terme.

La SLN a mené en 2010 un important travail de réorganisation de cette activité « revégétalisation » dans le but d'accroître significativement les superficies traitées tout en continuant à améliorer toujours plus la qualité des réalisations. La SLN a conforté pour ce faire son partenariat avec la société locale SIRAS Pacifique, prestataire historique de la SLN depuis 1993, avec qui elle a développé une technique de revégétalisation par semis hydraulique. En 2013, ce sont 34 ha qui ont été réhabilités dont 20 ha qui ont été revégétalisés. Le tableau suivant donne les surfaces affectées et réhabilitées pour les trois dernières années d'exploitation. Ces surfaces intègrent les cinq mines exploitées directement par SLN, c'est-à-dire les mines de Kouaoua, de Népoui Kopéto, de Poum, de Thio et de Tiébaghi.

Surfaces en ha	2011	2012	2013
Surface affectée au cours de l'année	36	41	60
Surface réhabilitée au cours de l'année	0	50	13
Surface végétalisée au cours de l'année	18	29	21

Le nouveau code minier calédonien, en date de 2009, demande la régularisation des autorisations d'exploiter les sites miniers. Cela comprend la réalisation d'un dossier comprenant huit pièces dont une étude d'impact sur l'environnement. Ce travail de régularisation a été l'occasion de réaliser un vaste inventaire des données existantes en matière de biodiversité et de les compléter par de nouvelles études de caractérisation des milieux naturels. Ce sont ainsi 19 bureaux d'études qui ont été mobilisés et plus d'une centaine de rapports d'études commandités. De nombreux spécialistes et experts du monde scientifique sont ainsi intervenus sur des domaines aussi variés que la botanique, l'herpétologie (l'étude des reptiles), l'ornithologie (l'étude des oiseaux), la myrmécologie (l'étude des fourmis), la qualité des eaux douces (indices biotiques) ou encore le milieu marin (coraux et poissons). La compilation et la synthèse de ces informations remises à l'administration de tutelle entre 2011 et 2012 a permis d'aboutir à des recommandations concrètes pour l'exploitant permettant l'évitement et la réduction des impacts identifiés. Le développement et le déploiement des mesures prescrites dans les arrêtés d'autorisation doit à terme aboutir à la réalisation et à la mise en œuvre de plans de gestion de la biodiversité pour l'ensemble des 12 sites en exploitation.

Dans la même logique d'amélioration des connaissances scientifiques et dans l'objectif de mieux comprendre la biodiversité pour mieux la préserver, la SLN a mis en place six partenariats scientifiques. Les conventions couvrent plusieurs domaines de l'ingénierie écologique : l'optimisation de l'emploi du *topsoil* (convention UNC ⁽¹⁾-IAC ⁽²⁾), l'étude de la diversité génétique et de la dynamique des populations de l'*Araucaria rulei*, conifère en

danger d'extinction (convention IAC/Province Sud/Province Nord), l'évaluation des impacts de la pollution lumineuse et des chats sauvages sur une espèce de pétrel, oiseau marin nichant sur les massifs miniers (convention IRD ⁽³⁾), un projet de plantations et de suivi d'espèces hyperaccumulatrices de métaux sur des versées à stériles (convention CNRS ⁽⁴⁾-IAC), une convention d'étude des interactions micro-organismes du sol et plantes (IAC) afin d'améliorer la croissance et le suivi des végétaux plantés et enfin une convention pour la mise en place d'un programme de gestion des espèces rares et menacées de la flore des massifs miniers SLN (IAC).

La SLN mène depuis plusieurs années une politique volontaire en faveur de la protection de la biodiversité sur ses sites miniers. Depuis le 1^{er} janvier 2013, la Direction de la SLN s'est engagée à mettre en place une Stratégie Biodiversité basée sur les standards internationaux en matière de conservation de la biodiversité mais aussi de compensation. À travers celle-ci, la SLN travaille sur l'établissement d'un plan de gestion global de la biodiversité, prenant en compte les enjeux écologiques à l'échelle de tous ses centres répartis sur la Grande Terre calédonienne.

Cette Stratégie Biodiversité fera la synthèse des enjeux écologiques. Elle s'appuie sur la concertation avec les parties prenantes, la mise en place de partenariats, l'application de la séquence d'atténuation et le développement de programmes de compensation sur des sites pilotes à proximité des mines SLN. Elle fait partie intégrante de la stratégie globale de l'entreprise.

(1) UNC : Université de la Nouvelle-Calédonie.

(2) IAC : Institut agronomique néocalédonien.

(3) IRD : Institut de recherche pour le développement.

(4) CNRS : Centre national de recherche scientifique.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

5.4. INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

La SLN a initié le développement de cette stratégie en 2012 avec le support du *Missouri Botanical Garden* – MBG, de *The Biodiversity Consultancy* – TBC et du *Business and Biodiversity Offset Program* – BBOP, et la mise en place et l'animation d'ateliers de concertation avec les institutions, les ONG et les scientifiques. Une première analyse des possibilités d'offsets en Nouvelle-Calédonie a été réalisée par les experts de TBC. L'engagement de la SLN en matière de Biodiversité s'est ensuite formalisé par l'adoption d'une politique le 2 janvier 2013. En 2013, la SLN est entrée dans une deuxième étape du processus, qui devrait durer deux à trois ans et qui devrait permettre d'évaluer la possibilité d'atteindre l'absence de perte nette en biodiversité en respectant une approche de type offset dans un haut-lieu de biodiversité. Pour ce faire, deux sites pilotes ont été identifiés et sont en cours d'évaluation : Tiébaghi et Camp des Sapins à Thio.

5.4.5.3. Au Gabon

La Compagnie Minière de l'Ogooué (Comilog) exploite du minerai de manganèse sur le plateau de Bangombé (~600 m d'altitude), à

Moanda, au Gabon depuis 50 ans, ce qui représente une surface affectée d'environ 1 500 ha.

Bien que les réserves en manganèse soient encore considérables et permettent d'envisager plus de 10 voire 20 ans d'exploitation, une partie du plateau a déjà été réhabilitée. Il s'agit de travaux de remodelage importants. Les opérations minières ont lieu à ciel ouvert et comprennent trois étapes : le décapage des terres végétales, l'enlèvement de la couche de stériles et l'extraction proprement dite. Les zones exploitées ont fait naître des bosses et des creux de quelques mètres de dénivelé. Depuis 2010, la réhabilitation a couvert plus de 150 ha et la procédure d'exploitation minière a été revue de manière à intégrer l'étape de remodelage et la valorisation des terres végétales au fur et à mesure.

La nature a aussitôt repris ses droits et de nombreuses plantes, herbes, fleurs et arbustes sont apparus. Une étude de la faune et de la flore continue sur les zones franches du plateau et vise à comparer cette situation de recolonisation naturelle avec un état de référence propre à ce type de terrain.

Surfaces en ha	2011	2012	2013
Surface affectée au cours de l'année	67	46	64
Surface réhabilitée et végétalisée au cours de l'année	40	28	31

Un autre programme d'envergure a été entrepris par Comilog. Il s'agit de la réhabilitation de la rivière Moullili dont l'écoulement est perturbé par l'accumulation de sédiments manganésifères. Cet impact est lié au fonctionnement passé de la laverie et au rejet de sédiments dans le lit de la rivière. Les travaux de réhabilitation ont démarré en 2010 et devraient s'échelonner sur une quinzaine d'années. Ces travaux comprennent l'aménagement des berges et des versants qui se fera de manière progressive. À l'issue des travaux, ce seront 170 ha qui seront réhabilités et réintégrés au paysage de la vallée avec la reconstruction d'un écosystème stable. Les équipes de Comilog travaillent avec l'Université des sciences et techniques de Masuku (Franceville, Gabon) pour les premiers travaux de revégétalisation : étude des sols, reproduction de plants et réintroduction.

En marge des activités minières, Comilog finance le Parc de la Lékédi. Celui-ci est situé à 5 km de Bakoumba, dans le sud-est de la République gabonaise.

Ce parc couvre 14 000 hectares de savanes, de forêts galeries et de plans d'eau ; il est composé de trois réserves et héberge des représentants de la faune locale comme les buffles, les mandrills, les chimpanzés, les gorilles, les potamochères, les panthères et de nombreuses antilopes.

Il fait l'objet d'un entretien continu et d'aménagements réguliers en vue de la préservation d'espèces protégées, de l'observation d'animaux et de l'élevage. Dans le cadre de la protection des grands singes au Gabon, le parc collabore avec des organismes internationaux tels que la fondation Aspinall pour les gorilles.

En 2013, le Parc a apporté son expertise lors de la réintroduction d'un groupe de 10 gorilles provenant d'Angleterre dans le parc des bateaux Batékés.

Un programme de réintroduction d'espèces menacées ou disparues au Gabon a également été lancé en collaboration avec

l'Agence des Parcs nationaux et l'Union internationale pour la conservation de la nature. Les premières réintroductions devraient avoir lieu courant 2014.

Le parc s'est également associé avec l'ONG Conservation Justice et la Direction régionale des eaux et forêts du Haut-Ogooué pour conduire mutuellement des actions de lutte anti-braconnage.

Dans le cadre du projet Mandrillus mené en partenariat avec le CNRS depuis 2011, une équipe de chercheurs, d'assistants de terrain et d'étudiants suit, chaque jour, une population d'environ 120 primates qui évolue en totale liberté dans le parc. L'objectif du projet est de répondre à des questions fondamentales en écologie évolutive, en anthropologie, en écologie alimentaire, en communication animale (etc.) mais aussi à des questions plus appliquées de conservation et d'épidémiologie. Un laboratoire d'analyses mis en place à Bakoumba permet d'effectuer en routine des analyses parasitaires, endocrinologiques, génétiques. Les captures sont l'occasion de prélever certains échantillons uniques : sang, odeurs, couleurs, écouillons, morphologie, urine (etc.) et d'équiper les individus de colliers type RFID, détecteurs de proximités. D'une technologie de pointe, ces colliers permettent d'obtenir toutes les cinq minutes une image des associations spatiales entre les différents individus du groupe retraçant ainsi les réseaux sociaux. Les données sont ensuite téléchargées directement sur tablette. L'évolution des réseaux sociaux, dans le temps et dans l'espace permet ainsi d'évaluer très finement la propagation de pathogènes entre les individus, d'établir la force des liens entre eux (liens qui peuvent avoir des conséquences importantes pour la survie des individus), de retracer les déplacements.

En fin d'année des cercopithèques issus du braconnage ont été réintroduits dans le parc en collaboration avec le Centre international de recherches médicales de Franceville (CIRMF). Un groupe de cercopithèques à queue de soleil, espèce endémique au Gabon, le rejoindra courant 2014.

Simultanément, le parc mène des activités mettant en valeur les ressources locales ainsi que le patrimoine naturel exceptionnel de la région. Il développe l'écotourisme (colonies, classes vertes, etc.) et l'aquaculture (1^{er} producteur de tilapias au Gabon), et favorise l'artisanat local de vannerie et de poterie.

Au Gabon toujours, à environ 250 km de Libreville, au sud de Lambaréné, la faisabilité d'un projet minier et industriel Greenfield est à l'étude. Le site est localisé dans une zone assez reculée où des activités forestières ont eu lieu les décennies précédentes.

Néanmoins, le projet porte une attention particulière au volet biodiversité dès cette étape amont et reconnaît la richesse biologique du site liée notamment :

- au pays d'implantation : le Gabon appartient au Bassin du Congo, la plus grande zone de forêt tropicale contiguë du monde après le bassin amazonien et abritant de nombreuses espèces endémiques ou emblématiques telles l'éléphant de forêt et le gorille ;
- à la présence à proximité d'une zone humide d'intérêt international, le site RAMSAR du Bas-Ogooué.

Le projet en phase d'exploration vise à valoriser un minerai riche en niobium, terres rares, tantale et uranium. En parallèle des études géologiques et de valorisation du minerai, ont été réalisées les premières études de caractérisation de l'état initial.

Ainsi les premiers inventaires détaillés de caractérisation et d'évaluation des espèces faunistiques et floristiques se sont déroulés entre 2012 et 2013 avec le concours d'experts gabonais et internationaux reconnus. Les inventaires se sont appuyés sur des missions de terrain en saisons sèche et humide, et le placement choisi de caméras pièges. Ils ont été complétés d'une analyse de la biodiversité à l'échelle des écosystèmes et des paysages ainsi que d'une évaluation préliminaire des services écosystémiques. Une première évaluation des enjeux de biodiversité a été réalisée sur la base des critères énoncés dans le standard de performance 6 de la SFI et de la note d'orientation associée.

Les spécialistes et experts gabonais du Centre national de recherche scientifique et technologique (Cenarest), de l'Herbier national de Libreville et du cabinet de conseils en environnement TEREA ont travaillé en tandem avec des scientifiques internationaux :

- du *Missouri Botanical Garden* (MBG), organisme reconnu internationalement, pour ses compétences en recherche botanique et en conservation. Fondé en 1859, le *Missouri Botanical Garden* est un jardin botanique situé à Saint Louis, Missouri, ayant des antennes dans différents endroits du globe ;
- du *Wildlife Conservation Society* (WCS), ONG de conservation de la biodiversité de dimension internationale et présente au Gabon depuis les années 1980. WCS a notamment accompagné le gouvernement du Gabon dans la création de ses 13 parcs nationaux en 2002 ;
- et le cabinet de conseils en environnement Golder & Associates.

Lors des inventaires floristiques, les échantillons des espèces fertiles (présentant des fruits ou des fleurs) sont prélevés en triples exemplaires. Pour augmenter les chances d'identification des familles, genres et taxons, le MBG fait appel aux connaissances et compétences de trois herbiers :

- l'Herbier national de Libreville ;

- l'herbier de l'Université Libre de Bruxelles ;
- l'herbier de Wageningen en Hollande, qui contient la plus grande collection de plantes gabonaises).

Herbiers auxquels il est confié un exemplaire de chaque échantillon collecté. Le projet Maboumine participe ainsi à l'alimentation des herbiers référant pour le Gabon.

Les études précitées ont été revues par le cabinet spécialisé en environnement et écologie biotope. Elles sont complétées au fur et à mesure pour répondre aux besoins ; elles ont notamment été étayées dans le cadre des études de faisabilité en cours pour le développement d'une fosse expérimentale et d'une usine pilote.

5.4.5.4. En Indonésie

ERAMET étudie un projet d'extraction et de valorisation du nickel sur l'île de Halmahera, en Indonésie, en zone équatoriale. Deux particularités écologiques notoires sont à signaler pour cette île qui se trouve :

- à proximité des trois frontières écologiques de Wallace, de Weber et Lydekker ; l'île présente ainsi un mélange d'espèces faunistiques et floristiques d'Asie et d'Australasie ;
- au centre du Triangle de Corail qui est mondialement reconnu pour sa biodiversité côtière et marine, et qui s'étire entre les côtes des Philippines, des Célèbes et de Papouasie.

Dans ce contexte, ERAMET et sa filiale Weda Bay Nickel ont placé la biodiversité au cœur de ce projet Greenfield en conduisant les études de caractérisation et d'évaluation de l'état initial des milieux avec des experts et des spécialistes indonésiens et internationaux reconnus. L'objectif de ces études est de caractériser, de façon approfondie, la diversité de l'écosystème faunistique et floristique local et régional de façon à pouvoir éviter ou limiter les impacts potentiels des activités minières et industrielles futures dans la zone d'impact du projet. En 2012, les études s'étaient concentrées sur l'évaluation de la sensibilité des habitats (sensibles, critiques...), l'anticipation des impacts du projet futur sur la biodiversité, le choix des mesures d'évitement, de réduction et de réhabilitation, et le développement de plans de gestion de la biodiversité et d'actions pour un approfondissement des connaissances, la sensibilisation des parties prenantes, la définition du monitoring ou des principes de biosécurité. En 2013, des travaux ont été conduits sur la faune terrestre sur les zones visées par les premiers défrichements de manière à compléter les études d'état initial, avec plus de 20 biologistes tous taxons confondus (mammifères volants, micro-mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens et invertébrés y compris mollusques). D'autres outils et matériels ont aussi été développés et implémentés dans le cadre des travaux de pré-construction. Il y a notamment une grille de gestion des alternatives fondée sur la démarche Éviter-Réduire-Compenser, qui assure l'intégration des enjeux de préservation de la biodiversité dans le processus décisionnel. Il y a aussi toute une dynamique de sensibilisation, d'accompagnement et de contrôle des sous-traitants et autres intervenants pour une bonne gestion de leurs impacts sur la biodiversité, qu'elle soit terrestre, aquatique ou marine.

WBN a conforté ses partenariats et a ainsi :

- signé un *Memorandum of Understanding* (MoU) avec l'institut scientifique national LIPI (*Lembaga Ilmu Pengetahuan Indonesia*) en 2011 pour la dimension aquatique des études et évaluations ;

DÉVELOPPEMENT DURABLE

5.4. INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

- confié au *Missouri Botanical Garden* (MBG), en relation avec le jardin botanique de Saint Louis aux États-Unis ainsi que l'Herbier national de Bogor et celui de Leiden en Hollande, la revue des inventaires botaniques de la concession et l'évaluation de son endémicité. L'ensemble des données récoltées viennent ainsi alimenter ces banques de données publiques ;
- mis en place un programme de rondes et surveillance des forêts afin d'éviter tout acte de défrichement illicite sur les zones concernées de la concession.

En parallèle les programmes de réhabilitation se poursuivent avec :

- le maintien de deux pépinières, en plaine et en basse montagne, pour assurer la reproduction et la bonne croissance d'espèces locales capables de s'adapter à des sols perturbés ;
- la mise en place d'une ombrière où sont cultivées des épiphytes (plantes qui poussent en se servant d'autres plantes comme support). Cette méthode permet en premier lieu l'identification des échantillons à leur floraison, elle est particulièrement efficace pour procéder à des inventaires approfondis ;
- la mise place d'essais en pot qui consiste à comparer la croissance des plantes en fonction de la qualité des sols (combinaisons de terre végétale, limonites et saprolites) et de l'ajout ou non de compost ;
- le suivi de la zone de 15 ha réhabilitée et revégétalisée en basse montagne en 2008, suite à l'achèvement des tests miniers (mine pilote, système de drainage et bassins de sédimentation). C'étaient 7 000 plants de 19 espèces locales qui avaient été mis en terre. En 2013, les autorités environnementales nationales ont conduit une évaluation sur le terrain et ont confirmé l'efficacité du programme sur les cinq années écoulées.

WBN a, en outre depuis 2009 mis en place quatre observatoires à proximité des futures mines et installations industrielles. Ceux-ci sont des parcelles dédiées au suivi de la croissance des espèces végétales pendant l'intégralité du projet ; ils permettront de visualiser les impacts de l'exploitation minière sur le milieu environnant. Les autres intérêts de ces parcelles seront d'une part de disposer de sources de semis et d'une banque de semences d'espèces locales pour les activités futures de réhabilitation, et d'autre part de quantifier la fonction de refuge pour la faune.

En ligne avec les standards de performance de la Société Financière Internationale (SFI) et notamment le numéro 6 dédié à la biodiversité, le projet s'est engagé à avoir un impact positif sur la biodiversité. Pour atteindre cet objectif, le projet travaille à la conception de programmes d'offset de biodiversité qui viendront compenser les impacts résiduels notables. WBN a ainsi développé une première étude de faisabilité dans le cadre de l'évaluation des impacts sur la biodiversité sur la base du standard BBOP et a présenté cette méthodologie lors de la dernière réunion annuelle du BBOP à Bruxelles en mai 2013.

5.4.5.5. En France

ERAMET est tout autant engagé pour la protection de la biodiversité sur le territoire métropolitain. La séquence d'atténuation s'applique également aux projets industriels du Groupe. Et, la notion d'évitement prend tout son sens dans la sélection de site pour l'implémentation d'activités futures potentielles. En 2012, ERAMET a fait le choix d'écarter un site géographique à cause de sa richesse en biodiversité. Le site était relativement

anthropisé. Pourtant, les inventaires menés dans le cadre d'une étude d'impacts sur l'environnement, ont mis en évidence la présence de deux colonies de goélands, dont les deux espèces sont protégées au niveau national. L'impact aurait été difficile à limiter ou à compenser à cause du nombre restreint des sites de nidification dans la région et du peu de tolérance des deux espèces. ERAMET a ainsi privilégié un autre site à proximité, qui s'est révélé moins sensible.

À Saint-Georges-de-Mons, en Auvergne, un projet de recyclage de titane aéronautique est à l'étude. Ce projet s'inscrit intrinsèquement dans une politique de développement durable.

L'emprise du projet (surface clôturée) s'étend sur environ 6 hectares, sur des terrains agricoles et boisés, à proximité des sites métallurgiques existants de la filiale Aubert & Duval. Il est localisé en dehors de toute zone protégée ou inventoriée. Cependant, dans le voisinage, plusieurs sites protégés sont présents :

- des zones du réseau Natura 2000 :
 - Zone spéciale de conservation (directives habitat) FR8301034, gorges de la Sioule,
 - Zone de protection spéciale (directive Oiseaux) FR8312003, gorges de la Sioule,
 - Site d'intérêt communautaire (directives habitat) FR8302021, gîtes de la Sioule ;
- une zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO).

En 2013, le projet a réalisé un diagnostic écologique (faune/flore) de la zone d'implantation et une évaluation des impacts du projet sur la biodiversité, confiés aux cabinets environnementaux URS et Biotope. Bien que le projet n'intercepte pas les périmètres des sites Natura 2000, une évaluation des incidences du projet a aussi été effectuée, en vertu des effets indirects possibles sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ayant justifiés la désignation des sites. Les résultats issus des différentes prospections et les zones identifiées comme sensibles ont été pris en compte dès la conception du projet et en particulier dans la démarche d'optimisation de l'implantation.

L'implantation retenue permet d'éviter la destruction des habitats boisés d'intérêt, accueillant notamment des cortèges d'oiseaux dont la plupart sont protégés. Dans un souci de respect de la stratégie d'évitement, l'implantation des bâtiments a été décalée pour conserver le « bois en reconversion » classé en sensibilité forte.

Les enjeux écologiques de la zone d'implantation sont apparus globalement faibles.

Concernant les effets indirects, des mesures de réduction des impacts sur l'eau, le sol, l'air et le bruit, ont été définies et devraient également contribuer directement ou indirectement à la préservation de l'environnement naturel du site.

Par ailleurs, dans le cadre de son aménagement paysager, des plantations d'essences locales et robustes seront mises en place. Elles favoriseront l'intégration du site dans son environnement naturel.

L'impact résiduel du projet sur la faune, la flore, les milieux naturels et les équilibres biologiques a été évalué comme faible.

5.5. INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

5.5.1. Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société

5.5.1.1. En matière d'emploi et de développement régional

Le groupe ERAMET, présent dans plus de 20 pays dans le monde, participe activement au développement économique et social des régions dans lesquelles il est implanté. Ceci se traduit dans les faits par l'émergence d'entreprises liées à l'activité des sites du Groupe, la construction d'infrastructures locales importantes pour le développement des régions, ou encore l'implication des sites dans de grandes initiatives nationales ou régionales en matière de développement durable.

Émergence d'entreprises

Les sites du Groupe favorisent l'émergence d'entreprises locales par la nature et l'évolution de leurs activités qui nécessitent souvent une part importante de sous-traitance et font apparaître des besoins spécifiques. Cela s'est illustré sur de nombreux sites du Groupe et notamment en Italie (ADES Acciai) par le développement d'un transporteur local (MB Trasporti dont Ades représente 9 % du chiffre d'affaires) et en France (AD Interforge) avec la création d'une petite entreprise de sous-traitance en chaudronnerie. Autre exemple chez Erasteel Kloster (Suède) près de qui une PME, créée par un ancien employé de l'entreprise avec le support du site, s'est implantée juste à côté du site de Söderfors. À défaut de contribuer directement au développement d'entreprises, certains sites (Bear Metallurgical Company, Pennsylvanie, États-Unis) mettent en place des groupes de travail avec d'autres entreprises et des représentants des autorités pour engager des réflexions concrètes sur le développement de PME et la préservation des emplois localement.

À plus grande échelle, la Société Le Nickel (SLN) présente en Nouvelle-Calédonie, propose à la sous-traitance des activités ne relevant pas de son cœur de métier telles que le transport du minerai, l'arrosage des pistes, la revégétalisation des sols ou encore la gestion des eaux dans les mines. Cela contribue au développement local et permet d'associer les populations locales autour des massifs miniers via une activité économique. Par ailleurs, grâce à l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE), abondée entre autres par une dotation de la SLN, des petites entreprises se créent, notamment pour la fourniture de repas, le transport, le tourisme, etc.

Construction d'infrastructures locales

Les grandes filiales du Groupe contribuent directement à la construction d'infrastructures locales. Au Gabon, les quatre filiales gabonaises du Groupe ont chacune participé au développement de grandes infrastructures. Cela se traduit dans la ville de Moanda par la réfection d'écoles (construction de toilettes, élévation de clôtures pour protéger les enfants) et de routes par Comilog, la réfection de l'axe routier reliant la ville de Bakoumba au Parc de la Lékédi par Sodepal, l'entretien d'une école et d'une infirmerie sur le site de Biliba par Somivab ou encore la création de l'école primaire de Booué et de plusieurs dispensaires situés dans les localités isolées et ouverts aux employés et aux riverains par la Setrag.

En Nouvelle-Calédonie, la SLN a contribué, dans le cadre d'une convention tripartite – Province Nord, commune de Poya et SLN – à la construction d'un pont dans la commune de Poya pour remplacer le radier vétuste qui ne permettait pas aux populations de circuler en toute sécurité, en particulier lors des pluies. Le nouveau pont de Gohapin ne représente qu'une partie du projet de la convention tripartite visant à améliorer les conditions de vie des populations locales via la mise en place de nouvelles infrastructures. Les 293 milliers d'euros apportés à ce projet par la SLN ne sont en effet qu'une part seulement du budget de 1,68 million d'euros que la SLN s'est engagée à dépenser pour la commune de Poya dans le cadre de cette convention entre 2011 et 2014.

Autres initiatives en lien avec le développement durable

Sensibles aux impacts qu'ils peuvent générer sur leur environnement et les communautés, les sites sont toujours plus nombreux à s'engager dans des initiatives territoriales ou nationales liées au développement durable. Aussi bien en Chine (GECC Chongzuo), qu'en France (ERAMET Sandouville), en Belgique (Erachem Comilog Tertre) ou en Norvège (ERAMET Norway Kvinesdal), des représentants des sites contribuent aux réflexions locales ou nationales portant sur des sujets tels que les économies d'énergies, la « clean production », les plans climat ou encore la conservation de l'eau, à travers leur participation à des groupes de travail sur ces sujets. Certains sites sont aussi impliqués dans des programmes de recherche, nationaux ou européens pour travailler sur des sujets tels que, par exemple, l'efficacité énergétique dans l'industrie. Le projet du laminoir électrique du site d'Erasteel Champagnole (Jura, France) est souvent cité en exemple dans les publications de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) sur ce sujet.

Autre exemple concret en Belgique où le site d'Erachem Comilog Tertre a signé en 2003, dans le cadre du Protocole de Kyoto, un accord sectoriel de la Chimie belge avec les autorités régionales

DÉVELOPPEMENT DURABLE

5.5. INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

ayant pour objectif l'amélioration de l'efficacité énergétique de 17 % à l'horizon 2009 par rapport aux données de référence de 1999. Cet accord a été revu en 2008 et avait défini à l'horizon 2012 un nouvel objectif sectoriel de 20 % d'amélioration de l'efficacité énergétique. À périmètre constant de production, ce nouvel objectif d'efficacité a été largement atteint par le site d'Erachem Comilog Tertre. En effet, le site présente, en 2013 comme en 2012, une amélioration de son indice d'efficacité énergétique de plus de 40 %.

5.5.1.2. Sur les populations riveraines ou locales

Conscient de sa responsabilité envers la Société et plus précisément les populations riveraines et locales, le Groupe s'engage à informer ses parties prenantes de ses activités via la participation à des instances locales d'informations et la sensibilisation du public au développement durable. Un autre axe de développement porte sur l'écologie industrielle au bénéfice des populations locales.

Écologie industrielle

L'écologie industrielle est un mode de management environnemental et sociétal qui permet, entre autres, de faire bénéficier une partie prenante d'un flux de matière non exploitée par l'entreprise. Conscients de la nécessité de maîtriser leur impact, les sites cherchent à mettre en place ce type de démarches et à réduire leurs consommations ou à en faire profiter un tiers.

Le site norvégien d'ERAMET Norway à Sauda utilise son excédent de production de vapeur pour chauffer le sous-sol des rues de la ville ainsi que l'arène du stade local pour éviter que le sol ne gèle en hiver. Selon le même modèle, un autre site norvégien, ERAMET Norway à Kvinesdal utilise son excédent d'eau chaude pour chauffer ses locaux, l'entreprise de pisciculture voisine pour la production de poisson turbot et pour le chauffage de cinq boutiques.

Plusieurs sites du Groupe se sont engagés dans des démarches proactives et responsables de réduction très significatives de leurs consommations d'eau industrielle ces dernières années. AD Pamiers (Ariège, France) et Eurotungstène (Isère, France) ont ainsi réduit respectivement de 80 % et de 50 % leurs consommations d'eau industrielle et souhaitent atteindre des réductions encore plus importantes.

Ce type de démarche se généralise de plus en plus et même au niveau de la recherche et de la R&D ces pratiques se développent : le centre de recherche du Groupe, ERAMET Research (Trappes, France) travaille ainsi sur la neutralité des résidus des procédés et sur la minimisation de ses rejets et de ses consommations (qu'elles soient énergétiques, en eau ou en consommables...).

Instances locales d'information

Les sites du Groupe sont pour une bonne partie d'entre eux engagés dans des instances d'information ou de concertation locale (commissions locales d'information, chambres de commerce et d'industries, groupes de travail...). ERAMET est engagé dans des fédérations nationales, européennes ou internationales représentant les intérêts du secteur.

Les sites étant souvent implantés à proximité ou aujourd'hui dans les villes du fait de l'urbanisation [Cas de l'usine de Doniambo à

Nouméa (Nouvelle-Calédonie), du site d'Eurotungstène à Grenoble (Isère, France), d'Aubert & Duval à Pamiers (Ariège, France) ou d'Erasteel à Commentry (Allier, France)], ils sont plus que jamais intégrés à la vie locale. Ils participent à des Commissions locales d'information et de Concertation pour tenir informées les populations de leurs activités, leur expliquer les actualités du site, notamment en matière de risques industriels et dans un souci de transparence. Le site d'Eurotungstène (Isère, France) a par exemple participé à la rédaction d'un guide d'information et de prévention produit par la Préfecture de l'Isère pour expliquer au public les activités du site, les réglementations auxquelles il est soumis, les risques et leurs effets ainsi que les mesures de prévention mises en œuvre.

Pour les projets en phase de démarrage, les cartographies de parties prenantes sont réalisées et des réunions de concertation sont régulièrement organisées pour tenir informées les populations et prendre en compte leur avis. Le projet Weda Bay Nickel (WBN) en Indonésie a par exemple réalisé en 2013 une mise à jour de sa cartographie de parties prenantes locales concernant 21 villages, quatre sous-districts, deux districts et une province et au niveau national avec le support d'un consultant externe. Un « mécanisme de plaintes » a aussi été mis en place et est accessible aux communautés des 21 villages répartis autour du projet pour permettre à n'importe quel membre de ces communautés de soumettre une plainte, quel que soit le sujet.

Le projet Lithium (Argentine) a créé au sein de ses équipes un poste de représentant auprès des communautés chargé du suivi des relations avec les parties prenantes du projet afin de maintenir un lien constant avec les populations locales, entretenir de bonnes relations et rester à l'écoute. Autre exemple à Somivab (Gabon) où l'un des agents du site a été nommé Médiateur Social et, par sa fonction joue le rôle d'intermédiaire entre la Direction du site et les populations locales.

Au sein du projet Grande Côte (GCO) au Sénégal, les représentants du projet participent, par exemple, à un Cadre de concertation locale regroupant les populations locales, les autorités sous-préfectorales et les conseils ruraux. Le projet participe aussi, comme simple observateur, à une Commission de présélection pour l'emploi local qui regroupe des autorités, des représentants des chefs de villages, des jeunes, des femmes, des groupements corporatifs et des conseils ruraux et qui est en charge de la sélection de personnes susceptibles de répondre aux offres d'emploi de GCO.

Sensibilisation des populations au développement durable

En matière de développement durable, les sites du Groupe vont plus loin que la simple information du public et contribuent à la formation et à la sensibilisation du public. À Nouméa en Nouvelle-Calédonie, l'exposition « SLN Durable pour tous » a été présentée au public en septembre 2013 dans le cadre du mois du Patrimoine de la Province Sud. Pendant trois jours, 1 500 personnes ont pu visiter l'exposition et l'usine de Doniambo. Cette exposition, créée pour être itinérante, a ensuite été transportée sur les sites miniers de Tiébaghi, Népoui, Koné et Thio où plus de 800 personnes ont pu la visiter. Pour les centres miniers, ce sont les Chefs de Centre ou leurs collaborateurs qui ont sensibilisé les élèves des écoles primaires et secondaires aux problématiques du développement durable en lien avec les activités minières.

Le site chinois de GECC Chongzuo apporte sa contribution chaque année à la campagne de sensibilisation à la protection de l'environnement lancée annuellement par le bureau local de protection de l'environnement. Au Mexique, le site d'Erachem Comilog Mexico participe chaque année aux campagnes de recyclage locales et nationales pour le recyclage du bois (palettes et matériel), le recyclage des DEEE, des lampes incandescentes ou encore des cartouches d'encre vides. À ERAMET Marietta (Ohio, États-Unis) une collaboratrice du site participe à la Journée des jeunes ingénieurs et scientifiques faisant découvrir à plus de 750 étudiants les richesses des sciences. Le site AD des Ancizes (Puy-de-Dôme, France) publie quant à lui un journal bimestriel comportant systématiquement un article sur le développement durable. Ce journal est tiré à 800 exemplaires et distribué aux institutionnels et dans les boîtes à lettre des riverains du site.

Autre initiative de grande envergure : à GCO (Sénégal) le département social et communautaire de GCO organise de façon permanente des sessions de consultation du public et de sensibilisation des populations dans toutes ses composantes, y compris les écoles, sur différents thèmes qui touchent à la santé, à l'environnement, à l'éducation scolaire ou encore à la sécurité. Ces sessions se tiennent à différentes échelles : hameau, quartier, village, conseil rural, mairie, écoles. La démarche adaptée est toujours participative et GCO y fait intervenir des représentants des autorités administratives locales et du conseil rural.

5.5.1.3. Dialogue avec les structures d'enseignement et soutien à l'éducation et à la formation

Le Groupe est engagé dans une politique de soutien actif à l'éducation et à la formation des populations locales et des jeunes en particulier. Ce soutien se traduit de plusieurs façons sur les sites et au sein des grands projets du Groupe.

Dialogue avec les structures d'enseignement

De nombreux sites du Groupe entretiennent des relations fortes avec les structures d'enseignement. Cela se traduit notamment par des parrainages : Erasteel Champagnole (Jura, France) parraine par exemple une promotion de BTS du lycée local et Comilog (Gabon) a parrainé cette année la 39^e promotion de l'ENSET qui forme les techniciens supérieurs gabonais. Cela se traduit aussi par des actions de partenariat avec des établissements d'enseignement comme c'est le cas à AD Firminy (Puy-de-Dôme, France) ou sur le site d'ERAMET Norway Porsgrunn (Norvège) avec l'École Internationale de Telemark.

Certains sites mettent en place des programmes de coopération avec des établissements locaux : le site français d'AD Les Ancizes (Puy-de-Dôme) est ainsi engagé dans une structure appelée École des Sciences. Constituée d'élèves, d'enseignants, de formateurs, de représentants d'Aubert & Duval et de partenaires locaux, cette structure met en place des manifestations ayant trait à l'éducation et a organisé, en 2013, deux événements majeurs :

- la création, par le site, de plusieurs ateliers avec 245 élèves de classes primaires suite à des travaux qu'ils avaient réalisés sur le thème « air et polluants de l'air » ;

- l'accueil sur site de 10 enseignants issus d'établissements locaux pour une journée, sur le thème de la qualité de l'eau.

En Nouvelle-Calédonie, la SLN s'est engagée dans une forme de collaboration particulière avec la tribu de Ouaté sur la commune de Népoui pour mettre en place une structure d'accueil de classes vertes pour les jeunes de l'île. Ce projet initialement mené par un autre groupe minier et auquel la SLN adhère désormais représente une opération gagnant-gagnant, à la fois pour la Province, la commune et les populations de l'île.

En Indonésie, le projet WBN favorise l'accès à la formation. En effet, depuis 2008, WBN finance les études supérieures de 48 étudiants partis étudier dans des grandes universités indonésiennes à Ternate, Manado, Bandung, Makassar et Semarang. Neuf d'entre eux ont terminé leurs études en 2013 : quatre étudiants sont maintenant diplômés de l'École polytechnique de Manado et cinq autres sont désormais diplômés de l'Université de Manado.

Autre exemple au Mexique où Erachem Mexico finance des bourses d'études à hauteur de 7 400 euros par an.

Accueil des étudiants

Qu'ils soient situés en Chine (GLC Guilin), en France (AD TAF, Île-de-France et CMM Landévant, Morbihan), au Royaume-Uni (Erasteel Stubs Warrington) ou encore aux États-Unis (Erachem Comilog New Johnsonville, Tennessee), la très grande majorité des sites du Groupe accueillent chaque année des stagiaires, des apprentis ou des thésards, pour quelques semaines ou quelques mois. Les étudiants reçus par les sites sont issus de divers horizons : collèges, lycées, filières spécialisées, universités, grandes écoles. Ils peuvent ainsi découvrir le fonctionnement d'un site industriel comme c'était le cas cette année pour des classes de troisième en Argentine autour du Projet Lithium. Ils ont aussi l'opportunité de venir mettre en pratique des connaissances acquises dans le cadre de filières professionnelles (Bac Pro, BTS ou encore DUT). Les Forges de Monplaisir (Rhône, France) ont par exemple accueilli un stagiaire en Qualité, Hygiène, Santé, Environnement et Sodepal (Gabon) a reçu un stagiaire en éthologie pour travailler sur la faune sauvage du parc de la Lékédi. Les sites accueillent aussi beaucoup d'apprentis, parfois embauchés à la fin de leur apprentissage ; un étudiant a ainsi été recruté au poste de dessinateur-projeteur au bureau d'études par ERAMET Ingénierie (Île-de-France, France) suite à l'obtention de sa licence professionnelle.

Les sites du Groupe jouent ainsi localement un rôle important en matière de transmission de savoir. Le site chinois de GECC Chongzuo en est une bonne illustration : il s'est engagé à accueillir chaque année un étudiant en apprentissage issu de chacune des trois universités de sa localité, le *Guangxi Nationality Normal College*, l'*APEC International Occupational College* et le *Guangxi Science and Technology College*.

Enfin, de manière plus générale, les grandes filiales du Groupe accueillent un nombre conséquent d'étudiants chaque année. On en dénombre ainsi 350 pour la SLN en Nouvelle-Calédonie, plus de 430 à Comilog (Gabon) dont 350 dans le cadre du projet de construction d'un Complexe Industriel à Moanda (Gabon), et pas moins d'une centaine d'apprentis et stagiaires à la Setrag (Gabon).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

5.5. INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Actions spécifiques

Outre l'accueil d'étudiants via des stages ou des formations en apprentissage, les sites du Groupe sont souvent à l'initiative d'opérations de formation pour répondre à leurs besoins en matière de recrutement au sein des usines ou des mines.

Le site américain de GCMC Freeport (Texas, États-Unis) s'implique en amont sur le sujet de l'éducation : il a mis en place une rencontre tous les deux mois avec des représentants de l'université locale et d'autres industries pour définir en commun le contenu de la formation des filières d'apprentissage pour répondre aux besoins des industries en la matière.

Le projet WBN (Indonésie) est actif dans le domaine de l'éducation et de la formation à travers sa Fondation Saloi dont l'un des quatre piliers est l'éducation, et qui a travaillé en 2013 sur trois grands axes :

- la préparation d'une feuille de route visant à permettre à la communauté locale de bénéficier des opportunités futures d'emploi sur le projet, en améliorant le système éducatif ;
- le support à l'éducation primaire et secondaire via, notamment, le financement de matériel, l'équipement de salles de classes, une contribution à l'organisation de la Journée de l'éducation, le financement de la formation de 39 professeurs issus d'autant d'écoles différentes et l'organisation de la coopération entre plusieurs universités ;
- le soutien aux universités (celle de Ternate à Khairun et celle de Tobelo à Uneira en liaison avec l'université du Havre en France), l'organisation de plusieurs ateliers internationaux regroupant des universitaires, des représentants des autorités publiques indonésiennes (membre du gouvernement et représentants locaux) et des représentants des projets miniers de l'île d'Halmahera, ainsi qu'un soutien financier pour l'acquisition de matériel pour plusieurs universités indonésiennes.

5.5.2. Relations entretenues avec les parties prenantes

5.5.2.1. Le dialogue avec les parties prenantes

Les sites ERAMET, qu'ils soient miniers, métallurgiques, chimiques ou de distribution, interagissent au quotidien avec une grande diversité de parties prenantes, voisins, écoles, clients, autorités publiques, associations, etc. de diverses façons, via la présentation des sites ou encore la célébration d'événements.

Dialogue avec les populations riveraines

Le dialogue avec les parties prenantes locales et plus particulièrement les populations riveraines peut prendre plusieurs formes. De la concertation locale à la mise en place de démarches de dialogue spécifiques en passant par les réunions d'information et l'organisation de journées portes ouvertes, chaque site du Groupe dialogue avec ses parties prenantes selon sa sensibilité et ses moyens, en cohérence avec la politique de développement durable du Groupe.

Les réunions publiques restent un vecteur privilégié de transmission d'informations aux parties prenantes, y compris sur des sujets parfois stratégiques. C'est donc par cette approche qu'en 2013, la SLN (Nouvelle-Calédonie) a présenté le futur projet de centrale électrique lors de 26 réunions publiques ayant réuni au total plus de 400 personnes (de 2 à 75 personnes présentes à chaque fois). C'est aussi par ce moyen que la SLN a pu présenter à Nouméa, aux associations et aux milieux socio-économiques et coutumiers, la stratégie de la SLN pour les 40 prochaines années.

C'est de cette même manière que le site français d'Eurotungstène (Isère, France), lors du passage du site du régime réglementaire de « Seveso seuil bas » à « Seveso seuil haut », en 2012, a pu présenter à ses voisins toutes les informations concernant ce changement de statut et ainsi établir un dialogue de confiance avec ses parties prenantes. En 2013, les réunions publiques auront été l'occasion de poursuivre cette action de transparence et de diffuser une brochure, réalisée par la région, de présentation des sites industriels classés dont Eurotungstène fait partie.

Enfin, toujours en France, le site de Valdi Le Palais-sur-Vienne a convié en septembre 2013, 200 personnes, riverains, représentants de la municipalité et membres d'une association de protection de l'environnement locale (l'association Barrage) pour une rencontre sur son site. Les personnes présentes ont eu l'occasion de dialoguer avec le site sur des sujets tels que les principaux investissements à caractère HSE (hygiène, santé, sécurité) du site, le projet de captation et traitement des rejets atmosphériques de la coulée du laitier, l'évolution du trafic routier ou encore évoquer la politique « environnement et sécurité » du site par exemple.

Dialogue avec les autorités

Les sites du Groupe entretiennent des relations très suivies avec leurs autorités de tutelle hors obligations réglementaires courantes et leur font régulièrement visiter leurs installations. Cela a notamment été le cas d'ERAMET Marietta aux États-Unis (Ohio), de la SLN en Nouvelle-Calédonie, d'Erasteel Kloster en Suède, de Porsgrunn et Sauda en Norvège, de Commeny (Allier), d'Issoire (Puy-de-Dôme), de Champagnole (Jura) de Pamiers (Ariège) en France, ou encore de Metallied (Espagne) qui a par exemple présenté son site au gouvernement basque cette année. Ces visites constituent une opportunité appréciée de présenter les investissements réalisés ou les projets à venir pour les sites ainsi que les principaux enjeux.

Autre exemple au Gabon à Comilog où les visites de sites sont organisées pour des élus de manière régulière. Cette année, plusieurs délégations d'élus de haut rang ont été accueillies sur site : des membres du gouvernement gabonais et des diplomates, le ministre des mines et 18 de ses collaborateurs, une délégation de 25 sénateurs et sénatrices, l'ambassadeur de Corée du Sud au Gabon et ses cinq collaborateurs, ainsi que le conseiller économique de l'ambassade des États-Unis au Gabon.

Citons l'exemple de la visite, en novembre 2013 du centre de recherche du Groupe (ERAMET Research, Île-de-France, France) par des représentants de la DG Entreprise de la Commission européenne qui leur aura permis de visualiser concrètement et pour la première fois pour certains, le montage et le développement d'un procédé en phase de R&D. Le site de GECC Chongzuo (Chine) a

quant à lui reçu la visite en septembre d'une délégation française composée de huit personnes issues des ministères chargés de l'écologie et de l'industrie, de l'ANSES et de l'INERIS afin d'étudier la gestion des substances chimiques dans l'Union européenne et en Chine. Cette visite aura été l'occasion de présenter la politique environnementale du Groupe et de détailler à des autorités les enjeux d'un site industriel.

D'autres sites entretiennent des relations très régulières avec leurs autorités comme c'est le cas de GLC Guilin (Chine) qui rencontre tous les mois le gouvernement local pour discuter de la situation du site, et échanger sur n'importe quel sujet identifié par l'une ou l'autre partie. Le site d'AD Firminy (France, Loire) rencontre lui aussi très régulièrement ses autorités de tutelle pour discuter des projets sociaux et environnementaux du site, et échanger sur les perspectives économiques. Ces relations informelles sont le reflet d'une grande transparence des sites sur leur fonctionnement.

Dans le cadre de grands projets comme celui de Maboumine au Gabon, les responsables du projet s'entretiennent régulièrement avec le gouverneur de la province pour discuter des affaires courantes et le tenir informé des activités du site. Les pratiques sont identiques au sein du projet Grande Côte au Sénégal où les rencontres avec le sous-préfet de Méouane, le préfet du département de Tivaouane et le gouverneur de la région de Thiès permettent de nombreux et fructueux échanges. Ces échanges portent notamment sur la vie du projet GCO, sur l'évolution des travaux sur le terrain, sur les impacts économiques et sociaux sur les populations locales dans toutes ses composantes (hommes, femmes, jeunes, autorités coutumières et religieuses), sur les besoins des populations et leurs griefs mais également sur la vie de l'État (services publics) les projets en vue, etc. Ceci représente une source non négligeable d'informations sur les populations et permet d'une part de mieux comprendre les besoins des populations et d'autre part d'anticiper les problèmes qui pourraient surgir.

Ouverture des sites au public

Dans un souci de transparence et de meilleure communication, les sites du Groupe ouvrent régulièrement leurs portes à toutes les catégories de parties prenantes, familles de collaborateurs, populations riveraines, autorités locales, clients, etc. Ces manifestations sont ainsi organisées par des sites néocalédonien, argentin, norvégien, français, mexicain, américain, sénégalais ou encore suédois, pour permettre à leurs parties prenantes de découvrir nos métiers sous forme de visites guidées, de présentations en salles ou d'animations.

Les visites de site peuvent s'inscrire dans le cadre d'un plan national : ERAMET Sandouville (Seine-Maritime, France) a ouvert ses portes à une trentaine de personnes à l'occasion de la Semaine de l'Industrie ; ou répondre à une demande locale. Le site d'Erasteel Kloster de Långshyttan (Suède) a ainsi pris l'habitude d'organiser une journée « portes ouvertes » chaque année au mois de juin.

ERAMET Marietta (Ohio, États-Unis), a adopté cette année une nouvelle formule. Au lieu de proposer une journée « Portes ouvertes » aux parties prenantes, le site a choisi d'organiser trois visites de site pour une trentaine de personnes sur des sujets très spécifiques : « *Good River financing update, newly proposed electric legislation and state taxes* ». ERAMET Marietta

a par ailleurs accueilli des étudiants français pour une visite d'une journée, en partenariat avec le site français d'ERAMET Research (Île-de-France).

En Nouvelle-Calédonie, l'usine de Doniambo de la SLN fait quant à elle l'objet de très nombreuses visites chaque année. En effet, le public a la possibilité de s'inscrire auprès du Service de la Communication pour visiter l'usine chaque dernier jeudi du mois. 30 visites ont en outre été organisées en 2013 pour le grand public et les lycéens qui ont aussi eu la possibilité de visiter l'usine par groupes de 10 ou 20 étudiants.

Célébration d'un événement

Les sites industriels et miniers célèbrent aussi régulièrement des événements importants pour eux et leurs parties prenantes et accueillent des visiteurs à ces occasions. Ainsi, chaque année, Comilog (Gabon) célèbre la très populaire Sainte Barbe, patronne des mineurs et organise à cette occasion plusieurs jours de fêtes au cours desquels plusieurs milliers de personnes, travailleurs, familles et population de la ville de Moanda, participent à des kermesses, des repas et des activités sportives, ou encore assistent à des spectacles ou des foires d'expositions avec les communautés étrangères.

Le site d'ERAMET Norway de Porsgrunn (Norvège) a fêté cette année ses 100 ans en organisant deux manifestations :

- une journée consacrée aux familles des employés qui a rassemblé près de 200 personnes, avec des jeux pour les enfants, un spectacle, un grand repas et une visite guidée du site ;
- un dîner plus formel pour les employés et leur conjoint, auquel le maire de Porsgrunn a pris part.

Autre type de célébration chez Erachem Comilog à Baltimore (Maryland, États-Unis) qui a fêté en 2013 cinq années consécutives sans accidents avec arrêt. À cette occasion, les employés du site et les membres de leurs familles ont pu célébrer cette belle performance en se réunissant dans une grande loge du stade de baseball des *Baltimore Orioles Camden Yards*.

Dans un autre domaine, GCO (Sénégal) a célébré la signature d'un protocole de formation des populations locales entre GCO et l'État du Sénégal représenté par l'Office national pour la formation professionnelle (ONFP). La cérémonie de signature, présidée par le ministre de la formation professionnelle et de l'apprentissage s'est tenue à Diogo. 200 personnes étaient présentes à cette occasion et ont eu l'opportunité de visiter les différents sites de l'usine avant d'assister à la cérémonie de signature en présence du ministre, des représentants de l'ONFP, des membres de la Commission de présélection pour l'emploi local et des populations locales.

5.5.2.2. Actions de partenariats ou de mécénats

Le groupe ERAMET est engagé à différents niveaux dans des actions de partenariats ou de mécénats, sur diverses thématiques que sont l'environnement, le soutien à la population, le sport ou encore la culture. Alors que les sites industriels et miniers sont engagés le plus souvent dans des partenariats de proximité avec des parties prenantes locales, les fondations du Groupe et les grands projets miniers peuvent contribuer, eux à une tout autre échelle au développement de leurs communautés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

5.5. INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Partenariats et mécénats locaux

La très grande majorité des sites a contracté un ou plusieurs partenariats avec des associations locales pour quelques centaines ou milliers d'euros dans chaque cas. Les activités sportives font ainsi l'objet de mécénats par des sites français tels qu'AD Imphy (Nièvre), AD Pamiers (Ariège) ou AD Issoire (Puy-de-Dôme), par GECC Chongzuo (Chine) ou encore par Erachem Comilog New Johnsonville (États-Unis, Tennessee). À plus grande échelle au Gabon, Comilog a sponsorisé cette année la plus grande course de cyclisme du Gabon ainsi que le premier marathon du pays qui s'est déroulé en décembre 2013.

Des sites comme AD Firminy et Eurotungstène en France, GECC Chongzuo en Chine ou encore GCMC Freeport aux États-Unis (Texas) encouragent le développement d'initiatives culturelles et apportent tous une contribution financière pour permettre le développement d'activités diverses : soutien à un musée dédié à l'industrie locale, à un orchestre ou encore à un artiste sculpteur. Autre exemple en Norvège où le site d'ERAMET Norway de Porsgrunn a sponsorisé cette année plusieurs groupes de musique scolaires, le groupe de théâtre « *Grenland friteater* » ainsi que le festival de théâtre de la ville pour un montant avoisinant les 23,6 milliers d'euros.

Dans le domaine du soutien aux communautés, les associations caritatives bénéficient de nombreux mécénats. En 2013, le site américain de Bear Metallurgical Company (Pennsylvanie) a par exemple apporté un soutien financier à 16 associations caritatives différentes. Au Gabon, Somivab a apporté une contribution en nature et financière de l'ordre de 3 milliers d'euros pour soutenir le village d'Essassa. En Chine, c'est à la Croix Rouge que GECC Chongzuo a apporté un soutien financier et a encouragé ses collaborateurs à donner leur sang de manière régulière.

Enfin, certains sites apportent un soutien financier à des actions de protection de l'environnement ou concluent des partenariats avec des ONG. Cette année, Sodepal soutenait les actions de lutte contre le braconnage menées par l'ONG Conservation Justice alors que Setrag signait avec WWF un protocole d'accord de lutte contre le transport de viande de brousse qui a conduit à plusieurs saisies au cours de l'année. Les quatre sites norvégiens ERAMET TTI Tyssedal, Kvinesdal, Porsgrunn et Sauda sont quant à eux partenaires de l'ONG Bellona qui leur apporte conseils et expertises sur des sujets environnementaux.

Mécénats dans le cadre des grands projets

Le projet WBN (Indonésie), apporte un financement, directement ou via sa Fondation Saloi un Programme de Développement des Communautés de l'ordre de 538 milliers d'euros pour l'année 2013. Ce programme comporte des activités dans les domaines suivants : éducation, santé, développement économique, culture, et réalisation d'infrastructures. À titre d'exemple, WBN a poursuivi et mis en place le programme de santé suivant :

- financement de docteurs et d'infirmières itinérants dans 62 villages ;
- soutien aux Centres de soin mère-enfant de 16 villages via le financement de nourriture pour enfant (environ 28 enfants par mois) ;

- mise en place d'un programme de soin dentaire dans deux Districts via la sensibilisation dans 17 écoles et en collaboration avec le ministère de la Santé ;
- support financier pour la rémunération d'un pédiatre à l'hôpital de Weda ;
- support financier pour la *Malaria Jamboree*, le centre d'éducation du personnel pour lutter contre la malaria au sein des villages.

WBN apporte aussi une aide financière et technique ponctuelle comme lors des inondations dans le district d'Halteng en septembre 2013 qui ont impacté 85 familles.

En Nouvelle-Calédonie, la SLN déploie depuis 1992 un programme de mécénat « les Nickels de l'Initiative ». Avec lui, des dizaines d'initiatives locales, couvrant une grande variété de thématiques, sont aidées. Sur 68 dossiers déposés en 2013, 14 ont été désignés lauréats. Le prix ayant reçu la plus forte dotation a été attribué à « l'Association des trains de Nouvelle-Calédonie » pour soutenir son projet de réhabilitation des trains calédoniens. La SLN a consacré cette année près de 84 milliers d'euros à cette initiative.

Le groupe ERAMET et la SLN ont également réalisé une opération de mécénat exceptionnelle en 2013 en devenant les deux premiers mécènes de la plus importante des expositions réalisées sur la culture kanake de ces vingt dernières années. Intitulée « Kanak, l'art est une parole », elle s'est déroulée de décembre 2013 à fin janvier 2014 au musée du quai Branly à Paris (France), réunissant plus de 110 000 visiteurs et bénéficiant d'une très importante couverture médiatique. Une partie des objets présentés dans cette exposition partiront en Nouvelle-Calédonie au printemps 2014 pour être exposés au centre culturel Tjibaou à Nouméa. ERAMET et la SLN ont apporté à cet événement une contribution totalisant 200 milliers d'euros.

Fondations

Le groupe ERAMET contribue à ce jour au soutien de deux fondations créées en 2010, une première dans le cadre du projet WBN, et une autre créée par la filiale Aubert & Duval d'ERAMET et dédiée aux sites français de cette filiale.

La fondation Saloi créée et parrainée par le projet WBN en Indonésie a pour objectif de déployer des programmes de développement communautaire sur l'île d'Halmahera. Plus concrètement, elle est basée sur quatre piliers (éducation, activité économique locale, santé, initiatives environnementales et culturelles) et s'est fixé les objectifs suivants :

- éducation : améliorer les installations et la formation des enseignants pour faire progresser le niveau d'éducation, et permettre aux enfants d'accéder à une éducation supérieure et de préparer leur avenir ;
- activité économique locale : renforcer les capacités et donner aux communautés locales les moyens de développer leur propres entreprises durables afin de bénéficier, directement ou indirectement, des opportunités économiques générées par le projet ;
- santé : améliorer la qualité des soins de santé dans la région grâce à une collaboration étroite avec le gouvernement ;
- initiatives environnementales et culturelles : conserver et favoriser l'environnement d'origine et la culture locale.

La Fondation Aubert & Duval créée en 2010 par la filiale d'ERAMET, Aubert & Duval, a pour objet de développer des initiatives contribuant à la vitalité des territoires d'implantation des sites AD de France et ambitionne de soutenir des projets locaux du monde associatif ou microéconomique. La Fondation a vocation à s'intéresser à deux domaines, l'animation des territoires (initiatives économiques locales, micro-entrepreneuriat, développement touristique...) et le développement des hommes (activités sportives, culturels, loisirs, formation et savoirs...). Dotée d'un budget de 270 milliers d'euros pour l'année 2013, elle collecte les demandes des sites français Aubert & Duval en matière de financements pour des mécénats, étudie les projets et réalise un arbitrage. Le Comité exécutif de la Fondation accorde ensuite un budget aux sites pour leurs mécénats sportifs, culturels ou caritatifs.

En 2013, la Fondation Aubert & Duval et ERAMET Alliages se sont associés à d'autres partenaires pour proposer un grand projet immobilier dans le cadre des « Investissements d'Avenir ». Ce projet comporte six sous-projets et l'un d'entre eux concerne directement le site AD des Ancizes (Puy-de-Dôme) puisqu'il s'agit de la réhabilitation d'une résidence lui appartenant pour en faire une « Maison de l'alternant ». Cette maison aura vocation à favoriser l'accueil, l'intégration et la formation des nouvelles recrues (apprentis, alternants, prestataires, etc.) en leur offrant une possibilité de logement à proximité de l'usine et à des conditions adaptées à leur besoin. Elle possédera environ 80 studios et fonctionnera en réseau avec d'autres maisons identiques réparties sur la région permettant ainsi une grande mobilité des personnes accueillies. Ce projet partenarial s'accompagne aussi d'un projet propre à ERAMET Alliages, de cession de logements (anciennes cités ouvrières situées à proximité du site des Ancizes), à l'Office public de l'habitat et de l'immobilier social afin que ces logements soient réhabilités pour accueillir 200 familles et ainsi redynamiser la localité.

5.5.2.3. Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE)

ERAMET adhère depuis 2011 à l'ITIE (Initiative pour la Transparence des Industries Extractives). Cette initiative s'appuie sur un ensemble de principes et de règles et sur une coalition composée de gouvernements, d'entreprises, de groupes de la société civile, d'investisseurs et d'organisations internationales pour promouvoir la transparence des revenus à un niveau local. En adhérant à ces principes, ERAMET démontre sa volonté d'assurer une mise en valeur responsable des ressources naturelles et une transparence dans les transferts d'argent entre entreprises et pays hôtes mais également de rendre régulièrement des comptes à ses parties prenantes.

Ainsi, ERAMET contribue à la mise en œuvre de l'ITIE en Indonésie, où le Groupe développe un projet minier. Un membre du Comité de création du Secrétariat ITIE Indonésie est présent au sein de *Supervisory Board* du projet Weda Bay Nickel. ERAMET est aussi représenté au sein du groupe d'intérêt ITIE Sénégal, pays dont la demande de candidature a été acceptée en octobre 2013, via un collaborateur de TiZir, joint-venture entre ERAMET et Mineral Deposit Limited, partenaires pour l'exploitation des sables minéralisés situés au nord de Dakar.

Le correspondant ITIE d'ERAMET participe par ailleurs au groupe de travail dirigé par le ministère des affaires étrangères visant à tenir informé le représentant français au *Board* international de l'ITIE. Enfin, le groupe ERAMET suit de près les évolutions et la mise en œuvre de l'adhésion de France à l'ITIE annoncée par le Président de la République française lors du Sommet du G8 en juin 2013 à Moscou.

5.5.3. Sous-traitance et fournisseurs

Le groupe ERAMET privilégie les fournisseurs proposant des produits ou des services plus respectueux de critères environnementaux et sociaux tout en conservant une compétitivité de premier plan. Il s'assure notamment que ses fournisseurs sont en conformité avec les exigences du règlement européen REACH et privilégie l'approvisionnement auprès des fournisseurs locaux. Le Groupe souhaite en outre promouvoir la bonne pratique des affaires et a ainsi pris part à différentes initiatives françaises (Pacte PME, PME innovantes) visant à améliorer la visibilité des engagements auprès de ses fournisseurs.

Dans la mesure où 72 % des sites industriels et miniers du Groupe sont certifiés ISO 14001, la prise en compte de la protection de l'environnement par les sous-traitants et fournisseurs est de fait considérée. À titre d'exemple, tous les achats matériels directement utilisés en production par le site d'Erachem Mexico (Mexique), doublement certifié ISO 14001 et FAMI QS, doivent être conformes aux normes écologiques et posséder certifications et documents le prouvant. Plus spécifiquement en ce qui concerne les huiles et lubrifiants utilisés dans les équipements, ceux-ci doivent être écologiques, même si leur coût est significativement plus élevé que les produits non certifiés.

Au Gabon, Comilog est, dans la Province du Haut-Ogooué, un pilier majeur dans la création et le développement des entreprises sous-traitantes puisqu'elle travaille avec plus de 700 entreprises dont près de 400 gabonaises et 130 d'entre elles implantées localement ce qui représente un chiffre d'affaires de 27,4 millions d'euros pour la seule communauté de Moanda. La politique d'achat de cette filiale du groupe ERAMET place l'appui et le développement des PME-PMI au centre de ses priorités. Comilog attend de ses fournisseurs le respect des obligations contractuelles. Tout fournisseur doit être agréé, c'est-à-dire répondre aux exigences réglementaires et répondre aux besoins de la Compagnie. Ils ont en outre l'obligation de respecter la législation gabonaise ainsi que les règles d'éthique et de mise en concurrence.

Au cours de l'année 2013 la Direction des Achats Groupe a élaboré, en concertation avec les entités opérationnelles et la Direction du Développement Durable et de la Communication (DC2D), la charte achats responsables du groupe ERAMET. Cette charte formalise la volonté du groupe ERAMET de renforcer la prise en compte des enjeux de développement durable liés aux achats, et s'attache à promouvoir une dynamique de progrès continu. Les attentes d'ERAMET à l'égard de ses fournisseurs, sous-traitants et prestataires ciblent prioritairement trois grands domaines : les conditions et normes de travail, l'environnement, et les bonnes pratiques des affaires.

Charte éthique et valeurs

Dans le prolongement des valeurs que le groupe ERAMET s'est données et afin de mieux répondre à ses enjeux mondiaux, le Groupe s'est doté en 2010 d'une charte éthique fondée sur la responsabilité, la citoyenneté, l'intégrité et le respect des personnes. Cette charte formalise un socle de principes communs essentiels, afin que chacun, du Conseil d'administration à l'ensemble des collaborateurs du Groupe, puisse s'y référer et s'y conformer en toute situation. La charte répond à deux objectifs principaux : protéger l'intégrité du Groupe et favoriser une croissance rentable, durable et harmonieuse à travers une série de neuf grands principes.

De nombreux sites du Groupe organisent des sessions de sensibilisation de leurs employés sur ces sujets. C'est par exemple le cas des sites français d'ERAMET Sandouville (Seine-Maritime), d'AD

Issoire (Puy-de-Dôme) et d'ERAMET Ingénierie (Île-de-France), des sites américains de GCMC Freeport (Texas) et de Bear Metallurgical Company (Pennsylvanie), de la SLN en Nouvelle-Calédonie, de GLC Guilin en Chine ou encore d'ERAMET Norway de Sauda en Norvège.

Au Gabon, Comilog organise deux réunions par an avec ses fournisseurs au cours desquelles les questions liées à l'éthique sont évoquées en toute transparence.

Le déontologue du Groupe est directement à disposition de tous les employés qui souhaiteraient faire remonter des pratiques non conformes à l'éthique du Groupe ou être conseillés sur une démarche à suivre. ERAMET s'est en outre engagé à mettre en place un dispositif d'alerte professionnel afin de faire remonter tout manquement à la charte éthique.

5.6. GRANDS PROJETS

ERAMET porte de grands projets, actuellement dans des phases de maturité différentes :

- le projet Weda Bay Nickel en Indonésie ;
- le complexe métallurgique de Moanda (C2M) et le projet Maboumine au Gabon ;
- le projet Grande Côte au Sénégal ;
- le projet Lithium en Argentine ;
- le projet d'exploration des fonds marins au large de Wallis-et-Futuna ;
- le projet de centrale électrique et un projet de coopération pour la valorisation des gisements de Prony et Creek Pernod en Nouvelle-Calédonie ;
- l'extension des activités titane en France.

L'ensemble de ces projets est développé en cohérence avec la politique de développement durable du Groupe, les chartes et politiques éthique, environnement, santé et sécurité, et les normes et standards internationaux de référence. L'objectif est de bâtir une relation de confiance sur le long terme avec les communautés présentes dans les lieux d'implantation, et de prévenir tout risque d'atteinte aux droits fondamentaux de ces communautés, tout particulièrement, le cas échéant, des communautés autochtones. Ceci passe par la mise en œuvre de mécanismes de dialogue avec les représentants des parties prenantes concernées.

Les aspects environnementaux, sociaux, sociétaux et sanitaires sont pris en compte dès les phases les plus amont. Les experts et spécialistes en développement durable sont intégrés aux équipes industrielles, techniques, juridiques et financières, et participent aux divers comités de pilotage et de direction, dès les phases d'avant-projet, d'études de faisabilité et de pré-construction. De même, ils participent aux audits d'acquisition dans le cas de projets de fusion ou d'acquisition. Enfin, les composantes de maîtrise environnementale et sociétale engageant la responsabilité du Groupe sont parties intégrantes du processus d'évaluation et de gestion des risques pour ces investissements.

5.6.1. Un projet Greenfield en Indonésie

Le projet Weda Bay Nickel (WBN) comprend l'exploitation minière et la valorisation des minerais par hydrométallurgie complétées en fin de process par la production de nickel métal par pyrométallurgie. Le procédé hydrométallurgique a été spécialement adapté aux minerais de nickel d'ERAMET et a été breveté. Il permet une valorisation optimale du profil géologique (latérites et saprolites), une consommation limitée en énergie (procédé peu émetteur de gaz à effet de serre), et le respect des contraintes environnementales internationales. Ce procédé est proposé en tant que Meilleure Technique Disponible dans le projet en phase finale de validation des documents de référence européens (BREF Métaux Non Ferreux).

En 2013, le projet, en phase de faisabilité bancaire, a finalisé les dernières études et a initié les tous premiers travaux de pré-construction (aménagement de routes et plateformes logistiques). Il a employé approximativement 400 personnes, travaillant pour la plupart sur le site, sur l'île d'Halmahera en Indonésie, mais aussi dans les bureaux à Jakarta et Manado ainsi qu'à Kuala Lumpur en Malaisie.

5.6.1.1. Les engagements

Le projet est développé selon les 10 Principes de l'Équateur, les Standards de Performance de la Société Financière Internationale, les bonnes pratiques internationales du monde minier et industriel, et les politiques environnement, de sécurité et de santé au travail du Groupe. Le tout dans le respect de la réglementation indonésienne.

WBN et ERAMET s'attachent donc à :

- évaluer l'importance des impacts environnementaux, sociaux et de santé publique, afin d'en assurer une gestion performante ;

- développer et maintenir un dialogue continu avec leurs parties prenantes ;
- promouvoir des conditions de travail sûres et saines ;
- prévenir et réduire les risques de pollution ;
- veiller à la protection des communautés, au respect de la dignité et de la culture des populations autochtones ;
- éviter les déplacements forcés, limiter les effets liés à l'usage des terrains pour les personnes concernées ;
- assurer la sûreté et la sécurité des hommes et du projet ;
- protéger et conserver la biodiversité et les services écosystémiques en privilégiant une gestion durable des ressources naturelles.

Le projet est assuré par l'agence de garantie des investissements multilatéraux de la Banque Mondiale (MIGA – *Multilateral Investment Guarantee Agency*) depuis 2010. Cette garantie a été accordée à la suite d'études d'impacts et d'audits approfondis, approuvant la conformité aux standards de la Banque mondiale. WBN rapporte alors à MIGA, tous les trimestres, ses résultats Environnement, Santé, Sécurité, Affaires publiques/Dialogue avec les parties prenantes et Ressources humaines ; et, le projet accueille sur site des représentants de MIGA une fois par an pour un audit.

5.6.1.2. La mise en œuvre et les actions menées

WBN a complété les études de caractérisation de l'état initial, a évalué les impacts potentiels et les risques associés au projet, et a décidé et intégré à son design les mesures d'évitement, de réduction et de compensation suivant la séquence d'atténuation.

Les études de caractérisation ont permis notamment d'améliorer l'état des connaissances sur la biodiversité et l'écologie de l'île, tant sur les habitats que la faune et la flore. Elles ont d'ailleurs confirmé sa richesse et WBN s'est engagé à développer un programme d'offset (compensation) de ses habitats de biodiversité sensible en complément des mesures de gestion et d'atténuation. Ce programme de compensation « sur mesure » viendra compenser les impacts résiduels significatifs avec un souci d'équivalence, de manière à atteindre une absence de perte nette en biodiversité, voire à atteindre un gain net de conservation de la biodiversité sur l'île. C'est dans ce cadre qu'ERAMET a rejoint le *Business and Biodiversity Offsets Programme* (BBOP), « think-tank » reconnu en la matière pour avoir développé une méthode scientifique robuste et déjà éprouvée sur plusieurs cas pilotes dans le monde. Le BBOP rassemble plus de 80 entreprises, institutions financières, gouvernements et organisations non gouvernementales, dont la Banque Mondiale et le ministère du Développement durable français.

Conformément à ses engagements, WBN maintient activement ses relations avec les communautés locales et ses autres parties prenantes, et continue :

- d'accueillir dans le centre d'information du projet, des habitants des communautés locales, des étudiants, des responsables politiques, des journalistes etc. ;
- de déployer des programmes de développement local (initiés en 2008). Les priorités sont établies avec les populations et les parties prenantes dans les domaines que sont l'éducation, la santé, le développement économique (agriculture, pêche, commerce, etc.), la préservation de l'environnement, la promo-

tion de la culture locale, et l'amélioration des infrastructures légères ;

- de conduire des réunions publiques dans chaque village, et d'assurer une présence et un dialogue continu, tout au long de l'année, par le biais d'une équipe dédiée ;
- d'animer un système de gestion des plaintes, formalisant la réception, l'enregistrement, et la résolution des plaintes ;
- de renforcer ses liens et partenariats avec des universités, des instituts et des organisations non gouvernementales (ONG) et de travailler ensemble dans les domaines sociaux, sociétaux et environnementaux ;
- d'étendre ses connaissances sur les populations autochtones afin de bien les connaître et ainsi développer des programmes de consultation, d'information libre et pouvoir préserver leur mode de vie.

WBN a également développé plus d'une trentaine de plans de gestion socio-environnementaux qu'il traduit en procédures opérationnelles et décline déjà sur le terrain y compris avec ses sous-traitants. Le tout vient alimenter un système de gestion environnemental et social global du projet.

Dans une démarche d'amélioration continue, les équipes en charge des aspects environnementaux, sociaux et sociétaux poursuivent les études sur les milieux physiques, écologiques et humains. Elles accompagnent aussi les équipes techniques dans l'ingénierie de détails et dans la traduction des exigences des domaines du développement durable dans les documents de référence qui permettront le lancement des appels d'offres auprès des constructeurs et fournisseurs, avec notamment la déclinaison en procédure simplifiée des éléments du système de gestion environnemental et social.

L'étude d'impacts principale a été finalisée en 2013 ; elle ne révèle aucun risque et aucun impact critique qui remettrait en cause le développement du projet. Cette étude comprend plus de 6 000 pages et constitue un élément robuste de l'étude de faisabilité bancaire.

Des addenda à cette étude, sont en cours de développement, de manière à prendre en compte les dernières recommandations émises par la Société Financière Internationale dans les standards de performances de 2012, ainsi que les dernières informations d'ingénierie relatives notamment à l'unité pyrométallurgique qui vient compléter la valorisation du nickel et aux carrières qui fourniront les matériaux de construction des routes et des terrassements.

5.6.2. Un complexe métallurgique en cours de construction au Gabon

Au Gabon, Comilog renforce son activité. Un complexe métallurgique est en construction à proximité des installations minières existantes à Moanda. Ce complexe permettra de traiter par voie pyrométallurgique et hydrométallurgique les ressources autres que les minerais actuellement commercialisés ou destinés à l'unité d'agglomération, pour produire respectivement du silico-manganèse et du manganèse métal. Ce complexe s'inscrit dans

DÉVELOPPEMENT DURABLE

5.6. GRANDS PROJETS

la politique de déploiement économique et de création de valeur dans le pays.

L'étude des impacts environnementaux, l'étude sur le transport et l'étude des dangers ont été réalisées conformément à la législation gabonaise applicable. Elles ont également pris en référence la réglementation européenne et les Meilleures Techniques Disponibles (MTD) des documents de référence ad hoc, pour l'ensemble des phases du projet, de la construction à la cessation d'activités en intégrant la remise en état post exploitation. Le projet a été approuvé par les autorités gabonaises fin 2011.

À fin 2013, ce projet en est à ses dernières phases de construction. Les démarrages des unités industrielles s'échelonneront au cours du premier semestre 2014.

Pour rappel, les choix techniques avaient été décidés en coordination entre les équipes environnementales et financières en tenant compte des meilleures techniques mises en place dans le Groupe et des MTD issues des documents de référence européens. On peut ainsi noter, par exemple :

- des rejets en dioxyde de soufre aux normes des meilleures techniques disponibles ;
- le recyclage des eaux du process ;
- le filtrage des résidus issus du procédé hydrométallurgique et leur stockage en verse et par casier ;
- des bassins de collecte des eaux de pluie adaptés aux pluies équatoriales du Gabon ;
- une station performante de traitement des eaux usées ;
- un émissaire de rejet de ces eaux usées en aval des populations vivant aux alentours de cette nouvelle activité industrielle.

En décembre 2013, une mission d'audit environnement, avant démarrage a été demandée par la branche Manganèse. Elle a pu mettre en évidence que les diverses prescriptions développées dans les études d'impact ont été pleinement respectées lors de la phase de construction. Dès à présent une gestion appropriée et quelques mesures anticipatives quant au respect des valeurs de rejets fixées dans le plan de gestion environnementale font l'objet d'une attention toute particulière de la part de la Direction de cette nouvelle usine. Une équipe HSE dédiée est d'ores et déjà en place et l'ensemble des managers de terrain ont été informés des éventuels impacts possibles et formés à la bonne gestion de ceux-ci dans des usines semblables du Groupe en Belgique, en Chine, en France, et aux États-Unis.

5.6.3. Un projet de valorisation du niobium, des terres rares et du tantale au Gabon

La société Maboumine, filiale de Comilog, détient un permis de recherche minière sur le gisement polymétallique de Mabouinié, à proximité de la ville de Lambaréné au Gabon. Ce gisement est riche en niobium (utilisé pour les aciers et les superalliages), en terres rares (groupe de 17 métaux utilisés dans les voitures hybrides, les éoliennes, les catalyseurs pétroliers, etc.), intéressant en tantale (employé dans les composants électroniques) et uranium.

Le centre de recherche d'ERAMET travaille à la mise au point d'un procédé hydrométallurgique innovant en vue de valoriser ces ressources, en coopération avec une douzaine de laboratoires de recherche internationaux. L'ensemble du procédé est simulé en continu sur des installations laboratoires construites à cet effet.

En 2008, puis en 2013, ont eu lieu des campagnes de sondages géologiques. Il est prévu de compléter ces sondages par la mise en place en 2015 d'une fosse expérimentale. Le but de cette fosse est de confirmer les résultats de ces sondages, mais également de collecter les données qui permettront de définir les méthodes minières d'exploitation. Les minerais extraits seront stockés et utilisés localement dans une usine pilote dont la décision de construction sera prise en 2015 afin de finaliser les développements procédés nécessaires à une échelle transposable pour le dimensionnement d'une usine commerciale.

Une étude réglementaire a été menée en 2011 pour identifier le contexte des périmètres environnementaux, sociaux, sociétaux ou sanitaires, elle a été complétée en 2013 avec un cabinet expert. Les premières études de caractérisation de l'état initial environnemental et sociétal ont été réalisées entre 2012 et 2013. Elles ont permis de dresser un état des lieux, de mettre en place des équipements de monitoring, de mettre en évidence la présence d'habitats critiques et de mettre en œuvre les premières campagnes d'information et de consultation des populations locales. Ces études seront complétées au fur et à mesure pour répondre aux besoins et viendront étayer les évaluations des impacts en cours de développement de la fosse expérimentale, de la carrière d'agrégats et de l'usine pilote.

Le projet a également développé son premier plan de gestion environnemental, santé, sécurité et social qu'il décline et met en œuvre progressivement sur le terrain à cette étape très amont de recherche et d'exploration.

Le projet est développé conformément à la réglementation gabonaise et dans le respect des 10 Principes de l'Équateur, des Critères de Performance de la Société Financière Internationale, des meilleures pratiques internationales et des politiques du Groupe en s'appuyant sur un réseau d'experts nationaux et internationaux reconnus. La stratégie de développement durable de Maboumine a été présentée aux autorités gabonaises qui lui accordent tout leur soutien.

5.6.4. TiZir, une joint-venture pour la valorisation des sables minéralisés

Grande Côte est l'une des deux entités de TiZir Limited, joint-venture associant à parts égales ERAMET et la société australienne Mineral Deposits Limited (MDL). Détenu à 90 % par cette joint-venture et à 10 % par la République du Sénégal, Grande Côte est l'un des plus grands projets en cours de développement dans l'industrie des sables minéralisés.

Grande Côte marque l'arrivée d'ERAMET au Sénégal mais aussi une diversification sectorielle, les applications des sables minéralisés (titane, zircon, etc.) ouvrant au Groupe de nouveaux marchés. La mise en production est prévue en 2014. La durée

d'exploitation de Grande Côte est estimée à vingt ans, sur la base d'une production annuelle d'environ 85 kt de zircon et 575 kt d'ilménite.

Dans la perspective de la joint-venture TiZir Limited, ERAMET a évalué les volets environnementaux, sociaux, sociétaux et sanitaires du projet Grande Côte afin de s'assurer que les opérations de mise en production du site seront entreprises de manière responsable et durable, conformément aux standards du Groupe, tant sur le plan environnemental que social.

Un plan de gestion environnemental et social (PGES) certifié conforme par l'État sénégalais a été développé pour le projet. Celui-ci définit des mesures préventives et correctives pour minimiser et réduire les impacts environnementaux et sociaux qui pourraient découler de ces activités et la mise en place de comités incluant les parties prenantes pour la mise en œuvre et le suivi du PGES.

Sur le plan environnemental, ce programme inclut par exemple des mesures pour la gestion des eaux, de la qualité de l'air, du bruit et de la biodiversité. La qualité de l'eau et le niveau de la nappe phréatique sont mesurés régulièrement. Le système de gestion des eaux a été conçu et autorisé par le département compétent de l'État sénégalais pour éviter toute pression additionnelle sur la nappe superficielle qui sert à l'alimentation des riverains pour leurs cultures agricoles. Le mode d'exploitation particulier de cette mine, avec une usine qui se déplace au fur et à mesure le long du gisement, implique l'extraction de la végétation constituée de graminées et d'arbres faiblement distribués sur la zone. Le programme de réhabilitation qui permet la reconstruction d'une dune similaire après exploitation consiste à caractériser l'état initial de la biodiversité, à déplacer les plantes rares, à récupérer le sol arable pour l'utiliser dans la reconstitution du couvert végétal, limitant donc l'impact à long terme sur le paysage. Des tests de réhabilitation à partir d'échantillons de terre et de graines issues des dunes ont été réalisés afin de déterminer la meilleure démarche à suivre en termes de revégétalisation, une fois que l'exploitation aura débuté. En plus des aspects de biodiversité à considérer avant le passage de la drague, les aspects sociaux sont aussi pris en considération telles que les visites préalables à l'exploitation du site pour relever les indices de reliques archéologiques, pour identifier les pistes rurales qui devront être réorientées le temps du passage de l'opération minière ou identifier les usagers des terrains qui doivent être compensés.

La stratégie de défrichage et de réhabilitation des terrains incluant les étapes de reconnaissance préliminaires et de détermination des services éco systémiques est en cours de finalisation avec les autorités, après consultation des riverains et autres parties prenantes. La réhabilitation des terrains pourra s'intégrer dans une dynamique de gestion des ressources et de développement local.

Les équipes du projet Grande Côte ont également tout mis en œuvre pour assurer les meilleures relations possibles avec les communautés riveraines du projet et pour maximiser la contribution du projet au développement de l'économie locale et régionale. Un important effort d'information et consultation des parties prenantes locales a été réalisé et se poursuit de manière continue. Les mécanismes de compensation pour les riverains dont les terres ont ou vont être affectées par le projet ont été définis avec les autorités : les barèmes ainsi définis sont en ligne avec les guidelines de la Banque Mondiale et très supérieurs aux exigences réglementaires.

(1) *Lithium Carbonate Equivalent.*

Ensuite, un plan d'action pour le développement local a été établi de manière participative et vise quatre priorités : l'éducation scolaire ; la santé, l'hygiène et l'environnement ; la jeunesse et les sports et enfin le développement socio-économique, la micro-finance et l'artisanat. Un budget annuel de 400 000 dollars US est consacré à ces actions de développement. Enfin, un partenariat a été établi avec l'Office national de la formation professionnelle pour accompagner aussi bien les populations locales dans le cadre de renforcement de leurs capacités que la démobilisation progressive des personnels employés pendant la phase de construction. Ce sont ainsi, dans un premier temps, plus de 400 jeunes issus des environs immédiats de la zone d'implantation du projet qui bénéficieront de formations dans 12 spécialités, ce qui leur permettra une réinsertion plus rapide dans l'économie locale.

5.6.5. L'exploration minière en Argentine

Le lithium fait partie des métaux spéciaux à fort potentiel de croissance. ERAMET a constitué une équipe de géologues, d'ingénieurs et de chercheurs pour étudier le potentiel de gisements en Argentine et les procédés de production des sels de lithium.

En 2012, sa filiale argentine, Eramine Sud America S.A., a identifié un gisement de lithium dans la Province de Salta, dans le nord du pays : le « *salar de Centenario* ». En 2013, elle a poursuivi un programme d'exploration qui a pu mettre en évidence un potentiel de ressources de plus de 3 millions de tonnes de LCE ⁽¹⁾.

En parallèle, les équipes d'ERAMET Research et d'ERAMET Ingénierie développent un procédé d'extraction et d'élaboration du carbonate de lithium. En 2013, elles ont découvert un procédé alternatif de fabrication de sels de lithium à partir de saumures dont la rentabilité est meilleure et l'impact environnemental réduit par rapport au procédé conventionnel d'évaporation des saumures. Ce nouveau procédé est développé en collaboration avec l'IFPEN (IFP Énergies nouvelles). Il a fait l'objet de plusieurs dépôts de brevets.

Les activités d'exploration comme les forages, les essais de pompages, la modélisation hydrodynamique, ou l'installation sur sites d'unités pilotes de concentration du lithium, sont menés selon la politique de développement durable du Groupe pour les projets, c'est-à-dire en conformité avec les réglementations argentines et les standards internationaux. Toutes font l'objet d'un accompagnement par la Direction Environnement du Groupe.

5.6.6. Des campagnes d'exploration des fonds marins

ERAMET s'investit dans des projets de recherche dont l'intérêt scientifique dépasse ses propres activités. Depuis 2010, le Groupe a ainsi participé à des campagnes d'exploration des fonds marins et volcaniques au large des îles de Wallis-et-Futuna, dans l'océan Pacifique. Ces campagnes sont conduites dans le cadre d'un consortium dont les membres actifs sont l'Ifremer, Technip et ERAMET.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

5.6. GRANDS PROJETS

Les résultats de ces premières explorations scientifiques en partie financées par ERAMET constituent une grande richesse pour la connaissance des fonds marins de cette zone sous tous leurs aspects (topographie, géologie, volcanologie, biologie, biodiversité) car les échantillons récoltés (fluides, roches, organismes vivants) ont mené à un important travail d'analyse. Les découvertes sont par ailleurs prometteuses : plusieurs sites hydrothermaux pouvant représenter une potentielle ressource minérale ont été identifiés.

En 2013, la filiale SialeO d'ERAMET a été créée pour porter le volet minier du projet, et une mission commune avec l'Iframer et Technip a été menée sur place à Wallis et à Futuna, pour présenter le projet aux populations locales, afin de préparer de futures campagnes d'exploration prévues à partir de 2015 ou 2016. Une recherche de partenaires est également en cours en vue d'élargir le consortium.

5.6.7. Un projet de nouvelle centrale électrique en Nouvelle-Calédonie

En Nouvelle-Calédonie, la SLN valorise, par procédé pyrométallurgique, ses minerais de nickel sur le site industriel de Doniambo. Les fours de séchage, de calcination et de réduction sont principalement alimentés par une centrale au fioul datant de 1972 et dont le remplacement est attendu pour 2018.

Un dossier de nouvelle centrale au charbon répondant aux meilleures technologies applicables aux Grandes Installations de Combustion (GIC) et s'appuyant sur une analyse robuste du contexte réglementaire applicable en Nouvelle-Calédonie, en Europe et en France, a été élaboré, ancrant le projet au niveau des meilleurs standards internationaux.

Une très grande attention est apportée par l'équipe projet à la maîtrise du volet social – sanitaire et environnemental de son projet. Ainsi SLN a élaboré des relations permanentes de communication et de consultations avec ses parties prenantes,

Ce projet se veut exemplaire sur le plan environnemental et social. Les études visant à évaluer les impacts potentiels de la nouvelle centrale sont réalisées selon les Principes de l'Équateur et les réglementations tant calédoniennes que françaises. Les études d'évaluation des impacts et des risques sont en cours de finalisation en vue du dépôt d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter en 2014. Une attention particulière est portée à la maîtrise des risques sanitaires et environnementaux, au volet de la valorisation des cendres produite via la production d'un ciment écologique dont le développement doit donner lieu au dépôt d'un brevet ou encore au volet relatif à la proposition d'une compensation carbone du volet CO₂.

5.6.8. Coopération avec la Province Sud et Vale en Nouvelle-Calédonie pour les concessions de Prony et Creek Pernod

Le 5 novembre 2012, la Société Le Nickel-SLN a signé, avec la Province Sud et Vale Nouvelle-Calédonie une déclaration d'intention par laquelle elle accepte d'engager des discussions en vue de la signature d'un programme commun de collaboration visant, dans un premier temps, à l'exploration des gisements et, dans un second temps, à la possibilité de valoriser ces gisements. Ces discussions sont actuellement en cours.

5.6.9. Une extension des activités Titane en France

En 2011, Aubert & Duval (groupe ERAMET) et son partenaire kazakhstanaï UKTMP avaient inauguré leur unité de transformation de lingots de titane UKAD sur la commune de Saint-Georges-de-Mons (Puy-de-Dôme), en France, en présence du Vice-Premier ministre du Kazakhstan et du préfet de la région Auvergne. UKAD fabrique et vend des produits en titane (billettes, barres, fils, tôles) principalement pour le marché de l'aéronautique. Cette nouvelle unité permet aux associés de proposer une filière intégrée de titane qui va de l'extraction du minerai jusqu'à la fourniture de pièces matricées pré-usinées.

Un autre objectif poursuivi était de renforcer les filières critiques d'approvisionnement de cette matière première stratégique pour l'aéronautique en Europe. Aubert & Duval et UKTMP ont ainsi travaillé, sur un projet de recyclage des chutes générées tout au long du procédé de fabrication d'UKAD, des chutes et copeaux de titane aéronautique de partenaires externes et à terme des composants en fin de vie. Les critères d'économie circulaire et de renforcement européen et français de l'accessibilité à certaines ressources stratégiques ont été pris en compte. C'est sur ces bases que le projet EcoTitium a vu le jour. L'unité de recyclage dont le projet est à l'étape de faisabilité bancaire serait également implantée à Saint-Georges-de-Mons (Puy-de-Dôme).

Les études d'évaluation des impacts et de maîtrise des risques sont en phase finale de rédaction et seront soumises aux autorités en 2014 en vue de l'obtention d'une autorisation d'exploiter.

5.7. RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE PRODUITS CHIMIQUES

De par la diversité de ses activités, le groupe ERAMET se distingue, par un double rôle : utilisateur d'une part et producteur d'autre part de substances et de mélanges chimiques.

Le côté « utilisateur » de produits chimiques correspond pour beaucoup aux activités hydrométallurgiques dans les branches Nickel et Manganèse, de recyclage ou de traitements de surface des alliages. Une série importante de produits est utilisée. Il s'agit de produits chimiques de type commodités comme les acides, les bases, certains sels utilisés dans des processus de précipitations ou de synthèses chimiques, etc.

Dans les trois Branches, l'élaboration d'une vaste gamme d'alliages ainsi que de ferromanganèse et ferronickel nécessite l'utilisation de minerais, de minéraux, de matières secondaires recyclées et d'une série d'apports métalliques afin d'ajuster les compositions des nuances voulues. Divers matériaux de construction ou qui participent au fonctionnement des équipements présentent également des caractéristiques propres aux produits chimiques dont certaines peuvent se révéler sensibles.

On retiendra également toute une palette de produits utilisés tant au niveau des laboratoires qu'en maintenance des installations ainsi que pour d'autres finalités spécifiques telles l'épuration des eaux, la captation de vapeurs et de particules aériennes, etc.

Du côté « producteur » de produits chimiques, en pyrométallurgie, les principaux produits mis sur le marché par les branches Nickel et Manganèse sont les ferronickel, ferro- et silicomanganèse. Du côté de la branche Alliages, une gamme importante de nuances d'acier et d'alliages répond aux exigences de nombreux marchés de haute technologie. Les éléments métalliques constitutifs de ces alliages sont pris en compte dans les approches de dangerosité et de risques qui peuvent parfois leur être associés et qui sont souvent influencées par leur forme physique selon qu'ils sont commercialisés sous une forme massive ou de poudres. Concernant les activités d'hydrométallurgie, une gamme étendue de sels et d'oxydes de nickel et de manganèse ainsi que quelques autres métaux sont également mis sur le marché.

L'ensemble de ces produits commercialisés requiert une implication du Groupe dans tout processus permettant une bonne connaissance de leurs propriétés intrinsèques, de leurs impacts et de la bonne maîtrise des risques associés. Certaines de ses entités juridiques sont ainsi amenées à jouer un rôle majeur dans les consortia gérés via les organismes professionnels dédiés ainsi qu'à les positionner comme déclarant principal afin de répondre aux exigences du règlement européen REACH (*Registration, Evaluation and Autorisation of Chemicals*).

Enfin, les activités minières du Groupe sont également associées à ces thématiques. Bien que les produits minéraux ne soient que peu considérés dans les processus de classification et n'entrent pas dans le champ d'application des enregistrements REACH, il n'en demeure pas moins que le Groupe leur porte une attention soutenue.

Dans un cadre réglementaire en continuelle mutation, les nouvelles exigences des réglementations européennes et internationales sont intégrées. Le système de classification international GHS (*Globally Harmonized System*) développé au niveau des Nations unies et sa déclinaison européenne CLP (relative à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges – *Classification, Labelling and Packaging*) font l'objet de mises en place progressives en respect des échéances fixées. Dans certains pays, l'adoption du système de classification GHS s'accompagne de règles spécifiques qui peuvent avoir des répercussions sur la classification de certaines substances produites par le Groupe.

ERAMET est donc fortement impliqué dans toutes les dimensions relatives à la gestion des produits chimiques et s'est organisé en conséquence tant au niveau « Corporate » qu'au niveau des trois Branches. Chacune d'elles dispose d'une structure dédiée afin de gérer de façon adéquate les multiples considérations dont les produits chimiques font l'objet. Dans ce contexte, l'année 2013 est marquée par une extension des tâches afin que soient pris en compte l'ensemble des réglementations associées. Les travaux de suivi de 10 consortia et des organisations professionnelles pertinentes se sont poursuivis avec des participations proactives tant de la structure Groupe que de celles des trois Branches.

En matière de responsabilité des produits et risques associés, ERAMET s'inscrit clairement dans une démarche volontaire, durable et responsable.

5.7.1. Au niveau du Groupe

Au cours de l'année, de nombreuses équipes du Groupe ont été impliquées dans différents travaux relatifs aux diverses dimensions de la gestion des produits chimiques. Ce réseau pluridisciplinaire a participé à la bonne prise en compte des incidences découlant de l'application des diverses réglementations : acheteurs, commerciaux, représentants des usines, R&D, logisticiens, juristes, informaticiens... Au niveau de chaque Branche, un comité de pilotage spécifique a poursuivi ses travaux et pris les décisions nécessaires à leur aboutissement alors qu'un groupe de pilotage des thématiques du « *product stewardship* » restait opérationnel à l'échelle du Groupe.

Après la première phase des enregistrements requis par la réglementation REACH en 2010, l'organisation au niveau Groupe et Branches a évolué vers une prise en compte plus large des thématiques diverses de gestion des produits chimiques. Nombre de dossiers sont en effet porteurs de risques d'impacts importants sur les activités du Groupe. Certains peuvent induire une augmentation significative des coûts de fonctionnement, d'autres pourraient aller jusqu'à reconsidérer la pérennité de certaines activités. Il importe donc de mener ou d'appuyer tout à la fois des actions garantes d'une approche homogène appliquée aux produits, de bien proportionner les études scientifiques nécessaires

DÉVELOPPEMENT DURABLE

5.7. RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE PRODUITS CHIMIQUES

et leur robustesse, de jauger les conséquences des statuts de dangerosité de certaines substances et de bien appréhender les contraintes industrielles qui en découlent.

Néanmoins, l'année 2013 s'inscrit tout d'abord dans la continuité des actions menées durant les années antérieures, de prévention et de protection afin de renforcer la gestion des produits chimiques sur les moyen et long termes. Les enregistrements requis par le règlement REACH à l'échéance du 1^{er} juin 2013 ont tous été réalisés ; une partie substantielle d'entre eux avait été anticipée dès 2012.

En complément de ceux réalisés pour l'échéance de 2010, on en note ainsi pour cette deuxième échéance importante du règlement REACH le nombre d'enregistrements suivant : cinq dans la branche Alliages, neuf dans la branche Nickel, et cinq dans la branche Manganèse.

La réglementation REACH ainsi que celles qui lui sont associées font l'objet de veilles réglementaires. Le suivi et l'analyse du processus de réexamen du règlement REACH a montré qu'il ne devrait pas y avoir de modification en profondeur mais plutôt une série d'ajustements, de révisions de certaines lignes directrices et à une attention plus spécifique accordée aux nanomatériaux. En première approche les activités du Groupe ne devraient pas être fortement impactées par ces modifications. Par contre, la parution d'adaptations aux progrès techniques (ATP), annexes d'harmonisation des classifications européennes du règlement CLP induit divers travaux de mise à niveau de certains des dossiers des substances produites par le Groupe.

Une attention toute particulière est toujours portée à la sélection de substances extrêmement préoccupantes ainsi qu'au processus qui peut découler de leur inclusion dans la liste candidate. Au niveau européen, le règlement REACH organise en effet une procédure d'autorisation dont la finalité est la substitution progressive des substances extrêmement préoccupantes par des substances moins dangereuses. La sélection de ces substances implique les États membres, la Commission européenne et l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA), ainsi que les entreprises productrices, importatrices et utilisatrices de ces substances et autres parties prenantes intéressées. Ce processus de sélection s'est poursuivi au cours de l'année 2013. Le Groupe a participé à certains de ces travaux (fibres céramiques réfractaires, trichloréthylène et brai de houille) et a contribué activement aux échanges entre producteurs ainsi qu'au sein des organisations professionnelles concernées.

L'année a également été mise à profit pour progresser significativement vers une gestion harmonisée des Fiches de Données de Sécurité. Leur bonne gestion est renforcée par l'application d'une procédure couvrant les étapes de demande, de rédaction et de validation et par l'utilisation d'un logiciel de rédaction de ces fiches commun aux trois Branches. Les fiches de données de sécurité requises pour les produits dangereux sont ainsi constamment mises à jour et d'autres fiches d'information sur les risques sont développées pour les produits non dangereux. Le modèle développé pour les scénarii d'exposition, commun au Groupe, assure la bonne lisibilité et la bonne compréhension par le destinataire final. Il a été mis en application et des fiches de données de sécurité étendues ont été créées.

Enfin, un intérêt tout particulier est porté sur les réglementations internationales relatives aux métaux spécifiques du Groupe et à

leurs sels et oxydes. Il importe en effet de bien suivre les évolutions pouvant apparaître dans une région ou un pays du monde et de considérer d'autres actions garantant d'homogénéité quant au statut des produits et aux éventuelles contraintes industrielles associées. À cet égard, des travaux prospectifs couvrant un survol de la littérature scientifique ainsi que les actuelles réglementations en vigueur dans diverses parties du monde ont été conduits pour une série de métaux et leurs composés en lien direct avec les projets du Groupe. Diverses autres actions ont été menées à bien afin d'apporter du support aux Branches et parfois à certains sites. Citons à titre d'exemples : application de la réglementation RoHS (*Restriction of Hazardous substances*), suivis des modifications des règles applicables en matière de transport, participation à une visite d'une délégation des ministères français en Chine, etc.

En 2013, les autres éléments marquants au niveau de chacune des trois Branches sont les suivants :

5.7.1.1. Pour la branche Manganèse

Afin de clore le chapitre des enregistrements de la branche Manganèse, Erachem Comilog Spri a déposé début 2013 un dernier dossier pour le sulfate d'ammonium ((NH₄)₂SO₄), substance produite lors des processus de fabrication par hydrométallurgie de certains sels de manganèse.

Durant le second semestre 2013, quatre des 13 substances manganèse enregistrées (à savoir le laitier de SiMn, le tétraoxyde de trimanganèse, le dioxyde de manganèse et le carbonate de manganèse) ont fait l'objet d'un examen de conformité (*compliance check*) par l'ECHA. L'agence européenne des produits chimiques procède en effet à de tels examens systématiques de dossiers d'enregistrement. Dans certains cas ce processus conduit à ce que le déclarant principal doive justifier certains des éléments de son dossier via une discussion ouverte avec les experts de l'ECHA avant de répondre de manière officielle via une plateforme web dédiée.

Ces processus courts (l'enregistreur principal n'a que 30 jours calendaires pour répondre à la demande) ont été gérés en étroite collaboration avec le consortium manganèse. Quoique ce dernier ait confirmé les positions définies lors de l'enregistrement quant aux recours au processus de dispenses des tests, Erachem Comilog Spri, en tant qu'enregistreur principal pour deux des substances en question a mis à jour les dossiers d'enregistrement correspondants afin d'y apporter plus de précision et de répondre ainsi à une partie des questionnements de l'ECHA. Dans le courant de 2014, un comité de représentants des États membres européens devra convenir à l'unanimité d'une décision finale. À défaut, cette décision sera prise par la Commission européenne.

ERAMET est également partie prenante et apporte sa contribution active au développement des connaissances scientifiques. C'est ainsi que le Groupe a continué de contribuer aux études d'un plan quinquennal de l'Institut International du Manganèse (IIMn) afin de mieux prendre en considération la dimension « durable » de l'industrie du manganèse. À ce titre, le Groupe a participé en 2013 aux travaux relatifs à une analyse socio-économique appliquée au manganèse ainsi qu'aux analyses du cycle de vie des ferro- et silicomanganèse. Des travaux spécifiques étudiant d'éventuels impacts sur la santé ou sur l'environnement de différents types de minerais de manganèse ont également été entamés.

5.7.1.2. Pour la branche Nickel

L'activité de la Branche a été particulièrement marquée par sa participation aux démarches du consortium cobalt quant à la révision de la classification du métal. Deux classifications majeures, la toxicité aiguë et la cancérogénicité ont été réévaluées. Le consortium cobalt, avec le support proactif d'ERAMET, a validé la poursuite de recherches scientifiques complémentaires pour mieux comprendre et préciser les mécanismes potentiels à l'origine de ces effets.

Concernant les composés du nickel, la Branche a participé aux analyses de cycles de vie du nickel métal qui prend en compte les incidences depuis l'activité minière jusqu'à la mise sur le marché du nickel métal. ERAMET reste particulièrement dynamique dans le domaine scientifique relatif aux études d'évaluation de la toxicité des composés du nickel et poursuit son implication dans les travaux relatifs au compartiment « sédiment » du dernier volet du dossier de « *Risks Assessment* » européen des composés du nickel. L'identification des options de gestion des risques (RMO – *Risk Management Option*) les plus pertinentes a également fait l'objet d'une attention constante et soutenue.

D'autres travaux spécifiques de caractérisation approfondie des minerais oxydés de Ni sont développés afin de mieux appréhender l'absence d'impacts sur la santé.

Courant 2013, la branche Nickel a contribué activement à la révision des utilisations et des scénarios d'exposition inclus dans les dossiers REACH des déclarants principaux du nickel. Les travaux engagés pour mettre les sites en conformité avec les scénarios d'exposition transmis dans les fiches de données de sécurité étendues, lorsque nécessaire, seront poursuivis en 2014.

Dans un souci continu de mieux informer, des supports de formations aux risques chimiques ont été élaborés pour les sites de la Branche, avec des cibles variées, qui vont de l'information des opérateurs pour faciliter l'identification du risque et les moyens de prévention, à la corrélation entre règlement CLP et les diverses incidences réglementaires qui en découlent spécifiquement en France via les rubriques ICPE (Installations Classées pour L'Environnement).

5.7.1.3. Pour la branche Alliages

En 2013, la procédure d'Autorisation, prévue par le règlement REACH pour l'utilisation des substances inscrites dans son annexe XIV, a été au centre des préoccupations de la branche Alliages en raison de deux événements : l'inscription définitive en avril du trichloréthylène dans l'annexe XIV et, en juin, la proposition de l'ECHA de prioriser les fibres céramiques réfractaires suivie, en décembre, de la validation de cette proposition par le comité REACH des États membres.

Le trichloréthylène est utilisé par un site de la Branche comme dégraissant universel dans une machine fermée sous vide. Le Groupe a poursuivi ses travaux de recherche et de validation d'une solution de remplacement techniquement sûre tout en collaborant avec les autres acteurs économiques concernés par l'autorisation

de cette substance. Concernant les fibres céramiques réfractaires, la branche Alliages est engagée depuis une dizaine d'années dans la réduction progressive de leur utilisation. La Branche a également collaboré avec les autres acteurs économiques concernés par cette substance afin de répondre à la consultation publique lancée par l'ECHA.

Courant 2013, la branche Alliages a contribué activement à la révision des utilisations et des scénarios d'exposition inclus dans les dossiers REACH des déclarants principaux du nickel, du fer et du tungstène.

Les travaux engagés en 2013 pour mettre les sites en conformité avec les scénarios d'exposition transmis dans les fiches de données de sécurité étendues seront poursuivis en 2014.

5.7.2. Une implication forte au sein des structures professionnelles –

ERAMET est très impliqué au niveau Groupe, au niveau des Branches et de certaines de ses filiales, et occupe plusieurs positions importantes au sein des organisations professionnelles correspondant à ses métiers, ainsi nous retrouvons notamment :

- le Directeur général délégué de la branche Alliages, membre du *Board* de la Fédération Française de l'Acier (FFA) ;
- le Directeur général de la branche Nickel, membre du *Board* du *Nickel Institute* ;
- la Directrice de la Direction de la Communication et du Développement Durable, Présidente de la Fédération des minerais, minéraux industriels et métaux non ferreux (Fedem), Vice-Présidente de l'Alliance des Minerais, Minéraux et Métaux (A3M), membre du Conseil d'administration de l'UIMM (Union des industries et métiers de la métallurgie) et membre du Conseil Économique, Social, et Environnemental (CESE) au titre du Medef et siégeant comme Vice-Présidente de la Section Environnement. En 2013, elle a également été nommée Vice-Présidente du Comité stratégique de Filière des Industries Extractives et de Première Transformation par le ministre du redressement productif ;
- le Directeur de la Recherche, de l'Innovation, de l'Ingénierie et des Achats du Groupe, Président de l'*European Powder Metallurgy Association* (EPMA) et membre du Comité exécutif d'Eurométaux ;
- le Directeur commercial et marketing de la branche Nickel, membre du Comité de pilotage et de l'Assemblée Générale des consortia REACH nickel ;
- le Directeur commercial Minerais et Alliages d'ERAMET-Comilog Manganèse, Président de l'IMnI (*International Manganese Institute*) et Vice-Président d'Euroalliages ;
- le Directeur des Affaires Publiques, Président du groupe de travail GT3 du Comité stratégique de Filière des Industries Extractives et de Première Transformation ;

DÉVELOPPEMENT DURABLE

5.8. SÉCURITÉ, HYGIÈNE ET SANTÉ

- la Directrice Environnement, Présidente de la commission Hygiène Sécurité Environnement (HSE) de la FEDEM, membre de la commission d'orientation HSE d'Eurométaux, membre du Comité exécutif du BBOP et membre des plateformes scientifiques du *Nickel Institute* et du *Cobalt Development Institute*. Elle préside également le groupe technique des consortia Nickel. Le Directeur technique Environnement préside quant à lui le Comité EHS (*Environment Health and Safety*) d'Euroalliages et le Comité technique du consortium Manganèse.

ERAMET participe via sa Direction Environnement et les REACH managers aux divers groupes de travail scientifiques de ces instances relatifs à l'évolution des Valeurs Limites d'Exposition, la mise à jour du document des Meilleures Techniques Disponibles pour les métaux non ferreux en Europe, l'élaboration de valeurs standard de qualité environnementale en Europe, ainsi qu'aux travaux sur l'évaluation de la classification des minerais.

5.7.3. ERAMET et le monde scientifique international sur le plan HSSE

Par sa participation dynamique aux activités d'Eurométaux, ERAMET poursuit sa contribution à l'élaboration des méthodologies nouvelles d'évaluation des impacts des métaux sur l'environnement et la santé (HERAG & MERAG). Le Groupe poursuit son implication dans le cadre des travaux européens relatifs à l'identification et à la finalisation des méthodologies d'évaluation des impacts sur la santé pour les alliages en vue de la classification harmonisée européenne planifiée pour 2015. L'évaluation du risque toxique chez l'homme, lorsqu'il est exposé dans son environnement à des mélanges de substances chimiques fait appel à la toxicologie environnementale humaine, discipline scientifique assez « jeune », mais en pleine expansion.

5.8. SÉCURITÉ, HYGIÈNE ET SANTÉ

5.8.1. Sécurité

5.8.1.1. Politique, objectifs et structures

L'engagement du Groupe dans le domaine de la Santé et de la Sécurité au travail se traduit en premier lieu par une implication au plus haut niveau de l'entreprise. Le Directeur des Ressources Humaines d'ERAMET, membre du Comité exécutif du Groupe, assure la direction des actions en matière de Sécurité et Santé.

Le Directeur Hygiène, Sécurité et Santé (HS&S) du Groupe lui est directement rattaché, ainsi que le Médecin Conseil Groupe. Ensemble, ils établissent et proposent au Comité exécutif la politique et les actions Sécurité et Santé du Groupe qui seront, après validation, planifiés, mises en œuvre, contrôlés par des audits et corrigés ou adaptés.

Une charte Sécurité, articulée autour de trois axes :

- l'implication de chacun ;
- l'engagement au quotidien ;
- la prévention en priorité,

est déployée sur l'ensemble des sites et traduite dans les 12 langues du Groupe. Elle se décline au travers d'un plan d'actions annuel validé par le Comex. Les objectifs sont revus trimestriellement. Pour l'année 2013, les axes d'actions portaient sur :

L'accidentologie, avec un objectif de taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail de 4, à périmètre constant, décomposé comme suit :

- branche Alliages : 4,5 ;
- branche Nickel : 7 ;
- branche Manganèse : 2,15 ;
- administratifs, ER & EI : 0.

Intégrer les « petits sites » dans un périmètre élargi à l'ensemble des sites du Groupe, les accompagner dans leurs actions HS&S, en suivre l'accidentologie et le TF1.

Dans la ligne des campagnes de communication sécurité réalisées en 2011 et 2012, **organiser une campagne sur le thème de la Consignation.**

Poursuivre et compléter de façon exhaustive l'inventaire des produits chimiques, ACD (agents chimiques dangereux) et substances CMR, et maîtriser leur introduction (= Priorité pour tous les sites européens).

Déployer une formation « Risques Chimiques » prioritairement à l'ensemble des membres de l'encadrement de la branche Alliages.

Enfin, pour enraciner dans les sites de notre Groupe, une véritable **culture de prévention**, poursuivre le déploiement des **modules de formation aux concepts sécurité** en ciblant :

- les sites en difficulté (management, encadrement, opérateurs) ;
- les sites non métropolitains (formation de formateurs pour déploiement en interne – exemple : SLN, États-Unis en 2011 & 2012).

Les coordinateurs de la branche Alliages et de la branche Manganèse, rattachés aux Directions de Branche, assurent, en liaison avec le Directeur HS&S Groupe, l'animation, la coordination et le suivi des actions en matière de sécurité. Sur l'ensemble des sites, un réseau d'animateurs supporte et décline cette politique auprès du management.

Les résultats HS&S du Groupe sont revus mensuellement, lors des comités exécutifs, en présence du Président-Directeur général du Groupe.

5.8.1.2. Accidentologie et évolution du taux de fréquence

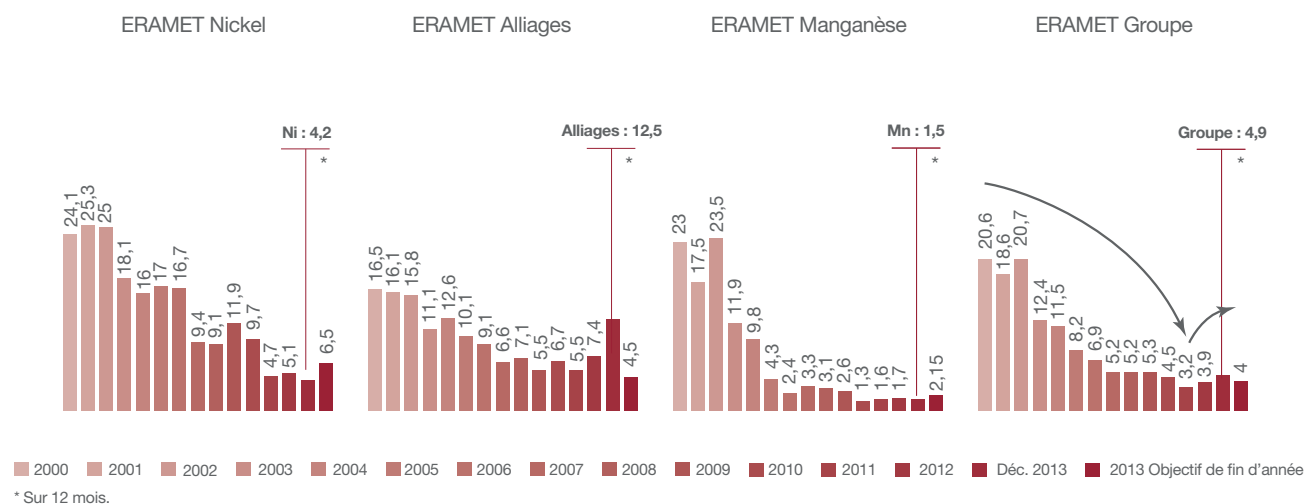
Le taux de fréquence se définit comme le nombre d'accidents avec arrêt rapporté à un million d'heures travaillées.

Le graphique ci-dessous représente, sur les treize dernières années et à périmètre quasi constant (hors usines métallurgiques chinoises avant 2003, et en intégrant successivement la Setrag en 2007, puis Weda Bay en 2008), l'évolution du taux de fréquence (TF1) des Accidents Avec Arrêt (AAA).

On note une amélioration régulière du taux de fréquence (TF1) depuis 1999 (exception faite de 2002) avec une valeur Groupe divisée par plus de quatre et demi en huit ans, puis ce TF1 talonne et reste quasiment constant pendant trois années successives, à une valeur située autour de 5,2. Les actions entreprises en 2011 et 2012 ont permis une nouvelle amélioration du TF1 (valeur de 3 à fin 2011) avant une détérioration en 2012 (3,6) et 2013 (4,9).

L'amélioration relevée entre 1999 et 2008 est essentiellement le résultat des actions de la branche Manganèse (qui représente par ailleurs la moitié des heures travaillées du Groupe), dans une moindre mesure, de la branche Alliages et enfin pour les années 2007 et 2008, de la branche Nickel et plus spécifiquement de la Société Le Nickel-SLN (SLN) en 2007 (2008 ayant vu l'intégration du site de Weda Bay dans la consolidation Groupe).

L'année 2009 a vu les améliorations obtenues par les branches Manganèse et Alliages annulées par la dégradation significative de l'accidentologie de la branche Nickel et plus spécifiquement de la SLN.



Les années 2010 et 2011 se caractérisent par une amélioration significative du taux de fréquence (TF1) du Groupe qui « décroche » ainsi du plateau évoqué précédemment (moins 0,7 puis 1,3 point pour chacune des deux années) et s'affiche à 3,2.

Les années 2012 et 2013 voient le TF1 du Groupe se dégrader légèrement jusqu'à la valeur de 5. Cette dégradation est liée à la forte augmentation de l'accidentologie de la branche Alliages (et plus spécifiquement de la société Aubert & Duval qui multiplie par près de 2 son TF1), et ce malgré le maintien des bonnes performances des branches Nickel (4,2) et Manganèse (1,5).

Après l'année noire de 2008 marquée par cinq accidents mortels, et un seul accident mortel survenu en 2009, aucun salarié du Groupe n'a été victime d'accident mortel au cours des années 2010, 2011 et 2012. En 2013, le Groupe déplore deux accidents

mortels survenus sur les sites gabonais de la Somivab et de la Setrag.

ERAMET a développé et mis en place d'autres indicateurs permettant de mieux suivre et analyser l'accidentologie globale des sites :

- Le taux de gravité Tg (nombre de jours d'arrêts (au-delà du jour de survenue de l'accident) rapporté à mille heures travaillées). Ce taux de gravité qui évoluait à la baisse dans les années précédentes (0,55 pour 2010, 0,34 pour 2011) s'est dégradé au niveau du Groupe en 2012 (0,377) puis une nouvelle fois en 2013 (0,46 – 11 095 jours d'arrêts).
- Le nombre d'accidents graves : le suivi de cet indicateur est important car la survenance d'un accident grave requiert un plan d'action spécifique afin qu'il ne se reproduise plus dans le site où il est survenu, ou dans les autres sites présentant un environnement similaire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

5.8. SÉCURITÉ, HYGIÈNE ET SANTÉ

- Le TF3 qui rapporte à un million d'heures travaillées l'ensemble des événements de nature à provoquer une quelconque lésion humaine (AAA, ASA et bons de soins). Malheureusement tous les sites du Groupe ne disposent pas d'un même système d'enregistrement de tels événements et l'analyse de l'évolution ou les comparaisons entre sites et/ou Branches n'ont pas réellement une grande signification malgré la tentative d'uniformisation conduite en 2012.
- Conformément aux objectifs du plan d'actions, les « petits sites » ont été intégrés au reporting Groupe.

5.8.1.3. Des performances remarquables

Sur la cinquantaine de sites industriels suivis dans le reporting intégré, 25 n'ont pas connu d'accidents avec arrêt pendant plus d'un an, voire pendant plusieurs années. Ces succès, certes fragiles, sont régulièrement célébrés sur le terrain pour souligner les efforts accomplis au quotidien par les opérateurs et leur management.

En 2013, ont notamment été mis à l'honneur :

- le site d'Erachem Baltimore (branche Manganèse) qui n'a pas connu d'accident avec arrêt depuis plus de cinq ans. Un tableau électronique informe en temps réel le personnel de ce record Groupe ;
- la mine de Thio (SLN) en Nouvelle-Calédonie (branche Nickel) avec plus d'un million d'heures travaillées sans accident avec arrêt. Ce cap important baptisé « Casque d'Or » a fait l'objet de la remise au personnel d'un souvenir symbolisant cette remarquable performance ;
- l'équipe du projet Grande Côte au Sénégal, qui pour la seconde fois, a réalisé 4 millions d'heures de travail sans accident avec arrêt. Compte tenu de l'ampleur et de la diversité des opérations, de la situation géographique du site et de l'enclavement de la zone dans laquelle le projet évolue, ce résultat constitue une « référence » pour le Groupe ;
- enfin le site d'UKAD (France) qui depuis plus d'un an n'a connu aucun accident avec et sans arrêt.

5.8.1.4. Principaux champs d'action

Audits Sécurité

Une politique d'évaluation des sites est mise en œuvre par des audits systématiques au rythme moyen d'un tous les deux ans pour chacun des sites dans le monde entier. Ces audits sont réalisés par les animateurs sécurité des sites pilotés par le Directeur Hygiène Sécurité et Santé, selon un référentiel personnalisé pour le Groupe et élaboré il y a plusieurs années en collaboration avec la société DNV, sur la base à la fois du SIES (Système International d'Évaluation de la Sécurité) et de la politique sécurité du Groupe.

Depuis 2009, le groupe ERAMET réalise la totalité des audits HS&S et/ou HSE avec le référentiel d'audit Hygiène, Santé & Environnement V3 (qui intègre, par rapport à la version V2, de nouvelles exigences dont celles du référentiel international OHSAS 18001-2008 et de la norme internationale ISO 14001-2004).

Compte tenu de cette forte évolution du référentiel, il n'est plus possible de corréler les résultats de l'audit d'un site avec ceux obtenus lors de l'audit précédent.

En vue d'optimiser la valeur ajoutée apportée aux sites, le groupe ERAMET, en 2009, a complété ces missions d'audit par des démarches complémentaires du type accompagnement, partage des bonnes pratiques, formation, déploiement du *Gap Analysis*...

Les résultats de ces audits servent de base, pour partie, à la rédaction du plan d'actions du Groupe, puis surtout des sites pour les deux années à venir.

Les audits Sécurité & Santé en 2013

Les équipes d'audit (constituées systématiquement du Directeur Hygiène Santé & Sécurité Groupe et d'auditeurs seniors tels que le Médecin-conseil Groupe ou les Coordinateurs Sécurité et/ou Environnement) ont réalisé, en 2013, et suite à des demandes spécifiques des sites, des audits Hygiène, Santé & Sécurité ou Hygiène, Santé & Environnement dans 10 sites :

- Audits Hygiène, Santé & Environnement dans sept sites (Erasteel Champagnole, Erachem Comilog à Baltimore (États-Unis), GECC à Chongzuo (Chine), ERAMET Norway à Sauda (Norvège), Valdi au Palais-sur-Vienne, Eurotungstène à Grenoble, et ERAMET Research à Trappes) ;
- Audits Hygiène, Santé & Sécurité dans trois sites (le centre de distribution de la branche Alliages ADES Acciai en Italie, le centre minier de Kouaoua de la SLN en Nouvelle-Calédonie, et la Somivab, filiale de la Comilog au Gabon).

Suite à ces audits et avant de quitter le site, l'équipe d'audit construit avec la Direction les grands axes du Plan d'actions à mettre en œuvre pour traiter les écarts significatifs relevés avec mise en exergue (si applicable) des Bonnes Pratiques que le site peut « récupérer » auprès d'autres sites.

Séminaire « HSE » (Hygiène, Sécurité et Environnement)

L'édition 2013 du séminaire international HSE (Hygiène, Sécurité, Environnement), planifiée en novembre à Lille, sur le thème de « l'implication des hommes », n'a pu avoir lieu.

Rappelons que les éditions précédentes s'étaient tenues :

- du 4 au 6 octobre 2011 à Deauville sur le thème « Les sites, les Branches, le groupe ERAMET face à leurs responsabilités vis-à-vis des produits chimiques » ;
- du 13 au 15 novembre 2012 à Paris sur le thème de « La maîtrise des risques au sein d'ERAMET ».

De façon générale, ces séminaires, riches en témoignages, en retours d'expérience et en interactivité ont permis aux équipes HSE du Groupe d'échanger et de partager leurs bonnes pratiques mais également leurs enjeux, tout en dressant les grandes lignes des plans d'actions à mettre en place.

Formations spécifiques

En complément des formations « réglementaires (manipulation des extincteurs, conduite des engins de manutention, Sauveteurs, Secouristes du Travail, Prévention des Risques liés à l'Activité Physique...), le groupe ERAMET a développé depuis plusieurs années des formations spécifiques à destination des membres de l'encadrement et/ou des opérateurs.

Ces modules ont pour objectifs d'expliquer et de faire prendre conscience aux femmes et aux hommes de l'entreprise d'un certain nombre de thèmes comme des définitions partagées pour des vocables couramment employés (accident, incident, danger, risque...), le mode de survenue d'un accident (tolérance aux risques), les rôles et responsabilités (« ordinaires » et pénales) des membres de l'encadrement, les droits et devoirs des opérateurs, les statistiques, la part grandissante des causes comportementales dans la survenue d'un accident, les outils du management (pyramide de BIRD, minute sécurité, audit...), les systèmes de management de la Santé et de la Sécurité au travail, les Plans de Prévention pour entreprises extérieures, le compte employeur...

Pour rappel, depuis 2010, le groupe ERAMET déploie une formation de formateurs pour assurer la démultiplication du module au sein des sites (formalisation d'un module de formation des managers à l'HS&S avec adaptation par Branche, constitution d'équipes de formateurs en Nouvelle-Calédonie, en France, au Gabon et aux États-Unis).

La formation HS&S (module de deux jours) a été dispensée avec succès en 2011 à l'ensemble des membres de l'encadrement de la SLN (soit à près de 600 managers) puis aux membres de l'encadrement des deux sites de Valdi et des sites d'Erasteel en France (Commentry, Champagnole et tour Maine-Montparnasse), Suède, États-Unis (en groupé à Baltimore) et Chine (Tianjin).

En 2012, l'offre de formation a été complétée en synergie avec IMaGE (Institut du Management du groupe ERAMET) avec :

- un module à destination des opérateurs, développé à la demande de la SLN et déployé à l'ensemble des opérateurs ;
- un module à destination des Top Managers (Directeurs de sites ou d'entités de même nature).

En 2013, les formations de deux journées (Managers) pour les Ingénieurs d'ERAMET Research à Trappes et les cadres de la Comilog à Moanda ont été poursuivies. Début Décembre le premier module Executives en version IMaGE a été lancé.

Analyse des risques aux Postes de travail

L'analyse des risques au poste de travail est la base d'une politique de prévention correctement priorisée. Depuis 2010, des étapes ont été fixées chaque année pour lister l'intégralité des postes de travail existants et réaliser l'analyse et l'évaluation des risques aux postes identifiés. L'objectif de 100 % des postes de travail analysés et évalués en 2013 est atteint (97 %), compte tenu de l'intégration de nouveaux sites dans le périmètre de la démarche.

Campagne de Communication Sécurité

Depuis 2011, ERAMET organise chaque année, dans chaque site et entité du Groupe, une campagne de communication sécurité sur un thème spécifique.

En 2011, pendant deux à trois semaines à partir du 20 juin, l'accent était mis sur la prévention des risques liés à la manutention, première cause d'accidents dans le Groupe (près de 40 % de nos accidents avec arrêt). Un questionnaire de satisfaction a permis de recueillir les points forts et les pistes d'amélioration de cette campagne pour rendre plus pertinente encore celle initiée en 2012 (du 10 au 21 avril 2012) et dont le thème a été le travail en hauteur.

En 2013, la campagne s'est déroulée du 8 au 20 avril sur le thème de la consignation. Trois affiches, une bande dessinée et une courte vidéo accompagnaient le support Powerpoint préparé par un groupe de travail interne. Les documents, diffusés en dix langues, ont été fortement appréciés des animateurs, notamment par leur caractère pédagogique, et le parallèle effectué avec des circonstances de la vie privée. L'enquête d'évaluation a mis en évidence la nécessité de ces campagnes et a mis en avant deux thèmes pour 2014 : les espaces confinés et le risque routier.

Partages d'expériences

Le retour et le partage d'expériences sont une composante fondamentale de la gestion des risques, car l'analyse méthodique des accidents et des dysfonctionnements permet d'ajuster la connaissance et la perception des risques et de prendre des mesures qui permettent de réaliser les corrections et améliorations nécessaires. Ce sont aussi des outils d'apprentissage pour tous les acteurs de l'entreprise, opérationnels et préventeurs, où chacun est concerné pour identifier des pistes de progrès et lancer leur mise en œuvre, dans leurs diverses composantes techniques, humaines, organisationnelles.

ERAMET a formalisé et amplifié en 2012 et 2013 le partage d'expérience en instaurant :

- un REX mensuel Groupe, généralement basé sur un accident grave ou significatif du mois précédent, et diffusé au réseau HS&S et à 250 managers du Groupe ;
- un partage systématique des REX rédigés par les sites à la suite d'accidents, d'incidents, de mise en œuvre d'une bonne pratique ;
- le lancement d'une campagne spécifique « Manutention » dans la branche Alliages (durée : un an) pendant laquelle chaque site émet des fiches de bonnes pratiques : techniques utilisées, procédures et organisations efficaces...

Prévention de la pénibilité

La loi sur les retraites a généralisé, en France, en 2010 l'obligation de prévention de la pénibilité.

La Direction du groupe ERAMET a rencontré les Organisations Syndicales au cours de quatre réunions de négociation en 2011 sur le sujet de la prévention de la pénibilité. Les débats ont mis en évidence la lourde charge de travail occasionnée par la réalisation des diagnostics approfondis de la situation des salariés tels qu'exigés par les textes, puis par le déploiement des fiches individuelles de suivi. Eu égard à ce travail préalable indispensable, un consensus est apparu pour la mise en place, dans un premier temps, d'un Plan d'Action Groupe sur la prévention de la pénibilité.

Le Plan d'Action concerne l'ensemble du personnel du groupe ERAMET du périmètre France métropolitaine. Son objectif est de rechercher la réduction, voire la suppression, des facteurs de pénibilité résultant notamment de contraintes physiques marquées, ou d'un environnement physique agressif, notamment ceux liés à la manutention et au bruit. D'une durée de trois ans (2012-2014), il comprend les actions suivantes :

- Harmonisation des méthodes et des outils de diagnostic de la pénibilité dans l'entreprise ;
- Réalisation d'une analyse des risques à chaque poste de travail ;

DÉVELOPPEMENT DURABLE

5.8. SÉCURITÉ, HYGIÈNE ET SANTÉ

- Établissement d'une cartographie des postes dont le facteur de risque majeur est le bruit ;
- Réalisation d'une cartographie des postes dont le facteur de risque majeur est la manutention ;
- Acquisition et déploiement d'un logiciel d'évaluation des risques et de traçabilité des expositions (Evaluthyss). Mise en place de la fiche individuelle de suivi dans ce logiciel ;
- Actions annuelles sur 10 % de postes les plus exposés au bruit ;
- Formation spécifique des opérateurs sur la prévention des facteurs de pénibilité et des facteurs de risques professionnels (manutention, gestes et postures...) ;
- Actions de tutorat : identification de salariés en fin de carrière souhaitant faire du tutorat (d'après les entretiens seniors) pour accompagner la démarche de formation et de prévention des risques ;
- Réalisation de tous les entretiens de seconde partie de carrière.

5.8.2. Hygiène et Santé

La santé et la sécurité sanitaire de ses employés est une priorité pour le groupe ERAMET. Cette préoccupation s'applique à tous les personnels, quel que soit leur statut, ainsi qu'aux salariés des entreprises extérieures, aux visiteurs et aux personnes vivant à proximité des implantations.

Une politique de santé Groupe a été adoptée en 2007, dont l'objectif principal est la maîtrise des risques sanitaires.

ERAMET a la volonté de connaître de façon détaillée et approfondie l'ensemble des dangers et des risques potentiels pour la santé qui seraient liés à ses activités. Le Groupe souhaite également prendre une part active dans la promotion d'actions de santé publique.

L'animation de cette politique de santé a été confiée au Médecin-conseil Groupe. Dans sa politique de développement durable de 2010, ERAMET réaffirme sa volonté de protéger ses collaborateurs et de maîtriser les impacts sur la santé et l'environnement de ses procédés industriels.

5.8.2.1. Les lignes directrices de la politique de santé

- Réduire les risques d'altération de la santé liés au travail ou à l'impact sanitaire des activités industrielles et des produits d'ERAMET en mettant l'accent sur l'implication de tous et en liaison avec les spécialistes de la santé au travail, les lignes hiérarchiques et les représentants du personnel.
- Respecter les réglementations locales, les normes en vigueur et les standards élaborés par le Groupe en matière de santé.
- Promouvoir la responsabilité individuelle et d'entreprise dans la préservation de la santé, via une information claire et transparente sur les risques sanitaires et les moyens de prévention adaptés.
- Contribuer de façon active aux travaux scientifiques visant à toujours mieux connaître les produits et les procédés dans

leurs impacts potentiels sur la santé et les traduire en actions concrètes de prévention.

5.8.2.2. Les actions prioritaires en matière de santé

- Intégrer au quotidien la santé et les conditions du travail dans toute décision et à chaque niveau managérial au même titre que la sécurité et l'environnement.
- Rédiger, diffuser et appliquer les standards, guides et procédures issus des objectifs de la politique de santé du Groupe.
- Bâtir pour chaque unité un plan d'actions santé permettant de répondre aux évaluations de risques. La mise à disposition d'équipements de travail les plus adaptés à la préservation de la santé, l'information et la sensibilisation des salariés aux risques et le recueil de l'avis des instances représentatives du personnel font partie de cette démarche.
- Assurer une surveillance qui permette la détection rapide des situations à risque et le dépistage précoce des problèmes de santé pouvant être liés au travail. Le mesurage des expositions (métrologie) et la surveillance médicale, adaptés aux données actuelles de la science, sont nécessaires à la traçabilité des expositions professionnelles.
- Poursuivre la veille scientifique et le benchmark sur les nouvelles alertes sanitaires et sur les meilleures pratiques. Contribuer de façon active, notamment au sein des organisations professionnelles, au développement des connaissances scientifiques sur les impacts sanitaires des activités et produits du Groupe.
- Développer une politique de lutte contre les comportements addictifs.
- Identifier les postes de travail pénibles en matière de troubles musculo-squelettiques et de lombalgies par une méthode d'analyse de manière à envisager l'aménagement ergonomique des postes de travail concernés.

5.8.2.3. Les moyens mis en place

Les actions du Groupe concernant la santé sont animées par le Médecin-conseil Groupe et mises en œuvre en coordination avec les Branches et les sites, grâce à un réseau de professionnels de santé (médecins, infirmières) et d'animateurs HSE (Hygiène Sécurité Environnement). Ces préventeurs se réunissent régulièrement lors de séminaires HSE ou de « Clubs métiers ». Un séminaire spécifique santé en 2013, a regroupé les médecins et infirmières du Groupe ; parmi les thèmes abordés, l'accent a été mis sur la biométrie, les agents chimiques dangereux, les risques psychosociaux et la gestion des urgences.

Le médecin conseil Groupe est également chargé de mettre en place des axes de partage de connaissances/compétences entre les services de santé et les services de sécurité et/ou d'environnement, et de sensibiliser les principaux responsables opérationnels à ces démarches. Il assure l'interface entre les aspects de santé au travail et de santé environnementale et contribue à la réalisation des volets sanitaires des études d'impact d'installations existantes ou de projets. Des coordinations santé-sécurité ont été mises en place au niveau des branches Manganèse et Alliages facilitant le déploiement opérationnel des plans d'actions du Groupe.

Le Médecin-conseil intervient dans le circuit de validation des Fiches de Données de Sécurité des produits du Groupe.

Le déploiement d'un programme de prévention des risques psychosociaux s'est poursuivi en 2013. Après les enquêtes et leurs restitutions et après les actions de formation (90 % des managers avaient notamment été formés en 2012), des plans d'actions ont été proposés par chacun des sites français et calédoniens.

5.8.2.4. Des objectifs annuels et pluriannuels dans le cadre de la politique DD

Dans le cadre du déploiement de sa politique de développement durable, le Groupe a défini des objectifs annuels et pluriannuels intégrant les aspects sanitaires. Ces objectifs ont été réactualisés pour un horizon 2014-2016.

5.8.2.5. Des actions concrètes

La volonté du Groupe d'assurer un dépistage précoce des problèmes de santé pouvant être liés aux procédés de fabrication a entraîné des progrès dans le domaine de la surveillance des expositions des employés au risque chimique notamment la métrologie d'ambiance et la biométrie. La traçabilité des expositions au niveau de certains établissements est assurée. Les efforts pour mettre en œuvre ces pratiques au niveau des autres sites se sont poursuivis en 2013

La veille scientifique, le benchmark sur les nouveaux risques et les meilleures pratiques sont développés grâce à la participation aux travaux des organismes professionnels, aux conférences nationales et internationales et permettent d'assurer une veille en matière de santé au travail et de santé environnementale. L'ensemble de ces travaux permet d'enrichir les standards de santé et sécurité élaborés et partagés par le Groupe.

Le référentiel de surveillance médicale des travailleurs potentiellement exposés au manganèse, élaboré en s'appuyant sur les travaux de l'*International Manganese Institute* (IMnI), est en cours de déploiement, avec la Norvège et les États Unis comme pays cibles prioritaires.

Connaître les produits

ERAMET poursuit sa contribution aux travaux pour le développement des connaissances menés dans les organismes professionnels.

Les travaux menés au sein de l'IMnI (*International Manganese Institute*) sont planifiés pour cinq ans avec pour priorités la veille en matière d'évolutions réglementaires internationales et leur anticipation, le développement de valeurs limites d'expositions professionnelles acceptables et le développement des connaissances en matière de santé, notamment au travers de programmes de recherche sur la neurotoxicité ou sur la reprotoxicité.

Le Nickel Institute et NIPERA continuent à apporter une forte contribution à la connaissance et à l'évaluation des mécanismes de toxicologie des composés du nickel.

Agir au niveau des sites

Partout où cela est nécessaire et soucieuse de sa responsabilité sociale, ERAMET participe aux politiques sanitaires des pays dans lesquels elle opère et à proximité de ses implantations :

- L'hôpital Comilog Marcel Abéké de Moanda au Gabon assure par ses services de médecine, de chirurgie et de maternité les soins aux salariés de la compagnie, à leurs ayants droit et à une partie de la population. Des prestations de spécialistes (par exemple en gynécologie et en pédiatrie) sont aussi assurées. Des travaux de réfection des locaux existants et de rénovation du bloc opératoire principal se poursuivent. Le service de radiologie a été rénové et équipé d'un nouvel appareil. Une salle de prise en charge des urgences graves (« déchochage ») a été installée et un poste de médecin urgentiste 24h/24 créé en 2012.
- Toujours à Moanda, la création d'un service de médecine du travail autonome a été actée en 2013 et un médecin du travail temps plein a été recruté.
- Setrag dispose à Owendo (Gabon) d'un dispensaire qui assure des consultations aux agents et à leurs ayants droit grâce au concours de quatre médecins dont deux médecins du travail.
- Ces deux établissements disposent de laboratoires et assurent la fourniture des médicaments nécessaires aux soins. Les structures de soins de Setrag installées dans les gares le long de la ligne ferroviaire font l'objet de conventions avec les médecins locaux.
- Pour la lutte contre le sida, un programme baptisé « plan GAMMA » a été lancé dès 2006 au Gabon et se poursuit. Destiné aux employés de Comilog, de Setrag, de Sodepal ainsi qu'à leurs familles, il comporte des actions de communication, d'éducation sanitaire, de prévention, ainsi que la prise en charge des personnes touchées par le VIH.

Les campagnes de sensibilisation et de dépistages volontaires et anonymes se sont poursuivies en 2013, avec une moyenne de 100 personnes sensibilisées par semaine (y compris les stagiaires), dont 20 % se testent. Les distributions de préservatifs aux collaborateurs et leurs familles ont atteint près de 2 millions depuis 2006. Les agents et membres de leurs familles souhaitant se faire dépister, ou vivant avec le VIH, sont pris en charge par l'entreprise, à Comilog et à Setrag, dans le cadre de partenariats avec les structures sanitaires étatiques et conformément au Plan national de lutte contre le sida. Le soutien de 350 personnes concernées par le VIH est assuré en matière de soins et de maintien dans l'emploi.

Les actions de communication et les actions de terrain ont continué en 2013 dans le milieu de travail comme à l'extérieur (cités d'habitations, lycée, lieux publics...) Des événements aussi variés que des spots radio, des manifestations sportives (football, basket, tennis) et culturelles (théâtre) ont été organisées autour du thème du VIH.

- Faisant suite aux recommandations de l'AEDES (Agence européenne pour le développement de la santé) dans le cadre du 8^e FED SYSMIN, Comilog va réaliser en 2014 une série d'études épidémiologiques à Moanda, afin d'évaluer les impacts potentiels de ses activités minières et industrielles sur la santé des populations environnantes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

5.9. RESSOURCES HUMAINES

Afin de mener à bien ces études, un travail préparatoire minutieux a été effectué tout au long de 2013 : missions d'expertises scientifiques, détermination des types d'études et de mesures, méthodologie, appel d'offres et choix des prestataires. Toutes les étapes ont été validées par le ministère de la santé du Gabon, ainsi que par le cadre de concertation formalisé de Moanda, qui réunit l'ensemble des parties prenantes.

- Le programme HCVP (*Health Check and Vaccination Program*, anciennement « *Go Care* ») se poursuit depuis 2008. Près de 400 personnes du Groupe en bénéficient. Il permet d'assurer aux voyageurs et aux expatriés du groupe ERAMET une surveillance médicale très complète et adaptée aux problématiques de déplacements. Ce programme s'est enrichi d'un dossier électronique individuel et confidentiel, accessible par le collaborateur où qu'il soit dans le monde avec une connexion Internet. Parallèlement, des formations couplées santé/sûreté ont commencé à être dispensées par le Directeur de la Sûreté Groupe et le médecin-conseil.
- Les actions ayant trait à la maîtrise des produits cancérigènes, mutagènes, reprotoxiques (CMR) et des agents chimiques dangereux (ACD) se sont poursuivies. Sur le périmètre France, le logiciel de gestion des produits chimiques CHEMHYSS a été acquis par tous les sites. Les axes prioritaires du plan d'actions Groupe demeurent inchangés : finalisation des inventaires, caractérisation des situations d'exposition, politique d'introduction et de substitution, traçabilité. Par ailleurs, un programme de formation *e-learning* a été décidé ; il sera déployé en 2014.

5.8.2.6. Risque Amiante

Concernant l'amiante environnementale, les travaux avec les autres sociétés minières de Nouvelle-Calédonie se sont poursuivis pour une application homogène et cohérente des nouvelles règles applicables sur le territoire depuis mai 2011 (nouvelle réglementation). Un « Comité amiante » s'est constitué avec

un volet santé regroupant médecins et professionnels de santé des entreprises concernées, afin notamment de dégager des consensus de surveillance médicale et de suivi post-professionnel pour l'ensemble des salariés potentiellement exposés.

En Indonésie, ERAMET a décliné la même approche sur le projet Weda Bay Nickel, malgré l'absence d'obligations réglementaires.

Le Groupe dispose d'une structure interne centrale de suivi des dossiers de maladies professionnelles de toutes origines et plus particulièrement celles liées à l'amiante. Il est en mesure de prouver qu'aucun de ses sites industriels n'a jamais produit ou transformé de l'amiante, ni commercialisé des matériaux composés pour tout ou partie d'amiante. Cette matière n'a jamais été pour lui une matière première mais seulement un composant de certains matériaux de ses équipements thermiques.

À titre d'exemple, les matériaux réfractaires contenant de l'amiante, utilisés dans le passé sur le site des Ancizes, représentaient moins de 1 % de l'ensemble des matériaux réfractaires présents sur le site.

Conformément à la réglementation applicable, notamment en France, le Groupe a fait réaliser sur ses sites industriels, par des entreprises agréées, des diagnostics techniques amiante (DTA) dont les conclusions et préconisations sont ensuite traduites en plans d'actions détaillés.

Au niveau des sites français (y compris la Nouvelle-Calédonie), un recensement effectué au cours des cinq dernières années (période 2008 à 2013) fait état de 90 déclarations de maladies professionnelles liées à l'amiante, dont 23 (essentiellement des plaques pleurales et des épaissements pleuraux - 80 %) ont été à la fois reconnues et imputées à des sociétés du Groupe. 19 recours en faute inexcusable ont été déposés au cours de cette période. Les risques afférents à ce sujet ont été provisionnés sur la base des indemnités généralement accordées pour ce type de dossier.

5.9. RESSOURCES HUMAINES

5.9.1. La politique de Ressources Humaines du Groupe

Le groupe ERAMET considère que les femmes et les hommes qui constituent sa communauté sont le premier levier de sa performance. C'est d'eux dont dépend la qualité de la relation client qui est au cœur du projet d'entreprise du Groupe. C'est d'eux dont dépendent les développements futurs fondés sur un leadership technique renforcé et sur une expression la plus complète possible de leurs compétences managériales et techniques. C'est d'eux dont dépendent la maîtrise de la gestion et l'excellence opérationnelle dans chacun de ses métiers.

La stratégie Ressources Humaines du groupe ERAMET est une déclinaison de la stratégie du Groupe face aux enjeux auxquels le Groupe est confronté. Elle s'articule autour de six axes stratégiques forts :

- identifier, attirer, fidéliser et développer les talents ;
- développer et reconnaître la performance créatrice de valeur ;
- renforcer les aptitudes managériales, définir et promouvoir le rôle de l'encadrement ;
- participer à la mise en œuvre d'un environnement de travail respectueux des collaborateurs et des valeurs du Groupe ;
- développer et promouvoir une relation constructive avec les partenaires sociaux ;
- développer l'excellence opérationnelle de la fonction RH.

Le groupe ERAMET, tout en ayant une dimension internationale très prononcée (plus de 63 % de l'effectif du Groupe travaille hors de France métropolitaine), repose également sur des sociétés filiales qui ont une présence et une notoriété locales importantes. La gestion des ressources humaines du Groupe s'en trouve ainsi décentralisée tout en s'appuyant sur des principes fédérateurs et des outils communs à l'ensemble des sociétés et sites du Groupe.

La politique sociale du groupe ERAMET repose sur la volonté clairement affichée :

- d'impliquer fortement le management du Groupe (séminaires d'informations et d'échanges, parcours de développement,

réunions avec l'encadrement du Groupe et des sociétés qui le composent, mobilité et évolution de carrière intra et inter Branches) ;

- d'associer les collaborateurs à la vie de leur Société et du Groupe au travers d'une information claire et régulière (journaux d'entreprise et de sites à diffusion régulière, intranet Groupe, journées d'intégration pour les nouveaux embauchés) ;
- de dialoguer avec les partenaires sociaux, tant de manière formelle (politique de rémunération, formation, protection sociale, gestion de l'emploi) qu'au quotidien sur les sites.

5.9.2. L'emploi

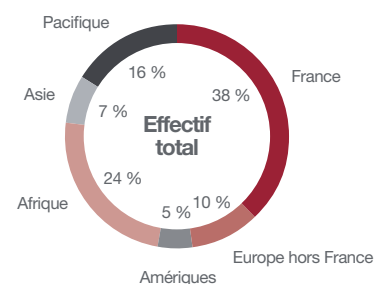
5.9.2.1. Effectif total et répartition par zone géographique

Effectif inscrit au 31 décembre (CDI et CDD)

Au 31 décembre 2013, le Groupe emploie 14 026 salariés dans 21 pays, contre 14 353 salariés au 31 décembre 2012, ce qui représente une baisse de 2,27 %.

	2013	2012	2011	Répartition 2013
France	5 368	5 321	5 181	38 %
Europe hors France	1 370	1 392	1 431	10 %
Amériques	693	732	713	5 %
Afrique	3 331	3 188	2 908	24 %
Asie	1 045	1 476	2 215	7 %
Pacifique	2 219	2 244	2 301	16 %
TOTAL	14 026	14 353	14 749	100 %

Effectif total



5.9.2.2. Répartition de l'effectif total par Branche

L'effectif inscrit est quasi stable entre 2012 et 2013 pour la branche Nickel et la branche Alliages et en baisse de 6 % pour la branche Manganèse. L'augmentation des effectifs de la holding ces dernières années est le reflet plus particulièrement de l'accroissement des effectifs du Centre de recherche du Groupe (+ 18 % en 2013), des équipes du projet Lithium en Argentine (+ 29 %) et du renforcement des équipes dédiées aux projets informatiques.

	2013	2012	2011	Répartition 2013
Holding	514	476	422	4 %
Branche Nickel	2 974	2 999	3 061	21 %
Branche Manganèse	5 673	6 021	6 377	40 %
Branche Alliages	4 865	4 857	4 889	35 %
TOTAL	14 026	14 353	14 749	100 %

DÉVELOPPEMENT DURABLE

5.9. RESSOURCES HUMAINES

5.9.2.3. Répartition de l'effectif total par type de contrat

Sur les 14 026 salariés du Groupe au 31 décembre 2013, 13 079 (soit 93 %) bénéficient de contrats à durée indéterminée et 947 de contrat à durée déterminée.

La technicité des métiers de la mine et de la métallurgie impose un apprentissage professionnel long. Le recours à des contrats de travail à durée courte est donc très minoritaire, soit de l'ordre de 4 % des effectifs hors Asie.

46 % des contrats à durée déterminée concernent l'Asie où la pratique du contrat à durée déterminée est plus répandue et correspond à des modes de management spécifiques à ces pays.

Les salariés en contrat à durée déterminée au sein du Groupe bénéficient des mêmes droits et avantages sociaux (dispositifs de prévoyance, frais de santé, *profit sharing*...) que les salariés sous contrat à durée indéterminée.

Le recours à du personnel intérimaire est par ailleurs en hausse significative, de l'ordre de + 142 %, mais concerne principalement le site de Grande Côte au Sénégal, qui concentre 77 % des intérimaires (2 010 intérimaires au 31 décembre 2013).

	2013	2012	2011	Répartition 2013
CDI	13 079	13 018	13 106	93 %
CDD	947	1 335	1 643	7 %
TOTAL	14 026	14 353	14 749	100 %
Intérimaires	2 627	1 083	1 271	
Intérimaires en équivalent temps plein	2 557	902	1 065	

5.9.2.4. Répartition de l'effectif total par catégorie socioprofessionnelle

La notion de catégorie socioprofessionnelle au sens français du terme est difficilement transposable à tous les pays d'implantation du Groupe. Toutefois, les sociétés situées en France métropolitaine, en Nouvelle-Calédonie et au Gabon ont ces notions en commun. Il est donc apparu pertinent de conserver les définitions suivantes :

Cadres :	<i>executives, managers, post-graduate staff, civil engineers (white collars).</i>
ETAM (employés, techniciens, agents de maîtrise) :	<i>clerks, technicians, foremen (white collars).</i>
Ouvriers :	<i>workers (blue collars).</i>

	2013	2012	2011
Ouvriers	52 %	55 %	55 %
ETAM	34 %	32 %	32 %
Cadres	14 %	13 %	13 %

5.9.2.5. Âge moyen et pyramide des âges

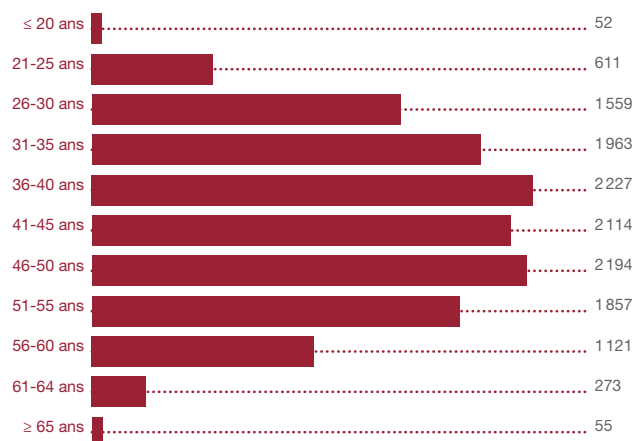
L'âge moyen s'élève à 43 ans au 31 décembre 2013.

	Ouvriers	ETAM	Cadres
Total	41	43	45

Les collaborateurs de plus de 50 ans représentent 27 % de l'effectif total, ceux âgés de 30 ans et moins représentent un peu plus de 15 % de l'effectif total.

ERAMET suit avec attention l'évolution de la pyramide des âges de ses cadres, notamment pour anticiper les départs à la retraite de ses collaborateurs clés. Depuis la mise en place du processus de *People Review* au niveau local, Branche et Groupe, ERAMET dispose de plans de succession actualisés chaque année pour l'ensemble de ses postes clés.

Pyramide des âges Groupe



5.9.2.6. Recrutements

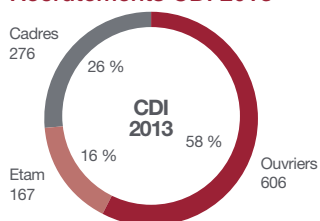
Les sociétés du Groupe ont recruté, hors mutations entre sociétés du Groupe, 1 330 salariés en 2013, en baisse de 20 % par rapport à 2012. Depuis l'été 2013, le Groupe applique un gel des recrutements externes pour la population Cadres et encourage activement le recours à la mobilité interne.

La répartition des entrées (hors mutations entre sociétés du Groupe) par zone géographique est la suivante :

	2013	2012	2011
France	503	621	554
Europe hors France	115	266	69
Amériques	145	62	156
Afrique	359	421	133
Asie	126	122	182
Pacifique	82	91	142
TOTAL	1 330	1 665	1 355

Les recrutements CDI se répartissent selon les catégories professionnelles suivantes :

Recrutements CDI 2013



Depuis le 1^{er} janvier 2013, ERAMET suit plus particulièrement les recrutements en CDI des salariés de moins de 30 ans et de plus de 55 ans.

	Recrutements CDI 2013	
	< 30 ans	> 55 ans
TOTAL	306	26
En % du total des recrutements CDI	29 %	2,5 %

5.9.2.7. Départs

Le nombre total de départs en 2013 a atteint 1 632, dont 171 départs en retraite (10 % des départs) et 441 démissions (27 % des départs). Plus d'un tiers des départs est constitué des fins de contrat à durée déterminée.

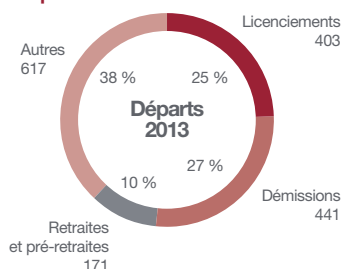
	2013	2012	2011
France	439	469	358
Europe hors France	134	121	64
Amériques	199	63	197
Afrique	208	114	81
Asie	551	788	316
Pacifique	101	134	123
TOTAL	1 632	1 780	1 144

DÉVELOPPEMENT DURABLE

5.9. RESSOURCES HUMAINES

La ventilation des départs par motif en 2013 est la suivante :

Départs 2013



Le tableau ci-dessous donne une indication du turnover (hors fins de CDD et hors mutations) par zones géographiques au sein du Groupe. Le turnover élevé sur l'Asie est principalement dû à la diminution de l'effectif de l'usine de Guilin en Chine.

	France	Europe hors France	Amériques	Afrique	Asie	Pacifique	Total
2013	4,3 %	5,6 %	13,7 %	1,4 %	60,0 %	4,0 %	7,8 %

5.9.3. Organisation du travail

5.9.3.1. Temps de travail

Les modalités d'organisation du temps de travail dépendent des entreprises, de la nature de leurs activités et de leur lieu d'implantation et sont définies afin de répondre au mieux aux exigences de l'activité et aux souhaits des collaborateurs. Partout où il est implanté, le groupe ERAMET respecte la législation sur le temps de travail en vigueur. À titre d'indication le temps de travail est :

- en France métropolitaine : de 35 heures par semaine ;
- en Norvège : de 37 heures 30 par semaine ;

- en Nouvelle-Calédonie : de 37 heures 50 par semaine ;
- en Chine, au Gabon, aux États-Unis, en Suède : de 40 heures par semaine sur cinq jours.

5.9.3.2. Travailleurs à temps partiel

Au 31 décembre 2013, 1,8 % des effectifs totaux d'ERAMET sont employés à temps partiel, soit un total de 251 personnes. Les deux tiers des temps partiels sont des femmes.

76 % des salariés à temps partiel, soit 188 personnes, travaillent en France, représentant ainsi 3,5 % de l'effectif de France métropolitaine.

5.9.3.3. Organisation du travail en 2013

	France	Europe hors France	Amériques	Afrique	Asie	Pacifique	Total
Effectifs inscrits en horaire journée	3 075	806	280	2 140	545	1 635	8 481
Effectifs postés	2 293	564	413	1 191	500	584	5 545
TOTAL	5 368	1 370	693	3 331	1 045	2 219	14 026

8 481 salariés sont inscrits en horaire à la journée, soit 60 % de l'effectif total. Les 5 545 salariés restants, soit 40 % de l'effectif, sont en horaires postés.

5.9.3.4. Absentéisme en 2013 (données issues de l'enquête RSE)

En 2013, le taux d'absentéisme moyen s'élève à 3,25 % ⁽¹⁾. Pour les sociétés françaises du Groupe, il varie de 0,79 à 10,7 % selon les sites. Il est en moyenne de 5,37 % pour l'Europe, de 1,87 % pour les Amériques et de 2,0 % pour l'Asie. En Nouvelle-Calédonie, il s'élève à 4,5 %. Au Gabon, il est en moyenne de 1,37 %.

(1) Hors sites d'Aubert & Duval Gennevilliers, Airforge, Somivab, Transmet.

5.9.4. Une politique de rémunération équitable et compétitive

Les compétences et le niveau de responsabilité des collaborateurs sont rémunérés par un salaire fixe en adéquation avec l'expérience acquise et les pratiques observées pour chaque métier sur le marché. La politique de rémunération du Groupe vise à être équitable et compétitive, mais aussi adaptée aux spécificités locales des pays dans lesquels nos activités s'exercent.

Un cadre sur deux bénéficie de dispositifs de rémunération variable individuelle basés sur des objectifs annuels quantitatifs et qualitatifs. Ces dispositifs ont d'ailleurs été revus fin 2012, afin d'élargir progressivement le nombre de personnes concernées, tout en renforçant le dispositif d'évaluation de la performance au travers d'une trame commune de fixation et d'évaluation des objectifs annuels.

Des dispositifs de rémunération de la performance collective peuvent exister dans certains pays, qu'il s'agisse de dispositifs légaux (participation aux bénéfices en France...) ou volontairement mis en place par le Groupe en fonction des pratiques locales (intéressement calculé au regard des résultats de l'entreprise, plans d'épargne collectifs). Les plans de participation aux résultats sont souvent calculés sur des critères négociés, liés à la sécurité, à l'environnement et à l'activité de la Société. Selon les dispositifs en vigueur, ces primes peuvent être investies dans des dispositifs d'épargne à des conditions avantageuses. En 2013, un salarié sur deux était éligible à une rémunération variable collective.

Des enquêtes de rémunération sont réalisées chaque année pour évaluer la compétitivité des packages de rémunération proposés par le Groupe par rapport à ceux proposés par des entreprises opérant sur les mêmes secteurs d'activité.

Dans chaque pays dans lequel le Groupe implanté, la politique de rémunération mise en œuvre vise à récompenser la performance, tout en s'adaptant au contexte local.

5.9.4.1. Frais de personnel – charges sociales

Les salaires représentent la part principale de la rémunération du personnel.

En 2013, les frais de personnel pour le groupe ERAMET s'élèvent à 695 millions d'euros, en hausse de 3,3 %. Ils étaient de 673 millions d'euros en 2012.

Le coût moyen du personnel, hors intérimaires, est de l'ordre de 49 700 euros en 2013.

Plus de 10 800 des salariés, soit 77 % de l'effectif, ont bénéficié d'une revalorisation de leur salaire fixe en 2013, que ce soit au travers d'une augmentation générale ou d'une augmentation individuelle au mérite.

5.9.4.2. Avantages sociaux

Dans la lignée des accords Groupe relatifs à la prévoyance face aux gros risques et aux aléas de la vie, le groupe ERAMET a souhaité faire bénéficier l'ensemble de ses salariés en France métropolitaine d'une assurance complémentaire frais de santé. Le 9 juillet 2007, ERAMET et les cinq organisations syndicales représentatives dans le Groupe en France ont signé un accord

Groupe frais de santé. Les principes ayant guidé cette négociation sont ceux d'une plus grande cohérence, de responsabilité et de solidarité :

- cohérence entre tous les sites de production d'ERAMET situés en France pour favoriser un sentiment d'équité ;
- responsabilité de l'employeur et du salarié dans leur souci conjoint de protéger la santé de la famille ;
- solidarité des salariés entre eux et des sites les uns avec les autres.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2008, tous les salariés des sites de production de France métropolitaine sont affiliés au même régime, qui offre des prestations de qualité.

Une nouvelle négociation s'est déroulée avec succès en 2012, et a permis d'harmoniser et d'améliorer le niveau des prestations du régime en France, et de baisser les cotisations pour une partie des salariés.

Ce régime est financé conjointement par le salarié et par les sociétés du groupe ERAMET qui participent à hauteur de 54 % de la cotisation. Il couvre le salarié et les membres de sa famille qui en dépendent.

Les dispositifs de frais de santé, prévoyance et retraite sont régulièrement audités et leurs résultats analysés afin de proposer une couverture optimale aux collaborateurs du Groupe.

Par ailleurs, l'ensemble des engagements de retraite, indemnités de départ, couverture médicale, prévoyance et autres engagements vis-à-vis du personnel actif ou à la retraite, sont provisionnés selon les conventions en vigueur dans chaque pays.

La partie non couverte par les sociétés d'assurance ou les fonds de pension, notamment pour les sociétés américaines et norvégiennes, est également provisionnée (ce sont des régimes à prestations définies en général). Les engagements concernant spécifiquement ces régimes sont situés aux États-Unis (42 %), en Norvège (17 %), en Nouvelle-Calédonie (7 %) et en France (régimes spécifiques très anciens et désormais fermés). Les autres régimes sont des régimes à cotisations définies où les cotisations employeur sont constatées en charges de la période pour laquelle ils sont liés. Les principales hypothèses chiffrées utilisées pour le calcul de ces engagements sont détaillées dans les comptes consolidés.

Enfin, un plan de retraite supplémentaire concernant un groupe de dirigeants est lui aussi entièrement provisionné. La valeur actuarielle estimée pour ce plan pour les actifs au 31 décembre 2013 est de 43,4 millions d'euros.

5.9.4.3. Actionnariat salarié

Dans le souci de construire une appartenance Groupe partout dans le monde, et de partager la valeur créée, le groupe ERAMET a opté depuis 2009 pour le déploiement de plans d'actions gratuites mondiaux, baptisés EraShare. EraShare est un programme visant à développer l'actionnariat salarié au sein du groupe ERAMET dans les 20 pays où le Groupe est représenté. Le groupe ERAMET a ainsi mis en œuvre en 2009 un plan démocratique d'attribution gratuite d'actions qui a consisté à attribuer 5 actions gratuites à chacun des salariés du Groupe, et ce quel que soit le pays d'activité, la Branche, le métier ou le niveau de responsabilité.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

5.9. RESSOURCES HUMAINES

Depuis juillet 2011 en France et en Italie, et depuis juillet 2013 dans les autres pays, les salariés bénéficient de tous les droits attachés aux actions ERAMET : droit de vote et droit aux dividendes.

Une brochure d'information sur EraShare a par ailleurs été élaborée dans les neuf langues du Groupe pour accompagner le déploiement mondial du dispositif.

Quatre nouveaux plans d'attribution gratuite d'actions ont été mis en œuvre en 2010, 2011, 2012 et 2013 sur le même périmètre, et ont permis d'attribuer 2 actions supplémentaires chaque année à plus de 14 000 salariés.

5.9.4.4. Dispositif d'intéressement du personnel

En France métropolitaine et en Nouvelle-Calédonie, des accords d'intéressement sont négociés et conclus régulièrement avec les partenaires sociaux. Ils complètent, lorsqu'elles existent, les dispositions réglementaires en matière de participation. L'intéressement est versé au personnel ayant plus de trois mois d'ancienneté au 31 décembre avec une répartition pour partie uniforme, et pour partie fonction de la rémunération annuelle brute de référence. Il peut représenter jusqu'à 15 % de la masse salariale de la société considérée. Tous les accords d'intéressement des sites français ont été renégociés en 2008 afin de porter le plafond de l'intéressement de 12 à 15 % de la masse salariale.

Sept sociétés françaises du Groupe ont versé en 2013 de l'intéressement et/ou de la participation aux bénéficiaires au titre de l'année 2012. Ce sont ainsi plus de 3 millions d'euros qui ont été versés aux bénéficiaires concernés.

En Suède, des dispositions équivalentes existent qui sont fondées sur le rapport entre la masse salariale et le résultat.

5.9.4.5. Plan d'épargne salariale

En France métropolitaine et en Nouvelle-Calédonie les salariés du groupe ERAMET ont la possibilité d'adhérer à un Plan d'Épargne Entreprise afin de se constituer une épargne salariale. Le Plan d'Épargne peut recevoir la prime d'intéressement, la participation aux bénéficiaires, ainsi que des versements volontaires effectués mensuellement ou ponctuellement par les collaborateurs. Les sociétés du Groupe participent à cette épargne sous la forme d'un abondement aux sommes versées par les salariés. Les modalités de versement de cet abondement sont variables suivant les sociétés.

Le Groupe a engagé en 2009 et 2010 une démarche de centralisation de la tenue des comptes des plans d'épargne, sur appel d'offres, pour améliorer la qualité des services, la logistique et le suivi. Les choix de placement mis à la disposition de nos collaborateurs ont été également refondus et élargis. Le FCPE (Fonds Commun de Placement Entreprise) d'actionnariat salarié est désormais accessible à l'ensemble des collaborateurs du Groupe en France. Et une gamme de FCPE diversifiés réservés aux collaborateurs du Groupe a été développée sur la base de l'existant, en multi-gestion, avec une société de gestion indépendante et déployée dans le Groupe. En parallèle de ces travaux, le Groupe a mené un travail de conception et de déploiement d'une solution de retraite collective de type PERCO (Plan d'Épargne Retraite Collectif), menée avec les partenaires sociaux, qui a évidemment bénéficié des progrès logistiques et de gestion financière accomplis sur les plans d'épargne du Groupe.

Au 31 décembre 2013, 5 800 salariés et anciens salariés d'ERAMET en France adhèrent à un Plan d'Épargne Salarial, pour un actif total qui représente environ 62 millions d'euros, soit environ 10 700 euros par épargnant. Les sociétés françaises du Groupe ont versé en 2013 environ 2 millions d'euros d'abondement sur le PEG (Plan d'Épargne Groupe) et le PERCO, soit 1 000 euros en moyenne par salarié ayant effectué un versement.

5.9.5. Un dialogue social riche et constructif

5.9.5.1. L'adaptation aux évolutions des marchés et les programmes d'amélioration de la compétitivité sous-tendent le dialogue social

L'année 2013 s'inscrit dans la continuité de 2012, avec des évolutions de marché à nouveau très contrastées entre les différentes Branches du Groupe, mais également en leur sein.

Ainsi, la branche Nickel a enregistré une baisse lente et régulière des prix du nickel, particulièrement sensible au second semestre. La branche Manganèse a soutenu une bonne activité de production de minerai de manganèse à des cours satisfaisants, alors que l'activité industrielle de production d'Alliages de manganèse a été impactée par une baisse des cours. La branche Alliages a poursuivi ses objectifs d'amélioration sur le périmètre des super alliages tout en ayant rencontré des difficultés sur le marché des aciers rapides.

Dans ce contexte :

- les Directions locales ont maintenu des échanges réguliers et très soutenus avec leurs partenaires sociaux sur la situation économique et son impact sur les résultats. Des négociations sur l'adaptation des organisations de travail et sur des plans de départs ont eu lieu dans certains cas ;
- au niveau central, l'accompagnement de ces dossiers s'est poursuivi au travers d'échanges réguliers de suivi dans le cadre du Comité de Groupe pour les dossiers français et plus largement avec les membres du bureau du Comité d'entreprise européen pour les suivis transnationaux ou hors France.

Les équipes de Direction de la branche Nickel ont fait face à l'évolution sur capacitaire de l'offre et à la chute des cours du nickel au travers :

- de l'intensification des efforts de la phase d'amélioration continue introduite dès 2012 au sein de la SLN (Nouvelle-Calédonie). La Direction de SLN a lancé, dans ce contexte, une vaste réflexion auprès des partenaires sociaux afin de prioriser les actions à mener et qui devront conduire à la mise en œuvre négociée d'un nouveau Pacte Social ;
- la situation économique dégradée a, par ailleurs contribué à ce que la branche Nickel décale la décision d'investissement du projet Weda Bay, en organisant, après concertation avec les partenaires sociaux, la démobilisation des équipes dédiées au projet, tant en Malaisie (Kuala Lumpur) que partiellement en Indonésie.

Les équipes de la branche Manganèse ont piloté leurs activités au regard de la situation contrastée de leurs différents marchés :

- au Gabon, dans un contexte de forte activité minière, la Direction et les partenaires sociaux de la Comilog, ont finalisé la négociation de dispositions d'accèsion à la propriété pour le personnel de Moanda et entamé les négociations d'un accord d'Établissement ;
- en Chine, la Direction locale a adapté les capacités de production à la situation de marché des alliages de manganèse dans un contexte social tendu ;
- aux États-Unis, les équipes de Direction de New Johnsonville et de Marietta ont conduit des négociations importantes fixant avec les organisations syndicales les nouvelles conditions de leur « *Labor Contract* ».

Les équipes des Alliages ont accompagné l'évolution très contrastée des carnets de commande :

- pour Erasteel, via la poursuite de l'adaptation de la taille des équipes à la situation de marché des aciers rapides et des poudres (Suède) et le maintien de mesures de chômage partiel sur les activités orientées outillage et produits conventionnels (France) ;
- pour Aubert & Duval, une analyse partagée par la Direction et les partenaires sociaux a permis de proposer un nouveau schéma organisationnel pour le site industriel de Firminy (France), conduisant à un redimensionnement des équipes associé à un plan de développement de la polycompétence.

5.9.5.2. Des enjeux salariaux de maintien du pouvoir d'achat

Les enjeux salariaux sont restés, à nouveau en 2013, un sujet de négociation conséquent dans le Groupe. Les négociations portant sur les salaires ont été conduites par les équipes de Direction locales et les Organisations Syndicales des filiales du Groupe. Ces négociations ont permis de conclure de nombreux accords de par le monde, dont deux « *Labor Contract* » aux États-Unis.

5.9.5.3. La consolidation de la politique sociale...

Après plusieurs années de déploiement, l'année 2013 s'est orientée vers la consolidation de la politique sociale du Groupe, au travers d'adaptations techniques, réglementaires et législatives des dispositifs en vigueur, en concertation avec les organisations syndicales.

Ainsi, les négociations sur le périmètre métropolitain du Groupe, ont abouti :

- à l'évolution du Plan d'Action Senior vers un Plan d'Action Contrat de Génération ;
- à l'anticipation des évolutions des dispositions découlant des accords nationaux interprofessionnels, retranscrits par le législateur, en matière de gouvernance, de frais de santé et d'aménagement de fin de carrière pénibilité.

Les échanges avec les organisations syndicales dans le cadre de suivis paritaires se sont poursuivis sur l'épargne salariale, la qualité de vie au travail, la prévention de la pénibilité, l'égalité hommes, femmes...

5.9.5.4. ... et de la formation des élus

Enfin, les différentes entités du Groupe ont accompagné la formation de leurs élus, dans le cadre de leur prise de mandat, sur des formations économiques mais aussi en préparation des négociations.

5.9.6. Développement des collaborateurs et gestion de carrière

5.9.6.1. Processus de gestion de carrières

ERAMET accorde une attention toute particulière au développement de ses collaborateurs, érigeant le respect et le développement des personnes comme valeur du Groupe, ainsi que le 1^{er} axe de la sa Stratégie RH.

2013 a été l'occasion pour ERAMET de formaliser et communiquer largement sur les processus de gestion de carrières et les rôles et responsabilités de chacun.

En effet, à l'issue de l'enquête d'engagement réalisée auprès des cadres en 2011, différents groupes de travail pluridisciplinaires et transverses ont été constitués afin de proposer des réponses concrètes aux grandes questions adressées par les Cadres.

L'un d'entre eux portait sur la gestion de carrière et a permis d'établir une « charte développement de carrière et mobilité », dont l'objet est de définir les rôles et responsabilités de chacun (collaborateur, Manager et RH) afin que le développement et les évolutions de carrière des hommes et des femmes du Groupe puissent être promus et encouragés dans un cadre clair, défini et partagé et à l'aide d'outils et processus sur lesquels le Groupe a beaucoup communiqué en 2013.

Elle met notamment l'accent sur la promotion de l'initiative et la proactivité du collaborateur dans son propre développement de carrière.

Une brochure « Parcours : Carnet de route » a été largement diffusée en 2013. Celle-ci permet d'illustrer les aspects essentiels de la charte par des exemples et des témoignages de collaborateurs.

Ce « Carnet de route », remis à tous les cadres du Groupe, permet d'appréhender les éléments essentiels de la charte, de découvrir les outils et processus au service du développement de carrière et surtout de prendre connaissance au travers de témoignages et d'exemples de la multiplicité d'opportunités et d'évolutions possibles.

Pour mettre en œuvre de façon optimale ces développements de carrières, des processus de gestion sont mis en place et pilotés tout au long de l'année.

Les EAA (Entretiens Annuels d'Appréciation) permettent notamment de recenser les souhaits de mobilité et de les prendre en compte à la fois lors de réunions mensuelles du réseau des DRH

DÉVELOPPEMENT DURABLE

5.9. RESSOURCES HUMAINES

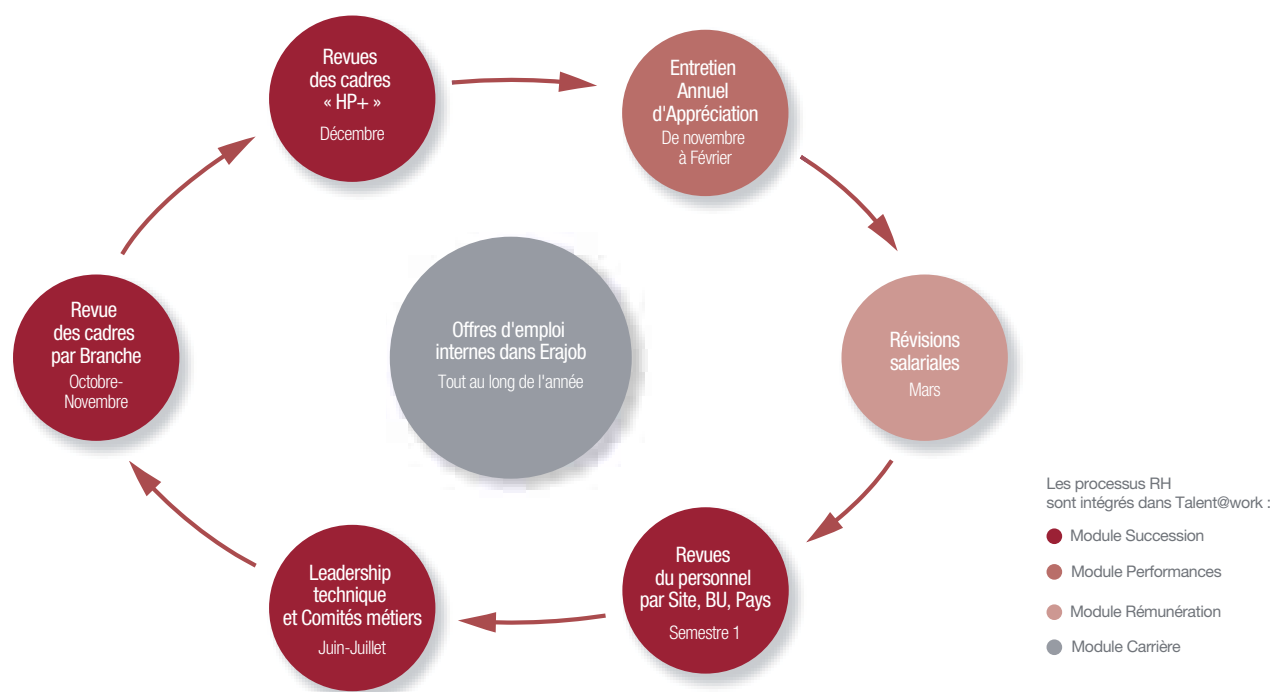
et lors des « *People Reviews* ». Ces revues des cadres sont organisées au niveau des sites, *Business Units*, entités, voire pays. Elles permettent d'identifier les personnes à faire évoluer, leur potentiel...

D'autres réunions sont organisées à mi-année par métiers (leadership technique ou comités métiers) permettant de passer en revue ces besoins d'évolution de façon transverse, d'évaluer les besoins à moyen terme et les ressources disponibles métier par métier.

Ces échanges sont consolidés au niveau de chaque Branche lors des revues des cadres Branche, en fin d'année permettant ainsi d'aborder les EAA avec des éléments concrets d'évolution à soumettre.

Une revue des cadres dirigeants et des postes clés du Groupe a lieu en fin d'année avec le Comex.

Des comptes rendus sont établis et le module Succession de Talent@work permet d'enregistrer ces perspectives d'évolution.



5.9.6.2. Création d'un module de formation destiné au recrutement/mobilité pour Managers et RH

Afin d'accompagner les Managers dans leur rôle de gestionnaire de carrière, un **module de formation sur le recrutement et la mobilité** a été mis en place dans le cadre d'**IMaGE**.

Ce module permet de former managers et RH aux mêmes **outils d'entretiens de sélection**, de faire ses choix de façon **objective et transparente**, d'assurer des **retours de qualité** aux candidats internes ou externes.

Cette formation s'appuie aussi sur le **module « Recrutement »** développé dans Talent@Work et sensibilise ses participants aux sujets de **non-discrimination**.

5.9.6.3. ERAJOB 2.0 et Module Carrière

ERAJOB (la bourse interne d'emploi du Groupe) a été redéveloppé en 2012 sur le SIRH (Système d'Information Ressources Humaines) « Talent@Work » : ERAJOB 2.0. Les offres de postes sont ainsi directement disponibles via le **module Carrière**, permettent désormais de postuler en ligne, de transférer une offre à une connaissance, de se créer des alertes sur postes spécifiques...

Ces offres peuvent aussi être soumises à l'externe, en cas de non pourvoi via les ressources internes, et être visibles sur l'espace recrutement du site Web Groupe.

Près de 300 postes ont été publiés en 2013 (CDI, CDD, Stages et VIE) et près de 2 800 candidatures ont été enregistrées en 2013.

Pour tenir compte des difficultés du Groupe, une mesure de gel des recrutements externes de cadres en CDI est en vigueur depuis juillet 2013. Des dérogations sont cependant possibles après validation du Comex.

Un **module Recrutement** a également été développé dans Talent@work, permettant aux RH et managers en charge d'un recrutement de pouvoir suivre la progression du processus, de la définition du poste à son pourvoi.

5.9.6.4. Communication RH

La Direction de la Communication du Groupe a assisté la DRH dans la création de la rubrique Talents du nouveau site Web du Groupe. Cette rubrique est destinée à informer sur notre politique RH qui y est commentée, ainsi que la mobilité et le développement des Talents.

Des témoignages (écrits ou sous forme de vidéos) de collaborateurs sur leurs parcours sont disponibles, ainsi que les documents comme la charte développement de carrière et mobilité et la brochure « Carnet de route ». Un accès direct aux offres d'emploi est désormais possible via l'espace recrutement.

La refonte de l'intranet ERANET permet aussi de retrouver ces documents, des témoignages, l'accès aux offres d'emploi (ERAJOB), aux programmes de formations IMaGE, etc., dans un nouvel onglet « Ressources Humaines ».

Cela permet également d'accroître la visibilité sur les processus de gestion de carrière du Groupe.

Ceux-ci ont également été promus à l'occasion de la diffusion aux cadres d'un numéro dédié d'une E-Newsletter portant sur les résultats de l'enquête d'engagement, ainsi qu'à l'occasion d'un article dans la Revue du groupe ERAMET World.

5.9.6.5. Création d'un poste de Spécialiste Mobilité Internationale

Afin de garantir aux quelques 220 collaborateurs travaillant aujourd'hui au sein du Groupe hors de leur pays d'origine (et à ceux qui souhaitent évoluer hors de leurs frontières) le meilleur service possible en terme d'accompagnement, un poste de Spécialiste de Mobilité Internationale a été créé au sein du département Rémunération et Avantages Sociaux du Groupe.

5.9.6.6. Formation

Les différents modules de formation conçus au sein d'IMaGE (Institut du Management du groupe ERAMET) sont destinés aux collaborateurs du Groupe :

- pour favoriser leur intégration en leur donnant rapidement les clés de compréhension sur les processus d'organisation et de gestion du Groupe ;
- pour développer les managers du Groupe en leur donnant accès à des programmes techniques ou de management ;
- pour favoriser les échanges des bonnes pratiques entre les participants ;
- pour construire des parcours de développement.

Intégrer, améliorer les savoir-faire, sensibiliser sur des risques spécifiques, partager l'expérience et les bonnes pratiques, développer la transversalité au niveau du Groupe, favoriser le déploiement des méthodes managériales, affirmer davantage l'expertise du Groupe et son leadership technique, tels sont les

enjeux des programmes de formation et de l'effort de formation engagé par le Groupe chaque année, sur l'ensemble de ses sites et implantations.

Dans le domaine de la formation professionnelle de ses collaborateurs, le groupe ERAMET accorde la priorité aux formations relatives d'une part à la sécurité et d'autre part au développement des compétences techniques visant à apporter notamment une meilleure maîtrise des procédés et de leur environnement.

En 2013, IMaGE (l'Institut du Management du groupe ERAMET) a dispensé plus de 16 000 heures de formation. Près de 1 363 personnes ont en effet suivi ces différents programmes en 2013. Cet institut propose désormais un corpus de plusieurs formations destinées à intégrer et développer l'encadrement.

Il fait suite à la mise en place de l'AMI (*Alloys Management Institute*) au sein de la branche Alliages.

IMaGE propose à la fois des parcours d'intégration au Groupe mais également des parcours de développement managérial.

Des programmes destinés à améliorer les compétences managériales de l'encadrement, conçus en 2012, ont été largement déployés en 2013. On notera notamment deux programmes de formation de deux fois deux jours sur les « fondamentaux du Management » et le « pilotage par la performance ». Ces programmes ont été déployés au Gabon auprès de 138 membres de l'encadrement dans le cadre d'un programme global de formation. On soulignera également le module destiné aussi bien aux Responsables des Ressources Humaines qu'aux Managers consacré au recrutement aussi bien externe qu'interne. Ce programme permet notamment d'accompagner le nouveau module du SIRH (Talent@Work) dédié au recrutement et à la mobilité interne et promeut des pratiques objectives de sélection, de feed-back aux candidats en attirant l'attention des participants sur l'importance de la non-discrimination.

Les Journées Rencontres ERAMET (*ERAMET Discovery Days*) ont comme chaque année rassemblé près de deux cent participants du monde entier ayant rejoint le Groupe cette année ou souhaitant renforcer sa connaissance sur l'organisation du Groupe, ses grands projets et sa stratégie.

Le programme ERAMET LEADERS PROGRAM a rassemblé pour sa 10^e promotion plus de 20 cadres et managers du Groupe pendant une semaine, ce qui porte à 199 le nombre de cadres ayant participé à ce programme depuis 2006, permettant à ceux-ci de se constituer un réseau, d'améliorer leur connaissance du Groupe, d'échanger avec les dirigeants sur les axes stratégiques de développement...

Le programme de développement pour les cadres exécutifs du Groupe s'est poursuivi en 2013 avec une deuxième promotion. ERAMET EXECUTIVE DEVELOPMENT PROGRAM est un programme dispensé en anglais de 12 jours développé en partenariat avec Duke Corporate Education, destiné à renforcer le leadership des participants et les préparer à leur évolution au sein du Groupe. La 2^e promotion, après la 1^{re} session dispensée à Paris (cinq jours d'apports académiques en France), a réalisé son Learning Trip en Inde (sept jours). En provenance de six pays d'implantations du Groupe, ces 20 cadres dirigeants d'ERAMET ont bénéficié de ce programme en 2013.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

5.9. RESSOURCES HUMAINES

Dans le cadre du Programme Leaders, des sessions de formation d'une journée sont déployées dans le cadre de IMAge ou AMI, sur l'introduction à la culture de gestion de projet permettant ainsi de partager un référentiel et un vocabulaire commun autour des principaux concepts de l'organisation en mode projet. Ce programme a été complété en 2013 par un nouveau module consacré à la Gestion de Projet Niveau 2 qui permet d'appréhender les outils de la gestion de projet.

De la même façon, une journée de sensibilisation au *Benchmarking* a été conçue et déployée depuis 2011. Un module consacré à l'interview d'experts dans le cadre du *Knowledge Management* est aussi disponible.

2013 a été également consacrée à l'élaboration d'un module de formation destiné aux outils de l'Amélioration Continue qui sera déployé en 2014.

De nouveaux modules de formation ont été créés en 2013 et sont venus enrichir le catalogue de formation d'IMaGE. On notera notamment trois modules de formations dédiés à la Sécurité au Travail destinés aux opérateurs, aux Managers et aux cadres dirigeants (cf. chapitre Sécurité 5.8.1.4 Principaux champs d'actions/Formations spécifiques).

Ces modules ont été déployés en 2013 en Nouvelle-Calédonie auprès de 500 personnes.

Le module « Communiquer et Présenter à l'oral » a également été plébiscité en 2013.

Enfin, un module de formation destiné aux Acheteurs du Groupe « Préparation à la négociation Achats » a été développé en liaison avec un comité de pilotage composé d'acheteurs des différentes divisions du Groupe. Ce module *e-learning*, le premier du genre, sera déployé auprès de sa population cible en 2014.

Plus particulièrement au sein de la branche Alliages, l'AMI (*Alloys Management Institute*) propose des parcours de formation spécifiques aux managers de la branche Alliages afin de faire face à l'évolution des différents métiers, en lien avec les enjeux technologiques, économiques et environnementaux mais aussi avec ses ambitions de développement.

À ce titre et dans le cadre d'un accompagnement dans leur prise de responsabilité, plus de 3 000 heures ont été dispensées en 2013 (parcours d'intégration, fondamentaux du management, développement personnel et gestion du temps) à l'encadrement.

Parallèlement, la branche Alliages propose des parcours de formation « métiers » adaptés à chaque catégorie socioprofessionnelle, à chaque type de poste et à chaque niveau d'expérience et d'expertise. Ceci en associant dans chaque cursus des formations à la Santé, à la Sécurité et à la Maîtrise des risques.

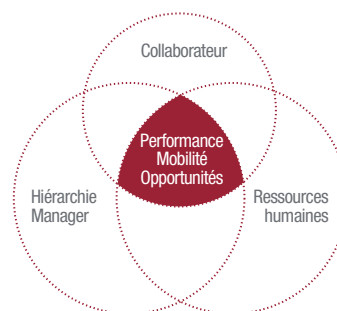
Au global en 2013, les salariés du groupe ERAMET ont ainsi bénéficié de plus de 376 000 heures de formation soit environ 26 heures par salarié pour l'année. En France, les dépenses de formation en 2013 ont représenté en moyenne 3 % de la masse salariale. Elles représentent presque 5 % de la masse salariale en Nouvelle-Calédonie, 2,5 % au Gabon et entre 1 et 11 % de la masse salariale dans les autres pays dans lequel le Groupe est implanté.

Ce sont ainsi plus de 11 000 salariés, soit 78 % de l'effectif total, qui ont bénéficié d'une action de formation en 2013.

5.9.6.7. Suivi de la performance

La réussite d'une mobilité ou d'une évolution de carrière est la conjonction de trois éléments :

- la performance dans son poste ;
- l'existence d'une opportunité ;
- la volonté de faire preuve de mobilité fonctionnelle et/ou géographique.



C'est pourquoi l'EAA (Entretien Annuel d'Appréciation) est un moment privilégié pour échanger entre collaborateur et N+1 sur sa performance, l'atteinte de ses objectifs, la détermination de la feuille de route pour l'année qui vient et aussi de ses souhaits de mobilité.

L'EAA est ensuite retranscrit dans le formulaire dédié de Talent@work. Ainsi, les éléments exprimés sont extraits et traités par les RH, notamment dans le cadre des *People Reviews*.

Depuis maintenant plusieurs années, chaque cadre du Groupe bénéficie d'un Entretien Annuel d'appréciation au cours duquel sont évaluées sa performance (atteinte des objectifs fixés pour l'année passée) ainsi que la mise en œuvre des valeurs du groupe ERAMET.

En 2013, ce sont 6 800 collaborateurs, cadres et non-cadres, qui ont ainsi bénéficié d'un entretien annuel d'appréciation. De nombreux sites ont en effet commencé à étendre le bénéfice de ce dispositif à des populations non-cadres.

Le support destiné à l'Entretien Annuel d'Appréciation (EAA) 2013/2014 a été d'ailleurs modifié pour tenir compte du déploiement d'un nouveau module de suivi des objectifs (Goal Management). Faisant suite à la volonté de mieux suivre et évaluer la performance, la mise en œuvre de ce module, décidée par le groupe de travail en charge de la performance à l'issue de l'enquête d'engagement, permet au manager tout au long de l'année de suivre l'avancement des objectifs fixés à son équipe, ajuster ceux-ci si nécessaire, s'appuyer sur cet outil pour la réalisation d'entretiens à mi-année...

L'utilisation désormais généralisée du formulaire d'EAA dans Talent@Work permet une amélioration sensible en matière d'accès à l'information sur les souhaits de mobilité exprimés, une meilleure prise en compte de ceux-ci dans les gestions de carrières et *People Review*, et un suivi optimisé.

5.9.7. Égalité des chances – Mesures en faveur de la non-discrimination et promotion de la diversité

5.9.7.1. Respect de l'égalité hommes/femmes

Les femmes représentent aujourd'hui 15 % de l'effectif total du Groupe, et plus précisément : 7 % des effectifs opérateurs, 25 % des effectifs agents de maîtrise, techniciens et employés et 22 % des effectifs cadres (à comparer à 19,3 % l'an dernier).

% de femmes dans l'effectif total	15 %
% de femmes dans l'encadrement	19 %
% de femmes dans les recrutements CDI 2013	14 %
% de femmes dans les recrutements CDI de cadres en 2013	17 %

L'ensemble des entités du Groupe se mobilisent pour mener des actions destinées à promouvoir l'emploi des femmes y compris sur des métiers historiquement tenus par un effectif plutôt masculin.

Des efforts sont donc réalisés localement pour promouvoir les métiers techniques auprès de publics de collégiennes, lycéennes et étudiantes, adapter les locaux à l'accueil de personnels féminins (vestiaires...), et promouvoir les dispositions prévues dans les accords collectifs Égalité Hommes/Femmes signés sur des nombreux sites métropolitains... Aubert & Duval a d'ailleurs reçu le label Diversité, coordonné par l'Afnor, pour son site d'Heyrieux pour la mise en place d'une démarche managériale en matière de prévention des discriminations et de promotion de la diversité.

La prévention de la discrimination est aussi adressée aux États Unis, par exemple sur le site d'ERAMET Marietta Inc., à l'occasion de formation annuelle de sensibilisation à la diversité et anti-harcèlement.

En 2013, à l'occasion de la journée internationale de la femme, la SLN a mis en place le 8 mars dernier à Doniambo et sur trois centres miniers plusieurs actions afin de mettre à l'honneur ses collaboratrices.

Parmi les 2 200 salariés de la SLN, près de 200 sont des femmes. Elles sont techniciennes, géologues, comptables, chef de centre minier, ou encore conductrices d'engins. La SLN a souhaité profiter de cette journée internationale de la femme pour mettre en avant leur implication dans la Société.

5.9.7.2. Équilibre vie professionnelle/Vie privée

Le Groupe a poursuivi l'effort consacré depuis deux ans maintenant à la sensibilisation des équipes aux risques psychosociaux dans le cadre du programme ZEPHYR, en France métropolitaine.

Une attention est également portée sur ce sujet à l'occasion de l'Entretien Annuel d'Appréciation. En effet, une partie de l'échange entre le collaborateur et sa hiérarchie est consacrée, lors de ce rendez-vous annuel privilégié, à l'organisation du travail, la charge de travail et l'équilibre vie professionnelle et vie privée.

Dans ce domaine-là aussi, le Groupe favorise un certain nombre d'initiatives locales de nature différentes mais destinées à favoriser ce nécessaire équilibre : des congés sabbatiques ont été accordés à des salariés désireux de s'investir dans un projet personnel, des mesures de télétravail ont été accordées à des salariés faisant face à des difficultés personnelles, des mesures favorisant la parentalité ont été aussi mises en place sur certains sites : aménagement du temps de travail, attribution de chèques CESU (Chèque Emploi Service Universel) pour la rétribution d'emploi d'aides à domicile (garde d'enfants, aide aux devoirs, ménage...)...

On notera également l'initiative du site de Sandouville qui a participé activement à la création d'une crèche d'entreprises, inaugurée en octobre dernier à Harfleur (France). À ce jour, Sandouville a cotisé à la création de quatre berceaux. Six enfants y sont inscrits soit en temps plein ou partiel en journée, en horaires décalés mais encore les mercredis et pendant les vacances scolaires. Cette initiative permet de favoriser l'emploi des femmes en 3x8, compte tenu de la grande amplitude horaire de cette crèche qui permet par exemple à un couple de salariés postés d'y déposer leur enfant entre 4 h 45 et 21 h 15 d'autant plus que la crèche est située à 10 minutes de l'usine ERAMET Sandouville.

5.9.7.3. Emploi et insertion des personnes en situation de handicap

Le groupe ERAMET porte une attention à l'emploi et à l'insertion des personnes en situation de handicap.

Le Groupe compte 279 salariés en situation de handicap (données issues de l'enquête RSE). Ce décompte est probablement sous-estimé, la réglementation de certains États ne permettant pas la comptabilisation de salariés handicapés.

Sur la plupart des sites du Groupe différentes actions sont entreprises pour favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap : aménagement des locaux, des accès et des postes de travail, campagne de sensibilisation, financement d'appareils auditifs, contribution à des organismes ou associations dédiées à l'aide des personnes handicapées ou bien encore la présence deux jours par mois sur le site des Ancizes (Aubert & Duval) d'un cabinet destiné à accompagner le maintien dans l'emploi des salariés en situation de handicap.

Des activités de sous-traitance sont aussi confiées à des centres d'aide par le travail ou associations employant des personnes en situation de handicap. L'accessibilité des locaux est également un sujet traité sur de nombreux sites du Groupe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

5.9. RESSOURCES HUMAINES

En Norvège, des postes de travail sont adaptés pour des salariés non-voyants.

En février 2013, les équipes RH de la tour Maine-Montparnasse et de Trappes ont participé au forum de recrutement Jobekia dédié aux personnes en situation de handicap. Cette action s'inscrit dans une démarche engagée depuis plusieurs mois avec l'adoption d'une charte emploi handicap et la diffusion d'une plaquette de sensibilisation sur ce sujet « À la découverte du Handicap ».

Ainsi en novembre 2013, une mission Handicap composée de représentants des entités présentes à Paris et Trappes (ERAMET TMM (Holding et Nickel), ECM, Erasteel, Aubert & Duval, ERAMET Research, ERAMET Ingénierie, ERAMET International) a organisé différents événements de sensibilisation à l'occasion de la Semaine du Handicap (pièce de théâtre suivie d'un débat permettant aux participants de mieux appréhender les spécificités de la vie quotidienne et professionnelle, concours...).

La Mission Handicap des entités du groupe ERAMET basées à Paris (tour Maine-Montparnasse) et Trappes répond aux dispositions prévues par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté. Elle a été créée en 2012 dans le but de sensibiliser les collaborateurs du Groupe à la thématique du handicap. Elle est composée de représentants de différents services, au sein de chaque entité (Santé/Sécurité, RH, Communication, Achats). Parmi ses objectifs, elle vise notamment à développer des partenariats pertinents avec des entreprises du secteur adapté (services de restauration et plateaux-repas, décorations florales, etc.).

Le groupe ERAMET est partenaire de l'Officiel du Handicap, organisme composé d'acteurs publics et privés engagés dans la promotion d'une meilleure intégration des personnes handicapées en France (emploi, sous-traitance, accessibilité, technologie, etc.).

5.9.7.4. Emploi des jeunes et des seniors

En ayant signé en France métropolitaine un plan d'action relatif au Contrat de Génération, la Direction du Groupe s'engage à déployer des synergies intergénérationnelles. Ce plan est notamment marqué par la volonté d'intégrer et faire progresser les juniors et de valoriser et pérenniser l'expérience des seniors. Des engagements quantitatifs ont été pris et seront évalués chaque année (20 % des recrutements consacrés aux jeunes, maintien dans l'emploi des seniors à un niveau au minimum égal à 10 % de l'effectif...).

Sur l'ensemble du périmètre du Groupe, 57 personnes dont l'âge correspond à 10 ans avant l'âge légal de départ à la retraite, ont été recrutées (données issues de l'enquête RSE).

Le Groupe a accueilli en 2013, plus de 1 411 jeunes en contrat d'alternance (apprentissage ou professionnalisation) ou bien en stage.

En 2013, ERAMET s'est engagé aux côtés de 60 grands groupes, et dans le cadre de l'Afep (Association Française des Entreprises Privées), pour l'emploi des jeunes. Le Groupe est effectivement signataire d'une démarche baptisée « Jeunes et Entreprises ».

Le Groupe s'est particulièrement mobilisé dans l'emploi de jeunes en apprentissage ou alternance afin de leur donner une première expérience. Plus de 450 jeunes ont été accueillis au sein du Groupe en 2013. En complément, sur le périmètre métropolitain du Groupe, des dispositions ont été également définies dans le cadre du Contrat de Génération.

ERAMET est par ailleurs très investi au plan national ou local dans les relations avec l'enseignement. Cela se traduit par différentes actions ou partenariats : on relèvera notamment de nombreuses visites organisées sur plus de 27 entités du Groupe qui ont accueilli des élèves des lycées et collèges de proximité, des étudiants des universités locales ou de grandes écoles, des enseignants et professeurs. Ainsi, le site Aubert & Duval de Pamiers a reçu plus de quatorze visites de ce type en 2013 (cf. chapitre 5.5.1.3 – Dialogue avec les structures d'enseignement et soutien à l'éducation et à la formation).

ERAMET participe à de nombreux forums écoles en France métropolitaine ou dans ses pays d'implantation. C'est l'occasion de présenter le Groupe et ses métiers, d'échanger avec les jeunes et de les conseiller sur leur orientation. De nombreux collaborateurs du Groupe interviennent également, bénévolement pour la plupart, dans des cursus d'enseignement, pour présenter l'entreprise ou pour délivrer des enseignements techniques spécialisés. Certains de ces experts sont également présents dans des conseils d'orientation d'écoles ou au Conseil d'administration de celles-ci. À l'occasion du Forum Emploi de Libreville au Gabon en octobre 2013, le stand du groupe ERAMET représenté par Comilog, Setrag, Somivab et Maboumine a accueilli plus d'une centaine de visiteurs dont le Premier ministre.

Des échanges scientifiques sont également réalisés sur certains projets avec les laboratoires de grandes écoles ou universités, et des enseignants.

Avec un engagement appuyé du centre de recherche de Trappes (ERAMET Research) et de ses équipes, le Groupe est également très engagé dans des opérations de partenariat avec de grandes écoles : ERAMET parraine la promotion 2015 de l'École nationale supérieure de chimie de Paris (Chimie ParisTech), le Groupe a également une convention de partenariat historique avec l'École Centrale de Paris, participe au financement de voyages d'études ou d'options (ENSG, université de Montpellier (géologie), Mines ParisTech (ENSMP option Sol et Sous-sol), ECP (option Énergie)...).

La SLN assure quant à elle un partenariat auprès des classes préparatoires du lycée Jules-Garnier de Nouméa. Le concours de la SLN est précieux pour ces jeunes Calédoniens appelés à poursuivre leurs études scientifiques en métropole. Dans ce cadre-là, à l'occasion de l'exposition kanak présentée au musée du quai Branly où ils ont été invités, une vingtaine d'étudiants calédoniens poursuivant leurs études scientifiques en France ont été accueillis début décembre 2013 à Paris au siège social d'ERAMET par la Direction générale de la branche Nickel et la DRH Groupe afin de leur présenter le Groupe et notamment le Centre de Recherche, d'échanger avec eux autour d'un cocktail dînatoire.

En mai 2013, ERAMET était également partenaire du concours national « Faites de la Science » organisé par les universités de La Rochelle et de Poitiers et parrainé par le ministère de l'Éducation nationale, le ministère de la culture et de la communication, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et par l'Académie des sciences. Ce concours vise à développer l'intérêt des jeunes pour les sciences par la réalisation de projets concrets, susciter leur curiosité pour des études scientifiques et développer une culture scientifique de base auprès du plus grand nombre. Ce concours a mobilisé 2 586 élèves des collèges et lycées métropolitains. La Responsable des relations écoles de la DRH Groupe était membre du jury de la finale de cette huitième édition.

5.9.7.5. Respect des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail et des droits de l'homme

ERAMET se conforme aux réglementations applicables dans les différents pays où le Groupe opère.

Comme le Groupe le rappelle dans la charte éthique, ERAMET respecte les normes internationales de l'Organisation internationale du travail, et plus généralement, se conforme aux principes du droit international relatifs aux droits de l'homme. En particulier, le Groupe s'interdit de recourir à toute forme de travail forcé ou de travail des enfants, que ce soit de manière directe ou par l'intermédiaire de ses fournisseurs ou partenaires et respecte le droit d'association.

Le Groupe assure également un traitement équitable de l'ensemble de ses collaborateurs en matière d'égalité professionnelle en luttant contre la discrimination en matière d'emploi et d'activité professionnelle, veille à préserver l'intégrité des personnes présentes sur chacun des sites, et respecte l'intégrité morale de chaque collaborateur. Le Groupe veille à la qualité des relations humaines au sein des équipes de travail. En particulier, il s'engage dans la lutte contre toute forme de violence et il participe à la promotion du respect de l'autre et de la convivialité dans les relations professionnelles.

5.10. RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de la société ERAMET SA désigné organisme tiers indépendant, dont la recevabilité de la demande d'accréditation a été admise par le COFRAC, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, conformément aux référentiels utilisés par la société (ci-après les « Référentiels ») et disponibles sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du Commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont

présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de cinq personnes entre les 16 octobre 2013 et le 12 février 2014 pour une durée d'environ 16 semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000 ⁽¹⁾.

I. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans les notes méthodologiques présentées dans le chapitre 5 du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

(1) ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical information.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité, leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes ⁽²⁾ :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;

- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées ⁽³⁾ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 43 % des effectifs et entre 19 % et 73 % des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres Informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Neuilly-sur-Seine, le 24 février 2014
L'un des Commissaires aux comptes,
DELOITTE & ASSOCIÉS
Alain Penanguer
Associé

2) Informations quantitatives :

Social : Effectif total et répartitions (par zone géographique, par type de contrat de travail, par sexe, par catégorie socioprofessionnelle) ; Recrutements et départs ; Âge moyen ; Taux d'absentéisme ; Nombre total d'heures de formation ; Taux de fréquence des accidents ; Taux de gravité des accidents
Environnement : Consommation totale d'énergie ; Émissions de CO₂ liées à l'énergie ; Poussières totales canalisées ; Demande chimique en oxygène ; Quantité de déchets dangereux ; Consommation totale en eau

Informations qualitatives :

Social : Respect des conventions fondamentales de l'OIT et des droits de l'homme ; Hygiène et santé
Environnement : Actions de réhabilitation/restauration des sites ; Environnement minier : l'exploitation responsable de la ressource ; Protection de la biodiversité
Sociétal : Le dialogue avec les parties prenantes ; Sous-traitance et fournisseurs ; Responsabilité en matière de produits chimiques

(3) AD Isoire/Interforge (France), Comilog (Gabon), Setrag (Gabon), Erasteel Kloster (Suède), Société Le Nickel (Nouvelle Calédonie).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

5.10. RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION



6

ÉTATS FINANCIERS

6.1. Comptes consolidés de l'exercice 2013.....	188	6.3. Comptes consolidés des exercices 2012 et 2011	290
6.1.1. Comptes	188	6.4. Politique de distribution des dividendes	290
6.1.2. Notes annexes aux comptes consolidés.....	193	6.4.1. Modalités de paiement de dividendes.....	290
6.1.3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	260	6.4.2. Affectation et répartition des résultats (article 24 des statuts).....	290
6.2. Comptes sociaux de l'exercice 2013	261	6.4.3. Politique de distribution de dividendes.....	291
6.2.1. Compte de résultat, bilan 2013.....	261	6.5. Honoraires des Commissaires aux comptes ...	291
6.2.2. Notes annexes aux comptes sociaux.....	265		
6.2.3. Tableau des filiales et participations	284		
6.2.4. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	286		
6.2.5. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	287		
6.2.6. Tableau des résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices	289		

ÉTATS FINANCIERS

6.1. COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2013

6.1. COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2013

6.1.1. Comptes

6.1.1.1. État du résultat global

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Exercice 2013	Exercice 2012 Retraité
Chiffre d'affaires	2/25	3 162	3 447
Autres produits	25	65	34
Coût des produits vendus		(2 745)	(2 823)
Frais administratifs et commerciaux		(204)	(200)
Frais de recherche et développement	6	(47)	(51)
EBITDA	2	231	407
Amortissements sur actif immobilisé	26	(262)	(245)
Provisions	26	(14)	(9)
Résultat opérationnel courant	2	(45)	153
Autres produits et charges opérationnels avant dépréciation d'actifs	27.1	(80)	(73)
Résultat opérationnel avant dépréciation		(125)	80
Dépréciation d'actifs	27.2	(423)	(1)
Résultat opérationnel		(548)	79
Coût de l'endettement net	28	(7)	8
Autres produits et charges financiers	28	(25)	(15)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	10	1	-
Impôts sur les résultats	29	72	(29)
Résultat net de la période		(507)	43
• part des participations ne donnant pas le contrôle	17	(137)	34
• part des propriétaires de la société mère		(370)	9
Résultat de base par action <i>(en euros)</i>	30	(14,11)	0,34
Résultat dilué par action <i>(en euros)</i>	30	(14,11)	0,34
Résultat net de la période		(507)	43
Écarts de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère		(60)	2
Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers de couverture		11	37
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente		(7)	6
Impôts sur les résultats	29	(2)	(12)
Éléments recyclables au compte de résultat		(58)	33
Réévaluation des engagements nets sur les régimes à prestations définies		8	(4)
Impôts sur les résultats	29	(5)	5
Éléments non recyclables au compte de résultat		3	1
Autres éléments du résultat global		(55)	34
• part des participations ne donnant pas le contrôle		2	(5)
• part des propriétaires de la société mère		(57)	39
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL		(562)	77
• part des participations ne donnant pas le contrôle		(135)	29
• part des propriétaires de la société mère		(427)	48

Note : les états financiers de l'exercice 2012 ont été retraités de l'application rétrospective de la norme IAS 19 révisée (voir note 4 – États financiers 2012 retraités).

6.1.1.2. État de la situation financière

Actif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Goodwills	5	163	173
Immobilisations incorporelles	6	455	717
Immobilisations corporelles	7	2 536	2 454
Participations dans les entreprises associées	10	32	33
Actifs financiers non courants	11	119	88
Impôts différés	21	77	31
Autres actifs non courants	14	5	7
Actifs non courants		3 387	3 503
Stocks	13	989	1 038
Clients et autres actifs courants	14	580	690
Créances d'impôt exigible		48	38
Instruments financiers dérivés	24	45	51
Actifs financiers courants	15	169	368
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	742	621
Actifs courants		2 573	2 806
TOTAL ACTIF	2	5 960	6 309

Passif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Capital		81	81
Primes		373	373
Réserve de réévaluation des actifs disponibles à la vente		-	5
Réserve de réévaluation des instruments de couverture		10	4
Réserve de réévaluation des engagements nets sur les régimes à prestations définies		(37)	(40)
Écarts de conversion		(29)	32
Autres réserves		2 134	2 539
Part des propriétaires de la société mère	16	2 532	2 994
Part des participations ne donnant pas le contrôle	17	478	815
Capitaux propres		3 010	3 809
Engagements liés au personnel	18	183	188
Provisions	19	439	428
Impôts différés	21	279	355
Emprunts – part à plus d'un an	22	799	311
Autres passifs non courants	23	27	28
Passifs non courants		1 727	1 310
Provisions – part à moins d'un an	19	32	30
Emprunts – part à moins d'un an	22	330	230
Fournisseurs et autres passifs courants	23	746	805
Dettes d'impôt exigible		80	72
Instruments financiers dérivés	24	35	53
Passifs courants		1 223	1 190
TOTAL PASSIF		5 960	6 309

ÉTATS FINANCIERS

6.1. COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2013

6.1.1.3. État des flux de trésorerie

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Exercice 2013	Exercice 2012 Retraité
Activités opérationnelles			
Résultat net		(507)	43
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
• Amortissements, dépréciations et provisions		710	253
• Charges de désactualisation		12	11
• Instruments financiers		4	(10)
• Impôts différés		(144)	(41)
• Résultat sur cessions d'éléments d'actif		-	2
• Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		(1)	-
Charges et produits sans incidence sur la trésorerie	2	581	215
Marge brute d'autofinancement	2	74	258
(Augmentation)/Diminution des stocks nets		27	64
(Augmentation)/Diminution des créances clients nettes		52	(2)
Augmentation/(Diminution) des dettes fournisseurs		16	(79)
Variation des autres actifs nets et passifs		(8)	(24)
Variation nette des actifs et passifs courants liés à l'activité		87	(41)
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles ⁽¹⁾		161	217
Opérations d'investissement			
Acquisition d'immobilisations		(583)	(655)
Cession d'immobilisations		30	11
(Nouveaux) remboursements de prêts financiers		(33)	13
Variation nette des autres actifs financiers courants		199	105
Incidence des variations de périmètre – entrées		-	(1)
Incidence des variations de périmètre – sorties		-	(1)
Flux de trésorerie nets liés aux opérations d'investissement		(387)	(528)
Opérations de financement			
Dividendes distribués aux actionnaires d'ERAMET	16	(34)	(59)
Dividendes distribués aux minoritaires des sociétés intégrées	17	(187)	(260)
Dividendes versés/à verser aux minoritaires des sociétés intégrées		(31)	32
Augmentations de capital		-	2
Valeur de cession/(acquisition) des actions propres		(6)	(1)
Changements de pourcentages d'intérêts dans les filiales		-	(3)
Nouveaux emprunts	22	1 047	319
Remboursements d'emprunts	22	(445)	(5)
Flux de trésorerie nets liés aux opérations de financement		344	25
Incidence des variations de cours des devises		3	(4)
AUGMENTATION/(DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		121	(290)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		621	911
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	15.2.1	742	621
<i>(1) dont, inclus dans les activités opérationnelles</i>			
Produits d'intérêts reçus	28.1	15	19
Charges d'intérêts payées	28.1	(24)	(19)
Impôts payés		(72)	(81)

Le groupe ERAMET utilise comme indicateur de gestion interne et de performance la notion de trésorerie nette/endettement financier net :

Trésorerie nette/(Endettement financier net)	22.8	(218)	448
---	-------------	--------------	------------

6.1.1.4. État de variations des capitaux propres

(en millions d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves/ actifs disponibles à la vente	Réserves/ instruments de couverture	Réserves/ régimes à prestations définies	Écarts de conversion	Autres réserves	Part des propriétaires de la société mère	Part des participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Capitaux propres au 1 ^{er} janvier 2012	26 519 116	81	372	-	(24)	-	28	2 579	3 036	1 043	4 079
Première application d'IAS 19 révisée	-	-	-	-	-	(42)	-	-	(42)	(2)	(44)
Capitaux propres au 1 ^{er} janvier 2012 retraités	26 519 116	81	372	-	(24)	(42)	28	2 579	2 994	1 041	4 035
Résultat net de la période	-	-	-	-	-	-	-	9	9	34	43
Écarts de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère	-	-	-	-	-	-	4	-	4	(2)	2
Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers de couverture	-	-	-	-	28	-	-	-	28	(2)	26
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	5	-	-	-	-	5	-	5
Variation des engagements nets sur les régimes à prestations définies	-	-	-	-	-	2	-	-	2	(1)	1
Autres éléments du résultat global	-	-	-	5	28	2	4	-	39	(5)	34
Résultat global total	-	-	-	5	28	2	4	9	48	29	77
Dividendes distribués – 2,25 € par action	-	-	-	-	-	-	-	(59)	(59)	(260)	(319)
Augmentations de capital	24 102	-	1	-	-	-	-	-	1	1	2
Actions propres	-	-	-	-	-	-	-	(1)	(1)	-	(1)
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	14	14	-	14
Changements de pourcentages d'intérêts dans les filiales	-	-	-	-	-	-	-	(3)	(3)	1	(2)
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	3
Total des transactions avec les actionnaires	24 102	-	1	-	-	-	-	(49)	(48)	(255)	(303)
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2012	26 543 218	81	373	5	4	(40)	32	2 539	2 994	815	3 809
Résultat net de la période	-	-	-	-	-	-	-	(370)	(370)	(137)	(507)
Écarts de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère	-	-	-	-	-	-	(61)	-	(61)	1	(60)
Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers de couverture	-	-	-	-	6	-	-	-	6	1	7
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	(5)	-	-	-	-	(5)	-	(5)
Variation des engagements nets sur les régimes à prestations définies	-	-	-	-	-	3	-	-	3	-	3
Autres éléments du résultat global	-	-	-	(5)	6	3	(61)	-	(57)	2	(55)
Résultat global total	-	-	-	(5)	6	3	(61)	(370)	(427)	(135)	(562)
Dividendes distribués – 1,30 € par action	-	-	-	-	-	-	-	(34)	(34)	(187)	(221)
Augmentations de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions propres	-	-	-	-	-	-	-	(7)	(7)	-	(7)
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	8	8	-	8
Changements de pourcentages d'intérêts dans les filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	-	(2)	(2)	(15)	(17)
Total des transactions avec les actionnaires	-	-	-	-	-	-	-	(35)	(35)	(202)	(237)
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2013	26 543 218	81	373	-	10	(37)	(29)	2 134	2 532	478	3 010

ÉTATS FINANCIERS

6.1. COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2013

Les écarts de conversion correspondent aux différences de conversion provenant de la conversion en euros des états financiers des filiales étrangères. Elles intègrent également les variations de juste valeur des couvertures d'investissement net des filiales étrangères (notes 1.5 – Conversion des opérations et des états financiers libellés en monnaies étrangères et 24 – Gestion des risques et instruments financiers dérivés).

Les primes correspondent essentiellement à des primes d'émission représentant la différence entre la valeur nominale des titres émis (note 16 – Capitaux propres) et le montant des apports en numéraire ou en nature reçus lors de l'émission.

La variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers de couverture porte essentiellement sur la comptabilisation des couvertures de flux de trésorerie en application des normes IAS 32 et IAS 39.

La contrepartie figure dans la rubrique « Instruments financiers de couverture » à l'actif ou au passif suivant qu'il s'agisse de gains ou de pertes de couverture (note 24).

Les réserves dénommées « Instruments financiers de couverture » comprennent la variation cumulée de la part efficace de juste valeur des instruments dérivés relatifs à la couverture des flux futurs de trésorerie liés à des transactions n'ayant pas encore impacté le résultat net de la période (note 24).

Les titres ERAMET auto détenus sont classés dans la rubrique « Autres réserves » et valorisés à leur coût d'achat (note 16) pour un montant de - 44 millions d'euros (- 54 millions d'euros au 31 décembre 2012).

Les réserves appelées « Actifs disponibles à la vente » incluent les variations cumulées des justes valeurs des obligations classées en « Autres actifs financiers courants » (note 15).

Les variations de la réserve de réévaluation des engagements nets sur les régimes à prestations définies comprennent les effets des changements d'hypothèses actuarielles sur les engagements (note 18 – Engagements liés au personnel), les écarts entre les rendements réels et les rendements attendus sur les actifs de couverture des régimes ainsi que les effets des limitations d'actifs.

Les « Changements de pourcentages d'intérêts dans les filiales » correspondent, conformément aux normes IFRS 3 révisée et IAS 27 révisée, aux impacts des mouvements de périmètre n'entraînant pas de modification dans le contrôle des filiales concernées. En 2012, ils concernent l'acquisition de 15 % des titres de la société concessionnaire du « Transgabonais » Setrag S.A. par Comilog S.A.

6.1.2. Notes annexes aux comptes consolidés

Annexes

ERAMET est une société anonyme de droit français, à Conseil d'administration, régie par les dispositions des articles L. 225-17 et R. 225-1 et suivants du Code de commerce, ainsi que par les dispositions de ses statuts. Conformément à la loi, le contrôle légal de la Société est assuré par deux Commissaires aux comptes titulaires, et deux Commissaires aux comptes suppléants.

Le groupe ERAMET est présent au travers de ses filiales et participations sur les marchés d'extraction minière et de production autour du nickel et du manganèse et sur les marchés de production d'alliages sur lesquels il occupe des positions leader.

Une description détaillée des activités du groupe ERAMET est présentée dans la note 1.4 relative à l'information sectorielle.

Les titres de la société ERAMET sont négociés au Service à Règlement Différé (SRD) d'Euronext Paris à compter du 28 mars 2006. Le 2 janvier 2008 ERAMET a rejoint l'indice N100 d'Euronext Paris.

Les états financiers consolidés du groupe ERAMET de la clôture au 31 décembre 2013 ont été examinés par le Comité d'audit du 18 février 2014 et arrêtés par le Conseil d'administration du 20 février 2014. Ils seront présentés pour approbation lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 14 mai 2014.

Note 1. Principes comptables et méthodes d'évaluation	194	Note 19. Provisions	230
Note 2. Informations sectorielles.....	204	Note 20. Passifs éventuels.....	233
Note 3. Périmètre de consolidation.....	205	Note 21. Impôts différés.....	234
Note 4. États financiers 2012 retraités	207	Note 22. Emprunts	235
Note 5. Goodwills.....	210	Note 23. Fournisseurs et autres passifs.....	238
Note 6. Immobilisations incorporelles	210	Note 24. Gestion des risques et instruments financiers dérivés.....	239
Note 7. Immobilisations corporelles.....	212	Note 25. Chiffre d'affaires et autres produits	250
Note 8. Projets miniers.....	213	Note 26. Amortissements et provisions	250
Note 9. Dépréciation d'actifs.....	214	Note 27. Autres produits et charges opérationnels....	251
Note 10. Participations dans les entreprises associées.....	216	Note 28. Coût de l'endettement net et autres éléments financiers.....	251
Note 11. Actifs financiers non courants	217	Note 29. Impôts sur les résultats	252
Note 12. Titres de participations non consolidés.....	218	Note 30. Résultat par action	254
Note 13. Stocks.....	219	Note 31. Engagements hors bilan	254
Note 14. Clients et autres actifs	220	Note 32. Autres engagements	255
Note 15. Actifs financiers courants et trésorerie et équivalents de trésorerie	221	Note 33. Transactions avec les parties liées	256
Note 16. Capitaux propres	222	Note 34. Effectif et charges de personnel.....	257
Note 17. Part des participations ne donnant pas le contrôle.....	225	Note 35. Honoraires des Commissaires aux comptes.....	258
Note 18. Engagements liés au personnel	226	Note 36. Autres informations	258
		Note 37. Événements postérieurs à la clôture	259

Note 1. Principes comptables et méthodes d'évaluation

1.1. Principes généraux et déclaration de conformité

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers consolidés du groupe ERAMET au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 sont établis en millions d'euros en conformité avec les normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) telles qu'approuvées par l'Union européenne au 31 décembre 2013.

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés annuels sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2013 et disponibles sur le site : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Les nouvelles normes et interprétations obligatoires et applicables à compter du 1^{er} janvier 2013 sont :

- la norme IAS 19 révisée « Avantages du personnel » applicable au 1^{er} janvier 2013 et dont les impacts sont présentés au niveau de la note 4 – États financiers 2012 retraités ;
- la norme IFRS 13 « Évaluation à la juste valeur » applicable au 1^{er} janvier 2013 ;
- l'amendement à la norme IAS 12 « Recouvrement des actifs sous-jacents » applicable au 1^{er} janvier 2013 ;
- l'interprétation IFRIC 20 « Frais de découverte engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert » applicable au 1^{er} janvier 2013.

À l'exception des normes IAS 19 révisée et IFRS 13, ces amendements de normes et interprétations ne trouvent pas à s'appliquer dans le Groupe ou n'ont pas d'impact significatif sur les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2013.

Le groupe ERAMET n'a pas opté pour une application anticipée des normes, interprétations et amendements dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2013, à savoir notamment :

- la norme IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises » applicable au 1^{er} janvier 2014 ;
- la norme IFRS 10 « États financiers consolidés » applicable au 1^{er} janvier 2014 ;
- la norme IFRS 11 « Accords conjoints » applicable au 1^{er} janvier 2014 ;
- la norme IFRS 12 « Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités » applicable au 1^{er} janvier 2014.

La norme non encore endossée par l'Union européenne est la norme IFRS 9 sur les instruments financiers applicable au 1^{er} janvier 2015.

Les impacts potentiels pour le groupe ERAMET d'une application de ces évolutions normatives sur les états financiers consolidés concernent uniquement la norme IFRS 11. Les sociétés intégrées proportionnellement (note 3 – Périmètre de consolidation) dans les présents états financiers seront consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. L'application de cette nouvelle norme sur l'exercice 2013 conduirait, au compte de résultat, à une baisse du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel courant de 80 millions

d'euros et 14 millions d'euros respectivement. Les principaux impacts au bilan seraient des participations dans les entreprises associées en hausse de 241 millions d'euros et une diminution de l'endettement net financier de 99 millions d'euros.

Afin de refléter la réalité économique des sociétés du Groupe, les données opérationnelles des sociétés sous contrôle conjoint continueront d'être intégrées proportionnellement dans le reporting interne du Groupe, sur lequel s'appuie le Conseil d'administration pour suivre l'activité. En conséquence, conformément à IFRS 8, l'information sectorielle intégrée aux états financiers sera en ligne avec cette information interne, et la communication financière du Groupe s'appuiera sur cette information financière opérationnelle qui sera par ailleurs réconciliée avec les états financiers consolidés aux normes IFRS.

Les autres normes et interprétations n'auront pas d'impacts significatifs sur les états financiers consolidés d'ERAMET.

1.1.1. Recours à des estimations et au jugement

Pour établir ses comptes conformément aux normes IFRS, le groupe ERAMET doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe.

Le groupe ERAMET revoit ses estimations et appréciations de manière régulière afin de prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Les principaux postes concernés par les changements d'estimation sont les tests de pertes de valeurs, les provisions relatives aux avantages du personnel, les provisions pour remise en état des sites et les impôts différés. En principe le groupe ERAMET ne révisé ses estimations qu'une fois par exercice à chaque clôture annuelle. Toutefois, lorsque des circonstances les rendent nécessaires, de nouvelles estimations peuvent être réalisées lors des clôtures intermédiaires.

Perte de valeur

Conformément à la norme IAS 36 – Dépréciations d'actifs, lorsque des événements ou des changements économiques dans les marchés sur lesquels intervient le groupe ERAMET indiquent la naissance d'indices de pertes de valeur de ses goodwill, immobilisations incorporelles et corporelles, ces actifs font l'objet de tests de perte de valeur (une fois par an au minimum pour les goodwill) en vue de déterminer si leur valeur comptable est inférieure à leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de cession et la valeur d'utilité. Dans le cas où le montant de la valeur recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée pour la différence. La valeur d'utilité est déterminée en appliquant la méthode des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation de ces actifs projetés et estimés sur une durée de cinq ans et complétés d'une valeur terminale (note 1.10).

Engagements du personnel

Les sociétés du groupe ERAMET offrent à leurs salariés différents avantages à long terme comme les indemnités de fin de carrière, les régimes de retraite ou les régimes de couverture médicale (note 1.17). L'ensemble de ces engagements, conformément à la norme IAS 19 révisée – Avantages du personnel, sont estimés sur la base d'hypothèses telles que les taux d'actualisation, les augmentations de salaires, les taux de rotation du personnel, les tables de mortalité. Le Groupe procède généralement à la mise à jour de ces hypothèses une fois par an et les dernières hypothèses retenues sont présentées dans la note annexe spécifique (note 18).

Provisions pour remise en état des sites

Certaines sociétés du groupe ERAMET doivent répondre à des engagements réglementaires et implicites dans le cadre de la remise en état de leurs sites miniers à la fin du cycle d'exploitation. Ainsi conformément aux normes IAS 16 – Immobilisations corporelles et IAS 37 – Provisions, dès l'ouverture d'un site minier concerné une provision pour remise en état est constituée en contrepartie d'un actif de démantèlement. Ces provisions sont estimées sur la base de flux de trésorerie prévisionnels positionnés par échéance et actualisés en appliquant un taux d'inflation et un taux d'actualisation déterminés à partir des paramètres économiques locaux (note 19.5). En l'absence d'engagements réglementaires et implicites, les sites dont la fin du cycle d'exploitation n'est pas déterminée ne font pas l'objet de provision (note 1.19).

Impôts différés

Les impôts différés actifs comptabilisés concernent les différences temporelles déductibles et les déficits fiscaux reportables conformément à la norme IAS 12 – Impôts différés (note 21). Ces impôts différés actifs sont reconnus s'il est probable que le groupe ERAMET disposera de résultats fiscaux futurs suffisants pour utiliser ces différences temporelles et ces déficits fiscaux. L'estimation de la capacité du Groupe à récupérer les impôts différés actifs reconnus repose en particulier sur les prévisions de résultats futurs établis par chaque entité fiscale (note 1.18).

1.1.2. Changements de méthode comptable, erreurs et estimations

Un changement de méthode comptable n'est appliqué que s'il répond aux dispositions d'une norme ou d'une interprétation ou qu'il permet une information plus fiable et plus pertinente. Les changements comptables sont comptabilisés de manière rétrospective, sauf en cas de disposition transitoire spécifique à la norme ou à l'interprétation. Les états financiers affectés par un changement de méthode comptable sont modifiés pour toutes les périodes présentées, comme si la nouvelle méthode avait toujours été appliquée.

Une erreur, lorsqu'elle est découverte et significative, est également ajustée de manière rétrospective.

Les changements d'estimations sont comptabilisés de manière prospective ; ils affectent l'exercice sur lequel ils sont intervenus et le cas échéant, les exercices suivants.

Les changements de méthode comptable, les erreurs et les changements d'estimation intervenus durant l'exercice sont présentés le cas échéant dans une note spécifique.

1.1.3. Actifs et passifs « courants » et « non courants »

La rubrique « courants » intègre les actifs et passifs relevant du cycle d'exploitation, indépendamment de leur échéance, ainsi que les autres actifs et passifs dont l'échéance est inférieure à un an à leur date d'entrée au bilan. Les actifs et passifs « non courants » comprennent les autres actifs et passifs, c'est-à-dire les actifs et passifs à plus d'un an ne relevant pas du cycle d'exploitation.

1.2. Périmètre et méthode de consolidation

Toutes les participations significatives dans lesquelles ERAMET assure le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Celles dans lesquelles ERAMET exerce une influence notable et détient directement ou indirectement plus de 20 % du capital sont mises en équivalence (note 10). Les sociétés contrôlées conjointement (coentreprises) sont consolidées par intégration proportionnelle.

La liste des sociétés consolidées figure dans la note 3. Les transactions entre les sociétés consolidées sont éliminées en consolidation.

1.3. Regroupements d'entreprises

Le Groupe comptabilise les regroupements d'entreprises selon la norme IFRS 3 (acquisitions antérieures au 1^{er} janvier 2010) ou IFRS 3 révisée (acquisitions à compter du 1^{er} janvier 2010). Ainsi, les actifs, les passifs et les passifs éventuels correspondant à une obligation présente d'une entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur et les écarts d'évaluation déterminés sont imputés sur les actifs et les passifs concernés, y compris pour la part des intérêts minoritaires. Toute différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt dans la juste valeur nette des actifs, passifs, et passifs éventuels identifiables est comptabilisée à l'actif de l'état de la situation financière dans la rubrique « Goodwills » (note 1.6).

Lorsque le groupe ERAMET procède à l'acquisition des actifs et des passifs auprès des participations ne donnant pas le contrôle d'une société déjà contrôlée, aucun ajustement complémentaire lié à la juste valeur n'est constaté et l'écart entre le coût d'acquisition et la valeur comptable de l'actif net acquis est comptabilisé en capitaux propres (note 1.6).

1.4. Secteurs opérationnels

Conformément à la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information sectorielle présentée est établie sur la base des données de gestion internes utilisées pour l'analyse de la performance des activités et l'allocation des ressources par le Comité exécutif qui forme le principal organe de décision opérationnel du Groupe.

Un secteur opérationnel est une composante distincte du Groupe qui est engagée dans la fourniture de produits ou services distincts et qui est exposée à des risques et une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs opérationnels.

Chaque secteur opérationnel fait l'objet d'un suivi individuel en termes de reporting interne, selon des indicateurs de performance communs à l'ensemble des secteurs. Les données de gestion utilisées pour évaluer la performance d'un secteur sont établies

ÉTATS FINANCIERS

NOTE 1. COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2013

conformément aux principes IFRS appliqués par le Groupe pour ses états financiers consolidés.

Les secteurs présentés au titre de l'information sectorielle sont des secteurs opérationnels ou des regroupements de secteurs opérationnels similaires. Il s'agit des branches Nickel, Manganèse et Alliages :

- la branche Nickel comprenant les filiales d'extraction minière, de production et de commercialisation autour du nickel et de ses applications dérivées (ferronickel, nickel haute pureté, sel de cobalt et de nickel, poudres de cobalt et de tungstène) ;
- la branche Manganèse comprenant les filiales d'extraction minière, de production et de commercialisation d'alliages de manganèse (ferromanganèse, silicomanganèse et alliages affinés) et de dérivés chimiques du manganèse (oxydes, sulfate, chlorure). La branche Manganèse comprend également les filiales de services à l'industrie dans les domaines de la récupération et le recyclage des métaux contenus dans les catalyseurs pétroliers, les piles électriques et les solutions acides issues de l'industrie électronique, ainsi que le projet de sables minéralisés ;
- la branche Alliages comprenant les filiales de production et de commercialisation d'aciers spéciaux à hautes performances, de superalliages, de pièces pré usinées à partir de ces matériaux ou d'aluminium et de titane.

La partie « Holding et éliminations » comprend les services centraux du Groupe ainsi que les sociétés financières Metal Securities (gestion de trésorerie) et Metal Currencies (gestion des risques de change) et la société captive de réassurance Eras S.A. Les relations commerciales entre les Branches sont peu significatives et les principales relations concernent essentiellement la facturation de *management fees* et des opérations financières.

Les autres relations concernent la société de réassurance Eras S.A. et les sociétés financières Metal Securities et Metal Currencies, toutes les trois consolidées par intégration globale au niveau de la branche Holding (note 3) :

- Eras S.A. est une société captive de réassurance qui intervient en première ligne sur certains programmes de réassurance ;
- Metal Securities est une société financière chargée de collecter la trésorerie des filiales pour en optimiser les placements auprès d'organismes financiers extérieurs au Groupe ;
- Metal Currencies est une société financière chargée d'assurer la gestion des risques de change du Groupe.

1.5. Conversion des opérations et des états financiers libellés en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont converties aux taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les dettes et créances en monnaies étrangères sont valorisées aux taux de change de clôture au titre de la norme IAS 21 – Effets des variations des cours des monnaies étrangères. Les écarts de conversion issus de cette conversion sont comptabilisés dans le résultat net de la période (notes 1.24 et 1.25), à l'exception de ceux concernant les prêts et emprunts entre des sociétés du Groupe considérés comme partie intégrante de l'investissement net dans une filiale étrangère. Ces derniers sont comptabilisés directement en capitaux propres sur la rubrique « écarts de conversion » et rattachés à la filiale étrangère.

Les comptes des entités étrangères, dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, sont convertis pour les comptes de l'état de la situation financière sur la base des cours officiels de change de fin d'exercice, à l'exception des capitaux propres pour lesquels les cours historiques sont appliqués. Les postes de l'état du résultat global et de l'état des flux de trésorerie sont convertis aux cours moyens de la période. Les goodwill provenant d'une acquisition sont considérés comme des éléments de l'entité acquise et sont donc exprimés dans sa monnaie fonctionnelle ; ils sont donc convertis comme les autres éléments de l'état de la situation financière. Les écarts de conversion dus aux fluctuations des taux de change utilisés pour convertir les capitaux propres ainsi que le résultat global total sont affectés aux réserves. Les écarts de conversion sont portés en variation des capitaux propres et répartis entre la part du Groupe et les intérêts minoritaires. Lors de la sortie du périmètre de consolidation d'une filiale étrangère, le montant cumulé des écarts de conversion est comptabilisé dans le résultat net de la période au niveau de la rubrique « Autres produits et charges financiers » (note 28.2).

1.6. Goodwills

Le coût d'un regroupement d'entreprises constaté à l'occasion d'une prise de participation est affecté à la juste valeur des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables de la société acquise. La partie résiduelle non affectée est portée à l'actif de l'état de la situation financière sous la rubrique « goodwill ». Les goodwill ainsi constatés sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT) concernées. Les goodwill ne sont pas amortis conformément aux normes IFRS 3 (acquisitions antérieures au 1^{er} janvier 2010) et IFRS 3 révisée (acquisitions à compter du 1^{er} janvier 2010), mais font l'objet d'un examen pour détecter une éventuelle perte de valeur (note 1.10). Les goodwill font l'objet d'un test de perte de valeur au minimum une fois par an lors des clôtures annuelles. Ces pertes de valeurs ne sont pas réversibles.

Si la part d'intérêt dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables excède le coût d'un regroupement d'entreprises, l'identification et l'évaluation des éléments acquis sont ré-estimées et tout excédent subsistant (goodwill négatif nommé *badwill*) est comptabilisé directement en résultat net de la période au niveau de la rubrique « autres produits et charges opérationnels » (note 27).

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les acquisitions complémentaires de participation dans une société déjà contrôlée se traduisent par la comptabilisation en capitaux propres de la différence entre le prix d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires reçus.

Les goodwill liés aux entreprises associées sont comptabilisés en participations dans les entreprises associées (note 10).

1.7. Immobilisations incorporelles

1.7.1. Dépenses de géologie

Les dépenses de géologie, d'exploration ou de prospection et de recherches minières, engagées au préalable à l'exploitation sont immobilisées et comptabilisées en immobilisations incorporelles dans la rubrique « autres immobilisations incorporelles » conformément à la norme IFRS 6 (note 6). Les dépenses de géologie engagées quant à elles sur les sites miniers déjà en exploitation

sont comptabilisées au compte de résultat au niveau de la rubrique « frais de recherche et de développement » (note 1.24). Les droits acquittés pour la prospection ou l'exploration minière sont, conformément à la norme IFRS 6 – Prospection et évaluation de ressources minérales, immobilisés et comptabilisés en immobilisations incorporelles (note 6). Ils sont évalués au coût d'acquisition diminué de l'amortissement et des éventuelles pertes de valeur.

1.7.2. Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût d'acquisition et amorties linéairement ou en fonction des unités d'œuvre au niveau du résultat opérationnel courant (note 26.1).

Les montants immobilisés au titre du domaine minier concernent les apports partiels d'actifs ou les acquisitions de permis réalisés depuis 1974. L'amortissement du domaine minier est, selon les spécificités de l'exploitation, fonction de la production annuelle rapportée aux réserves estimées ou de la durée de concession (note 6).

Les logiciels informatiques sont amortis sur des durées variables n'excédant pas cinq ans.

Les immobilisations incorporelles sont affectées à des unités génératrices de trésorerie (UGT) (note 1.10). Lorsque la valeur nette comptable d'une immobilisation incorporelle est supérieure à sa valeur recouvrable, une perte de valeur est constatée (note 1.10).

1.8. Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement comprennent les dépenses des activités scientifiques et techniques nécessaires pour assurer le développement et la mise en œuvre de nouveaux procédés de fabrication ou l'amélioration de procédés existants.

Les frais de développement sont immobilisés dès lors qu'ils répondent aux critères restrictifs de la norme IAS 38 – Immobilisations incorporelles, à savoir si et seulement si :

- la faisabilité technique et industrielle du projet est prouvée ;
- il existe une intention de terminer le projet et d'utiliser les résultats issus du projet ;
- le projet est clairement identifié et les coûts attribués sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- la probabilité d'obtenir des avantages économiques futurs est démontrée ;
- les ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle sont disponibles.

Tous les autres frais de recherche qui ne répondent pas aux critères définis par la norme IAS 38 – Immobilisations incorporelles sont pris en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont constatés (notes 1.24 et 6).

1.9. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent dans l'état de la situation financière, à leur coût d'acquisition ou de fabrication (note 6). Les immobilisations corporelles sont amorties de façon linéaire sur les durées de vie ou d'utilité estimées en fonction de leurs composants au niveau du résultat opérationnel courant (note 1.24).

À titre d'indication :

- Constructions entre 10 et 50 ans
- Installations industrielles et minières entre 5 et 50 ans
- Autres immobilisations corporelles entre 2 et 10 ans

Les terrains ne sont pas amortis.

Les subventions d'équipement sont comptabilisées en déduction de la valeur brute des immobilisations concernées. Les pièces de rechange à caractère d'immobilisations sont immobilisées et amorties dès leur utilisation effective. Les outillages fabriqués spécifiquement pour certains clients sont immobilisés et amortis sur leur durée probable d'utilisation. Les grosses réparations sont considérées comme un composant de l'immobilisation. Les coûts d'emprunts qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'un actif sont incorporés au coût de l'actif lorsqu'ils sont significatifs.

Une provision est constituée lors du démarrage de l'exploitation pour la remise en état des sites miniers en contrepartie d'une composante de l'immobilisation corporelle amortie linéairement au cours de l'exploitation de la mine.

Les dépenses de décapage des sites miniers sont enregistrées en immobilisations corporelles et amorties en fonction des tonnages extraits (note 7).

Les contrats de location transférant au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété (location – financement) sont comptabilisés en immobilisations en contrepartie d'une dette financière (note 20). Ces immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité attendue sur la même base que les actifs détenus ou, lorsqu'elle est plus courte, sur la durée du contrat de location correspondant. De même, les autres contrats, essentiellement de sous-traitance incluant l'utilisation d'un actif spécifique et le droit d'utilisation de l'actif, sont requalifiés le cas échéant en contrats de location au regard de l'interprétation IFRIC 4 – Droits d'utilisations d'actifs : conditions permettant de déterminer si un accord détient une location et conformément à la norme IAS 17 – Contrats de location.

Tous les actifs corporels ont été alloués à des unités génératrices de trésorerie (UGT) (note 1.10). Lorsque la valeur nette comptable d'une immobilisation corporelle est supérieure à sa valeur recouvrable, une perte de valeur est constatée (note 1.10).

1.10. Dépréciation des actifs

Conformément à la norme IAS 36 – Dépréciations d'actifs, des tests de dépréciation sont réalisés, pour les goodwill et les actifs incorporels à durée de vie indéfinie, de façon systématique au moins une fois par an lors du processus de clôture annuelle ou dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Pour les immobilisations incorporelles et corporelles à durée de vie définie, des tests de dépréciation sont effectués lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur comptable des actifs à leur valeur recouvrable. Les pertes de valeurs sont constatées pour la différence entre la valeur recouvrable et la valeur nette comptable et sont comptabilisées dans le résultat net de la période dans la rubrique « Autres produits et charges opérationnels » (note 27). La valeur recouvrable est définie comme la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de cession

ÉTATS FINANCIERS

NOTE 1. COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2013

et de la valeur d'utilité. La juste valeur correspond à la valeur de revente qui est déterminée, le cas échéant, par référence à des transactions similaires récentes ou à des évaluations réalisées par des experts indépendants dans une perspective de cession.

Pour déterminer la valeur d'utilité, le Groupe utilise la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs générés par l'utilisation des actifs. Les données utilisées pour l'établissement des flux de trésorerie prévisionnels actualisés proviennent des budgets annuels et plans pluriannuels réalisés par le management des secteurs d'activité concernés. Ces plans résultent de projections à cinq ans auxquelles s'ajoute une valeur terminale correspondant à la capitalisation à l'infini des flux de trésorerie déterminée principalement à partir de la dernière année du plan. Le taux d'actualisation retenu pour déterminer la valeur d'utilité est le coût moyen pondéré du capital du Groupe qui est égal à 10,5 % pour les activités minières et 9,5 % pour les activités métallurgiques (contre respectivement 11,5 % et 10,0 % en 2012).

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau d'unités génératrices de trésorerie (UGT). Tous les actifs incorporels, y compris les goodwill et les actifs corporels ont été alloués à des unités génératrices de trésorerie (UGT). Les unités génératrices de trésorerie (UGT) sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des flux de trésorerie indépendants. Le groupe ERAMET a déterminé ses unités génératrices de trésorerie (UGT) au regard de ses différents sites de production des trois grandes activités : Nickel, Manganèse et Alliages (note 9 – Dépréciation d'actifs).

1.11. Autres actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers non courants regroupent les actifs financiers disponibles à la vente (notes 1.11.1 et 12) et les autres immobilisations financières (notes 1.11.2 et 11).

1.11.1. Actifs financiers disponibles à la vente

Ces actifs comprennent essentiellement les titres de participations non consolidées (note 12) et sont évalués à leur juste valeur. Les participations dans les sociétés non consolidées sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations pour pertes de valeur. Lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur significative ou durable de ces titres, la perte de valeur est comptabilisée dans le résultat net de la période au niveau de la rubrique « autres produits et charges financières » (note 28.2).

Les titres de participations non consolidées sont répartis en deux catégories :

- les sociétés contrôlées, non consolidées en raison de leur faible impact sur les comptes du Groupe ;
- les sociétés non contrôlées qui correspondent aux participations dans lesquelles le Groupe n'exerce ni contrôle ni influence notable.

La juste valeur est évaluée en fonction du cours coté, ou s'il n'est pas disponible, par la méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs, ou à défaut une autre méthode appropriée.

1.11.2. Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières (note 11) correspondent aux prêts ou aux comptes courants financiers accordés à des sociétés

non consolidées. Elles sont initialement enregistrées à leur juste valeur augmentée des frais d'acquisition et évaluées à chaque clôture à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE, définition note 1.14), sous déduction de dépréciations pour pertes de valeur éventuellement constituées en contrepartie du résultat de la période dans la rubrique « autres produits et charges financiers » (note 28.2).

1.12. Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et de passifs directement liés, est considéré comme détenu en vue de la vente lorsque sa valeur comptable sera recouvrée par l'intermédiaire d'une vente et non d'une utilisation continue et il doit être immédiatement disponible et sa vente hautement probable. Quand plusieurs actifs sont destinés à être cédés lors d'une transaction unique, on considère le groupe d'actifs dans son ensemble incluant les passifs s'y rattachant. Les actifs détenus en vue de la vente ainsi déterminée sont évalués au plus bas de la valeur comptable et de la juste valeur nette des coûts de cession. Les immobilisations incorporelles et corporelles classées comme détenues en vue de la vente ne sont plus amorties.

Une activité abandonnée est définie comme une activité significative du Groupe faisant l'objet d'une cession ou d'un classement en actif détenu en vue de la vente. Les actifs et les passifs rattachés à cette activité sont regroupés sur une rubrique spécifique dans les états financiers consolidés du Groupe.

À chaque clôture, la valeur des actifs détenus en vue de la vente est revue pour tenir compte des ajustements éventuels de leur juste valeur nette des coûts de cession.

1.13. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du C.U.M.P. (Coût Unitaire Moyen Pondéré) dans les activités industrielles de la branche Alliages et du P.E.P.S. (Premier Entré Premier Sorti) dans les activités industrielles et minières des branches Nickel et Manganèse.

Les stocks sont évalués au prix de revient incorporant les seuls coûts de production sans toutefois excéder la valeur de réalisation. Les coûts de sous-activité sont éliminés de la valorisation des stocks de fin d'exercice.

Les matières premières sont dépréciées lorsque la valeur nette de réalisation est inférieure au coût d'entrée en stock. Les matières consommables sont dépréciées en totalité lorsque les quantités sont en stock sur une durée plus longue que la consommation estimée. La dépréciation des pièces détachées non immobilisées est calculée en fonction de leur consommation dans l'année. Les stocks de pièces détachées excédant la consommation d'une année sont dépréciés en totalité. Pour les produits en cours, intermédiaires et finis en stock depuis plus d'un an, application de la méthode prospective avec utilisation du carnet de commande et validation commerciale des réalisations dans un délai d'un an ; les produits en « sur stock » sont dépréciés en totalité.

Les coûts fixes de production liés à une sous-activité constatée ou planifiée ne sont pas incorporés dans la valorisation des stocks, et constituent des charges opérationnelles courantes de la période au cours de laquelle elles sont encourues. La sous-activité est

déterminée lorsque le volume réel de production est inférieur à 10 % du volume normal de production (ou capacité normative).

1.14. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées pour leur comptabilisation initiale à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction puis évaluées à chaque clôture au coût amorti déterminé selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE). Le taux d'intérêt effectif correspond au taux qui actualise précisément les flux de trésorerie futurs estimés. Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont revalorisées au cours du dernier jour de l'exercice. Les écarts de change dégagés sont comptabilisés en résultat dans le compte « différences de change » au niveau du résultat opérationnel courant ou du coût de l'endettement net en fonction de la nature des créances et des dettes.

Une créance fait l'objet d'une dépréciation dès lors qu'il est plus que probable que son recouvrement ne sera pas effectué et qu'il est possible d'évaluer raisonnablement le montant de la dépréciation sur la base de l'historique des pertes sur créances, de l'antériorité et d'une estimation des risques. Cette dépréciation dont la contrepartie est constatée dans le résultat net de la période au niveau du « résultat opérationnel courant » (note 25) vient en diminution de la valeur nominale.

Les créances cédées dans le cadre de contrats de titrisation sont déconsolidées du bilan conformément à la norme IAS 39 – Instruments financiers lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie futurs et que la quasi-totalité des risques et avantages attachés à ces créances a été transféré au cessionnaire. Lorsque des risques sont conservés, et qu'ils ne remettent pas en cause la déconsolidation des créances, ils sont maintenus au bilan et comptabilisés en autres créances d'exploitation ainsi que les dépôts de garantie associés (note 14).

Les cessions avec recours contre le cédant en cas de défaut de paiement du débiteur ne permettent pas la déconsolidation des créances cédées et sont donc maintenues dans le bilan.

1.15. Autres actifs financiers courants

Ces actifs sont principalement composés de titres (note 15.1) qui ne répondent pas aux critères d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7. Ces titres sont évalués à leur juste valeur lors de leur première comptabilisation. La juste valeur correspond à la valeur boursière pour les titres cotés, et, pour les titres non cotés, à des estimations réalisées à partir de critères financiers spécifiques à la situation particulière de chaque titre (transactions similaires ou valeur actualisée des flux futurs de trésorerie). Les variations de juste valeur de ces actifs sont constatées en capitaux propres recyclables dans la rubrique « Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente ». Lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur significative ou durable de ces titres, la perte cumulée précédemment comptabilisée en capitaux propres est recyclée dans le résultat net de la période au niveau de la rubrique « autres produits et charges financières » (note 28.2).

1.16. Trésorerie et équivalent de trésorerie

La trésorerie comprend les fonds de caisse et les dépôts à vue à l'exclusion des découverts bancaires qui figurent dans les passifs

financiers. Les équivalents de trésorerie qui correspondent à des valeurs mobilières de placement sont constitués de placements détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie court terme et ils ne sont pas considérés comme détenus jusqu'à leur échéance.

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites dans l'état de la situation financière à leur juste valeur conformément à la norme IAS 39 – Instruments financiers. Pour qu'elles soient considérées comme un équivalent de trésorerie, elles doivent être facilement convertibles en trésorerie et soumises à un risque négligeable de changement de valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans le résultat net de la période dans la rubrique « Coût de l'endettement net » (note 28.1).

1.17. Engagements liés au personnel

Les régimes à cotisations définies

Pour les régimes à cotisations définies accordés, les cotisations de l'employeur sont constatées en charges de la période à laquelle elles sont rattachées.

Les régimes à prestations définies

Les sociétés du groupe ERAMET offrent à leurs employés différents avantages à long terme tels que des indemnités de fin de carrière ou tout autre avantage complémentaire postérieur à l'emploi (régime de retraite ou régime de couverture maladie). Les caractéristiques de ces dispositifs varient selon les lois et réglementations en vigueur dans chaque pays et/ou chaque filiale.

Dans certaines sociétés, ces engagements sont couverts pour tout ou partie par des contrats souscrits auprès de compagnies d'assurance ou de fonds de pension. Dans ce cas, les engagements et les actifs en couverture sont évalués de manière indépendante. Les régimes à prestations définies sont évalués selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. La provision comptabilisée au titre des régimes à prestations définies de retraite représente la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies diminuée de la juste valeur des actifs de régime.

Des écarts actuariels se créent lorsque les estimations diffèrent de la réalité (écarts d'expérience) ou lorsqu'il y a des modifications des hypothèses actuarielles (par exemple le taux d'actualisation).

Dans le cas d'avantages à long terme (du type médailles du travail), les écarts actuariels sont comptabilisés au compte de résultat à chaque clôture en résultat opérationnel courant. Dans le cas des avantages postérieurs à l'emploi, les écarts actuariels sont comptabilisés en contrepartie des capitaux propres, en autres éléments du résultat global.

Le coût des services est comptabilisé en résultat opérationnel courant. Les liquidations et les modifications de régime sont comptabilisées en autres produits et charges opérationnels (notes 1.24 et 27). La charge financière d'intérêt nette correspondant à l'actualisation des engagements diminuée du rendement attendu des actifs de couverture est comptabilisée en autres produits et charges financiers (note 1.25).

ÉTATS FINANCIERS

NOTE 1. COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2013

1.18. Impôts différés

Le montant des impôts effectivement dus à la clôture de l'exercice est corrigé des impôts différés, calculés selon la méthode du report variable sur les différences temporelles existant entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales ainsi que sur les retraitements pratiqués en consolidation. Les impôts différés actifs, y compris ceux se rapportant aux déficits reportables, déterminés par entité fiscale, sont constatés dès lors que la probabilité de leur réalisation est établie. Les impôts différés ne sont pas actualisés.

Pour apprécier la probabilité de réalisation de ces actifs, le Groupe se réfère aux éléments suivants :

- prévisions de résultats futurs ;
- pertes exceptionnelles non renouvelées à l'avenir ;
- historique des résultats fiscaux antérieurs ;
- stratégies fiscales.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont inscrits à l'actif ou au passif dans l'état de la situation financière (note 19). Les impôts différés sont considérés comme des éléments non courants et classés comme tels.

Dans l'état de la situation financière, les impôts différés actif et passif sont compensés par entité fiscale, c'est-à-dire par entité juridique ou groupe d'intégration fiscale (note 21).

Les passifs d'impôts différés relatifs aux participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises sont comptabilisés sauf si le Groupe est en mesure de contrôler l'échéance de reversement des différences temporelles rattachées. Les impôts de distribution non récupérables, sur les dividendes prévus dans un avenir prévisible, sont provisionnés.

1.19. Provisions

Elles sont constituées, dès lors que leur montant peut être estimé de manière fiable, pour faire face à l'ensemble des obligations résultant d'événements passés connues à la date de clôture de l'exercice et dont le règlement devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques nécessaire pour éteindre l'obligation.

Les provisions pour remise en état des sites miniers sont constatées lors de l'ouverture des sites miniers. Les coûts de remise en état sont actualisés sur la durée restant à courir jusqu'à la date prévue de fin d'exploitation de la mine et les effets de la désactualisation sont comptabilisés dans le résultat net de la période au niveau des autres produits et charges financières (note 28.2).

En ce qui concerne les sites industriels, dans la mesure où aucun arrêt d'activité n'est envisagé, aucune provision pour remise en état des sites n'est comptabilisée.

Les coûts des restructurations et des plans sociaux sont provisionnés lorsque ces mesures ont fait l'objet d'un plan détaillé et d'une annonce avant l'arrêté des comptes ou d'un début d'exécution.

1.20. Comptabilisation des instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés dans les états financiers conformément à la norme IAS 39 – Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation.

Les actifs financiers tels que définis dans la norme IFRS 7 – Instruments financiers sont décomptabilisés dès lors que le Groupe n'attend plus de flux de trésorerie futurs et que tous les risques et les avantages rattachés à ces actifs sont transférés.

Risques

Le Groupe a recours à des instruments financiers pour couvrir certains risques. Dans le cadre de la gestion du risque de change, le Groupe utilise des contrats de change à terme, des swaps de monnaies étrangères et, dans une moindre mesure, des options de change. Les contrats de change à terme sont comptabilisés comme des couvertures dans la mesure où le Groupe a défini et documenté la relation de couverture et démontré son efficacité. Le risque de taux est géré en utilisant des swaps de taux. Enfin, le Groupe utilise également des collars et des swaps dans le cadre de ses couvertures d'achats ou de ventes de matières premières (nickel, fioul, aluminium, électricité).

Évaluation et présentation

Les dérivés sont mesurés à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Par la suite, à chaque clôture, la juste valeur des dérivés est réévaluée. La juste valeur des contrats de change à terme est estimée à partir des conditions de marché. La juste valeur des dérivés de taux représente ce que le Groupe recevrait (ou paierait) pour transférer à la date de clôture les contrats en cours. La juste valeur des dérivés de matières premières est estimée à partir des conditions de marché. Les dérivés sont présentés dans l'état de la situation financière en actif ou passif (note 24).

Comptabilisation des opérations de couverture

Les résultats dégagés sur les instruments de couverture sont comptabilisés de manière symétrique aux résultats dégagés sur les éléments couverts. Toutefois, les effets latents résultant de couvertures économiques mais non qualifiées par les normes de couverture sont inscrits en résultat net de la période.

Le Groupe identifie l'élément de couverture et l'élément couvert dès la mise en place de la couverture et documente formellement cette relation de couverture en identifiant la stratégie de couverture, le risque couvert et la méthode d'évaluation de l'efficacité de la couverture :

- Couverture à la juste valeur : l'élément couvert est réévalué au titre du risque couvert et l'instrument de couverture est évalué et comptabilisé pour sa juste valeur. Les variations de ces deux éléments sont enregistrées simultanément en résultat opérationnel.
- Couverture de flux futurs de trésorerie : l'élément couvert ne fait l'objet d'aucune revalorisation et seul l'instrument de couverture est réévalué à sa juste valeur. En contrepartie de cette réévaluation, la part efficace de variation de juste valeur attribuable au risque couvert est comptabilisée nette

d'impôt dans les capitaux propres. Les montants accumulés en capitaux propres sont recyclés dans le résultat net de la période lorsque l'élément couvert impacte ce dernier. La part inefficace est maintenue dans le résultat de la période.

- Couverture d'investissement net dans des filiales étrangères : les instruments dérivés visant à couvrir l'investissement net en devises dans des filiales étrangères sont qualifiés de couverture d'investissement net en devise. Le résultat réalisé sur ces couvertures, ainsi que les variations de juste valeur (en dehors de la valeur temps) sont enregistrés en écarts de conversion dans les capitaux propres, et recyclés en résultat lors de la cession de la filiale.
- Comptabilisation des dérivés non qualifiés par la norme de couverture : la Société utilise ces dérivés exclusivement pour couvrir les flux futurs de trésorerie et les variations de juste valeur sont portées immédiatement en résultat financier.

Mesure de la juste valeur

Le Groupe évalue les instruments financiers à la juste valeur à chaque clôture. Les justes valeurs des instruments financiers évalués au coût amorti sont présentés en note 24.1 – Instruments financiers inscrits dans l'état de la situation financière.

La juste valeur correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. L'évaluation d'une juste valeur suppose que la transaction pour la vente de l'actif ou le transfert du passif a lieu :

- soit sur le marché principal pour l'actif ou le passif ;
- soit, en l'absence de marché principal, sur le marché le plus avantageux pour l'actif ou le passif.

Le Groupe utilise les hypothèses que des intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, considérant que les participants du marché agissent dans leur meilleur intérêt économique.

L'évaluation de la juste valeur d'un actif non financier tient compte de la capacité d'un participant de marché de générer des avantages économiques en faisant une utilisation optimale de l'actif ou en le vendant à un autre participant de marché qui en ferait une utilisation optimale.

Le Groupe utilise des techniques d'évaluation qui sont appropriées aux circonstances et pour lesquelles il existe des données d'entrée suffisantes pour évaluer la juste valeur, maximisant l'utilisation de données d'entrée observables qui sont pertinentes et minimisant l'utilisation de données d'entrée non observables.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées selon une hiérarchie en trois niveaux :

- Niveau 1 : Prix coté (non ajusté) sur un marché actif pour des actifs et passifs identiques ;
- Niveau 2 : Prix coté sur un marché actif pour un instrument similaire ou autre technique d'évaluation basée sur des paramètres observables ;
- Niveau 3 : Technique d'évaluation incorporant des paramètres non observables.

Le Groupe indique la politique qu'il suit pour déterminer à quel moment un transfert d'un niveau à l'autre de la hiérarchie des justes valeurs est réputé s'être produit.

1.21. Concession

La comptabilisation de la concession du chemin de fer « Transgabonais » a été effectuée selon le schéma ci-après : les biens propres qui sont la propriété du concessionnaire sont comptabilisés à l'actif du bilan et amortis selon la durée d'utilité ou sur la durée résiduelle de la concession si la durée est inférieure. Les biens de retour correspondant aux actifs apportés à la concession par l'État et qui devront être restitués à l'identique à l'expiration du contrat ne sont pas reconnus au bilan. Les actifs acquis par le concessionnaire après la signature du contrat de concession et qui devront être remis à l'État à la fin de la concession sont comptabilisés en tant qu'immobilisations et amorties sur la durée de la concession. Une provision est constituée pour faire face au risque de non renouvellement de la concession en fonction des hypothèses d'investissements.

1.22. Revenus

Les revenus sont principalement constitués par les éléments suivants :

- Le chiffre d'affaires composé des ventes de marchandises, des ventes de biens et des prestations de services produits dans le cadre des activités principales du Groupe. C'est un élément du « résultat opérationnel courant » (note 25).
- Les autres produits comprenant les autres revenus rattachés au « résultat opérationnel courant » (note 25) tels que les écarts de change sur le chiffre d'affaires, les revenus locatifs et les indemnités d'assurance reçues.
- Les produits d'intérêts comptabilisés dans le résultat net de la période dans la rubrique « Coût de l'endettement net » (note 28.1).
- Les dividendes figurant dans le résultat net de la période dans la rubrique « autres produits et charges financiers » (note 28.2).

Les critères de comptabilisation des revenus diffèrent selon leur nature :

- Chiffre d'affaires et autres produits : un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens. Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Dans le cas où l'existence de différé de paiement a un effet significatif sur la détermination de la juste valeur, il en est tenu compte en actualisant les paiements futurs.
- Intérêts : les produits sont comptabilisés à hauteur des intérêts courus.
- Dividendes : les produits de participations sont comptabilisés dès lors que le Groupe en tant qu'actionnaire est en droit d'en percevoir le paiement.

1.23. Paiement fondé sur des actions

Différents plans d'options d'achats et de souscriptions d'actions (stock-options), ainsi que des plans d'attribution d'actions gratuites, tous dénoués en actions, ont été mis en place par le Groupe. La juste valeur des services reçus en contrepartie de l'attribution de ces options est évaluée, de manière définitive, par référence à la juste valeur desdites options à la date de leur attribution, et au nombre d'options pour lesquelles les conditions

ÉTATS FINANCIERS

NOTE 1. COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2013

d'acquisition des droits seront satisfaites à la fin de la période d'acquisition des droits. Pour procéder à cette évaluation, le Groupe utilise un modèle mathématique de valorisation de type Black & Scholes ou Monte-Carlo.

Pendant la période d'acquisition des droits, la juste valeur totale ainsi déterminée est étalée de manière linéaire sur toute la période d'acquisition des droits du plan en question, le nombre d'options pour lesquelles les conditions d'acquisition des droits seront satisfaisantes à l'issue de la période d'acquisition des droits étant revu à chaque date de clôture. Cette juste valeur est constatée en charges de personnel par la contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Lors de l'exercice des options, le prix d'exercice reçu par le Groupe est constaté en trésorerie par la contrepartie des capitaux propres.

1.24. Résultat opérationnel courant et autres produits et charges opérationnels

Conformément à la norme IAS 1 (paragraphe 88 et 89), ERAMET présente son état du résultat global selon une approche mixte « fonction/nature » afin de suivre le reporting de gestion interne du groupe. ERAMET utilise notamment l'excédent brut d'exploitation avant amortissements et provisions (EBITDA) et le résultat opérationnel courant comme indicateurs de performance. L'EBITDA inclut la marge brute (différence entre le chiffre d'affaires et le coût des produits vendus), les frais administratifs et commerciaux et les frais de recherche et développement hors amortissements et provisions présentés séparément. Le résultat opérationnel courant regroupe l'EBITDA, les amortissements et les provisions ; il comprend notamment les coûts des engagements liés au personnel, les dépenses d'intéressement et de participation des salariés, les écarts de conversion entre les cours de comptabilisation et les cours de clôture de l'activité opérationnelle (créances clients et dettes fournisseurs).

Le CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi) est présenté en diminution des charges de personnel pour un montant de 4 millions d'euros sur l'exercice 2013.

Les autres produits et charges opérationnels comprennent des produits et charges en nombre très limité, inhabituels, anormaux ou peu fréquents et de montants particulièrement significatifs que le Groupe présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. Ils comprennent notamment :

- les frais de restructuration ;
- les coûts encourus sur des projets en développement dont la rentabilité n'est pas encore démontrée ;
- les liquidations et les modifications de régime à prestations définies ;
- les plus ou moins-values de cessions d'actifs ;
- les pertes de valeur sur les goodwill et sur les immobilisations incorporelles et corporelles.

1.25. Résultat financier

Le résultat financier est composé des éléments suivants :

- du coût de l'endettement net (éléments du compte de résultat rattaché aux éléments du bilan composant l'endettement

financier net, à savoir les dettes financières et la trésorerie et les équivalents de trésorerie) ;

- des autres produits et charges financiers (dividendes, provisions sur titres, charges de désactualisation, charge d'intérêt nette sur les avantages au personnel, perte ou gain sur éléments non qualifiés de couverture selon la norme IAS 39).

1.26. Résultat par action

Le résultat de base par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Ce nombre moyen d'actions en circulation est calculé hors actions d'autodétention.

Le résultat dilué par action est obtenu en corrigeant le résultat net part du Groupe et le nombre d'actions, des effets de dilution potentiels essentiellement représentés par des plans de souscription et d'achats d'actions accordés au personnel (stock-options).

1.27. Risques

Risques liés à l'environnement

Lorsqu'une disposition légale ou contractuelle rend obligatoire le réaménagement des domaines miniers, une provision pour remise en état est constituée en contrepartie d'un actif de démantèlement, évaluée par site à partir d'estimations des coûts de ces travaux et étalée sur la durée d'exploitation du domaine minier (notes 1.9, 1.19, 6 et 19.5).

Tout autre risque environnemental existant est provisionné en fonction des coûts futurs estimés sans toutefois tenir compte des indemnités d'assurance à percevoir (note 19.5).

Risques de marché

Pour gérer ses risques de taux d'intérêt et de change, le Groupe utilise différents instruments financiers. La politique du Groupe est de réduire son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt et de change et non de spéculer. Les positions sont négociées soit sur des marchés organisés, soit sur des marchés de gré à gré avec des contreparties bancaires de premier rang.

Les résultats dégagés sur les instruments de couverture sont comptabilisés de manière symétrique aux résultats dégagés sur les éléments couverts. Toutefois, les effets latents résultant de couvertures économiques mais non qualifiées par les normes de couverture sont inscrits en résultat net de la période.

Toutes les transactions en cours à la date de clôture sont enregistrées dans l'état de la situation financière sans aucune compensation (note 24).

Risques de change

Lorsque l'exposition née des financements contractés par les sociétés du Groupe dans des monnaies étrangères autres que leurs monnaies fonctionnelles n'est pas compensée par des recettes dans ces monnaies étrangères, le Groupe peut être amené à contracter des instruments de couverture (note 22). En outre, le Groupe utilise des instruments financiers afin de limiter son exposition au risque de change sur ses ventes et certains coûts libellés en dollar.

Risques de taux

En fonction des conditions de marché, ainsi que des prévisions d'évolution de l'endettement financier net, la Direction financière contrôle la répartition entre taux fixe et taux variable de la dette ainsi que des placements de trésorerie. Les instruments financiers utilisés sont des swaps de taux d'intérêt, caps ou floors (note 24).

Risques de matières

Le Groupe détient des instruments dérivés dans le but de réduire son exposition. Pour ce faire, ERAMET utilise essentiellement des ventes à terme, des tunnels symétriques et des achats d'options (note 24).

Risques de contrepartie

Le Groupe peut être exposé au risque crédit en cas de défaillance d'une contrepartie. Pour limiter ce risque le Groupe a recours à la collecte et la consultation d'informations en amont des opérations financières (agences de notations, états financiers publiés...). Aucune disposition systématique n'est donc mise en place afin de couvrir ce risque de contrepartie (note 24).

Risque de liquidité

Le Groupe est soumis au remboursement de ses emprunts financiers et au paiement de ses autres passifs. Pour couvrir ses risques de liquidité, ERAMET dispose de moyens de financements complémentaires composés de lignes de crédit et de billets de trésorerie (note 24).

Note 2. Informations sectorielles

2.1. Par secteur d'activité

<i>(en millions d'euros)</i>	Nickel	Manganèse	Alliages	Holding et éliminations	Total
Exercice 2013					
Chiffre d'affaires externe	700	1 558	901	3	3 162
Chiffre d'affaires intrasecteur	4	4	3	(11)	-
Chiffre d'affaires	704	1 562	904	(8)	3 162
Marge brute d'autofinancement	(150)	257	20	(53)	74
EBITDA	(130)	350	49	(38)	231
Résultat opérationnel courant	(222)	218	4	(45)	(45)
Charges/produits sans incidence sur la trésorerie	327	170	74	10	581
• dont amortissements	89	122	50	4	265
• dont provisions	13	1	(2)	5	17
• dont pertes de valeur	337	53	33	-	423
Investissements industriels (incorporels et corporels)	172	346	64	5	587
TOTAL BILAN ACTIF (COURANT ET NON COURANT)	1 694	2 671	1 158	437	5 960
TOTAL BILAN PASSIF (COURANT ET NON COURANT HORS CAPITAUX PROPRES)	1 068	1 249	834	(201)	2 950
Exercice 2012					
Chiffre d'affaires externe	893	1 557	994	3	3 447
Chiffre d'affaires intrasecteur	5	3	3	(11)	-
Chiffre d'affaires	898	1 560	997	(8)	3 447
Marge brute d'autofinancement	45	246	11	(44)	258
EBITDA	53	357	40	(43)	407
Résultat opérationnel courant	(38)	240	(5)	(44)	153
Charges/produits sans incidence sur la trésorerie	79	106	37	(7)	215
• dont amortissements	88	111	47	1	247
• dont provisions	14	8	(2)	(12)	8
• dont pertes de valeur	1	8	-	-	9
Investissements industriels (incorporels et corporels)	146	399	84	12	641
TOTAL BILAN ACTIF (COURANT ET NON COURANT)	2 385	2 904	1 182	(162)	6 309
TOTAL BILAN PASSIF (COURANT ET NON COURANT HORS CAPITAUX PROPRES)	996	1 294	808	(598)	2 500

2.2. Par zone géographique

<i>(en millions d'euros)</i>	France	Europe	Amérique du Nord	Asie	Océanie	Afrique	Amérique du Sud	Total
Chiffre d'affaires (destination des ventes)								
Exercice 2013	414	1 004	642	949	27	76	50	3 162
Exercice 2012	455	1 143	686	992	29	84	58	3 447
Investissements industriels (incorporels et corporels)								
Exercice 2013	82	35	20	86	77	286	1	587
Exercice 2012	104	36	48	118	69	265	1	641
TOTAL BILAN ACTIF (COURANT ET NON COURANT)								
Exercice 2013	2 399	722	273	577	887	1 100	2	5 960
Exercice 2012	2 502	778	363	869	904	892	1	6 309

Note 3. Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2013, le périmètre de consolidation inclut 66 sociétés (au 31 décembre 2012 : 68), 59 sociétés intégrées globalement, cinq sociétés intégrées proportionnellement et deux sociétés mises en équivalence (au 31 décembre 2012 : 61 sociétés intégrées globalement, cinq sociétés intégrées proportionnellement et deux sociétés mise en équivalence).

Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2013

Société	Pays	Méthode de consolidation	Pourcentages (%)	
			contrôle	intérêts
ERAMET	France	Consolidante	-	-
Nickel				
Le Nickel-SLN	Nouvelle-Calédonie	Intégration globale	56	56
Cominc	Nouvelle-Calédonie	Intégration globale	100	56
Poum	Nouvelle-Calédonie	Intégration globale	100	56
Weda Bay Minerals Inc.	Canada	Intégration globale	100	100
Weda Bay Mineral Singapore Pte Ltd	Singapour	Intégration globale	100	100
Strand Minerals Pte Ltd	Singapour	Intégration globale	66,6	66,6
Pt Weda Nickel Ltd	Indonésie	Intégration globale	90	59,94
ERAMET Holding Nickel	France	Intégration globale	100	100
Eurotungstène Poudres	France	Intégration globale	100	100
Unimin AG	Suisse	Intégration globale	100	100
Manganèse				
ERAMET Holding Manganèse	France	Intégration globale	100	100
ERAMET Comilog Manganèse	France	Intégration globale	100	81,86
ERAMET Marietta Inc.	États-Unis	Intégration globale	100	100
ERAMET Norway A/S	Norvège	Intégration globale	100	100
Valdi	France	Intégration globale	100	100
Eralloys Holding A/S	Norvège	Intégration globale	100	100
DNN Industrier A/S	Norvège	Intégration globale	100	100
Tinfos A/S	Norvège	Mise en équivalence	33,35	33,35
Comilog S.A.	Gabon	Intégration globale	63,71	63,71
Setrag S.A.	Gabon	Intégration globale	99,97	63,70

ÉTATS FINANCIERS

NOTE 3. COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2013

Société	Pays	Méthode de consolidation	Pourcentages (%)	
			contrôle	intérêts
Somivab	Gabon	Intégration globale	82,98	52,86
Comilog Holding	France	Intégration globale	100	63,71
Comilog International	France	Intégration globale	100	63,71
Comilog Lausanne	Suisse	Intégration globale	100	63,71
Port Minéralier d'Owendo S.A.	Gabon	Intégration globale	97,24	61,95
Erachem Comilog S.A.	Belgique	Intégration globale	100	63,71
Comilog US	États-Unis	Intégration globale	100	63,71
Gulf Chemical & Metallurgical Corp.	États-Unis	Intégration globale	100	63,71
Bear Metallurgical Corp.	États-Unis	Intégration globale	100	63,71
Gulf Chemical & Metallurgical Corp. Canada	Canada	Intégration globale	100	63,71
Erachem Comilog Inc.	États-Unis	Intégration globale	100	63,71
Comilog France	France	Intégration globale	100	63,71
Comilog Dunkerque	France	Intégration globale	100	63,71
Miner Holding BV	Pays Bas	Intégration globale	100	63,71
Erachem Mexico S.A.	Mexique	Intégration globale	100	63,71
TiZir Ltd	Royaume-Uni	Intégration proportionnelle	50	50
TiZir Titanium & Iron A/S	Norvège	Intégration proportionnelle	50	50
TiZir Mauritius Ltd	Ile Maurice	Intégration proportionnelle	50	50
Grande Côte Opérations S.A.	Sénégal	Intégration proportionnelle	50	45
Comilog Asia Ltd	Hong Kong	Intégration globale	100	92,74
Comilog Asia Ferro Alloys Ltd	Hong Kong	Intégration globale	100	92,74
Guangxi Comilog Ferro Alloys Ltd	Chine	Intégration globale	70	64,92
Guilin Comilog Ferro Alloys Ltd	Chine	Intégration globale	100	92,74
Guangxi ERAMET Comilog Chemicals Ltd	Chine	Intégration globale	100	92,74
Comilog Far East Development Ltd	Hong Kong	Intégration globale	100	92,74
ERAMET Comilog Shangai Trading Co. Ltd	Chine	Intégration globale	100	92,74
ERAMET Comilog Shangai Consultancy Services Co. Ltd	Chine	Intégration globale	100	92,74
Alliages				
Erasteel	France	Intégration globale	100	100
Erasteel Champagnole	France	Intégration globale	100	100
Erasteel Kloster AB	Suède	Intégration globale	100	100
Erasteel Stubs Ltd	Royaume-Uni	Intégration globale	100	100
Erasteel Inc.	États-Unis	Intégration globale	100	100
Erasteel Trading Ltd	Chine	Intégration globale	100	100
HeYe Erasteel Innovative Materials Co Ltd	Chine	Mise en équivalence	49	49
ERAMET Holding Alliages	France	Intégration globale	100	100
ERAMET Alliages	France	Intégration globale	100	100
Aubert & Duval	France	Intégration globale	100	100
Interforge	France	Intégration globale	94	94
UKAD	France	Intégration proportionnelle	50	50
Holding et divers				
Eras S.A.	Luxembourg	Intégration globale	100	100
Metal Securities	France	Intégration globale	100	100
Metal Currencies	France	Intégration globale	100	100
Eramine	France	Intégration globale	100	100
Bolera Minera S.A.	Argentine	Intégration globale	82,43	82,43
Eramine Sud America S.A.	Argentine	Intégration globale	100	100

Toutes les sociétés du périmètre de consolidation établissent des états financiers clos au 31 décembre.

Note 4. États financiers 2012 retraités

Les états financiers de l'exercice 2012 ont été retraités des effets de l'entrée en application rétrospective de la norme IAS 19 révisée – Avantages du personnel au 1^{er} janvier 2013.

Les principales incidences de la révision de la norme sont les suivantes :

- suppression de la méthode dite du « corridor », permettant un étalement des écarts actuariels, et reconnaissance désormais immédiate de ces derniers dans les autres éléments du résultat global ;
- détermination des rendements des actifs de régimes comptabilisés en résultat sur la base des taux d'actualisation et non plus des taux de rendement attendus ;
- reconnaissance immédiate et non plus étalées des coûts des services passés non acquis.

Par ailleurs, à des fins d'homogénéité, notamment avec le traitement des charges de désactualisation des provisions pour remise en état des sites, le groupe ERAMET comptabilise la charge comptable liée aux intérêts nets en résultat financier (autres produits et charges financiers) et non plus en résultat

opérationnel courant (ROC) comme auparavant ; il en a résulté un reclassement d'une charge de 7 millions d'euros pour l'exercice 2012. En application de l'ancienne norme IAS 19, cette charge serait égale à 4 millions d'euros.

Les écarts actuariels et les coûts des services passés non provisionnés au 31 décembre 2011 ont été comptabilisés au 1^{er} janvier 2012 pour leur montant net d'impôt en réserves consolidées. Les impacts sur les états financiers consolidés sont les suivants :

- augmentation des engagements liés au personnel pour 65 millions d'euros ;
- diminution des actifs de régimes pour 2 millions d'euros ;
- diminution des impôts différés net au passif de 23 millions d'euros (2 millions d'euros à l'actif et 21 millions d'euros au passif) ;
- diminution des capitaux propres de 44 millions d'euros (dont 2 millions d'euros pour la part des participations ne donnant pas le contrôle et 42 millions d'euros pour la part des propriétaires de la société mère).

ÉTATS FINANCIERS

NOTE 4. COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2013

4.1. État du résultat global

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2012 publié	Ajustements IAS 19 révisée	Exercice 2012 retraité
Chiffre d'affaires	3 447	-	3 447
Autres produits	34	-	34
Coût des produits vendus	(2 823)	-	(2 823)
Frais administratifs et commerciaux	(200)	-	(200)
Frais de recherche et développement	(51)	-	(51)
EBITDA	407	-	407
Amortissements et dépréciations sur actif immobilisé	(245)	-	(245)
Charges de dépréciation et provisions	(18)	9	(9)
Résultat opérationnel courant	144	9	153
Autres produits et charges opérationnels	(74)	-	(74)
Résultat opérationnel	70	9	79
Coût de l'endettement net	8	-	8
Autres produits et charges financiers	(8)	(7)	(15)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	-	-	-
Impôts sur les résultats	(28)	(1)	(29)
Résultat net de la période	42	1	43
• part des participations ne donnant pas le contrôle	34	-	34
• part des propriétaires de la société mère	8	1	9
Résultat de base par action <i>(en euros)</i>	0,31		0,34
Résultat dilué par action <i>(en euros)</i>	0,31		0,34
Résultat net de la période	42	1	43
Écarts de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère	2	-	2
Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers de couverture	37	-	37
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	6	-	6
Impôts sur les résultats	(12)	-	(12)
Éléments recyclables au compte de résultat	33	-	33
Gains et pertes actuarielles sur les avantages du personnel	-	(4)	(4)
Impôts sur les résultats	-	5	5
Éléments non recyclables au compte de résultat	-	1	1
Autres éléments du résultat global	33	1	34
• part des participations ne donnant pas le contrôle	(4)	(1)	(5)
• part des propriétaires de la société mère	37	2	39
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL	75	2	77
• part des participations ne donnant pas le contrôle	30	(1)	29
• part des propriétaires de la société mère	45	3	48

4.2. État de la situation financière

Actif

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012 publié	Ajustements IAS 19 révisée	31/12/2012 retraité
Goodwills	173	-	173
Immobilisations incorporelles	717	-	717
Immobilisations corporelles	2 454	-	2 454
Participations dans les entreprises associées	33	-	33
Autres actifs financiers	100	(12)	88
Impôts différés	29	2	31
Autres actifs non courants	7	-	7
Actifs non courants	3 513	(10)	3 503
Stocks	1 038	-	1 038
Clients et autres actifs courants	690	-	690
Créances d'impôt exigible	38	-	38
Instruments financiers dérivés	51	-	51
Autres actifs financiers courants	368	-	368
Trésorerie et équivalents de trésorerie	621	-	621
Actifs courants	2 806	-	2 806
TOTAL ACTIF	6 319	(10)	6 309

Passif

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012 publié	Ajustements IAS 19 révisée	31/12/2012 retraité
Capital	81	-	81
Primes	373	-	373
Réserve de réévaluation des actifs disponibles à la vente	5	-	5
Réserve de réévaluation des instruments de couverture	4	-	4
Gains et pertes actuarielles sur les avantages du personnel	-	(40)	(40)
Écarts de conversion	32	-	32
Autres réserves	2 538	1	2 539
Part des propriétaires de la société mère	3 033	(39)	2 994
Part des participations ne donnant pas le contrôle	818	(3)	815
Capitaux propres	3 851	(42)	3 809
Engagements liés au personnel	131	57	188
Provisions	428	-	428
Impôts différés	380	(25)	355
Emprunts – part à plus d'un an	311	-	311
Autres passifs non courants	28	-	28
Passifs non courants	1 278	32	1 310
Provisions – part à moins d'un an	30	-	30
Emprunts – part à moins d'un an	230	-	230
Fournisseurs et autres passifs courants	805	-	805
Dettes d'impôt exigible	72	-	72
Instruments financiers dérivés	53	-	53
Passifs courants	1 190	-	1 190
TOTAL PASSIF	6 319	(10)	6 309

ÉTATS FINANCIERS

NOTE 5. COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2013

4.3. État des flux de trésorerie

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012 publié	Ajustements IAS 19 révisée	31/12/2012 retraité
Activités opérationnelles			
Résultat net	42	1	43
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
• Amortissements et provisions	266	(2)	264
• Instruments financiers	(11)	-	(11)
• Impôts différés	(41)	1	(40)
• Résultat sur cessions d'éléments d'actif	2	-	2
• Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	-	-	-
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	258	-	258

Les autres composantes de l'état des flux de trésorerie sont inchangées.

Les notes annexes présentées ci-après comprennent les retraitements afférents à la norme IAS 19 révisée.

Note 5. Goodwills

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
ERAMET Norway AVS	153	155
Valdi	-	8
Eurotungstène Poudres	6	6
Aubert & Duval	3	3
Autres sociétés	1	1
TOTAL	163	173
<i>Dont dépréciations pour pertes de valeur</i>	<i>(39)</i>	<i>(31)</i>

Dans le cadre du test de perte de valeur réalisé, au 31 décembre 2013, sur l'unité génératrice de trésorerie (UGT) « Valdi » au sein de la branche Manganèse (voir Note 9 – Dépréciation d'actifs), le goodwill de la société Valdi a été déprécié pour sa valeur résiduelle totale, soit 8 millions d'euros, sur l'exercice 2013.

Note 6. Immobilisations incorporelles

6.1. Par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeurs brutes	Amortissements	Dépréciations pour pertes de valeur	Valeurs nettes 31/12/2013	Valeurs nettes 31/12/2012
Domaine minier	361	(71)	-	290	303
Dépenses de géologie, de prospection et d'études	415	(20)	(310)	85	327
Logiciels informatiques	73	(54)	-	19	11
Autres immobilisations incorporelles	80	(49)	(1)	30	33
Encours, avances et acomptes	32	(1)	-	31	43
TOTAL	961	(195)	(311)	455	717

6.2. Variation de l'exercice

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2013	Exercice 2012
À l'ouverture	717	612
Regroupements d'entreprises	-	44
Autres mouvements de périmètre	-	-
Investissements de la période	117	96
Cessions de la période	(3)	(3)
Amortissements de la période	(20)	(17)
Dépréciations de la période	(323)	-
Écarts de conversion et autres mouvements	(33)	(15)
À LA CLÔTURE	455	717
• Valeurs brutes	961	897
• Amortissements	(195)	(180)
• Dépréciations pour pertes de valeur	(311)	-

Le domaine minier concerne le Gabon (branche Manganèse), la Nouvelle-Calédonie et l'Indonésie (branche Nickel) pour respectivement 30, 13 et 206 millions d'euros (32, 13 et 215 millions d'euros au 31 décembre 2012) et le Sénégal (branche Manganèse) pour 41 millions d'euros (43 millions d'euros au 31 décembre 2012) depuis l'allocation du prix d'acquisition réalisée en 2012 après la création de la joint-venture TiZir Ltd en octobre 2011.

Les dépenses de géologie, de prospection et d'études comprennent les dépenses immobilisées (dépenses de géologie, d'exploration, de prospection et d'études techniques et économiques) au titre du projet Weda Bay pour 57 millions d'euros (300 millions d'euros au 31 décembre 2012) après constatation d'une dépréciation de 322 millions d'euros sur l'exercice (voir Note 9 – Dépréciation d'actifs) et au titre du projet TiZir au Sénégal pour 19 millions d'euros (20 millions d'euros au 31 décembre 2012) (note 8 – Projets miniers).

Les investissements incluent les dépenses engagées sur les projets miniers (dépenses de géologie, d'exploration, de prospection et d'études techniques et économiques imputées en autres immobilisations incorporelles).

Les investissements de la période (117 millions d'euros, contre 96 millions d'euros au 31 décembre 2012) sont constitués essentiellement des dépenses en Indonésie (Projet Weda Bay) pour 82 millions d'euros (63 millions d'euros en 2012).

Les regroupements d'entreprises de l'exercice 2012 comprennent le goodwill de 38 millions d'euros déterminé lors de l'opération en 2011 qui a été affecté au niveau du domaine minier après l'exercice en 2012 de l'allocation du prix d'acquisition.

6.3. Frais de recherche et de développement – dépenses de l'exercice

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Dépenses de recherche et de développement non immobilisées	47	51
dont dépenses de géologie :		
• nickel	11	12
• manganèse	-	-
Pourcentage du chiffre d'affaires	1,5 %	1,5 %

Les dépenses courantes réalisées sur des sites miniers déjà ouverts ou en cours d'exploitation (branches Nickel et Manganèse) ne sont pas immobilisées et constituent des charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Note 7. Immobilisations corporelles

7.1. Par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeurs brutes	Amortissements	Dépréciations pour pertes de valeur	Valeurs nettes 31/12/2013	Valeurs nettes 31/12/2012
Terrains et constructions	972	(515)	(9)	448	395
Installations industrielles et minières ⁽¹⁾	3 152	(1 888)	(133)	1 131	1 230
Autres immobilisations corporelles	734	(444)	-	290	259
Encours, avances et acomptes	670	(3)	-	667	570
TOTAL	5 528	(2 850)	(142)	2 536	2 454
<i>(1) dont :</i>					
• Actifs financés par crédit-bail	129	(48)	-	81	60
• Actifs de démantèlement – remise en état des sites (note 19.4)				106	118

7.2. Variation de l'exercice

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2013	Exercice 2012
À l'ouverture	2 454	2 119
Regroupements d'entreprises	-	(10)
Autres mouvements de périmètre	-	-
Investissements de la période	452	545
Cessions de la période	(19)	(6)
Amortissements de la période	(242)	(236)
Dépréciations de la période	(77)	(1)
Écarts de conversion et autres mouvements	(32)	43
À LA CLÔTURE	2 536	2 454
• Valeurs brutes	5 528	5 295
• Amortissements	(2 850)	(2 716)
• Dépréciations pour pertes de valeur	(142)	(125)

En 2012, les regroupements d'entreprises concernent l'intégration de la société gabonaise Somivab (branche Manganèse) et la cession de la société chinoise Erasteel Innovative Materials Ltd (branche Alliages).

7.3. Détail des principaux investissements stratégiques

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2013	Exercice 2012
Projet TiZir au Sénégal – Grande Côte Opérations S.A.	121	108
Usines CMM – Comilog S.A.	80	80
Usine New Guilin – Guilin Comilog Ferro Alloys Ltd	12	16
Extension production manganèse – Comilog S.A.	5	19
TOTAL	218	223

Les principaux investissements sont financés par utilisation de la trésorerie et endettement financier. Les montants des loyers futurs de crédit-bail sont indiqués au niveau de la note 22 – Emprunts.

Note 8. Projets miniers

8.1. Projet Weda Bay en Indonésie

Le 2 mai 2006, ERAMET a réalisé l'acquisition de Weda Bay Minerals Inc. cotée à la bourse de Toronto, dont la filiale Pt Weda By Nickel détient un gisement de nickel de classe mondial situé sur l'île d'Halmahera en Indonésie dans le cadre d'une concession (« *Contract of Work* »). Depuis cette acquisition, ERAMET a engagé les études en vue de d'exploiter ce gisement. Ces études portent sur la construction d'une mine et d'une usine employant le procédé hydrométallurgique développé par ERAMET dans son centre de recherche.

Au cours de l'exercice 2013, les études se sont poursuivies pour valider certains points techniques intéressant notamment le procédé hydrométallurgique et l'utilisation des réserves.

La valeur nette des actifs de Weda Bay se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Domaine minier	206	215
Dépenses de géologie, prospection et frais d'études	367	300
Immobilisations corporelles	13	15
Total actifs – avant dépréciation	586	530
Dépréciation ⁽¹⁾	(310)	-
TOTAL ACTIFS – APRÈS DÉPRÉCIATION	276	530

(1) 427 millions de dollars, convertis au taux de clôture au 31 décembre 2013.

Les dépenses capitalisées sur le projet correspondent principalement aux coûts de géologie, d'exploration, de prospection et à des frais d'études techniques et économiques.

La valeur recouvrable du projet a fait l'objet d'une évaluation à partir d'études réalisées sur le coût du projet, ses débouchés et l'évolution attendue du prix du nickel. Une dépréciation de 427 millions de dollars (322 millions d'euros au compte de résultat au taux de change moyen EUR/USD de l'exercice 2013) a été comptabilisée sur l'exercice 2013 (voir Note 9 – Dépréciation d'actifs et Note 27 – Autres charges et produits opérationnels) tenant compte notamment d'un décalage du projet et du marché du Nickel.

Les partenaires d'ERAMET sur le projet sont les groupes Mitsubishi Corporation et Pacific Metals Co Ltd qui détiennent respectivement 30 % et 3,4 % de la société holding Strand Minerals Pte Ltd et le groupe Pt Antam qui détient 10 % de la société Pt Weda Bay Nickel détentrice du gisement.

Pt Antam dispose de plusieurs options d'achat lui permettant d'augmenter sa participation dont les modalités d'exercice sont

Parallèlement, les négociations avec l'État indonésien relatives à l'ajustement des termes du *Contract of Work* à la nouvelle loi minière indonésienne doivent se poursuivre afin de clarifier certains points du cadre réglementaire et fiscale qui s'appliquait au projet.

Dans le même temps, les conditions du marché du nickel se sont dégradées offrant des perspectives incertaines à court et moyen terme.

Ces conditions ne permettent pas actuellement d'assurer le financement du projet dans des conditions satisfaisantes. ERAMET et ses partenaires ont décidé de ne pas envisager une décision finale d'investissement en 2014.

décrites dans la note 32 – Autres engagements. Par ailleurs, ERAMET a consenti des options de vente lors de l'entrée de Mitsubishi Corporation dans Strand Minerals Pte Ltd. Ces options exerçables notamment en fonction de la décision finale d'investissement et selon certaines conditions présentées dans la note 19.5 – Autres risques et charges.

8.2. Projet TiZir au Sénégal et en Norvège

ERAMET et Mineral Deposits Ltd (MDL) ont conclu le 27 juillet 2011 un accord en vue de la création d'une joint-venture, la société britannique TiZir Ltd, regroupant la société norvégienne TiZir Titanium & Iron A/S et le projet de sables minéralisés de Grande Côte Opérations S.A. au Sénégal. Les accords définitifs ont été finalisés le 25 octobre 2011. La joint-venture et ses filiales sont consolidées par intégration proportionnelle à hauteur de 50 % à compter du 1^{er} octobre 2011.

La mise en production du projet est prévue au cours du 1^{er} semestre 2014.

ÉTATS FINANCIERS

NOTE 9. COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2013

La valeur des actifs du projet se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Domaine minier	41	42
Dépenses de géologie, prospection et frais d'études	19	20
Immobilisations corporelles – Sénégal	250	138
Immobilisations incorporelles – Norvège	1	1
Immobilisations corporelles – Norvège	15	20
TOTAL ACTIFS	326	221

L'allocation du prix d'acquisition a été réalisée par des experts indépendants et affectée en immobilisations incorporelles au niveau du domaine minier. Elle a été limitée aux apports de Mineral Deposits Ltd (MDL) compte tenu de l'application de l'interprétation SIC 13 – Entités contrôlées en commun – Apports non monétaires par des coentrepreneurs.

Note 9. Dépréciation d'actifs

9.1. Estimations et jugements

Le groupe ERAMET est divisé au 31 décembre 2013 en 18 unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à différents sites de production des trois Branches d'activité :

- 3 UGT dans la branche Nickel ;
- 13 UGT dans la branche Manganèse ;

- 2 UGT dans la branche Alliages.

Tous les actifs, y compris les actifs miniers et les goodwill, sont affectés à une unité génératrice de trésorerie (UGT) (note 1.10). Les goodwill inclus dans les valeurs nettes comptables des unités génératrices de trésorerie (UGT) testées au 31 décembre 2013 sont les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013		31/12/2012	
	Valeurs nettes	Dont dépréciations	Valeurs nettes	Dont dépréciations
Unités génératrices de trésorerie				
Branche Nickel	6	-	6	-
• Activité « Poudres »	6	-	6	-
Branche Manganèse	153	(22)	163	(14)
• Activité « Recyclage »	-	(10)	8	(2)
• Port Minéralier d'Owendo S.A.	-	(10)	-	(10)
• Erachem Mexico S.A.	-	(2)	-	(2)
• Activité Norvège (y.c. Tinfos)	153	-	155	-
Branche Alliages	4	(17)	4	(17)
• Activité « Aciers rapides »	-	(9)	-	(9)
• Aubert & Duval	4	(8)	4	(8)
TOTAL	163	(39)	173	(31)

La variation de la valeur nette des goodwill provient essentiellement des écarts de conversion et de l'affectation en immobilisations incorporelles ou corporelles à la suite d'exercice d'allocation du prix d'acquisition (note 5).

Indices de perte de valeur

La détermination de l'existence d'événements occasionnant la réalisation d'un test de perte de valeur est soumise au jugement de la Direction générale du Groupe sur la base de plusieurs critères. Les indices de perte de valeur correspondent essentiellement aux changements et variations suivants :

- activité (environnement économique, marchés) ;
- taux d'intérêts ;
- niveau technologique ;
- obsolescence et performance des actifs.

Un test de perte de valeur est réalisé sur les unités génératrices de trésorerie (UGT) ou sur les actifs individuels concernés dès lors que ces indices ont une évolution défavorable.

Les données et hypothèses utilisées pour les tests de dépréciation des immobilisations comprises dans les unités génératrices de trésorerie (UGT) sont les suivantes :

Valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) ou d'un actif individuel est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de cession et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité, déterminée par la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs générés par l'utilisation des actifs, constitue la base d'évaluation la plus utilisée par le Groupe.

Flux de trésorerie

Les flux de trésorerie utilisés pour l'estimation de la valeur d'utilité proviennent du plan opérationnel réalisé par le management,

auxquels s'ajoute une valeur terminale. La valeur terminale est la capitalisation à l'infini des flux de trésorerie de la dernière année. Les flux de trésorerie correspondent au cash-flow opérationnels ajustés de la variation de besoin en fonds de roulement et des investissements. Les taux de croissance utilisés sont ceux retenus pour les budgets et les taux de croissance à l'infini utilisés pour les valeurs terminales sont généralement compris entre 0 % et 2 % en fonction des unités génératrices de trésorerie (UGT).

Taux d'actualisation

Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur d'utilité est le coût moyen pondéré du capital (CMPC), soit :

- 10,5 % pour les activités minières (contre 11 % en 2012) ;
- 11 % pour le projet Weda Bay en Indonésie (contre 11,5 % en 2012) ;
- 9,5 % pour les activités métallurgiques (contre 10 % en 2012).

Le gearing retenu est le gearing moyen du secteur. Le risque pays a été pris en compte pour les activités minières du Groupe au Gabon, en Nouvelle-Calédonie et en Indonésie dans les mêmes proportions.

9.2. Test annuel de perte de valeur

Les valeurs testées comprennent les goodwill, les immobilisations incorporelles et les immobilisations corporelles des unités génératrices de trésorerie (UGT) ou des actifs individuels concernés.

Les dépréciations et leurs variations proviennent essentiellement des éléments suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2013				Exercice 2012			
	Total	Goodwills	Incorporelles	Corporelles	Total	Goodwills	Incorporelles	Corporelles
	Note 5	Note 6	Note 7	Note 5	Note 6	Note 7		
À l'ouverture	(156)	(31)	-	(125)	(158)	(31)	-	(127)
• Dépréciations de la période	(408)	(8)	(323)	(77)	(2)	-	-	(2)
• Reprises de la période	5	-	-	5	-	-	-	-
• Cessions de la période	47	-	-	47	-	-	-	-
• Écarts de conversion et autres mouvements	20	-	12	8	4	-	-	4
À LA CLÔTURE	(492)	(39)	(311)	(142)	(156)	(31)	-	(125)
Réparties :								
• Ni – Projet Weda Bay en Indonésie	(310)	-	(310)	-	-	-	-	-
• Mn – Activité « Recyclage »	(54)	(10)	(1)	(43)	(49)	(2)	-	(47)
• Mn – Activité « Special Products »	(25)	-	-	(25)	(26)	-	-	(26)
• Mn – Erachem Comilog SPRL	(6)	-	-	(6)	(8)	-	-	(8)
• Mn – Guangxi Comilog Ferro Alloys Ltd	-	-	-	-	(4)	-	-	(4)
• Alliages – Activité « Aciers rapides »	(74)	(9)	-	(65)	(44)	(9)	-	(35)
• Autres UGT	(20)	(20)	-	-	(20)	(20)	-	-
Unités génératrices de trésorerie (UGT)	(489)	(39)	(311)	(139)	(151)	(31)	-	(120)
Actifs individuels	(3)	-	-	(3)	(5)	-	-	(5)

ÉTATS FINANCIERS

NOTE 10. COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2013

Une dépréciation de 322 millions d'euros a été comptabilisée sur l'exercice 2013, au taux de change moyen EUR/USD de la période, sur les actifs incorporels du projet Weda Bay Nickel suite au report de la décision finale d'investissements (voir note 8 – Projets miniers).

Les dépréciations dans la branche Manganèse comprennent principalement l'activité « Recyclage » dépréciée depuis l'exercice 2008 et l'activité « *Special Products* » aux États-Unis dépréciée depuis 2003. Un complément de dépréciation a été comptabilisé sur l'exercice 2013 sur l'activité « Recyclage » aux États-Unis pour 39 millions d'euros du fait de la baisse des cours du molybdène et du vanadium conduisant à une limitation des volumes de production.

La société Valdi (inclus dans l'activité « Recyclage » de la Branche) a fait l'objet d'une dépréciation de 14 millions d'euros (dont 8 millions au titre de la valeur résiduelle du goodwill).

Dans le même temps, les actifs canadiens de la société GCMC, dépréciés antérieurement, ont été cédés au cours de l'exercice et la dépréciation a été reprise sur l'exercice.

Les dépréciations dans la branche Alliages concernent l'activité « Aciers rapides » d'Erasteel. Un complément de dépréciation de 33 millions d'euros a été comptabilisé sur l'exercice 2013 suite à une forte décroissance de l'activité due à une moindre demande d'aciers conventionnels et à une concurrence accrue.

9.3. Sensibilité

La sensibilité est déterminée au regard des variations des flux futurs de trésorerie et des taux d'actualisation.

Les projections de trésorerie des activités minières et métallurgiques du Groupe sont très dépendantes des hypothèses de prix de ventes, notamment des minerais (nickel, manganèse, zircon...), de la parité euro/dollar et de la demande mondiale des produits vendus par le Groupe.

Les unités génératrices de trésorerie (UGT) concernées sont :

- les unités génératrices de trésorerie (UGT) incluant un goodwill significatif ;
- les unités génératrices de trésorerie (UGT) dont le résultat du test est négatif ou peu significativement positif.

Sur l'unité génératrice de trésorerie (UGT) du projet Weda Bay, une variation des hypothèses centrales (taux d'actualisation, cours du Nickel, taux d'inflation) pourrait avoir un impact matériel sur la valeur d'utilité.

Pour l'unité génératrice de trésorerie (UGT) activité Norvège, représentée par la société ERAMET Norway A/S dans la branche Manganèse, les différents scénarii de sensibilité de prix, d'activité et de taux d'actualisation ne conduiraient pas à comptabiliser de dépréciation.

Concernant l'unité génératrice (UGT) SLN-ERAMET Nickel, la valeur d'utilité est extrêmement sensible au cours du Nickel. Les hypothèses centrales retenues pour le test de dépréciation sont basées sur la meilleure appréciation de l'évolution du marché du Nickel. Une évolution défavorable des prévisions à long terme des cours du Nickel pourrait conduire à ramener la valeur recouvrable à la valeur comptable. Toutefois, une augmentation de 0,5 % du taux d'actualisation, de même qu'une baisse de 0,5 % du taux de croissance à long terme dans des conditions d'exploitation identiques ne conduirait pas à comptabiliser une dépréciation.

Sur l'unité génératrice de trésorerie (UGT) Chine de la branche Manganèse, une hausse de 1 % du taux d'actualisation ainsi qu'une variation à la baisse des projections de marge brute pourraient conduire à ramener la valeur recouvrable à la valeur comptable.

Sur l'unité génératrice de trésorerie (UGT) de l'activité « Recyclage », une augmentation de 1 % du taux d'actualisation ou une diminution de 10 % de l'activité ou une baisse de 5 % des prix conduiraient à constater une dépréciation additionnelle.

Note 10. Participations dans les entreprises associées

(en millions d'euros)

Sociétés	Pays	% détention	Quote-part de résultats 2013	Quote-part des capitaux propres	
				31/12/2013	31/12/2012
Tinfos A/S	Norvège	33,35 %	1	24	24
HeYe Erasteel Innovative Materials Ltd	Chine	49 %	-	8	9
TOTAL			1	32	33

Note 11. Actifs financiers non courants

11.1. Par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes 31/12/2013	Valeurs nettes 31/12/2012
Dépôts et cautionnements	51	(13)	38	26
Prêt actionnaire – TiZir	18	-	18	-
Autres actifs financiers non courants	20	(6)	14	13
Total hors titres de participations non consolidées	89	(19)	70	39
Titres de participations non consolidées – Note 12	87	(38)	49	49
TOTAL	176	(57)	119	88

Les autres actifs financiers non courants correspondent essentiellement à des prêts et des comptes courants financiers accordés à des sociétés non consolidées.

Les titres de participations non consolidés sont détaillés dans la note 12 – Titres de participations non consolidés.

La variation sur les dépôts et cautionnements concerne essentiellement la trésorerie versée dans le cadre de l'option sur le projet d'études en Afrique du Sud pour la branche Manganèse pour 16 millions d'euros.

Le prêt actionnaire avec la société TiZir correspond à 50 % du montant prêté par ERAMET S.A. à cette structure, au 31 décembre 2013, 50 millions de dollars au total, soit 36 millions d'euros (45 millions de dollars conformément aux accords avec le partenaire MDL, voir Note 31 et 5 millions de dollars de financement supplémentaire).

11.2. Par devise

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Euro	19	23
Dollar américain	42	8
Franc pacifique	7	6
Autres devises	2	2
TOTAL	70	39

11.3. Par type de taux d'intérêt

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Sans intérêts	37	26
Taux d'intérêts fixes	13	1
Taux d'intérêts variables	20	12
TOTAL	70	39

Les éléments qui ne sont pas sujets à intérêts correspondent principalement aux dépôts et cautionnements et à certains prêts accordés au personnel.

Note 12. Titres de participations non consolidés

12.1. Par participations

<i>(en millions d'euros)</i>	Pays	% détention	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes 31/12/2013	Valeurs nettes 31/12/2012
Sociétés						
Principales sociétés contrôlées :						
• Brown Europe	France	100 %	8	-	8	8
• Metallied	Espagne	51 %	1	(1)	-	-
• Aubert & Duval USA Inc. (ex Htm Inc.)	États-Unis	100 %	3	(1)	2	2
• Erasteel GmbH	Allemagne	100 %	3	(1)	2	2
• ERAMET Alloys UK Ltd	Gde-Bretagne	100 %	4	-	4	4
• Aubert & Duval Mold and Die Technology	Chine	85 %	3	(1)	2	2
• Aubert & Duval Special Steel GmbH	Allemagne	100 %	3	-	3	3
• La Petite-Faye	Nlle-Calédonie	100 %	2	-	2	2
• ERAMET Research	France	100 %	1	-	1	1
• ERAMET Ingénierie	France	100 %	1	-	1	1
• Maboumine	Gabon	76,14 %	26	(26)	-	-
Principales sociétés non contrôlées :						
• HeYe Special Steel Ltd	Chine	10 %	14	-	14	14
• Cooltech	France	10 %	2	(2)	-	-
• Exeltium	France	-	3	-	3	3
Autres sociétés			13	(6)	7	7
TOTAL			87	(38)	49	49

Les titres de participations non consolidés correspondent essentiellement à des sociétés contrôlées et sont comptabilisés au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur à la date de sortie du périmètre de consolidation diminué le cas échéant de provisions pour dépréciation.

Les titres de participations des sociétés contrôlées ne sont pas consolidés en raison de leur faible impact sur les comptes du Groupe.

12.2. États financiers simplifiés des principales sociétés non consolidées

Les états financiers simplifiés (comptes statutaires) des principales sociétés contrôlées mais non consolidées au 31 décembre 2012 sont présentés ci-après :

<i>(en millions d'euros) (base : comptes 31 décembre 2012)</i>	Aubert & Duval Special Steel GmbH	Erasteel GmbH	Aubert & Duval Mold & Die Technology	Forges de Monplaisir	Brown Europe	Ades	ERAMET Ingénierie	ERAMET Research
Chiffre d'affaires	21	16	5	4	16	11	9	31
Résultat opérationnel courant	(4)	-	-	-	1	-	-	2
Résultat net	-	-	-	-	2	-	-	7
Actif immobilisé	1	1	2	2	6	-	-	17
Besoin en fonds de roulement	6	2	3	1	8	4	-	4
Situation nette	-	2	3	3	17	2	5	19
Provisions	1	-	-	-	-	-	-	1
Endettement financier net	6	1	2	-	(3)	2	(5)	1

Ces sociétés sont principalement des entités commerciales et de recherche et de développement dont les prestations sont entièrement rattachées au groupe ERAMET, et des sociétés industrielles filiales d'ERAMET Holding Alliances (Prestation à façon, tréfilage et étrépage de produits métallurgiques).

Note 13. Stocks

13.1. Par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeurs nettes 31/12/2013	Valeurs nettes 31/12/2012
Matières premières	316	325
Marchandises et produits finis	339	398
Encours et semi-finis	290	282
Consommables et pièces de rechange	44	33
TOTAL	989	1 038
Dont dépréciations	(151)	(104)

Les provisions pour dépréciation concernent pour l'essentiel les matières premières et les marchandises et produits finis. Les stocks donnés en nantissement de passifs figurent en note 31 – Engagements hors bilan.

13.2. Variation de l'exercice

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2013	Exercice 2012
À l'ouverture	1 038	1 093
Regroupements d'entreprises	-	4
Autres mouvements de périmètre	-	-
Mouvements de besoin en fonds de roulement	22	(63)
Dépréciations de la période	(49)	(1)
Écarts de conversion et autres mouvements	(22)	5
À LA CLÔTURE	989	1 038
Détail des dépréciations :		
• À l'ouverture	(104)	(103)
• Dépréciations	(94)	(54)
• Reprises de dépréciations utilisées	45	53
• Reprises de dépréciations non utilisées	-	-
• Écarts de conversion et autres mouvements	2	-
• À la clôture	(151)	(104)

En 2013, les branches Nickel et Alliages ont augmenté leurs stocks alors que dans le même temps la branche Manganèse a réalisé un déstockage de minerai. Les stocks bruts du Groupe ont ainsi augmenté de 22 millions d'euros entre 2012 et 2013. Des provisions pour dépréciation importantes ont été comptabilisées dans la branche Nickel notamment.

Note 14. Clients et autres actifs

14.1. Par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes 31/12/2013	Valeurs nettes 31/12/2012
Créances clients	390	(11)	379	433
Créances fiscales et sociales	103	(1)	102	93
Autres créances d'exploitation	144	(79)	65	124
Créances d'immobilisations	18	-	18	26
Charges constatées d'avance	21	-	21	21
TOTAL	676	(91)	585	697
• Actifs non courants	5	-	5	7
• Actifs courants	671	(91)	580	690

14.2. Variation de l'exercice

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2013	Exercice 2012
À l'ouverture	697	669
Regroupements d'entreprises	-	1
Autres mouvements de périmètre	1	-
Mouvements de besoin en fonds de roulement	(67)	56
Dépréciations de la période	(37)	(18)
Écarts de conversion et autres mouvements	(9)	(11)
À LA CLÔTURE	585	697
Détail des dépréciations des créances :		
• À l'ouverture	(54)	(62)
• Dépréciations	(40)	(21)
• Reprises de dépréciations utilisées	3	3
• Reprises de dépréciations non utilisées	-	-
• Regroupements d'entreprises	-	-
• Écarts de conversion et autres mouvements	-	26
• À la clôture	(91)	(54)

Les créances clients et les autres créances sont pour l'essentiel à échéance de moins d'un an. Les autres créances non courantes à hauteur de 5 millions d'euros (contre 7 millions d'euros au 31 décembre 2012) correspondent principalement à une créance de Setrag S.A. sur l'État gabonais liée au contrat de concession. En 2013, le poste clients diminue de 37 millions d'euros dans la branche Manganèse en raison de la diminution des délais de paiement et d'un rythme de facturation faible en décembre 2013. Il diminue de 12 millions d'euros dans la branche Nickel en raison de la baisse du chiffre d'affaires. Au niveau du Groupe, le poste clients diminue de 54 millions d'euros.

14.3. Titrisation de créances clients

La société Aubert & Duval, filiale à 100 % du Groupe, a conclu le 5 juillet 2007 et renouvelé en 2012 un contrat de titrisation de créances avec un établissement bancaire pour un montant maximum de 90 millions d'euros et 50 millions de dollars USD. Ce contrat prévoit la titrisation pendant cinq ans de créances des grands clients situés essentiellement en Europe et en Amérique du Nord.

Les créances cédées sont déconsolidées pour les montants suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Créances clients – Factures cédées	(89)	(99)
Créances clients – Factures reconsolidées	7	8
Autres créances d'exploitation – Dépôt de garantie	10	11

Les créances clients reconsolidées en contrepartie des dettes financières correspondent aux risques de contestation commerciale représentant 8 % du montant des créances cédées.

Le dépôt de garantie sert à couvrir les engagements d'Aubert & Duval vis-à-vis de la société de financement et sera restitué à la liquidation de l'opération ; il est constitué de réserves servant à couvrir les risques de crédit, de retard de paiement et de dilution.

Note 15. Actifs financiers courants et trésorerie et équivalents de trésorerie

15.1. Autres actifs financiers courants

Les autres actifs financiers courants sont constitués d'obligations représentant une vingtaine de sociétés européennes cotées.

La variation de la juste valeur des autres actifs financiers courants comptabilisée en capitaux propres s'élève à - 5 millions d'euros sur l'exercice 2013 (+ 5 millions d'euros sur l'exercice 2012).

15.2. Trésorerie et équivalents de trésorerie

15.2.1. Par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeurs nettes 31/12/2013	Valeurs nettes 31/12/2012
Trésorerie	63	70
Équivalents de trésorerie	679	551
TOTAL	742	621

15.2.2. Par devise

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Euro	695	558
Dollar américain	18	39
Yuan Ren Min Bi (Chine)	9	17
Couronne norvégienne	12	3
Autres devises	8	4
TOTAL	742	621

15.2.3. Par taux d'intérêt

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Sans intérêt	31	29
Taux d'intérêts fixes	270	271
Taux d'intérêts variables	441	321
TOTAL	742	621

ÉTATS FINANCIERS

NOTE 16. COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2013

Les éléments qui ne sont pas sujets à intérêts correspondent essentiellement à des dépôts à vue non rémunérés.

Le poste trésorerie comprend les rubriques disponibilités. Les équivalents de trésorerie sont composés principalement des éléments suivants gérés par la société Metal Securities :

- valeurs mobilières de placement monétaires pour un montant total de 359 millions d'euros (contre 217 millions d'euros au 31 décembre 2012) rémunérées sur la base du taux EONIA (*Euro OverNight Index Average*) ;

- titres de créances négociables pour un montant total de 203 millions d'euros (contre 292 millions d'euros au 31 décembre 2012) rémunérés sur la base du taux EONIA ;
- comptes bancaires rémunérés pour 103 millions d'euros.

La variation d'une période à l'autre est analysée par l'intermédiaire du tableau de flux de trésorerie établi selon la méthode indirecte.

Note 16. Capitaux propres

16.1. Évolution du capital social

Le capital social d'un montant de 80 956 814,90 euros est composé de 26 543 218 actions entièrement libérées dont la valeur nominale est de 3,05 euros et réparti de la manière suivante :

Répartition	Exercice 2013				Exercice 2012			
	Capital		Droits de vote		Capital		Droits de vote	
	%	Nombre titres	%	Nombre titres	%	Nombre titres	%	Nombre titres
Actions nominatives								
SORAME et Compagnie d'Études Industrielles du Rouvray (CEIR)	37,06	9 835 834	46,18	15 342 929	37,06	9 835 834	46,20	15 342 929
FSI Equation (filiale de Bpifrance)	25,66	6 810 317	20,50	6 810 317	25,66	6 810 317	20,51	6 810 317
S.T.C.P.I.	4,03	1 070 586	6,44	2 141 172	4,03	1 070 586	6,45	2 141 172
ERAMET S.A.	1,07	284 861	-	-	1,02	270 499	-	-
Fonds Actions ERAMET S.A.	0,20	52 373	0,26	86 227	0,20	52 373	0,25	83 511
Autres	1,52	404 015	2,28	757 126	1,49	394 652	2,17	721 391
Total actions nominatives	69,54	18 457 986	75,66	25 137 771	69,45	18 434 261	75,58	25 099 320
Autres actions au porteur	30,46	8 085 232	24,34	8 085 232	30,55	8 108 957	24,42	8 108 957
NOMBRE TOTAL D' ACTIONS	100,00	26 543 218	100,00	33 223 003	100,00	26 543 218	100,00	33 208 277

En vertu d'un Pacte d'actionnaires conclu le 16 mars 2012, entré en vigueur le 16 mai 2012 et expirant le 31 décembre 2016, ayant fait l'objet d'une décision et information de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro 212C0647, la Société est contrôlée majoritairement depuis le 16 mai 2012 par un groupe d'actionnaires ayant déclaré agir de concert, comprenant :

- un sous-concert entre les sociétés SORAME et CEIR, sociétés contrôlées par la Famille Duval, en vertu d'un Pacte d'actionnaires simultané du 19 juillet 1999, entré en vigueur le 21 juillet 1999 et ayant fait l'objet d'un avenant le 13 juillet 2009 ;

- la banque publique d'investissement (Bpifrance), par l'intermédiaire de sa filiale FSI Equation.

Les dispositions du Pacte d'actionnaires évoqué ci-dessus ainsi que celles du sous-concert sont contenues dans les principaux extraits des textes de décision et information de l'Autorité des marchés financiers (AMF) n° 212C0647 et n° 209C1013 (avenant du 13 juillet 2009).

À compter du 1^{er} janvier 2002, les actions détenues au nominatif et remplissant les conditions nécessaires ont bénéficié d'un droit de vote double.

Dividendes versés

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2013	Exercice 2012
Dividendes nets <i>(en euros)</i>	1,30	2,25
Rémunération globale <i>(en euros)</i>	1,30	2,25
DISTRIBUTION NETTE TOTALE	34	59

Les dividendes versés au cours du 1^{er} semestre 2013 au titre de l'exercice 2012 pour 34 millions d'euros correspondent à un dividende net par action de 1,30 euros (dividendes versés en 2012 au titre de l'exercice 2011 pour 59 millions d'euros, soient 2,25 euros par action).

Les réserves distribuables de la société mère ERAMET S.A. s'élèvent à 1 656 millions d'euros, avant affectation du résultat 2013 (1 369 millions d'euros au 31 décembre 2012).

Actions autodétenues

Au 31 décembre 2013, ERAMET détient 284 861 actions propres (270 499 actions au 31 décembre 2012), dont 106 952 actions (62 554 actions au 31 décembre 2012) correspondent aux actions achetées dans le cadre d'un contrat de liquidité souscrit auprès d'Exane BNP Paribas et 177 909 actions (207 945 actions au 31 décembre 2012) acquises dans le cadre d'un mandat de rachat d'actions portant sur 250 000 actions confié à Exane BNP Paribas. Le montant des mouvements est imputé sur les capitaux propres.

La variation au cours de l'exercice 2013 des actions auto-détenues provient des mouvements effectués dans le cadre du contrat de liquidité portant sur 44 398 actions, de l'acquisition de 37 747 actions au titre du mandat de rachat et sur l'attribution définitive de 67 783 actions gratuites aux salariés (note 16.2.2). Le montant total des rachats a été imputé sur les capitaux propres.

Le tableau ci-après résume les opérations réalisées sur les actions autodétenues :

		Animation boursière	Attributions aux salariés	Autres objectifs	Total
Situation au 31 décembre 2011		83 596	175 950	-	259 546
En pourcentage du capital	26 519 116	0,32 %	0,66 %	-	0,98 %
Affectation à des stock-options/actions gratuites :					
• attributions/actions gratuites – Plans 2010		-	(9 526)	-	(9 526)
• attributions/actions gratuites – Plans 2011 & 2012		-	(732)	-	(732)
Achats		181 098	42 253	-	223 351
Ventes		(202 140)	-	-	(202 140)
Situation au 31 décembre 2012		62 554	207 945	-	270 499
En pourcentage du capital	26 543 218	0,24 %	0,78 %	-	1,02 %
Affectation à des stock-options/actions gratuites :					
• attributions/actions gratuites – Plans 2009		-	(38 495)	-	(38 495)
• attributions/actions gratuites – Plans 2010		-	(13 097)	-	(13 097)
• attributions/actions gratuites – Plans 2011 & 2012		-	(16 191)	-	(16 191)
Achats		235 693	37 747	-	273 440
Ventes		(191 295)	-	-	(191 295)
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2013		106 952	177 909	-	284 861
En pourcentage du capital	26 543 218	0,40 %	0,67 %	-	1,07 %

16.2. Plan d'attribution d'actions gratuites

	Date de l'Assemblée ⁽¹⁾	Date du Conseil	À l'origine		Au 31 décembre 2012		Mouvements 2013				Au 31 décembre 2013		Échéance des plans
			Nombre de bénéficiaires	Nombre d'actions	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'actions	Attribuées à l'origine	Attribuées définitivement	Prescrites	Caduques	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'actions	
1	13/05/2009	29/07/2009	14 677	73 385	6 928	34 640	-	(34 640)	-	-	-	-	29/07/2013
2	20/05/2010	20/05/2010	14 412	28 824	8 486	16 972	-	-	(1 608)	-	7 682	15 364	20/05/2014
3	20/05/2010	20/05/2010	162	65 008	156	58 413	-	(13 097)	(150)	(40 714)	53	4 452	20/05/2015
4	20/05/2010	16/02/2011	14 292	28 584	13 453	26 906	-	(9 548)	(1 964)	-	7 697	15 394	16/02/2015
5	20/05/2010	16/02/2011	205	71 665	196	64 583	-	-	(240)	(10 265)	193	54 078	16/02/2016
6	20/05/2010	15/02/2012	14 210	28 420	13 669	27 338	-	(2 118)	-	-	12 610	25 220	15/02/2016
7	20/05/2010	15/02/2012	201	89 885	198	89 325	-	-	(6 600)	(12 564)	187	70 161	15/02/2017
8	20/05/2010	21/03/2013	14 353	28 706	-	-	28 706	-	(3 404)	-	12 651	25 302	21/03/2017
9	20/05/2010	21/03/2013	209	145 040	-	-	145 040	-	(1 650)	-	204	143 390	21/03/2018
TOTAL			-	559 517	-	318 177	173 746	(59 403)	(15 616)	(63 543)	-	353 361	

(1) Date d'attribution définitive : 1 = 29/07/2011 France et 29/07/2013 Monde, 2 = 20/05/2012 et 20/05/2014, 3 = 20/05/2013 et 20/05/2015, 4 = 16/02/2013 et 16/02/2015, 5 = 16/02/2014 et 16/02/2016, 6 = 15/02/2014 et 15/02/2016 ; 7 = 15/02/2015 et 15/02/2017 ; 8 = 21/03/2015 et 21/03/2017 et 9 = 21/03/2016 et 21/03/2018.

Les actions ne peuvent être vendues avant : 1 = 29/07/2013, 2 = 20/05/2014, 3 = 20/05/2015, 4 = 16/02/2015, 5 = 16/02/2016, 6 = 15/02/2016 ; 7 = 15/02/2017 ; 8 = 21/03/2017 et 9 = 21/03/2018.

16.3. Paiements fondés sur les actions

Les paiements basés sur des actions ne concernent que des plans d'attribution d'actions gratuites consenties au personnel. Ils représentent une charge de 8 millions d'euros (15 millions d'euros au 31 décembre 2012) comptabilisée au compte de résultat en charges de personnel dans le résultat opérationnel courant.

Les règles applicables sont communes à tous les plans :

- la date d'acquisition et d'attribution des droits correspond à la date de décision du Conseil d'administration ;
- le début de la période d'exercice fait suite à une période d'indisponibilité de deux ans pour les salariés français et de quatre ans pour les salariés étrangers à compter de la date d'attribution.

L'ensemble des plans d'actions gratuites (plans n° 1, 2, 4, 6 et 8 note 16.2) ne sont pas soumis à des conditions de performance et leurs justes valeurs ont été calculées selon le modèle « Black & Scholes ».

Des plans d'attribution gratuite ont été octroyés le 20 mai 2010 (plan n°3, note 16.2) le 16 février 2011 (plan n° 5, note 16.2), le 15 février 2012 (plan n° 7, note 16.2) et le 21 mars 2013 (plan n° 9, note 16.2), dont les actions sont soumises à deux conditions de performance ; une condition intrinsèque basée sur la performance économique d'ERAMET et une condition externe basée sur la performance du titre ERAMET. La juste valeur de ces plans a été déterminée selon le modèle « Monte-Carlo ».

Les justes valeurs sont étalées linéairement sur la période d'acquisition des droits en charges de personnel avec pour contrepartie une augmentation des capitaux propres.

Les hypothèses retenues pour la valorisation des plans reposent sur :

- une volatilité attendue déterminée sur la base d'une observation de l'historique du titre ;
- un taux sans risque zéro coupon sur la durée du plan ;
- un taux de distribution future basé sur la moyenne des cinq dernières années.

Sur la base de ces hypothèses, les résultats pour chaque plan sont présentés dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	Nombre d'actions	Prix d'exercice (en euros)	Maturité (années) ⁽¹⁾	Volatilité attendue	Taux sans risque	Taux de dividende moyen	Juste valeur de l'option (en euros) ⁽²⁾	Charge comptable des plans			
								Durée totale du plan	Exercice 2013	Exercice 2012	
Plan n° 1	France	24 430	gratuites	2 + 2	-	2,50 %	2,35 %	151,48	3,5	-	-
- note 16.2.	Monde	46 115	gratuites	4 + 0	-	2,50 %	2,35 %	145,00	5,5	0,2	1,6
Plan n° 2	France	9 930	gratuites	2 + 2	-	0,79 %	2,50 %	174,88	1,6	-	0,3
- note 16.2.	Monde	18 886	gratuites	4 + 0	-	0,79 %	2,50 %	180,02	3,3	0,8	0,8
Plan n° 3	France	48 230	gratuites	3 + 2	-	0,79 %	2,50 %	187,05/113,02	5,0	(0,9)	2,3
- note 16.2.	Monde	16 778	gratuites	4 + 0	-	0,79 %	2,50 %	194,86/117,74	1,7	-	0,6
Plan n° 4	France	9 870	gratuites	2 + 2	-	1,99 %	2,00 %	235,09	2,1	-	1,1
- note 16.2.	Monde	18 744	gratuites	4 + 0	-	2,35 %	2,00 %	235,93	4,2	1,1	1,1
Plan n° 5	France	53 650	gratuites	3 + 2	-	1,99 %	2,00 %	249,87/151,28	8,5	1,8	3,4
- note 16.2.	Monde	18 015	gratuites	4 + 0	-	2,35 %	2,00 %	255,38/154,62	2,6	0,4	0,8
Plan n° 6	France	10 248	gratuites	2 + 2	-	0,90 %	2,00 %	100,21	1,0	0,5	0,4
- note 16.2.	Monde	18 388	gratuites	4 + 0	-	1,33 %	2,00 %	109,80	1,9	0,5	0,4
Plan n° 7	France	65 930	gratuites	3 + 2	-	0,90 %	2,00 %	109,38/72,24	4,7	1,3	1,6
- note 16.2.	Monde	23 955	gratuites	4 + 0	-	1,33 %	2,00 %	118,85/78,49	1,8	0,3	0,5
Plan n° 8	France	10 824	gratuites	2 + 2	-	0,37 %	1,80 %	66,25	0,7	0,3	-
- note 16.2.	Monde	17 882	gratuites	4 + 0	-	0,63 %	1,80 %	74,83	1,3	0,2	-
Plan n° 9	France	111 225	gratuites	3 + 2	-	0,37 %	1,80 %	71,68/30,73	6,1	1,6	-
- note 16.2.	Monde	33 815	gratuites	4 + 0	-	0,63 %	1,80 %	81,00/34,72	2,0	0,4	-
TOTAL									57,5	8,5	14,9

(1) Maturité = période d'acquisition + période d'inaccessibilité.

(2) Les plans d'attribution d'actions gratuites dont les actions sont soumises à deux conditions de performance ont deux justes valeurs : (i) la première relative à la condition intrinsèque et (ii) la seconde relative à la condition externe.

Note 17. Part des participations ne donnant pas le contrôle

17.1. Par nature

(en millions d'euros)	% des minoritaires	31/12/2013		31/12/2012
		Résultat	Capitaux propres	Capitaux propres
Le Nickel-SLN	44 %	(58)	308	498
Comilog S.A.	36,29 %	36	232	266
Strand Minerals Inc. ⁽¹⁾	33,4 %	(115)	(76)	36
Pt Weda Nickel Ltd	10 %	-	14	14
Guangxi Comilog Ferro Alloys Ltd	30 %	-	-	-
Interforge	6 %	-	2	2
Autres sociétés		-	(2)	(1)
TOTAL		(137)	478	815

(1) En cas de rachat par le Groupe des 33,4 % de minoritaires chez Strand Minerals Inc. ou d'exercice des puts par Mitsubishi (voir note 19.5) et conformément à la norme IFRS 3 révisée, le montant des capitaux propres minoritaires serait alors reclassé en capitaux propres part du Groupe.

Le résultat 2013 négatif de - 115 millions d'euros sur les minoritaires de Strand Minerals Inc. s'explique par la comptabilisation d'une dépréciation de 322 millions d'euros sur le projet Weda Bay en Indonésie (voir Note 8.1).

17.2. Variation de l'exercice

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2013	Exercice 2012
À l'ouverture	815	1 041
Regroupements d'entreprises	-	-
Autres mouvements de périmètre	-	-
Dividendes distribués	(187)	(260)
Augmentation de capital	-	1
Résultat de la période	(137)	34
Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers de couverture	1	(2)
Variation des engagements nets sur les régimes à prestations définies	-	(1)
Changements de pourcentages d'intérêts dans les filiales	-	1
Écarts de conversion et autres mouvements	(14)	1
À LA CLÔTURE	478	815

Note 18. Engagements liés au personnel

Les sociétés du Groupe offrent à leurs employés différents avantages à long terme en fonction des règles et des pratiques en vigueur dans les pays où elles opèrent. Tous les engagements à prestations définies des sociétés du Groupe ont fait l'objet d'une évaluation actuarielle selon un cadre uniforme (hypothèses et méthodes) défini par le Groupe. L'évaluation des engagements est effectuée sur une base pluriannuelle (deux ou trois ans, hors événement exceptionnel nécessitant une nouvelle évaluation au cas par cas).

Les principaux engagements du Groupe en matière d'avantages du personnel sont les suivants :

France

- Régimes d'indemnité de départ en retraite prévoyant le versement d'un capital en fonction de l'ancienneté et du dernier salaire.
- Régime de frais médicaux pour certains salariés et les retraités sur le site de Sandouville (régime fermé le 15 septembre 2009).
- Médailles du travail : versement de montant forfaitaire variant selon les sites après 20, 30, 35 et 40 ans d'ancienneté.
- Régime de retraite supplémentaire pour certains cadres dirigeants.

États-Unis

- Régimes de retraite prévoyant le versement d'une pension dont le montant est notamment fonction de l'ancienneté au moment de la date de départ à la retraite (62 ou 65 ans selon les régimes). Possibilité de départ en préretraite et éligibilité aux prestations d'invalidité en fonction de l'ancienneté et selon le régime. Tous les régimes de retraites sont fermés.
- Régime d'assurance médicale pour les retraités de certains sites, une partie du plan étant fermée.
- Régime d'assurance vie pour les salariés de certains sites.

Norvège

- Médailles du travail : un plan ouvert aux nouveaux entrants, versement d'un montant forfaitaire ou d'un cadeau à l'ensemble des salariés après 25, 30, 40 et 50 ans d'ancienneté et au moment du départ à la retraite.
- Indemnités de fin de carrière : cinq plans dont quatre fermés aux nouveaux entrants, versement d'une rente à vie ou temporaire au départ en retraite du salarié, ou à partir de 77 ans pour l'un des plans, dépendant du dernier salaire et de l'ancienneté à la retraite.
- Plan de préretraite : deux plans ouverts et trois plans fermés, régime à prestations définies qui couvre les salariés entre 62 et 67 ans après accords entre l'employeur et les salariés avec des pensions de retraites et des pensions d'invalidité jusqu'à l'âge de la retraite.
- Plan de retraite complémentaire : six régimes à prestations définies et un plan couvrant quatre promesses individuelles qui offrent un certain nombre d'accords individuels tels que des pensions pour des cadres supérieurs et d'anciens employés.

Nouvelle-Calédonie

- Régimes d'indemnité de départ en retraite prévoyant le versement d'un capital en fonction de l'ancienneté et du dernier salaire.
- Primes de fidélité versées après 10 années d'ancienneté puis tous les cinq ans et calculées en pourcentage du salaire de base.
- Médailles du travail : versement d'un montant forfaitaire après 20, 30, 35 et 40 ans d'ancienneté (ces anciennetés sont ramenées à 15 ans, 22 ans et 6 mois, 26 ans et 3 mois et 30 ans si la carrière est menée hors de métropole).
- Attribution de billets d'avion dont le nombre, la valeur et la périodicité varient en fonction de la catégorie professionnelle.

Principales hypothèses et méthodes actuarielles

Les engagements du Groupe sont évalués par des actuaires indépendants. Les hypothèses actuarielles utilisées (taux de rotation du personnel, taux de mortalité, âge de départ à la retraite, évolution des salaires...) varient selon les conditions démographiques et économiques prévalant dans le pays dans lequel le régime est en vigueur.

Dans la zone euro et aux États-Unis, les taux d'actualisation ont été déterminés sur la base d'obligations d'entreprises AA10+.

En Norvège, depuis 2012, le taux d'actualisation est déterminé sur la base d'obligations sécurisées (telles que les obligations hypothécaires – *mortgage-backed bonds*).

En Nouvelle-Calédonie, le marché des emprunts privés n'étant pas liquide, de même que celui des obligations d'État, l'approche utilisée pour fixer le taux fait intervenir une méthode de remplacement au rendement des obligations d'État, à savoir le rendement prévu sur le long terme de l'inflation des prix à la consommation plus le rendement prévu sur le long terme de la croissance du PIB sur base multiplicative.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour les évaluations sont les suivantes :

Au 31 décembre 2013	Taux		
	d'actualisation	d'inflation	d'augmentation salariale
Zone Euro	3,30 %	2,00 %	3,00 %-3,75 %
Norvège	4,00 %	1,80 %	3,80 %
États-Unis	4,35 %-4,70 %	2,20 %	3,00 %-3,50 %
Nouvelle-Calédonie	3,95 %	1,70 %	3,00 %

Au 31 décembre 2012	Taux		
	d'actualisation	d'inflation	d'augmentation salariale
Zone Euro	3,00 %	2,00 %	3,00 %-3,75 %
Norvège	4,00 %	2,10 %	3,60 %
États-Unis	3,45 %-3,75 %	2,30 %	3,00 %-3,50 %
Nouvelle-Calédonie	4,05 %	1,80 %	3,00 %

Le Groupe regroupe ses engagements liés au personnel en trois catégories : les régimes de retraite, les indemnités de fin de carrière et les autres avantages. Ces derniers sont composés des médailles et gratifications, des régimes de frais médicaux et des régimes d'assurance médicale et d'assurance vie.

Pour chacune de ces catégories, le tableau suivant présente les composantes de la charge comptabilisée au résultat :

(en millions d'euros)	Régimes de retraite		Indemnités de fin de carrière		Autres avantages		Total engagements liés au personnel	
	Exercice 2013	Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2012
Coût des services rendus ⁽¹⁾	7	2	6	3	2	4	15	9
Charge nette d'intérêt	3	3	2	3	2	2	7	8
Écarts actuariels sur avantages à long terme	-	2	-	-	-	-	-	2
TOTAL	10	7	8	6	4	6	22	19

(1) Inclut l'effet des changements et réductions de régime.

La charge d'intérêt nette inclut le rendement attendu des actifs de couverture des régimes qui s'établit à 8 millions d'euros pour l'exercice 2013 (9 millions d'euros pour l'exercice 2012).

ÉTATS FINANCIERS

NOTE 18. COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2013

Le montant des écarts actuariels comptabilisé en autres éléments du résultat global (AERG) se présente comme suit :

	Régimes de retraite		Indemnités de fin de carrière		Autres avantages		Total engagements liés au personnel	
	Exercice 2013	Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2012
<i>(en millions d'euros)</i>								
Écarts actuariels sur l'engagement	-	10	6	1	(8)	-	(2)	11
• expérience	3	5	8	(5)	(1)	(1)	10	(1)
• hypothèses démographiques	10	-	1	-	(7)	-	4	-
• hypothèses financières	(13)	5	(3)	6	-	1	(16)	12
Écarts actuariels sur les actifs de couverture	(5)	(8)	1	-	-	-	(4)	(8)
Variation du surplus non récupérable	(1)	1	(1)	-	-	-	(2)	1
TOTAL	(6)	3	6	1	(8)	-	(8)	4

Le tableau qui suit présente les variations de l'obligation au titre des avantages au personnel et la juste valeur des actifs de régime de retraite :

	Régimes de retraite		Indemnités de fin de carrière		Autres avantages		Total engagements liés au personnel	
	Exercice 2013	Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2012
<i>(en millions d'euros)</i>								
Variation de l'obligation								
Obligation au début de l'exercice	262	252	103	100	53	51	418	403
• Charges comptabilisées	16	14	10	8	4	6	30	28
• Écarts actuariels en AERG	-	10	6	1	(8)	-	(2)	11
• Cotisations et prestations versées	(13)	(16)	(14)	(6)	(3)	(4)	(30)	(26)
• Incidence des fluctuations des taux de change et autres mouvements	(11)	2	(4)	-	-	-	(15)	2
Valeur actuelle de l'obligation à la fin de la période – (I)	254	262	101	103	46	53	401	418
Variation des actifs de régime								
Juste valeur au début de l'exercice	183	163	49	47	-	-	232	210
• Rendement constaté	6	7	2	2	-	-	8	9
• Écarts actuariels en AERG	5	8	(1)	-	-	-	4	8
• Cotisations versées par le Groupe et les participants aux régimes	8	18	1	1	-	-	9	19
• Prestations versées	(11)	(13)	(13)	(2)	-	-	(24)	(15)
• Incidence des fluctuations des taux de change et autres mouvements	(7)	-	(4)	1	-	-	(11)	1
Juste valeur des actifs de régime à la fin de la période – (II)	184	183	34	49	-	-	218	232
Situation financière (Surplus)/Déficit – (III) = (I) - (II)	70	79	67	54	46	53	183	186
Surplus non récupérable	-	1	-	1	-	-	-	2
PASSIFS NETS AU BILAN	70	80	67	55	46	53	183	188

Le montant des engagements pour lesquels il n'y a pas d'actifs de couverture représente 108 millions d'euros au 31 décembre 2013 (93 millions d'euros au 31 décembre 2012).

Le tableau suivant présente la répartition des obligations au titre des avantages au personnel et des actifs des régimes entre les principaux pays :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2013			31 décembre 2012				
	Valeur actuelle des obligations	Juste valeur des actifs des régimes	Passifs nets au bilan	Valeur actuelle des obligations	Juste valeur des actifs des régimes	Situation financière (Surplus)/ Déficit	Surplus non récupérable	Passifs nets au bilan
France	147	(63)	84	139	(62)	77	-	77
États-Unis	120	(97)	23	147	(96)	51	-	51
Norvège	59	(38)	21	69	(56)	13	2	15
Nouvelle-Calédonie	38	(10)	28	34	(10)	24	-	24
Autre pays – Europe	14	(10)	4	14	(8)	6	-	6
Autre pays – Reste du monde	23	-	23	15	-	15	-	15
TOTAL	401	(218)	183	418	(232)	186	2	188

La politique de répartition des actifs des régimes de retraite dépend des pratiques des pays. Les placements des fonds de pension sont investis de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2013		Exercice 2012	
Actions	48	22 %	52	22 %
• Europe	9	4 %	11	5 %
• États-Unis	39	18 %	41	18 %
• Nouvelle-Calédonie	-	0 %	-	0 %
Obligations	82	38 %	93	40 %
• Europe	25	11 %	39	17 %
• États-Unis	57	26 %	54	23 %
• Nouvelle-Calédonie	-	0 %	-	0 %
Autres placements	88	40 %	87	38 %
• Europe	77	35 %	79	34 %
• États-Unis	1	0 %	1	0 %
• Nouvelle-Calédonie	10	5 %	7	3 %
TOTAL	218	100 %	232	100 %

Une augmentation de 0,25 point de pourcentage d'une des hypothèses actuarielles qui suivent aurait l'incidence suivante, toutes les autres hypothèses actuarielles demeurant inchangées :

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur des obligations au 31 décembre 2013
Augmentation (diminution)	
Taux d'actualisation	(10)
Taux d'inflation	7
Taux de croissance des salaires	4

Les cotisations au titre des engagements liés au personnel sont estimées à 7 millions d'euros pour l'exercice 2014, comparativement aux cotisations réelles de 9 millions d'euros pour l'exercice 2013. Les versements des prestations au titre des engagements liés au personnel sont estimés à 19 millions d'euros pour l'exercice 2014, comparativement aux prestations réelles de 18 millions d'euros pour l'exercice 2013.

La durée globale est de 11,5 années au 31 décembre 2013 (11,8 années au 31 décembre 2012).

Note 19. Provisions

19.1. Par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Personnel	18	14
Risques environnementaux et remise en état de sites	351	355
Autres risques et charges	102	89
TOTAL	471	458
• Part à plus d'un an	439	428
• Part à moins d'un an	32	30

19.2. Variation de l'exercice

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2013	Exercice 2012
À l'ouverture	458	408
Regroupements d'entreprises	-	-
Autres mouvements de périmètre	-	-
Dotations (reprises) de la période	26	18
• dotations de la période	44	39
• (reprises) de la période – partie utilisée	(30)	(32)
• (reprises) de la période – partie non utilisée	-	-
• charges de désactualisation	12	11
Actifs de démantèlement	(9)	34
Écarts de conversion et autres mouvements	(4)	(2)
À LA CLÔTURE	471	458

19.3. Personnel

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Plan social Erachem Comilog S.A.	4	5
Plan social Aubert & Duval	7	4
Autres restructurations et plans sociaux – branche Manganèse	4	3
Restructurations et plans sociaux	15	12
Autres risques et charges sociaux	3	2
TOTAL	18	14

Restructurations et plans sociaux

Tous les coûts des restructurations et des plans sociaux sont intégralement provisionnés dès lors que les conditions définies par les normes IFRS sont réunies.

Autres risques et charges sociaux

Ces provisions correspondent essentiellement à des litiges avec les salariés et les organismes sociaux.

19.4. Risques environnementaux et remise en état des sites

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Risques environnementaux	29	30
Remise en état des sites ⁽¹⁾	322	325
TOTAL	351	355
(1) dont provisions ayant en contrepartie un actif de démantèlement	292	251
• Part à plus d'un an	340	344
• Part à moins d'un an	11	11

Risques environnementaux

La provision s'élève à 29 millions d'euros au 31 décembre 2013 (30 millions d'euros au 31 décembre 2012) et concerne essentiellement la branche Manganèse (19 millions d'euros contre 18 millions d'euros au 31 décembre 2012).

À partir de 2009, la TCEQ (*Texas Commission for Environment Quality*) a reproché à la société américaine GCMC (Gulf Chemical & Metallurgical Corp.), filiale du Groupe, un certain nombre de

manquements à son permis d'exploitation. Un premier accord, permettant d'éviter des poursuites pénales, a été signé en 2011 avec les autorités de l'État du Texas. En juillet 2013, un second accord a été signé avec ces mêmes autorités pour clore la procédure en responsabilité civile, pour un montant de 6 millions de dollars (5 millions d'euros), montant provisionné en totalité au 31 décembre 2012. Un premier paiement a été effectué pour 3 millions de dollars en 2013, le paiement du solde étant échelonné sur deux années.

Remise en état des sites

(en millions d'euros)	Exercice 2013	Exercice 2012
À l'ouverture	325	277
Regroupements d'entreprises	-	-
Autres mouvements de périmètre	-	-
Dotations (reprises) de la période	8	15
• dotations de la période	2	16
• (reprises) de la période – partie utilisée	(6)	(12)
• (reprises) de la période – partie non utilisée	-	-
• charges de désactualisation	12	11
Actifs de démantèlement	(9)	34
Écarts de conversion et autres mouvements	(2)	(1)
À LA CLÔTURE	322	325

Les remises en état des sites miniers actuellement en exploitation concernent la Société Le Nickel-SLN en Nouvelle-Calédonie (branche Nickel), pour un montant de 239 millions d'euros (identique au 31 décembre 2012), la société Comilog S.A. au Gabon (branche Manganèse) pour un montant de 37 millions d'euros (31 décembre 2012 : 34 millions d'euros) et la société ERAMET Marietta Inc. aux États-Unis pour un montant de 21 millions d'euros (31 décembre 2012 : 24 millions d'euros).

Les coûts de remise en état font l'objet d'une actualisation sur la durée restant à courir jusqu'à la date prévue de fin d'exploitation des mines, sur une durée maximum n'excédant pas l'année 2040 en Nouvelle-Calédonie, l'année 2032 au Gabon et l'année 2074 aux États-Unis.

ÉTATS FINANCIERS

NOTE 19. COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2013

Ces provisions font l'objet d'une actualisation en appliquant les hypothèses actuarielles suivantes :

	Au 31 décembre 2013		Au 31 décembre 2012	
	Taux d'actualisation	Taux d'inflation	Taux d'actualisation	Taux d'inflation
États-Unis	4,35 %	2,20 %	5,00 %	3,00 %
Nouvelle-Calédonie	3,95 %	1,50 %	4,05 %	1,50 %
Gabon	6,50 %	2,50 %	5,35 %	3,00 %

Une variation de plus ou moins 0,25 % des taux d'actualisation aurait pour incidence une diminution de 11 millions d'euros et une augmentation de 11 millions d'euros sur les provisions. Le Groupe ne bénéficie d'aucun fonds de démantèlement tel que défini par l'interprétation IFRIC 5.

19.5. Autres risques et charges

(en millions d'euros)	Exercice 2013	Exercice 2012
À l'ouverture	89	82
Regroupements d'entreprises	-	-
Autres mouvements de périmètre	-	-
Dotations (reprises) de la période	14	8
• dotations de la période	28	14
• (reprises) de la période – partie utilisée	(14)	(6)
• (reprises) de la période – partie non utilisée	-	-
• charges de désactualisation	-	-
Écarts de conversion et autres mouvements	(1)	(1)
À LA CLÔTURE	102	89

Les autres provisions pour risques et charges comprennent notamment 44 millions d'euros (60 millions de dollars) au titre des risques financiers liés aux options de vente consenties par ERAMET à Mitsubishi Corporation lors de la cession de 33,4 % des titres Strand Minerals Pte Ltd. Parallèlement aux accords de cession, ERAMET a consenti à Mitsubishi Corporation des options de vente sur les titres acquis. Ces options sont exerçables sous certaines conditions qui sont principalement liées à la réussite du projet minier. Ces options sont exerçables sur des durées spécifiques. En particulier, la date limite d'une de ces options a été reportée de fin septembre 2013 à fin mars 2014. Le prix d'exercice de ces options correspond à un prix convenu et variable selon les circonstances prévues dans les contrats (entre 118 et 58 millions de dollars) auquel s'ajouterait la revente de la créance sur Strand Minerals Pte Ltd. En outre, Mitsubishi Corporation dispose d'une option de vente de sa participation à ERAMET à la juste valeur en cas de changement de contrôle d'ERAMET sans limitation de durée. En contrepartie, ERAMET dispose d'une option d'achat de la participation de Mitsubishi Corporation dans Strand Minerals Pte Ltd à la juste valeur en cas de changement de contrôle de Mitsubishi Corporation sans limitation de durée.

Les autres provisions réparties dans l'ensemble des trois Branches couvrent également divers risques dont :

- les coûts de fermeture de Boulogne-sur-Mer pour 5 millions d'euros (identique à fin 2012) ;
- des risques/litiges commerciaux pour 7 millions d'euros (8 millions d'euros à fin 2012) ;
- divers litiges fournisseurs en Nouvelle-Calédonie pour 3 millions d'euros (identique à fin 2012) ;
- des provisions pour risques fiscaux pour 22 millions d'euros (7 millions d'euros au 31 décembre 2012).

19.6. Litiges en cours

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre fait exceptionnel (à l'exception de l'instance Carlo Tassara France décrite Note 36 – Autres informations) ou litige susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, le résultat ou le patrimoine de la Société ou du Groupe.

Note 20. Passifs éventuels

Quatre ONG (organisations non gouvernementales), un collectif d'habitants et un ancien député ont engagés, devant le tribunal de première instance de Libreville, par différentes requêtes datées des mois de février et mars 2011, des actions civiles au Gabon pour obtenir réparation de Comilog S.A. et ERAMET de prétendus dommages environnementaux causés par l'exploitation du site minier de Moanda. Le tribunal de première instance de Libreville a fait droit, le 13 novembre 2012, à la demande de Comilog S.A. et des autres défendeurs en se déclarant territorialement incompétent. L'appel formé par les demandeurs contre ce jugement a été jugé irrecevable par la Cour d'appel de Libreville le 16 mai 2013. Les requérants se sont pourvus en cassation contre l'arrêt de la Cour d'appel de Libreville en septembre 2013. En l'état des moyens avancés par les requérants, ceux-ci ne justifient pas du bien fondé de leurs demandes. Il est rappelé que le groupe ERAMET se conforme dans l'ensemble de ses filiales aux normes environnementales applicables, y compris au Gabon, et conduit l'ensemble des actions environnementales selon la charte du Groupe décrite dans le Document de référence 2013.

Comilog S.A. fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des années 2007 à 2010. Deux notifications de redressements ont été reçues en 2011 et 2012 portant sur ces quatre exercices. Suite aux réponses apportées par la Société au cours de l'année 2012, une notification a été reçue le 24 janvier 2013 suivie d'un avis de recouvrement reçu le 5 février 2013. La Société conteste la quasi-totalité des chefs de redressements et une réclamation contentieuse a été déposée auprès de l'administration fiscale gabonaise le 20 février 2013 et un second avis de mis en recouvrement a été reçu le 23 avril 2013. Les discussions se sont poursuivies au cours de l'année et à ce stade de la procédure il n'est pas possible de se prononcer sur l'issue de ce contrôle.

Par un arrêt du 7 mai 2013, la Cour administrative d'appel de Lyon a annulé la décision du ministre du travail refusant d'inscrire l'établissement des Ancizes de la société Aubert & Duval, sur la liste des établissements dont les salariés ont droit au dispositif de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante pour la période antérieure à 2005.

La société Aubert & Duval a saisi le Conseil d'État d'un pourvoi en cassation contre cet arrêt. La société Aubert & Duval a également demandé au Conseil d'État d'accorder un sursis à exécution de l'arrêt en tant qu'il enjoignait au ministre du Travail de classer le site des Ancizes. Cette demande de sursis était notamment motivée par le risque opérationnel de désorganisation et de perte de savoir-faire qu'entraînerait pour la Société le départ anticipé en retraite de nombreux salariés très expérimentés, dans le cadre du dispositif réglementaire en vigueur.

Le 1^{er} août 2013, le Conseil d'État a prononcé le sursis à exécution de l'arrêt pour la période postérieure à 1992 et a rejeté le pourvoi pour la période antérieure à 1993. Le classement du site des Ancizes a été prononcé, pour la période antérieure à 1993 par un arrêté interministériel de novembre 2013. Le Conseil d'État se prononcera dans les prochains mois sur le pourvoi de la société Aubert & Duval pour la période postérieure à 1992.

Note 21. Impôts différés

21.1. Par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Différence entre les valeurs fiscales et consolidées des immobilisations	140	147
Retraitement des écritures de nature fiscale	203	244
Autres différences temporelles	192	199
Instruments financiers de couverture	12	14
Élimination des résultats sur cessions internes	11	15
Distributions internes envisagées	6	11
Impôts différés passifs avant compensation	564	630
Compensation impôts différés par entité fiscale	(285)	(275)
Impôts différés passif	279	355
Différences temporelles	165	169
Reports fiscaux déficitaires ⁽¹⁾	154	91
Élimination des résultats sur cessions internes	30	30
Instruments financiers de couverture	9	12
Différence entre les valeurs fiscales et consolidées des immobilisations	4	4
Impôts différés actifs avant compensation	362	306
Compensation impôts différés par entité fiscale	(285)	(275)
Impôts différés actif	77	31
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS – PASSIF/(ACTIF)	202	324
<i>(1) Actifs d'impôts différés non reconnus</i>	<i>135</i>	<i>84</i>
<i>Actifs d'impôts différés activés</i>	<i>154</i>	<i>91</i>

La diminution en 2013 des impôts différés liés aux retraitements des écritures de nature fiscale s'explique par les provisions réglementées constituées au Gabon, en Nouvelle-Calédonie et en France.

Les autres différences temporelles comptabilisées au 31 décembre 2013, représentant un passif net de 27 millions d'euros (192 millions d'euros au passif et 165 millions d'euros à l'actif),

correspondent principalement à la valorisation des stocks (passif net : 8 millions d'euros), au crédit-bail (passif net : 6 millions d'euros), aux provisions techniques de réassurances (passif net : 9 millions d'euros), aux gains latents sur OPCVM (passif net : 1 million d'euros) et aux avantages du personnel (actif net : 50 millions d'euros).

21.2. Variations de l'exercice

<i>(en millions d'euros)</i>	Passif	Actif	Nets Exercice 2013	Nets Exercice 2012
Au 1^{er} janvier	355	31	324	358
Regroupements d'entreprises	-	-	-	-
Autres mouvements de périmètre	-	-	-	-
Impôts différés en contrepartie des capitaux propres	-	(7)	7	7
Impôts différés résultats	(64)	80	(144)	(40)
Compensation impôts différés par entité fiscale	(10)	(10)	-	-
Écarts de conversion et autres mouvements	(2)	(17)	15	(1)
À LA CLÔTURE	279	77	202	324

Conformément aux dispositions de la norme IAS 12, les impôts différés actifs et passifs sont présentés séparément au bilan après une compensation réalisée au niveau de chaque entité fiscale et l'antériorité a été retraitée en conséquence. À l'exception

des intégrations fiscales en France (note 21.3) et aux États-Unis (note 21.4), chaque société correspond à une entité fiscale indépendante.

21.3. Intégration fiscale en France

Les déficits fiscaux, pour un montant de 137 millions d'euros, sont nés essentiellement au cours des exercices 2009, 2010 et 2013, et ont fait l'objet d'une activation partielle en impôts différés pour 34 millions d'euros (après limitation de 13 millions d'euros). Il ne restait pas de déficits nés au cours des exercices antérieurs. Par ailleurs, la position nette des impôts différés de l'intégration fiscale en France après limitation est nul (110 millions d'euros au passif et à l'actif) contre un passif de 71 millions d'euros (171 millions d'euros de passifs et 100 millions d'euros d'actifs) au 31 décembre 2012.

21.4. Intégration fiscale aux États-Unis

L'intégration fiscale aux États-Unis présente une position nette d'impôts de 3 millions d'euros au passif (21 millions d'euros de passifs et 18 millions d'euros d'actifs) contre un passif net de 5 millions d'euros (20 millions d'euros de passifs et 15 millions d'euros d'actifs) au 31 décembre 2012. Les déficits fiscaux sont nés en 2009, en 2011 et en 2012 pour 47 millions d'euros et représentent un impôt différé actif de 16 millions d'euros, dont seuls 4 millions d'euros ont été reconnus.

Note 22. Emprunts

22.1. Par nature

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Emprunts auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	1 004	398
Découverts bancaires et banques créditrices	35	28
Dettes financières de crédit-bail	51	31
Autres emprunts et dettes financières	39	84
TOTAL	1 129	541
• Part à plus d'un an	799	311
• Part à moins d'un an	330	230
(1) dont billets de trésorerie émis	148	35

22.2. Emprunts auprès des établissements de crédit

(en millions d'euros)	Nominal	Taux d'intérêt	Maturité	31/12/2013	31/12/2012
Emprunt obligataire – ERAMET	400 M€	4,5 %	2020	395	-
Emprunts ICBC/BNP Paribas/BGFI – Comilog S.A.	208 M\$ ⁽¹⁾	Libor 6 mois + 4,3 % Libor 6 mois + 2,1 %	2018 2022	137	108
Emprunt Norsk Tillitsmann – TiZir Ltd	75 M\$	9 %	2017	56	56
Billets de trésorerie émis – ERAMET	148 M€	Entre 0,45 % et 0,81 %	1 an max.	148	35
Pensions livrées – Metal Securities	64 M€	Euribor 3 mois + 0,4 %	Fév. 2014	64	63
Emprunt Deutsch Bank (<i>Schuldschein</i>) – ERAMET	60 M€	Euribor 6 mois + 2 %	2020	58	-
Autres emprunts auprès des établissements de crédit				146	136
TOTAL				1 004	398

(1) Nominal égal à 217 millions de dollars après dernier tirage en 2014.

Depuis 2005, ERAMET a mis en place un programme d'émission de billets de trésorerie. Certains emprunts sont soumis à des ratios ou covenants financiers qui sont présentés dans la note 24.3.4 – Risques de liquidité.

Le Groupe a diversifié ses sources de financement sur l'exercice 2013 ainsi, l'augmentation des emprunts auprès des établissements de crédit s'explique essentiellement par :

- l'émission obligataire auprès d'investisseurs institutionnels pour 400 millions d'euros pour une durée de sept ans. Le coupon annuel des obligations s'élève à 4,5 % ; cette émission est non cotée ;

- l'émission d'un « *Schuldschein* » auprès d'investisseurs internationaux pour un montant de 60 millions d'euros et d'une maturité de sept ans ;
- la hausse des levées de billets de trésorerie de 113 millions d'euros sur l'exercice 2013.

ÉTATS FINANCIERS

NOTE 22. COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2013

22.3. Variation de l'exercice

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2013	Exercice 2012
À l'ouverture	541	231
Regroupements d'entreprises	-	-
Autres mouvements de périmètre	-	-
Nouveaux emprunts	1 047	319
Remboursements d'emprunts	(445)	(5)
Variation des découverts bancaires	7	-
Écarts de conversion et autres mouvements	(21)	(4)
À LA CLÔTURE	1 129	541

22.4. Par devise

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Euro	812	186
Dollar américain	240	238
Franc CFA	29	22
Livre sterling	3	2
Couronne norvégienne	13	60
Autres devises	32	33
TOTAL	1 129	541

22.5. Par échéance

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
À moins d'un an	330	230
Entre un an et cinq ans	261	231
À plus de cinq ans	538	80
TOTAL	1 129	541

ERAMET bénéficie de lignes de crédit confirmées à moyen ou long terme (à échéances comprises entre un an et cinq ans). Le solde non utilisé de ces lignes de crédit à la date de clôture permettrait au Groupe de refinancer à plus d'un an ses dettes à court terme.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Lignes de crédit confirmées non utilisées ⁽¹⁾	981	800
Billets de trésorerie non émis	252	365
Pensions livrées ⁽²⁾	-	76

(1) Les covenants bancaires rattachés aux lignes de crédit sont entièrement respectés. Ces covenants portent sur le ratio d'endettement financier net du Groupe ramené aux capitaux propres. La ligne de crédit confirmée a été renouvelée et portée à 981 millions d'euros le 18 janvier 2013 avec une maturité allongée d'un an, jusqu'à janvier 2018. Au 31 décembre 2013, ce crédit syndiqué n'est pas tiré.

(2) Le programme de pensions livrées (note 24.3.4 – Risques de liquidité) n'a pas été reconduit par le Groupe au 31 décembre 2013.

22.6. Par taux d'intérêt

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Sans intérêts	15	21
Taux d'intérêts fixes	522	266
• inférieurs à 5 %	412	81
• entre 5 % et 10 %	110	185
• supérieurs à 10 %	-	-
Taux d'intérêts variables	592	254
• inférieurs à 5 %	582	252
• entre 5 % et 10 %	10	2
• supérieurs à 10 %	-	-
TOTAL	1 129	541

22.7. Dettes financières de crédit-bail

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013		31/12/2012	
	Valeur nominale	Valeur actualisée	Valeur nominale	Valeur actualisée
À moins d'un an	10	9	6	5
Entre un an et cinq ans	35	32	22	22
À plus de cinq ans	10	10	4	4
Total avant charges d'intérêt	55	51	32	31
Charges d'intérêts	-	4	-	1
TOTAL	55	55	32	32

22.8. Trésorerie nette ou endettement financier net

22.8.1. Par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Emprunts et dettes financières	(1 129)	(541)
Obligations – Autres actifs financiers courants	169	368
Équivalents de trésorerie	679	551
Trésorerie	63	70
TOTAL	(218)	448

ÉTATS FINANCIERS

NOTE 23. COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2013

22.8.2. Tableau de flux de l'endettement

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2013	Exercice 2012
Activités opérationnelles		
EBITDA	231	407
Impact trésorerie des éléments sous l'EBITDA	(157)	(149)
Marge brute d'autofinancement	74	258
Variation nette des actifs et passifs courants liés à l'activité	87	(41)
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	161	217
Opérations d'investissement		
Investissements industriels	(587)	(641)
(Investissements)/Cessions financiers nets	(8)	(19)
Cession d'immobilisations	22	4
Variation des créances et dettes sur immobilisations	12	7
(Nouveaux)/Remboursements de prêts financiers	(33)	13
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(594)	(636)
Opérations sur fonds propres		
Dividendes distribués ⁽¹⁾	(221)	(319)
Dividendes versés/à verser aux minoritaires des sociétés intégrées	(31)	32
Augmentations de capital	-	2
Flux net de trésorerie lié aux opérations sur fonds propres	(252)	(285)
Incidence des variations de cours des devises	19	(1)
(DIMINUTION)/AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE/(ENDETTEMENT) NET	(666)	(705)
Trésorerie/(Endettement) net d'ouverture	448	1 153
Trésorerie/(Endettement) net de clôture	(218)	448
(1) dont :		
- Dividendes distribués aux actionnaires d'ERAMET	(34)	(59)
- Dividendes distribués aux minoritaires des sociétés intégrées	(187)	(260)

Note 23. Fournisseurs et autres passifs

23.1. Par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Dettes fournisseurs	421	400
Dettes fiscales et sociales	223	219
Autres dettes d'exploitation	37	104
Dettes d'immobilisations	72	63
Dettes d'associés – dividendes	-	32
Produits constatés d'avance	20	15
TOTAL	773	833
• Passifs non courants	27	28
• Passifs courants	746	805

Les dettes fournisseurs et les autres dettes sont pour l'essentiel à échéance de moins d'un an.

Les dettes de 27 millions d'euros (28 millions au 31 décembre 2012) figurant en passifs non courants incluent :

- la dette de Setrag S.A. payable à l'État gabonais sur une période de 25 ans liée d'une part à l'achat des biens propres

et d'autre part à une partie du stock de pièces détachées pour un montant total de 5 millions d'euros (6 millions d'euros au 31 décembre 2012) ;

- la dette de 29 millions de dollars (21 millions d'euros) comptabilisée, suite à la cession de 33,4 % des titres de Strand Minerals Pte Ltd à Mitsubishi Corporation, au titre des dépenses du projet minier en Indonésie (note 8 – Dépréciation d'actifs).

23.2. Variation de l'exercice

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2013	Exercice 2012
Au 1^{er} janvier	833	870
Regroupements d'entreprises	-	6
Autres mouvements de périmètre	1	-
Mouvements de besoin en fonds de roulement	(51)	(14)
Écarts de conversion et autres mouvements	(10)	(29)
À LA CLÔTURE	773	833

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en appliquant le taux de clôture.

Note 24. Gestion des risques et instruments financiers dérivés

24.1. Instruments financiers inscrits dans l'état de la situation financière

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013 État de la situation financière	Ventilation par nature d'instruments				
		Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Titres de participations non consolidées	49	-	49	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	70	-	-	70	-	-
Autres actifs non courants	5	-	-	5	-	-
Créances clients	379	-	-	379	-	-
Autres actifs courants	249	-	-	249	-	-
Instruments financiers dérivés	45	-	-	-	-	45
Autres actifs financiers courants	169	-	169	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	742	742	-	-	-	-
ACTIF	1 708	742	218	703	-	45
Emprunts – part à plus d'un an	811	-	-	-	811	-
Autres passifs non courants	27	-	-	27	-	-
Emprunts – part à moins d'un an	318	35	-	-	283	-
Dettes fournisseurs	421	-	-	421	-	-
Autres passifs courants	405	-	-	405	-	-
Instruments financiers dérivés	35	-	-	-	-	35
PASSIF	2 017	35	-	853	1 094	35

ÉTATS FINANCIERS

NOTE 24. COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2013

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012 État de la situation financière	Ventilation par nature d'instruments				Instruments dérivés
		Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	
Titres de participations non consolidées	49	-	49	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	39	-	-	39	-	-
Autres actifs non courants	7	-	-	7	-	-
Créances clients	433	-	-	433	-	-
Autres actifs courants	295	-	-	295	-	-
Instruments financiers dérivés	51	-	-	-	-	51
Autres actifs financiers courants	368	-	368	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	621	621	-	-	-	-
ACTIF	1 863	621	417	774	-	51
Emprunts – part à plus d'un an	311	-	-	-	311	-
Autres passifs non courants	28	-	-	28	-	-
Emprunts – part à moins d'un an	230	28	-	-	202	-
Dettes fournisseurs	400	-	-	400	-	-
Autres passifs courants	477	-	-	477	-	-
Instruments financiers dérivés	53	-	-	-	-	53
PASSIF	1 499	28	-	905	513	53

Aucune reclassification entre natures d'instruments financiers n'a été réalisée au cours de la période. Les titres de participation et les autres actifs financiers courants sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur (note 1.11.1). Les autres actifs financiers non courants sont évalués au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif ou TIE (note 1.11.2).

Les emprunts sont comptabilisés au coût amorti évalué par l'intermédiaire du taux d'intérêt effectif ou TIE (note 1.14). Les

titres et les emprunts peuvent le cas échéant faire l'objet d'une couverture de taux et sont réévalués pour la partie liée à l'évolution des taux d'intérêt et leur juste valeur est proche de leur valeur au bilan en raison de la faiblesse de leur montant et des couvertures (notes 22 et 24.3.2).

La juste valeur des créances clients et des dettes fournisseurs correspond à leur valeur au bilan, compte tenu de leurs échéances de paiement inférieures à un an pour l'essentiel (notes 14 et 23).

La répartition par hiérarchie de justes valeurs des instruments financiers à la juste valeur se présente ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013 Valeur au bilan	Ventilation par hiérarchie de justes valeurs		
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs disponibles à la vente	169	169	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	742	742	-	-
Instruments financiers dérivés	45	-	45	-
ACTIF	956	911	45	-
Emprunts	1 129	35	1 094	-
Instruments financiers dérivés	35	-	35	-
PASSIF	1 164	35	1 129	-

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012 Valeur au bilan	Ventilation par hiérarchie de justes valeurs		
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs disponibles à la vente	368	368	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	621	621	-	-
Instruments financiers dérivés	51	-	51	-
ACTIF	1 040	989	51	-
Emprunts	541	28	513	-
Instruments financiers dérivés	53	-	53	-
PASSIF	594	28	566	-

24.2. Effets au compte de résultat des instruments financiers

(en millions d'euros)	Exercice 2013 Effets en résultat	Produits et (charges) financiers	Juste valeur	Conversion monétaire	Résultat de cession	Dépréciation nette
Titres de participation	(3)	2	-	-	-	(5)
Autres actifs financiers	-	(3)	-	-	-	3
Instruments financiers dérivés	11	-	11	-	-	-
Trésorerie/endettement financier net	(7)	(10)	3	1	(1)	-
TOTAL	1	(11)	14	1	(1)	(2)

(en millions d'euros)	Exercice 2012 Effets en résultat	Produits et (charges) financiers	Juste valeur	Conversion monétaire	Résultat de cession	Dépréciation nette
Titres de participation	4	7	-	-	-	(3)
Autres actifs financiers	(5)	(5)	-	(1)	-	1
Instruments financiers dérivés	(48)	-	(48)	-	-	-
Trésorerie/endettement financier net	6	(2)	-	(1)	9	-
TOTAL	(43)	-	(48)	(2)	9	(2)

Les produits financiers rattachés aux titres de participation correspondent à des dividendes. Les résultats dégagés relatifs aux instruments financiers de couverture de change et de matières premières sont principalement comptabilisés en résultat opéra-

tionnel courant (note 1.24). La partie non qualifiée de couverture au regard de la norme IAS 39 est comptabilisée en autres produits et charges financiers (notes 1.25 et 28.2).

Détail des instruments financiers de couverture inscrits à l'actif

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Instruments financiers actifs ⁽³⁾	9	10
Instruments financiers – couverture de change	32	36
Instruments financiers – couverture de taux	-	-
Instruments financiers – couverture de matières premières	4	5
TOTAL	45	51

(en millions d'euros)	Exercice 2013	Exercice 2012
À l'ouverture	51	46
Regroupements d'entreprises	-	-
Variation des instruments de couverture de la période – capitaux propres ⁽¹⁾	(4)	(6)
Variation des instruments de couverture de la période – résultat financier ⁽²⁾	(1)	6
Variation des instruments financiers actifs ⁽³⁾	(1)	5
À LA CLÔTURE	45	51

(1) L'impact correspond à la variation de juste valeur (part efficace) des instruments dérivés de couverture de change, de taux et de matières premières.

(2) L'impact correspond à la variation de juste valeur (part inefficace) des instruments dérivés de couverture de change, de taux et de matières premières.

(3) Les créances et les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de clôture et l'écart entre le taux de clôture et le taux de couverture est inscrit au niveau de la rubrique « Instruments financiers actifs et passifs ».

ÉTATS FINANCIERS

NOTE 24. COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2013

Détail des instruments financiers de couverture inscrits au passif

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Instruments financiers passifs ⁽³⁾	4	16
Instruments financiers – couverture de change	21	19
Instruments financiers – couverture de taux	3	13
Instruments financiers – couverture de matières premières	7	5
TOTAL	35	53

(en millions d'euros)	Exercice 2013	Exercice 2012
À l'ouverture	53	101
Regroupements d'entreprises	-	-
Variation des instruments de couverture de la période – capitaux propres ⁽¹⁾	(9)	(43)
Variation des instruments de couverture de la période – résultat financier ⁽²⁾	3	(5)
Variation des instruments financiers passifs ⁽³⁾	(12)	-
À LA CLÔTURE	35	53

(1) L'impact correspond à la variation de juste valeur (part efficace) des instruments dérivés de couverture de change, de taux et de matières premières.

(2) L'impact correspond à la variation de juste valeur (part inefficace) des instruments dérivés de couverture de change, de taux et de matières premières.

(3) Les créances et les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de clôture et l'écart entre le taux de clôture et le taux de couverture est inscrit au niveau de la rubrique « Instruments financiers actifs et passifs ».

24.3. Gestion des risques

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour maîtriser son exposition aux risques de change, de taux et de matières premières. La gestion des principaux risques a été déléguée par le Comité exécutif à la Direction financière du groupe ERAMET. Cette gestion est effectuée directement au niveau d'ERAMET ou au travers de sociétés comme Metal Currencies créée spécifiquement pour gérer les risques de change du Groupe (notes 1.5 et 3).

24.3.1. Risques de change

Le groupe ERAMET est exposé à deux natures de risques de change, à savoir :

- les risques de change transactionnels lorsqu'une société du Groupe a des recettes en devise différente de sa devise de compte et qui ne sont pas compensées par des achats dans la même devise ;
- les risques de change bilanciels liés aux variations des actifs nets des filiales valorisés en devises autres que l'euro.

Le Groupe centralise le risque de change des filiales. Chaque société du Groupe communique à la Trésorerie Groupe ses expositions en devise autre que sa devise de compte. Cette gestion s'inscrit dans le cadre d'une politique pluriannuelle avec des procédures approuvées par le Comité exécutif et fait l'objet d'un reporting mensuel à destination de ses membres. Le Groupe gère le risque de change bilanciel au cas par cas.

Risques transactionnels

Dans ce cadre, les couvertures de change portent majoritairement sur le dollar américain mais également sur la couronne norvégienne, la livre sterling, la couronne suédoise et le yen japonais. Ces couvertures sont destinées à couvrir la position présente et future du Groupe des opérations commerciales, dont plus de 50 % sont facturées en devises alors que les coûts de production sont principalement libellés en euros. Les opérations sont réalisées au travers de la société Metal Currencies.

Les filiales concernées déterminent le montant de leur exposition nette à l'aide de prévisions ou de budgets pluriannuels. Les risques associés font alors l'objet d'une couverture sur un horizon maximum de trente-six mois à condition que le montant soit supérieur à 2 millions d'euros ou équivalent par devise, sauf exception. Le Groupe utilise différents instruments pour couvrir son risque de change : contrats à terme et options.

Risques bilanciels

Le groupe ERAMET gère les risques de change bilanciels, essentiellement liés au dollar américain, à travers l'émission de dettes financières libellées dans la même devise que les actifs nets concernés, ou via des swaps de change.

Ainsi, ERAMET couvre également le risque de change sur la conversion de l'actif net en dollar américain de Weda Bay Minerals Inc. par un swap de change d'un nominal de 232 millions de dollars.

Le détail du portefeuille de couverture par devises est précisé ci-après :

Au 31 décembre 2013

<i>(en millions de devises)</i>	Chiffre d'affaires 2013			Chiffre d'affaires 2014			Chiffre d'affaires 2015 et plus		
	Montants	Devises	Cours	Montants	Devises	Cours	Montants	Devises	Cours
Couvertures commerciales									
EUR/USD	243	USD	1,37	371	USD	1,30	81	USD	1,31
EUR/NOK	11	EUR	8,44	111	EUR	8,02	380	NOK	8,45-8,56
EUR/GBP	1	GBP	1,03	3	EUR	0,85	-	-	-
GBP/USD	1	USD	1,62	-	-	-	-	-	-
GBP/SEK	1	GBP	11,37	-	-	-	-	-	-
JPY/SEK	51	JPY	0,11	-	-	-	-	-	-
USD/MXN	-	-	-	3	USD	13,30	-	-	-
USD/SEK	8	USD	6,54	-	-	-	-	-	-
EUR/JPY	47	JPY	86,19	25	JPY	141,25	-	-	-
Autres couvertures									
EUR/USD	515	USD	1,37						
EUR/NOK	(152)	NOK	8,57						
USD/CNY	178	CNY	6,31						

Au 31 décembre 2012

<i>(en millions de devises)</i>	Chiffre d'affaires 2012			Chiffre d'affaires 2013			Chiffre d'affaires 2014 et plus		
	Montants	Devises	Cours	Montants	Devises	Cours	Montants	Devises	Cours
Couvertures commerciales									
EUR/USD	224	USD	1,32	522	USD	1,31	84	USD	1,26-1,30
EUR/NOK	3	EUR	7,35	73	EUR	7,58	-	-	-
EUR/GBP	(2)	GBP	0,81	(6)	GBP	0,84	-	-	-
GBP/USD	-	USD	1,63	2	USD	1,59	-	-	-
GBP/SEK	-	GBP	12,49	1	GBP	10,69	-	-	-
JPY/SEK	71	JPY	0,10	150	JPY	0,08	-	-	-
EUR/SEK	(12)	EUR	8,55	-	-	-	-	-	-
USD/SEK	10	USD	6,65	9	USD	6,63	-	-	-
EUR/JPY	139	JPY	100,50	100	JPY	106,10	-	-	-
Autres couvertures									
EUR/USD	415	USD	1,33						
EUR/SEK	(20)	EUR	10,15						
EUR/NOK	(452)	NOK	8,05						
EUR/GBP	5	GBP	0,81						
USD/CNY	(372)	CNY	6,41						
USD/MXN	9	USD	14,67						

ÉTATS FINANCIERS

NOTE 24. COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2013

Au 31 décembre 2013, la juste valeur des couvertures de change liées aux risques transactionnels représente un actif net de 11 millions d'euros (31 décembre 2012 : actif net de 17 millions d'euros).

La conversion des ventes/achats en devises (factures émises, factures reçues, encaissements, paiements) s'effectue à un cours mensuel représentant une approximation fiable du cours de change du marché. Chaque fin de mois, les créances/dettes/comptes bancaires sont revalorisés au cours de couverture indiqué par la Trésorerie Groupe. Les écarts entre :

- le cours mensuel de comptabilisation ventes et encaissements/achats et paiements ; et

- le cours contractuel de dénouement des opérations de couverture,

sont comptabilisés par chaque société en résultat opérationnel courant attaché au chiffre d'affaires (rubrique « Écarts de change sur chiffre d'affaires » – note 25.2) ou aux achats (rubrique « Coûts des produits vendus »).

Une variation de plus ou moins 10 figures du dollar US aurait un impact, avant impôts, sur les instruments financiers de couverture en contrepartie des capitaux propres de l'ordre de + 18 millions d'euros en cas de hausse des cours et d'environ - 24 millions d'euros en cas de baisse des cours.

La répartition des contrats de change (montants notionnels) est la suivante :

Au 31 décembre 2013

<i>(en millions de devises)</i>	Exercice 2013			
	Ventes à terme	Achats à terme	Options d'achat ⁽¹⁾	Options de vente ⁽¹⁾
Devise contre EUR				
• USD ⁽¹⁾	963	100	380	347
• JPY	192	120	-	-
• GBP	11	10	3	5
• NOK	19	396	401	626
Devise contre NOK				
• EUR	51	-	120	105
Devise contre SEK				
• JPY	241	190	-	-
• GBP	1	1	-	-
• USD	8	-	-	-
Devise contre USD				
• CNY	-	30	148	246
Devise contre GBP				
• USD	2	1	-	-
Devise contre MXN				
• USD	1	-	4	2

⁽¹⁾ Non compris 303 millions de dollars d'options d'achat exotiques et 40 millions de dollars d'options de vente exotiques.

Au 31 décembre 2012

(en millions de devises)	Exercice 2012			
	Ventes à terme	Achats à terme	Options d'achat	Options de vente
Devise contre EUR				
• USD ⁽¹⁾	1 024	142	419	323
• JPY	261	22	-	-
• GBP	5	6	3	4
• NOK	136	589	-	-
Devise contre NOK				
• EUR ⁽²⁾	43	-	58	33
Devise contre SEK				
• JPY	257	36	-	-
• GBP	2	1	-	-
• USD	16	1	6	4
• EUR	-	32	-	-
Devise contre USD				
• CNY	-	33	340	599
Devise contre GBP				
• USD	2	-	-	-
Devise contre MXN				
• USD	9	-	-	-

(1) Non compris 85 millions de dollars d'options d'achat exotiques et 70 millions de dollars d'options de vente exotiques.

(2) Non compris 10 millions d'euros d'options d'achat exotiques et 7 millions d'euros d'options de vente exotiques.

Les impacts avant impôts sur les capitaux propres et les résultats des instruments financiers liés aux risques de change sont présentés ci-après :

(en millions d'euros)	Couvertures de change			
	Exercice 2013		Exercice 2012	
	Risques transactionnels	Risques bilantiels	Risques transactionnels	Risques bilantiels
À l'ouverture	11	32	(55)	28
Variation de la part non échue des couvertures ⁽¹⁾	15	-	16	-
Variation de la part inefficace en résultats ⁽²⁾	(4)	-	11	-
Variation de la part efficace transférée en résultats ⁽³⁾	(6)	-	39	-
Écarts de conversion et autres mouvements	-	(61)	-	4
À la clôture	16	(29)	11	32
Variations comptabilisées en capitaux propres :				
• réserve de juste valeur	-	-	-	-
• réserve de couverture	9	-	55	-
• réserve de conversion	-	(61)	-	4
TOTAL	9	(61)	55	4
Variations comptabilisées en résultats :				
• résultat opérationnel courant	6	-	(39)	-
• résultat financier	(4)	-	11	-
TOTAL	2	-	(28)	-

(1) L'impact correspond à la variation de juste valeur des nouveaux instruments de change en couverture de flux futurs et des instruments de change en couverture de flux futurs mis en place dans l'exercice et toujours en vie à la clôture.

(2) L'impact correspond à la variation de juste valeur des instruments de change dénoués au cours de l'exercice (comprenant les primes des options).

(3) L'impact en résultat financier correspond à la juste valeur des instruments de change non qualifiés de couverture.

ÉTATS FINANCIERS

NOTE 24. COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2013

24.3.2. Risques de taux

Le Groupe décide de l'opportunité de réaliser ou non des couvertures de taux en fonction de la situation de la dette et de l'évolution des marchés. Les opérations de couvertures sont réalisées par la Trésorerie Groupe.

Au 31 décembre 2013, comme en 2012, le Groupe ne dispose d'aucune couverture de taux concernant sa dette brute.

En ce qui concerne les excédents de trésorerie gérés par la société Metal Securities, ils sont placés :

- sur des supports rémunérés sur la base des taux EONIA (*Euro OverNight Index Average*) ou EURIBOR (*Euro InterBank Offered Rate*) ;
- sur des supports à taux fixes swapés contre EURIBOR.

Les impacts avant impôts sur les capitaux propres et les résultats des instruments financiers liés aux risques de taux ressortent ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	Couvertures de taux	
	Exercice 2013	Exercice 2012
À l'ouverture	(13)	(10)
Variation de la part non échue des couvertures ⁽¹⁾	19	3
Variation de la part inefficace en résultats ⁽²⁾	-	-
Variation de la part efficace transférée en résultats ⁽³⁾	(9)	(6)
Écarts de conversion et autres mouvements	-	-
À la clôture	(3)	(13)
Variations comptabilisées en capitaux propres :		
• réserve de juste valeur	-	-
• réserve de couverture	10	(3)
• réserve de conversion	-	-
TOTAL	10	(3)
Variations comptabilisées en résultats :		
• résultat opérationnel courant	-	-
• résultat financier	9	6
TOTAL	9	6

(1) L'impact correspond à la variation de juste valeur des nouveaux instruments de taux en couverture de flux futurs et des instruments de taux en couverture de flux futurs mis en place dans l'exercice et toujours en vie à la clôture.

(2) L'impact correspond à la variation de juste valeur des instruments de taux dénoués au cours de l'exercice (comprenant les primes des options).

(3) L'impact en résultat financier correspond à la juste valeur des instruments de taux non qualifiés de couverture.

24.3.3. Risques de matières

Le Groupe est exposé à la volatilité des cours des matières premières au niveau de son chiffre d'affaires en tant que producteur de nickel et de manganèse ou au niveau de ses coûts de production en tant que consommateur d'énergie (fioul, électricité) ou de matières premières (nickel, aluminium).

Les principaux acteurs du Groupe sont :

- ERAMET, Le Nickel-SLN et Aubert & Duval pour le nickel ;
- Le Nickel-SLN pour le fioul ;
- Aubert & Duval pour l'aluminium ;
- Erasteel Kloster AB et ERAMET Norway A/S pour l'électricité.

Ces derniers sont classés parmi les « Autres actifs financiers courants » (note 15.1) et font l'objet de couverture de taux à terme (taux fixes contre taux variables). Les autres excédents de trésorerie gérés par Metal Securities sont principalement placés sur des supports rémunérés sur la base du taux EONIA (*Euro OverNight Index Average*) (note 15.2).

Les expositions au manganèse et au coke ne sont pas couvertes puisqu'il n'existe pas de marché organisé (de gré à gré) pour ces matières.

Les couvertures se font à un horizon de un à quatre ans selon les matières sur la base du budget. Seule une partie des consommations ou productions prévisionnelles est couverte (par exemple pour le fioul : au maximum 80 % du budget est couvert). Le Groupe utilise différents instruments pour couvrir et limiter son exposition : contrat à terme et options.

Au 31 décembre 2013, la juste valeur des couvertures réalisées pour ces différentes matières est de 3 millions d'euros au passif alors qu'elle était quasiment nulle au 31 décembre 2012.

Les encours des principaux contrats de matières sont représentés par :

Au 31 décembre 2013

<i>(en tonnes)</i>	Exercice 2013		
	Swaps	Options d'achat	Options de vente
Nickel	115	-	-
Fioul	-	-	-

Au 31 décembre 2012

<i>(en tonnes)</i>	Exercice 2012		
	Swaps	Options d'achat	Options de vente
Nickel	182	-	-
Fioul	42 720	36 000	36 000

Les impacts avant impôts sur les capitaux propres et les résultats des instruments financiers rattachés aux risques de matières s'analysent :

<i>(en millions d'euros)</i>	Couverture de matières et d'énergie							
	Exercice 2013				Exercice 2012			
	Nickel	Fioul	Aluminium	Électricité	Nickel	Fioul	Aluminium	Électricité
À l'ouverture	-	-	-	-	6	5	-	(1)
Variation de la part non échue des couvertures ⁽¹⁾	-	-	-	(3)	(19)	(12)	-	-
Variation de la part inefficace en résultats ⁽²⁾	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de la part efficace transférée en résultats ⁽³⁾	-	-	(1)	1	13	7	-	1
Écarts de conversion et autres mouvements	-	-	-	-	-	-	-	-
À la clôture	-	-	(1)	(2)	-	-	-	-
Variations comptabilisées en capitaux propres :								
• réserve de juste valeur	-	-	-	-	-	-	-	-
• réserve de couverture	-	-	(1)	(2)	(6)	(5)	-	1
• réserve de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	(1)	(2)	(6)	(5)	-	1
Variations comptabilisées en résultats :								
• résultat opérationnel courant	-	-	1	(1)	(13)	(7)	-	(1)
• résultat financier	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	1	(1)	(13)	(7)	-	(1)

(1) L'impact correspond à la variation de juste valeur des nouveaux instruments de matières en couverture de flux futurs et des instruments de matières en couverture de flux futurs mis en place dans l'exercice et toujours en vie à la clôture.

(2) L'impact correspond à la variation de juste valeur des instruments de matières dénoués au cours de l'exercice (comprenant les primes des options).

(3) L'impact en résultat financier correspond à la juste valeur des instruments de matières non qualifiés de couverture.

Une variation de plus ou moins 20 % des cours des matières premières n'aurait pas d'incidence significative sur les instruments financiers de couverture, avant impôts, en contrepartie des capitaux propres.

Une variation de plus ou moins 10 % des cours du nickel aurait un impact sur le chiffre d'affaires de l'exercice 2013 de plus ou moins 74 millions de dollars, soit 55 millions d'euros (91 millions de dollars, soit 71 millions d'euros sur l'exercice 2012).

24.3.4. Risques de liquidité

Le Groupe n'est pas soumis aux risques de liquidité compte tenu de la situation financière nettement positive de sa trésorerie nette. Les excédents de trésorerie sont majoritairement transférés à Metal Securities la société ad hoc du Groupe en charge de la centralisation et du placement des excédents de trésorerie du Groupe.

De plus, le Groupe dispose si nécessaires de deux sources de financement supplémentaires via l'utilisation de lignes de crédit renouvelables et/ou l'émission de billets de trésorerie.

ÉTATS FINANCIERS

NOTE 24. COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2013

Lignes de crédit renouvelables

En 2012, ERAMET a signé l'extension de sa ligne de crédit renouvelable multidevises comme l'y autorisait la convention de crédit (*Multicurrency Revolving Facility Agreement*) la portant ainsi à échéance 2017 pour 800 millions d'euros. Début 2013, ERAMET a signé un avenant à cette convention qui porte son montant de 800 millions d'euros à 981 millions d'euros et prolonge son échéance d'un an, de janvier 2017 à janvier 2018. La ligne destinée à financer l'exploitation aussi bien que des investissements en actifs a été signée à des conditions en rapport aux conditions de marché à la date de signature. Cette ligne comporte un seul covenant (note 22 – Emprunts) et n'est pas tiré au 31 décembre 2013.

Billet de trésorerie

En 2005, ERAMET a mis en place un programme de 400 millions d'euros de billet de trésorerie, dont 148 millions ont été levées en 2013 (35 millions d'euros ont été levées en 2012). Le montant

non levé s'élève à 252 millions d'euros au 31 décembre 2013 (365 millions d'euros au 31 décembre 2012).

Pensions livrées

Le programme de pensions livrées n'a pas été reconduit par le Groupe au 31 décembre 2013.

La ligne de crédit confirmée a été renouvelée et portée à 981 millions d'euros le 18 janvier 2013 avec une maturité allongée d'un an, jusqu'à janvier 2018. Au 31 décembre 2013, ce crédit syndiqué n'est pas tiré.

Le Groupe est soumis au remboursement de ses emprunts financiers, essentiellement composé des dettes financières de crédit-bail et d'emprunts auprès d'établissements de crédit (note 22), au paiement de ses autres passifs ainsi que des instruments financiers dérivés, dont l'échéancier à la juste valeur est présenté ci-après :

(en millions d'euros)	État de la situation financière	Échéancier des paiements futurs à la juste valeur			Total
		À moins d'un an	Entre un an et cinq ans	À plus de cinq ans	
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 004	265	225	511	1 001
Découverts bancaires et banques créditrices	35	35	-	-	35
Dettes financières de crédit-bail	51	8	34	9	51
Autres emprunts et dettes financières	39	22	2	15	39
TOTAL EMPRUNTS	1 129	330	261	535	1 126
Instruments financiers dérivés	35	35	0	0	35
Fournisseurs et autres passifs	773	746	-	27	773
Dettes d'impôt exigible	80	80	-	-	80
TOTAL AUTRES PASSIFS FINANCIERS	888	857	3	28	888

L'échéancier des encaissements futurs des actifs financiers est présenté ci-dessous :

(en millions d'euros)	État de la situation financière	Échéancier des encaissements futurs à la juste valeur			Total
		À moins d'un an	Entre un an et cinq ans	À plus de cinq ans	
Autres actifs financiers courants	169	169	-	-	169
Trésorerie et équivalents de trésorerie	742	742	-	-	742
TOTAL TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS	911	911	-	-	911
Instruments financiers dérivés	45	45	0	0	45
Clients et autres actifs	585	580	-	5	585
Créances d'impôt exigible	48	48	-	-	48
TOTAL AUTRES ACTIFS FINANCIERS	678	668	5	5	678

Les dettes financières font l'objet, le cas échéant, au niveau du Groupe ou localement, de covenants bancaires dont les principaux sont décrits ci-dessous :

Société	Type de ligne		Ratio	Montants
ERAMET	Ligne de crédit renouvelable	Endettement financier net/Capitaux propres	< 1	981 M€
	Emprunts auprès des établissements de crédit	Endettement financier net retraité/Capitaux propres – Part des propriétaires de la société mère	< 1	60 M€
Comilog S.A.	Emprunts auprès des établissements de crédit	Endettement financier net/Capitaux propres	< 1,15	217 MUSD
		Cash-flow net/Service de la dette	> 2	
		Chiffre d'affaires vers ERAMET Norway A/S/Service de la dette	> 150 % ⁽¹⁾	
TiZir Ltd	Emprunts auprès des établissements de crédit	Endettement financier net/Capitaux propres	< 35 %	75 MUSD
		Cash-flow net/Service de la dette	> 2,5	
		Maintien d'une liquidité minimum	15 MUSD	

(1) Covenant applicable uniquement à un des deux emprunts de 30 millions de dollars souscrit par Comilog.

Au 31 décembre 2013, tous les covenants sont respectés.

24.3.5. Risques de crédit ou de contrepartie

Le Groupe est exposé à plusieurs types de risques de contrepartie : sur ses clients et sur ses partenaires financiers en raison de ses excédents de trésorerie placés par la société dédiée du groupe

Metal Securities. Pour limiter ce risque, le Groupe dispose de différents outils : la collecte d'informations en amont des opérations (agences de notation, états financiers publiés...), l'assurance-crédit ou la mise en place de lettres de crédit ou crédit documentaire. Spécifiquement pour les comptes clients, un crédit-manager est dédié à chaque Branche du Groupe.

L'antériorité des créances clients du Groupe et des créances en souffrance de paiement s'analyse ainsi :

(en millions d'euros)	31/12/2013			31/12/2012		
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Dans les délais ou non échues	312	(2)	310	339	-	339
Retards :						
• inférieur à un mois	55	(1)	54	66	(1)	65
• compris entre un et trois mois	9	(1)	8	17	-	17
• compris entre trois et six mois	5	-	5	6	-	6
• compris entre six et neuf mois	4	(2)	2	3	-	3
• compris entre neuf et douze mois	2	(2)	-	2	(1)	1
• supérieurs à un an	3	(3)	-	6	(4)	2
TOTAL CRÉANCES CLIENTS	390	(11)	379	439	(6)	433

Il n'y a pas de créances impayées ou dépréciées significatives ayant fait l'objet de renégociation.

24.3.6. Risques actions

ERAMET et ses filiales ne sont pas engagés dans des opérations boursières spéculatives et les participations détenues correspondent à des sociétés contrôlées non cotées et entièrement rattachées aux activités du Groupe (note 10). Au 31 décembre 2013, ERAMET détenait 284 861 actions propres (270 499 actions au 31 décembre 2012) représentant un investissement compa-

bilisé en diminution des capitaux propres de 44 millions d'euros (54 millions d'euros au 31 décembre 2012) (note 16). Les titres ERAMET étant négociés au Service à Règlement Différé (SRD) d'Euronext Paris à compter du 28 mars 2006 et depuis le 2 juillet 2007 à l'indice N150, il existe un risque lié à la volatilité du cours de l'action et dans la mesure où ce cours serait inférieur à la valeur nette comptable.

À titre d'information, la moins-value, par rapport à la valeur de marché du portefeuille d'auto-détention s'élèverait à 24 millions d'euros au 31 décembre 2013 (identique au 31 décembre 2012).

Note 25. Chiffre d'affaires et autres produits

25.1. Chiffre d'affaires

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2013	Exercice 2012
Ventes de produits	3 076	3 346
Prestations de services	86	101
TOTAL	3 162	3 447

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève pour l'exercice 2013 à 3 162 millions d'euros contre 3 447 millions d'euros au titre de l'exercice 2012, soit une diminution de 8 %. La baisse du chiffre d'affaires s'explique principalement par une baisse des prix du nickel.

25.2. Autres produits

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2013	Exercice 2012
Écarts de change sur le chiffre d'affaires	38	2
Autres	27	32
TOTAL	65	34

La rubrique « Écarts de change sur le chiffre d'affaires » comprend d'une part les écarts entre le cours mensuel de comptabilisation des ventes et le cours mensuel des encaissements et d'autre part les écarts entre le cours contractuel de dénouement des opérations de couverture (ou cours garanti) et le cours mensuel des encaissements.

Note 26. Amortissements et provisions

26.1. Amortissements et provisions sur actif immobilisé

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2013	Exercice 2012
Immobilisations incorporelles	(12)	(7)
Immobilisations corporelles	(240)	(228)
Immobilisations incorporelles – allocation prix d'acquisition	(8)	(8)
Immobilisations corporelles – allocation prix d'acquisition	(2)	(2)
TOTAL	(262)	(245)

26.2. Provisions

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2013	Exercice 2012
Engagements de retraite et assimilés	(8)	(2)
Autres risques et charges sociaux	(1)	2
Risques environnementaux	(2)	1
Remise en état des sites	-	(5)
Autres risques et charges	(3)	(5)
TOTAL	(14)	(9)

Note 27. Autres produits et charges opérationnels

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2013	Exercice 2012
Autres produits et charges opérationnels avant dépréciation	(80)	(73)
Dépréciation d'actifs	(423)	(1)
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	(503)	(74)

27.1. Autres produits et charges opérationnels avant dépréciation d'actifs

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2013	Exercice 2012
Projet Niobium	(52)	(28)
Projet Lithium	(9)	(8)
Autres projets	(13)	(10)
Projets de développement	(74)	(46)
Restructurations et plans sociaux	(12)	(19)
Avantages du personnel	-	(1)
Autres éléments	6	(7)
Autres produits et charges	(6)	(27)
TOTAL	(80)	(73)

27.2. Dépréciation d'actifs

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2013	Exercice 2012
Pertes sur tests de dépréciation – Goodwill	(8)	-
Pertes sur tests de dépréciation – Immobilisations incorporelles	(323)	-
Pertes sur tests de dépréciation – Immobilisations corporelles	(77)	(1)
Pertes sur tests de dépréciation	(408)	(1)
Autre dépréciation d'actifs Weda Bay	(15)	-
TOTAL	(423)	(1)

Dans le cadre des tests de perte de valeur réalisés, au 31 décembre 2013, sur les unités génératrices de trésorerie (UGT) composant le Groupe, des dépréciations d'actifs pour un total de 423 millions d'euros, dont 15 millions d'euros au titres

d'actifs courants sur le projet Weda Bay et 408 millions d'euros sur les actifs immobilisés (voir Note 9 – Dépréciation d'actifs) ont été comptabilisés sur l'exercice 2013.

Note 28. Coût de l'endettement net et autres éléments financiers

28.1. Coût de l'endettement net

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2013	Exercice 2012
Produits d'intérêts	15	19
Charges d'intérêts	(24)	(19)
Produits nets des valeurs mobilières de placement	-	9
Variation de juste valeur des valeurs mobilières de placement	1	-
Différences nettes de conversion	1	(1)
TOTAL	(7)	8

ÉTATS FINANCIERS

NOTE 29. COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2013

28.2. Autres produits et charges financiers

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2013	Exercice 2012
Produits des participations ou dividendes	2	7
Dotations/reprises provisions financiers nets	(2)	(3)
Avantages du personnel – intérêts nets	(7)	(7)
Charges de désactualisation	(12)	(11)
Instruments financiers non qualifiés de couverture	(4)	11
Annulation de couvertures	-	(5)
Charges financières de titrisation	(1)	(2)
Autres	(1)	(5)
TOTAL	(25)	(15)

Les charges de désactualisation concernent les provisions pour remise en état des sites miniers (note 19.4).

Les instruments financiers non qualifiés de couverture correspondent à la partie des instruments de couverture (change/matières premières/taux) comptabilisés en résultat selon la norme IAS 32/39 (note 24).

En 2012, les effets d'annulation de couvertures de change à la suite des révisions à la baisse des budgets de chiffre d'affaires et d'achats ont été comptabilisés pour un montant de 5 millions d'euros en autres charges financières.

Note 29. Impôts sur les résultats

29.1. Par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2013	Exercice 2012
Impôts courants	(72)	(69)
Impôts différés	144	40
PRODUIT/(CHARGE) D'IMPÔT	72	(29)

29.2. Taux effectif d'impôt

(en millions d'euros)

	Exercice 2013	Exercice 2012
Résultat opérationnel	(548)	79
Coût de l'endettement net	(7)	8
Autres produits et charges financiers	(25)	(15)
Résultat net avant impôts des sociétés intégrées	(580)	72
Taux courant d'imposition en France (en pourcentage)	34,43 %	34,43 %
Produit/(Charge) d'impôt théorique	200	(25)
Effets sur l'impôt théorique :		
• des différences permanentes entre le résultat comptable et le résultat taxable	(61)	55
• du différentiel de taux d'impôt courant des pays étrangers	(5)	(1)
• de taux d'impôts réduits	2	2
• de crédits d'impôts	1	1
• des actifs d'impôts différés non reconnus ou limités	(51)	(19)
• des contrôles fiscaux	-	14
• des éléments divers	2	2
Produit/(Charge) d'impôt réelle avant distribution de dividendes	88	29
Taux effectif d'impôt avant distribution de dividendes	15 %	(40) %
Effets sur l'impôt théorique :		
• des retenues à la source sur les distributions	(5)	(43)
• des quotes-parts de frais généraux	(11)	(15)
PRODUIT/(CHARGE) D'IMPÔT RÉELLE	72	(29)
TAUX EFFECTIF D'IMPÔT	12 %	40 %
Résultat net avant impôts des sociétés intégrées	(580)	72
Impact des dépréciations d'actifs	423	1
Résultat net avant impôts des sociétés intégrées, avant dépréciation	(157)	73
Produit/(Charge) d'impôt réelle	72	(29)
Taux effectif d'impôt, avant dépréciation	46 %	40 %

Le taux d'imposition sur les bénéfices retenu en France est de 34,43 %.

Les différences permanentes sont représentées pour l'essentiel par (i) l'effet impôt sur la dépréciation d'actifs sur le projet Weda Bay (dépréciation non fiscalisée) pour 101 millions d'euros compensée par (ii) la partie définitivement imputée en investissements de la

provision pour reconstitution des gisements miniers en Nouvelle-Calédonie et au Gabon.

Le « différentiel de taux d'impôt courants des pays étrangers » correspond aux incidences liées aux taux d'imposition sur les bénéfices applicables dans les pays étrangers où sont situées les filiales du Groupe.

Les principaux taux d'impôt courant des pays étrangers sont représentés par :

(en pourcentage)

	Exercice 2013	Exercice 2012
Suède	22,0 %	26,3 %
Norvège	28,0 %	28,0 %
États-Unis	35,0 %	35,0 %
Nouvelle-Calédonie	35,0 %	35,0 %
Gabon	35,0 %	35,0 %
Chine	12,5 %-25,0 %	12,5 %-25,0 %

Les retenues à la source sur les distributions et les quotes-parts de frais généraux correspondent principalement aux dividendes versés dans l'exercice et prévus sur le prochain exercice par les

filiales étrangères d'ERAMET, en application de la norme IAS 12 ; essentiellement Le Nickel-SLN en Nouvelle-Calédonie et Comilog S.A. au Gabon.

ÉTATS FINANCIERS

NOTE 30. COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2013

En 2013, les déficits fiscaux non reconnus pour 51 millions d'euros correspondent principalement à GCMC dans la branche Manganèse, au palier Erasteel (Alliages) et à l'intégration fiscale France.

En 2012, les déficits fiscaux non reconnus pour 19 millions d'euros concernent essentiellement les branches Manganèse (Setrag S.A., activité « Recyclage » et filiales chinoises) et Alliages (filiales étrangères).

Le montant de 14 millions d'euros imputé dans la rubrique « contrôles fiscaux » correspond à la rectification reçue par ERAMET au titre du redressement fiscal en Nouvelle-Calédonie comptabilisé en 2009. Les éléments divers concernent essentiellement des ajustements d'impôts antérieurs à l'exercice.

29.3. Impôts sur les résultats relatifs aux autres éléments du résultat global

(en millions d'euros)	Exercice 2013	Exercice 2012
Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers	(4)	(10)
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	2	(2)
ÉLÉMENTS RECYCLABLES AU COMPTE DE RÉSULTAT	(2)	(12)
Gains et pertes actuarielles sur les avantages du personnel	(5)	5
ÉLÉMENTS NON RECYCLABLES AU COMPTE DE RÉSULTAT	(5)	5

Note 30. Résultat par action

	Exercice 2013			Exercice 2012		
	Résultat net	Nombre d'actions	Résultat par action	Résultat net	Nombre d'actions	Résultat par action
Résultat par action de base	(370)	26 256 822	(14,11)	9	26 259 108	0,34
• Options de souscription	-	-	-	-	-	-
• Attributions d'actions gratuites	-	-	-	-	108 886	-
Instruments considérés comme anti-dilutifs ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION	(370)	26 256 822	(14,11)	9	26 367 994	0,34

(1) Lorsque le résultat de base par action est négatif, le résultat dilué par action est réputé égal à ce dernier, les instruments étant alors considérés comme anti-dilutifs.

Les actions autodétenues, affectées aux plans d'attributions gratuites (note 16 – Capitaux propres), sont intégrées, pour leur effet dilutif au 31 décembre 2012, soit 108 886 actions, dans le

calcul du résultat net dilué par action. ERAMET n'a émis aucun autre instrument financier qui serait susceptible de créer une dilution du résultat net par action.

Note 31. Engagements hors bilan

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Engagements donnés		
Avals, cautions et garanties	374	236
Sûretés réelles :	64	36
• Immobilisations corporelles	16	9
• Stocks	24	13
• Créances et autres actifs	24	14
Engagements reçus		
Avals, cautions et garanties	33	37
Sûretés réelles	néant	néant
Lignes de crédit (Note 24.3.4)	981	800

Ce tableau ne comprend pas les commandes courantes de l'activité (commandes reçues de clients ou passées aux fournisseurs et commandes d'immobilisations).

Les avals, cautions et garanties données comprennent :

- la garantie bancaire donnée à la Province Sud de la Nouvelle-Calédonie par la Société Le Nickel-SLN et destinée à assurer la surveillance environnementale du site de Doniambo, les interventions éventuelles et le réaménagement du site après fermeture. Une partie de ces engagements ont fait l'objet d'une provision pour remise en état des sites (note 19.4) ;
- les garanties bancaires données pour le financement du projet TiZir au Sénégal ;
- les garanties bancaires données sur le financement des investissements dans la branche Alliages ; et
- la garantie bancaire donnée dans le contrat de l'emprunt ICBC pour la construction du « Complexe Métallurgique de Moanda » (CMM) de Comilog S.A. qui explique principalement la variation entre 2012 et 2013.

Projet d'investissement « Complexe Métallurgique de Moanda (CMM) » – Comilog S.A.

Comilog a signé avec TCC (ingénierie Chinoise) un contrat de type EPC – Open Book d'un montant de 1,3 milliard de renminbi (CNY) soit environ 209 millions de dollars, relatif à la fourniture du matériel et à la construction du Complexe Métallurgique de Moanda (CMM). Le contrat stipule que TCC émettra ses factures en dollars sur la base des cours USD/CNY à la date des différentes facturations. Les paiements relatifs à ce contrat ont commencé en novembre 2010 et se montent à 179 millions de dollars au 31 décembre 2013. Les paiements se poursuivront au fur et à mesure de l'avancement du chantier, dont le planning actuel prévoit qu'il s'achèvera courant 2014.

Afin de limiter son exposition aux variations de la parité USD/CNY, Comilog a mis en place un programme de couvertures à terme et d'options USD/CNY. Au 31 décembre 2013, selon la nature des options prises pour la totalité du programme, la couverture maximale était de 276 millions de dollars à 6,314 USD/CNY alors que la couverture minimale était de 178 millions de dollars à 6,312 USD/CNY. Les couvertures de ce programme restant à déboucler étaient de 28 millions de dollars au minimum et 44 millions de dollars au maximum.

Un emprunt a été souscrit auprès de la BNP Paribas et de l'ICBC (établissement financier chinois) pour un montant de 157 millions de dollars, se rapportant à la mise en place du projet. À fin

décembre 2013, 148 millions de dollars ont été tirés sur cet emprunt (97 millions de dollars au 31 décembre 2012). Le contrat de prêt a été signé le 10 septembre 2010. Les garanties données par l'État gabonais et ERAMET (pour respectivement 25 % et 75 % du montant) ont été émises fin 2011. Les tirages futurs sur l'emprunt s'étaleront sur le premier semestre 2014. Deux autres emprunts ont également été souscrits auprès de la BNP Paribas et de la BGF (banque gabonaise) pour 30 millions de dollars chacun et dont la totalité des fonds ont été tirés en 2012.

Projet d'investissement au Sénégal à travers la joint-venture TiZir Ltd

ERAMET avec son partenaire Mineral Deposit Ltd (MDL) développent un projet de sables minéralisés au Sénégal. Chaque partenaire s'est engagé au-delà des apports initiaux à apporter 137,5 millions de dollars sous forme de capital dont la totalité a été versée au 31 décembre 2013. D'autre part, chaque partenaire bénéficie d'une garantie réciproque à hauteur de 25 millions de dollars sur certains risques spécifiques. Enfin, ERAMET s'est engagée à accorder un prêt actionnaire de 45 millions de dollars à TiZir Ltd, dont la totalité a été versée sur l'exercice 2013.

Concession du chemin de fer « Transgabonais » – Setrag S.A.

Selon les termes de la convention de novembre 2005, d'une durée initiale de trente ans, la société Setrag S.A., concessionnaire, est tenue de remplir des objectifs de capacité d'exploitation (volume de marchandises et nombre de passagers).

Le concessionnaire dispose de la liberté tarifaire. Son actionnaire principal, Comilog S.A., est engagé à ce que les financements nécessaires aux investissements permettant d'atteindre les objectifs de capacité d'exploitation soient mis en place.

Contrats de location simple

Les contrats de location simple dont les montants comptabilisés au compte de résultat ressortent à 62 millions d'euros au 31 décembre 2013 (au 31 décembre 2012 : 59 millions d'euros) concernent principalement des locations immobilières et des locations de matériels de transport, notamment en Nouvelle-Calédonie et au Gabon.

Note 32. Autres engagements

Options d'achats sur Pt Weda Bay Nickel au bénéfice de Pt Antam

La société d'État indonésienne Pt Antam, propriétaire de 10 % des titres de Pt Weda Bay Nickel dispose d'une option d'achat de titres exerçable entre la date de remise d'une étude de faisabilité par un établissement bancaire indépendant et 30 jours plus tard. Le prix de cette option qui porte sur 15 % du capital de Pt Weda Bay Nickel sera évalué sur la base de 150 % des dépenses engagées au jour de la décision de mise en construction. Pt Antam dispose

également d'une option d'achat de titres supplémentaire exerçable dans les premiers 60 jours de la 14^e année de production portant sur une participation minimum supplémentaire de 5 % et le pourcentage nécessaire pour détenir une participation maximum de 40 %. Si Pt Weda Bay Nickel est cotée en bourse, le prix de la participation sera établi en déterminant la cotation moyenne des 60 jours précédant et des 60 jours suivant la levée de l'option. Si Pt Weda Bay Nickel n'est pas cotée en bourse, la participation sera alors valorisée par des experts indépendants.

ÉTATS FINANCIERS

NOTE 33. COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2013

Accord pour le renforcement de la République gabonaise dans le capital de Comilog S.A.

ERAMET et la République gabonaise, après approbation du Conseil d'administration d'ERAMET du 14 octobre 2010, ont signé le 20 octobre 2010 un accord en vue du renforcement de la participation de la République gabonaise au capital de la société Comilog S.A., détenue avant la transaction à hauteur de 67,25 % par ERAMET et de 25,4 % par la République gabonaise, le solde du capital étant détenu par différents investisseurs privés.

Cet accord prévoit la cession par ERAMET à la République gabonaise, en plusieurs étapes sur la période 2010-2015, d'une

participation complémentaire pouvant aller jusqu'à 10 % du capital de Comilog S.A., ce qui porterait à 35,4 % la participation de la République gabonaise au capital de Comilog S.A. La première étape (2010-2011) concernant la cession d'une participation de 3,54 % du capital de Comilog S.A. a été réalisé pour 2,17 % (50 583 actions) le 17 décembre 2010, et pour le solde soit 1,37 % (31 935 actions), le 14 juin 2011.

L'acquisition sur la période 2012-2015 par la République gabonaise des 6,46 % restant auprès d'ERAMET se fera selon des modalités à définir le moment venu.

Note 33. Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées comprennent les principales opérations courantes réalisées avec les sociétés contrôlées non consolidées (notes 1.11.1 et 11) et les entreprises associées (note 10).

À la connaissance du Groupe, il n'y a aucune transaction avec des actionnaires détenant plus de 5 % du capital.

33.1. Compte de résultat

Les transactions réalisées avec les parties liées au cours de l'exercice 2013 sont détaillées comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2013	Exercice 2012
Chiffre d'affaires		
• Filiales contrôlées non consolidées	29	36
• Entreprises associées	-	-
• Autres parties liées	-	12
Coût des produits vendus et frais administratifs et commerciaux		
• Filiales contrôlées non consolidées	(7)	(7)
• Entreprises associées	-	-
Coût de l'endettement net		
• Filiales contrôlées non consolidées	-	-
• Entreprises associées	-	-

33.2. Bilan

Les éléments de l'actif et du passif issus des relations avec les parties liées inscrits au bilan de l'exercice 2013 sont détaillés comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2013	Exercice 2012
Clients et autres débiteurs		
• Filiales contrôlées non consolidées	8	12
• Entreprises associées	-	-
Fournisseurs et autres créditeurs		
• Filiales contrôlées non consolidées	11	7
• Entreprises associées	-	-
Actifs financiers (dettes financières) nets		
• Filiales contrôlées non consolidées	11	(2)
• Entreprises associées	-	-

ERAMET n'accorde aucune garantie sur la dette des parties liées.

33.3. Rémunérations brutes et avantages attribués aux administrateurs et membres du Comité exécutif

En 2013, les rémunérations brutes et les avantages attribués aux administrateurs et membres du Comité exécutif compris dans le résultat net du Groupe sont détaillés comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2013	Exercice 2012
Avantages à court terme		
• Rémunérations fixes	2 971	2 920
• Rémunérations variables	1 403	1 499
• Jetons de présence	690	633
Autres avantages		
• Avantages postérieurs à l'emploi	760	565
• Indemnités de départ	-	-
• Rémunérations payées en actions	3 051	2 548
TOTAL	8 875	8 165

Note 34. Effectif et charges de personnel

34.1. Effectif moyen par secteur d'activité

	Exercice 2013	Exercice 2012
Nickel	3 015	3 045
Manganèse	5 813	6 293
Alliages	4 611	4 638
Holding et divers	209	191
TOTAL	13 648	14 167

34.2. Effectif de clôture par secteur d'activité

	31/12/2013	31/12/2012
Nickel	2 974	2 999
Manganèse	5 427	5 870
Alliages	4 603	4 607
Holding et divers	211	201
TOTAL	13 215	13 677

34.3. Charges de personnel par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2013	Exercice 2012
Salaires et traitements	(466)	(466)
Intéressements et participations	(16)	(8)
Autres charges de personnel	(198)	(195)
Avantages du personnel	(7)	11
Paiement fondé sur des actions	(8)	(15)
TOTAL	(695)	(673)
Charges de personnel intérimaire	(28)	(34)
CHARGES DE PERSONNEL – COMPTE DE RÉSULTAT	(723)	(707)
Masse salariale sur le chiffre d'affaires (y compris intérim)	23 %	21 %
Coût moyen du personnel (hors intérim) – en milliers d'euros	(51)	(48)

Note 35. Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes annuels ou consolidés et au titre des diligences (conseils et prestations) directement liées ou non est présenté ci-après :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2013	Exercice 2012
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	2 837	2 847
• Ernst & Young	1 346	1 285
• Deloitte & Associés	1 372	1 404
• Autres	119	158
Autres prestations directement liées à la mission de commissariat aux comptes	260	166
• Ernst & Young	159	97
• Deloitte & Associés	87	45
• Autres	14	24
Autres prestations rendues	953	1 466
• Ernst & Young	185	328
• Deloitte & Associés	565	1 029
• Autres	203	109
TOTAL	4 050	4 479

Sur les exercices 2012 et 2013, les missions directement liées correspondent essentiellement à des audits réalisés dans le cadre de projets d'acquisition du Groupe. Les autres prestations concernent principalement des prestations rendues à l'étranger par des membres du réseau des Commissaires aux comptes relatives notamment à la préparation des déclarations fiscales.

La forte diminution entre 2012 et 2013 sur les autres prestations rendues s'explique par la restructuration juridique réalisée aux États-Unis sur l'exercice 2012.

Note 36. Autres informations

La société Carlo Tassara France (appartenant au groupe de M. Romain Zaleski) est actionnaire d'ERAMET à hauteur de 3 394 146 titres (soit 12,87 % du capital au 31 décembre 2009), sur la base d'une estimation fondée sur la dernière déclaration de franchissement de seuil de cette société (n° 207C0134 du 17 janvier 2007).

Le 17 décembre 2009, la société Carlo Tassara France a assigné les sociétés S.I.M.A., SORAME et CEIR, ainsi que des membres de la famille Duval, à comparaître devant le tribunal de commerce de Paris. Cette action est engagée, précise l'assignation, en présence d'ERAMET. Dans son assignation, Carlo Tassara France prétend d'abord que la présentation du groupe S.I.M.A. aux actionnaires d'ERAMET en 1999 a été faussée par dissimulation aux actionnaires d'ERAMET de l'endettement de SMC, filiale à 38,5 % de S.I.M.A., consolidée par mise en équivalence et non en intégration globale, alors que S.I.M.A. aurait dissimulé aux Commissaires aux apports et aux actionnaires d'ERAMET qu'elle en avait le plein contrôle. Carlo Tassara France conteste ensuite les conditions dans lesquelles ERAMET a été conduite à financer SMC par l'intermédiaire de S.I.M.A. depuis 1999 et jusqu'en 2002 (date du dépôt de bilan de SMC), par des prêts qui auraient été consentis irrégulièrement, faute de leur autorisation préalable par le Conseil d'administration d'ERAMET et demande au tribunal de

juger que ces prêts se sont révélés dommageables pour ERAMET et de condamner solidairement Messieurs Édouard, Georges, Patrick et Cyrille Duval à payer à ERAMET la somme totale de 76,4 millions d'euros à titre de dommages et intérêts.

Les demandes de Carlo Tassara France sont l'annulation des résolutions de l'Assemblée Générale d'ERAMET du 21 juillet 1999 ayant approuvé l'apport des actions de S.I.M.A. à ERAMET, l'annulation des actions ERAMET émises pour rémunérer ces apports et la réduction du capital d'ERAMET à hauteur des actions annulées, ainsi que la restitution par les titulaires de ces actions des dividendes perçus depuis 1999 et estimés par Carlo Tassara France à 201 millions d'euros et la restitution par ERAMET aux apporteurs desdites actions S.I.M.A. et des dividendes reçus de S.I.M.A. depuis 1999.

Si l'assignation n'est pas dirigée contre ERAMET ni contre ses organes sociaux passés ou actuels, elle est néanmoins susceptible, si elle était suivie d'effet, d'avoir des implications importantes pour ERAMET puisqu'elle entraînerait notamment, outre une réduction de capital conséquente, la sortie de S.I.M.A. (donc d'Aubert & Duval) du périmètre des activités du Groupe. ERAMET rappelle que les apports des actions de S.I.M.A. ont été approuvés par l'Assemblée Générale Extraordinaire d'ERAMET

du 21 juillet 1999, au vu du rapport de deux Commissaires aux apports désignés par le président du tribunal de commerce de Paris, du rapport du Conseil d'administration d'ERAMET dont l'annexe a été visée par la Commission des Opérations de Bourse le 6 juillet 1999 (document n° E 99-944) et de l'attestation d'équité annexée à ce document E.

Les défendeurs ont déposé en septembre 2010 des conclusions en réponse aux demandes de Carlo Tassara France.

Le 2 décembre 2011, le tribunal de commerce de Paris a jugé irrecevable l'ensemble des demandes de la société Carlo Tassara France, en vertu de la prescription. La société Carlo Tassara France a fait appel de cette décision. La Cour d'appel de Paris a confirmé, le 19 mars 2013, le jugement du tribunal de commerce de Paris en toutes ses dispositions. La société Carlo Tassara France s'est pourvue en cassation.

Note 37. Événements postérieurs à la clôture

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun événement postérieur à la clôture.

6.1.3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Eramet, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 4 « Etats financiers 2012 retraités » de l'annexe qui expose les effets liés à l'application au 1er janvier 2013 des amendements de la norme IAS 19 révisée « Avantages du personnel ».

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Actifs incorporels et corporels

Votre groupe procède annuellement à des tests de dépréciation des goodwill et évalue également ses actifs à long terme s'il existe un indice de perte de valeur. Les tests sont réalisés selon les modalités décrites dans la note 1.10 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et la cohérence des hypothèses utilisées par votre groupe.

En outre, comme mentionné dans les notes 6.2 et 8-1 de l'annexe aux comptes consolidés, les frais de géologie, de prospection et d'études sur le projet Weda Bay sont inscrits à l'actif du bilan. Nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des dépenses, leur valeur recouvrable, ainsi que l'information donnée dans ces notes de l'annexe aux comptes consolidés.

Provisions

Comme indiqué dans les notes 1.19 et 19 de l'annexe aux comptes consolidés, votre groupe est amené à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses concernant les provisions pour risques et charges. Nos travaux ont consisté à apprécier les approches retenues et la documentation communiquée, en particulier sur les provisions pour remise en état des sites miniers. Nous avons procédé, sur ces bases, à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 21 février 2014

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés
Alain Penanguer

Ernst & Young et Autres
Aymeric de La Morandière

6.2. COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2013

6.2.1. Compte de résultat, bilan 2013

6.2.1.1. Compte de résultat

(en milliers d'euros)

	Notes	Exercice 2013	Exercice 2012
Produits d'exploitation			
Ventes biens et marchandises		627 271	805 780
Produits des activités annexes		80 461	74 525
Chiffre d'affaires	16	707 732	880 306
Production stockée (déstockée)		(7 707)	(6 145)
Production immobilisée		6 650	8 980
Subventions d'exploitation		18	18
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		9 762	25 090
Autres produits		34	0
Autres produits		8 756	27 942
TOTAL PRODUITS		716 488	908 247
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises		429 416	554 090
Variations de stocks (marchandises)		11 671	(102)
Achats de matières premières et autres approvisionnements		138 167	186 509
Variations de stocks (matières premières et approvisionnements)		4 233	2 312
Achats et charges externes		113 607	112 032
Impôts, taxes et versements assimilés		4 546	5 431
Salaires et traitements		32 948	31 548
Charges sociales		23 716	27 845
Dotations aux amortissements		7 913	6 239
Dotations aux provisions sur actif circulant		4 806	4 539
Dotations aux provisions pour risques et charges		9 330	11 097
Autres charges		1 774	2 099
TOTAL CHARGES		782 126	943 639
Résultat d'exploitation		(65 638)	(35 392)
Résultat financier	19	(89 984)	317 148
Résultat courant avant impôts		(155 622)	281 756
Résultat exceptionnel	20	14 447	13 228
Participations des salariés et intéressement		(1 425)	(1 712)
Impôts sur les résultats	17	9 594	27 790
RÉSULTAT NET		(133 006)	321 062

ÉTATS FINANCIERS

6.2. COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2013

6.2.1.2. Bilan

Actif

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	31/12/2013	31/12/2012 Valeurs nettes
Immobilisations incorporelles					
Brevets, licences, droits et valeurs similaires		14 305	11 157	3 147	129
Immobilisations en cours		20 866		20 866	19 496
Sous-total		35 171	11 157	24 013	19 625
Immobilisations corporelles					
Terrains		1 131		1 131	1 131
Constructions		25 855	19 205	6 650	6 588
Installations techniques, matériels et outillage industriels		69 497	53 501	15 997	15 924
Autres		13 521	9 960	3 562	4 204
Immobilisations en cours		1 373		1 373	1 125
Avances et acomptes				0	88
Sous-total		111 378	82 666	28 712	29 060
Immobilisations financières					
Participations		1 593 800	406 670	1 187 130	1 279 306
Créances rattachées à des participations	5	1 347 648	312 428	1 035 219	773 157
Autres titres immobilisés		44 217	37 095	7 122	6 855
Autres		22 447	13 343	9 104	15 556
Sous-total		3 008 112	769 536	2 238 576	2 074 874
ACTIF IMMOBILISÉ	4	3 154 660	863 359	2 291 301	2 123 559
Stocks et encours					
Matières premières		34 640	4 741	29 899	34 333
Encours de production		9 341		9 341	11 311
Produits intermédiaires et finis		13 217		13 217	18 954
Marchandises		20 772		20 772	32 443
Sous-total	10	77 970	4 741	73 229	97 042
Avances et acomptes versés sur commandes		133		133	250
Créances d'exploitation					
Créances clients		75 438	835	74 603	76 809
Autres créances		79 176	21 920	57 256	56 857
Sous-total	5 & 10	154 614	22 754	131 859	133 666
Disponibilités	6	4 643		4 643	3 610
Comptes de régularisation	7	16 220		16 220	5 834
ACTIF CIRCULANT		253 580	27 495	226 084	240 403
TOTAL ACTIF		3 408 240	890 854	2 517 386	2 363 962

Passif

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Capital		80 957	80 957
Primes d'émission, de fusion et d'apport		373 337	373 337
Réserve légale		8 096	8 088
Autres réserves		253 839	253 839
Report à nouveau		1 028 966	742 009
Résultat de l'exercice		(133 006)	321 062
Situation nette	8	1 612 188	1 779 292
Provisions réglementées	11	47 934	66 057
Capitaux propres		1 660 122	1 845 349
Provisions pour risques		10 102	17 071
Provisions pour charges		8 499	6 761
Provisions pour risques et charges	11	18 601	23 833
Emprunts obligataires		403 000	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		225 512	35 878
Emprunts et dettes financières divers		460	460
Comptes courants passif avec le Groupe		60 153	309 322
Dettes financières		689 125	345 660
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		395	198
Dettes d'exploitation			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		103 580	122 550
Dettes fiscales et sociales		18 066	15 263
Dettes diverses			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 531	2 055
Autres dettes		25 945	9 034
Comptes de régularisation		20	20
Dettes	13&14	838 662	494 780
TOTAL PASSIF		2 517 386	2 363 962

ÉTATS FINANCIERS

6.2. COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2013

6.2.1.3. Tableau de flux de trésorerie

(en milliers d'euros)

	Exercice 2013	Exercice 2012
Activités opérationnelles		
Résultat net	(133 006)	321 062
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité	400 141	(15 589)
Marge brute d'autofinancement	267 135	305 473
Variation du besoin net en fonds de roulement lié à l'activité	24 451	42 355
Flux net de trésorerie généré par l'activité	291 586	347 828
Opérations d'investissements		
Acquisition nette d'immobilisations financières	(3 150)	(56 229)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(14 944)	(19 331)
Cession d'immobilisations	3 144	1 796
Variation des autres créances et dettes	(10 479)	2 359
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(25 429)	(71 405)
Opérations sur fonds propres		
Dividendes versés aux actionnaires d'ERAMET S.A.	(34 098)	(59 078)
Augmentations de capital	0	1 558
Variation du besoin net en fonds de roulement lié aux opérations sur fonds propres	0	(517)
Flux net de trésorerie lié aux opérations sur fonds propres	(34 098)	(58 037)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE NETTE	232 059	218 385
Trésorerie (endettement) nette d'ouverture	431 107	212 722
TRÉSORERIE (ENDETTEMENT) NETTE DE CLÔTURE	663 165	431 107

6.2.1.4. Faits significatifs

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspondant à la vente de produits métallurgiques est en baisse de 22,7 % par rapport à 2012 liée à la baisse du cours moyen couvert du LME passé de 8,3 USD/lb en 2012 à 7,1 USD/lb en 2013.

Dans le même temps, les tonnages vendus se sont établis à 52,4 milliers de tonnes en 2013, soit une baisse par rapport à 2012 (56,8 milliers de tonnes) de l'ordre de 7,5 %.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'est dégradé par rapport à 2012 passant de - 35 millions d'euros en 2012 à - 66 millions d'euros en 2013 du à la baisse du prix du nickel et à l'augmentation des coûts de projets notamment le projet Niobium.

Résultat financier

Le résultat financier est principalement composé des dividendes reçus des filiales (Nickel : 156,13 millions d'euros ; Manganèse : 112,99 millions d'euros), de la provision sur titres de participations (Weda Bay Mineral Inc. : 3,62 millions d'euros ; Weda Bay Mineral Singapore : 52,57 millions d'euros) et de la provision sur prêt (Weda Bay Mineral Singapore : 301,5 millions d'euros) suite à la baisse de valeur du projet Nickel Weda Bay due aux conditions actuelles du marché du Nickel.

Le résultat net de change 2013 est positif de 1,4 million contre une perte nette de 4,8 millions à fin 2012.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est essentiellement constitué de la reprise de provision pour hausse des prix 2006 de 19,1 millions d'euros.

Évolution de la trésorerie

La trésorerie nette est constituée des créances rattachées à des participations et des disponibilités, diminuée des emprunts et dettes et des comptes courants passifs avec le Groupe. La trésorerie nette est passée de 431,1 millions d'euros à 663,17 millions d'euros.

6.2.2. Notes annexes aux comptes sociaux

Note 1. Rappel des principes.....	266	Note 16. Chiffre d'affaires	276
Note 2. Changement de méthode.....	266	Note 17. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt	277
Note 3. Règles et méthodes appliquées aux différents postes du bilan et du compte de résultat.....	266	Note 18. Intégration fiscale	278
Note 4. Immobilisations	268	Note 19. Résultat financier	279
Note 5. État des échéances des créances.....	270	Note 20. Résultat exceptionnel	279
Note 6. Disponibilités	270	Note 21. Effectif.....	280
Note 7. Comptes de régularisation actifs et produits à recevoir.....	270	Note 22. Engagements hors bilan.....	280
Note 8. Situation nette	271	Note 23. Gestion des risques.....	280
Note 9. Actions autodétenues.....	272	Note 24. Crédit-bail immobilier	281
Note 10. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant	272	Note 25. Consolidation des états financiers de la Société.....	281
Note 11. Provisions inscrites au passif	273	Note 26. Rémunération des organes d'administration et de direction.....	282
Note 12. Engagements liés au personnel	274	Note 27. Plan d'attribution d'actions gratuites	282
Note 13. Détail des dettes et états des échéances ...	275	Note 28. Droit Individuel à la Formation.....	282
Note 14. Détail des dettes et charges à payer.....	275	Note 29. Autres informations	283
Note 15. Éléments concernant les entreprises liées ..	276	Note 30. Événements postérieurs à la clôture	283

Principes, règles et méthodes comptables

Les états financiers d'ERAMET S.A. au 31 décembre 2013 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 20 février 2014.

Note 1. Rappel des principes

Les comptes ont été établis conformément au plan comptable général modifié par le règlement 99-03 du 29 avril 1999 du Comité de la réglementation comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses

de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables, indépendance des exercices et selon les règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Note 2. Changement de méthode

Il n'y a eu aucun changement de méthode par rapport au 31 décembre 2012.

Note 3. Règles et méthodes appliquées aux différents postes du bilan et du compte de résultat

3.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine de la Société et tient compte des frais nécessaires à leur mise en état d'utilisation. Les immobilisations non utilisées ou dont la valeur vénale est inférieure à la valeur comptable sont, en règle générale, dépréciées par dotations exceptionnelles aux amortissements ou aux provisions.

L'amortissement économiquement justifié est l'amortissement linéaire. Cet amortissement est calculé selon la durée d'utilité.

Les durées d'utilité d'amortissements des immobilisations corporelles sont, sauf cas exceptionnel, les suivantes :

- Constructions : entre 20 et 30 ans ;
- Installations techniques : entre 12 et 20 ans ;
- Matériel et outillage : entre 3 et 10 ans ;
- Installations, agencement et aménagements : entre 5 et 10 ans ;
- Matériel de transport : entre 5 et 8 ans ;
- Matériel de bureau, informatique et mobilier : entre 3 et 8 ans.

L'impact de l'écart entre les amortissements linéaires et dégressifs est constaté via un amortissement dérogatoire.

3.2. Immobilisations financières

Depuis le 1^{er} janvier 2006, la valeur brute des immobilisations financières est augmentée du coût d'achat hors frais accessoires. Les prêts sont inscrits à leur valeur nominale. Les titres sont estimés à leur valeur d'usage, qui tient compte à la fois de la valeur d'actif net et des perspectives de rentabilité. Lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

3.3. Projets de développement en cours

Les projets de développements sont généralement initiés par ERAMET en tant que société holding. Les coûts supportés sur

ces projets sont comptabilisés soit en immobilisations financières, soit en autres créances s'ils sont destinés à être refacturés aux Branches, soit en charges. Lors de la réalisation d'acquisition, ces frais sont inclus dans la valeur des titres. Si ces projets de développement n'aboutissent pas, ces coûts sont dépréciés ou comptabilisés en pertes exceptionnelles.

3.4. Stocks

Les stocks de produits nickélifères sont évalués au prix de revient calculé selon la méthode « premier entré, premier sorti ». Lorsque la valeur ainsi obtenue est supérieure à la valeur de réalisation nette (prix de vente moins frais de vente), il est pratiqué une provision correspondant à cette différence.

Les matières consommables sont évaluées au prix de revient calculé selon la méthode du prix moyen pondéré.

Les stocks de pièces de rechange sont dépréciés à 100 % pour toutes références dont la quantité est supérieure à un an de consommation.

3.5. Créances et dettes

Les créances et les dettes en devises sont revalorisées au cours du dernier jour de l'exercice, ou au cours de couverture à terme, le cas échéant.

Les pertes ou gains latents de change résultant des revalorisations au cours de couverture à terme (cours du dernier jour de clôture s'il n'y a pas de couverture) sont constatés en pertes ou gains de change au compte de résultat.

Les provisions pour dépréciation des créances clients sont évaluées client par client en fonction du risque estimé.

3.6. Valeurs mobilières de placement

Elles sont valorisées au coût d'acquisition et font l'objet de provisions pour dépréciation si leur valeur liquidative est inférieure. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

3.7. Provisions pour risques et charges

Elles sont constituées, dès lors que leur montant peut être estimé de manière fiable, pour faire face à l'ensemble des obligations résultant d'événements passés connus à la date de clôture de l'exercice et dont le règlement devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques nécessaire pour éteindre l'obligation.

Indemnités et allocations relatives au personnel

ERAMET offre à ses employés différents avantages à long terme tels que des indemnités de fin de carrière ou tout autre avantage complémentaire postérieur à l'emploi, médailles du travail.

Certains engagements sont couverts pour tout ou partie par des contrats souscrits auprès de compagnies d'assurance. Dans ce

Les hypothèses actuarielles utilisées pour les évaluations sont les suivantes :

	2013	2012	2011
Taux d'actualisation	3,30 %	3,00 %	4,75 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %	2,00 %
Taux d'augmentation des salaires	3,00-3,50 %	3,00 %	3,00 %
Taux de rendement des actifs financiers de régime	3,30 %	3,00 %	3,50 %

Plan d'attribution d'actions gratuites aux employés

Huit plans d'attribution d'actions gratuites sont en cours dans la Société :

- deux plans décidés lors de l'Assemblée Générale du 20 mai 2010 à hauteur de 28 816 et 65 008 actions ;
- deux plans décidés lors du Conseil d'administration du 16 février 2011 à hauteur de 28 614 et 71 665 actions.
- deux plans décidés lors du Conseil d'administration du 15 février 2012 à hauteur de 28 620 et 89 720 actions.
- deux plans décidés lors du Conseil d'administration du 21 mars 2013 à hauteur de 28 706 et 144 840 actions.

Le montant de la provision correspondant a été évalué en fonction de la valeur des actions auto-détenues (177 909 actions) et du cours de l'action au 31 décembre 2013 (pour 175 454 actions).

La provision est étalée en fonction de la période d'acquisition (deux ou trois ans selon le plan) pour le personnel d'ERAMET S.A.

cas, les engagements et les actifs en couverture sont évalués de manière indépendante. Une provision est ainsi constituée en fonction du niveau des engagements et des actifs financiers.

Les engagements d'ERAMET sont évalués par des actuaires indépendants. Les hypothèses actuarielles utilisées (probabilité de maintien chez ERAMET du personnel actif, probabilité de mortalité, âge de départ à la retraite, évolution des salaires...) varient selon les conditions démographiques et économiques prévalant dans le pays. Les taux d'actualisation retenus sont basés sur le taux des obligations d'État ou d'entreprises qualifiées de « Première Qualité » avec une durée équivalente à celle des engagements à la date d'évaluation.

Les taux de rendement espéré des actifs sur le long terme ont été déterminés en tenant compte de la structure du portefeuille d'investissements.

Pour les autres bénéficiaires (hors ERAMET S.A.), la provision est constituée dès la date d'attribution des plans.

Le 16 février 2013, les actions du plan du 16 février 2011 non soumis à performance ont été définitivement attribuées aux employés des sociétés françaises. Le 20 mai 2013, les actions du plan du 20 mai 2010 ont été définitivement attribuées aux employés des sociétés françaises

3.8. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est composé :

- des ventes de ferronickel (activité achat-vente des produits SLN) ;
- de sels nickel (produits à l'usine de Sandouville ;
- des prestations de services et refacturation de frais partagés.

Un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages inhérents à la propriété des biens.

Note 4. Immobilisations

4.1. Valeurs d'acquisition

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeurs d'acquisition 31/12/2012	Acquisitions	Cessions, mises hors-service et régularisations	Valeurs d'acquisition 31/12/2013
Immobilisations incorporelles				
Brevets, licences, droits et valeurs similaires	9 585	4 766	(46)	14 305
Immobilisations en cours ⁽¹⁾	19 496	8 552	(7 183)	20 866
Sous-total	29 081	13 318	(7 229)	35 171
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 131			1 131
Constructions	24 504	1 360	(9)	25 855
Installations techniques, matériel et outillage industriels	65 708	3 789		69 497
Autres	13 234	466	(178)	13 521
Immobilisations en cours	1 125	248		1 373
Avances et acomptes	88		(88)	0
Sous-total	105 790	5 863	(276)	111 378
Immobilisations financières				
Participations	1 593 790	10		1 593 800
Créances rattachées à des participations	773 157	604 231	(29 740)	1 347 648
Autres titres immobilisés ⁽²⁾	54 323	6 524	(16 630)	44 217
Autres ⁽³⁾	28 899	4	(6 455)	22 447
Sous-total	2 450 169	610 769	(52 826)	3 008 112
TOTAL	2 585 040	629 950	(60 330)	3 154 660

(1) Immobilisations liées aux infrastructures informatiques (2,8 millions d'euros au 31 décembre 2013, 7,5 millions d'euros au 31 décembre 2012) et au développement de la technologie hydrométallurgique (17,9 millions d'euros au 31 décembre 2013, 11,5 millions d'euros au 31 décembre 2012).

(2) La ligne « Autres titres immobilisés » concerne les actions propres.

L'augmentation concerne l'achat de 37 747 actions pour 3,1 millions d'euros dans le cadre d'un mandat de rachat confié à EXANE BNP Paribas en juillet 2012 ainsi que l'acquisition de 44 398 actions pour 3,4 millions d'euros dans le cadre du contrat d'animation boursière. Les actions acquises dans le cadre du mandat de rachat (solde de 177 909 actions au 31 décembre 2013) sont destinées à être distribuées via les plans d'attribution d'actions gratuites (cf. paragraphe 3.7).

La diminution résulte de l'attribution d'actions dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuite pour 16,6 millions d'euros.

Les actions propres disponibles pour pourvoir aux besoins des plans d'attribution d'actions gratuites ont fait l'objet d'une dotation aux provisions pour 100 % de leur valeur (30,8 millions d'euros au 31 décembre 2013).

Les autres actions propres, détenues dans le cadre du contrat d'animation boursière, font l'objet d'une provision de 3 millions d'euros au 31 décembre 2013, la valeur du cours de bourse au 31 décembre 2013 étant inférieure à celle du portefeuille.

(3) La baisse est due au transfert en « autres titres immobilisés » des acquisitions d'actions propres pour 3,4 millions d'euros dans le cadre du contrat d'animation boursière (voir § 2 ci-dessus) et à la réduction de l'actif de régime de retraite pour 3 millions d'euros.

4.2. Amortissements et provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	Amortissements et provisions au 31/12/2012	Dotations aux amortissements et provisions	Reprises amortissements et provisions	Cessions, mises hors-service et régularisation	Amortissements et provisions au 31/12/2013	Valeurs nettes au 31/12/2013
Immobilisations incorporelles						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	9 456	1 722	(21)		11 157	3 147
Immobilisations en cours ⁽¹⁾	0				0	20 866
Sous-total	9 456	1 722	(21)	0	11 157	24 013
Immobilisations corporelles						
Terrains	0				0	1 131
Constructions	17 916	1 298		(9)	19 205	6 650
Installations techniques, matériel et outillage industriels	49 783	3 803	(86)		53 501	15 997
Autres	9 030	974		(45)	9 960	3 562
Immobilisations en cours	0				0	1 373
Avances et acomptes						0
Sous-total	76 730	6 076	(86)	(54)	82 666	28 712
Immobilisations financières						
Participations ⁽⁵⁾	314 484	92 186			406 670	1 187 130
Créances rattachées à des participations ⁽⁶⁾	0	312 428			312 428	1 035 220
Autres titres immobilisés ⁽²⁾	47 468	3 093		(13 465)	37 095	7 121
Autres ⁽⁴⁾	13 343				13 343	9 104
Sous-total	375 295	407 707	0	(13 465)	769 536	2 238 575
TOTAL	461 481	415 505	(108)	(13 519)	863 359	2 291 301

(1) Immobilisations liées aux infrastructures informatiques (2,8 millions d'euros au 31 décembre 2013, 7,5 millions d'euros au 31 décembre 2012) et au développement de la technologie hydrométallurgique (17,9 millions d'euros au 31 décembre 2013, 11,5 millions d'euros au 31 décembre 2012).

(2) La ligne « Autres titres immobilisés » concerne les actions propres.

L'augmentation concerne l'achat de 37 747 actions pour 3,1 millions d'euros dans le cadre d'un mandat de rachat confié à EXANE BNP Paribas en juillet 2012 ainsi que l'acquisition de 44 398 actions pour 3,4 millions d'euros dans le cadre du contrat d'animation boursière. Les actions acquises dans le cadre du mandat de rachat (solde de 177 909 actions au 31 décembre 2013) sont destinées à être distribuées via les plans d'attribution d'actions gratuites (cf. paragraphe 3.7).

La diminution résulte de l'attribution d'actions dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuite pour 16,6 millions d'euros.

Les actions propres disponibles pour pourvoir aux besoins des plans d'attribution d'actions gratuites ont fait l'objet d'une dotation aux provisions pour 100 % de leur valeur (30,8 millions d'euros au 31 décembre 2013).

Les autres actions propres, détenues dans le cadre du contrat d'animation boursière, font l'objet d'une provision de 3 millions d'euros au 31 décembre 2013, la valeur du cours de bourse au 31 décembre 2013 étant inférieure à celle du portefeuille.

(3) La baisse est due au transfert en « autres titres immobilisés » des acquisitions d'actions propres pour 3,4 millions d'euros dans le cadre du contrat d'animation boursière (voir § 2 ci-dessus) et à la réduction de l'actif de régime de retraite pour 3 millions d'euros.

(4) L'option acquise sur le projet d'exploitation d'un gisement de manganèse en Namibie a fait l'objet en 2009 d'une dotation aux provisions de 13,4 millions d'euros compte tenu de l'abandon du projet.

(5) L'augmentation concerne la provision sur titre Weda Bay Mineral Singapore pour - 52,57 millions d'euros et Weda Bay Mineral Inc. pour - 3,62 millions d'euros ainsi qu'une provision complémentaire sur Erasteel à hauteur de - 36 millions d'euros.

(6) L'augmentation concerne la provision sur prêt Weda Bay Mineral Singapore pour - 301,5 millions d'euros et Eramine pour - 10,93 millions d'euros.

Note 5. État des échéances des créances

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant brut 31/12/2013	À 1 an au plus	À plus de 1 an	Rappel 31/12/2012
Créances rattachées à des participations ⁽¹⁾	1 347 648	1 347 648		773 157
Actif de régime de retraite ⁽²⁾	6 450	6 450		9 518
Autres immobilisations financières	15 997	15 997		19 381
Créances clients et comptes rattachés	75 438	74 606	832	77 579
Autres créances ⁽³⁾	79 175	79 175		75 185
Charges constatées d'avance	4 768	4 768		2 854
TOTAL	1 529 476	1 528 644	832	957 673

(1) Créances rattachées à des participations : prêts aux sociétés du Groupe :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Strand Minerals Ltd/Weda Bay Minerals Singapore	400 847	320 344
ERAMET Holding Alliages (ex-S.I.M.A.)	252 060	252 057
Erasteel SAS	120 996	104 603
CFED	62 118	68 002
Comilog S.A.	0	21 814
ERAMET Research	60	1 095
Eramine SAS	10 928	5 242
Metal Securities	464 077	0
Tizir	36 560	0
TOTAL	1 347 647	773 157

(2) Excédent de versement de cotisation au régime de retraite complémentaire à prestations définies.

(3) Les autres créances comprennent entre autres une créance nette d'impôt sur les sociétés pour 42,3 millions d'euros dans le cadre de l'intégration fiscale et des débours sur projets de développement pour 21,9 millions d'euros provisionnés à 100 %.

Note 6. Disponibilités

Uniquement composée de comptes bancaires débiteurs.

Note 7. Comptes de régularisation actifs et produits à recevoir

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Charges constatées d'avance ⁽¹⁾	4 768	2 854
Frais émission d'emprunts à étaler ⁽²⁾	8 592	2 980
Primes remboursement des obligations	2 862	0
Écarts de conversion actif	(2)	0
TOTAL	16 220	5 834

(1) Les primes d'assurance payées d'avance s'élèvent à 2,6 millions d'euros (2,4 millions d'euros au 31 décembre 2012).

(2) Frais émission d'emprunts (crédit syndiqué, emprunt obligataire, Shuldschein).

Note 8. Situation nette

Le capital est réparti comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012
F.S.I. Equation (Bpifrance)	25,66 %	25,66 %
SORAME/CEIR	37,06 %	37,05 %
STCPI	4,03 %	4,03 %
Divers	33,25 %	33,26 %
TOTAL	100 %	100 %

En vertu d'un Pacte d'actionnaires conclu le 16 mars 2012, entré en vigueur le 16 mai 2012 et expirant le 31 décembre 2016, ayant fait l'objet d'une décision et information de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro 212C0647, la Société est contrôlée majoritairement depuis le 16 mai 2012 par un groupe d'actionnaires ayant déclaré agir de concert, comprenant :

- un sous-concert entre les sociétés SORAME et CEIR, sociétés contrôlées par la Famille Duval, en vertu d'un Pacte d'actionnaires simultané du 19 juillet 1999, entré en vigueur le 21 juillet 1999 et ayant fait l'objet d'un avenant le 13 juillet 2009 ;
- la banque publique d'investissement (Bpifrance), par l'intermédiaire de sa filiale FSI Equation.

Les dispositions du Pacte d'actionnaires évoqué ci-dessus ainsi que celles du sous-concert sont contenues dans les principaux extraits des textes de décision et information de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) n° 212C0647 et n° 209C1013 (avenant du 13 juillet 2009).

Les réserves distribuables d'ERAMET s'élèvent à 1 656 millions d'euros (1 369 millions d'euros au 31 décembre 2012) avant affectation du résultat 2013.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Nombre d'actions	Capital	Primes, réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total
Situation nette au 31 décembre 2011	26 519 116	80 883	1 093 925	340 942	1 515 751
Distribution de dividendes				(59 078)	(59 078)
Affectation au report à nouveau et aux réserves			281 864	(281 864)	0
Retenue à la source					0
Autres opérations					0
Augmentations de capital en espèces	24 102	74	1 484		1 558
Augmentations de capital par incorporation de réserves					0
Apport en numéraire					0
Dividendes en action					0
Augmentations de capital en nature					0
Résultat de l'exercice 2012				321 062	321 062
Situation nette au 31 décembre 2012	26 543 218	80 957	1 377 273	321 062	1 779 292
Distribution de dividendes				(34 098)	(34 098)
Affectation au report à nouveau et aux réserves			286 964	(286 964)	0
Retenue à la source					0
Autres opérations					0
Augmentations de capital en espèces					0
Augmentations de capital par incorporation de réserves					0
Apport en numéraire					0
Dividendes en action					0
Augmentations de capital en nature					0
Résultat de l'exercice 2013				(133 006)	(133 006)
SITUATION NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2013	26 543 218	80 957	1 664 238	(133 006)	1 612 188

Le capital social est composé de 26 543 218 actions ordinaires (26 543 218 actions ordinaires au 31 décembre 2012) entièrement libérées dont la valeur nominale est de 3,05 euros.

Note 9. Actions autodétenues

Le tableau ci-après résume les opérations réalisées sur les actions autodétenues :

		Animation boursière	Attributions aux salariés	Autres objectifs	Total
Situation au 31 décembre 2011		83 596	175 950	-	259 546
En pourcentage du capital	26 519 116	0,32 %	0,66 %	-	0,98 %
Affectation à des stock-options/actions gratuites :					
• attributions/actions gratuites – Plans 2010		-	(9 526)	-	(9 526)
• attributions/actions gratuites – Plans 2011 & 2012		-	(732)	-	(732)
Achats		181 098	42 253	-	223 351
Ventes		(202 140)	-	-	(202 140)
Annulations d'actions/réduction du capital		-	-	-	0
Attribution d'actions/acquisition minoritaires Eralloys		-	-	-	0
Situation au 31 décembre 2012		62 554	207 945	-	270 499
En pourcentage du capital	26 543 218	0,24 %	0,78 %	-	1,02 %
Affectation à des stock-options/actions gratuites :					
• attributions/actions gratuites – Plans 2009		-	(38 495)	-	(38 495)
• attributions/actions gratuites – Plans 2010		-	(13 097)	-	(13 097)
• attributions/actions gratuites – Plans 2011 & 2012		-	(16 191)	-	(16 191)
Achats		235 693	37 747	-	273 440
Ventes		(191 295)	-	-	(191 295)
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2013		106 952	177 909	-	284 861
En pourcentage du capital	26 543 218	0,40 %	0,67 %	-	1,07 %

Le solde de 284 861 actions correspond :

- aux actions achetées dans le cadre d'un contrat d'animation boursière souscrit auprès d'Exane BNP Paribas et non encore mises au nominatif à la date d'établissement du tableau ;
- aux actions destinées à être attribuées dans le cadre des Plans d'attribution d'actions gratuites.

Note 10. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Dotations	Reprises	31/12/2013
Matières premières				
Autres approvisionnements ⁽¹⁾	4 539	202		4 741
Créances clients	769	65		835
Créances diverses ⁽²⁾	18 327	4 187	(595)	21 920
TOTAL	23 635	4 454	(595)	27 495

(1) Les stocks de pièces de rechange ont été provisionnés à 100 % pour les références dont la consommation est inférieure à un an de stock.

(2) La dotation aux provisions est principalement constatée sur les dépenses enregistrées en Autres créances sur le projet de recherche et d'exploitation du lithium.

Note 11. Provisions inscrites au passif

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	Dotations	Reprises		Reclassement	31/12/2013
			Utilisées au cours de l'exercice	Non utilisées au cours de l'exercice		
Provisions pour hausse des prix ⁽¹⁾	51 902		(19 066)			32 836
Amortissements dérogatoires ⁽²⁾	14 155	2 109	(1 167)			15 098
Provisions pour reconstitution des gisements miniers	0					0
Total provisions réglementées	66 057	2 109	(20 233)	0	0	47 934
Perte de change						
Personnel ⁽³⁾	6 228	4 577	(90)		(3 068)	7 647
Environnement ⁽⁴⁾	483	318				802
Risques sectoriels	0					0
Impôts	0					0
Autres provisions pour risques ⁽⁵⁾	11 658		(8 284)			3 374
Autres provisions pour charges ⁽⁶⁾	5 463	4 461	(16 612)		13 465	6 778
Total provisions pour risques et charges	23 833	9 356	(24 985)	0	10 397	18 601
PROVISIONS PASSIF	89 890	11 465	(45 218)	0	10 397	66 535

(1) Reprise de la provision pour hausse des prix 2006.

(2) Dotation d'amortissement dérogatoire nette de 1 million d'euros, principalement au titre des frais d'acquisition immobilisés avec les titres de la société Tinfos.

(3) ERAMET provisionne les engagements retraite et assimilés selon l'évaluation actuarielle effectuée par un cabinet indépendant. Des calculs détaillés ont été réalisés au 31 décembre 2013. L'excédent de versement de cotisation au régime de retraite complémentaire à prestations définies a été reclassé en autres immobilisations financières.

(4) Provision pour curage du canal de rejet de l'usine de Sandouville avant rétrocession au Port autonome du Havre. La provision a fait l'objet d'une reprise partielle correspondant aux travaux réalisés au cours de l'exercice.

(5) La provision pour risque financier correspond principalement à la perte potentielle sur le portefeuille obligataire de Metal Securities garanti par ERAMET.

(6) La provision pour charge a été constituée dans le cadre des plans d'attribution d'actions gratuites décidés lors du Conseil du 29 juillet 2009, de l'Assemblée Générale du 20 mai 2010, du Conseil du 16 février 2011 et du Conseil du 10 mai 2012 (cf. chapitre 3.7).

Note 12. Engagements liés au personnel

<i>(en euros)</i>	Juste valeur des actifs de régime	Valeur actuarielle des obligations	Situation financière Surplus/(Déficit)
Indemnités de départ en retraite	52 318 000	63 421 000	(11 103 000)
Indemnités de fin de carrière	2 052 000	6 181 000	(4 129 000)
Médailles et gratifications		3 546 000	(3 546 000)
Régimes de frais médicaux		3 564 000	(3 564 000)
TOTAL	54 370 000	76 712 000	(22 342 000)

<i>(en euros)</i>	(Gains)/pertes actuarielles non reconnues	Services passés non reconnus	Provision au bilan (Actif)/Passif
Indemnités de départ en retraite	13 722 000	3 230 000	(5 849 000)
Indemnités de fin de carrière	2 885 000	1 162 000	82 000
Médailles et gratifications			3 546 000
Régimes de frais médicaux	146 000		3 418 000
TOTAL	16 753 000	4 392 000	1 197 000

Hypothèses actuarielles :

Taux d'actualisation	3,3 %
Taux d'inflation	2 %
Taux d'augmentation salariale	3 %-3,5 %
Taux de rendement des actifs financiers de régime	3,3 %

Détail des placements des fonds de pension :

<i>(en euros)</i>	Actions	Obligations	Autres placements	Total
Montants		2 052 000	52 318 000	54 370 000
Pourcentage		3,8 %	96,2 %	100 %

Variation des engagements de retraite :

<i>(en euros)</i>	Exercice 2013
À l'ouverture	(3 290 000)
Charges comptabilisées	4 621 000
• coûts des services rendus	1 944 000
• charges d'intérêts nets	2 106 000
• rendements des actifs de couverture	(1 591 000)
• amortissements des écarts actuariels et des services passés	2 162 000
• autres	
Cotisations versées	(134 000)
Écarts de conversion et autres mouvements	
À LA CLÔTURE	1 197 000

Le solde de 1,2 million d'euros se décompose en une provision pour risques et charges de 7,6 millions d'euros et un actif de régime de retraite de 6,4 millions d'euros au bilan d'ERAMET S.A. au 31 décembre 2013.

Note 13. Détail des dettes et états des échéances

Montant net (en milliers d'euros)	31/12/2013	À 1 an au plus	À plus de 1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires ⁽¹⁾	403 000	3 000		400 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽²⁾	225 512	149 088	16 424	60 000
Emprunts et dettes financières divers ⁽³⁾	60 613	60 613		
Fournisseurs et comptes rattachés ⁽⁴⁾	103 580	103 572	8	
Dettes fiscales et sociales	18 066	18 066		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 531	1 531		
Autres dettes diverses ⁽⁵⁾	25 495	25 495		
Produits constatés d'avance	20	20		
TOTAL	837 818	361 386	16 432	460 000

(1) Les autres emprunts obligataires correspondent à emprunt obligataire émis par ERAMET S.A. début novembre 2013 pour 400 millions d'euros.

(2) Les emprunts auprès des établissements de crédit incluent des billets de trésorerie pour 148 millions d'euros émis par ERAMET.

(3) Le financement d'ERAMET est assuré par la société Metal Securities, filiale à 87,92 % d'ERAMET. Le montant au 31 décembre 2013 est de 58 millions d'euros (contre 307 millions d'euros au 31 décembre 2012).

(4) La Société présente une dette fournisseurs supérieure à 60 jours en date de facture de 131 milliers d'euros.

(5) Les filiales françaises intégrées fiscalement ont versé en 2012 à ERAMET S.A. des acomptes d'impôt société en excédent de 21,2 millions d'euros par rapport à l'impôt société dû.

Emprunts et dettes financières divers

Montant net (en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Comptes courants auprès de Metal Securities	58 274	307 407
Emprunt auprès de Weda Bay Minerals, Inc.	1 879	1 915
Dépôts reçus	460	460
TOTAL	60 613	309 782

Note 14. Détail des dettes et charges à payer

Montant brut (en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Emprunts et dettes financières divers	60 613	309 782
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	103 580	122 550
Dettes fiscales et sociales	18 066	15 263
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 531	2 055
Autres dettes diverses	25 945	9 034
Produits constatés d'avance	20	20
TOTAL	209 756	458 704

Note 15. Éléments concernant les entreprises liées

<i>Montant (en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Bilan		
Participations	1 593 335	1 593 335
Créances financières	1 347 648	773 157
Créances clients et comptes rattachés	17 526	11 159
Créances diverses	5 054	12 365
Emprunts et dettes financières diverses	(60 153)	(309 782)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(65 397)	94 010
Autres dettes	(21 705)	(14 334)
Compte de résultat		
Produits d'exploitation	85 405	72 615
Charges d'exploitation	(557 335)	(730 326)
Produits financiers	319 763	325 245
Charges financières	(1 049)	(2 902)

Note 16. Chiffre d'affaires

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total	France	Étranger
Ventes de produits et marchandises ⁽¹⁾	627 271	26 079	601 192
Produits des activités annexes	80 461	30 001	50 460
CHIFFRE D'AFFAIRES	707 732	56 080	651 652

(1) Le chiffre d'affaires comprend une différence de change négative de 1 million d'euros qui résulte essentiellement des couvertures en USD.

Note 17. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Accroissement de la base imposable		
• Provisions réglementées	47 937	66 057
• Écarts de conversion actif à la clôture de l'exercice		
• Charges à répartir		
Allègement de la base imposable		
• Provisions non déductibles dans l'exercice de comptabilisation	(688 834)	(315 792)
• Charges à payer	(1 181)	(321)
• Écarts de conversion passif à la clôture de l'exercice		
• Produits financiers latents		
• Déficit reportables fiscalement	(137 023)	(108 559)
Allègement net de la base imposable	(779 101)	(358 615)
ACCROISSEMENT DE L'IMPÔT FUTUR	(268 244)	(123 471)
	34 %	34 %

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant brut	Impôt dû	Résultat net
Résultat courant	(119 622)		(119 622)
Résultat exceptionnel	14 447		14 447
Participation et intéressement des salariés	(1 425)		(1 425)
Effets de l'intégration fiscale et crédit d'impôt recherche		9 594	9 594
TOTAL	(106 600)	9 594	(97 006)

Impôts Société

La convention d'intégration fiscale signée entre ERAMET et ses filiales respecte le principe de neutralité et place les filiales dans la situation qui aurait été la leur en l'absence d'intégration. Chaque filiale détermine son impôt comme si elle ne faisait pas partie du Groupe fiscal intégré et verse sa contribution d'Impôts société à ERAMET en sa qualité de société tête de Groupe. Les filiales conservent leurs déficits pour déterminer le montant de la contribution d'impôts société qu'elles doivent verser à ERAMET.

Du fait de l'intégration fiscale, le compte d'impôt sur les sociétés peut être décomposé de la manière suivante : + 14,9 millions d'euros de charge d'impôt du groupe intégré fiscalement (dont + 14,3 millions d'euros de crédits d'impôt 2013, + 0,6 million d'euros de régularisation de crédits d'impôt Groupe 2012), + 7,7 millions d'euros de produit d'intégration fiscale (IS 2013 des filiales intégrées) et - 13,1 millions d'euros de charges d'intégration fiscale [dont crédits d'impôt rétrocédés aux filiales : - 0,4 million d'euros de régularisation 2012 et - 12,7 millions d'euros de crédit d'impôt recherche 2013].

Note 18. Intégration fiscale

Toutes les filiales françaises détenues à au moins 95 % sont intégrées fiscalement, ERAMET étant la société tête de Groupe.

Le périmètre d'intégration fiscale en France regroupe les sociétés suivantes :

Sociétés faisant partie de l'intégration fiscale	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Sociétés consolidées			
ERAMET	x	x	x
Metal Securities	x	x	x
ERAMET Holding Nickel (EHN)	x	x	x
Eramine	x	x	x
Eurotungstène Poudres	x	x	x
ERAMET Holding Manganèse (EHM)	x	x	x
ERAMET Holding Alliages (ex-S.I.M.A.)	x	x	x
ERAMET Alliages	x	x	x
Aubert & Duval (AD)	x	x	x
Airforge		x	x
Erasteel	x	x	x
Erasteel Champagne	x	x	x
Valdi	x	x	x
Sociétés non consolidées			
ERAMET International	x	x	x
ERAMET Ingénierie (ex-TEC)	x	x	x
ERAMET Research (ex-CRT)	x	x	x
Forges de Monplaisir	x	x	x
Supa	x	x	x
Transmet	x	x	x
Brown Europe	x	x	x
Metal Securities Investissement	x	x	x
AD TAF	x	x	x
Campus Alliages	x	x	

Les déficits du Groupe d'intégration fiscale utilisables au 31 décembre 2013 s'élèvent à 137,02 millions d'euros.

Note 19. Résultat financier

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Participations – Dividendes ⁽¹⁾	299 324	305 323
Participations – Intérêts ⁽²⁾	20 484	19 989
Autres dividendes et intérêts	486	702
Reprises sur provisions ⁽³⁾	8 284	5 309
Différences de change ⁽⁴⁾	1 280	
Produits financiers	329 858	331 322
Dotations aux amortissements et provisions ⁽³⁾	(407 776)	
Intérêts et charges assimilées ⁽⁵⁾	(12 215)	(9 370)
Différences de change ⁽⁴⁾	149	(4 804)
Charges nettes sur cessions de VMP		
Charges financières	(419 842)	(14 175)
RÉSULTAT FINANCIER	(89 984)	317 148

(1) Dividendes de la branche Nickel (156,13 millions d'euros) et de la branche Manganèse (143,08 millions d'euros).

(2) Produits d'intérêts sur prêts en compte courant Groupe (20 millions d'euros).

(3) Reprise de la provision pour risque financier pour couvrir la perte potentielle sur le portefeuille obligataire de Metal Securities garanti par ERAMET : 8,28 millions d'euros.
Dotations aux provisions sur prêt Weda Bay Mineral Singapore pour - 301,5 millions d'euros et Eramine pour - 10,93 millions d'euros, sur titres Weda Bay Mineral Singapore pour - 52,57 millions d'euros et Weda Bay Mineral Inc. pour - 3,62 millions d'euros, sur titres Erasteel pour - 36 millions d'euros et sur actions propres détenues dans le cadre du contrat d'animation boursière pour - 3 millions d'euros.

En 2012, la reprise de provision pour risque financier pour couvrir la perte potentielle sur le portefeuille obligataire de Metal Securities garanti par ERAMET : 4,1 millions d'euros, et reprise de provisions sur actions propres détenues dans le cadre du contrat d'animation boursière : 1,3 million d'euros.

(4) Différence de change nette de 1,4 million d'euros résultant principalement de la revalorisation des prêts et emprunts Groupe en devises.

(5) Charges d'intérêts sur la dette financière (crédit syndiqué, Metal Securities, emprunt obligataire, Schuldschein).

Note 20. Résultat exceptionnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Produits sur opérations de gestion	19	0
Produits sur opérations en capital ⁽¹⁾	3 144	1 796
Reprises sur provisions et transfert de charges ⁽²⁾	37 439	21 677
Produits exceptionnels	40 602	23 473
Charges sur opérations de gestion	(29)	(14)
Charges sur opérations en capital ⁽¹⁾	(19 831)	(3 895)
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions ⁽³⁾	(6 296)	(6 336)
Charges exceptionnelles	(26 156)	(10 245)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	14 447	13 228

(1) Valeur nette comptable des actions attribuées dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites pour - 16,6 millions d'euros.

(2) Reprise de provision pour hausse des prix de 19,1 millions d'euros, de provisions réglementées pour 1,5 million d'euros au titre des actifs de Sandouville, reprise de provision pour plan d'attribution d'actions gratuites pour 16,6 millions.

(3) Dotations aux provisions réglementées pour - 2,1 millions d'euros et dotations aux provisions sur des créances diverses pour - 4,1 millions d'euros, principalement sur le projet de recherche et d'exploitation du lithium.

Note 21. Effectif

	Exercice 2013	Exercice 2012
Cadres	205	201
ETAM	187	192
Ouvriers	48	48
EFFECTIF INSCRIT FIN DE PÉRIODE	440	441
EFFECTIF INSCRIT MOYEN	446	432

Note 22. Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Engagements donnés		
Avals, cautions et garanties	131 558	54 816
Sûretés réelles	Néant	Néant
Ventes à terme en USD	168 769	172 644
Engagements reçus		
Avals, cautions et garanties	Néant	Néant
Sûretés réelles	Néant	Néant
Prêt syndiqué multidevises	981 000	800 000
Achats à terme en USD		
Engagements réciproques		
Couverture de change via Metal Currencies	47 700	54 170

Le tableau ci-dessus ne comprend pas les commandes courantes de l'activité, ni les engagements sur les commandes d'immobilisations liées aux projets d'investissements.

Note 23. Gestion des risques

23.1. Risque de change

ERAMET est exposée au risque de change à deux niveaux :

- Toutes les recettes Nickel sont facturées en devises (majoritairement en dollar US), alors que ces coûts sont principalement libellés en euros (frais Sandouville et achat nickel et matte à SLN). Des opérations de couverture sont donc réalisées sur la base des prévisions et des budgets pluriannuels, à horizon maximum de 36 mois.

Dans le cadre de l'assistance technique entre ERAMET et sa filiale SLN, toutes les couvertures commerciales sont effectuées pour le compte de la SLN et refacturées directement à SLN dans le cadre du contrat de commercialisation.

- Pour toutes les autres transactions en devises, notamment les prêts longs termes aux sociétés du Groupe, ERAMET peut être amenée à effectuer des couvertures de change en fonction des échéances de remboursements. Au 31 décembre 2013, seul le prêt à Strand Minerals Indonesia faisait l'objet d'une couverture de change.

23.2. Risques sur matières premières

ERAMET est exposée à la volatilité des cours de matières premières au niveau de son chiffre d'affaires. ERAMET couvre une partie des ventes de nickel sur la base des budgets prévisionnels à un ou deux ans. Ces couvertures sont réalisées pour le compte de la SLN, producteur du ferronickel et de la matte. Dans le cadre du contrat d'assistance technique, le résultat de ces couvertures est imputé à la facturation mensuelle à SLN. Au 31 décembre 2013, 106 tonnes ont été couvertes pour une juste valeur de - 73 milliers de dollars US (rappel 2012 : 137 tonnes pour une juste valeur de - 120 milliers de dollars US). ERAMET utilise essentiellement des ventes à terme, des tunnels symétriques et des achats d'options.

23.3. Risque de crédit ou de contrepartie

Les risques de contrepartie d'ERAMET portent essentiellement sur ses opérations commerciales et par extension sur les comptes clients. Ainsi, ERAMET peut être exposé au risque crédit en cas de défaillance d'une contrepartie. Pour limiter ce risque dont l'exposition maximum est égale au montant net des créances comptabilisées au bilan, ERAMET a recours à différents outils : la collecte d'informations en amont des opérations financières (agences de notation, états financiers publiés...), l'assurance crédit ou la mise en place de lettres de crédit ou crédits documentaires afin de prévenir certains risques ponctuels inhérents par exemple à la situation géographique des clients. Par ailleurs, le portefeuille de clientèle d'ERAMET est surtout composé de grands groupes internationaux dans les métiers de la métallurgie dont les risques d'insolvabilité sont plus limités.

23.4. Risque de taux

Au 31 décembre 2013, ERAMET ne dispose d'aucune couverture de taux concernant son endettement net. Ses excédents placés chez Metal Securities sont rémunérés sur la base des taux de marché (taux variable).

23.5. Risque de liquidité

Aux bornes du Groupe, ERAMET est peu soumis au risque liquidité compte tenu de sa situation financière. En effet, la trésorerie nette d'ERAMET S.A. au 31 décembre 2013 se monte à 663,16 millions d'euros (vs. une trésorerie nette de 431,7 millions d'euros au 31 décembre 2012). La totalité de l'endettement est constituée envers Metal Securities, société ad hoc du Groupe, en charge de la centralisation et de la gestion des excédents du Groupe.

Note 24. Crédit-bail immobilier

Non applicable.

Note 25. Consolidation des états financiers de la Société

Elle est consolidée dans le groupe ERAMET, dont elle est la société mère.

De plus, la Société dispose si nécessaire de trois sources de financement supplémentaires via l'utilisation des éléments suivants :

Lignes de crédit renouvelables

En 2012, ERAMET a signé l'extension de sa ligne de crédit renouvelable multidevises comme l'y autorisait la convention de crédit (*Multicurrency Revolving Facility Agreement*) la portant ainsi à échéance 2017 pour 800 millions d'euros. Début 2013, ERAMET a signé un avenant à cette convention qui porte son montant de 800 millions d'euros à 981 millions d'euros et prolonge son échéance d'un an, de janvier 2017 à 2018. La ligne destinée à financer l'exploitation aussi bien que des investissements en actifs a été signée à des conditions en rapport aux conditions de marché à la date de signature.

Cette ligne comporte un seul covenant et n'est pas tirée au 31 décembre 2013.

Billets de trésorerie

En 2005, ERAMET a mis en place un programme de 400 millions d'euros de billets de trésorerie dont 148 millions ont été levés au 31 décembre 2013 (35 millions ont été levés en 2012). Le montant non levé s'élève à 252 millions d'euros.

Pensions livrées

Le programme de pensions livrées n'a pas été reconduit par le Groupe au 31 décembre 2013.

Note 26. Rémunération des organes d'administration et de direction

(en milliers d'euros)	Exercice 2013	Exercice 2012
Avantages à court terme		
• Rémunérations fixes	2 971	2 920
• Rémunérations variables	1 403	1 499
• Jetons de présence	498	429
Autres avantages		
• Avantages postérieurs à l'emploi	760	565
TOTAL	5 632	5 412

L'état des dix personnes les mieux rémunérées fait apparaître en 2013 un total de 4,7 millions d'euros.

Note 27. Plan d'attribution d'actions gratuites

(1)	Date de l'Assemblée	Date du Conseil	Prix de souscription	Nombre de bénéficiaires		Attribuées à l'origine	Souscrites ou prescrites avant le 01/01/2013	Attribuées définitivement en 2013	Prescrites en 2013	Caduques en 2013	Restant à exercer à compter du 01/01/2014	Nombre de bénéficiaires au 01/01/2014	Échéance des plans
				à l'origine	au 01/01/2013								
1	11/05/2005	25/04/2007	gratuites	1	-	10 000	(10 000)	-	-	-	-	-	-
2	11/05/2005	23/07/2007	gratuites	61	-	16 000	(16 000)	-	-	-	-	-	-
3	13/05/2009	29/07/2009	gratuites	14 766	6 928	73 830	(39 190)	(38 495)	3 855	-	-	-	29/07/2013
4	20/05/2010	20/05/2010	gratuites	14 405	8 486	28 810	(11 838)	-	(1 608)	-	15 364	7 682	20/05/2014
5	20/05/2010	20/05/2010	gratuites	162	156	65 008	(6 595)	(13 097)	(150)	(40 714)	4 452	53	20/05/2015
6	20/05/2010	16/02/2011	gratuites	14 298	13 453	28 596	(1 690)	(9 548)	(1 964)	-	15 394	7 697	16/02/2015
7	20/05/2010	16/02/2011	gratuites	205	196	71 665	(7 082)	-	(240)	(10 265)	54 078	193	16/02/2016
8	20/05/2010	15/02/2012	gratuites	14 318	13 669	28 636	(1 298)	(6 643)	4 525	-	25 220	12 610	15/02/2016
9	20/05/2010	15/02/2012	gratuites	201	198	89 885	(560)	-	(6 600)	(12 564)	70 161	187	15/02/2017
10	20/05/2010	21/03/2013	gratuites	14 353	-	28 706	-	-	(3 404)	-	25 302	12 651	21/03/2017
11	20/05/2010	21/03/2013	gratuites	209	-	145 040	-	-	(1 650)	-	143 390	204	21/03/2018
TOTAL						586 176	(94 253)	(67 783)	(7 236)	(63 543)	353 361		

(1) Date d'attribution définitive : 3 = 29/07/2011 France et 29/07/2013 Monde, 4 = 20/05/2012 et 20/05/2014, 5 = 20/05/2013 et 20/05/2015, 6 = 16/02/2013 et 16/02/2015, 7 = 16/02/2014 et 16/02/2016, 8 = 15/02/2014 et 15/02/2016; 9 = 15/02/2015 et 15/02/2017; 10 = 21/03/2015 et 21/03/2017 et 11 = 21/03/2016 et 21/03/2018.

Les actions ne peuvent être vendues avant : 3 = 29/07/2013, 4 = 20/05/2014, 5 = 20/05/2015, 6 = 16/02/2015, 7 = 16/02/2016, 8 = 15/02/2016; 9 = 15/02/2017; 10 = 21/03/2017 et 11 = 21/03/2018.

Note 28. Droit Individuel à la Formation

Le Droit Individuel à la Formation acquis au titre d'une année complète est de vingt heures par personne pour un temps plein ou au prorata pour les personnes à temps partiel ou entrées en cours d'année.

Compte tenu des effectifs présents au 31 décembre 2013, le Droit Individuel à la Formation est de 32 895 heures (31 452 heures au 31 décembre 2012).

Note 29. Autres informations

La société Carlo Tassara France (appartenant au groupe de M. Romain Zaleski) est actionnaire d'ERAMET à hauteur de 3 394 146 titres (soit 12,87 % du capital au 31 décembre 2009), sur la base d'une estimation fondée sur la dernière déclaration de franchissement de seuil de cette société (n° 207C0134 du 17 janvier 2007).

Le 17 décembre 2009, la société Carlo Tassara France a assigné les sociétés S.I.M.A., SORAME et CEIR, ainsi que des membres de la famille Duval, à comparaître devant le tribunal de commerce de Paris. Cette action est engagée, précise l'assignation, en présence d'ERAMET. Dans son assignation, Carlo Tassara France prétend d'abord que la présentation du groupe S.I.M.A. aux actionnaires d'ERAMET en 1999 a été faussée par dissimulation aux actionnaires d'ERAMET de l'endettement de SMC, filiale à 38,5 % de S.I.M.A., consolidée par mise en équivalence et non en intégration globale, alors que S.I.M.A. aurait dissimulé aux Commissaires aux apports et aux actionnaires d'ERAMET qu'elle en avait le plein contrôle. Carlo Tassara France conteste ensuite les conditions dans lesquelles ERAMET a été conduite à financer SMC par l'intermédiaire de S.I.M.A. depuis 1999 et jusqu'en 2002 (date du dépôt de bilan de SMC), par des prêts qui auraient été consentis irrégulièrement, faute de leur autorisation préalable par le Conseil d'administration d'ERAMET et demande au tribunal de juger que ces prêts se sont révélés dommageables pour ERAMET et de condamner solidairement Messieurs Édouard, Georges, Patrick et Cyrille Duval à payer à ERAMET la somme totale de 76,4 millions d'euros à titre de dommages et intérêts.

Les demandes de Carlo Tassara France sont l'annulation des résolutions de l'Assemblée Générale d'ERAMET du 21 juillet 1999 ayant approuvé l'apport des actions de S.I.M.A. à ERAMET, l'annulation des actions ERAMET émises pour rémunérer ces apports et la réduction du capital d'ERAMET à hauteur des actions annulées, ainsi que la restitution par les titulaires de ces actions des dividendes perçus depuis 1999 et estimés par Carlo Tassara France à 201 millions d'euros et la restitution par ERAMET aux apporteurs desdites actions S.I.M.A. et des dividendes reçus de S.I.M.A. depuis 1999.

Si l'assignation n'est pas dirigée contre ERAMET ni contre ses organes sociaux passés ou actuels, elle est néanmoins

susceptible, si elle était suivie d'effet, d'avoir des implications importantes pour ERAMET puisqu'elle entraînerait notamment, outre une réduction de capital conséquente, la sortie de S.I.M.A. (donc d'Aubert & Duval) du périmètre des activités du Groupe. ERAMET rappelle que les apports des actions de S.I.M.A. ont été approuvés par l'Assemblée Générale Extraordinaire d'ERAMET du 21 juillet 1999, au vu du rapport de deux Commissaires aux apports désignés par le président du tribunal de commerce de Paris, du rapport du Conseil d'administration d'ERAMET dont l'annexe a été visée par la Commission des opérations de Bourse le 6 juillet 1999 (document n° E 99-944) et de l'attestation d'équité annexée à ce document E.

Les défendeurs ont déposés en septembre 2010 des conclusions en réponse aux demandes de Carlo Tassara France.

Le 2 décembre 2011, le tribunal de commerce de Paris a jugé irrecevable l'ensemble des demandes de la société Carlo Tassara France, en vertu de la prescription. La société Carlo Tassara France a fait appel de cette décision. La Cour d'appel de Paris a confirmé, le 19 mars 2013, le jugement du tribunal de commerce de Paris en toutes ses dispositions. La société Carlo Tassara France s'est pourvue en cassation.

Litige environnemental Gabon

Quatre ONG (organisations non gouvernementales), un collectif d'habitants et un ancien député ont engagé, devant le tribunal de première instance de Libreville, par différentes requêtes datées des mois de février et mars 2011, des actions civiles au Gabon pour obtenir réparation de Comilog S.A. et ERAMET de prétendus dommages environnementaux causés par l'exploitation du site minier de Moanda. Le tribunal de première instance de Libreville a fait droit, le 13 novembre 2012, à la demande de Comilog S.A. et des autres défendeurs en se déclarant territorialement incompétent. L'appel formé par les demandeurs contre ce jugement a été jugé irrecevable par la Cour d'appel de Libreville le 16 mai 2013. Les requérants se sont pourvus en cassation contre l'arrêt de la Cour d'appel de Libreville en septembre 2013. En l'état des moyens avancés par les requérants, ceux-ci ne justifient pas du bien-fondé de leurs demandes.

Note 30. Événements postérieurs à la clôture

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre événement postérieur à la clôture.

6.2.3. Tableau des filiales et participations

Au 31 décembre 2013

		Capitaux propres autres que le capital		Quote-part de capital détenue	Valeur comptable brute des titres détenus	Valeur comptable nette des titres détenus	Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés	Dividendes encaissés au cours de l'exercice	Chiffre d'affaires du dernier exercice écoulé	Bénéfice (perte) du dernier exercice clos
		Capital									
<i>(en milliers d'euros ou devises sauf XAF en millions)</i>		Devise	Devise	%	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	Devise	Devise
I. Renseignements détaillés sur chaque titre (valeur brute supérieure à 1 % du capital de la Société)											
Filiales (détenues à au moins 50 % du capital)											
Eras	EUR	2 000	0	100,00	1 986	1 986				0	0
ERAMET Ingénierie	EUR	525	4 004	100,00	838	838				12 686	(175)
ERAMET Research	EUR	1 410	17 796	100,00	1 161	1 161	60			30 560	7 247
ERAMET International	EUR	160	3 038	100,00	892	892				11 326	471
ERAMET Holding Nickel	EUR	227 104	23 163	100,00	229 652	229 652			156 134	0	155 680
Weda Bay Mineral Inc.	USD	35 505	17 928	100,00	3 616	0				0	(1 080)
Weda Bay Mineral Singapore Ltd	USD	347 743	(9 749)	19,75	52 570	0	400 847			0	(25)
ERAMET Holding Manganèse	EUR	310 156	230 888	100,00	310 156	310 156			112 989	0	55 576
Eralloys Holding	NOK	12 800	1 575 510	100,00	419 445	224 445				805	34 596
ERAMET Holding Alliages (ex-S.I.M.A.)	EUR	148 000	17 906	100,00	329 584	325 100	252 060			5 106	4 209
Erasteel	EUR	15 245	35 097	100,00	143 169	50 169	120 996			127 576	(27 228)
					1 493 069	1 144 399					
Participations (détenues entre 10 et 50 %)											
Comilog	XAF	40 812	337 960	23,22	53 407	53 407			30 088	407 577	34 349
Tinfos	NOK	3 088	228 888	33,35	46 751	24 751			67	85 880	22 448
					100 158	78 158					
II. Renseignements globaux sur les autres titres (valeur brute au plus égale à 1 % du capital de la Société)											
• Filiales françaises	EUR				117	117	475 006				
• Filiales étrangères	EUR										
• Participations	EUR				456	456		49 565	46		
TOTAL					1 593 800	1 223 130	1 248 969	49 565	299 324		

	N° SIREN	Adresse du siège social
I. Renseignements détaillés sur chaque titre (valeur brute supérieure à 1 % du capital de la Société)		
Filiales (détenues à au moins 50 % du capital)		
Eras	N/A	6B, route de Trèves L – 2633 Senningerberg R. C. Luxembourg B 35.721
ERAMET Ingénierie	301 570 214	1, avenue Albert-Einstein 78190 Trappes
ERAMET Research	301 608 634	1, avenue Albert-Einstein BP 120 78193 Trappes
ERAMET International	398 932 939	Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France
ERAMET Holding Nickel	335 120 515	Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France
Weda Bay Mineral Inc.	N/A	14 th Floor, 220 Bay Street Toronto Ontario, M5J2W4 Canada
Weda Bay Mineral Singapore Ltd	N/A	8 Marina Boulevard #05-02 – Marina Bay Financial Centre – Singapore 018981
ERAMET Holding Manganèse	414 947 275	Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France
Eralloys Holding	N/A	Eralloys Holding AS Strandv 50 1366 Lysaker Norvège
ERAMET Holding Alliages (ex-S.I.M.A.)	562 013 995	Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France
Erasteel	352 849 137	Tour Maine-Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France
Participations (détenues entre 10 et 50 %)		
Comilog	N/A	Compagnie minière de l'Ogooué Z.I. de Moanda BP 27-28 Gabon
Tinfos	N/A	O. H. Holtas Gate 21 – N – 3678 Notodden Norvège

6.2.4. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Eramet, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la note 3.2 des « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels, l'évaluation des participations dans les filiales est effectuée en tenant compte de la valeur de l'actif net détenu et des perspectives de rentabilité. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par votre société. Nous avons sur ces bases procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris – La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 21 février 2014

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young et Autres
Aymeric de La Morandière

Deloitte & Associés
Alain Penanguer

6.2.5. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

A. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la Société Le Nickel-SLN

Contrat d'assistance technique

Nature et objet :

Dans le cadre du contrat d'assistance technique signé en 1999, ERAMET fournit à la Société Le Nickel-SLN une assistance générale en matière stratégique, industrielle, financière, fiscale et de gestion des ressources humaines. Cette convention a été amendée avec effet rétroactif au 1er janvier 2010.

Modalités :

Les prestations sont rémunérées sur la base des coûts réellement encourus par ERAMET au titre de ces prestations, majorés d'une marge de 8 %. Le montant facturé à ce titre s'est élevé à 9 118 250 euros au titre de l'exercice 2013 contre 7 908 460 euros en 2012.

Convention de commercialisation

Nature et objet :

La convention de commercialisation conclue entre ERAMET et la société Le Nickel-SLN en 1985, aux termes de laquelle ERAMET assure la commercialisation des produits de la société Le Nickel-SLN (hors minerais), a également été amendée avec effet rétroactif au 1er janvier 2010.

Modalités :

Conformément à cette convention, ERAMET a acheté à la société Le Nickel-SLN de la matte de nickel et du ferro-nickel sur la base d'un prix d'achat permettant à ERAMET de réaliser une marge commerciale de 3%, majoré d'une bonification dont les modalités de calcul et le prix seuil de déclenchement ont été redéfinis. Le montant global des achats facturés par la Société Le Nickel-SLN à ERAMET s'est élevé à 551 647 051 euros en 2013 contre 724 872 148 euros en 2012.

Dans le cadre de cette même convention, ERAMET a facturé à la société Le Nickel-SLN une contribution aux autres frais se substituant à la redevance forfaitaire, destinée à couvrir les frais fixes de transformation de la matte de nickel encourus par ERAMET en préalable à la commercialisation de produits finis. Le montant facturé à la Société Le Nickel-SLN se monte à 26 698 090 euros au titre de l'exercice 2013, contre 26 657 960 euros au titre de l'exercice 2012.

Personnes concernées ayant des fonctions d'administrateur ou de direction générale dans les deux sociétés :

MM. Patrick Buffet, Edouard Duval, Bertrand Madelin et Michel Quintard.

Avec les mandataires sociaux : MM. Patrick Buffet, Georges Duval, Bertrand Madelin et Philippe Vecten

Adhésion des mandataires sociaux d'ERAMET à l'assurance complémentaire frais de santé et au régime de prévoyance complémentaire invalidité décès du Groupe ERAMET

Nature, objet et modalités :

Le Conseil d'administration du 17 février 2010 a autorisé l'adhésion des mandataires sociaux, en l'absence d'un contrat de travail ou dans le cas d'un contrat de travail suspendu, à l'assurance complémentaire frais de santé, ainsi qu'au contrat de prévoyance complémentaire invalidité décès du Groupe.

B. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Avec les mandataires sociaux : MM. Patrick Buffet, Georges Duval, Bertrand Madelin et Philippe Vecten

Régime de retraite supplémentaire à prestation définies

Nature, objet et modalités :

Ce régime, existant au profit des cadres dirigeants du groupe ERAMET, est applicable aux mandataires sociaux d'ERAMET ; il a été autorisé par le Conseil d'administration du 30 juillet 2008 et approuvé par l'Assemblée générale du 13 mai 2009.

Les éléments de ce régime sont détaillés au sein du rapport du Président du Conseil d'administration, au paragraphe « Comité des rémunérations ».

Avec le Président - Directeur Général, M. Patrick Buffet

Indemnité de cessation de fonction

Nature, objet et modalités :

Ce dispositif a été autorisé par le Conseil du 20 février 2008 et approuvé par l'Assemblée générale du 16 avril 2008, puis lors du renouvellement du mandat du Président Directeur Général, a été autorisé par le Conseil d'administration du 27 juillet 2011 et approuvé par l'Assemblée générale du 15 mai 2012.

Le versement de l'indemnité, en cas de départ du Président Directeur Général, est subordonné à la réalisation de conditions de performance : la somme des rémunérations variables brutes (elles-mêmes soumises à des conditions de performance précises et décrites au sein du rapport du Président du Conseil d'administration, au paragraphe « Comité des rémunérations ») perçues au cours des trois derniers exercices pleins du mandat doit être supérieure ou égale à 20% de la somme des rémunérations annuelles fixes brutes perçues au cours des mêmes exercices ; ce dispositif exclut ainsi le versement de cette indemnité en cas de situation d'échec. Le montant de l'indemnité susceptible d'être due serait égal à trois fois la dernière rémunération annuelle fixe brute à laquelle s'ajouterait une somme égale à trois fois la moyenne des rémunérations annuelles variables brutes perçues au cours des trois derniers exercices pleins précédant le départ.

Paris – La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 21 février 2014

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young et Autres
Aymeric de La Morandière

Deloitte & Associés
Alain Penanguer

6.2.6. Tableau des résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices

	2009	2010	2011	2012	2013
Capital en fin d'exercice					
a) Capital social (<i>en euros</i>)	80 427 930	80 866 071	80 883 304	80 956 815	80 956 815
b) Nombre d'actions émises	26 369 813	26 513 466	26 519 116	26 543 218	26 543 218
Opérations et résultats de l'exercice (<i>en milliers d'euros</i>)					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	751 791	1 067 012	1 043 590	880 306	707 732
b) Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	106 182	127 381	608 704	278 523	243 083
c) Impôts sur les bénéfices	(6 433)	(9 900)	(9 641)	(27 790)	(9 594)
d) Participation des salariés	0	0	0	0	0
e) Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	(29 942)	146 112	340 942	321 062	(133 006)
f) Montant du dividende proposé	47 466	92 797	59 668	34 506	0
Résultats par action (<i>en euros</i>)					
a) Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	4,27	5,18	23,32	11,54	9,52
b) Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	(1,14)	5,51	12,86	12,10	(5,01)
c) Dividende proposé par action	1,80	3,50	2,25	1,30	0
Personnel					
a) Nombre moyen de salariés	383	381	402	432	439
b) Montant de la masse salariale (<i>en milliers d'euros</i>)	27 350	30 873	32 573	33 259	34 373
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (<i>en milliers d'euros</i>)	15 478	22 105	50 189	27 845	23 716

6.3. COMPTES CONSOLIDÉS DES EXERCICES 2012 ET 2011

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

- a) les comptes consolidés 2012, le rapport d'audit correspondant et l'aperçu des articles figurant respectivement aux paragraphes 6.1, 6.1.3 et 2 du Document de référence de l'exercice 2012 déposé auprès de l'AMF en date du 27 mars 2013 ;
- b) les comptes consolidés 2011, le rapport d'audit correspondant et l'aperçu des articles figurant respectivement aux paragraphes 6.1, 6.1.3 et 2 du Document de référence de l'exercice 2011 déposé auprès de l'AMF en date du 29 mars 2012.

Les parties non incluses des Documents de référence 2012 et 2011 sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit du présent Document de référence.

Les deux Documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur les sites Internet de la Société (www.eramet.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).

6.4. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

6.4.1. Modalités de paiement de dividendes

Le paiement de dividendes se fait annuellement à l'époque et aux lieux fixés par l'Assemblée Générale, ou à défaut, par le Conseil d'administration dans le délai maximal de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice. Les dividendes régulièrement perçus ne peuvent faire l'objet de répétition.

Le paiement du dividende peut faire l'objet du versement d'un acompte, avant la date de l'Assemblée en fixant le montant, sur décision du Conseil d'administration dans les conditions fixées à l'article L 232-12 alinéa 2 du Code de commerce.

Il peut être proposé à l'actionnaire, en tout ou partie, d'opter pour le paiement en actions nouvelles de la Société, dans les conditions de l'article L. 232-18 alinéa 1 du Code de commerce.

Conformément aux dispositions en vigueur en France, le délai de prescription des dividendes non réclamés est de cinq ans à compter de leur date de mise en paiement.

Les sommes non réclamées sont versées à l'État français dans les vingt premiers jours de janvier de chaque année suivant celle de la prescription, conformément aux dispositions des articles L. 27 et R. 46 du Code du domaine de l'État.

6.4.2. Affectation et répartition des résultats (article 24 des statuts)

« Sur les bénéfices nets, tels que définis par la loi, diminués, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserve prévu par la loi, jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice, diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires. Sur le bénéfice distribuable, l'Assemblée Générale Ordinaire peut effectuer le prélèvement de toute somme qu'elle juge convenable de fixer, soit pour être reporté à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être porté à un ou plusieurs fonds de réserve, généraux ou spéciaux, dont elle détermine l'affectation ou l'emploi.

Le surplus, s'il en est un, est réparti uniformément entre toutes les actions.

L'Assemblée Générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en actions dans les conditions légales, ou en numéraire. »

Tableau d'affectation du résultat 2013

L'affectation proposée du résultat 2013 figure à la seconde résolution proposée à la prochaine Assemblée au chapitre 8 du présent document.

6.4.3. Politique de distribution de dividendes

6.4.3.1. Politique suivie

Modalités de versement

La Société ne distribuant pas usuellement d'acompte, les dividendes sont versés annuellement après la tenue de l'Assemblée appelée à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice écoulé.

Il est parfois proposé, sur option de l'actionnaire, une distribution mixte, en numéraire et en actions.

Montant du dividende

Depuis plusieurs années, la Société s'est efforcée de verser un dividende régulier et significatif. Il n'est pas proposé de versement de dividende à l'Assemblée de mai 2014.

Dividendes versés sur les derniers exercices

	2013	2012*	2011	2010	2009
Nombre d'actions rémunérées	26 543 218	26 543 218	26 519 116	26 513 466	26 369 813
Résultat net part du Groupe	(370) M€	9 M€	195 M€	328 M€	(265) M€
Dividendes par action	0 €	1,30 €	2,25 €	3,50 €	1,80 €
Distribution totale	0 M€	34,5 M€	59,7 M€	92,8 M€	47 M€

* Retraité de l'application rétrospective de la norme IAS 19 révisée.

6.4.3.2. Perspectives

La Société envisage de poursuivre la politique engagée au cours des exercices précédents.

6.5. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'inventaire complet des honoraires au titre des trois dernières années par nature de prestations versées aux différents cabinets figure à la note 35 aux comptes consolidés.

ÉTATS FINANCIERS

6.5. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

7

INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

7.1. Marché des titres de la Société.....294

- 7.1.1. Place de cotation294
- 7.1.2. Évolution du cours294
- 7.1.3. Service du titre297

7.2. Capital social.....297

- 7.2.1. Capital souscrit297
- 7.2.2. Titres non représentatifs du capital.....297
- 7.2.3. Évolution du capital social297
- 7.2.4. Évolution de la répartition du capital
au cours des trois dernières années.....297
- 7.2.5. Répartition du capital.....297
- 7.2.6. Plans d'options et actions gratuites300
- 7.2.7. Tableau récapitulatif des autorisations financières 301
- 7.2.8. Descriptif du programme de rachat d'actions302

7.3. Renseignements concernant la Société304

- 7.3.1. Raison sociale
(article 2 des statuts).....304
- 7.3.2. Numéro d'enregistrement de la Société304
- 7.3.3. Date de constitution et durée de la Société
(article 5 des statuts).....304

- 7.3.4. Siège social
(article 4 des statuts).....304
- 7.3.5. Forme juridique et législation applicable304
- 7.3.6. Contrôle légal de la Société
(article 19 des statuts).....304
- 7.3.7. Objet social
(article 3 des statuts).....304
- 7.3.8. Exercice social
(article 23 des statuts).....305
- 7.3.9. Assemblée Générale.....305
- 7.3.10. Transmission des actions.....306
- 7.3.11. Identification des actionnaires306
- 7.3.12. Éléments susceptibles d'avoir une incidence
en cas d'offre publique307

7.4. Pactes d'actionnaires.....308

- 7.4.1. Décision et information n° 212C0486
du 12 avril 2012308
- 7.4.2. Décision et information n° 209C1013
du 21 juillet 2009.....309
- 7.4.3. Engagements de conservation310

INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

7.1. MARCHÉ DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

7.1. MARCHÉ DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

7.1.1. Place de cotation

L'action de la Société a été introduite (au cours de 310 francs, soit 47,26 euros environ) le 29 septembre 1994 – après une division par cinq du titre décidée par l'Assemblée Générale Mixte du 15 juin 1994 – sur le Second Marché de la Bourse de Paris.

À compter du 26 juin 1995, les actions ont été transférées à la Cote Officielle (compartiment du règlement mensuel).

Les titres de la Société sont négociés chez NYSE Euronext sur le marché Euronext Paris (code ISIN : FR0000131757) où ERAMET fait partie du compartiment A.

La valeur est intégrée dans l'indice CAC MID 60 d'Euronext Paris. Fin 2007, ERAMET a intégré l'indice DJ STOXX 600.

Aucun titre d'une autre société du Groupe n'est admis aux négociations d'une autre bourse de valeurs.

7.1.2. Évolution du cours

L'action ERAMET a continué à être pénalisée en 2013 par les craintes sur l'économie mondiale et chinoise, mais aussi la dégradation des prix du nickel, qui sont tombés à des niveaux particulièrement bas au 2^e semestre 2013. Elle termine l'année sur une baisse de 36 % par rapport à fin 2012, à 70,29 euros. La capitalisation boursière correspondante était de 1 876 millions d'euros.

La baisse a d'abord été rapide et quasiment continue au 1^{er} semestre 2013, puis ayant franchi à la baisse une zone support située autour de 76/78 euros, elle a poursuivi jusqu'à 64 euros pour y rebondir et venir tester l'ancien support devenu résistance. Le 2^e semestre a vu le titre essentiellement hésiter, osciller entre ces deux bornes basse et haute.

Par rapport au CAC 40 le mouvement est déconnecté (+ 22 % sur l'année).

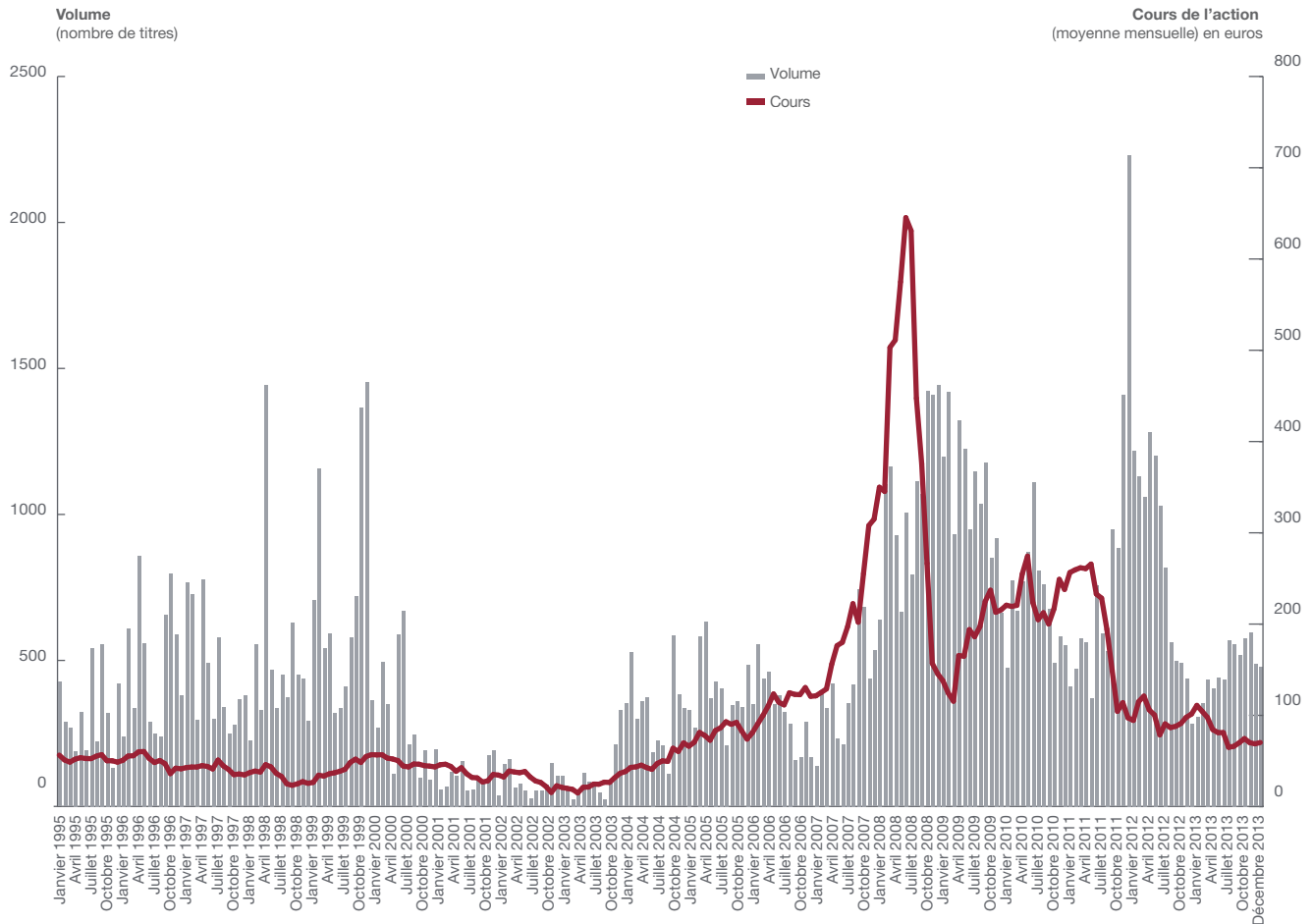
Les volumes échangés sont les plus faibles depuis 2006/2007.

7.1.2.1. Poursuite du programme EraShare pour les employés du groupe ERAMET

En 2013, le programme EraShare a été poursuivi et s'est traduit par l'attribution gratuite de deux actions ERAMET à chacun des employés du Groupe, après 5 actions par employé en 2009, puis 2 actions par employé en 2010, en 2011 et en 2012.

7.1.2.2. Évolution des volumes et du cours de l'action ERAMET

Volume en milliers de titres/cours en euros



Données boursières

	Cours (en euros)			Capitalisation boursière au 31/12 (en millions d'euros)	Volume (moy./jour)
	Extrêmes sur la période		Clôture au 31/12		
	plus haut	plus bas			
2004	72,90	36,70	66,20	1 704	15 953
2005	94,90	66,10	81,00	2 089	19 319
2006	147,40	79,00	121,40	3 142	14 806
2007	391,26	114,00	350,00	9 067	24 022
2008	669,98	96,06	138,00	3 618	52 945
2009	272,30	108,00	220,75	5 821	47 589
2010	298,40	193,70	256,50	6 801	33 419
2011	276,65	80,05	94,50	2 505	46 402
2012	139,90	75,95	110,95	2 944	36 742
2013	116,00	63,76	70,25	2 505	22 927

INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

7.1. MARCHÉ DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

	Cours (en euros)			Volume
	plus bas	plus haut	Moyen (clôture)	(moy./mois)
2013				
Décembre	63,76	70,48	66,572	478,1
Novembre	65,20	73,94	69,800	486,7
Octobre	66,82	75,69	70,579	594,3
Septembre	71,19	82,50	76,823	576,4
Août	64,85	75,99	70,777	516,45
Juillet	64,01	74,97	68,730	555,9
Juin	65,00	81,85	73,337	568,3
Mai	80,00	89,00	83,357	432,2
Avril	76,52	86,50	81,563	440,1
Mars	84,00	96,83	90,460	405,2
Février	89,40	106,00	99,243	434,8
Janvier	102,50	116,00	111,193	352,2
2012				
Décembre	100,50	114,15	109,27	305,3
Novembre	92,40	102,40	98,21	284,1
Octobre	90,40	105,00	96,89	438
Septembre	85,68	107,00	95,57	490,4
Août	82,01	93,00	88,09	496,5
Juillet	80,00	96,79	87,13	560,1
Juin	77,50	95,24	86,50	818,3
Mai	75,95	102,75	86,68	1 029
Avril	92,00	109,80	100,95	1 201
Mars	102,25	122,50	111,29	1 280
Février	115,45	139,90	125,81	1 060
Janvier	94,97	124,50	113,02	1 130,9
2011				
Décembre	86,80	104,15	94,54	1 218 964
Novembre	80,05	113,95	98,75	2 233 782
Octobre	96,70	127,10	108,02	1 409 007
Septembre	103,05	150,00	124,79	883 210
Août	132,00	196,65	148,75	947 185
Juillet	190,00	231,70	212,60	532 776
Juin	208,65	236,35	221,75	596 236
Mai	226,40	267,50	240,60	2 120 666
Avril	253,50	273,85	265,29	371 891
Mars	230,00	268,80	255,15	560 001
Février	251,75	278,50	265,15	575 457
Janvier	249,00	266,50	256,76	476 163

Source : NYSE Euronext.

7.1.3. Service du titre

La tenue du registre des titres de la Société est assurée par :

- BNP Paribas Securities Services
GCT – Services aux émetteurs
Grands Moulins de Pantin – 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex

La mise en œuvre du contrat de liquidité a été confiée à Exane BNP Paribas.

7.2. CAPITAL SOCIAL

7.2.1. Capital souscrit

7.2.1.1. Montant et titres représentatifs

Le capital social, à la date du 1^{er} janvier 2013, s'élève à 80 956 814,90 euros, représenté par 26 543 218 actions d'une valeur nominale de 3,05 euros, toutes de même catégorie et entièrement libérées

7.2.1.2. Droits attachés aux actions

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices, à une part égale à la quotité du capital social qu'elle représente, compte tenu s'il y a lieu du capital amorti et non amorti, libéré et non libéré, du montant nominal et des droits des actions de catégories différentes.

Chaque action donne droit, en cours de vie sociale comme en cas de liquidation, au règlement de la même somme nette pour toute répartition ou tout remboursement, de sorte qu'il sera fait masse, le cas échéant, entre toutes les actions indistinctement de toute exonération fiscale comme de toute taxation susceptible d'être prise en charge par la Société.

7.2.1.3. Capital souscrit non encore libéré

Néant.

7.2.2. Titres non représentatifs du capital

7.2.2.1. Parts de fondateurs, certificats de droit de vote

Néant.

7.2.2.2. Autres titres

La Société n'a pas émis d'autres instruments financiers – qui seraient en cours de validité – non représentatifs du capital, mais susceptibles de donner accès à terme ou sur option, au capital. Des autorisations existent toutefois pour ce faire sur décision du Conseil. Il n'en a pas été fait usage à ce jour.

7.2.3. Évolution du capital social

Le détail de l'évolution du capital figure à la note 16.1 aux comptes consolidés au chapitre 6 du présent document. La Société n'a pas été informée, depuis la clôture de l'exercice, d'une modification significative de l'actionnariat

7.2.4. Évolution de la répartition du capital au cours des trois dernières années

Le 16 mai 2012, Bpifrance Participations (ex-Fonds Stratégique d'Investissement) a acquis, par l'intermédiaire de sa filiale FSI Equation, auprès de la société AREVA 6 810 317 actions représentant 25,68 % du capital d'ERAMET.

7.2.5. Répartition du capital

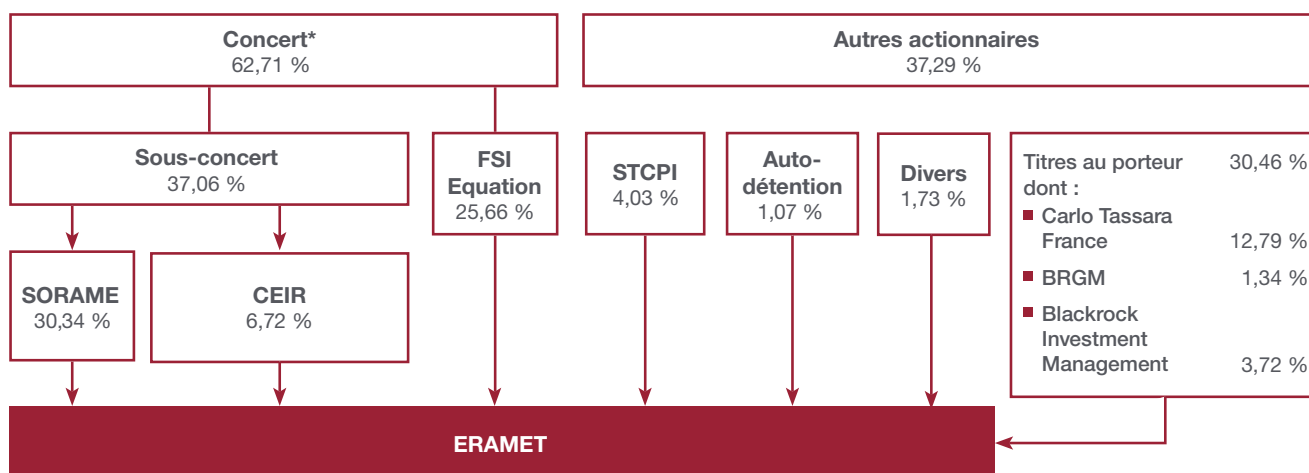
La répartition du capital connue de la Société, au cours des trois derniers exercices, résulte d'une étude faite au 31 décembre de chaque année par l'établissement bancaire en charge de la tenue du registre des titres, des déclarations de franchissement de seuil communiquées, ainsi que de l'exercice des levées d'options et actions gratuites demeurant en cours de validité.

INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

7.2. CAPITAL SOCIAL

7.2.5.1. Organigramme de contrôle

Actionariat de la Société au 31 décembre 2013 (en % de titres)



* En vertu d'un Pacte d'actionnaires ayant fait l'objet d'une décision et information de l'AMF publiée le 12 avril 2012 sous le numéro 212C0486.

7.2.5.2. Au 31 décembre 2013 (incorporant les actionnaires détenant – ou susceptibles de détenir – au moins 1 % du capital ou des droits de vote, et connus de la Société)

Principaux actionnaires	Actions	% capital	Droits de vote théoriques	% droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	% droits de vote exerçables en AG
SORAME ⁽¹⁾	8 051 838	30,33 %	13 558 933	40,46 %	13 558 933	40,81 %
CEIR ⁽¹⁾	1 783 996	6,72 %	1 783 996	5,32 %	1 783 996	5,37 %
Total sous-concert SORAME/CEIR ⁽¹⁾	9 835 834	37,06 %	15 342 929	45,79 %	15 342 929	46,18 %
FSI Equation (filiale de Bpifrance) ⁽¹⁾	6 810 317	25,66 %	6 810 317	20,32 %	6 810 317	20,50 %
Total concert (SORAME/CEIR/Bpifrance) ⁽¹⁾	16 646 151	62,71 %	22 153 246	66,11 %	22 153 246	66,68 %
Carlo Tassara France (Société du groupe de M. Romain Zaleski) ⁽²⁾	3 394 146	12,79 %	3 394 146	10,13 %	3 394 146	10,22 %
STCPI	1 070 586	4,03 %	2 141 172	6,39 %	2 141 172	6,44 %
BRGM ⁽³⁾	356 044	1,34 %	356 044	1,06 %	356 044	1,07 %
BlackRock Investment Management UK Ltd ⁽³⁾	987 240	3,72 %	987 240	2,95 %	987 240	2,97 %
Personnel (Fonds Actions ERAMET)	52 373	0,20 %	86 227	0,26 %	86 227	0,26 %
Mandataires sociaux	21 855	non significatif	35 667	non significatif	35 667	non significatif
Autodétention ERAMET	284 861	1,07 %	284 861	0,85 %	0	0,00 %
Autres	3 729 962	14,13 %	4 069 261	12,25 %	4 069 261	12,36 %
TOTAL TITRES	26 543 218	100,00 %	33 507 864	100,00 %	33 223 003	100,00 %
TOTAL TITRES AU NOMINATIF	18 457 986	69,54 %	25 529 626	76,19 %	25 244 765	75,99 %
TOTAL TITRES AU PORTEUR	8 085 232	30,46 %	7 978 238	23,81 %	7 978 238	24,01 %

(1) Les sociétés SORAME, CEIR et FSI Equation sont signataires d'un Pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert, et ayant fait l'objet d'une décision et information de l'Autorité des marchés financiers sous le n° 212C0486.

(2) Depuis la dernière déclaration de franchissement de seuil de la société Carlo Tassara France, n° 207C0134 du 17 janvier 2007.

(3) Estimation au vu de la dernière enquête Thomson Reuters. La société BlackRock Investment Management (UK) Ltd a indiqué que BlackRock Global Funds contrôlait 1 303 888 actions (4,92 % du capital) à compter du 13 mars 2012.

7.2.5.3. Au 31 décembre 2012 (incorporant les actionnaires détenant – ou susceptibles de détenir – au moins 1 % du capital ou des droits de vote, et connus de la Société)

Principaux actionnaires	Actions	% capital	Droits de vote théoriques	% droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	% droits de vote exerçables en AG
SORAME ⁽¹⁾	8 051 838	30,33 %	13 558 933	40,50 %	13 558 933	40,83 %
CEIR ⁽¹⁾	1 783 996	6,72 %	1 783 996	5,33 %	1 783 996	5,37 %
Total sous-concert SORAME/CEIR ⁽¹⁾	9 835 834	37,06 %	15 342 929	45,83 %	15 342 929	46,20 %
FSI Equation ⁽¹⁾	6 810 317	25,66 %	6 810 317	20,34 %	6 810 317	20,51 %
Total concert (SORAME/CEIR/FSI) ⁽¹⁾	16 646 151	62,71 %	22 153 246	66,17 %	22 153 246	66,71 %
Carlo Tassara France (Société du groupe de M. Romain Zaleski) ⁽²⁾	3 394 146	12,79 %	3 394 146	10,14 %	3 394 146	10,22 %
STCPI	1 070 586	4,03 %	2 141 172	6,40 %	2 141 172	6,45 %
BRGM ⁽³⁾	356 044	1,34 %	356 044	1,06 %	356 044	1,07 %
BlackRock Investment Management UK Ltd ⁽³⁾	1 280 694	4,82 %	1 280 694	3,83 %	1 280 694	3,86 %
Personnel (Fonds Actions ERAMET)	52 373	0,20 %	83 511	0,25 %	83 511	0,25 %
Mandataires sociaux	17 560	non significatif	33 506	non significatif	33 506	non significatif
Autodétention ERAMET	270 499	1,02 %	270 499	0,81 %	0	0,00 %
Autres	3 455 165	13,02 %	3 765 958	11,25 %	3 765 958	11,34 %
TOTAL TITRES	26 543 218	100,00 %	33 478 776	100,00 %	33 208 277	100,00 %
TOTAL TITRES AU NOMINATIF	18 434 261	69,45 %	25 369 819	75,78 %	25 099 320	75,58 %
TOTAL TITRES AU PORTEUR	8 108 957	30,55 %	8 108 957	24,22 %	8 108 957	24,42 %

(1) Les sociétés SORAME, CEIR et FSI Equation sont signataires d'un Pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert, et ayant fait l'objet d'une décision et information de l'Autorité des marchés financiers sous le n° 212C0486.

(2) Depuis la dernière déclaration de franchissement de seuil de la société Carlo Tassara France, n° 207C0134 du 17 janvier 2007.

(3) Estimation au vu de la dernière enquête Thomson Reuters. La société BlackRock Investment Management (UK) Ltd a indiqué que BlackRock Global Funds contrôlait 1 303 888 actions (4,92 % du capital) à compter du 13 mars 2012.

INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

7.2. CAPITAL SOCIAL

7.2.5.4. Au 31 décembre 2011 (incorporant les actionnaires détenant – ou susceptibles de détenir – au moins 1 % du capital ou des droits de vote, et connus de la Société)

Principaux actionnaires	Actions	% capital	Droits de vote théoriques	% droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	% droits de vote exerçables en AG
SORAME ⁽¹⁾	8 027 095	30,27 %	15 849 106	35,66 %	15 849 106	35,87 %
CEIR ⁽¹⁾	1 783 996	6,73 %	3 567 992	8,03 %	3 567 992	8,07 %
Autres personnes physiques du concert (Cyrille, Georges, Édouard et Patrick Duval)	2 289	non significatif	4 512	non significatif	4 512	non significatif
Total sous-concert SORAME/CEIR ⁽¹⁾	9 813 380	37,00 %	19 421 610	43,69 %	19 421 610	43,95 %
AREVA ⁽¹⁾	6 810 317	25,68 %	13 567 594	30,52 %	13 567 594	30,70 %
Total concert (SORAME/CEIR/FSI) ⁽¹⁾	16 623 697	62,69 %	32 989 204	74,22 %	32 989 204	74,65 %
Carlo Tassara France (Société du groupe de M. Romain Zaleski) ⁽²⁾	3 394 146	12,80 %	3 394 146	7,64 %	3 394 146	7,68 %
STCPI	1 070 586	4,04 %	2 141 172	4,82 %	2 141 172	4,85 %
BRGM ⁽³⁾	356 044	1,34 %	356 044	0,80 %	356 044	0,81 %
BlackRock Investment Management UK Ltd ⁽⁵⁾	1 161 174	4,38 %	1 161 174	2,61 %	1 161 174	2,63 %
M&G Investment Management Ltd ⁽⁴⁾	353 627	1,33 %	353 627	0,80 %	353 627	0,80 %
Personnel (Fonds Actions ERAMET)	33 854	0,13 %	56 464	0,13 %	56 464	0,13 %
Mandataires sociaux	15 087	non significatif	18 010	non significatif	18 010	non significatif
Autodétention ERAMET	259 546	0,98 %	259 546	0,58 %	0	0,00 %
Autres	3 251 355	12,26 %	4 074 582	9,17 %	4 074 582	9,22 %
TOTAL TITRES	26 519 116	100,00 %	44 450 342	100,00 %	44 190 796	100,00 %
TOTAL TITRES AU NOMINATIF	18 350 116	69,20 %	36 281 342	81,62 %	36 021 796	81,51 %
TOTAL TITRES AU PORTEUR	8 169 000	30,80 %	8 169 000	18,38 %	8 169 000	18,49 %

(1) Les sociétés SORAME, CEIR et AREVA sont signataires d'un Pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert, et ayant fait l'objet d'un avis du CMF le 18 mai 1999 sous le n° 199C0577.

(2) Depuis la dernière déclaration de franchissement de seuil de la société Carlo Tassara France, n° 207C0134 du 17 janvier 2007.

(3) Estimation au vu de la dernière enquête TPI.

(4) Estimation au vu de la dernière enquête Thomson Reuters. La société M&G Investment Management Ltd, filiale de Prudential plc, a indiqué que Prudential plc contrôlait à compter de novembre 2011 524 779 actions.

(5) Estimation au vu de la dernière enquête Thomson Reuters. La société BlackRock Investment Management (UK) Ltd a indiqué que BlackRock Global Funds contrôlait à compter du 29 novembre 2011 816 868 actions, puis que BlackRock Inc. contrôlait 1 357 908 actions (5,12 % du capital) à compter du 16 février 2012 et 1 303 888 actions (4,92 % du capital) à compter du 13 mars 2012.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement plus de 1 % du capital ou des droits de vote de la Société et il n'existe pas de titres nantis. Hormis l'auto détention rappelée dans le tableau ci-dessus, il n'existe pas d'autres titres d'autocontrôle. La détention des actions par les mandataires sociaux est détaillée au chapitre « Gouvernance ».

7.2.5.5. Évolution prévisible des droits de vote

Au 31 décembre 2013, un total d'environ 11 300 000 actions nominatives, inscrites depuis moins de deux ans, ne bénéficie pas du droit de vote double. Dans l'hypothèse où ces actions pourraient bénéficier du droit de vote double, les droits de vote doubles se trouveraient portés à un nombre total d'environ 36 500 000 auxquels devraient être ajoutés les droits de vote simples des actions au porteur soit 8 108 957 droits supplémentaires à la date du 31 décembre 2013.

7.2.6. Plans d'options et actions gratuites

Au jour du dépôt du présent Document de référence, il n'existe pas d'instrument dilutif (valeur mobilière convertible, échangeable ou assortie de bons de souscription) émis par la Société.

Les actions gratuites attribuées, dont le détail des plans attribués et restant ouverts au 31 décembre 2013 figure à la note 16.2 aux comptes consolidés d'ERAMET décrite au chapitre 6 du présent document, sont des actions existantes. Il n'existe plus d'options de souscription d'actions en vigueur.

7.2.7. Tableau récapitulatif des autorisations financières

Tableau récapitulatif des autorisations financières existantes

Augmentations de capital autorisées

A. Par émission d'actions, de valeurs mobilières diverses et/ou de bons de souscription, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Art. L. 225-129 CC

Par l'AGE pour un montant de 24 000 000 euros	15 mai 2013 (16 ^e résolution)
Durée de la délégation	26 mois jusqu'au 14/07/2015
Utilisation de l'autorisation	Néant

B. Par émission d'actions, de valeurs mobilières diverses et/ou de bons de souscription, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre au public

Par l'AGE pour un montant de 16 000 000 euros	15 mai 2013 (17 ^e résolution)
Durée de la délégation	26 mois jusqu'au 14/07/2015
Utilisation de l'autorisation	Néant

C. Par émission d'actions, de valeurs mobilières diverses et/ou de bons de souscription, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier

Par l'AGE pour un montant de 16 000 000 euros	15 mai 2013 (18 ^e résolution)
Durée de la délégation	26 mois jusqu'au 14/07/2015
Utilisation de l'autorisation	Néant

D. Par émission d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en conséquence de l'émission par des filiales de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société

Par l'AGE pour un montant de 16 000 000 euros	15 mai 2013 (19 ^e résolution)
Durée de la délégation	26 mois jusqu'au 14/07/2015
Utilisation de l'autorisation	Néant

E. Par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres dont la capitalisation serait admise

Par l'AGE pour un montant de 24 000 000 euros	15 mai 2013 (15 ^e résolution)
Durée de la délégation	26 mois jusqu'au 14/07/2015
Utilisation de l'autorisation	Néant

F. Par émission d'actions, de valeurs mobilières diverses, en rémunération d'apports en nature consentis à la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Art. L. 225-147, 6^e alinéa CC

Par l'AGE pour un montant de 10 % du capital soit 8 086 607 euros	15 mai 2013 (20 ^e résolution)
Durée de la délégation	26 mois jusqu'au 14/07/2015
Utilisation de l'autorisation	Néant

Limitation du montant des émissions (total A+B+C+D+F)

Par l'AGE	15 mai 2013 (21 ^e résolution)
Montant maximum	24 000 000 euros
Utilisation des autorisations	Néant

Augmentation de capital réservée aux salariés

G. Par l'AGE

Durée de la délégation	15 mai 2013 (23 ^e résolution)
Montant maximum	26 mois jusqu'au 14/07/2015
Utilisation de l'autorisation	500 000 euros
	Néant

Réduction de capital

H. Par l'AGE

Durée de la délégation	15 mai 2013 (24 ^e résolution)
Montant maximum	26 mois jusqu'au 14/07/2015
Utilisation de l'autorisation	10 % du capital
	Néant

Attribution d'actions gratuites (art. L. 225-197-1 et L. 225-197-2 CC)

I. Par l'AGE

Nombre total maximum	15 mai 2012 (10 ^e résolution)
Durée de l'autorisation	550 000 actions
Utilisées en 2013	38 mois jusqu'au 14/07/2015
Solde disponible	173 746
	376 254

INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

7.2. CAPITAL SOCIAL

7.2.8. Descriptif du programme de rachat d'actions

7.2.8.1. Bilan du programme de rachat 2013

L'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2013 a autorisé la Société à racheter ses propres actions dans la limite de 10 % du capital social et pour un prix maximum d'achat de 500 euros par action, soit un montant maximum payable par la Société de 1 327 160 500 euros. Cette autorisation expire lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2013 et a été donnée en vue notamment de :

- l'animation du cours par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF ;
- leur conservation ou leur remise (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe ;

- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange ou de toute autre manière ;
- la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivantes du Code de commerce ;
- l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- l'attribution ou la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne salariale dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ;
- leur annulation, en conformité avec la 24^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2013 autorisant, pour une durée de vingt-six mois, la réduction du capital de la Société.

7.2.8.2. Détail des opérations d'achat et de vente d'actions propres sur l'exercice (article L. 225-211 du Code de commerce)

Le tableau ci-après résume les opérations sur actions autodétenues qui ont été effectuées par la Société entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2013.

	Actions composant le capital	Animation boursière	Attributions aux salariés	Total
Situation au 31 décembre 2012		62 554	207 945	270 499
En pourcentage du capital	26 543 218	0,24 %	0,78 %	1,02 %
Affectation à des actions gratuites				
• attribution plan 2009			(38 495)	(38 495)
• attribution plan 2010			(13 097)	(13 097)
• attribution plans 2011 et 2012			(16 191)	(16 191)
Achats		235 693	37 747	273 440
Ventes		(191 295)	-	(191 295)
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2012	26 543 218	106 952	177 909	284 861
En pourcentage du capital		0,40 %	0,67 %	1,07 %

Au cours de l'exercice, 235 693 actions ont été achetées à un cours moyen de 78,85 euros et 191 285 actions ont été vendues à un cours moyen de 79,49 euros.

La valeur comptable du portefeuille de 284 861 actions d'une valeur nominale de 3,05 euros chacune, détenues au 31 décembre 2013, s'établit à 44 214 778,88 euros, pour une valeur de marché à cette même date de 70,29 euros par titre, soit 20 022 879,69 euros.

La Société n'a pas utilisé de produits dérivés durant l'exercice.

7.2.8.3. Contrat de liquidité

Afin de garantir une liquidité minimale à tout moment de son titre, la Société a mis en œuvre depuis le 18 juillet 2003, avec la société Exane BNP Paribas, un contrat de liquidité. Ce contrat de liquidité est conforme à la charte Amafi. La synthèse des opérations d'animation boursière figure dans le détail des opérations d'achat

et de vente réalisées ci-dessus. En date de dénouement au 31 décembre 2013, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité : 110 202 actions ERAMET et 1 425 167 euros.

7.2.8.4. Descriptif du programme de rachat 2014

Cadre juridique

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ainsi que du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et modalités du programme de rachat de ses propres actions par la Société. Ce programme, qui s'inscrit dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce, sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 14 mai 2014, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises en matière ordinaire.

Nombre de titres et part du capital détenu par la Société

Au 31 décembre 2013, le capital de la Société était composé de 26 543 218 actions.

À cette date, la Société détenait 284 861 actions propres, soit 1,07 % du capital social.

Répartition par objectifs des titres de capital détenus par la Société

Au 31 décembre 2013, les 284 861 actions propres détenues par la Société étaient réparties comme suit par objectif :

- animation boursière (contrat de liquidité) : 106 952 actions ;
- attribution aux salariés : 177 909 actions.

Objectifs du nouveau programme de rachat

Les objectifs de ce programme seraient :

- l'animation du cours par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Amafi reconnue par l'AMF ;
- leur conservation ou leur remise (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange ou de toute autre manière ;
- la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivantes du Code de commerce ;
- l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- l'attribution ou la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne salariale dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ;
- leur annulation, en conformité avec la 24^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2013 autorisant, pour une durée de vingt-six mois, la réduction du capital de la Société.

Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres de capital

10 % du capital social à la date du 31 décembre 2013, soit 2 654 321 actions, avant déduction des actions propres détenues par la Société.

Les actions ERAMET sont cotées au compartiment A d'Euronext Paris (code ISIN : FR0000131757).

Le prix maximum d'achat serait de 500 euros par action.

Le montant maximal consacré à ces acquisitions serait de 1 327 160 500 euros, pour 2 654 321 actions représentant 10 % du capital de la Société.

Modalités des rachats

Les actions, cessions et transferts pourront être réalisés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par opérations sur blocs de titres ou via des instruments dérivés, étant précisé que la résolution proposée au vote des actionnaires ne limite pas la part du programme pouvant être réalisée par voie d'acquisition de blocs de titres.

La Société précise que dans le cas éventuel de la mise en œuvre de l'utilisation de produits dérivés, l'objectif de la Société serait de couvrir les positions optionnelles prises par l'émetteur (options d'achat ou de souscription d'actions accordées aux salariés du Groupe, titres de créance donnant accès au capital de l'émetteur). L'utilisation de produits dérivés consistera plus spécifiquement à acheter des options d'achat et la Société ne devra pas être conduite à utiliser des ventes d'options de ventes.

Durée du programme de rachat

La validité du programme est limitée à une durée qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

7.3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

7.3.1. Raison sociale (article 2 des statuts) _____

ERAMET. Dans le présent document, la Société est dénommée « la Société » ou « l'émetteur » ; le Groupe constitué par ERAMET et ses filiales est désigné par « le Groupe ».

7.3.2. Numéro d'enregistrement de la Société _____

La Société est inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 632 045 381 et sous le numéro SIRET 632 045 381 000 27. Son secteur d'activité est la recherche et l'exploitation de gisements miniers de toute nature, la métallurgie de tous métaux et alliages, et leur négoce.

7.3.3. Date de constitution et durée de la Société (article 5 des statuts) _____

La Société a été constituée pour une durée de 99 ans à compter du 23 septembre 1963 venant à expiration le 23 septembre 2062, sauf en cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

7.3.4. Siège social (article 4 des statuts) _____

Tour Maine-Montparnasse

33, avenue du Maine

75015 Paris

Téléphone : + 33 (0)1 45 38 42 42

Télécopie : + 33 (0)1 45 38 41 28

Site Internet : www.eramet.com

7.3.5. Forme juridique et législation applicable _____

ERAMET est une société anonyme de droit français, à Conseil d'administration, régie par les dispositions des articles L. 224-1 et suivants du Code de commerce (partie législative et réglementaire), ainsi que par les dispositions de ses statuts.

7.3.6. Contrôle légal de la Société (article 19 des statuts) _____

Conformément à la loi, le contrôle légal de la Société est assuré par deux Commissaires aux comptes titulaires et deux Commissaires aux comptes suppléants.

Selon l'article 19 des statuts, les Commissaires aux comptes doivent jouir de la nationalité de l'un des États de l'Union européenne.

7.3.7. Objet social (article 3 des statuts) _____

« La Société a pour objet en tous pays la recherche et l'exploitation des gisements miniers de toute nature, la métallurgie de tous métaux et alliages et leur négoce.

À cet effet, elle intervient directement, ou indirectement par voie de participation, dans les activités suivantes :

- la recherche, l'acquisition, l'amodiation, l'aliénation, la concession et l'exploitation de toutes mines et carrières de quelque nature que ce soit ;
- le traitement, la transformation et le commerce de tous minerais, substances minérales et métaux, ainsi que de leurs sous-produits, alliages et tous dérivés ;
- la fabrication et la commercialisation de tous produits dans la composition desquels entrent les matières ou substances susvisées ;
- plus généralement, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus, ou encore propres à favoriser le développement des affaires sociales.

Pour réaliser cet objet, la Société pourra notamment :

- créer, acquérir, vendre, échanger, prendre ou donner à bail, avec ou sans promesse de vente, gérer et exploiter directement ou indirectement tous établissements industriels et commerciaux, toutes usines, tous chantiers et locaux quelconques, tous objets mobiliers et matériels ;
- obtenir ou acquérir tous brevets, licences, procédés et marques de fabrique, les exploiter, céder ou apporter, concéder toutes licences d'exploitation en tous pays ;
- et généralement, faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rapporter, directement ou indirectement ou être utiles à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation. Elle pourra agir, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers et soit seule, soit en association, participation ou Société, avec toutes autres sociétés ou personnes et réaliser, directement ou indirectement en France ou à l'étranger sous quelque forme que ce soit, les opérations rentrant dans son objet. Elle pourra prendre, sous toutes formes, tous intérêts et participations, dans toutes sociétés ou entreprises, françaises ou étrangères, de nature à favoriser le développement de ses propres affaires. »

7.3.8. Exercice social (article 23 des statuts) _____

L'exercice social, d'une durée de douze mois, commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

7.3.9. Assemblée Générale _____

7.3.9.1. Modes de convocation et conditions d'admission (articles 20 à 22 des statuts)

Composition

L'Assemblée Générale est composée de tous les actionnaires de la Société, quel que soit le nombre de leurs actions.

Convocations

L'Assemblée Générale est convoquée et délibère dans les conditions prévues par le Code de commerce, et les articles 20 à 22 des statuts.

Les réunions ont lieu au siège social, ou tout autre lieu du même département précisé dans l'avis de convocation.

Conditions d'admission

Tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux Assemblées soit en y assistant personnellement, soit en s'y faisant représenter par un autre actionnaire, par son

conjoint, par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ou par toute autre personne physique ou morale de son choix dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Les titulaires d'actions nominatives et les titulaires d'actions au porteur doivent accomplir les formalités prescrites par la réglementation en vigueur. Ces formalités doivent, dans les deux cas, avoir été accomplies au plus tard au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, avant la réunion de l'Assemblée. Les actionnaires ont également la faculté de voter par correspondance dans les conditions fixées par les articles L. 225-107 et R. 225-75 et suivants du Code de commerce, au moyen d'un formulaire devant parvenir à la Société trois jours au moins avant la date de réunion.

Si le Conseil d'administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, la participation à l'Assemblée par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication et télétransmission, y compris Internet, est autorisée suivant les modalités fixées par la réglementation en vigueur. Le cas échéant, cette décision est communiquée dans l'avis de réunion publié au *Bulletin des annonces légales obligatoires*.

Actions indivises, démembrées, données en gage ou sous séquestre

En l'absence de dispositions statutaires particulières, et en application des dispositions de l'article L. 225-110 du Code de commerce, tout titulaire d'une action indivise, d'une action démembrée (nu-propiétaire et usufruitier), d'une action donnée en gage ou sous séquestre, est convoqué et peut assister à l'Assemblée, sous réserve du respect des dispositions légales ou statutaires ci-dessous en ce qui concerne l'exercice du droit de vote.

7.3.9.2. Conditions d'exercice du droit de vote (articles 8 et 20 des statuts)

Tout actionnaire a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sous réserve des droits de vote doubles attachés à certaines actions. L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 21 juillet 1999 a en effet conféré, à effet du 1^{er} janvier 2002, à chaque action entièrement libérée pour laquelle il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire, un droit de vote double.

Les actions attribuées gratuitement, au titre d'une incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, à raison d'actions anciennes bénéficiant d'un droit de vote double, confèrent également un droit de vote double à l'issue d'un délai de deux ans.

Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert en propriété, hormis, de par la loi, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté entre époux ou de donation familiale ou de fusion ou scission de la société actionnaire.

Conformément à la loi, le droit de vote double ne peut être supprimé que par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire et après ratification de l'Assemblée spéciale des actionnaires bénéficiaires.

INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

7.3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

Vote électronique

Tout actionnaire pourra également, si le Conseil d'administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, transmettre un vote par correspondance ou une procuration par tous moyens de télétransmission, y compris Internet, dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation.

En cas d'utilisation d'un formulaire électronique, la signature de l'actionnaire pourra prendre la forme soit d'une signature sécurisée soit d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache, pouvant notamment consister en un identifiant et un mot de passe. Le cas échéant, cette décision est communiquée dans l'avis de réunion publié au *Bulletin des annonces légales obligatoires*.

La procuration ou le vote ainsi exprimés avant l'assemblée par ce moyen électronique, ainsi que l'accusé de réception qui en est donné, seront considérés comme des écrits non révocables et opposables à tous, étant précisé qu'en cas de cession de titres intervenant avant le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la Société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, la procuration ou le vote exprimé avant cette date et cette heure.

Actions indivises, démembrées, données en gage ou sous séquestre

En l'absence de dispositions statutaires particulières, et en application des dispositions de l'article L. 225-110 du Code de commerce, le droit de vote est exercé par l'usufruitier en Assemblée Générale Ordinaire, par le nu-proprétaire en Assemblée Générale Extraordinaire, par l'un des indivisaires ou par un mandataire unique s'agissant des copropriétaires d'actions indivises et par le propriétaire de titres remis en gage ou sous séquestre.

7.3.10. Transmission des actions _____

Depuis la suppression de la clause d'agrément opérée par l'Assemblée du 15 juin 1994, les actions s'échangent librement sous réserve du respect des règles applicables aux sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

7.3.11. Identification des actionnaires _

7.3.11.1. Franchissement des seuils/Déclaration d'intention

Déclarations légales

En application des articles L. 233-7 à L. 233-11 du Code de commerce, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, venant à posséder un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, des trois-vingtièmes, du cinquième, du quart, des trois-dixièmes, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital de la Société et/ou des droits de vote, est tenue d'informer, dans les délais fixés, l'Autorité des marchés financiers et la Société – par lettre recommandée avec demande d'avis de réception –, du nombre total d'actions et/ou de droits de vote en sa possession. Les mêmes personnes sont également tenues d'informer la Société, lorsque leur participation devient inférieure à chacun des seuils mentionnés ci-dessus.

Enfin, cette obligation d'information est complétée par l'obligation légale de déclaration, dans les délais prévus, des objectifs poursuivis au cours des six mois à venir pour toute personne franchissant, à la hausse comme à la baisse, les seuils précités du dixième, des trois-vingtièmes, du cinquième ou du quart.

En cas de non-respect de ces obligations de déclaration, il est fait application des dispositions de l'article L. 233-14 dudit code.

Déclarations statutaires complémentaires

Depuis la modification de l'article 9 des statuts par l'Assemblée du 15 juin 1994, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou à cesser de détenir une fraction égale à 1 % du capital et/ou des droits de vote, ou tout multiple de ce pourcentage, est tenue d'en informer la Société dans un délai de dix jours, par lettre recommandée avec accusé réception adressée au siège social de la Société, en précisant le nombre d'actions et de droits de vote détenus.

Le défaut de cette déclaration entraîne la privation du droit de vote pour les actions ou droit de vote excédant la fraction qui aurait dû être déclarée pour une durée de deux ans courant à compter de la régularisation et sur simple demande, lors d'une Assemblée, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant 5 % du capital ou des droits de vote d'une Assemblée.

7.3.11.2. Titres au porteur identifiables

Conformément à l'article L. 228-2 du Code de commerce et à l'article 9 des statuts, la Société peut recourir à tout moment auprès de Euroclear S.A. à la procédure d'identification des détenteurs de titres au porteur appelée « titre au porteur identifiable » (TPI).

7.3.11.3. Déclarations de franchissement de seuil rendues publiques

Date	Décision AMF n°	Objet
03/08/1999	199C1045	Déclaration de franchissement de seuil (ERAP – CEIR – SORAME). Déclaration d'intentions. Nomination de cinq personnes qualifiées comme administrateurs. Rappel : dérogation à l'obligation de dépôt d'un projet d'offre publique.
29/12/1999	199C2064	Déclaration de franchissement de seuil. Cogema se substitue à l'ERAP.
30/12/1999	199C2068	Déclaration de franchissement de seuil. AFD se substitue à l'ERAP.
25/07/2001	199C0921	Projet d'avenant à la convention entre actionnaires : reclassement des titres ERAMET détenus par Cogema chez CEA Industrie.
12/09/2001	201C1140	Déclaration de franchissement de seuil. Avenant à la convention entre actionnaires suite à la substitution de Cogema par AREVA.
20/12/2004	204C1559	Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention. Substitution de la société Maaldrift BV par la société Carlo Tassara International.
14/02/2006	206C0296	Déclaration de franchissement de seuil à la hausse à 5,0034 % du capital et 2,98 % des droits de vote de la société M&G Investment Management Limited.
17/01/2007	207C0134	Déclaration de franchissement de seuil à la hausse à 13,16 % du capital et 7,74 % des droits de vote et déclaration d'intention par la société Carlo Tassara France.
18/01/2007	207C0137	Déclaration de franchissement de seuil à la baisse (0 %) par la société Carlo Tassara International.
24/07/2007	207C1569	Déclaration de franchissement de seuil à la baisse à 4,14 % du capital et 4,81 % des droits de vote de STCPI.
30/05/2008	208C1042	Avenant au Pacte d'actionnaire (CEIR – SORAME – AREVA) du 17/06/99
03/06/2008	208C1083	Déclaration de franchissement de seuil à la baisse à 4,95 % du capital et 2,93 % des droits de vote de M&G Investment Management Limited
21/07/2009	209C1013	Avenant au Pacte SORAME-CEIR du 19/07/99
20/03/2012	212C0416	Déclaration de franchissement de seuil, à la hausse puis à la baisse (4,92 % du capital et 2,94 % des droits de vote) de BlackRock Inc.
12/04/2012	212C0486	Publicité des clauses du Pacte d'actionnaires SORAME-CEIR-FSI
21/05/2012	212C0634	Déclaration de franchissement de seuil à la baisse d'AREVA – Fin du Pacte d'actionnaires SORAME-CEIR-AREVA
23/05/2012	212C0647	Déclaration de franchissement de seuil à la hausse du FSI
22/07/2013	213C1027	Déclaration de franchissement de seuil à la hausse de BPI Groupe par l'intermédiaire de Bpifrance Participations (ex-FSI)
22/07/2013	213C1028	Déclaration de participation de la Caisse des Dépôts et Consignations par l'intermédiaire de BPI Groupe

7.3.12. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Outre les informations relatives aux franchissements de seuil, aux droits de vote double, aux Pactes d'actionnaires et aux engagements, détaillées au présent chapitre, les éléments ci-dessous sont à noter.

Possibilité d'utiliser les autorisations d'augmentation du capital en période d'offre publique

L'Assemblée Générale du 15 mai 2013, par sa 22^e résolution, a conféré au Conseil, pour la durée fixée par la loi, la possibilité de faire usage, dans le cadre des dispositions légales, c'est-à-dire dans le cas où serait appelée à jouer la clause de réciprocité de l'article L. 233-33 du Code de commerce, des diverses délégations qui lui ont été conférées par les résolutions 15 à 21 de l'Assemblée Générale du 15 mai 2013 en matière d'émission d'actions, de valeurs mobilières divers et/ou de bons de souscription avec maintien ou avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, « au cas où interviendraient une ou des offres publiques d'achat ou d'échange portant sur les valeurs mobilières émises par la Société ». Un renouvellement de cette autorisation est proposé aux suffrages de l'Assemblée Générale du 14 mai 2014.

7.4. PACTES D'ACTIONNAIRES

En vertu d'un Pacte d'actionnaires conclu le 16 mars 2012, entré en vigueur le 16 mai 2012 et expirant le 31 décembre 2016, ayant fait l'objet d'une décision et information de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro 212C0647, la Société est contrôlée majoritairement depuis le 16 mai 2012 par un groupe d'actionnaires ayant déclaré agir de concert, comprenant :

- un sous-concert entre les sociétés SORAME et CEIR, sociétés contrôlées par la famille Duval, en vertu d'un Pacte d'actionnaires simultané du 19 juillet 1999, entré en vigueur le 21 juillet 1999 et ayant fait l'objet d'un avenant le 13 juillet 2009 ;
- Bpifrance Participations (ex FSI), par l'intermédiaire de sa filiale FSI Equation.

Par un avenant en date du 21 mars 2013, les parties au Pacte d'actionnaires ont convenu qu'à compter de l'Assemblée Générale 2013, le Conseil d'administration comprendra cinq administrateurs proposés par SORAME/CEIR, trois administrateurs proposés par Bpifrance Participations, cinq administrateurs obligatoirement personnes physiques, dont trois personnes physiques proposées par le sous-concert SORAME/CEIR et deux proposées par Bpifrance Participations, choisies en considération de leur compétence et de leur indépendance, deux administrateurs proposés par la Société Territoriale Calédonienne de Participation Industrielle (ci-après « STCPI »), un administrateur proposé d'un commun accord par SORAME/CEIR et Bpifrance Participations et un administrateur appelé à présider le Conseil d'administration d'ERAMET.

Les dispositions du Pacte d'actionnaires évoqué ci-dessus ainsi que celles du sous-concert sont contenues dans les principaux extraits des textes de décision et information de l'AMF n° 212C0486 et n° 209C1013 (avenant du 13 juillet 2009) reproduits ci-dessous (la version intégrale de ces textes est disponible sur le site Internet de l'AMF).

7.4.1. **Décision et information n° 212C0486 du 12 avril 2012** _____

Les principales clauses dudit Pacte sont les suivantes :

Composition du Conseil d'administration d'ERAMET

Le Conseil d'administration comprendra cinq administrateurs proposés par SORAME/CEIR, trois administrateurs proposés par le FSI, quatre administrateurs obligatoirement personnes physiques, dont deux personnes physiques proposées par le sous-concert SORAME/CEIR et deux proposées par le FSI, en considération de leur compétence et de leur indépendance, deux administrateurs proposés par la Société Territoriale Calédonienne de Participation Industrielle (ci-après « STCPI ») et un administrateur appelé à présider le Conseil d'administration d'ERAMET.

Cette composition doit être maintenue sauf (i) modification en capital de plus de 10 % du capital d'ERAMET des participations détenues à la signature du Pacte, soit par SORAME et CEIR, soit par le FSI, ou (ii) modification significative de la participation de STCPI dans ERAMET, en capital, constituant une réduction en dessous de 635 372 actions ERAMET.

Présidence, comités du Conseil d'administration

Les parties (à savoir SORAME, CEIR et le FSI) prévoient de se concerter avant toute nomination d'un Président du Conseil d'administration, d'un Directeur général, ou d'un Directeur général délégué, ou de la nomination des dirigeants de chacune des trois Branches d'activité du groupe ERAMET. Sont par ailleurs définies la composition et les missions des comités du Conseil d'administration, soit du Comité de sélection, du Comité des rémunérations, et du Comité d'audit. En cas d'échec de la concertation, ce sont les règles de droit commun qui s'appliquent.

Stabilité du concert

Engagement de concertation

Les parties s'engagent à se concerter avant toute réunion du Conseil d'administration et de l'Assemblée Générale des actionnaires d'ERAMET, en vue d'un exercice concordant de leurs droits de vote, et de la mise en œuvre d'une politique commune vis-à-vis, d'elle, et prévoient qu'en cas de désaccord sur une question soumise au Conseil d'administration, elles veilleront à ce que sa décision soit reportée à sa plus prochaine réunion ⁽¹⁾.

Engagement de conservation

Les sociétés SORAME et CEIR s'obligent à détenir, la première 70 % au moins et la seconde 30 % au plus de leur participation globale dans ERAMET, et, tant que le FSI n'augmentera pas sa participation globale dans ERAMET, à conserver 2 % du capital d'ERAMET de plus que le FSI, ce qui assure au concert global la conservation de 51 % des droits de vote d'ERAMET tant que la participation du FSI dans ERAMET restera égale à 25,68 % du capital. Le sous-concert SORAME/CEIR reste libre toutefois de céder au moins 80 % de sa participation dans ERAMET, et son engagement de conservation devient caduc en cas d'exercice par le FSI de son option d'achat des actions ERAMET de SORAME.

Obligations en cas d'offre publique

Chacune des parties s'engage à faire ou exécuter dans les délais les déclarations et obligations auxquelles elle est tenue, à supporter seule les sanctions de leur éventuelle inexécution, et à déposer et assumer seule l'offre publique devenue obligatoire à raison de ses éventuelles acquisitions d'actions ERAMET, ou d'un de ses actes, ou d'une inexécution d'une de ses obligations.

(1) Il est précisé qu'en pareille hypothèse, les parties ne seront pas tenues de se mettre d'accord et restent libres d'exercer leurs droits de vote comme elles le souhaitent ; notamment, elles n'ont pas prévu de droits de veto

Options d'achat et de vente des actions ERAMET de SORAME et CEIR

SORAME consent au FSI une option d'achat indivisible de ses actions ERAMET, exerçable dans le cas d'une cession d'actions ou d'une ou plusieurs parts de commandités ou d'une opération quelconque sur SORAME ayant pour effet de faire perdre à la Famille Duval son contrôle de SORAME. CEIR consent au FSI une option d'achat indivisible de la totalité de ses actions ERAMET, et le FSI lui consent une option de vente indivisible de la totalité de ses actions ERAMET. Ces deux options seront exerçables en cas d'exercice par le FSI de son option d'achat sur les titres ERAMET détenus par SORAME.

Droits de premier refus (préemption) réciproque

Les parties se consentent un droit de premier refus réciproque, (i) en cas d'intention ferme de vendre sur le marché à des tiers non identifiés, au fil de l'eau ou par *Accelerated Bookbuilding* (ABB) ou par *Fully Marketed Offer* (FMO), un nombre déterminé d'actions ERAMET ; (ii) en cas de projet de cession à un ou plusieurs tiers identifiés d'un ou de plusieurs blocs d'actions ERAMET, par application ou hors marché ; et en cas de projet d'apport de tout ou partie de sa participation dans ERAMET, rémunéré par des actions de la société bénéficiaire de l'apport.

Échappent au droit de premier refus :

- les cessions dans le marché : pour SORAME et CEIR, tant qu'est respecté l'engagement de conservation et pour le FSI, tant qu'il conserve 20 % du capital d'ERAMET ;
- les cessions à un tiers ou plusieurs tiers identifiés ou projet d'apport : pour SORAME et CEIR, tant qu'est respecté l'engagement de conservation et qu'il n'est pas cédé un bloc de plus de 5 % du capital à un même groupe d'investisseurs et pour le FSI, tant qu'il conserve 20 % du capital d'ERAMET et qu'il n'est pas cédé un bloc de plus de 5 % du capital à un même groupe d'investisseurs.

De manière générale, échappent aux obligations de notification et droits de premier refus (i) les transmissions à titre gratuit, pour cause de mort ou entre vifs, à des personnes physiques, (ii) les cessions au sein du sous-concert SORAME/CEIR, sous réserve que la première conserve 70 % au moins, et la seconde 30 % au plus de leur participation globale dans ERAMET, (iii) en cas de fusion de SORAME et CEIR, si SORAME est l'absorbante et reste contrôlée par la famille Duval et (iv) en cas de cession ou d'apport fait par le FSI de ses actions ERAMET au profit d'une de ses filiales, à condition que le bénéficiaire adhère au Pacte d'actionnaires et se substitue au FSI dans les droits et obligations qui en résultent.

Durée

Le Pacte entrera en vigueur à la cession effective par AREVA au profit du FSI de la participation qu'elle détient dans ERAMET. Il est conclu pour une durée déterminée se terminant le 31 décembre 2016, et se proroge au-delà par tacite reconduction par périodes d'une année, à défaut de sa dénonciation notifiée par l'une des parties à l'autre un mois au moins avant l'expiration de la période en cours. Le Pacte cessera immédiatement et de plein droit en cas (i) de changement de prédominance à l'intérieur du concert global dû à des acquisitions ou des souscriptions d'actions par le FSI, (ii) de cession ou d'apport ou de transfert par l'une des parties de plus de 80 % de sa participation dans ERAMET, ou (iii) réduction

à moins de 15 % du capital d'ERAMET de la participation directe et indirecte du FSI.

En conséquence, les sociétés SORAME et CEIR ont décidé, par un avenant n° 2 conclu le 16 mars 2012, de modifier la clause de durée du Pacte d'actionnaires qu'elles ont conclu le 17 juin 1999 déjà modifié par un avenant n° 1 du 13 juillet 2009.

Il est précisé enfin que les sociétés SORAME et CEIR se sont engagées vis-à-vis du FSI à convertir au porteur le nombre requis d'actions ERAMET afin que la participation actuelle du sous-concert SORAME/CEIR ne soit pas reluée de plus de 2 % en conséquence de la perte des droits de vote double attachés aux actions ERAMET cédées au FSI. Une fois la cession d'actions ERAMET effectuée, les sociétés SORAME et CEIR et le FSI demanderont à la société ERAMET la réinscription au nominatif de l'ensemble de leurs actions ERAMET afin de récupérer les droits de vote double deux ans plus tard.

7.4.2. Décision et information n° 209C1013 du 21 juillet 2009

Par courrier du 16 juillet 2009, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire d'une convention d'actionnaires intitulée « Avenant n° 1 au Pacte du 19 juillet 1999 d'actionnaires d'ERAMET entre les sociétés SORAME et CEIR », conclue le 13 juillet 2009 entre la société en commandite par actions SORAME et la société par actions simplifiée CEIR.

A/ Il est rappelé que les sociétés SORAME et CEIR (sociétés contrôlées par la famille Duval) ont conclu le 19 juillet 1999 un Pacte d'actionnaires les instituant de concert pour une durée de 10 ans, à compter du 21 juillet 1999.

Ce Pacte prévoyait notamment :

- l'inaliénabilité de leurs actions ERAMET pendant cinq ans, sauf pour chacune d'elle à hauteur de 1,5 % du capital d'ERAMET au maximum ;
- une complète liberté de cession entre elles de leurs actions ERAMET, pour peu que SORAME continue de détenir au minimum 70 % des actions ERAMET détenues par leur concert et CEIR au maximum 30 %, avec l'engagement de maintenir cette répartition entre elles en cas de hausse de leurs participations ;
- des droits de préemption réciproques sur leurs titres ERAMET ;
- un engagement de concertation avant toute Assemblée Générale d'ERAMET, en vue de l'exercice concordant de leurs droits de vote pour la mise en œuvre d'une politique commune vis-à-vis de cette société.

(...)

C/ SORAME et CEIR ont signé, le 13 juillet 2009, un avenant au Pacte du 19 juillet 1999 décrit au point A ci-dessus, par lequel elles ont prorogé jusqu'au 21 juillet 2014 leur Pacte de concert, en lui apportant différentes modifications, et ont pour cela substitué à compter du 13 juillet 2009 une nouvelle rédaction à celle du Pacte d'actionnaires du 19 juillet 1999.

INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

7.4. PACTES D'ACTIONNAIRES

Les principales clauses dudit avenant conclu entre SORAME et CEIR sont les suivantes :

- stabilité du concert SORAME/CEIR : sauf en cas de cession représentant au moins 80 % de la participation de leur concert dans ERAMET et aussi longtemps qu'AREVA n'augmentera pas sa participation dans ERAMET de plus de 2 %, les parties s'obligent à conserver le nombre d'actions et de droits de vote requis pour que leur sous-concert demeure prédominant dans le concert global ;
- cession d'actions ERAMET entre SORAME et CEIR : toute cession d'actions ERAMET peut être réalisée librement entre les parties, à condition que SORAME continue à détenir au moins 70 % des actions ERAMET détenues par le sous-concert et CEIR au maximum 30 % ;
- augmentation des participations dans ERAMET de SORAME et CEIR : les parties sont libres d'augmenter leur participation dans ERAMET, sous réserve de ne pas augmenter leur participation de plus de 2 % du capital ou des droits de vote en moins de douze mois ;

- engagement de concertation entre les parties avant toute Assemblée Générale d'ERAMET, en vue de l'exercice concordant de leurs droits de vote pour la mise en œuvre d'une politique commune vis-à-vis d'ERAMET.

Cette convention se substitue au Pacte du 19 juillet 1999. Elle est conclue pour une durée expirant le 21 juillet 2014 et se prorogera ensuite par tacite reconduction par périodes de deux ans, à défaut de sa dénonciation notifiée par l'une des parties avec un préavis d'un mois avant l'expiration de la période en cours.

Elle cessera, de même que l'action de concert entre les parties, en cas de cession par l'une des parties de plus de 80 % de sa participation dans ERAMET.

En outre, la répartition des administrateurs au sein du Conseil et des comités est présentée en détail au chapitre 4 « Gouvernance » du présent document.

7.4.3. Engagements de conservation

Pacte Dutreil 2012

Régime	Article 787-B du Code général des impôts
Date de signature	18/04/2012
Durée de l'engagement collectif	2 ans à compter du 18/04/2012
Durée contractuelle du Pacte	2 ans à compter du 18/04/2012
Modalités de reconduction	Signature d'un nouveau Pacte
Pourcentage du capital visé par le Pacte à la date de signature du Pacte	9 665 917 actions
Pourcentage des droits de vote visés par le Pacte à la date de signature du Pacte	36,46 % des droits de vote
Noms des signataires ayant la qualité de dirigeants	SORAME, CEIR, M. Georges Duval, M. Édouard Duval, M. Cyrille Duval, M. Patrick Duval
Noms des signataires détenant au moins 5 % du capital et/ou des droits de vote de la Société	SORAME, CEIR

À la connaissance d'ERAMET, il n'existe pas d'autre convention ou pacte.



8

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE – TEXTE DES PROJETS DE RÉSOLUTIONS

8.1. Exposé des motifs	312
8.2. Texte des projets de résolutions – De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire	313
8.3. Texte des projets de résolutions – De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire	315

8.1. EXPOSÉ DES MOTIFS

Vous trouverez ci-après une présentation des résolutions qui sont proposées au vote de votre Assemblée.

Les **1^{er} et 2^e résolutions** concernent l'approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés. Les comptes figurent de manière détaillée dans les documents remis aux actionnaires et sont, par ailleurs, commentés dans le rapport de gestion.

Dans la **3^e**, il vous est proposé d'approuver le rapport spécial des Commissaires aux comptes de votre Société sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce. Ce rapport fait état des conventions précédemment autorisées par votre Assemblée et qui se sont poursuivies au cours de l'exercice 2013. Ces conventions, ayant déjà été approuvées par votre Assemblée, ne sont pas de nouveau soumises au vote de la présente Assemblée.

La **4^e résolution** a pour objet de proposer à l'Assemblée l'affectation de la perte de l'exercice 2013 au compte « report à nouveau ».

La **5^e résolution** a pour objet, dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, de demander à l'Assemblée Générale d'autoriser le Conseil à renouveler, dans les conditions légales et réglementaires, le programme de rachat par la Société de ses propres actions, par tous moyens, y compris en période d'offre publique. Le montant maximum de rachat est de 10 % du capital et le prix maximum d'achat par action de 500 euros. Il s'agit là du renouvellement annuel de cette autorisation. Cette autorisation a notamment pour objectif de permettre la poursuite du contrat de liquidité existant, ainsi que la mise en œuvre des plans d'attributions d'actions gratuites aux salariés par remise d'actions existantes.

En application de la recommandation 24.3 du Code Afep-Medef de juin 2013, lequel constitue le code de référence de la Société en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, sont soumis à consultation des actionnaires les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos à chaque dirigeant mandataire social de la Société :

- la part fixe ;
- la part variable annuelle et, le cas échéant, la part variable pluriannuelle, avec les objectifs contribuant à la détermination de cette part variable ;
- les rémunérations exceptionnelles ;
- les options d'actions, les actions de performance et tout autre élément de rémunération long terme ;
- les indemnités liées à la prise ou à la cessation des fonctions ;
- le régime de retraite supplémentaire ; et
- les avantages de toute nature.

Par le vote des **6^e, 7^e, 8^e et 9^e résolutions**, il vous est proposé d'émettre un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 à chaque dirigeant mandataire social de la Société.

En conséquence, il vous est proposé dans la **6^e résolution** d'émettre un avis favorable sur les éléments suivants de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos à Monsieur Patrick Buffet, Président-Directeur général.

Il vous est également proposé dans la **7^e résolution** d'émettre un avis favorable sur les éléments suivants de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos à Monsieur Georges Duval, Directeur général délégué.

Il vous est proposé dans la **8^e résolution** d'émettre un avis favorable sur les éléments suivants de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos à Monsieur Bertrand Madelin, Directeur général délégué.

Il vous est enfin proposé dans la **9^e résolution** d'émettre un avis favorable sur les éléments suivants de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos à Monsieur Philippe Vecten, Directeur général délégué.

Dans la **10^e résolution**, il est proposé que les autorisations d'augmentation de capital des **15^e à 21^e résolutions** approuvées par l'Assemblée du 15 mai 2013 autorisations d'augmentation du capital par incorporation de réserves (15^e), avec droit préférentiel de souscription (16^e), sans droit préférentiel de souscription par offre au public (17^e) ou par placement privé (18^e), par des filiales (19^e) ou en rémunération d'apports en nature (20^e), dans la limite d'un montant nominal de 24 millions d'euros pour les résolutions 16 à 20 (soit un peu moins d'un tiers du capital social), puissent être utilisées en période d'offre publique d'achat ou d'échange, dans le cas où serait appelée à jouer la clause de réciprocité prévue par la loi (article L. 233-33 du Code de commerce lorsque la Société fait l'objet d'une offre publique engagée par des entités dont notamment l'une au moins n'applique pas les dispositions relatives à l'approbation ou à la confirmation par l'assemblée des mesures de défense en cours d'offre et la suspension des délégations octroyées avant le début de la période d'offre). Cette possibilité étant limitée à une durée de dix-huit mois, il est proposé de la renouveler jusqu'à l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Par la **11^e résolution**, il vous est proposé de modifier l'article 10 des statuts, relatif à la composition du Conseil d'administration, à l'effet de déterminer les modalités de désignation des administrateurs représentant les salariés, conformément à la loi du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi. Il serait prévu que le premier administrateur représentant les salariés soit désigné par le Comité central d'entreprise, instance française, et le second par le Comité d'entreprise européen, instance européenne. Consulté conformément à la loi, le Comité central d'entreprise a émis le 12 février 2014 un avis favorable quant aux modalités de désignation envisagées.

La Société répondant aux critères fixés par la loi, son Conseil d'administration étant composé de 17 membres, deux administrateurs représentant les salariés devront être désignés et entrer en fonction au plus tard dans les six mois qui suivent la date de la présente Assemblée.

À la **12^e résolution**, il vous est proposé de modifier l'article 18 des statuts pour mettre fin à la possibilité offerte au Conseil d'administration de nommer des Censeurs. Les mandats actuellement en cours des deux censeurs se poursuivraient jusqu'à leur expiration.

Depuis 2000, le Conseil d'administration, faisant usage de la possibilité offerte à l'article 18 des statuts, a décidé de pourvoir deux postes de censeurs en y désignant des salariés du Groupe, en sus des représentants du Comité d'entreprise qui assistent par

ailleurs aux séances du Conseil. Dans la pratique, la nomination des deux censeurs se fait sur proposition du Comité d'entreprise européen, le Conseil mettant fin au mandat des intéressés lorsqu'ils cessent d'appartenir à ce Comité. Compte tenu des nouvelles dispositions de la loi du 14 juin 2013 qui prévoient la désignation d'administrateurs représentant les salariés, la désignation de censeurs ne paraît plus nécessaire. Il vous est donc proposé de supprimer, pour l'avenir, la possibilité pour le Conseil de désigner des censeurs.

La **13^e résolution** permet l'accomplissement des formalités impliquées par la mise en œuvre des autres résolutions votées par l'Assemblée Générale Mixte.

8.2. TEXTE DES PROJETS DE RÉOLUTIONS – DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution

(Comptes annuels 2013)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes relatifs aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013, approuve lesdits comptes annuels tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

(Comptes consolidés 2013)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013, approuve lesdits comptes consolidés tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution

(Conventions réglementées)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes sur les conventions visées par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce mentionnant l'absence de nouvelles conventions de la nature de celles visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve ce rapport ainsi que les opérations qui s'y trouvent visées.

Quatrième résolution

(Affectation du résultat)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, décide d'affecter la perte de l'exercice écoulé, soit 133 005 970,87 euros, au report à nouveau, dont le montant passe ainsi de 1 028 965 856,21 euros (*) à 895 959 885,34 euros.

L'Assemblée Générale, agissant en qualité d'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte de ce que les dividendes par action mis en paiement au titre de l'année écoulée et des trois exercices précédents sont, ou ont été, les suivants :

	2010	2011	2012	2013
Nombre d'actions rémunérées	26 513 466	26 519 116	26 543 218	26 543 218
Dividende	3,50 €	2,25 €	1,30 €	0 €

(*) Le report à nouveau intègre les 408 331,30 € correspondant au montant du dividende voté mais non versé au titre des actions auto-détenues par ERAMET à la date du paiement du dividende réalisé en 2013.

Cinquième résolution

(Autorisation d'opérer sur les titres de la Société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du descriptif de programme de rachat de titres de la Société, faisant usage de la faculté prévue par l'article L. 225-209 du Code de commerce, autorise le Conseil d'administration à acheter ou faire acheter des actions de la Société dans la limite de 10 % du capital social, en vue :

- de l'animation du cours par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Amafi reconnue par l'AMF ;
- de leur conservation ou de leur remise (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- de la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange ou de toute autre manière ;
- de la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ;
- de l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- de l'attribution ou de la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne salariale dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ;
- de leur annulation, en conformité avec la **24^e résolution** de l'Assemblée Générale du 15 mai 2013 autorisant pour une durée de 26 mois la réduction du capital de la Société.

Les achats, cessions, transferts ou échanges de ces actions pourront être effectués par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris, le cas échéant, via des instruments dérivés, et la part maximale pouvant être acquise ou transférée sous forme de bloc de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat d'actions autorisé.

Ils pourront être effectués également en période d'offre publique si l'offre d'achat visant les titres de la Société est réglée intégralement en numéraire.

Le paiement pourra être effectué de toutes manières.

Le prix maximum d'achat ne pourra excéder **500 euros** par action.

Cette autorisation est donnée pour une durée qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Sur la base du nombre d'actions composant le capital social au **31 décembre 2013**, l'investissement théorique maximal s'élèverait, en retenant un cours de **500 euros** par action, à 1 327 160 500 euros.

En vue d'assurer l'exécution de cette résolution, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, qui pourra les déléguer, à l'effet de :

- passer tous ordres de bourse, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres des achats et ventes d'actions ;
- effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers ;
- affecter ou réaffecter les actions acquises aux différents objectifs poursuivis dans les conditions légales ou réglementaires applicables ;
- remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Sixième résolution

(Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à Monsieur Patrick Buffet, Président-Directeur général, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013)

L'Assemblée Générale, consultée en application de la recommandation du paragraphe 24.3 du Code Afep-Medef de juin 2013, lequel constitue le code de référence de la Société en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 à Monsieur Patrick Buffet, Président-Directeur général, tels que présentés dans le Document de référence 2013, partie 4 « Gouvernement d'entreprise », paragraphe « Rémunération des mandataires sociaux », page 107 à 109.

Septième résolution

(Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à Monsieur Georges Duval, Directeur général délégué, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013)

L'Assemblée Générale, consultée en application de la recommandation du paragraphe 24.3 du Code Afep-Medef de juin 2013, lequel constitue le code de référence de la Société en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 à Monsieur Georges Duval, Directeur général délégué, tels que présentés dans le Document de référence 2013, partie 4 « Gouvernement d'entreprise », paragraphe « Rémunération des mandataires sociaux », page 110 à 112.

Huitième résolution

(Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à Monsieur Bertrand Madelin, Directeur général délégué, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013)

L'Assemblée Générale, consultée en application de la recommandation du paragraphe 24.3 du Code Afep-Medef de juin 2013, lequel constitue le code de référence de la Société en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 à Monsieur Bertrand Madelin, Directeur général délégué, tels que présentés dans le Document de référence 2013, partie 4 « Gouvernement d'entreprise », paragraphe « Rémunération des mandataires sociaux », page 113 à 115.

Neuvième résolution

(Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à Monsieur Philippe Vecten, Directeur général délégué, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013)

L'Assemblée Générale, consultée en application de la recommandation du paragraphe 24.3 du Code Afep-Medef de juin 2013, lequel constitue le code de référence de la Société en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 à Monsieur Philippe Vecten, Directeur général délégué, tels que présentés dans le Document de référence 2013, partie 4 « Gouvernement d'entreprise », paragraphe « Rémunération des mandataires sociaux », page 116 à 118.

8.3. TEXTE DES PROJETS DE RÉOLUTIONS – DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Dixième résolution

(Possibilité d'utiliser les autorisations en période d'offres publiques)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, autorise expressément le Conseil d'administration à faire usage, en tout ou partie, dans le cadre des dispositions légales, des diverses délégations résultant des résolutions 15 à 21 de l'Assemblée Générale du 15 mai 2013, au cas où interviendraient une ou des offres publiques d'achat ou d'échange portant sur les valeurs mobilières émises par la Société.

Cette autorisation est donnée pour une durée qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Onzième résolution

(Modification de l'article 10 des statuts)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et de l'avis favorable du Comité central d'entreprise, décide d'ajouter un nouveau paragraphe 10.9 à l'article 10 des statuts relatif au Conseil d'administration pour adopter le texte suivant.

« Outre les administrateurs dont le nombre et le mode de désignation sont prévus aux articles L. 225-17 et L. 225-18 du Code de commerce, lorsque la Société répond aux critères fixés au I de l'article L. 225-27-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration comprend, conformément à l'article L. 225-27-1

du Code de commerce, des administrateurs représentant les salariés.

Le nombre d'administrateurs représentant les salariés est égal à deux lorsque le nombre d'administrateurs mentionnés aux articles L. 225-17 et L. 225-18 du Code de commerce est supérieur à douze et il est égal à un lorsque ce dernier est égal ou inférieur à douze.

Les administrateurs représentant les salariés font l'objet d'une désignation selon les modalités suivantes :

- a) lorsque deux administrateurs sont à désigner, l'un des administrateurs est désigné par le Comité central d'entreprise prévu aux articles L. 2327-1 et suivants du Code du travail, et l'autre administrateur est désigné par le Comité d'entreprise européen ;
- b) lorsqu'un seul administrateur est à désigner, il est désigné par le Comité central d'entreprise prévu aux articles L. 2327-1 et suivants du Code du travail.

Si le nombre d'administrateurs mentionnés aux articles L. 225-17 et L. 225-18 du Code de commerce, après avoir été inférieur ou égal à douze, devient supérieur à douze, le Président du Conseil d'administration devra, dans un délai raisonnable, saisir le Comité d'entreprise européen afin de procéder à la nomination d'un second administrateur représentant les salariés.

Si le nombre d'administrateurs mentionnés aux articles L. 225-17 et L. 225-18 du Code de commerce, après avoir été supérieur à douze, devient égal ou inférieur à douze, le mandat de l'administrateur représentant les salariés désigné par le Comité d'entreprise européen se poursuivra jusqu'à son terme, mais ne sera pas renouvelé si le nombre d'administrateurs demeure inférieur ou égal à douze à la date du renouvellement.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE – TEXTE DES PROJETS DE RÉOLUTIONS

8.3. TEXTE DES PROJETS DE RÉOLUTIONS – DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

L'article 10.7 des présents statuts n'est pas applicable aux administrateurs représentant les salariés. Les administrateurs représentant les salariés ne sont pas pris en compte pour la détermination du nombre maximal d'administrateurs prévu à l'article 10.1 des présents statuts.

La durée des fonctions des administrateurs représentant les salariés est de quatre ans à compter de la date de leur désignation. Les administrateurs représentant les salariés nouvellement désignés entrent en fonction à l'expiration du mandat des administrateurs représentant les salariés sortants.

Le mandat des administrateurs représentant les salariés prend fin de plein droit en cas de rupture de leur contrat de travail avec la Société, ou l'une de ses filiales directes ou indirectes, de révocation conformément à l'article L. 225-32 du Code de commerce ou en cas de survenance d'un cas d'incompatibilité prévu à l'article L. 225-30 du Code de commerce.

En cas de vacance en cours de mandat, pour quelque cause que ce soit (notamment décès, démission, révocation, rupture du contrat de travail), d'un siège d'administrateur représentant les salariés, le siège vacant est pourvu selon les mêmes modalités de désignation que celles décrites au troisième alinéa du présent article 10.9. Le mandat de l'administrateur ainsi désigné prend fin à l'arrivée du terme normal du mandat de son prédécesseur. Jusqu'à la date de remplacement de l'administrateur représentant les salariés, le Conseil d'administration pourra se réunir et délibérer valablement.

Les dispositions du présent paragraphe 10.9 cesseront de s'appliquer lorsqu'à la clôture d'un exercice, la Société ne remplira plus les conditions préalables à la nomination d'administrateurs représentant les salariés, étant précisé que le mandat de tout administrateur représentant les salariés nommé en application du présent article 10.9 expirera à son terme. »

Le reste de l'article 10 est sans changement.

Douzième résolution

(Modification de l'article 18 des statuts)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de modifier l'article 18 des statuts et d'adopter le texte suivant :

Version actuelle

Article 18 – Collège de Censeurs

Le Conseil d'administration peut nommer des Censeurs dont le nombre ne peut être supérieur à quatre. Ils peuvent être choisis parmi les salariés de l'entreprise.

Ils sont nommés pour une durée prenant fin lors de la séance du Conseil d'administration se tenant à la date la plus proche du quatrième anniversaire de leur nomination, sauf démission ou cessation anticipée prononcée par le Conseil d'administration.

Ils peuvent être renouvelés dans leur fonction.

En cas de vacance par décès ou démission d'un ou plusieurs postes de Censeurs, le Conseil d'administration peut procéder à des nominations pour la durée restant à courir des fonctions du ou des titulaire(s) du (des) poste(s) vacant(s).

Les Censeurs sont convoqués aux séances du Conseil d'administration et prennent part aux délibérations avec voix consultative, sans toutefois que leur absence puisse nuire à la validité de ces délibérations.

Nouvelle version

Article 18 – Collège de Censeurs

À compter du 14 mai 2014, aucune nomination de Censeurs ne peut être faite par le Conseil d'administration.

Les mandats des deux Censeurs en cours à cette date se poursuivent pour la durée restant à courir desdits mandats, sauf démission ou cessation anticipée prononcée par le Conseil d'administration.

Les Censeurs sont convoqués aux séances du Conseil d'administration et prennent part aux délibérations avec voix consultative, sans toutefois que leur absence puisse nuire à la validité de ces délibérations.

Treizième résolution

(Pouvoirs)

L'Assemblée Générale Mixte, à caractère ordinaire et extraordinaire, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer tous dépôts ou formalités nécessaires.



9

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

9.1. Personnes responsables du Document de référence318	9.4. Liste des rapports.....321
9.1.1. Nom et qualité des responsables318	9.5. Tableau de réconciliation avec le rapport financier annuel322
9.1.2. Attestation des responsables du Document de référence318	9.6. Table de concordance avec le règlement européen 809-2004.....323
9.2. Commissaires aux comptes319	9.7. Table de concordance informations sociales, sociétales et environnementales326
9.2.1. Commissaires aux comptes titulaires319	
9.2.2. Commissaires aux comptes suppléants.....319	
9.3. Information financière319	
9.3.1. Nom du responsable de l'information.....319	
9.3.2. Modalités de la communication et calendrier320	
9.3.3. Liste des informations financières et communiqués320	

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

9.1. PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

9.1. PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

9.1.1. Nom et qualité des responsables

Monsieur Patrick Buffet

Président-Directeur général d'ERAMET.

Monsieur Jean-Didier Dujardin

Directeur administratif et financier.

9.1.2. Attestation des responsables du Document de référence

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion (figurant aux chapitres 1 – Présentation du Groupe, 2 – Activités, 3 – Facteurs de risques, 4 – Gouvernement d'entreprise, 5 – Développement durable et 7 – Information sur la Société et son capital) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent Document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document.

Les comptes consolidés 2013 présentés dans le Document de référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en page 260 dudit document, qui contient une observation sur les effets liés à l'application au 1^{er} janvier 2013 des amendements de la norme IAS 19 révisée « Avantages au personnel » exposés dans la note 4 « États financiers 2012 retraités » de l'annexe. Les comptes consolidés 2011 et 2012 n'ont pas fait l'objet de réserve ou d'observation.

Fait à Paris, le 26 mars 2014

Jean-Didier Dujardin
Directeur administratif et financier

Patrick Buffet
Président-Directeur général

9.2. COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le contrôle des comptes sociaux et consolidés de la Société est assuré par les Commissaires aux comptes dont la liste suit :

9.2.1. Commissaires aux comptes titulaires

9.2.1.1. Ernst & Young et Autres

Adresse : tour First – 1, place des Saisons 92400 Courbevoie, 438 476 943 RCS Nanterre.

Associé responsable du contrôle : Aymeric de La Morandière.

Date de nomination : Assemblée Générale du 13 mai 2009.

Date de fin de mandat : Assemblée appelée à statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice 2014.

9.2.1.2. Deloitte & Associés

Adresse : 185, avenue Charles-de-Gaulle, 92254 Neuilly-sur-Seine Cedex, 572 028 041 RCS Nanterre.

Associé responsable du contrôle : Alain Penanguer.

Date de nomination : Assemblée Générale du 11 mai 2005, renouvellement à l'Assemblée Générale du 13 mai 2009.

Date de fin de mandat : Assemblée appelée à statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice 2014.

9.2.2. Commissaires aux comptes suppléants

9.2.2.1. Auditex

Adresse : tour First – 1, place des Saisons 92400 Courbevoie, 377 652 938 RCS Nanterre.

Date de nomination : Assemblée Générale du 13 mai 2009.

Date de fin de mandat : Assemblée appelée à statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice 2014.

9.2.2.2. Cabinet BEAS (Bureau d'Études Administratives Sociales et Comptables)

Adresse : 7/9, villa Houssay, 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex, 315 172 445 RCS Nanterre.

Date de nomination : Assemblée Générale du 11 mai 2005, renouvellement à l'Assemblée Générale du 13 mai 2009.

Date de fin de mandat : Assemblée appelée à statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice 2014.

9.3. INFORMATION FINANCIÈRE

9.3.1. Nom du responsable de l'information

Responsable : Monsieur Philippe Joly

Qualité : Directeur de la Communication Financière et des Études Économiques Groupe

Adresse : ERAMET

Tour Maine-Montparnasse

33, avenue du Maine

75755 Paris Cedex 15

Téléphone : 33 (0) 1 45 38 42 02

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

9.3. INFORMATION FINANCIÈRE

9.3.2. Modalités de la communication et calendrier

Périodicité : conformément à la réglementation, ERAMET publie ses résultats semestriels et annuels et diffuse son chiffre d'affaires trimestriel.

Diffusion de l'information : outre les publications réalisées dans les publications financières, les communiqués sont mis à la disposition du public sur le site Internet de la Société ainsi que toute l'information financière réglementée (<http://www.eramet.com> – rubrique Investisseurs), et diffusés conformément au règlement AMF.

Les statuts, procès-verbaux d'Assemblées, comptes sociaux et consolidés, rapports des contrôleurs légaux ainsi que tous les documents mis à la disposition des actionnaires peuvent être consultés au siège social de la Société.

Toutes les données indiquées dans ce document et dont la source n'est pas précisée de façon spécifique, sont issues des données et du reporting internes de la Société.

Toutes les copies des documents présents à l'intérieur de ce Document de référence peuvent être consultées soit sur le site d'ERAMET (<http://www.eramet.com>) ou soit par demande auprès du Directeur juridique de la Société, à son siège social : tour Maine-Montparnasse – 33, avenue du Maine, 75015 Paris.

Calendrier 2014

Publication du chiffre d'affaires et des résultats annuels 2013 :	vendredi 21 février 2014	(avant bourse)
Publication du chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre :	mardi 29 avril 2014	(avant bourse)
Assemblée Générale :	mercredi 14 mai 2014	
Publication du CA et des résultats du 1 ^{er} semestre :	mardi 29 juillet 2014	(avant bourse)
Publication du chiffre d'affaires du 3 ^e trimestre :	mercredi 29 octobre 2014	(avant bourse)

9.3.3. Liste des informations financières et communiqués

21 février 2014 : Résultats annuels 2013.

5 novembre 2013 : Émission obligataire d'un montant de 400 millions d'euros d'une durée de sept ans.

21 octobre 2013 : Chiffre d'affaires du 3^e trimestre 2013.

1^{er} août 2013 : Mise à disposition du rapport financier semestriel 2013.

29 juillet 2013 : Résultats du premier semestre 2013.

15 mai 2013 : Assemblée Générale du 15 mai 2013.

7 mai 2013 : Arrêt de la Cour administrative d'appel de Lyon du 7 mai 2013, relatif à l'établissement des Ancizes.

30 avril 2013 : Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2013.

24 avril 2013 : Mise à disposition de l'information relative à l'Assemblée Générale 2013.

29 mars 2013 : Mise à disposition du Document de référence 2012.

21 mars 2013 : Proposition de deux nouveaux administrateurs à l'Assemblée Générale 2013.

19 mars 2013 : Arrêt de la Cour d'appel de Paris du 19 mars 2013.

22 février 2013 : Résultats annuels 2012.

Publications BALO

Avis de réunion à l'Assemblée Générale	29 mars 2013
Avis de convocation à l'Assemblée Générale	26 avril 2013
Avis d'approbation des comptes sans modification	27 mai 2013

9.4. LISTE DES RAPPORTS

Exercice clos le 31 décembre 2013

Rapports internes à la Société

	Chapitre
Rapport du Président du Conseil d'administration de la société ERAMET – Exercice 2013	4.1

Rapports externes à la Société

	Chapitre
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2013	6.1.3
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels 2013	6.2.4
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés 2013	6.2.5
Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société ERAMET – Exercice 2013	4.2
Rapport des Commissaires aux comptes sur les résolutions présentées à l'Assemblée Générale	Néant

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

9.5. TABLEAU DE RÉCONCILIATION AVEC LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

9.5. TABLEAU DE RÉCONCILIATION AVEC LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Le présent Document de référence comprend toutes les informations du rapport financier annuel visé aux articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Afin de faciliter la lecture du rapport financier annuel susmentionné, la table de réconciliation suivante permettra d'identifier les rubriques le constituant.

N°	Informations rapport financier annuel	Document de référence
1	Attestation des dirigeants sur la sincérité des informations	Chapitre 9.1
2	Comptes consolidés	Chapitre 6.1
3	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés – Exercice clos au 31 décembre 2013	Chapitre 6.1.3
4	Comptes sociaux de la société mère – Exercice clos au 31 décembre 2013	Chapitre 6.2
5	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels – Exercice clos au 31 décembre 2013	Chapitres 6.2.4 et 6.2.5
6	Rapport de gestion : <ul style="list-style-type: none">• Activité• Commentaires financiers• Recherche et Développement• Organigramme• Données sociales et rémunération des dirigeants• Données environnementales• Tableau des délégations d'augmentation de capital• Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique• Rachat d'actions propres	<ul style="list-style-type: none">• Chapitres 1 et 2• Chapitre 1• Chapitre 2• Chapitre 2• Chapitres 4 et 5• Chapitre 5• Chapitre 7• Chapitre 7• Chapitre 7
7	Honoraires des Commissaires aux comptes	Chapitre 6.1
8	Rapport du Président du Conseil d'administration de la société ERAMET Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société ERAMET	Chapitre 4

9.6. TABLE DE CONCORDANCE AVEC LE RÈGLEMENT EUROPÉEN 809-2004

La table de réconciliation suivante renvoie aux principales rubriques exigées par le règlement européen n° 809-2004 pris en application de la directive dite « Prospectus ».

Chapitre	Informations	Document de référence
1	Personnes responsables	9.1
1.1	Personnes responsables	9.1
1.2	Déclaration des personnes responsables	9.1
2	Contrôleurs légaux des comptes	9.2
2.1	Informations sur les contrôleurs légaux des comptes	9.2
2.2	Changements	non applicable
3	Informations financières sélectionnées	1
3.1	Informations financières sélectionnées	1
3.2	Périodes intermédiaires	non applicable
4	Facteurs de risque	3
5	Informations concernant l'émetteur	
5.1	Histoire et évolution de la Société	1.3
5.2	Investissements	1.2.4
6	Aperçu des activités	
6.1	Principales activités	2
6.2	Principaux marchés	2
6.3	Événements exceptionnels éventuels sur les activités et marchés	2
6.4	Dépendance éventuelle	2
6.5	Position concurrentielle	2
7	Organigramme	
7.1	Groupe	2.1
7.2	Filiales importantes	2.1
8	Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1	Immobilisations corporelles importantes	2.7
8.2	Aspects environnementaux de ces équipements	5.4
9	Examen de la situation financière et du résultat	
9.1	Situation financière	1.2
9.2	Résultat d'exploitation	1.2
10	Trésorerie et capitaux	
10.1	Capitaux	1.2
10.2	Flux de trésorerie	1.2
10.3	Structure de financement	1.2
10.4	Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux	1.2
10.5	Sources de financement	1.2
11	Recherche et développement – Brevets et licences	2.8

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

9.6. TABLE DE CONCORDANCE AVEC LE RÈGLEMENT EUROPÉEN 809-2004

Chapitre	Informations	Document de référence
12	Information sur les tendances	
12.1	Tendances	1
12.2	Influence susceptible éventuelle	1
13	Prévisions ou estimations du bénéfice	
13.1	Hypothèses	non applicable
13.2	Rapport	non applicable
13.3	Comparaison	non applicable
13.4	Actualisation	non applicable
14	Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale	
14.1	Information sur les membres	4
14.2	Conflits d'intérêts	4
15	Rémunérations et avantages	
15.1	Rémunération	4
15.2	Pensions, retraites ou autres avantages	4
16	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	4
16.1	Date d'expiration des mandats	4
16.2	Contrats de service	4
16.3	Comités	4
16.4	Déclaration relative au gouvernement d'entreprise	4
17	Salariés	
17.1	Informations sur les salariés	5.9
17.2	Participations et options de souscription d'actions	5.9
17.3	Participation des salariés	5.9
18	Principaux actionnaires	
18.1	Actionnaires	7.2
18.2	Droits de vote	7.2
18.3	Détention et contrôle	7.2
18.4	Accords liés au contrôle	7.4
19	Opérations avec des apparentés	6.2
20	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1	Informations financières historiques	6
20.2	Informations financières pro forma	non applicable
20.3	États financiers	6
20.4	Vérification des informations financières historiques	6
20.5	Date des dernières informations financières	6
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	non applicable
20.7	Politique de distribution des dividendes	6.4
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	3 et 6
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	non applicable

Chapitre	Informations	Document de référence
21	Informations complémentaires	
21.1	Capital social	7.2
21.1.1	Capital souscrit	7.2
21.1.2	Autres actions non représentatives du capital	7.2
21.1.3	Actions autodétenues	7.2
21.1.4	Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	7.2
21.1.5	Conditions d'acquisition	7.2
21.1.6	Options ou accords	4.5
21.1.7	Historique du capital	Note 16 comptes consolidés
21.2	Acte constitutif et statuts	7.3
21.2.1	Objet social	7.3
21.2.2	Règlement des organes de gestion et de contrôle	4.2
21.2.3	Droits et privilèges des actions	7.2
21.2.4	Modification des droits des actionnaires	7.3
21.2.5	Assemblées Générales	7.3
21.2.6	Éléments de changement de contrôle	7.3
21.2.7	Seuils de participation	7.3
21.2.8	Conditions régissant les modifications statutaires	7.3
22	Contrats importants	3
23	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	
23.1	Déclarations d'intérêts	non applicable
23.2	Attestation	non applicable
24	Documents accessibles au public	9
25	Informations sur les participations	2 et 6

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

9.7. TABLE DE CONCORDANCE INFORMATIONS SOCIALES, SOCIÉTALES ET ENVIRONNEMENTALES

9.7. TABLE DE CONCORDANCE INFORMATIONS SOCIALES, SOCIÉTALES ET ENVIRONNEMENTALES

La table de réconciliation suivante renvoie aux principales rubriques en matière d'informations sociales, sociétales et environnementales du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012, ayant modifié les articles L. 225-102-1, R. 225-104 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

	Sections
Informations sociales	
Emploi	
Effectif total (répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique)	5.9.2.1 à 5.9.2.6
Embauches	5.9.2.8
Licenciements	5.9.2.8
Rémunérations et leur évolution	5.9.3.5
Organisation du travail	
Organisation du temps de travail	5.9.3
Absentéisme	5.9.3
Relations sociales	
Organisation du dialogue social (procédures d'information, de consultation et de négociation avec le personnel)	5.9.1
Bilan des accords collectifs	5.9.4
Santé et sécurité	
Conditions de santé et de sécurité au travail	5.8
Accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	5.8
Taux de fréquence et de gravité des accidents du travail et comptabilisation des maladies professionnelles	5.8
Formation	
Nombre total d'heures de formation	5.9.5
Politiques mises en œuvre en matière de formation	5.9.5
Diversité et égalité des changes (politique mise en œuvre et mesures prises en faveur)	
Égalité entre les hommes et les femmes	5.9.4.3
Emploi et insertion des personnes handicapées	5.9.2.7
Lutte contre les discriminations	5.9.4.3
Prévention et respect des dispositions des conventions fondamentales de l'OIT	5.9
Informations environnementales	
Politique générale en matière environnementale	
Organisation de la Société et démarches d'évaluation ou de certification	5.1/5.2
Formation et information des salariés en matière de protection de l'environnement	5.3.3
Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	5.3.3
Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	6.1 (note 19.4)
Pollution et gestion des déchets	
Prévention, réduction ou réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	5.4.1
Prévention de la production, recyclage et élimination des déchets	5.4.1
Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	5.4.1

	Sections
Utilisation durable des ressources	
Consommation d'eau et approvisionnement en fonction des contraintes locales	5.4.2
Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation	5.4.2
Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables	5.4.2
Utilisation des sols	5.4.4
Contribution à l'adaptation et à la lutte contre le réchauffement climatique	
Rejets de gaz à effet de serre	5.4.3
Adaptation aux conséquences du changement climatique	5.4.3
Protection de la biodiversité	
Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	5.4.5
Informations sociétales	
Impact territorial, économique et social de l'activité	
Impact des activités en matière d'emploi et de développement régional	5.5.1
Impact de l'activité sur les populations riveraines ou locales	5.5.1
Relations avec les parties prenantes	
Conditions du dialogue avec les parties prenantes	5.5.2
Actions de soutien, de partenariat ou de mécénat	5.5.2
Sous-traitance et fournisseurs	
Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	5.5.3
Importance de la sous-traitance	5.5.3
Responsabilité sociale et environnementale dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants	5.5.3
Loyauté des pratiques	
Actions engagées pour prévenir toutes formes de corruption	5.5.3
Mesures prises en faveur de la santé, la sécurité des consommateurs	5.7
Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	5.9.7



ERAMET

DES ALLIAGES,
DES MINERAIS ET DES HOMMES.

Tour Maine-Montparnasse
33, avenue du Maine
F-75755 Paris Cedex 15

Tél. : (33) 01 45 38 42 42
Fax : (33) 01 45 38 41 28
www.eramet.com